

Entre quête
d'autonomie
et recours à
l'aide alimentaire
francilienne,
les trajectoires
heurtées
d'étudiantes
et d'étudiants
en crise

ÉtuCris



Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne,
les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise (ÉtuCris),

Observatoire du Samusocial de Paris

Un rapport de Lorraine Guénée (coord.), Ysé Bedo, Caroline Douay,
Amandine Lebugle, Clémentine Leservoisier, Lison Ramblière
et Manantsoa Rasolonjatovo

Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne, les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise

ÉtuCris



Pour citer ce rapport : Guénée Lorraine (coord.), Bedo Ysé, Douay Caroline, Lebugle Amandine, Leservoisier Clémentine, Ramblière Lison et Rasolonjatovo Manantsoa, *Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne, les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, septembre 2022.

Table des matières

Générique d'enquête	15
Remerciements	17
Liste des sigles	21
Règles d'écriture et de présentation	23
Introduction	25
1. <i>Le temps de l'alerte dans un contexte de crise sanitaire (2020)</i>	27
2. <i>L'aide alimentaire à Paris et alentour, le mal-être étudiant : un problème public</i>	30
3. <i>Pauvreté ou précarité étudiante, un objet difficilement palpable ?</i>	33
4. <i>L'enquête ÉtuCris, pourquoi et comment ? (2021-2022)</i>	37
<i>Conditions de vie et usages de l'aide alimentaire, entre autres ressources estudiantines</i>	37
<i>Le plan de ce rapport</i>	37

I. Méthodologie	41
<i>Le volet quantitatif</i>	41
<i>Le volet qualitatif</i>	44
<i>Nombre de personnes interrogées</i>	45
<i>Limites et forces de la méthode</i>	47
<i>Éthique</i>	49
Variables majeures décrivant la population	49
II. Profils des étudiants et étudiantes de l'enquête ÉtuCris	53
<i>Des étudiantes et étudiants comme les autres ?</i>	53
A. <i>Davantage de femmes</i>	53
B. <i>Des étudiantes et étudiants relativement âgés</i>	54
C. <i>Des étudiantes et étudiants en grande majorité de nationalité étrangère...</i>	56
D. <i>...arrivés depuis peu en France</i>	57
E. <i>...et parfois en situation administrative précaire</i>	59
<i>Des étudiantes et étudiants décohabitants</i>	62
A. <i>Où vivent les étudiantes et étudiants interrogés ?</i>	62
B. <i>Un recours important au parc privé</i>	64
C. <i>Des étudiantes et étudiants vivant majoritairement seuls</i>	65
D. <i>Peu de couples cohabitants, peu d'enfants</i>	68
<i>Des étudiantes et étudiants en étude depuis plusieurs années, déjà diplômés</i>	69
A. <i>Des personnes avancées dans leurs études</i>	69
B. <i>Des femmes plutôt en cursus d'humanité, les hommes sur des voies scientifiques</i>	71

C. Des étudiantes et étudiants ayant peu de ressources	73
<i>Peu d'étudiantes et d'étudiants boursiers</i>	73
<i>Peu d'étudiantes et étudiants bénéficient d'autres types d'aides mises en place par l'État</i>	74
D. Les aides de la famille et des proches	76
E. Plus de trois étudiants sur dix déclarant un emploi depuis la rentrée universitaire	77
 <i>Des étudiantes et étudiants avec trois profils contrastés</i>	 78
 <i>Conclusion</i>	 82
 <i>Excursus : Des étudiantes et étudiants impactés par la crise sanitaire ?</i>	 83
A. La crise a eu un fort impact sur les études	83
B. Peu d'effets apparents de la crise sur la situation de logement	84
C. Réduction des ressources et hausse des dépenses : plus de la moitié des étudiantes et étudiants les plus âgés sont touchés	85
<i>Plus d'un quart des étudiantes et étudiants ont revu à la baisse la qualité, la diversité ou la quantité de leur alimentation</i>	86
<i>Impact de la crise sanitaire sur la santé</i>	87
<i>Plus d'un tiers des étudiantes et étudiants ont vu leurs dépenses augmenter du fait de la crise sanitaire</i>	87
 III. Épreuves administratives et résidentielles d'étudiantes et étudiants décohabitants	 89
 <i>1. Venir étudier en région parisienne : la construction d'un projet de mobilité</i>	 91
A. Une mobilité encadrée	91
<i>La France, pays d'immigration de proches, destination toute indiquée</i>	92
<i>Quid des personnes venant en France sans attache familiale ?</i>	93

B. L'attrait pour la France, pour Paris en particulier	96
<i>Parler français, rêver de France ?</i>	96
<i>Rayonnement universitaire, social, économique de la France et de sa capitale en particulier</i>	98
 <i>2. Des épreuves au départ... et à l'arrivée, en particulier administratives</i>	 99
A. Les conditions administratives et matérielles requises pour venir étudier en France	100
B. Une certaine désillusion pour une jeunesse mieux lotie et entourée dans son pays d'origine	102
C. Des obstacles administratifs quelques mois après l'arrivée et jusqu'à des années plus tard, à la porte des institutions	105
<i>Des difficultés surtout pour les personnes nouvellement arrivées, apprentissage de la bureaucratie</i>	107
<i>Des combines aux guichets de la préfecture pour des personnes arrivées plus anciennement</i>	109
 <i>3. Des trajectoires résidentielles heurtées</i>	 111
A. Un hébergement dans une résidence étudiante, la meilleure option ?	112
<i>Une recherche de sociabilité</i>	112
<i>Essayer d'abord d'avoir une place au Crous</i>	116
<i>Des résidences étudiantes à l'installation dans d'autres logements</i>	117
B. L'hébergement chez des tiers : de l'accueil solidaire aux possibles mises à la rue	118
<i>Une forme d'hébergement associée à l'arrivée en région parisienne</i>	119
<i>Hébergement et dépendances</i>	120
C. Des épisodes sans-abri	123
<i>Les transitions vers la rue</i>	124
<i>Sortir de la rue</i>	126
 Conclusion	 132

IV. « Ils n'ont pas de parents ? »	
Sur le soutien de la famille et des proches	135
<i>1. Des familles investies pour leurs étudiantes et étudiants</i>	138
A. Le soutien au projet d'études/ de vie, comprenant une expérience migratoire	140
B. Le soutien privilégié dans les moments de grandes difficultés	142
C. Une aide financière principalement délivrée par les parents mais de façon contrastée	143
D. La reconfiguration des aides dans un contexte résidentiel nouveau	146
<i>2. Des aides familiales parfois entravées et génératrices de complications pour les jeunes</i>	148
A. La dimension transnationale comme frein au soutien familial ?	148
<i>Une aide moins « directe » mais un soutien moral et une appartenance familiale persistant à distance</i>	148
<i>Une affaire de pouvoir d'achat, de conversion de devises et d'écart entre monnaies</i>	150
B. Des aides limitées et irrégulières	151
<i>Quand irrégularité rime avec incertitude</i>	151
<i>Des aides extra parentales d'un montant inférieur et moins bien acceptées</i>	153
<i>Des aides limitées dans le temps</i>	153
C. Une ligne de clivage selon la présence de famille en (Île-de) France	155
<i>L'opportunité d'un soutien matériel et moral</i>	155
<i>L'hébergement par la famille : quand la cohabitation se passe mal</i>	157
D. Un soutien familial dépendant de la qualité des relations	160
<i>La distinction des personnes aidantes et de leurs aides en fonction des relations : les mères comme organisatrices du soutien</i>	160
<i>Des relations particulièrement dégradées pour les personnes de nationalité française</i>	162

<i>3. Une reconfiguration des aides pour pouvoir être adulte et s'émanciper</i>	163
A. Des raisons à l'indépendance financière : prendre de l'âge et travailler	163
B. Être l'enfant qui aide sa famille, une position difficile	166
<i>Conclusion</i>	170
V. Étudiante et étudiant à l'aide alimentaire, recherche job alimentaire	173
<i>1. Les freins à l'emploi : pour les trois quarts des personnes sans travail, vouloir en trouver</i>	176
A. Peiner à trouver un emploi fiable et ajusté à ses attentes	177
<i>Même pour un « emploi alimentaire », il faut beaucoup chercher</i>	177
<i>Connecter le travail aux études ? La course aux stages et à l'alternance</i>	179
B. Des normes du travail des étudiantes et étudiants étrangers contraignantes	182
<i>Attendre son document de séjour pour l'embauche, le travail au noir et par intermittence</i>	182
<i>Des blocages administratifs pour pouvoir travailler, en particulier mais pas seulement pour les personnes algériennes</i>	182
<i>Formes d'autocensure du travail et mésinformation sur la réglementation</i>	185
<i>2. Le portrait de la travailleuse-type ÉtuCris</i>	186
A. Étudiante en sciences humaines avec job alimentaire moins d'un mi-temps par semaine dans le secteur privé	187
<i>Davantage de cumul emplois – études pour les femmes, mais moins d'heures travaillées</i>	190
<i>L'emploi : d'abord une finalité financière, l'aspect instructif peu verbalisé</i>	191
<i>Service, vente et travaux à domicile : les types d'emploi les plus répandus</i>	192

B. Une nette bipartition entre types et formes d'emploi liés aux études et jobs alimentaires	194
<i>Des jobs alimentaires plus ou moins officiels ou chronophages</i>	194
<i>Des contrats de travail plus protecteurs, plus d'heures travaillées et de meilleurs gains pour les emplois liés aux études</i>	195
<i>Des appréciations du travail plus favorables pour les emplois liés aux études</i>	197
3. Trajectoires d'emploi étudiant, de l'accumulation d'argent personnel au moteur pour le devenir professionnel	197
A. Préquelle : les expériences d'emploi au pays d'origine des personnes étrangères	198
<i>Travailler pour de l'argent de poche</i>	198
<i>La décision de venir en France, motivée par des freins au travail au pays d'origine</i>	200
<i>Disposer d'une somme d'argent économisée par le travail pour venir en France, souvent insuffisante</i>	202
B. Des missions de travail ponctuelles en Île-de-France, des boulots rentables ?	203
<i>Des personnes étrangères travaillant pour moins dépendre ou pallier l'absence d'aide de leur famille</i>	204
<i>Des personnes françaises travaillant pour ne pas dépendre de leur bourse et ne pas manquer d'argent</i>	207
C. Des (petits) boulots supports de projets scolaires et professionnels	209
D. Du job alimentaire vers un sésame sans l'être : les premiers emplois liés aux études	212
<i>Des tensions au travail en partie compensées par les avantages monétaires ?</i>	212
<i>Intrication entre jobs alimentaires salvateurs financièrement et emplois liés aux études davantage désirés</i>	215
Conclusion	217

VI. Aller à l'aide alimentaire quand on est étudiante ou étudiant	221
1. Quand recourt-on à l'aide alimentaire ?	222
A. Un recours récent pour la plupart des étudiantes et étudiants	223
<i>Le premier semestre académique, temps de la découverte de l'aide alimentaire</i>	223
<i>Une découverte dans la foulée de leur arrivée pour les personnes étrangères récemment arrivées</i>	223
<i>Des utilisatrices et utilisateurs chroniques de l'aide alimentaire</i>	224
B. Dans quelles circonstances et pour quelles raisons recourir à l'aide alimentaire ?	225
<i>Apprendre l'existence de distributions alimentaires</i>	225
<i>Des manières de s'informer variables en fonction du moment d'arrivée en France et des lieux de distribution</i>	228
<i>L'impécuniosité, explication massive du recours à l'aide alimentaire</i>	231
<i>Disparitions de diverses formes de soutien économique</i>	231
<i>Y aller pour se nourrir, mais également pour faire des économies et chercher de l'aide</i>	232
2. Fréquenter l'aide alimentaire, du point de vue des bénéficiaires	235
A. Fréquentation	235
<i>Quelle fréquence ? S'organiser pour y aller, quand c'est possible</i>	235
<i>Quelles distributions ? Complémentarité associative</i>	237
B. Aspects plébiscités et attentes vis-à-vis de l'aide alimentaire	241
<i>Premier axe d'appréciation : la bonne organisation des lieux</i>	242
<i>Accessibilité et ambiance des lieux</i>	242
<i>La diversité avec un usage pas toujours évident des produits</i>	250
<i>Proposer une diversité de produits non-alimentaires</i>	252

3. S'organiser pour manger en ne comptant pas exclusivement sur l'aide alimentaire	253
A. La place et le rôle de l'aide alimentaire dans des budgets gérés au cordeau	254
<i>Contrôler son budget de près pour ne pas manquer...</i>	254
<i>... et pour se permettre des petits plaisirs</i>	256
<i>Autolimitation du recours à l'aide alimentaire</i>	259
B. D'autres sources complémentaires d'alimentation bon marché ou gratuites	260
<i>Des « petites courses » nécessaires, passage par le circuit marchand</i>	260
<i>Une assiduité limitée aux restaurants universitaires</i>	263
<i>D'autres sources d'alimentation gratuites, en famille et au travail</i>	265
C. Le partage des denrées quand on ne vit pas seul	268
Conclusion	270
VII. État de santé, de faim et renoncement aux soins	273
1. Un état de santé général globalement bon ?	274
A. Santé physique perçue comme bonne	276
B. Une santé mentale dégradée	277
<i>Perception de l'état de santé mentale</i>	277
<i>Tentatives de suicide</i>	278
<i>État dépressif majeur</i>	279
<i>Facteurs associés à un état dépressif</i>	282
<i>Méthode d'élaboration et interprétation des modèles statistiques d'identification des facteurs de risque</i>	283
<i>Une détérioration de l'état de santé mentale à la suite de la crise sanitaire</i>	287
Conclusion intermédiaire	290
2. Alimentation	291
A. État de faim modérée à sévère	291
B. Facteurs associés à un état de faim modérée à sévère	293

Conclusion intermédiaire	297
3. Recours aux services de santé et barrières d'accès aux soins	298
A. Couverture médicale	298
B. Renoncements aux soins	298
C. Le numéro de sécurité sociale provisoire comme facteur de renoncement	301
D. Facteurs de risque de renoncement	303
Conclusion intermédiaire	308
Leviers d'actions et perspectives	308
Conclusion générale	313
<i>Mettre sur un pied d'égalité les étudiantes et étudiants, quelle que soit leur nationalité</i>	313
<i>Favoriser l'accès aux droits sociaux et renforcer l'accès à la santé</i>	314
<i>Orienter vers des services de santé mentale accessibles</i>	315
<i>Garantir un accès en autonomie à une alimentation pour toutes et tous</i>	316
<i>Des recommandations aux actions dans la lutte contre la précarité étudiante</i>	316
<i>Continuer l'enquête sur les situations de précarité estudiantine</i>	318

Annexes	320		
<i>Annexe 1 : Brefs portraits des personnes enquêtées par entretiens</i>	320		
<i>Anciennement arrivé·e·s</i>	322		
<i>Nouvellement arrivé·e·s</i>	325		
<i>Annexe 2 : Présentation des structures associatives et de leurs conditions d'accès</i>	329		
<i>Annexe 3 : Modes de distribution contrastés et paniers-type</i>	332		
<i>Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison</i>	336		
<i>Partie I – Méthodologie</i>	344		
<i>Annexe 5 : Sessions de collecte (décembre 2021 – janvier 2022)</i>	344		
<i>Annexe 6 : Questionnaire ÉtuCris</i>	345		
<i>Annexe 7 : Guide d'entretien abrégé</i>	367		
<i>Annexe 8 : Participation dans les files Co'p1 14ème et Restos du Cœur 18ème</i>	370		
<i>Une participation qui diffère selon les associations</i>	370		
<i>Les motifs de refus</i>	372		
<i>Les profils des personnes rencontrées et interrogées dans les distributions alimentaires</i>	374		
<i>Annexe 9 : Effets du multi mode de passation</i>	376		
<i>Annexe 10 : Formulaire de consentement du volet quantitatif</i>	377		
<i>Annexe 11 : Formulaire de consentement du volet qualitatif</i>	378		
<i>Partie II – Profil des étudiants et étudiantes de l'enquête ÉtuCris</i>	379		
<i>Annexe 12 : Tableaux complémentaires</i>	379		
		<i>Partie III – Précarité administrative et résidentielle</i>	381
		<i>Annexe 13 : Zones d'habitat selon le réseau RATP</i>	381
		<i>Annexe 14 : Difficultés administratives pour les personnes nouvellement arrivées en France</i>	381
		<i>Partie V – Emploi</i>	381
		<i>Annexe 15 : Activités rémunérées de Gloria</i>	381
		<i>Partie VI – Recours à l'aide alimentaire</i>	387
		<i>Annexe 16 : Fréquentation par distribution</i>	387
		<i>Partie VII – État de santé, de faim, et renoncement aux soins</i>	388
		<i>Annexe 17 : Graphes acycliques dirigés</i>	388
		<i>Bibliographie générale</i>	391
		<i>Table des illustrations</i>	406

Générique d'enquête

L'étude ÉtuCris est financée sur fonds propres par le Samusocial de Paris, ainsi que par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, la Ville de Paris, la Caisse nationale des allocations familiales, la Fondation Daniel et Nina Carasso et la Fondation de France.

Conduite du projet et analyse

Coordination du projet : Lorraine Guénée

Conception et orientation de l'enquête quantitative : Amandine Lebugle, Clémentine Leservoisier, Lison Ramblière

Conception et orientation de l'enquête qualitative : Lorraine Guénée

Supervision : Caroline Douay

Encadrement de stagiaire et apprenti : Lorraine Guénée, Amandine Lebugle

Enquête

Coordination du terrain par questionnaire : Lorraine Guénée, Clémentine Leservoisier

Entretiens de passation du questionnaire : à titre principal par : Clémentine Leservoisier, Manantsoa Rasolonjatovo, Ysé Bedo, Lorraine Guénée, Alice Mercier, Jeanine Le Méner, Amandine Lebugle

Soutenus par :

- Des collègues de l'Observatoire : Caroline Douay, Adèle Fourestier, Odile Macchi, Jacques Pisarik, Lison Ramblière, Paolo Renoux

- Accompagnés par des élèves en master ENS/EHESS encadrés par Florence Maillochon.

En master 2 : Jjeun Jeong, Elodie Lemaire, Ariane Sessego. En master 1 : Adèle Etaix, Mehdi Abdelkefi, Allan Anais, Hugues Arnalson, Margot Artur, Edgar Aubisse, Mariia Buidze, Antoine Chauvot, Luc Cheung Kivan Yeun, Aliénor D'Alcantara De Querrieu, Hana Guedouar, Simon

Guillouet, Dalong Li, Valentina Nava, Joseph Pelham, Raphaël Pesah, Noé Sotto, Cyprien Vanhuysse, Philippe Wakim, Marie Weigand, Senmiao Yang

- Avec la participation de membres du Samusocial de Paris : Zoé Canal-Brunet, Laury Filoche, Clotilde Girault, François Goin, Emilie Keromnes, Ronan Lucas, Martin Musualu, Blandine Régent, Charlotte Van Den Abeele

Entretiens complémentaires, rédaction des journaux de terrain, observations de distributions alimentaires et de permanences d'accueil : Ysé Bedo, Lorraine Guénée, Clémentine Leservoisier et Manantsoa Rasolonjatovo

Rédaction du rapport

Rédaction principale des parties :

- Introduction : Lorraine Guénée
- Méthodologie (I) : Lison Ramblière, soutenue par les autres conceptrices de l'enquête
- Profils (II) : Amandine Lebugle. Alice Mercier a aidé à la préparation de l'ACM.
- Précarité administrative et résidentielle (III) : Clémentine Leservoisier
- Aide familiale (IV) : Ysé Bedo
- Emploi (V) : Lorraine Guénée
- Recours à l'aide alimentaire (VI) : Caroline Douay, Lorraine Guénée, Lison Ramblière et Manantsoa Rasolonjatovo
- Santé (VII) : Lison Ramblière
- Conclusion : Caroline Douay

Soutien transversal pour le traitement statistique : Lison Ramblière

Soutien pour l'analyse et la rédaction des parties III et VI : Erwan Le Méner

Relectures à l'Observatoire, pour l'ensemble du rapport : Erwan Le Méner, Jacques Pisarik ; *au Samusocial* : François Pouget, *pour la partie recours à l'aide alimentaire* : Paolo Renoux

Graphisme: Ada Saferi

Remerciements

Ce premier rapport de l'étude « Étudiantes et étudiants en crise », ou ÉtuCris n'aurait pu voir le jour sans les échanges avec de nombreux partenaires et l'accueil dans les distributions d'aide alimentaire franciliennes.

Du côté de nos financeurs,

Au Samusocial de Paris, merci à Vanessa Benoit, directrice et François Pouget, secrétaire général, pour leur confiance ; à Aude Williard, pour son travail concernant les aspects financiers du projet ; à Daphné Léonard, pour son accompagnement concernant la rédaction des notes d'informations et de recueil du consentement des participantes et participants, sur la vérification de la conformité de l'étude au règlement européen sur la protection des données (RGPD) ; à Ronan Lucas, pour avoir mis en forme le formulaire de diffusion de l'appel à bénévoles et s'être rendu disponible pour nous soutenir au lancement du terrain ; à Claire Gratas, juriste pour l'accès aux droits des étrangers pour les réponses à nos questions ; ainsi qu'à toutes les personnes ne faisant pas partie de l'équipe projet à l'Observatoire dans divers services qui ont donné du temps pour ÉtuCris, listées dans le générique d'enquête.

À la Ville de Paris, nous remercions le Cabinet pour l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante, ainsi que celui en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre les exclusions, avec qui nous avons entamé les premiers échanges pour la construction de ce projet. À la maison des initiatives étudiantes (MIE) du 50 rue des Tournelles, service de la Ville de Paris, merci pour l'accueil et les discussions à propos de cette étude à Rim Yehya, directrice ; Bastien Zapata, ex chargé de dispositifs lutte contre la précarité et les violences sexistes et sexuelles.

À la Fondation Daniel et Nina Carasso et à la Fondation de France, merci respectivement pour l'échange constructif à Mathilde Douillet, responsable programme alimentation durable et à Elodie Paille. À l'Agence régionale de santé Île-de-France, merci à Luc Ginot, Directeur de la Santé Publique, pour sa confiance et son soutien.

Du côté de nos partenaires associatifs, sans qui le terrain n'aurait pas été possible,

Merci, de façon transversale aux responsables (de sites) et bénévoles pour leur accueil pendant les créneaux de distribution (ou observation) auxquels s'est rendue l'équipe ÉtuCris.

À l'association Co'p1, merci en particulier à Benjamin Flohic, président lors de l'enquête, pour sa disponibilité ; ainsi qu'à Clara Limoge, vice-présidente chargée des études, et Taïna, qui se sont également prêtées à un entretien sur le fonctionnement de l'association.

À l'association Linkee, merci à Victoria Moati de s'être occupée de notre accueil, à Valentin Ceze et Ombeline Petit de nous avoir reçu pour échanger sur l'étude.

Aux Restos du Cœur, merci à Serge Moutot, Veronique Labrid pour son récit sur la mise en place des distributions étudiantes, et aussi à Catherine Fioconni et Annick Dafix, responsables des sites investigués.

À la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), merci à Jérémie Lavault de nous avoir mis en contact avec le responsable de l'AGORAé de Paris, Arnaud Bichet. Merci à Clémence Duron, chargée de projet innovation sociale en Île-de-France à la FAGE d'avoir tenté de nous mettre en relation avec les autres AGORAé franciliennes.

À l'association On remplit le frigo, merci à Charis d'avoir organisé notre venue et accepté plusieurs échanges sur le développement de l'association ; à Brunella Emmanuelli, vice-présidente et co-fondatrice, pour l'accueil le 16 janvier 2022.

Au Secours populaire, merci à Aline Bussière de nous avoir permis d'assister à des permanences d'accueil des étudiantes et étudiants. Dans l'enceinte de l'association, merci à la bénévole pour la permanence santé, Marie-Christine Cropez, qui nous a aiguillé sur les enjeux d'accès à la santé des étudiantes et étudiants étrangers. À Louise Berthomieu, au libre-service solidaire Lepaute, merci d'avoir répondu aux questions de l'équipe d'Action contre la faim (ACF).

Pour leurs façons de nourrir l'enquête

À Action contre la faim (ACF), merci à Cécile Robinault, chargée de projets : Jade Rambaud, assistante programme ; Emilie Martin, coordinatrice terrain Île-de-France ; Hélène Queau, directrice mission France, qui nous ont soutenu pour la relecture du questionnaire, pour documenter le paysage de l'aide alimentaire francilienne et ont, pour les deux premières, mené des entretiens avec quatre responsables de site de trois associations pour une connaissance plus fine de l'organisation des distributions.

Pour la relecture critique du questionnaire, merci également à Stéphane Legleye, statisticien, directeur adjoint de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (Ensa).

À la Caisse primaire d'assurance maladie, merci à Samuel Laurier, responsable de la mission partenariats, pour les échanges enrichissants grâce auxquels nous avons pu mieux maîtriser les dimensions administratives des enjeux de santé.

Merci à Philippe Cordazzo, doyen de la faculté des sciences sociales de l'université de Strasbourg, démographe, pour sa réactivité, ses encouragements et conseils suite à une relecture de ce rapport.

Un grand merci à Florence Maillochon, directrice de recherche au Cnrs et professeure attachée à l'ENS sans qui nous n'aurions pu compter, presque au débotté, sur des étudiantes et étudiants des promotions du master 1 et 2 « Quantifier en sciences sociales » (ENS/EHESS) qui nous ont bénévolement prêté main forte pour la passation du questionnaire. Merci à elle et eux également pour les échanges à propos du questionnaire de cette enquête.

Merci enfin à des proches de l'équipe d'enquête ÉtuCris, Jeanine Le Méner, Thibault, Yann, bénévoles de toutes heures, qui ont permis de soutenir la cadence, du « call center » en particulier. Merci à Catherine Corby-Guénée, Matthieu Bornat, Hélène Jutel, Ana Larderet et Solenne Neuilly pour leur précieuse relecture de la dernière heure, à la traque des coquilles.

Liste des sigles

- ACG : graphes acycliques dirigés
- ACM : analyse en composantes multiples
- AGEP : Association générale des étudiants de Paris
- ANDES : Association nationale de développement des épiceries solidaires
- APL : aide personnalisée au logement
- Apur : Atelier parisien d'urbanisme
- ASAA : aide spécifique pour l'autonomie avérée ou aide spécifique annuelle (bourse spécifique du Crous)
- ASE : aide sociale à l'enfance
- BTS : brevet de technicienne, technicien supérieur
- CAH : classification ascendante hiérarchique
- CDD : contrat à durée déterminée
- CDI : contrat à durée indéterminée
- CEREQ : Centre d'études et de recherches sur les qualifications
- Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales
- Covid-19 : « COronaVirus Disease appeared in 2019 » co, vi pour coronavirus, et initiale du mot anglais « disease », qui signifie maladie. 2019 correspond à l'année d'apparition du virus chez l'être humain
- Crous : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris
- CV : *curriculum vitae*
- CVEC : contribution vie étudiante et de campus
- Drees : Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques
- Dreets : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- Ethos : European typology on homelessness and housing exclusion
- ÉtuCris : enquête étudiantes et étudiants en crise, Observatoire du Samusocial de Paris
- Fage : Fédération des associations générales étudiantes
- Feantsa : Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les Sans-Abri
- Ined : Institut national d'études démographiques
- Injep : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
- Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale
- L1 L2 L3 ou licence 1, 2, 3 : désigne la première, deuxième, troisième année de licence dans l'enseignement supérieur
- M1 M2, master 1, 2 : désigne la première, deuxième année de master dans l'enseignement supérieur
- MIE : maison des initiatives étudiantes de la Ville de Paris
- OR : odd Ratio (auss appelé rapport de cote)
- OMS : Organisation mondiale de la santé
- OQTF : obligation de quitter le territoire français
- ONVE : Observatoire national de la vie étudiante
- RSA : revenu de solidarité active
- SUMPPS : services de médecine préventive et de promotion de la santé
- VLS-TS : visa long séjour valant titre de séjour

Règles d'écriture et de présentation

Ce rapport est écrit à plusieurs mains par une équipe composée de personnes formées à diverses disciplines des sciences sociales (plus précisément en sociologie et démographie), et en épidémiologie. Les cultures d'écriture scientifique divergeant sur certains points, et le lectorat de ce rapport pouvant s'orienter de façon privilégiée vers des thématiques qui sont plus directement connectées à des disciplines – par exemple, vers la partie sur les aides familiales pour des sociologues et plutôt vers les développements sur la santé pour les épidémiologistes, il a été décidé d'admettre quelque hétérogénéité dans l'écriture. Les notes de bas de page sont uniformément calquées sur un modèle des sciences sociales, celui du tapuscrit de l'École des hautes études en sciences sociales¹, mais plusieurs références ne sont pas regroupées ensemble dans la même note pour la partie santé, selon les coutumes en épidémiologie. Du reste, la façon d'écrire peut sembler un peu différente en fonction des formations des autrices principales.

Dans ce rapport, les autrices et auteur ont décidé de se prêter à une forme d'écriture inclusive. Des expressions épiciènes ou neutres sont utilisées ainsi que des formes doubles pour désigner de manière plus explicite le caractère mixte de certains ensembles (comme « étudiantes et étudiants »). Les termes sont exprimés au féminin lorsqu'il s'agit de désigner le métier d'une femme, et l'accord des adjectifs et participes passés se fait selon l'accord de proximité (accord avec le mot le plus proche). Les points médians sont uniquement utilisés pour les labels des tableaux afin qu'ils soient les plus brefs possibles.

Les prénoms donnés aux personnes enquêtées correspondent à des noms d'emprunt, à des fins d'anonymat. Le niveau de précision sur les situations individuelles est ajusté afin que les descriptions ne soient pas identifiantes.

1. Marie-Louise Dufour, *Le tapuscrit, recommandations pour la présentation de travaux de recherche en sciences humaines*, Paris, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2013.

Un système de renvois [entre crochets] est mis en place dans ce texte de façon à ce que chaque partie soit lisible séparément et connectée aux éléments complémentaires présentés ailleurs. Le premier exemple se trouve dans l'introduction où l'on peut lire : « rien ne dit que les personnes qui cherchent du travail pour s'autofinancer en trouvent aisément [V.1.A]. » Par consultation de la table des matières, on sait que cela renvoie au premier sous-ensemble (A) de la première partie (I) du chapitre (V) sur l'emploi.

Les différentes figures et tableaux sont élaborés selon les normes de présentation statistique classique, avec un chiffre après la virgule. Lorsque les questions sont à choix unique, le total des pourcentages de chaque modalité est égal à 100 %. Lorsque les questions sont à choix multiples, une note de bas de tableau le mentionne et le total des pourcentages dépasse 100 %. Les indéterminés (« vous ne savez pas » ou « vous ne souhaitez pas répondre ») sont transformés en données manquantes lorsque des tests statistiques sont réalisés. Le « n » désigne l'échantillon concerné par l'analyse.

Introduction

Le projet d'étude « Étudiantes et étudiants en crise », ou ÉtuCris, naît du constat que la population étudiante apparaît, dès les premiers travaux de l'Observatoire du Samusocial de Paris sur les effets socioéconomiques de la crise sanitaire du Covid-19, comme particulièrement fragilisée². La survenue de la crise réduit en effet les possibilités de « petits boulots³ », conduit des étudiantes et étudiants à recohabiter avec leurs familles ou à se confiner dans des logements exigus, et génère de fortes inquiétudes à propos de leur santé mentale et de leurs conditions de vie⁴. Les longues files d'attente devant les distributions alimentaires ciblant ce groupe en viennent à symboliser ce problème. Diverses associations, soutenues par les pouvoirs publics, développent une aide dédiée, surtout à partir de la rentrée 2020-2021.

2. Voir Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril 2020-19 mai 2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020 ; « L'aide alimentaire en temps de Covid », *Plein Droit*, n°127, 2020, p. 32-35 ; « Nourrir les 'nouveaux' pauvres. Une enquête de terrain dans des services d'aide alimentaire parisiens au temps du premier confinement (printemps 2020) », *Tracés*, n°41, 2021, p. 187-206.
3. Pour reprendre le terme de Vanessa Pinto, autrice d'*À l'école du salariat, les étudiants et leurs « petits boulots »*, Paris, PUF, 2014.
4. Quelques étudiantes et étudiants concernés par le chômage voire des pertes d'emploi dans l'hôtellerie-restauration ont d'abord été interrogés dans le cadre d'une enquête sur les effets de la crise sanitaire, voir : Lorraine Guénée, Odile Macchi, Erwan Le Méner, Eléonore Guillemot, Paolo Renoux et Adèle Fourestier, *Hors service. Enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les travailleurs de l'hôtellerie-restauration (Île-de-France, mars 2020-mai 2021)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2021.

L'enquête ÉtuCris s'empare de cet objet après le pic critique de la crise⁵, à l'hiver 2021-2022, en interrogeant par questionnaire près de 500 étudiantes et étudiants rencontrés lors de créneaux de distributions alimentaires franciliennes, puis une quarantaine de volontaires pour des entretiens complémentaires. À quoi leur présence dans ces files d'attente tient-elle ? Certes, au temps de l'enquête, elles et ils n'ont plus à faire face aux effets brutaux de la crise sanitaire sur les conditions de vie étudiante (confinement, cours à distance, réduction des offres d'emploi) qui ont marqué les deux années précédentes. Cependant, le maintien d'un contexte dégradé et la potentielle persistance des impacts de la crise sanitaire continuent de rendre pertinent de s'interroger sur les raisons de présence des étudiantes et étudiants dans ces files : qui sont ces personnes et quels sont leurs usages de l'aide alimentaire ?

Cette introduction décrit d'abord le contexte dans lequel la précarité étudiante est constituée comme un problème public au temps de la crise sanitaire, à partir du printemps 2020. Des analyses sur la fragilisation de la situation des étudiantes et étudiants paraissent (1), des actions publiques pour y remédier sont déployées, en particulier au cours de l'année universitaire 2020-2021 (2). Définir et mesurer la précarité étudiante n'est cependant pas un objet nouveau. Il convient dès lors de donner des repères sur les profils d'étudiantes et d'étudiants que l'on s'attend à rencontrer en menant une enquête dans des services d'aide (3). Le projet ÉtuCris naît du besoin accru de connaissances sur ce segment de la population étudiante concerné par des formes de précarité, touchant mais ne se limitant pas à l'alimentation (4).

5. Des études menées pendant le pic critique de la crise, en particulier pendant les confinements de la population française – comme l'enquête Coconel, portée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) ; EpiCov, portée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ; *La vie d'étudiant confiné* puis *La vie d'étudiant en temps de pandémie*, portées par l'Observatoire national de la vie étudiante (ONVE) – permettent de documenter des effets directs de la crise sur la jeunesse, estudiantine ou non [pour celles mises en parallèle avec ÉtuCris, Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison]. Voir les diverses contributions à ce sujet dans Yaëlle Amsellem-Mainguy, Laurent Lardeux, *Jeunes, d'une crise à l'autre*, Presses de Sciences Po, 2022. La détresse des jeunes est associée à une rétractation de l'emploi, des difficultés à payer son loyer, un sentiment d'isolement plus fort qu'en population générale selon le compte-rendu de Joanie Cayouette-Remblière et Elie Guéreau, « Travailler, se loger et rompre l'isolement, Une jeunesse fragilisée et divisée par le premier confinement », p. 103 - 119. Elle et il précisent, à partir des résultats de l'enquête Coconel, que la fraction étudiante de la jeunesse n'apparaît pas comme la plus déstabilisée vis-à-vis de la population jeune travaillant de façon précaire ou au chômage. C'est du moins le cas quand elle peut s'appuyer sur des solidarités privées ou publiques, ainsi qu'une coprésence résidentielle : « Si ces résultats peuvent sembler contre-intuitifs à considérer la focalisation médiatique sur cette fraction de la jeunesse, la moindre déstabilisation des [étudiantes et] étudiants, observée en moyenne en ce printemps 2020, ne doit pas occulter leur dépendance aux différentes formes de solidarité et donc, en filigrane, la précarité de celles et ceux qui ne peuvent en bénéficier. », p. 116.

1. *Le temps de l'alerte dans un contexte de crise sanitaire (2020)*

Quand survient la crise sanitaire du Covid-19, un discours émerge rapidement quant à l'apparition de « nouveaux publics » dans les files de l'aide alimentaire, parmi lesquels des étudiantes et étudiants⁶. C'est d'abord timidement que cette catégorie de population est mentionnée, pêle-mêle⁷. Autour de Paris, une distribution réservée est mise en place dès le premier confinement sur le parvis du métro Saint-Denis Université, proche d'une entrée de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Cet espace est une fenêtre pour les journalistes et les scientifiques pour examiner les conséquences en matière de précarité étudiante des mesures de lutte contre la pandémie⁸. L'Observatoire du Samusocial de Paris, alors engagé dans une enquête sur les présumés « nouveaux » bénéficiaires de l'aide alimentaire, observe un créneau de cette distribution⁹. Les personnes qui connaissent déjà une situation de précarité – résidentielle, administrative, etc. – font face à un déséquilibre budgétaire significatif. Cependant, en se penchant sur certaines situations estudiantines, on découvre que le mal-être n'est pas forcément celui des individus d'emblée les plus appauvris.

L'enquête rend compte du malaise des personnes étrangères, nouvelles venues en France, soutenues pour cela financièrement par leurs familles. Elles font, si ce n'est l'expérience d'une décohabitation¹⁰ pour la première fois, du moins celle d'une autonomie accrue. Or, elles se retrouvent confrontées à l'isolement et l'exiguïté durant le confinement. Dans cette situation, elles sont plongées dans l'incertitude, sommées d'étudier dans leurs petites chambres, leurs projets sont soudain remis à plus tard. Pour celles et ceux qui ont un terrain psychologique déjà fragile, l'angoisse s'installe vite, d'autant que l'éloignement familial et les éventuelles difficultés rencontrées pour s'installer en France ne sont pas sans les atteindre. Il n'est pas forcément

6. L. Guénée & al., *Aux guichets de l'aide alimentaire...*, *op.cit.*, introduction.

7. Un mois après l'entrée en vigueur du premier confinement national, on lit par exemple dans *Le Monde*, qu'« aux 5,5 millions de personnes qui reçoivent ponctuellement ou régulièrement une aide alimentaire en France, viennent désormais s'ajouter les travailleurs précaires, saisonniers et non déclarés privés d'emploi pendant le confinement, les parents dont le budget nourriture explose avec la suspension des cantines scolaires, les salariés au chômage partiel, les travailleurs indépendants au chômage technique, les étudiants » (Louise Couvelaire, « Aide alimentaire : le gouvernement annonce une enveloppe de 39 millions d'euros », *Le Monde*, 24 avril 2020).

8. Outre les mentions par des journalistes, le sociologue Jean-François Laé en fait un terrain d'enquête. Voir *Parole donnée, Entraide et solidarité en Seine-Saint-Denis en temps de pandémie*, Syllepse, 2022.

9. Cette observation a lieu le 13 mai 2020, à la fin du premier confinement. Dans cette étude, trois entretiens sont réalisés avec des personnes venues du Maghreb. Une étudiante, arrivée depuis quatre ans en France, en situation administrative précaire, n'est pas nouvelle à l'aide alimentaire. Une autre est rencontrée non pas à la distribution alimentaire devant Paris 8 mais au site des Grands Voisins, une des distributions généralistes parisiennes ouverte pendant le premier confinement. C'est la seule étudiante « vue » dans un guichet non spécialisé pendant cette enquête. Si nous n'avions pas délibérément décidé d'investiguer la distribution organisée devant l'université Paris 8, nous aurions donc été bien en peine pour évoquer la présence étudiante à l'aide alimentaire. Rencontrer des Françaises et Français, minoritaires dans les files de l'aide alimentaire [I.1.C], était encore moins probable puisque nombre d'entre eux sont retournés vivre en famille pendant le premier confinement. Le départ du logement habituel concerne la moitié d'entre eux alors qu'il concerne seulement un quart des personnes étrangères et étrangers : voir Feres Belghith, Théo Patros, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire. Logement*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, p. 6.

10. La décohabitation est le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit. Il s'agit, ici, d'enfants qui quittent le domicile de leurs parents.

possible ou souhaité de rentrer au pays, dans une famille dont on cherchait à s'émanciper. Ces étudiantes et étudiants, étrangers, n'ont de surcroît pas ou plus d'épargne personnelle ou familiale, ne connaissent guère les circuits de l'aide sociale et la forme de soutien principale de l'État vers la jeunesse en études, les bourses sur critères sociaux, leur est rarement accessible. L'impact économique de la lutte anti Covid-19 sur les revenus des parents se répercute sur la capacité à soutenir leurs enfants financièrement. Pour des étudiantes et étudiants extra-communautaires, c'est notamment le cas quand le pays d'origine ne fournit pas de gage de protection sociale pour faire face à l'impossibilité d'exercer son emploi le temps des fermetures d'établissements.

Le déséquilibre budgétaire auquel font face étudiantes et étudiants peut aussi être lié à une perte d'emploi sans compensation – rappelons que la détention d'un titre de séjour étudiant n'ouvre pas de droit au chômage. La situation sanitaire rend impossible d'exercer la plupart des petits boulots, par exemple du baby-sitting, occasionnant la perte de revenus maigres mais qui comptent. Pour celles et ceux qui ne sont pas couverts par des contrats de travail protecteurs (avec des droits à rémunération par le dispositif d'activité partielle¹¹), un regret s'exprime : celui de ne pas avoir conservé ou de ne pas avoir décroché de petits boulots déclarés avant la crise. La situation rend impossible d'en (re)trouver un. L'aide alimentaire est alors une ressource nouvelle et inattendue.

Cette amorce d'analyse se trouve confirmée et complétée par une étude plus poussée de Jean-François Laé à partir du même point d'observation à la même période¹². Elle est fondée notamment sur l'analyse des lettres de demande de secours d'étudiantes et étudiants envoyées aux services sociaux de l'université de Paris 8 pendant le premier confinement. Peu importe leur nationalité, lorsque la crise sanitaire diminue les revenus de leurs parents, cela semble générer une logique de compensation. Les Françaises et Français, qui ont des origines sociales modestes et connaissent déjà des situations de précarité en famille, transmettent ainsi une part des bourses sur critères sociaux qu'elles et ils détiennent à leurs parents. Étrangères et étrangers, qui ont pour certains des attaches en France quand d'autres sont « sans famille », envoient de l'argent au pays. Ce soutien inversé, des enfants vers les parents, est présenté comme un signe de tension budgétaire, ne pesant pas seulement sur les étudiantes et étudiants, mais aussi sur la parentèle susceptible, d'ordinaire, de leur apporter de l'aide. Un autre élément crucial est la fragilité des situations de logement. Avec des soucis de versement des aides pour le logement et une panoplie de solutions d'hébergement précaires avant la crise, des individus se retrouvent en difficulté pour payer leur loyer, voire le quittent pour des formes d'hébergement sans bail, hors circuits visibles du logement.

11. Sont ainsi couvertes, par exemple, des équipementières polyvalentes en CDI chez McDonald's que l'on a rencontrées, qui continuent à toucher leur salaire alors que l'établissement est fermé. Parmi les étudiantes et étudiants sondés par l'Observatoire nationale de la vie étudiante qui exerçaient une activité rémunérée avant le confinement (n=1587), 15,3 % ont bénéficié du chômage partiel. Voir : Théo Patros, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire. Activité rémunérée*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, p. 14.

12. J.F. Laé, *Parole donnée*, op.cit.

L'enquête sur « La vie d'étudiant confiné », portée par l'Observatoire national de la vie étudiante (ONVE), confirme l'accentuation de la précarité pendant le premier confinement : un tiers des étudiantes et étudiants déclarent « avoir rencontré des difficultés financières et parmi eux un étudiant sur deux (17,0 % de l'ensemble) les considère plus importantes qu'habituellement¹³. » Les étudiantes et étudiants étrangers sont davantage concernés. Ainsi, 46,7 % rencontrent ces difficultés « plus qu'en temps normal » contre 12,3 % pour les Françaises et Français. Elles et ils déclarent principalement opérer des restrictions budgétaires (43,9 % contre 15,0 %¹⁴), et manifestent le plus d'insatisfaction concernant leur situation de logement pendant cette période¹⁵. La situation contraint surtout les dépenses alimentaires (55,8 % des personnes enquêtées disent peiner à couvrir ce poste budgétaire) et de loyer (38,2 %¹⁶). Plus les étudiantes et étudiants sont âgés, plus ils et elles expriment ce type de difficultés¹⁷. La perte d'un emploi ou la diminution du nombre d'heures travaillées peuvent expliquer la montée des problématiques financières¹⁸. En somme, tout laisse à penser que les personnes les plus négativement impactées par le confinement parmi les étudiantes et étudiants sont celles qui doivent être les plus indépendantes pécuniairement vis-à-vis de leurs familles (personnes étrangères, plus âgées, ayant un emploi).

Révélatrice de fragilités socioéconomiques qu'elle aggrave, la crise sanitaire du Covid-19 attire ainsi l'attention sur la précarité étudiante¹⁹. C'est notamment par des offres d'aide alimentaire spécialisées que les associations et l'État s'emparent du sujet.

13. Feres Belghith, Odile Ferry, Théo Patros et Élise Tenret, « La vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités », *OVEInfos*, n°42, 2020, p. 5.

14. Théo Patros, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire. Situation financière*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, p. 6 et p. 14.

15. F. Belghith, T. Patros, *La vie d'étudiant confiné (...) Logement*, op.cit., p. 25. Dans F. Belghith & al, op.cit., p. 2, les autrices et auteurs insistent sur la dimension « refuge » de l'entourage familial, quoique des tensions relationnelles dans le logement soient mentionnées par le tiers des personnes interrogées. Les étudiantes et étudiants étrangers pour qui ce refuge est moins accessible (distance, fermeture des frontières, coût de rentrer chez soi), sont plus nombreuses à déclarer un sentiment d'isolement.

16. T. Patros, *La vie d'étudiant confiné (...) Situation financière*, op.cit., p. 9.

17. Par exemple, pour les difficultés pour les dépenses alimentaires, cela concerne 47,8 % des moins de 20 ans, 55,2 % des 20-22 ans, 56,5 % des 23-25 ans et 61,7 % des 26 ans et plus. *La vie d'étudiant confiné (...) Situation financière*, op.cit., p. 10.

18. Un tiers des étudiantes et étudiants exerçaient une activité rémunérée avant le confinement. Parmi elles et eux, 8,8 % ont « continué sans modification », 24,4 % ont « arrêté ou modifié son activité rémunérée ». D'autre part, 3,2 % des personnes enquêtées se sont mises à travailler pendant le confinement. Parmi les 1 587 personnes qui exerçaient une activité rémunérée avant le confinement, 64,2 % n'ont enregistré aucune perte de salaire mensuelle, 27,7 % ont perdu une somme comprise entre 1 et 500 € et 8,1 % un montant supérieur. Les projets de job pendant l'été 2020 se trouvent aussi modifiés pour près de la moitié des personnes (qui pensent travailler alors qu'elles ne l'envisageaient pas, qui pensent travailler plus longtemps ou ne pas trouver de travail). *La vie d'étudiant confiné (...) Activité rémunérée*, op.cit., p. 8, 17 et 20.

19. Cela vaut plus largement pour la pauvreté des jeunes, le « pic de médiatisation en 2020 » a pour effet que « le pourcentage d'individus qui pensent que les 18-24 ans ont un risque de pauvreté plus important que la moyenne des Français passe de 42 % en 2018 à 51,9 % en 2020, et même 54,4 % lorsque l'on précise "depuis la crise du Covid" ». Tom Chevalier se réfère ainsi au baromètre d'opinion de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) pour son article « L'accès des jeunes au revenu minimum, une politique progressive de 1988 à 2021 » dans Y. Amsellem Mainguy, L. Lardeux, *Jeunesses*, op.cit, p. 65 - 84, citation p. 76.

2. L'aide alimentaire à Paris et alentour, le mal-être étudiant : un problème public (année universitaire 2020-2021)

Dans ce contexte de crise sanitaire, une injonction ministérielle incite rapidement les établissements d'enseignement supérieur à affecter une partie du produit de la contribution vie étudiante et de campus (dite CVEC) à l'alimentation (cartes d'achat, financement des épiceries sociales) ; les aides alimentaires représentent ainsi 46 % des aides fournies entre mars 2020 et juillet 2021²⁰.

Concrètement, c'est à partir de la rentrée universitaire 2020-2021 que l'aide alimentaire aux étudiantes et étudiants se formalise en Île-de-France. Par exemple, l'association Co'p1 solidarités étudiantes, fondée par des étudiantes et étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, « en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19²¹ », met en place sa première distribution place du Panthéon avec le soutien de la Mairie du 5^{ème} arrondissement fin octobre 2020. Un mois plus tard, elle commence à distribuer des denrées à la Maison des initiatives étudiantes (dite MIE) de la Ville de Paris. Les médias relaient l'inquiétude des associations organisatrices concernant l'afflux vers les distributions²². Elles donnent des éléments sur la composition des files actives, où l'on trouve davantage de personnes étrangères et de femmes, et appellent l'État à trouver des solutions pour ces étudiantes et étudiants. (Re)trouver un emploi serait de première importance pour certaines personnes, mais ce n'est pas toujours possible²³, d'autant qu'un deuxième confinement est annoncé fin octobre 2020. Une nouvelle année de cours en distanciel se dessine. Cette situation génère quelques mobilisations estudiantines pour une prise en compte du besoin d'interactions par l'État²⁴. C'est alors, à la toute fin janvier 2021, que paraît une vidéo du journaliste Rémy Buisine du média Brut. Elle filme de dos les étudiantes et étudiants qui composent la très longue queue d'une distribution de l'association Linkee, dans un site du 13^{ème} arrondissement parisien existant depuis octobre 2020, un soir où 450 paniers sont délivrés²⁵. Cela correspond à une forte augmentation du tonnage de nourriture distribuée alors qu'il y avait plutôt 200 personnes inscrites à la rentrée, quelques mois plus tôt, selon le président de l'association. La

20. « Le soutien de l'État à la vie étudiante », dans la Cour des Comptes, *Les acteurs publics face à la crise : une réactivité certaine, des fragilités structurelles accentuées*, rapport public annuel de la Cour des Comptes, février 2022, p. 101 - 134, p. 114. Les établissements sont également encouragés à fournir du matériel informatique ou des aides pour celles et ceux ayant perdu des revenus de travail.

21. Comme l'indique l'association sur son site internet, à la rubrique « Qui sommes-nous ? », URL : <https://cop1.fr/qui-sommes-nous/>, page consultée le 15 mai 2022.

22. Bérénice Koum, « L'aide alimentaire s'organise pour les étudiants dans le besoin », *Le Parisien*, 9 septembre 2020.

23. Maxime François « "Je suis dans le rouge" : l'angoisse des étudiants privés de petits boulots par le Covid », *Le Parisien*, 26 novembre 2020.

24. *A fortiori* après le suicide d'un étudiant à Lyon et l'apparition d'un mouvement dit des « étudiants fantômes », lire à ce propos pour Paris : Anon., « "On se sent abandonnés" : face à la crise sanitaire, des étudiants manifestent leur détresse », *Le Parisien*, 20 janvier 2021.

25. « Aide alimentaire : une file d'attente interminable d'étudiants à Paris », *Brut*, 29 janvier 2021, URL : <https://www.brut.media/fr/news/aide-alimentaire-une-file-d-attente-interminable-d-etudiants-a-paris-af5c6830-4041-4a45-93ae-74160dc91397>, page consultée le 13 juin 2022.

vidéo sera un élément déclencheur pour d'autres initiatives, à l'instar d'une cagnotte lancée en ligne et atteignant plus de 60 000 € qui se traduira par la création de l'association On remplit le frigo²⁶.

En parallèle, des actions portées par l'exécutif prouvent que les questions de précarité et de santé mentale estudiantines sont bien devenues un problème public. En janvier 2021, le président de la République annonce ce qui se veut une mesure forte : l'accès à l'ensemble des étudiantes et étudiants des repas à 1 € du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous), dont bénéficiaient depuis août 2020 les seules personnes boursières. S'ajoutent le maintien d'un peu de cours en présentiel, le dispositif des chèques santé psy²⁷, la mise en place de référentes et référents étudiants dans les logements des Crous. Entre septembre 2020 et juin 2021, d'après un rapport de la Cour des comptes²⁸, 22,0 % des étudiantes et étudiants ont bénéficié au moins une fois d'un repas à 1 € en restaurant universitaire et la moitié sont boursiers ; ces derniers sont ainsi surreprésentés par rapport à leur proportion dans la population étudiante (38,4 %²⁹).

La « montée en puissance » tardive de l'aide est reconnue par la juridiction de contrôle de l'usage des fonds publics qui souligne également que le fait de cibler les individus boursiers sur critères sociaux, « un public plus facilement identifiable car bénéficiant déjà d'aides, n'était pas assis sur une analyse approfondie de la précarité et des besoins induits par la crise sanitaire. La pandémie a montré qu'une partie des étudiants non boursiers était nettement exposée au risque de précarité en de telles circonstances. Non ciblée par les dispositifs préexistants, cette population étudiante, dont l'importance est difficile à évaluer, a été délaissée dans les premiers mois de la crise³⁰. » En marge, les aides financières du Crous, également dopées, bénéficient d'abord aux étudiantes et étudiants internationaux (55 % des bénéficiaires en 2020-2021) qui sont très peu à obtenir des bourses sur critères sociaux (4 202 bénéficiaires pour 278 300 personnes en mobilité internationale)³¹.

26. L'impulsion est née par Twitter, portée par le journaliste Babacar Sall (devenu *community manager* de l'association), un commentateur sportif @philousports, et Brunella Emmanuelli connectée au monde de la mode. L'objectif de la cagnotte – « nous ferons des courses dans les plus grandes villes et nous les distribuerons » – a débouché sur la création d'une association organisant des distributions à un rythme mensuel, plutôt en banlieue sud, soutenue initialement par l'université Paris Saclay.

27. Emmanuel Macron fait cette annonce à l'université Paris Saclay. Voir : Robin Serradeil, « Repas à un euro, présence en cours, chèque-psy les annonces d'Emmanuel Macron pour les étudiants », *AFP, La Dépêche*, 21 janvier 2021 ; Marylou Magal, « Situation étudiante : "Emmanuel Macron ne répond pas aux enjeux à venir", alerte Laurent Lafon », *Public Sénat*, 21 janvier 2021. URL : <https://www.publicsenat.fr/article/societe/situation-etudiante-emmanuel-macron-ne-repond-pas-aux-enjeux-a-venir-alerte-laurent>. En février 2021, la réouverture des restaurants universitaires permet de manger sur place et non plus seulement à emporter. Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, annonce doubler le nombre de psychologues, dit avoir déjà doublé les aides spécifiques et se confronte à un exercice de communication : voir HugoDécrypte, « Jeunes en danger : face à face avec la ministre de l'Enseignement supérieur (les temps forts). », URL : <https://www.youtube.com/watch?v=cf5IE903D5I>.

28. Cour des Comptes, *Les acteurs publics face à la crise...*, *op.cit.*, p. 110.

29. Hery Papagiorgiou, « Les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021 », Note flash du Système d'information et études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, n°20, septembre 2021.

30. « Le soutien de l'État à la vie étudiante », *op.cit.*, p. 107.

31. *Ibid.*, p. 108.

Or, il semble que ce soit d'abord cette population – étrangère, non boursière – que l'on retrouve dans les files de l'aide alimentaire. Deux premières études sur les files actives des associations Co'p1 et Linkee le suggèrent³². Les boursières et boursiers représentent moins du tiers des échantillons de volontaires répondant à ces études par questionnaire³³. Les constats majeurs et transversaux concernent, en outre, le peu de fréquentation des restaurants universitaires du Crous par les bénéficiaires de l'aide alimentaire malgré la mise en place des menus à 1 €³⁴ ; le fait qu'au moins la moitié des personnes enquêtées évoquent des formes de précarité alimentaire³⁵ ; le fait d'avoir du mal à subvenir aux dépenses liées aux besoins primaires, notamment pour ce qui est des soins médicaux alors que la crise semble avoir aggravé les problèmes de santé³⁶ ; et le peu de captation voire la méconnaissance d'autres aides. À propos du logement, poste budgétaire qui pèse le plus sur les budgets en général, l'étude Co'p1 souligne que la quasi-totalité des étudiantes et étudiants interrogés ne vivent plus chez leurs parents, que moins de la moitié seulement perçoivent des aides pour le logement, que près de la moitié ne peuvent pas compter sur des proches pour les héberger en cas de besoin et que près de la moitié sont domiciliés hors de Paris. Or, le territoire d'action des associations proposant de l'aide alimentaire aux étudiantes et étudiants en Île-de-France, dont la carte n'est pas pleinement établie³⁷, est plutôt concentré dans la capitale.

-
32. On peut consulter les rapports d'étude : Co'p1, *Enquête sur les étudiantes et étudiants bénéficiaires de colis alimentaires*, diffusé en mai 2021, URL: <https://cop1.fr/wp-content/uploads/2021/05/ETUDE-Cop1-Complete-65p.pdf>; Linkee, *Un an de précarités étudiantes: les sacrifices d'une génération*, diffusé en juillet 2021, URL: <https://linkee.co/une-etude-menee-par-linkee-sur-la-precarite-etudiante-un-an-de-precarites-etudiantes-les-sacrifices-dune-generation/>. Pour Co'p1, l'étude indique une surreprésentation des étudiantes et étudiants internationaux (63 %) et des femmes (67 %). Pour Linkee, les femmes représentent 63 % (n=3281) des répondantes et répondants. [Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison]
33. Pour Co'p1, parmi 1 122 répondantes et répondants, 73 % déclarent ne percevoir aucune bourse. Parmi les étudiantes et étudiants étrangers (n=456), 14 % perçoivent une bourse (voir rapport Co'p1, *op.cit.*, p. 41). Dans l'enquête de Linkee, parmi les 3 281 personnes sondées, 22 % disent toucher une bourse du Crous sur critères sociaux et 7 % d'autres types de bourse (voir Rapport Linkee, *op.cit.*, p. 6).
34. Seuls 7 % des étudiants et étudiantes interrogées les évoquent comme source principale pour se restaurer le mois précédent l'enquête. 87,5 % répondent en effet se nourrir d'abord « chez moi/je cuisine », rapport d'étude Co'p1, *op.cit.*, p 11. « Plus de 6 étudiants interrogés sur 10 n'ont pas bénéficié du programme de repas à 1 euro mis en place par les CROUS, un quart de ceux-là n'ont pas connaissance du dispositif ». Elles et ils sont cependant 15 % à en bénéficier « souvent » et 21 % « quelquefois », rapport d'étude Linkee, *op.cit.*, p. 20.
35. Dans l'étude de Co'p1, la moitié disent qu'il leur est arrivé de ne « pas manger à [leur] faim de façon répétée » depuis la rentrée, voir rapport Co'p1, *op.cit.*, p. 32. Dans celle de Linkee, « 3 étudiants sur 4 [sont] contraints de réduire leur alimentation en quantité » (30 % « oui, portions plus petites », 25 % « oui, saut de repas », 21 % « oui, portions plus petites et sauts de repas », voir rapport Linkee, *op.cit.*, p. 13).
36. Chez Linkee, « 1 [personne enquêtée] sur 2 a renoncé à des soins médicaux au cours des derniers mois pour des raisons financières [...] depuis les périodes de confinement et de couvre-feu, contre 28 % avant la crise, soit près du double ». Le rapport pointe aussi des états ressentis au cours des derniers mois : 56 % de personnes sondées concernées par la nervosité, 33 % qui ressentent le besoin d'en parler à une ou un psychologue. Voir rapport Linkee, *op.cit.*, p.16 et p.17 pour les conséquences du mal logement sur la santé. Pour Co'p1, « 55 % des bénéficiaires ne parvient pas totalement voire pas du tout à subvenir aux dépenses liées à la santé, après avoir effectué les dépenses récurrentes », voir rapport Co'p1, *op.cit.*, p. 51.
37. Au moment de la constitution de l'enquête ÉtuCris, le récapitulatif de la MIE, mis à jour depuis, sert de repère. Voir « Récap des distributions alimentaires », URL : <https://mie.paris.fr/distributions-alimentaires/>, page consultée le 29 juin 2022. Comme la MIE est une structure de la Ville de Paris, il se concentre sur les distributions parisiennes. La cartographie des autres dispositifs franciliens est plus difficile à trouver.

Ces résultats ont déjà paru quand l'Observatoire du Samusocial de Paris rencontre la mairie de Paris en juillet 2021 pour présenter le projet de la présente enquête³⁸. L'aide alimentaire est alors le dispositif mis en place « par rapport à la crise » le mieux connu des jeunes de 18 à 25 ans sondés au printemps 2021 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)³⁹. Le projet d'enquête ÉtuCris propose de cibler cette fraction de la population étudiante en situation de précarité qui semble peu bénéficier de la forme principale de soutien financier de l'État à la vie étudiante, les bourses sur critères sociaux, mais qui est présente en distribution alimentaire.

3. Pauvreté ou précarité étudiante, un objet difficilement palpable ?

Dans l'étude ÉtuCris, la focale est placée sur des étudiantes et étudiants qui ne forment qu'une moitié de la jeunesse, à première vue privilégiée⁴⁰. Un vaste champ d'enquête sociologique existe sur les politiques publiques d'insertion, sans cibler spécifiquement les jeunes qui étudient⁴¹. Dans quelles situations de précarité se retrouvent celles et ceux qui sont en situation d'études ?

Transitoires puisque les personnes sont censées se diriger vers un avenir meilleur grâce aux études, les formes de pauvreté que rencontrent les étudiantes et étudiants (statut lui aussi transitoire) que l'on suppose soutenus par leurs parents, peuvent sembler plus « acceptables⁴² ». Mais consacrer du temps aux études, c'est vivre au moins une partie de ses heures d'activité sans rémunération. On peut aisément supposer que cela génère des tensions économiques quand les ressources des personnes sont faibles ou amoindries et qu'elles ne bénéficient pas ou peu de soutien financier de la famille. C'est ce qui se passe au temps de la

-
38. Suite à cet échange, la mairie de Paris, via le cabinet en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, a accordé un financement pour cette étude à l'Observatoire du Samusocial. La Maison des Initiatives Étudiantes de Paris (MIE) a facilité l'entrée sur le terrain avec certains partenaires associatifs organisant les distributions alimentaires [Méthodologie].
39. A la question « Avez-vous entendu parler des dispositifs mis en place spécifiquement pour les jeunes par rapport à la crise de la Covid ? », 58 % des jeunes sondés répondent positivement pour « l'aide alimentaire dans les universités » (64 % pour les femmes), 52 % pour « la mise en place de cellules de soutien psychologique ». Voir Solen Berhuet, Lucie Brice Mansencal, Sandra Hoibian, Charlotte Millot, Jörg Müller, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*, rapport d'étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), 2021, graphique 44, p. 72.
40. Davantage d'inquiétudes sociales sont généralement portées sur les jeunes éloignés de l'emploi et des études en sociologie de la jeunesse et ce depuis longtemps. Sur l'hétérogénéité des « jeunes » et la façon dont les étudiantes et étudiants sont « mis hors-jeu » de contraintes de la vie adulte, voir l'entretien de Pierre Bourdieu avec Anne-Marie Métaillé, « La jeunesse n'est qu'un mot », p. 520-530, dans Anne-Marie Métaillé, Jean-Marie Thiveaud, *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978. Les jeunes ni en études, ni en emploi ou en formation sont parfois désignés par le terme « Neets ». Voir par exemple : Tom Chevalier, Patricia Loncle, *Une jeunesse sacrifiée ?* PUF 2021 ; Tom Chevalier, Sébastien Grobon, « Où va la politique de jeunesse en France ? », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2019, p. 53-77, 2019.
41. Voir par exemple : Valérie Becquet, Patricia Loncle, Cécile Van de Velde, *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Nîmes, Éditions Champ Social, 2012 ; Léa Lima, *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*, Nîmes, Éditions Champ social, 2016.
42. Benjamin Sèze campe ainsi le propos dans un article qui nous sert de repère, « Précarité étudiante : vers l'autonomie sociale des jeunes ? », *Études*, 2021, p. 35-48.

crise sanitaire du Covid-19 : ce sont des étudiantes et étudiants confrontés à des revirements budgétaires, déjà fragiles, qui appellent au secours, l'événement révélant ainsi « une pauvreté ancrée dans le temps, structurelle⁴³ ».

Chercher à mesurer cette précarité n'est pas une thématique nouvelle. En France, les travaux de l'ONVE, porteur des enquêtes « Conditions de vie des étudiants » depuis 1994, participent de l'effort de description d'un groupe social loin d'être homogène et intègrent des questions sur les conditions économiques et financières des personnes enquêtées. En 2016, pour l'avant-dernière édition de l'étude⁴⁴, 5,6 % des étudiantes et étudiants déclarent avoir demandé une aide sociale à leur établissement et 5,2 % ont fait une demande d'aide d'urgence au Crous (n=46 340). Si la proportion de personnes se présentant à un guichet de l'assistance est relativement faible, cette question restreinte masque sans doute une réalité plus étendue de la précarité. En effet, plus de la moitié des personnes interrogées déclarent avoir dû « se restreindre » au moins une fois depuis le début de l'année ou ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels, et 22,7 % disent avoir été confrontés à des difficultés financières importantes durant l'année⁴⁵. On appréhende ainsi la difficulté de la mesure des problèmes économiques des étudiantes et étudiants.

L'enjeu pour le calcul des ressources de cette population, dotée de faibles revenus sans forcément être pauvre, est de ne pas négliger des formes de soutien difficilement quantifiables en sus de recettes plus faciles à capter statistiquement, provenant de subsides ou d'activités rémunérées. Il peut en effet y avoir une intrication entre le budget des personnes et celui de leurs hôtes, en cas de cohabitation *a fortiori* mais aussi pour les personnes décohabitantes. La mesure des transferts d'argent familiaux ou des aides en nature est difficile, comme celle des petits boulots payés en liquide et des échanges matériels au sein de la communauté étudiante⁴⁶. L'enquête nationale sur les ressources des jeunes, menée en 2014 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) se confronte à ces enjeux méthodologiques et se focalise sur les transferts monétaires réguliers ou plus ponctuels, pas sur les aides dites en nature⁴⁷. En somme, les travaux existants insistent sur le fait qu'il faut éviter l'« assimilation

43. « La précarité d'une partie de nos étudiants, on ne l'a pas découverte avec la Covid-19 », abonde Emmanuelle Jourdan-Chartier, la vice-présidente en charge de la solidarité à l'université de Lille. « La crise est un miroir grossissant, elle révèle la fragilité du statut étudiant. Beaucoup bricolent pour vivre, entre une bourse, un petit job, un stage. Quand on retire un seul élément de cet équilibre, tout s'écroule. » dans Benjamin Sèze, *op.cit.*, p. 39.

44. On peut consulter le questionnaire de l'enquête 2016 en ligne, URL : <http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/07/Questionnaire-CDV-2016-1.pdf>, p. 65-81 pour la partie sur les conditions économiques et financières.

45. Feres Belghith, Andreina Ortega, *Enquête nationale conditions de vie des étudiant.e.s, situation économique et financière des étudiant.e.s*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, octobre 2018, p. 16 et 19.

46. Pierre Blavier souligne ce problème de difficile recueil des revenus qui ne sont pas obtenus par des aides sociales publiques ou des salaires dans l'article : « Un couple espagnol dans la récession de 2008, composition et évaluation des revenus alternatifs », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°123, 2016, p. 27-40.

47. Elle propose une annualisation des ressources des jeunes de 18 à 24 ans (n=5 800) en interrogeant leurs parents (n=6 300). Dans 5 200 cas, à la fois le jeune et au moins un de ses parents ont répondu à l'enquête. Des écarts sont constatés selon si les personnes cohabitent avec leurs parents, si elles sont en cours d'études, en emploi. A propos de la façon dont les aides ont été calculées, voir Laura Castell, Nathalie Missegue, Mickaël Portela et Raphaëlle Rivalin, « L'annualisation des ressources des jeunes adultes dans l'enquête nationale sur les ressources des jeunes adultes », Document de travail, Série Sources et méthodes, n°65, Drees, avril 2018, p. 21 - 22.

spontanée de l'économie étudiante à l'économie domestique standard⁴⁸ ». D'un côté, en particulier quand on cohabite, vivre en-deçà du seuil de pauvreté n'est pas forcément « associé à des indicateurs objectifs de difficulté financière (restriction de dépenses, demande d'aides exceptionnelles à la famille, aux amis ou aux services sociaux), ni à des opinions témoignant de gêne économique (ressources jugées insuffisantes, ticket de restaurant universitaire estimé trop cher), ni à l'appartenance à des sous-populations dont on peut supposer qu'elles sont particulièrement exposées ou associées à la pauvreté⁴⁹. » D'un autre côté, si les étudiantes et étudiants peuvent être dispensés de certaines dépenses, cela ne les concerne pas toutes et tous et des formes de contrôle et d'irrégularité des ressources invitent à ne pas avoir une vision trop optimiste de leur situation économique.

Comme une partie d'entre elles et eux perçoivent un salaire, il peut aussi être tentant de voir dans la conciliation entre études et exercice d'un « petit boulot » non lié à leur formation une façon de détecter un besoin de s'autofinancer, donc d'éventuelles difficultés financières. Là encore, les études invitent à la prudence : la mesure du travail étudiant n'est pas simple, les emplois du temps ne permettent pas toujours de travailler en parallèle des études en fonction des filières et rien ne dit que les personnes qui cherchent du travail pour s'autofinancer en trouvent aisément [V.1.A].

Il n'en demeure pas moins qu'un certain profilage des étudiantes et étudiants en difficulté existe. Pour les Françaises et Français d'origine modeste, l'association avec la démocratisation de l'enseignement supérieur durant la seconde moitié du vingtième siècle est souvent faite. L'accès massif aux études se traduit par le fait que des étudiantes et étudiants peu dotés en ressources familiales s'engagent dans des études supérieures. Pour les étrangères et étrangers venus étudier en France, les difficultés auxquelles elles et ils peuvent être confrontés posent question de longue date⁵⁰. A la lecture de deux ouvrages collectifs consacrés au sujet à la fin des années 2000, celui de Ridha Ennafaa et Saeed Paivandi ainsi que celui de Catherine Agulhon

48. Claude Grignon, *Les étudiants en difficulté, pauvreté et précarité*, Rapport du président du conseil scientifique de l'ONVE à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, mai 2000. Thiphaine Legauyer indique dans son mémoire que cet écrit est en quelque sorte un contre-rapport, paru suite à la polémique lancée par la parution d'un rapport d'étude commandé par le ministère de l'Éducation nationale pour évaluer « les conditions de mise en place des allocations académiques d'études ». Dans ce rapport, un chiffre de 100 000 étudiantes et étudiants vivant sous le seuil de pauvreté est annoncé, origine de la controverse. Voir T. Legauyer, *La construction académique et politique d'une triple figure de l'étudiant travailleur en France de 1945 à 2016, Mémoire de master 2 sociologie des mutations contemporaines*, sous la direction de Corinne Eyraud, Université Aix-Marseille, septembre 2016, p. 86.

49. *Ibid.*, p. 4. Ce constat conduit Claude Grignon à se concentrer sur la description de la population estudiantine qui demande des aides sociales exceptionnelles au Crous. Il remarque que les individus concernés sont moins dépendants de leur famille, plus susceptible de décohabiter (et de voir leurs parents moins d'une fois par mois), d'être logés en résidence universitaire et d'être non-européens. Il ne relève pas d'écart de sexe entre bénéficiaires, mais une borne d'âge particulière (surtout entre 23 et 25 ans). Les faibles ressources de la famille, la nationalité non-européenne et le fait de déclarer des restrictions apparaissent comme des variables indicatrices de pauvreté.

50. L'accueil des étudiantes et étudiants africains et malgaches ou des anciennes colonies est une question qui se pose déjà dans les années 60, comme en atteste l'article de Martine Farinaux, « L'accueil des étudiants » dans « Les étrangers en France », *Esprit*, 1966, p. 610-630, qui fait le point sur leurs difficultés matérielles (en particulier pour le logement), scolaires et psychologiques, liées à l'adaptation à un nouveau système et à l'arrivée en France.

et Angela Xavier de Brito⁵¹, on comprend cependant que l'accent est davantage porté sur l'adaptation culturelle, sociale et scolaire requise pour que ces étudiantes et étudiants mènent à bien leur « projet de mobilité », plutôt que sur les dimensions matérielles de l'existence. Les auteurs endossent ce parti pris « de la rupture et de l'apprentissage de nouvelles normes⁵² » quand on est ainsi étranger ou étrangère pour analyser les résultats de leurs enquêtes, ou étudient ces mobilités estudiantines sous un angle migratoire⁵³. La façon de financer les études et des éléments sur les conditions de vie des personnes sont toutefois recueillis et les résultats sont alarmants : 8 sur 10 déclarent souffrir de difficultés financières « relativement importantes » ou « très importantes⁵⁴ ». On sait du reste que cette population estudiantine étrangère, faute d'être boursière, est demandeuse d'aides sociales exceptionnelles⁵⁵.

Pour prendre en compte la « vulnérabilité économique » de la population étudiante, ce type de demande d'aide aux services sociaux ou au Crous peut être retenu comme un indicateur dans les enquêtes « Conditions de vie des étudiants », comme le fait de « déclarer des difficultés financières importantes ou très importantes ; [...] renoncer à des soins pour des raisons financières ; [ou de] travailler pour boucler son budget ou faire face à des imprévus⁵⁶ ».

C'est en s'inspirant de ce type de démarches, ciblant un segment de la population étudiante dont on peut dire qu'il se trouve en situation de précarité « objective » au moment de la rencontre, puisque présent en distribution alimentaire et assisté à ce titre, que l'Observatoire du Samusocial décide de déployer une enquête sur files actives.

51. Ridha Ennafaa, Saeed Paivandi, *Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante, Paris, La documentation française, 2008*, p. 221-232 ; Catherine Agulhon, Angela Xavier de Brito, *Les étudiants étrangers à Paris, entre affiliation et repli*, Paris, L'Harmattan, 2009. De nombreuses thèses sont également disponibles, leurs autrices et auteurs se focalisant généralement sur un groupe national ou géographique spécifique. Ces thèses sont surtout écrites par des personnes ayant elles-mêmes fait l'expérience de cette position sociale d'étudiante et étudiant étranger. Voir la bibliographie dans l'ouvrage de R. Ennafaa et S. Paivandi.

52. R. Ennafaa, S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France, op.cit.*, p. 212.

53. C. Agulhon, A. Xavier de Brito, *Les étudiants étrangers à Paris, op.cit.*

54. Résultat de l'enquête par questionnaire menée par R. Ennafaa, S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France, op.cit.*, p. 169. [Voir Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison].

55. « [...]Les difficultés[quecesétudiantesetétudiantsétrangers]rencontrentsontexacerbées. [...]Ils sont proportionnellement près de trois fois plus nombreux que les étudiant-e-s français à avoir demandé une aide sociale exceptionnelle (12 % contre 4,5 %) ». Voir à propos de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2013 de l'ONVE : Philippe Cordazzo, « Les étudiant.e.s vulnérables : entre renoncements et travail contraint. », dans Jean-François Giret, Cécile Van de Velde, Élise Verley (dir.), *Les vies étudiantes, tendances et inégalités*, Paris, La documentation française, 2016, chapitre 11, p. 183-192, citation p. 187-188. Voir aussi C. Grignon, *Les étudiants en difficulté (...), op.cit.* ; B. Sèze, art.cit.

56. Voir Élise Verley, Xavier Collet, Philippe Cordazzo, « Vulnérabilité économique, entre objectivation et ressentis. » dans Séverine Landrier, Philippe Cordazzo, Christine Guégnard, *Études, galères et réussites. Conditions de vie et parcours à l'université*, Paris, La documentation française, 2016, chapitre 6, p. 134-152, citation p. 138.

4. L'enquête ÉtuCris, pourquoi et comment ? (2021-2022)

Conditions de vie et usages de l'aide alimentaire, entre autres ressources estudiantines

Comme dans les enquêtes statistiques en population générale étudiante, il s'agit de recueillir des informations sociodémographiques, sur la situation d'études, l'état de santé et les besoins de soins, l'habitat, les ressources et le recours à l'assistance [Annexe 6 : Questionnaire ÉtuCris]. Sont cependant interrogées uniquement des personnes rencontrées en distribution alimentaire, aux guichets d'un service d'aide, correspondant à un segment particulier de cette population estudiantine.

L'étude ne regarde pas la population sous l'angle des « apprenants⁵⁷ », pour lesquels on se poserait des questions à propos de l'orientation scolaire. Elle ne permet pas de connaître l'effet de leurs conditions de vie sur la réussite universitaire⁵⁸. Les seules questions à ce sujet permettent simplement de situer les personnes dans le monde estudiantin (filières, niveau d'études, privé/public) ou portent sur l'impact de la crise sanitaire sur les études pour les étudiantes et étudiants qui étaient présents en France avant la rentrée universitaire 2021-2022. Ainsi peut-on repérer d'éventuels déséquilibres avec des effets de long terme sur les trajectoires individuelles (et la précarité), en s'appuyant sur les travaux qui ont documenté les effets perturbateurs de la crise sur la scolarité, comme l'« indigestion numérique » qu'elle a suscitée⁵⁹. La population interrogée, composée quasi exclusivement de personnes inscrites dans l'enseignement supérieur pour l'année 2021-2022 [II.3.A], n'est cependant pas concernée par un décrochage scolaire au moment de l'enquête.

ÉtuCris est une enquête sur les conditions de vie et les usages de l'aide alimentaire. Il s'agit à la fois de comprendre quels sont les éléments déclencheurs pour venir en distribution alimentaire et les modalités du recours, mais aussi de resituer cette aide parmi les autres ressources des étudiantes et étudiants (soutien familial, revenus du travail). Que coûte le choix de venir étudier (ou d'immigrer) en Île-de-France ? À quelles formes de précarité les étudiantes et étudiants interrogés font-ils face, ces formes ayant un lien ou non avec la survenue de la crise sanitaire ? L'étude vise à cerner largement les effets des contraintes budgétaires sur les conditions et modes de vie d'étudiantes et étudiants cherchant à dépenser moins pour se nourrir. De quelles façons s'en sortent-ils pour faire face à leurs dépenses alimentaires, pour se loger, pour se soigner et pour les autres postes incompressibles ? Voit-on apparaître des restrictions – des privations alimentaires, des renoncements ou reports de soins, des logiques d'évitement

57. « Souvent considérés en sociologie et dans le domaine social comme des jeunes apprenants, les étudiants ont été jusqu'à présent regardés sous l'angle de leur capacité à réussir leurs études (Rey 2005) ou de leur acculturation au monde universitaire (Coulon, 1997 ; Millet, 2003). Avec la crise entamée au printemps 2020, on (re)découvre qu'au-delà du risque de décrochage, certains étudiants sont dans l'incapacité de se nourrir ou de se loger, dans un contexte où les restrictions successives rendent notamment difficile la possibilité de maintenir une activité rémunérée. », Marie Trespeuch, Élise Tenret, « La crise sanitaire : une prise de conscience de la condition étudiante ? », *Revue Française de Socio-Economie*, n°26, 2021, p.5-11, citation p. 5.

58. L'enquête se place donc du côté des travaux sur les conditions de vie et ne tient pas compte des effets du contexte d'enseignement sur les parcours estudiantins. Séverine Landrier rend compte de ces deux filons d'études qui se croisent peu dans son introduction : « Les conditions d'études et les conditions matérielles de vie des étudiants. Quels liens avec leur parcours universitaire ? », dans S. Landrier, P. Cordazzo, C. Guégnard, *Études, galères et réussites*, op.cit., p. 18 - 42.

59. M. Trespeuch, E. Tenret, art.cit., p. 5.

de dépenses de plaisir ? Cela a-t-il des conséquences en matière de santé, en particulier psychique ? Les étudiantes et étudiants sont-ils bien et suffisamment entourés ? Il s'agit aussi de montrer comment ces éventuelles difficultés sur le plan économique, résidentiel, administratif, relationnel, d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi peuvent se cumuler.

Cette étude n'est pas non plus sans poser de questions sur les modalités de l'aide. Les distributions alimentaires peuvent être un « produit d'appel » pour mettre en place d'autres formes d'accompagnement social⁶⁰. Cela paraît-il une façon appropriée de résoudre les problèmes, correspondant aux besoins des personnes ? En creux, l'enquête permet de questionner les objections à (la persistance de) cette forme d'aide qui a pu faire l'objet de polémiques. L'analyse des commentaires d'internautes associés à la diffusion de la vidéo du journaliste Rémy Buisine sur Brut, évoquée plus tôt, en témoigne⁶¹. Nombreux sont les commentaires indignés voire dénonciateurs : « Une honte pour un pays comme le nôtre » ; « L'égalité des chances. Certains rentrent dans le bel appartement de leurs parents, ouvrent le frigo et se reposent un peu avant d'étudier, d'autres font la queue pour mendier à manger avant de rentrer dans leur cité U ou dans leur petite piaule. C'est d'une tristesse... » Une analyse de contenus indique cependant que les représentations que l'on a de cette jeunesse qui demande de l'aide peuvent également être à charge. Il semble possible de les regrouper en trois catégories, 1) celles qui suggèrent que les bénéficiaires sont profiteurs, qu'ils ne savent pas gérer leur budget (« Tous étudiants ??? », « Des économies pour aller après prendre une pinte de bière en terrasse ») ; 2) celles qui renvoient à la parenté l'obligation de soutien (« Ils n'ont plus de parents »), reprenant à leur compte la dimension « familialiste » des politiques de jeunesse en France⁶² ; 3) celles qui font remarquer que les bénéficiaires pourraient travailler, *a fortiori* dans l'hôtellerie-restauration (« Au boulot »). L'attention portée aux ressources comme aux dépenses des personnes interrogées pour ÉtuCris fonctionne comme une forme de réponse à ces objections.

On sait du reste que le « ressenti » des individus confrontés à des difficultés économiques diffère, qu'ils peuvent appréhender leurs situations de façon contrastée⁶³. L'étude se penche également sur cette question. Le sentiment d'être illégitime à recevoir de l'aide alimentaire est-il exprimé par certaines personnes, dans quelles situations ? Si l'homogénéisation du groupe des étudiantes et étudiants est très problématique en population générale, n'est-ce pas aussi le cas dans ce segment particulier de bénéficiaires de l'aide alimentaire ? N'y a-t-il pas des écarts entre les profils budgétaires des personnes à partir d'un seul point commun – la fréquentation, au moins une fois lors de la rencontre de l'équipe d'enquête ÉtuCris, d'une distribution de nourriture gratuite ?

En se rendant dans diverses distributions, certaines d'accès plus restrictif que d'autres,

60. Pour reprendre un terme employé par une interlocutrice de la Ville de Paris lors de notre rencontre en juillet 2021 pour développer ce projet d'enquête. C'est du reste ainsi que les associations se positionnent, associant des services de plus en plus complets aux distributions alimentaires : point d'accès aux droits, présence de psychologues, etc.

61. Rémy Buisine, « Aide alimentaire (...), Brut, vidéo *op.cit.*

62. Sur la familialisation de l'aide aux jeunes en France, voir Benjamin Vial, « Comprendre la surexposition des jeunes aux difficultés administratives : une analyse critique des politiques publiques de la jeunesse », dans Les enquêtes du défenseur des droits, tome 1, Paris, La documentation française, 2019, p. 39-57.

63. À propos de la précarité étudiante, voir : Philippe Cordazzo, Nicolas Sembel, « Quand la marge interpelle la norme, Évolution et actualité de la précarité étudiante », *Agora débat-jeunesse*, n°86, 2020, p. 43-60.

nous cherchons également à savoir si la population et la relation à l'aide diffèrent entre files actives d'associations ? Se présenter comme une personne impécunieuse pouvant freiner la venue à l'aide alimentaire⁶⁴, est-ce que le fait de proposer cette aide de façon dédiée à une frange de population et sans autre critère que d'être étudiante, étudiant lève des barrières du non-recours ?

Sur le plan scientifique, l'étude ne mesure pas la précarité parmi la population étudiante. Les résultats pourront toutefois nourrir les travaux visant à déterminer les facteurs de risque d'être concerné par un état de faim modérée à sévère ou de reporter des soins, dans un effort de recherche pour des indicateurs plus « stabilisés⁶⁵ » sur les formes de la précarité étudiante.

Le plan de ce rapport

Nous commencerons par décrire la méthodologie de l'étude ÉtuCris, qui recueille des données de deux manières conjointes, avec un volet par questionnaire et un autre par entretiens complémentaires (I). Dans ce rapport, en fonction des parties et thématiques abordées, selon la portée des réponses des deux approches d'enquête, elles seront mobilisées tantôt ensemble, tantôt séparément.

Avec une approche démographique et quantitative, l'accent sera d'abord mis sur le fait de caractériser la population enquêtée, dans diverses files actives de l'aide alimentaire, par rapport à la population étudiante plus généralement (II).

Les étudiantes et étudiants ne composent pas de la même façon pour arriver en Île-de-France, en particulier les personnes de nationalité étrangère. Nous montrerons comment leurs façons de concevoir des projets d'immigration scolaire préfigurent la trame des galères futures, avec de nouveaux obstacles administratifs et résidentiels s'ajoutant à l'arrivée (III).

La population présente à l'aide alimentaire n'est pas homogène sur le plan des ressources : cela sera souligné en introduisant des informations budgétaires recueillies dans les questionnaires⁶⁶, ainsi qu'en valorisant les matériaux d'entretien à propos de thématiques spécifiques sur la question des aides familiales (IV) et de la conciliation études – exercice d'activités rémunérées (V).

Du côté du mode de vie, il s'agira de passer au crible les motifs de venue en distribution alimentaire et le rapport des étudiantes et étudiants au recours à cette forme d'aide (VI). Enfin, les problématiques de santé feront l'objet d'un traitement spécifique, épidémiologique, en particulier en matière d'insécurité alimentaire, d'état dépressif et d'accès aux soins (VII).

64. Un motif de non-recours à l'aide alimentaire est le caractère humiliant de l'attente, de la présentation de soi. Sur l'expérience douloureuse en distribution, voir par exemple : Magali Ramel, Huguette Boissonnat Pelsy, Chantal Sibué-De Caigny, Marie-France Zimmer, *Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*, rapport d'ATD Quart Monde, 2016.

65. Rapport public annuel de la Cour des comptes, *op.cit.*, p. 112.

66. Elles feront l'objet d'une synthèse spécifique sur cette thématique, à paraître en 2022.

CHAPITRE UN

Méthodologie

Le volet quantitatif

Les inclusions, soit le fait de demander aux personnes présentes en distribution alimentaire de participer à l'enquête, ont été faites entre le 30 novembre 2021 et le 27 janvier 2022 pendant quatre créneaux de distribution par semaine en moyenne, dans des sites majeurs de distribution alimentaire spécifiques à la population étudiante d'Île-de-France (douze sites au total!) [Annexe 5 : Sessions de collecte (décembre 2021 – janvier 2022)].

En lien avec les objectifs de l'étude, centrés au départ sur la documentation de l'état de santé mentale et d'insécurité alimentaire des étudiantes et étudiants, points d'attention des pouvoirs publics et des médias, une estimation de la taille d'échantillon nécessaire pour obtenir des indicateurs statistiquement significatifs avec une marge d'erreur de 5 %, a été réalisée. Pour cela, deux indicateurs clés de l'enquête « Être étudiant.e en 2020 » réalisée par les étudiantes et étudiants de l'Université Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris-Saclay ont été mobilisés : l'indice de précarité² et l'état de santé psychologique³. À partir de ces résultats, pour obtenir une proportion avec un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur à 5 %⁴, il est nécessaire d'interroger entre 359 et 384 étudiantes et étudiants.

1. Aucune cartographie des lieux de distributions alimentaires étudiants régulièrement mise à jour n'existe pour l'Île-de-France. On sait néanmoins que les lieux de distributions existants n'ont pas tous été fréquentés dans le cadre de cette enquête. Les terrains ont soit été ouverts par la Maison des initiatives étudiantes de Paris (Co'p1, Linkee), dans le cadre du financement de la Ville de Paris à cette enquête, ou la présence de l'équipe ÉtuCris a été négociée par l'Observatoire du Samusocial de Paris auprès des partenaires (Restos du Cœur, AGORAé de Paris, On remplit le frigo et Secours populaire). Le Crous, sollicité, n'a pu accueillir l'équipe de l'enquête sur des sites d'hébergement proche d'une distribution alimentaire (pour des raisons logistiques dans un contexte de Covid-19).

2. 37,0 % des étudiantes et étudiants ont déclaré être dans une situation de précarité.

3. 50,0 % de personnes déclarant un état de santé psychologique mauvais voire très mauvais.

4. Formule pour le calcul de la taille de l'échantillon $n = (1,96)^2 \times p(1-p) / (0,05)^2$ où p est la proportion de la variable d'intérêt, ici, la part d'étudiantes et étudiants déclarant être dans une situation de précarité, ou déclarant un état de santé psychologique mauvais voire très mauvais.

L'enquête a été proposée systématiquement à l'ensemble des étudiantes et étudiants se laissant intercepter, présents en distribution alimentaire les jours d'enquête dans les sites sélectionnés. En enquêtant plusieurs fois dans chacune des distributions sélectionnées, la quasi-totalité des files actives de celles-ci au moment de la collecte a été approchée par l'équipe enquêtrice.

L'estimation du nombre d'étudiantes et étudiants fréquentant l'aide alimentaire dédiée des associations fréquentées au moment de l'enquête est difficile à établir. Des bases de données recensant et caractérisant les bénéficiaires des distributions alimentaires étudiantes ne sont pas accessibles pour chaque lieu de distribution. Cela rendait difficile la mise en place d'un tirage aléatoire de personnes à enquêter. La constitution d'une telle base de données s'est révélée impossible dans les délais impartis par la présente étude, ce d'autant plus que les bénéficiaires peuvent se rendre dans plusieurs distributions alimentaires [VI.2.A] et y aller de manière instantanée (sans rendez-vous). L'absence de telles données empêche la réalisation d'un redressement des données, notamment par un calage sur marge⁵.

Pour pallier ce manque et avoir tout de même une connaissance des files actives afin d'évaluer un taux de participation, le nombre de bénéficiaires venus dans les différentes distributions alimentaires enquêtées au moment du recrutement des étudiantes et étudiants a été renseigné par les associations, dans la mesure du possible. Puis, lorsque l'équipe était suffisante et que les locaux s'y prêtaient, un comptage systématique du nombre de bénéficiaires, ainsi qu'un relevé de leur sexe, âge et langue parlée a été réalisé par l'équipe projet [Annexe 8 : Participation dans les files Co'p1 14^{ème} et Restos du Cœur 18^{ème}, Tableau 38].

Pour être incluses, les étudiantes et étudiants devaient être présents en distribution alimentaire étudiante le jour de l'enquête et en étude en 2019-2020 et/ou 2020-2021 et/ou 2021-2022. Les mineurs, les parents d'étudiantes et étudiants et les personnes ne parlant ni français ni anglais n'étaient pas incluses.

Les étudiantes et étudiants consentant à participer à l'enquête sont interrogés une seule fois sur leur situation actuelle et passée (rétrospectivement). Le questionnaire a été administré selon deux modes de passation : en face à face ou par téléphone. Ce choix a été motivé par la configuration des locaux de la distribution, la préférence des personnes enquêtées⁶, la disponibilité de l'équipe d'enquête et la durée restreinte du terrain (deux mois). Lorsque les locaux le permettaient et que l'équipe d'enquêteurs et enquêtrices était en nombre suffisant, les personnes enquêtées choisissaient leur mode d'entretien : par téléphone plus tard ou sur place immédiatement. Dans le cas contraire, lorsque les personnes avaient donné leur accord

5. Technique de redressement d'un échantillon par attribution d'un poids des individus permettant de « caler » les caractéristiques des personnes de l'enquête avec celles de l'ensemble des bénéficiaires.

6. Comme le temps de passation du questionnaire est d'une demi heure minimum, certaines personnes préféraient être contactées plus tard, auquel cas un créneau téléphonique leur était fixé.

pour participer à l'enquête, leurs coordonnées étaient relevées et un rendez-vous téléphonique était pris. Le remplissage du questionnaire sur internet en autoadministré n'a pas été une option retenue de passation pour plusieurs raisons ; cela permettait d'une part de s'assurer que les personnes répondant à l'enquête étaient bien celles rencontrées en distribution alimentaire, d'autre part l'humanité d'une interaction a semblé plus pertinente au regard des sujets abordés.

Le questionnaire a pour objectif principal de connaître de manière objective les caractéristiques de la population fréquentant les distributions alimentaires et de quantifier les problématiques qu'elle rencontre. Les données collectées portent sur la situation d'études, d'habitat, les ressources, le recours à l'aide, l'état de faim et la perception de l'état de santé. Certaines questions sont issues d'enquêtes tierces, comme celle de l'Observatoire nationale de la vie étudiante, et « Être étudiant.e en 2020 » menée par l'Université Paris-Saclay avec l'accompagnement du Samusocial de Paris. De même, les questions relatives à la santé sont standardisées. Celles permettant l'évaluation de l'état de santé générale des personnes sont tirées du mini-module européen, de l'état dépressif majeur (EDM) de la version courte du questionnaire *Composite International Diagnostic Interview (CIDI-SF)*, qui mesure l'EDM sur la base des critères de la dixième révision de la *Classification internationale des maladies (CIM10)*. Le questionnaire complet est disponible en annexe [Annexe 6 : Questionnaire ÉtuCris]. Un document complémentaire présentant une analyse réflexive de la méthode à des fins de reproductibilité sera produit fin 2022.

Les 44 enquêtrices et enquêteurs sont des membres de l'Observatoire du Samusocial de Paris, des étudiantes et étudiants en sciences sociales, ou d'autres membres du Samusocial préalablement formés. Les réponses sont directement saisies sur une interface de collecte en ligne dédiée (Wepi®) et les analyses menées grâce aux techniques de statistiques classiques sur le logiciel R.

Note de lecture : la p-valeur

Dans ce travail d'analyse, des tests statistiques ont été réalisés : test du Chi2 pour comparer des variables qualitatives et le test de Student pour comparer une variable quantitative et une variable qualitative. Ces tests permettent de comparer la fréquence d'une variable observée (ex : état dépressif majeur) et une variable de croisement (ex : sexe) avec au moins deux modalités (ex : homme/femme). Ce test permet de savoir si la différence de répartition de la variable observée entre les deux modalités est due au hasard (ex : est-ce que la différence d'état dépressif majeur observée entre les hommes et les femmes est due au hasard ?).

Les résultats sont donnés avec une valeur de probabilité nommée p-valeur (p) et comprise entre 0 et 1. On considère que la différence de répartition n'est pas due au hasard et donc diffère statistiquement lorsque cette p-valeur est inférieure à 0,05.

Le volet qualitatif

La post-enquête qualitative, par entretiens complémentaires semi-dirigés, a été menée entre le 22 décembre 2021 et le 13 avril 2022. Elle a pour objectif de compléter ou approfondir les difficultés rencontrées par ces étudiantes et étudiants, de pouvoir en déterminer les causes et les conséquences et d'identifier les interconnexions entre ces problématiques. Parmi les étudiantes et étudiants ayant accepté de laisser leur numéro de téléphone pour un entretien complémentaire à la suite du questionnaire, un corpus de personnes présentant des profils variés était recontacté. Les résultats du tri à plat nourrissent la sélection des personnes, avec des profils contrastés en matière de nationalités, d'obstacles administratifs et résidentiels, d'impacts de la crise sanitaire, de recours à l'aide alimentaire, de lieux d'étude, de problématiques de santé, notamment d'insécurité alimentaire [Annexe 7 : Guide d'entretien abrégé]. L'enquête s'appuie du reste sur les investigations menées dans le cadre d'un projet précédent où une poignée d'étudiantes et étudiants concernés par des pertes d'emploi dans l'hôtellerie-restauration ont été interrogés (et une personne suivie au long cours) en 2020-2021⁷.

Ces entretiens sont menés par quatre membres de l'Observatoire, dans des lieux choisis par l'étudiante ou l'étudiant ou au téléphone. Plusieurs rencontres ont pu être organisées avec la même personne (suivi), durant lesquelles ont été abordées plus particulièrement les thématiques des difficultés administratives, résidentielles et économiques. Il s'agissait de resituer l'usage du recours à l'aide alimentaire en interrogeant les ressources, en particulier les aides familiales et le rapport à l'emploi. Un journal de terrain, tenu avec des entrées par jour d'investigation, rend compte de ces entretiens, pour la plupart retranscrits intégralement.

7. Lorraine Guénée, Odile Macchi, Erwan Le Méner, Eléonore Guillemot, Paolo Renoux et Adèle Fourestier, *Hors service. Enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les travailleurs de l'hôtellerie-restauration (Île-de-France, mars 2020-mai 2021)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2021.

Nombre de personnes interrogées

Il est difficile de quantifier le nombre exact d'étudiantes et d'étudiants présents au moins une fois dans un des sites de distribution alimentaire pendant la période d'enquête, et donc potentiellement éligibles, car elles et ils peuvent revenir d'une semaine sur l'autre dans une même distribution ou faire partie de plusieurs files actives de différentes distributions. À la distribution Co'p1 du 14^{ème} arrondissement, un comptage précis a été réalisé, ce qui a permis d'estimer par exemple que le samedi 11 décembre 2021, 66,1 % des personnes présentes avaient pu être approchées dans le cadre de l'enquête [Annexe 8 : Participation dans les files Co'p1 14^{ème} et Restos du Cœur 18^{ème}, Tableau 39].

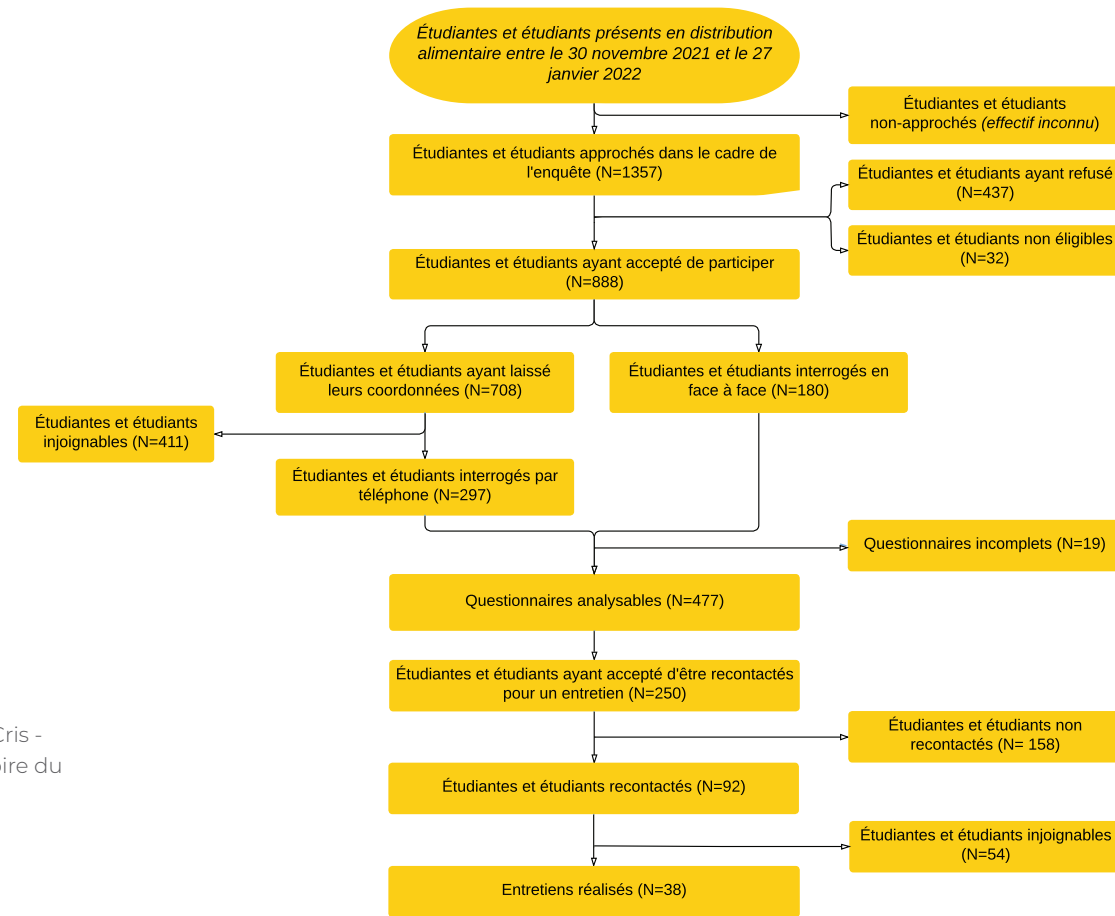
Pendant les deux mois de collecte, l'enquête a été proposée au moins à 1 357 personnes (Figure 2)⁸. Parmi elles, 65,4 % ont accepté de répondre. Au total, 180 personnes ont été interrogées en face à face directement dans un site de distribution alimentaire et 708 coordonnées téléphoniques ont été récoltées. Le taux de personnes joignables par téléphone était de 41,9 %, ce qui correspond à 297 personnes. Sur les 496 questionnaires réalisés, 477 questionnaires l'ont été en entier⁹. Enfin, parmi les 250 étudiantes et étudiants ayant laissé leurs coordonnées pour un entretien complémentaire, 92 ont été contactés, ce qui a permis de mener 38 entretiens complémentaires¹⁰.

8. Dans quelques lieux, vu l'affluence, les tableaux de motifs de refus et de non éligibilité qui permettent notamment de parvenir à ce calcul ont pu être remplis de façon partielle par les enquêtrices et enquêteurs.

9. Le nombre d'inclusions par distribution alimentaire est présenté en Figure 2.

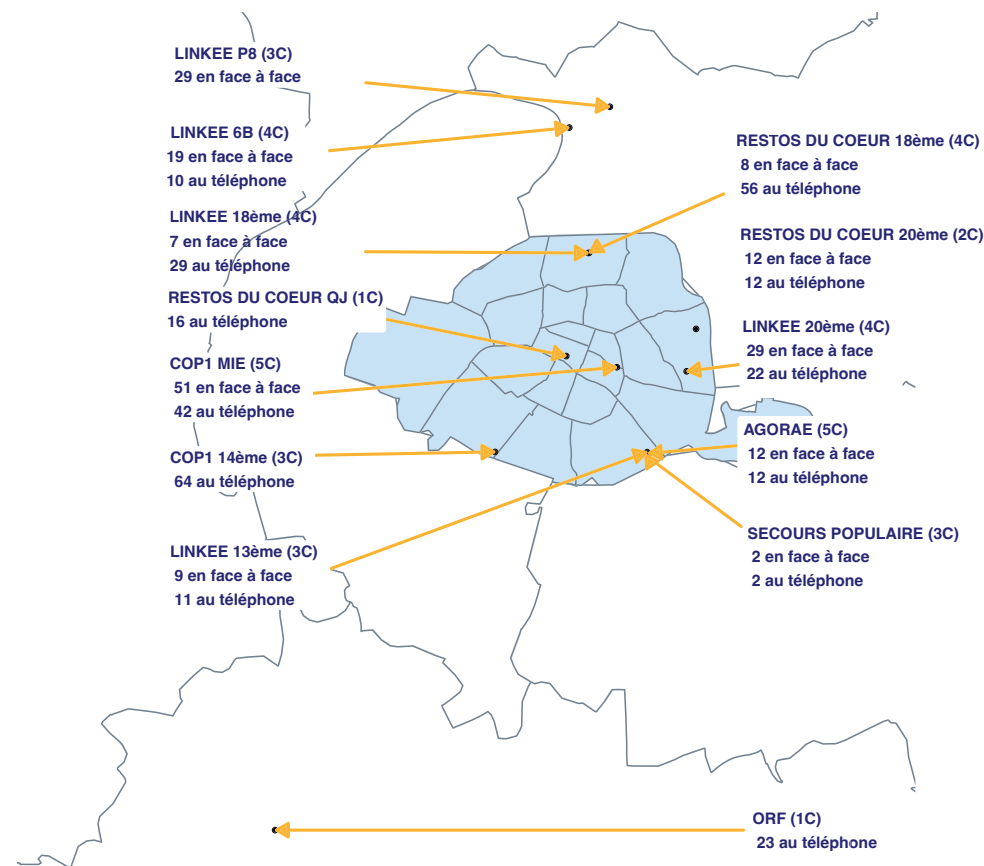
10. Deux personnes ont pour le moment été revues plusieurs fois, le nombre de personnes suivies jusqu'à fin 2022, actuellement indéterminé, dépendra de la volonté des étudiantes et étudiants.

Figure 1.
Diagramme de flux



Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Figure 2. Nombre d'inclusions par lieu d'enquête



Limites et forces de la méthode

Cette enquête est menée auprès d'une population étudiante volontaire, présente dans les files actives de distribution alimentaire. Les étudiantes et étudiants sont nombreux à se détourner de l'enquêteur ou de l'enquêtrice, en exprimant relativement fréquemment comme motif de refus le manque de temps (17,6 % sur 51 refus exprimés le 11 décembre à la distribution Co'p1), ou ne veulent pas participer sans donner de réponse en particulier (17,6 %). Avec une durée annoncée de 30 minutes, 7,8 % indiquent que l'enquête est beaucoup trop longue¹¹. Ces personnes peuvent avoir un profil particulier. Par exemple, des étudiantes et étudiants peuvent ne pas se sentir légitimes à aller à l'aide alimentaire et donc ne pas vouloir participer. À l'inverse, pour d'autres, en situation de précarité, parler de leurs problèmes pourraient être trop douloureux et entraîner un refus de participation.

Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer avec précision le nombre de personnes à qui l'enquête n'a pas été proposée, le fait de revenir plusieurs fois, en peu de temps, dans les mêmes distributions permet de limiter au maximum ce nombre en palliant les réalités de terrain (flux inconstant, petits espaces, etc.). Le contexte hivernal, marqué par de longues files d'attente dehors devant les lieux de l'aide alimentaire, la proximité des évaluations universitaires de la fin du premier semestre (partiels etc.), et la longueur du questionnaire (30 minutes minimum) ont certainement eu une influence sur le taux de participation. Les entretiens téléphoniques, planifiés à la convenance de l'étudiante ou l'étudiant, ont été une solution efficace pour maximiser le taux de participation et atteindre l'objectif d'au moins 400 questionnaires complets dans un temps limité.

Les caractéristiques des personnes interrogées par téléphone et en face à face sont comparées et ne diffèrent pas statistiquement, à l'exception de l'état dépressif majeur qui est plus souvent déclaré par téléphone [Annexe 9 : Effets du multi mode de passation].

Les résultats obtenus reposent sur des déclarations, la perception peut différer selon le moment de l'enquête, selon l'enquêtrice ou l'enquêteur et le mode de passation. Pour limiter les biais de perception et d'interprétation, un questionnaire standardisé a été utilisé. Certains indicateurs sont soumis à des biais mémoriels (ne pas se souvenir). C'est pour cela que la majorité des événements sont questionnés dans l'année précédente.

Pour le volet qualitatif, les enquêtrices et enquêteurs bénévoles peuvent être moins enclins à proposer les enquêtes par entretien par leur connaissance moindre de l'étude et de ses objectifs. De leur côté, les membres de l'équipe impliqués dans les deux volets de l'enquête sélectionnent préférentiellement les personnes qu'elles et il ont sensibilisées (négligeant potentiellement certains profils), mais cela évite les défections. La participation des enquêtrices et enquêteur à l'ensemble de l'enquête permet l'emboîtement des deux approches méthodologiques et la construction mutualisée des analyses.

11. [Annexe 8 : Participation dans les files Co'p1 14^{ème} et Restos du Cœur 18^{ème}].

Réaliser des entretiens consiste à recueillir un récit en une seule rencontre, ce qui empêche parfois de couvrir avec finesse l'ensemble des thématiques d'enquête et il peut y avoir des écarts entre les discours (présentation de soi) et les pratiques ordinaires. Avoir une série d'échanges avec des personnes (suivis) permet de mettre en lumière ces décalages et de gagner en précision, ce qui a été et sera dans la mesure du possible effectué avec une poignée d'étudiants et étudiantes pour la poursuite de cette étude.

Enfin, la participation de l'équipe projet (composée de sept personnes) à l'ensemble des tâches inhérentes à une telle enquête, allant de la conception à l'analyse des données et la restitution des résultats, en passant par la coordination des journées d'enquête et la réalisation d'entretiens, a eu plusieurs avantages. Cela a permis d'adapter immédiatement la méthodologie à chacune des étapes sans perte de temps, a conduit à une bonne connaissance des phénomènes étudiés, et à réaliser l'étude dans des temps records.

Éthique

Les étudiantes et étudiants étaient libres de participer ou non à l'enquête. Lorsque les entretiens en face à face pouvaient être menés dans les distributions, l'enquête était systématiquement proposée après la récupération des paniers alimentaires afin de ne pas gêner l'accès à la distribution. Lorsque les entretiens ne pouvaient être réalisés sur place, l'enquête a pu parfois être proposée avant la récupération des paniers alimentaires, pendant le temps d'attente. Les coordonnées téléphoniques étaient notées après l'accord des personnes. Les participantes et participants signaient un formulaire de consentement différencié pour chaque volet de l'enquête [Annexe 10 : Formulaire de consentement du volet quantitatif et Annexe 11 : Formulaire de consentement du volet qualitatif].

Des sujets sensibles abordés pendant le questionnaire pouvaient déstabiliser des personnes, qui étaient alors, si elles en exprimaient le besoin, orientées vers des numéros d'aide psychologique ou directement vers les psychologues présents dans la plupart des lieux de distributions alimentaires.

Les données du volet quantitatif sont saisies sur le logiciel Wepi® (Epicconcept) accrédité pour le stockage des données de santé. La base de données n'est accessible qu'aux personnes chargées des analyses. Pour le volet qualitatif, les coordonnées téléphoniques sont enregistrées dans un fichier à part et accessibles aux seules personnes de l'Observatoire chargées de ce volet de l'étude. Cette étude ne recueille pas de données sensibles. Le protocole d'enquête a reçu l'accord de la déléguée à la protection des données du Samusocial de Paris.

Variables majeures décrivant la population

Les caractéristiques des 477 personnes enquêtées dans le cadre d'ÉtuCris sont disponibles dans le tableau ci-dessous, sur la totalité de l'échantillon et selon la nationalité et période d'arrivée en France. Ces résultats sont présentés pour la totalité de l'échantillon, sans retirer les réponses indéterminées, ce qui peut entraîner de légères différences de pourcentages entre les résultats exposés ici et ceux retrouvés dans certaines autres parties de ce rapport.

Tableau 1.
Description des
caractéristiques générales
de la population d'étude

Nationalité et période d'arrivée en France

	Total	Étrangère arrivée en France avant 2021	Étrangère arrivée en France en 2021	Française
n	N=477 n (%)	N=170 n (%)	N=214 n (%)	N=93 n (%)
Sexe				
Femme	285 (59,7)	96 (56,5)	116 (54,2)	73 (78,5)
Homme	192 (40,3)	74 (43,5)	98 (45,8)	20 (21,5)
Age				
18 – 23 ans	143 (30,0)	39 (22,9)	54 (25,2)	50 (53,8)
23 – 25 ans	193 (40,5)	71 (41,8)	96 (44,9)	26 (28,0)
26 et plus	141 (29,6)	60 (35,3)	64 (29,9)	17 (18,3)
Logement occupé				
En location avec un bail personnel	161 (33,8)	64 (37,6)	63 (29,4)	34 (36,6)
Résidence universitaire	212 (44,4)	79 (46,5)	88 (41,1)	45 (48,4)
Hébergement chez des tiers	76 (15,9)	21 (12,4)	43 (20,1)	12 (12,9)
Autre	27 (5,7)	6 (3,5)	19 (8,9)	2 (2,2)
Ne souhaite pas répondre	1 (0,2)	0 (0)	1 (0,5)	0 (0)
Vivre chez ses parents				
Oui	8 (1,7)	2 (1,2)	0 (0,0)	6 (6,5)
Non	469 (98,3)	168 (98,8)	214 (100,0)	87 (93,5)
Zone de transport RATP				
1 à 2	292 (61,2)	108 (63,5)	113 (52,8)	71 (76,3)
3 à plus	168 (35,2)	55 (32,4)	91 (42,5)	22 (23,7)
Indéterminé	17 (3,6)	7 (4,1)	10 (4,7)	0 (0,0)
Département de résidence				
Paris intra-muros	225 (47,2)	80 (47,1)	83 (38,8)	62 (66,7)
Départements limitrophes	160 (33,5)	58 (34,1)	81 (37,9)	21 (22,6)
Départements éloignés	74 (15,5)	25 (14,7)	39 (18,2)	10 (10,8)
Indéterminé	18 (3,8)	7 (4,1)	11 (5,1)	0 (0,0)
Niveau d'étude actuel				
Licence	172 (36,1)	59 (34,7)	58 (27,1)	55 (59,1)
Master ou plus	298 (62,5)	109 (64,1)	154 (72,0)	35 (37,6)
Indéterminé	7 (1,5)	2 (1,2)	2 (0,9)	3 (3,2)
Établissement d'inscription				
Public	322 (67,5)	116 (68,2)	147 (68,7)	59 (63,4)
Privé	155 (32,5)	54 (31,8)	67 (31,3)	34 (36,6)
En emploi				
Oui	170 (35,6)	90 (52,9)	42 (19,6)	38 (40,9)
Non	306 (64,2)	80 (47,1)	171 (79,9)	55 (59,1)
Indéterminé	1 (0,2)	0 (0,0)	1 (0,5)	0 (0,0)
Bourse				
Oui	104 (21,8)	29 (17,1)	22 (10,3)	53 (57,0)
Non	373 (78,2)	141 (82,9)	192 (89,7)	40 (43,0)

Nationalité et période d'arrivée en France

	Total	Étrangère arrivée en France avant 2021	Étrangère arrivée en France en 2021	Française
n	N=477 n (%)	N=170 n (%)	N=214 n (%)	N=93 n (%)
En blocage administratif *				
Oui	199 (41,7)	46 (27,1)	139 (65,0)	14 (15,1)
Non	277 (58,1)	124 (72,9)	74 (34,6)	79 (84,9)
Indéterminé	1 (0,2)	0 (0,0)	1 (0,5)	0 (0,0)
Difficultés à finir le mois				
Non	148 (31,0)	38 (22,4)	90 (42,1)	20 (21,5)
Oui	327 (68,6)	132 (77,6)	122 (57,0)	73 (78,5)
Indéterminé	2 (0,4)	0 (0,0)	2 (0,9)	0 (0,0)
Fréquence de venue en distribution alimentaire				
Au moins 1 fois semaine	251 (52,6)	83 (48,8)	119 (55,6)	49 (52,7)
Moins 1 fois semaine	226 (47,4)	87 (51,2)	95 (44,4)	44 (47,3)
Couverture médicale				
Oui (numéro définitif)	338 (70,9)	149 (87,6)	102 (47,7)	87 (93,5)
Oui (numéro provisoire)	119 (24,9)	17 (10,0)	99 (46,3)	3 (3,2)
Non	19 (4,0)	4 (2,4)	12 (5,6)	3 (3,2)
Indéterminé	1 (0,2)	0 (0,0)	1 (0,5)	0 (0,0)
Mutuelle santé				
Oui	230 (48,2)	93 (54,7)	70 (32,7)	67 (72,0)
Non	220 (46,1)	69 (40,6)	129 (60,3)	22 (23,7)
Non-éligible	19 (4,0)	4 (2,4)	12 (5,6)	3 (3,2)
Indéterminé	8 (1,7)	4 (2,4)	3 (1,4)	1 (1,1)
État dépressif				
Oui	163 (34,2)	51 (30,0)	68 (31,8)	44 (47,3)
Non	293 (61,4)	109 (64,1)	138 (64,5)	46 (49,5)
Indéterminé	21 (4,4)	10 (5,9)	8 (3,7)	3 (3,2)
Renoncement aux soins				
Oui	179 (37,5)	56 (32,9)	74 (34,6)	49 (52,7)
Non	298 (62,5)	114 (67,1)	140 (65,4)	44 (47,3)
État de faim				
Peu ou pas faim	351 (73,6)	120 (70,6)	169 (79,0)	62 (66,7)
Faim modérée	70 (14,7)	23 (13,5)	26 (12,1)	21 (22,6)
Faim sévère	52 (10,9)	25 (14,7)	17 (7,9)	10 (10,8)
Indéterminé	4 (0,8)	2 (1,2)	2 (0,9)	0 (0,0)

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris
Champ : Ensemble des étudiants et étudiants enquêtés (n=477)
* En blocage administratif désigne le fait d'être en attente de document de séjour, de carte vitale, d'aides pour le logement.



CHAPITRE DEUX

Profils des étudiants et étudiantes de l'enquête ÉtuCris

Des étudiantes et étudiants comme les autres ?

A. Davantage de femmes

Sur les 477 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ÉtuCris, 6 personnes sur 10 sont des femmes (59,7 %¹). Cette proportion est ainsi légèrement supérieure à celle observée dans l'enquête « Conditions de vie des étudiants » de 2020 – Cdv2020 –

1. Soit 285 répondantes contre 193 répondants. Cette répartition varie entre les distributions des Restos du Cœur et celles de Co'p1 (68,2 % contre 51,0 % pour les Restos du Cœur ($p < 0,001$)). Cet écart est probablement lié aux profils mêmes des personnes qui se rendent dans ces distributions, les Restos du Cœur ayant reçu moins de femmes que Co'p1 sur la période de la collecte. En janvier 2022, moins de la moitié (47,1 %) des bénéficiaires des trois distributions alimentaires pour les étudiantes et étudiants et les jeunes de moins de 25 ans des Restos du Cœur sont des femmes, contre 2 sur 3 (67,7 %) pour les personnes rencontrées dans les deux distributions Co'p1 au mois de décembre 2021 [Annexe 12 : Tableaux complémentaires, Tableau 42]. La présence plus importante des étudiantes dans les distributions alimentaires de Co'p1 a déjà été mise au jour dans les enquêtes réalisées en 2020-2021 avec 67 % des personnes enquêtées de sexe féminin.

menée par l'Observatoire national de la vie étudiante (ONVE), auprès de la population étudiante générale, où 54,9 % des personnes enquêtées sont des femmes² [pour plus de détails, Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison].

Il est possible que le public étudiant de l'aide alimentaire suive les mêmes tendances que celui des distributions alimentaires généralistes, dans lesquelles les femmes sont majoritaires, comme le démontre l'enquête nationale réalisée fin 2020 par les banques alimentaires qui rapporte que 70 % des bénéficiaires sont des femmes³. La précarité touche davantage les femmes, y compris les étudiantes, comme le montre une enquête de l'Union nationale des étudiants de France (Unef) de 2021 sur le coût de la vie étudiante. Dans ce contexte de crise sanitaire, il est rapporté que les « étudiantes sont particulièrement touchées par la précarité » en raison d'un « coût de la vie bien plus important que celui de leurs homologues masculins⁴ ». Le syndicat étudiant fait un lien avec la « taxe rose » : « Qu'il s'agisse de matériel scolaire, de produits hygiéniques ou même de coupes chez le coiffeur, les produits et services sont plus chers pour les femmes que pour les hommes. » L'enquête ÉtuCris suggère que les dépenses de logement, plus importantes pour les femmes de cet échantillon, pourraient expliquer cette pression budgétaire différente selon le sexe [II.2.B].

B. Des étudiantes et étudiants relativement âgés

La moyenne d'âge des étudiantes et étudiants qui fréquentent les distributions alimentaires est de 24,5 ans (Annexe 12 : Tableaux complémentaires, Tableau 42). Cette répartition de l'âge est très centrée autour de cette moyenne puisque la moitié des personnes ont entre 22 ans (premier quartile) et 26 ans (troisième quartile). L'âge des étudiantes et étudiants enquêtés est plus élevé qu'en population générale estudiantine. En effet, 30,0 % des personnes sont âgées de moins de 23 ans dans l'enquête ÉtuCris, alors que c'est le cas de 70,4 % des personnes de l'enquête Cdv2020 (Figure 3⁵).

La répartition de l'âge des étudiantes est très similaire à celle des étudiants (Figure 4), avec une moyenne d'âge de respectivement 24,4 ans et 24,7 ans. La répartition par âge des bénéficiaires ne varie pas selon l'association fréquentée [Annexe 12 : Tableaux complémentaires, Tableau 42].

2. Feres Belghith, Odile Ferry, Théo Patros, *Conditions de vie des étudiants 2020 : Données académiques et sociodémographiques*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, p. 26.
 3. Banques Alimentaires, CSA Research, « Étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, enquête 2020 », janvier 2021, p. 54. URL : <https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2021-02/Extrait%20C3%A9tude%20CSA%20pour%20les%20Banques%20Alimentaires%20-%20Rapport%20quantitatif%202020.pdf>, consulté le 01/07/2022.
 4. Unef, « Enquête sur le coût de la vie étudiante 2021 », Dossier de presse, août 2021, p. 41. URL : <https://unef.fr/wp-content/uploads/2021/08/Enque%CC%82te-UNEF-sur-le-cou%CC%82t-de-la-vie-e%CC%81tudiante-2021.pdf>. Consulté le 05/07/2022.
 5. F. Belghith & al, *Conditions de vie des étudiants...*, op.cit.

Figure 3. Répartition (%) des étudiantes et étudiants des enquêtes Condition de vie des étudiants (ONVE – 2020) et ÉtuCris (2021-2022)

Sources : Condition de vie des étudiants (ONVE – 2020) et ÉtuCris (2021-2022)

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477) pour ÉtuCris

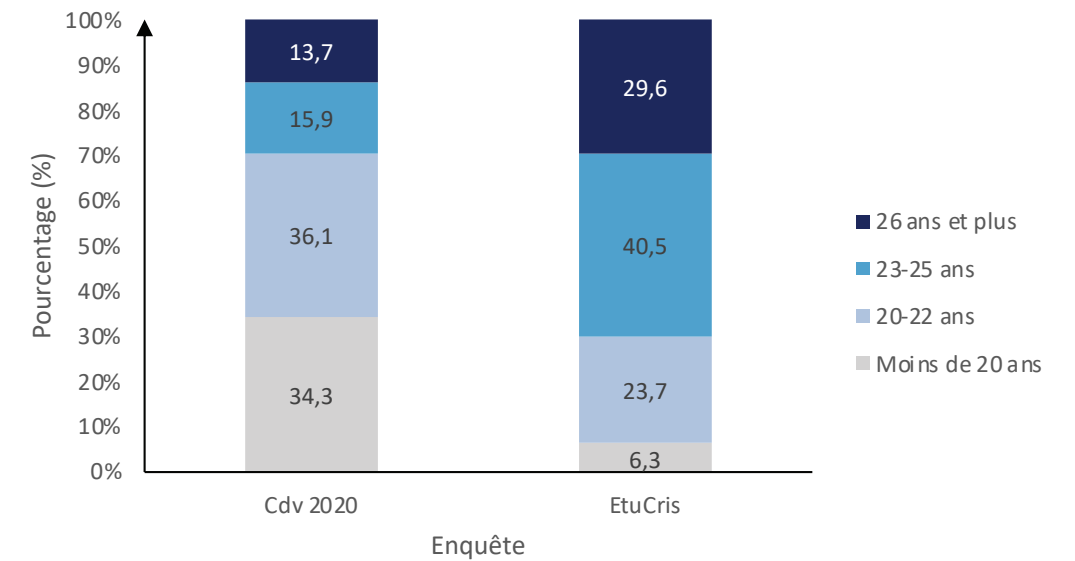
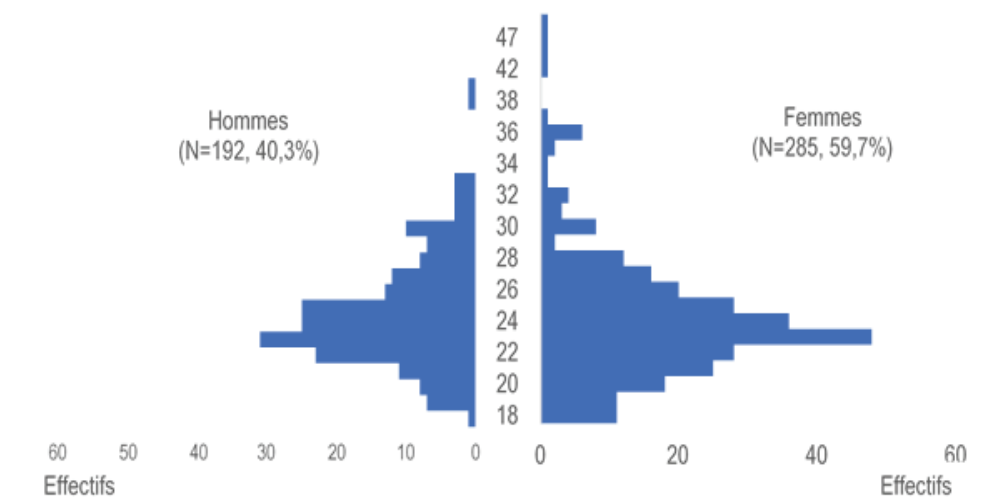


Figure 4. Répartition des étudiantes et étudiants enquêtés par sexe et âge.

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiants et étudiantes enquêtés (n=477)



C. Des étudiantes et étudiants en grande majorité de nationalité étrangère...

Dans la population d'enquête, 80,5 % des personnes sont de nationalité étrangère. Les étudiantes et étudiants de nationalité étrangère nés dans un pays d'Afrique du Nord sont les plus représentés (43,9 %, Tableau 2). Puis viennent celles et ceux d'Afrique subsaharienne (11,7 %), d'Amérique du Sud (7,7 %), du Proche et Moyen-Orient (6,1 %).

La part élevée de personnes de nationalité étrangère est une caractéristique marquante des bénéficiaires de ces distributions⁶. En 2020-2021, les personnes de nationalité étrangère représentaient 63,0 % des bénéficiaires des distributions de Co'p1⁷. Les proportions relevées dans l'enquête ÉtuCris sont nettement plus élevées et comparables à l'enquête nationale « Aide alimentaire » de l'Insee, réalisée en 2021, où sur les sites étudiants, plus de 80 % des personnes sont étrangères⁸. Ces taux sont cinq fois plus importants qu'en population étudiante générale où 13,9 % des personnes sont étrangères⁹.

Tableau 2.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur nationalité et lieu de naissance ¹⁰

	Total (477)	Femme (285)	Homme (193)
Nationalité			
Française	19,5	25,6	10,4
Étrangère, dont né.e.s en...	80,5	74,4	89,6
Afrique du Nord	43,9	42,5	45,8
Afrique subsaharienne	11,7	7,7	17,7
Amérique du Sud	7,7	8,8	6,3
Proche et Moyen-Orient	6,1	4,2	8,9
Asie	3,1	2,5	4,2
Amérique centrale	2,5	2,1	3,1
Pays de l'Union européenne	2,5	4,2	0,0
Pays d'Europe Hors U.E.	2,3	2,1	2,6
Amérique du Nord	0,6	0,4	1,0

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)

Note : 10 personnes de nationalité française ne sont pas nées en France (5 sont nées en Afrique subsaharienne, 2 dans un pays de l'Union européenne, 2 dans un pays d'Afrique du Nord et 1 en Amérique latine)

6. L'enquête précédemment citée de l'Unef relève que « le coût de la vie pour les étudiant-e-s extra-communautaires a explosé depuis la mise en place du plan "Bienvenue en France". Stratégie lancée le 19 novembre 2018 destinée à accentuer l'attractivité de la France auprès des étudiants internationaux tout en imposant des frais d'inscription quinze fois supérieurs à ceux dont doivent s'acquitter les étudiants français ou européens (en simplifiant la politique de visas, doublant les formations en français langue étrangère et en anglais, en créant un label « Bienvenue en France » pour une qualité d'accueil, etc.). Voir URL : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bienvenue-en-france-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux-49178>, consulté le 12/07/2022.
7. Co'p1 - Solidarités étudiantes, « Enquête sur les étudiantes et étudiants bénéficiaires de colis alimentaires », Rapport, 2021, p. 65.
8. Aliocha Accardo, Agnès Brun, Thomas Lellouch, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première*, vol. 1907, 2022, p. 4.
9. F. Belghith & al, *Conditions de vie des étudiants...*, op.cit.
10. Par lieu de naissance, on entend « région de monde de naissance », la question posée étant « Dans quelle région du monde êtes-vous né.e ? ».

Les distributions des Restos du Cœur regroupent la plus forte part de personnes étrangères dans leur file active (90,5 %, Tableau 3). Cela pourrait s'expliquer par une crainte de la stigmatisation davantage marquée chez les Françaises et Français fréquentant leurs distributions.

Tableau 3.
Part (%) d'étudiantes et étudiants de nationalité étrangère selon le lieu de rencontre

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)

	Co'P1 (n=157)	Linkee (n=165)	Restos du Cœur (n=105)	Autre (n=51)
Nationalité				
Française	20,4	24,2	9,5	21,6
Étrangère	79,6	75,8	90,5	78,4

Dans l'échantillon ÉtuCris, les étudiantes et étudiants de nationalité étrangère sont plus âgés que celles et ceux de nationalité française, ainsi la moyenne d'âge des premiers est de 24,8 ans alors qu'elle est de 23,2 ans pour les seconds¹¹. Les étudiantes et étudiants étrangers en distribution alimentaire, arrivent en France majoritairement pour leurs années de master après l'élaboration d'un projet d'étude mûri [II.3.A].

D. ...arrivés depuis peu en France...

La population nouvellement arrivée (c'est-à-dire pour ou en prévision de la rentrée universitaire 2021-2022) constitue le groupe le plus important parmi l'ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (44,9 %, Figure 5). Il représente plus de la moitié des étudiantes et étudiants étrangers enquêtés dans les distributions alimentaires (55,7 %). Parmi la population étrangère, 18,5 % des personnes sont plus souvent "nouveaux arrivants", c'est-à-dire arrivés pour l'année universitaire précédente et 18,5 % depuis au moins trois ans.

Par rapport aux hommes, la population féminine de l'enquête est plus fréquemment composée de françaises. Les hommes sont plus souvent arrivés pour la rentrée universitaire 2021-2022 (51,0 % contre 40,7 % pour les femmes¹²).

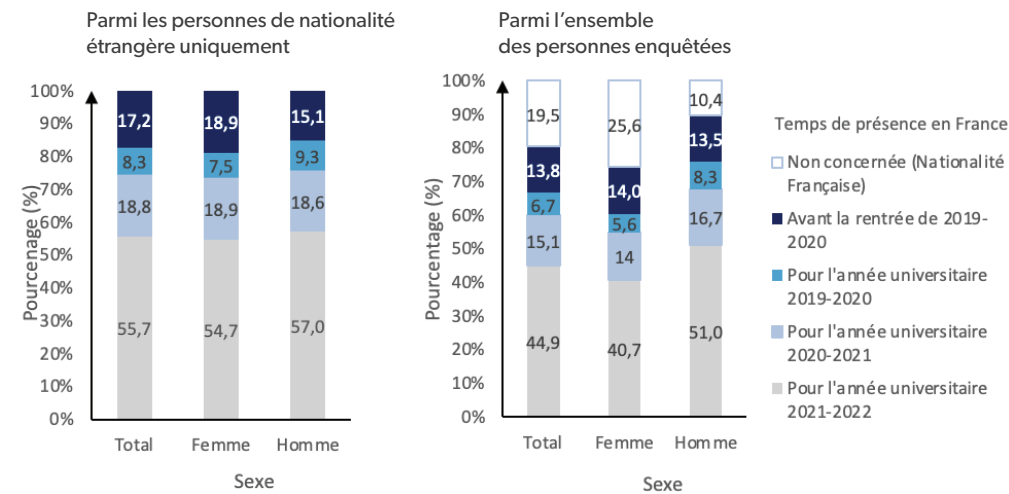
11. p=0,005.

12. Les différences entre les sexes sont significatives (p=0,001).

Figure 5.
Répartition (%) des
étudiantes et étudiants
selon leur durée de
présence en France

Source : Enquête ÉtuCris -
2021-2022 - Observatoire du
Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des
étudiantes et étudiants de
nationalité étrangère (n=374)
et ensemble des étudiantes
et étudiants (n=477)



En observant la répartition des personnes en fonction de l'association dans laquelle elles ont été rencontrées, on constate que les Restos du Cœur concentrent peu de personnes françaises (respectivement 9,6 % contre 20,4 % à Co'p1 et 24,2 % à Linkee¹³). La médiatisation des distributions alimentaires étudiantes Linkee et Co'p1, nées du premier confinement, devenues des emblèmes des difficultés de cette population, a probablement permis à des étudiantes et étudiants français de franchir les portes d'une distribution alimentaire, l'effet stigmatisant étant alors atténué par l'entre-soi. Les personnes étrangères, en particulier celles arrivées depuis peu, sont probablement moins informées des différentes spécificités de ces lieux.

Tableau 4.
Répartition (%) des
étudiantes et étudiants
selon le lieu de rencontre
et la durée de présence
en France

	Co'p1 (n=157)	Linkee (n=165)	Restos du Cœur (n=104)	Autre (n=51)	Total (n=477)
Nationalité et période d'arrivée en France					
Nationalité française	20,4	24,2	9,6	21,6	19,5
Personne étrangère arrivée anciennement ¹	39,5	35,8	24,0	47,1	35,6
Personne étrangère arrivée récemment ²	40,1	40,0	66,3	31,4	44,9

1- Arrivée pour les années universitaires antérieures à 2020-2021

2- Arrivée pour ou en prévision de l'année universitaire 2020-2021

Source : Enquête ÉtuCris -
2021-2022 - Observatoire du
Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et
étudiants (n=477)

13. Les différences entre les Restos du Cœur et Co'p1 d'une part et Linkee d'autre part sont significatives (p<0,001 dans les deux cas), par contre la différence entre Co'p1 et Linkee n'est pas significative (p=0,659).

E. ...et parfois en situation administrative précaire

Les étudiantes et étudiants français (n=93) et étrangers ressortissants de l'Union européenne (n=13) ne sont pas concernés par la précarité administrative. Ainsi, dans la partie qui va suivre, seule la situation des étudiantes et étudiants étrangers hors Union européenne est détaillée (n=371).

La situation administrative n'a pas été aisée à qualifier et à analyser dans le cadre de cette enquête, notamment parce que la distinction entre le titre de séjour et le visa est difficile à saisir pour les personnes titulaires de visa long-séjour valant titre de séjour (VLS-TS). Parmi les étudiantes et étudiants de nationalité étrangère hors Union européenne, plus de la moitié (60,4 %) déclarent être en possession d'un titre de séjour et 19,1 % d'un visa d'entrée sur le territoire¹⁴ (Tableau 5).

Les titres de séjour sont, dans une très large majorité, étiquetés comme des titres « étudiant¹⁵ » (91,8 %), les autres motifs étant très minoritaires (3,2 % pour les titres long-séjour et 2,7 % pour les titres « vie familiale-vie privée »). Ainsi, 74,3 % des étudiantes et étudiants étrangers ont un titre de séjour d'une durée d'un an – soit la durée habituelle des titres de séjour étudiant – 11,1 % de deux ans, 3,5 % de trois ans¹⁶. Moins de 5 % déclarent disposer d'un titre de séjour d'une durée inférieure à une année, dont probablement des étudiantes et étudiants présents en France pour le premier semestre de l'année 2021-2022 dans le cadre d'un programme d'échange.

Une part non négligeable des étudiantes et étudiants étrangers de l'enquête ÉtuCris (12,6 %) a une demande de titre de séjour en cours de traitement, dont 7,5 % sont des premières demandes. Si cette demande a été lancée majoritairement entre septembre et novembre 2021, pour certaines et certains, elle est plus ancienne : un étudiant déclare, en effet, avoir lancé ses démarches de renouvellement de titre en juin 2021, soit près de six mois avant l'enquête. Parmi les étudiantes et étudiants ayant un visa, 16,5 % précisent qu'il est arrivé en fin de validité. Dans ces deux cas, l'absence de document de séjour (ou de récépissé) peut engendrer une situation d'irrégularité sur le territoire, entraînant des difficultés administratives en chaîne. Le premier semestre d'une année universitaire peut être marqué par des démarches de demande ou de renouvellement de titres de séjour, ce qui peut constituer un véritable parcours du combattant [III.2.C]. En effet, lors de ces démarches, les problèmes sont légion : un non renouvellement du titre en raison d'une année universitaire non validée pour cause de « manque de sérieux, d'assiduité et de réussite », une difficulté à avoir un rendez-vous en préfecture, une non délivrance du titre dans les délais. Durant ce temps-là, les personnes ne peuvent ni travailler officiellement ni percevoir des aides pour le logement. Certaines peuvent aussi être confrontées

14. La question est posée ainsi : « Actuellement, concernant votre situation administrative 0) vous avez la nationalité française, 1) vous êtes ressortissant.e européen.ne, 2) vous disposez d'un visa d'entrée sur le territoire, 3) vous disposez d'un titre de séjour, 4) vous avez le statut de réfugié, 5) vous êtes demandeur.euse d'asile, 6) vous bénéficiez d'une protection subsidiaire, 7) vous avez une demande de titre de séjour en cours, 8) vous n'avez pas de papiers, 9) vous ne savez pas, 10) vous ne souhaitez pas répondre. ».

15. Lorsque les personnes indiquaient disposer d'un titre de séjour, elles étaient amenées à préciser le type de titre de séjour, sans proposition de modalité de réponse : « Précisez le type de titre de séjour : champ libre. »

16. Lorsque les personnes indiquaient disposer d'un titre de séjour, elles devaient préciser la durée du titre de séjour : « Précisez la durée du titre de séjour : 0) 3 mois, 1) moins d'un an, 2) 1 an, 3) 2 ans, 4) 3 ans, 5) 4 ans, 6) 10 ans, 7) autre, 8) vous ne savez pas répondre, 9) vous ne souhaitez pas répondre ». Pour les personnes répondant « autre », elles devaient indiquer une durée exacte en clair.

à des difficultés d'accès à une couverture maladie [VII.3.A].

Tableau 5.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants de nationalité étrangère hors Union européenne selon leur situation administrative

	Total (n=371)	Femme (n=200)	Homme (n=171)
Situation administrative			
Titres de séjour	60,4	59,0	62,0
<i>dont titres de moins d'une année</i>	4,4	5,0	3,8
Visas d'entrée sur le territoire	19,1	18,0	20,5
Demandes de titre en cours	12,6	16,5	8,2
<i>dont première demande en cours</i>	7,5	10,5	4,1
<i>dont renouvellement de titre en cours</i>	5,1	6,0	4,1
Sans papier	1,9	2,0	1,7
Statut réfugié	0,3	0,0	0,6
Indéterminée	5,6	4,5	7,0

Indéterminé : ne souhaite pas répondre ou ne sait pas

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants de nationalité étrangère hors Union européenne (n=371)

Or, la précarité administrative touche 14,5 %¹⁷ des personnes étrangères hors Union européenne enquêtées (Tableau 6), en fin de premier semestre universitaire, parce qu'elles n'ont pas encore reçu soit leur premier soit leur nouveau document de séjour (avec un visa qui vient parfois d'expirer)¹⁸. Alors que les personnes nouvellement arrivées ont pourtant été autorisées à venir étudier en France, la précarité administrative les touche autant que les personnes présentes depuis au moins une année, concernées elles par une demande de renouvellement de titre.

17. IC95 % [13,3-21,2].

18. De surcroît, 5,0 % des étudiantes et étudiants sont concernés par un titre de séjour valable moins d'un an. Parmi ces personnes, celles qui sont là pour une année universitaire complète sont à risque de se retrouver sans-papier, et donc en situation irrégulière peu de temps après le moment où elles sont interrogées. Il n'existe pas de titre de séjour de moins de quatre mois, pourtant des personnes déclarent avoir un titre de trois mois (n = 4). Dans la catégorie « titre de séjour de moins d'un an » peuvent se nichier notamment des personnes algériennes concernées par une procédure spécifique pour valider leur titre une fois en France [III.2.C].

Tableau 6.
Part (%) d'étudiantes et étudiants en situation de précarité administrative

1- Arrivée pour les années universitaires antérieures à 2020-2021

2- Arrivée pour ou en prévision de l'année universitaire 2020-2021

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants de nationalité étrangère hors Union européenne (n=371) et ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)

Parmi l'ensemble de la population enquêtée	Parmi la population étrangère hors Union européenne		
	Anciennement arrivée ¹	Récemment arrivée ²	Total
Total	12,4	16,0	15,9
Femme	14,4	22,7	20,5
Homme	9,4	8,2	10,5

Le niveau de précarité administrative est particulièrement marqué chez les femmes arrivées récemment, notamment lorsqu'on le compare aux hommes (22,7 % contre 8,2 %¹⁹). Cette forte précarité est probablement liée à la part beaucoup plus importante de femmes originaires d'Afrique du Nord parmi les étudiantes étrangères arrivées récemment en France (65,5 % contre 51,0 % pour les hommes²⁰), parmi lesquelles se trouve sans doute une fraction considérable d'Algériennes concernées par une procédure spécifique pour valider leur titre de séjour une fois en France [III.2.C]²¹. Cette différence de traitement peut susciter un sentiment de discrimination, d'autant qu'il est plus fortement ressenti par les étudiantes et étudiants des pays du Maghreb venus en France pour leurs études²².

19. p=0,007.

20. En comparaison, 46,9 % des femmes et 51,4 % des hommes arrivés pour les années universitaires antérieures à 2020-2021 sont nés dans un pays d'Afrique du Nord.

21. L'information du pays d'émigration n'a pas été recueillie.

22. Catherine Agulhon et Saeed Paivandi, « Les étudiants étrangers : entre intégration et repli » dans Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret (eds.), *Regards croisés sur les expériences étudiantes. L'enquête conditions de vie 2016*, La documentation française, 2019, p. 97-111.

Des étudiantes et étudiants décohabitants

La grande majorité des étudiantes et étudiants de l'étude ÉtuCris ne vivent plus sous le même toit que leurs parents, elles et ils sont ainsi décohabitants, soit, par choix d'un mode de vie vers l'indépendance, soit, ce qui est impératif pour la plupart des personnes étrangères, par nécessité de loger près de son lieu d'études.

A. Où vivent les étudiantes et étudiants interrogés ?

La question de la localisation de la résidence des étudiantes et étudiants a été abordée par le biais de la station de transport en commun la plus proche de leur domicile (Figure 6). Parmi la totalité des répondantes et répondants, près de la moitié (47,2 %) résident à Paris, un tiers (33,5 %) vivent dans un département limitrophe, 15,5 % dans un département plus éloigné d'Île-de-France et 4,8 % n'ont pas communiqué de station de transport ou celle-ci n'était pas exploitable (Figure 7).

Les personnes de nationalité étrangère arrivées récemment en France²³ habitent plus souvent hors de Paris (59,1 %) que les personnes étrangères arrivées anciennement (50,9 %) et que les Françaises et Français (33,4 %). Le choix ou l'obligation d'habiter hors de Paris intra-muros dépend du lieu d'étude, du type d'hébergement – notamment si un hébergement chez un tiers est possible [Ill.3.B] – ou encore du coût du loyer, celui-ci étant moins élevé à mesure qu'on s'éloigne de Paris²⁴.

Les étudiantes et étudiants possèdent très majoritairement (91,2 %) un abonnement pour se déplacer dans les transports en commun : Pass Navigo ou forfait Imagine R Étudiant²⁵. Pour les personnes n'en ayant pas (n=41), les principaux motifs sont le montant trop élevé de l'abonnement (56,1 %) et le fait de ne pas en avoir l'utilité (31,7 %). Les autres raisons mentionnées sont par exemple d'utiliser l'abonnement de quelqu'un d'autre ou de ne pas avoir pu le renouveler pour cause d'impayé.

Un tiers (36,5 %) des personnes interrogées habitent en zone tarifaire 3 ou plus des transports en commun franciliens (en bleu clair sur la carte). Parmi elles, 6,5 % n'ont pas d'abonnement de transport en commun et peuvent donc rencontrer des difficultés importantes pour se déplacer.

23. C'est-à-dire pour ou en prévision de la rentrée universitaire 2021-2022.

24. Vinciane Bayardin, Anne-Claire Davy, Corrine De Berny, Lynda Pichard, « Plus âgés qu'en province, les étudiants d'Île-de-France vivent aussi plus souvent chez leurs parents », *Insee Analyses Île-de-France*, octobre 2021, p. 4.

25. L'existence d'un tarif plus avantageux pour les étudiantes et étudiants âgés de moins de 26 ans n'influe pas sur le fait de posséder ou pas un titre de transport en fonction de cette borne d'âge. Ainsi 92,0 % des personnes âgées de moins de 26 ans et 87,9 % de celles âgées de 26 ans ou plus en détiennent un.

Figure 6.
Lieu de résidence des étudiantes et étudiants

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés et ayant donné une station de transport en commun exploitable (n=456)

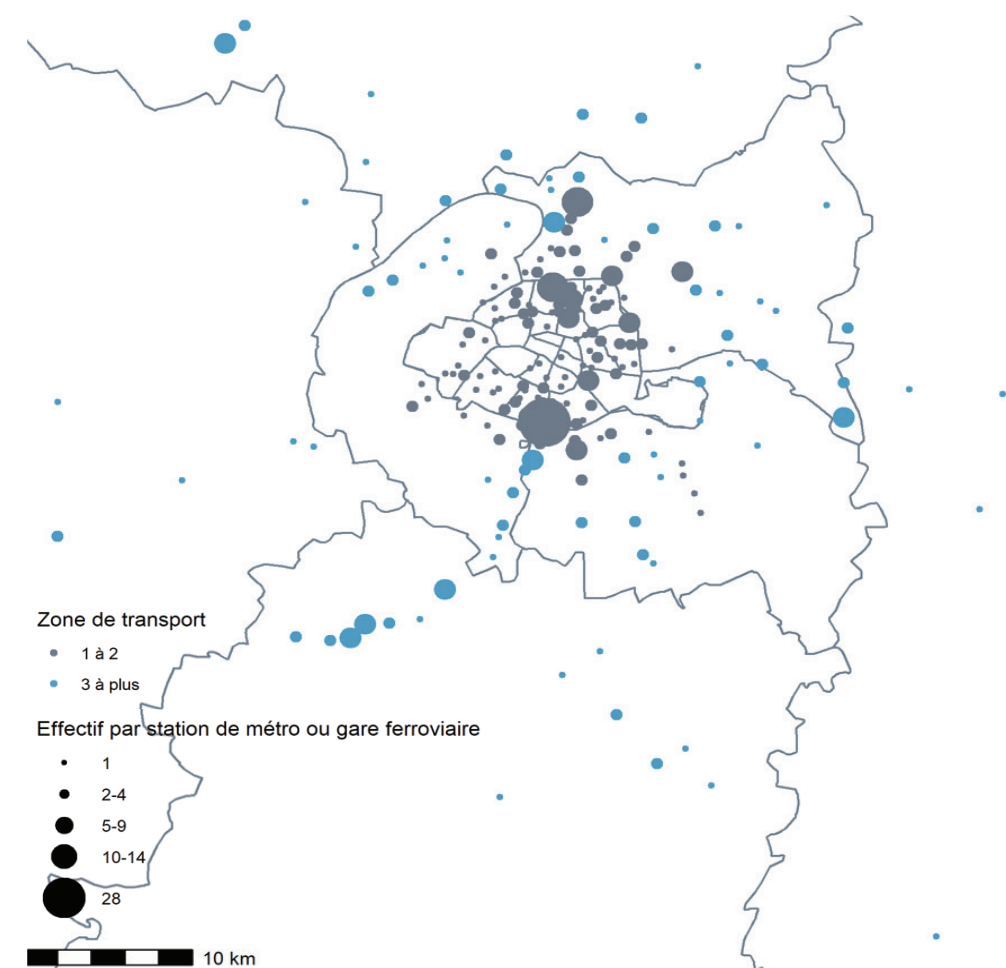
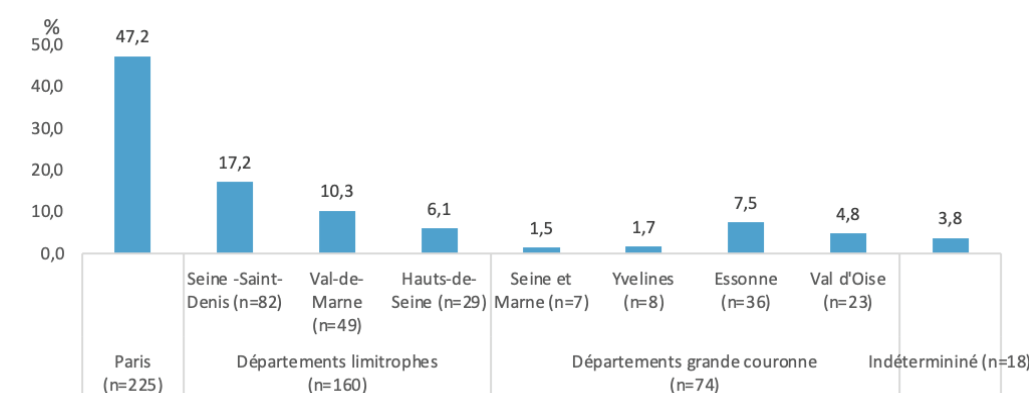


Figure 7.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur département de résidence

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)



Les étudiantes et étudiants vivant en banlieue parisienne se rendent plus souvent dans une distribution alimentaire hors de Paris (24,8 %) que celles et ceux habitant Paris intra-muros (8,9 %)²⁶. Ainsi, à la distribution On Remplit le frigo (ORF) située en janvier 2022 à Orsay (Essonne), où 22 personnes ont répondu à l'enquête, seulement 13 résident dans le département [VI.2.A]. Toutefois, la relativement forte présence de personnes domiciliées en Essonne n'est pas uniquement liée au fait que la distribution se tienne ce jour-ci dans ce département. En effet, 22 personnes (sur 36, soit 67,6 %) déclarant vivre dans ce département ont été rencontrées dans une autre distribution située dans Paris [VI.2.A].

B. Un recours important au parc privé

Quelle que soit la nationalité des étudiantes et étudiants interrogés, leurs trois principaux lieux de vie, par ordre d'importance, sont identiques : un logement personnel avec un bail : une résidence universitaire, soit du parc privé, soit subventionnée ; et une autre situation d'hébergement (Tableau 7). En effet, 67,1 % des étudiantes et étudiants enquêtés occupent un logement du parc privé²⁶. Près de la moitié des personnes interrogées (44,4 %) vivent en résidence étudiante : 28,3 % dans une résidence universitaire et 16,1 % dans une résidence subventionnée par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (Crous). Un tiers (33,8 %) des personnes ont un bail personnel et 5,0 % déclarent vivre en sous-location. Cependant, les personnes étrangères arrivées récemment en France sont 8,9 % à être en sous-location, alors que cela ne concerne que 2,2 % des personnes françaises et moins de 1,8 % des personnes étrangères arrivées avant la rentrée 2021-2022. *A contrario*, la part d'étudiantes et étudiants français en résidence de type Crous est plus élevée que celle des personnes étrangères, en lien avec les conditions d'admission dans ces résidences, favorisant les boursières et boursiers²⁷.

L'hébergement chez des tiers concerne 15,9 % des étudiantes et étudiants enquêtés : 11,5 % des personnes sont hébergées gratuitement et 4,4 % avec une contrepartie. Enfin, deux étudiantes ont indiqué être hébergées dans un logement d'urgence temporaire et un étudiant était sans hébergement au moment de l'enquête.

26. Incluant les personnes en location avec un bail personnel, celles vivant dans une résidence universitaire non subventionnée et celles en sous-location.

27. p=0,042.

Tableau 7.
Répartition (%)
des étudiantes et
étudiants selon le
statut d'occupation du
logement et leur date
d'arrivée en France

1- Arrivée pour ou en prévision de l'année universitaire 2020-2021

2- Arrivée pour les années universitaires antérieures à 2020-2021

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)

	Total (n=477)	Nationalité		Parmi les personnes étrangères	
		Française (n=93)	Étrangère (n=384)	Récemment arrivées² (n=170)	Anciennement arrivées¹ (n=214)
Statut d'occupation du logement					
Location avec bail personnel	33,8	36,6	33,1	37,6	29,4
Résidence universitaire, foyer ou internat, Cité U	28,3	24,7	29,2	33,5	25,7
Résidence subventionnée (type Crous)	16,1	23,7	14,3	12,9	15,4
Hébergement à titre gratuit	11,5	9,7	12,0	11,2	12,6
Sous-location	5,0	2,2	5,7	1,8	8,9
Hébergement avec des contreparties	4,4	3,2	4,7	1,2	7,5
Hébergement d'urgence temporaire	0,4	0,0	0,5	1,2	0,0
Sans hébergement	0,2	0,0	0,3	0,6	0,0
Indéterminé	0,2	0,0	0,3	0,0	0,5

C. Des étudiantes et étudiants vivant majoritairement seuls

Le mode de vie des étudiantes et étudiants de l'enquête ÉtuCris se distingue fortement de ce qui est observé en population générale. En effet, parmi les 477 personnes interrogées, seulement 8 (7 femmes et 1 homme) déclarent vivre chez leurs parents, soit 1,7 % des étudiantes et étudiants de l'enquête. Il s'agit là d'une spécificité de la population étudiante se rendant en distribution alimentaire, puisqu'en population générale, d'après les données du recensement de 2017, 61 % des étudiantes et étudiants d'Île-de-France vivent chez leurs parents²⁸ (Tableau 8). *A contrario*, 44,0 % des étudiantes et étudiants enquêtés vivent en communauté²⁹ et 23,1 % en colocation, ce qui correspond à des proportions plus importantes qu'en population générale (respectivement 5 % et 6 %³⁰). Ces différences sont liées à la structure même de l'enquête ÉtuCris, où les personnes sont plus souvent de nationalité étrangère – éloignées de leurs parents³¹ – et plus âgées qu'en population générale.

28. V. Bayardin & al, *Plus âgés qu'en France, les étudiants...*, op.cit.

29. Regroupe les locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitantes et habitants partagent à titre individuel un mode de vie commun, soit pour ÉtuCris, les résidences universitaires.

30. En revanche, la part de personnes déclarant vivre seules (sans être en colocation ou en communauté) est similaire à celle observée dans le cadre du recensement.

31. Remarquons cependant que 12,0 % des étudiantes et étudiants étrangers vivent chez leurs parents dans l'étude de R. Ennafaa et S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante*, Paris, La documentation française, 2008, p. 152.

Pour autant, lorsqu'on fait abstraction du statut d'occupation du logement et du type d'habitation, dans l'enquête ÉtuCris, le fait de vivre seul est déclaré par la majorité (56,1 %) des étudiantes et étudiants (Tableau 9). Ainsi, les personnes vivant en résidence étudiante sont une large majorité (85,4 %) à déclarer vivre seules. Si ces déclarations reflètent mal la vie collective de certaines résidences étudiantes, elles attestent d'une délimitation d'un espace privé. Du côté des personnes vivant dans un logement personnel avec un bail à leur nom, moins de la moitié (43,5 %) d'entre elles déclarent vivre seules. Près d'1 personne sur 5 (19,9 %) vit en colocation avec des personnes qu'elles connaissent ou avec qui elles ont un lien d'amitié et 18,6 % vivent en colocation avec des personnes sans lien familial ou amical. Enfin, 8,7 % des personnes ayant un logement avec un bail à leur nom vivent avec leur partenaire et 8,7 % avec un membre de la famille élargie.

Tableau 8.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur mode de vie

	ÉtuCris	Recensement (Île-de-France)
Mode de vie (selon les catégories du recensement)		
En communauté	44,0	5
En colocation	23,1	6
Occupe seul.e son logement	18,2	18
Avec un autre membre de la famille	8,6	3
Adulte en couple ou à la tête d'une famille monoparentale	3,8	7
Avec les parents	1,7	61
Indéterminé	0,6	-

Sources : Recensement de la population de 2017 (Bayardin Vinciane & al., 2021, Op. Cit.), Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Recensement : personnes âgées de 15 à 29 ans, détentrices d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études supérieures, inscrites dans un établissement d'enseignement supérieur.

Enquête ÉtuCris : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)

Tableau 9.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon la personne avec qui ils ou elles vivent, leur nationalité et leur durée de présence en France

1- Arrivée pour ou en prévision de l'année universitaire 2020-2021

2- Arrivée pour les années universitaires antérieures à 2020-2021

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)

	Nationalité			Parmi les personnes étrangères	
	Total (n=477)	Française (n=93)	Étrangère (n=384)	Anciennement arrivées ¹ (n=170)	Récemment arrivées ² (n=214)
Partage du logement (questionnaire ÉtuCris)					
Vit seul.e	56,1	67,7	53,3	57,6	49,8
En colocation avec des proches	15,8	9,7	17,2	10,0	23,0
En colocation avec d'autres personnes	12,4	5,4	14,1	12,4	15,5
Avec les parents ou l'un d'eux	1,7	6,5	0,5	1,2	0,0
Avec des membres de la famille	8,8	5,4	9,7	11,8	8,0
Avec le partenaire	4,6	5,4	4,4	6,5	2,8
Indéterminé	0,6	0,0	0,8	0,6	1,0

Le fait de vivre seul concerne davantage les femmes que les hommes (respectivement 61,1 % et 48,4 %³²). Les femmes vivant seules sont également plus fréquemment que les hommes locataires d'un logement personnel hors Crous (74,7 % contre 61,3 %³³) (Tableau 10). C'est là une différence majeure entre les sexes qui a nécessairement un impact sur les budgets. La situation de précarité est caractérisée par un poste de dépense plus élevé pour le loyer qui peut encourager la présence des femmes à l'aide alimentaire. Le fait de vivre seul est aussi plus fréquemment déclaré par les étudiants et étudiantes françaises (67,7 %), habitant pour plus de la moitié dans des chambres du Crous (53,3 %) par rapport aux personnes étrangères (49,8 % pour les personnes arrivées pour l'année universitaire 2021-2022 et 57,6 % pour celles arrivées avant^{34, 35}).

32. p=0,010.

33. p=0,023.

34. p=0,152.

35. Tableau 43.

Tableau 10.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur statut d'occupation du logement et le fait de vivre seul ou non

	Étudiante et étudiant vivant seul			Étudiante et étudiant ne vivant pas seul		
	Total (n=267)	Femme (n=174)	Homme (n=93)	Total (n=209)	Femme (n=111)	Homme (n=98)
Statut d'occupation du logement						
Location privée	70,0	74,7	61,3	61,2	64,9	57,1
Location dans une résidence universitaire subventionnée	24,7	20,1	33,3	5,3	3,6	7,1
Hébergé.e chez un tiers	3,7	4,6	2,2	32,1	28,8	35,7
Autre configuration	1,5	0,6	3,2	1,4	2,7	0,0

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=476,1 indéterminé)

Lorsqu'elles et ils ne vivent pas seuls, les étudiantes et étudiants résident avec – par ordre d'importance – des amis (36,1 %), des personnes sans lien familial ou amical (28,4 %), ou encore avec un membre de la famille élargie (20,2 %).

Les étudiantes et étudiants français vivent moins souvent avec des personnes sans lien familial ou amical que les personnes étrangères (5,4 % contre 14,1 % pour les personnes étrangères³⁶, Tableau 9).

D. Peu de couples cohabitants, peu d'enfants

Un quart (24,1 %) des étudiantes et étudiants enquêtés déclarent avoir une relation de couple qui dure depuis plus de quatre mois. Cette proportion est plus élevée pour les femmes que les hommes (respectivement 29,1 % et 16,7 %^{37, 38}).

La plupart (80,9 %) des personnes en couple ne cohabitent pas avec leur partenaire. En effet, la moitié (50,4 %) d'entre elles vivent seules et un tiers avec d'autres mais sans leur partenaire (30,5 %) et seulement 19,1 % déclarent vivre avec leur partenaire.

36. p=0,034.

37. p=0,003.

38. Les étudiantes et étudiants âgés de moins de 23 ans sont moins nombreux que les autres à avoir une relation de couple qui dure depuis plus de quatre mois (18,2 % contre 26,6 % pour les 23 ans et plus (p=0,062)). Cette part ne varie pas significativement selon la nationalité (25,8 % pour les personnes de nationalité française, contre 23,7 % pour les personnes étrangères). Cette part varie toutefois selon la période d'arrivée en France pour les personnes étrangères : 18,7 % des personnes arrivées pour l'année universitaire actuelle sont en couple, contre 30 % de celles arrivées avant (p=0,014).

Les données du recensement permettent de comparer la part des étudiantes et étudiants vivant en couple en population générale avec celle d'ÉtuCris. Les personnes enquêtées dans les distributions alimentaires sont seulement 4,6 % à vivre en couple (Tableau 9), soit de manière moins fréquente qu'en population étudiante générale (7 % des étudiantes et étudiants vivant en Île-de-France³⁹), ce qui peut paraître surprenant puisque les étudiantes et étudiants de l'enquête ÉtuCris sont plus âgés.

Enfin, 2,1 % des étudiantes et étudiants enquêtés dans les distributions alimentaires déclarent être parents. Cela concerne 7 femmes (dont 4 n'ont pas de relation de couple depuis plus de quatre mois) et 3 hommes (dont aucun n'a de relation de couple depuis plus de quatre mois), soit 2,5 % des étudiantes et 1,6 % des étudiants. Ces parents sont tous âgés de 26 ans ou plus. Ils représentent 7,1 % des personnes de ce groupe d'âge. Pour ces parents, l'aide alimentaire pourrait avoir un rôle budgétaire crucial pour la poursuite de leurs études.

Des étudiantes et étudiants en étude depuis plusieurs années, déjà diplômés

A. Des personnes avancées dans leurs études

Près des deux tiers (64,9 %) des étudiantes et étudiants interrogés font des études supérieures, en France ou dans un autre pays, depuis au moins trois ans au moment de l'enquête, 13,5 % depuis deux ans, et 15,5 % débutent leurs études supérieures⁴⁰. Suivre des études en France concerne des étudiantes et étudiants de nationalité étrangère souvent déjà diplômés de l'enseignement supérieur dans leur pays. Étudier est le motif de venue en France cité par plus de 90,0 % d'entre elles et eux. Les autres motifs sont très peu cités et se combinent souvent avec ce désir de suivre des études en France. On retrouve notamment les raisons économiques (6,3 %) et les « liens avec la France⁴¹ », notamment familiaux (4,7 %).

39. *Ibid.*

40. Les distributions alimentaires enquêtées étant accessibles sous condition de présentation d'une carte étudiante, la quasi-totalité des personnes d'ÉtuCris sont en situation d'étude au moment de l'entretien. En effet, parmi les 477 personnes enquêtées, seules 4 ne sont plus en situation d'étude au moment de l'entretien, leurs droits étant ouverts jusqu'à la fin décembre de l'année en cours.

41. Si la plupart des étudiantes et étudiants qui indiquent des liens avec la France disent avoir rejoint un membre de la famille en France, d'autres avancent une « proximité culturelle » ou des « liens antérieurs avec la France ».

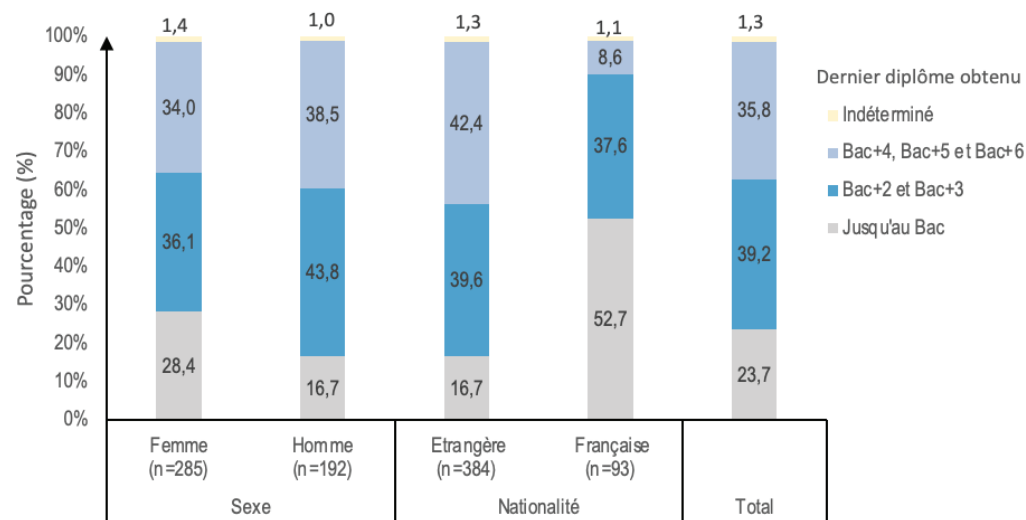
En étude depuis plusieurs années, la majorité des étudiantes et des étudiants ont déjà au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (Figure 8). Celles et ceux de nationalité étrangère ont le plus souvent déjà obtenu un tel diplôme (82,0 % contre 46,2 % des étudiantes et étudiants de nationalité française⁴²). Parmi ces personnes de nationalité étrangère, 40,9 % sont déjà détentrices d'un master ou équivalent (37,2 % ont une licence). Un peu moins de la moitié viennent donc pour un projet universitaire, une spécialisation, un diplôme français alors que le niveau d'étude atteint pourrait leur permettre d'accéder à une activité professionnelle en lien avec leur domaine d'études.

Les femmes interrogées sont plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir de diplôme du supérieur au moment de l'enquête : cette différence tient au fait que la part de femmes de nationalité française est plus importante, et que cette population est moins avancée dans son parcours étudiant.

Figure 8. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon le niveau du dernier diplôme obtenu, le sexe et la nationalité

Source : Enquête ÉtuCris-2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)



En 2021-2022, la majorité (62,5 %) des étudiantes et étudiants de l'enquête ÉtuCris sont ainsi en études dans l'un des deux niveaux de master ou en doctorat (bac+4 et plus), ce qui concerne 64,6 % des hommes et 54,6 % des femmes⁴³ (Figure 9). L'enquête ÉtuCris compte ainsi au total près de deux fois plus de masterantes et masterants que l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2020 de l'ONVE, où 34,7 % des étudiantes et étudiants étaient inscrits en niveau master en 2020-2021⁴⁴. Il s'agit là d'une autre spécificité des étudiantes et étudiants qui fréquentent les distributions alimentaires, liée à la forte présence de personnes venues en France pour y terminer leurs études, notamment d'ingénieur. Cette population est fortement qualifiée et majoritairement diplômée de cursus long de l'enseignement supérieur⁴⁵.

42. $p < 0,001$.

43. Les femmes sont moins nombreuses en master, car plus souvent françaises, elles ont moins souvent déjà obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

44. F. Belghith & al, *Conditions de vie des étudiants...*, op.cit.

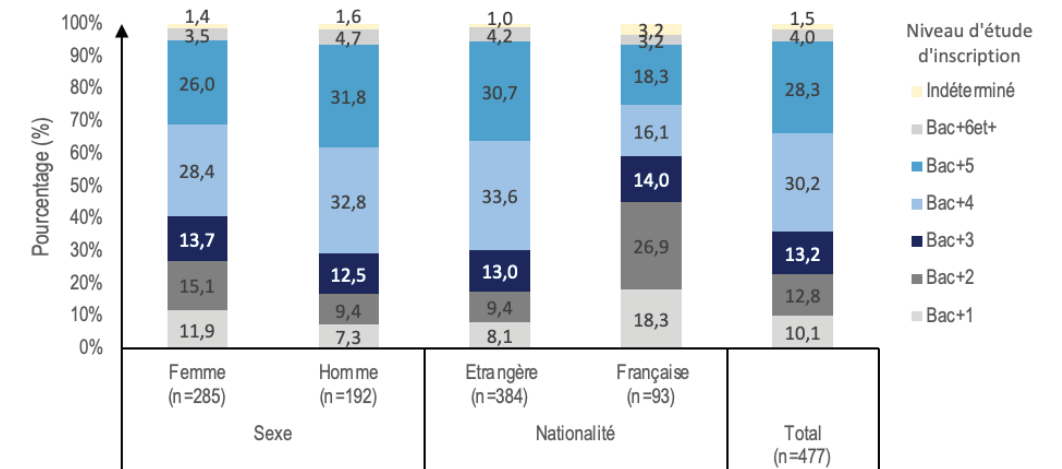
45. Yaël Brinbaum, Laure Mogueuou, Jean-Luc Primon, « Les ressources scolaires des immigrés à la croisée des histoires migratoires et familiales », dans Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Patrick Simon(eds.), *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*, Ined Éditions, 2016, p.147-174.

En effet, les personnes de nationalité étrangère, venues en France pour compléter une formation déjà entamée dans leurs pays d'origine, sont plus souvent inscrites à des niveaux d'études équivalents au master (Figure 9). En effet, alors que 68,5 % des étudiantes et étudiants de nationalité étrangère sont inscrits en master, ce n'est le cas que de 37,6 % des personnes françaises⁴⁶.

Figure 9. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon le niveau d'études auquel elles et ils sont inscrits, leur sexe et leur nationalité

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)



B. Des femmes plutôt en cursus d'humanité, les hommes sur des voies scientifiques

Les filières d'études sont assez variées [Annexe 12 : Tableaux complémentaires, Tableau 43]. Les principales filières suivies par les personnes interrogées sont « Lettres, langue ou art » (20,9 %) qui concerne davantage les étudiantes (25,3 % versus 14,5 % des étudiants⁴⁷), puis « Ingénierie, industries de transformation et construction » (16,9 %⁴⁸) qui regroupent davantage d'étudiants (24,9 % versus 11,6 % des étudiantes⁴⁹) et la filière « Économie, gestion, sciences politiques » (15,1 %⁵⁰).

Les filières d'étude varient selon le sexe des personnes enquêtées. Alors que 62,8 % des femmes suivent des filières lettres et sciences humaines/sociales au sens large⁵¹, ce pourcentage est de 43,8 % chez les hommes⁵². D'une manière générale, les hommes, en particulier ceux de nationalité étrangère, suivent plus souvent des filières d'études scientifiques et les femmes des filières plus littéraires allant des lettres aux sciences humaines et sociales ou de commerce.

46. $p = 0,034$.

47. $p = 0,007$.

48. Dans une volonté d'ouvrir les écoles d'ingénieurs aux élèves d'origine sociale modeste, l'accès aux écoles d'ingénieurs s'est diversifié à partir du début des années 2000. Saskia Kespaik, « Les élèves ingénieurs d'origine sociale modeste », *Observatoire national de la Vie Etudiante Info*, 2009, vol. 23, 6 pages.

49. $p < 0,001$.

50. Différence non significative entre les sexes : 16,1 % pour les femmes et 13,5 % pour les hommes ($p = 0,419$).

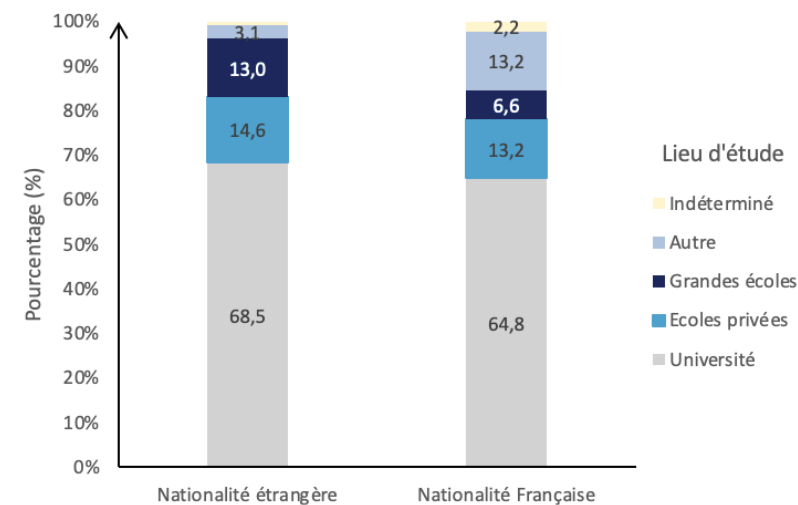
51. À savoir, lettres, langues et arts, sciences humaines et sociales, journalisme et information.

52. $p < 0,001$.

On constate également des différences de filières en fonction de la nationalité. Alors que 66,7 % des personnes françaises sont en filière lettres, sciences humaines et sociales au sens large, ce pourcentage est de 54,1 % chez les personnes étrangères arrivées avant la rentrée 2021 et 50,9 % pour les personnes étrangères arrivées pour ou en prévision de la rentrée 2021⁵³. Ainsi les filières littéraires « Lettres, langue ou art » ou « Sciences humaines et sociales, journalisme et information » sont, sans surprise au regard de travaux menés sur la population étudiante étrangère en France⁵⁴, davantage suivies par des étudiantes et étudiants français (respectivement 31,2 % et 17,2 % versus 18,4 % et 8,8 % des personnes étrangères⁵⁵). La filière « Ingénierie, industries de transformation et construction » concerne *a contrario* plus souvent des personnes étrangères (19,2 % versus 7,5 % des françaises).

La majorité des étudiantes et étudiants de l'enquête sont inscrits à l'université (respectivement 71,6 % et 61,1 %), cela concerne davantage les femmes (72,3 % contre 63,1 % des hommes⁵⁶). Ainsi, 15,0 % des hommes font leurs études dans les grandes écoles et 16,6 % dans une école privée, en lien avec leurs filières d'études. On retrouve ici une des spécificités de la population étudiante étrangère plus souvent engagée dans des études d'ingénieur ou de sciences⁵⁷. En effet, 13,0 % des personnes de nationalité étrangère étudient dans une grande école, comme polytechnique ou HEC, et 14,5 % dans une école privée, contre respectivement 6,6 % et 13,2 % des personnes françaises (Figure 10). Les frais d'inscription dans ces établissements⁵⁸, particulièrement élevés pour la population étudiante étrangère, amènent à vivre d'autant plus à l'économie, en recourant notamment à l'aide alimentaire.

Figure 10.
Répartition % des
étudiantes et étudiants
selon leur lieu d'études et
leur nationalité



Source : Enquête ÉtuCris-2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)

53. $p=0,037$.

54. *Ibid.*

55. Pour la filière « Lettres, langue ou art » : $p=0,010$; et pour la filière « Sciences humaines et sociales, journalisme et information » : $p=0,030$.

56. $p=0,044$.

57. Y. Brinbaum & al, *Les ressources scolaires des immigrés...*, *op.cit.* ; F. Belghith & al, *Conditions de vie des étudiants...*, *op.cit.*

58. Exemples du montant des frais de scolarité de grandes écoles et écoles de commerce : Écoles d'ingénieur : les frais oscillent entre 600 € par an (Arts et métiers de Paris) et 6 333 € par an (École polytechnique à Palaiseau). Sciences-Po : 18 260 € par année universitaire pour les étudiantes et étudiants étrangers en fonction des revenus des parents pour les français. Écoles de commerce : les frais oscillent entre 7 600 € (IMT BS (Institut Mines Télécom Business School)) et 19 000 € par an (ESCP Europe).

C. Des étudiantes et étudiants ayant peu de ressources

Pour venir étudier en France, 7 personnes étrangères sur 10 (69,8 %) déclarent avoir perçu au moins une aide financière (66,2 % en ont reçu une, soit familiale soit institutionnelle, et 3,6 % ont reçu les deux). L'aide familiale est mentionnée par le plus grand nombre : 2 personnes sur 3 déclarent en avoir bénéficié pour leurs études en France [III.1.B & IV.2.A]. Quelles aides reçoivent encore les étudiantes et étudiants au moment de l'enquête ? De qui émanent-elles ? De quelles natures sont-elles ?

Peu d'étudiantes et d'étudiants boursiers

Concernant les bourses, l'identification de leur nature n'a pas été aisée à recueillir dans le cadre de l'enquête par questionnaire. Ainsi, pour plus de compréhension, les personnes bénéficiaires d'une bourse ou d'une aide institutionnelle ont été distinguées selon leur nationalité.

Plus de la moitié (57,0 %) des étudiantes et étudiants français perçoivent une bourse du gouvernement français, dont 22,6 % perçoivent moins de 400 € par mois (échelon 0 à 3). Au total, 43,0 % des personnes de nationalité française recourant à l'aide alimentaire ne sont pas boursières.

Concernant les étudiantes et étudiants de nationalité étrangère, l'accès aux aides financières institutionnelles, qu'elles proviennent de la France – délivrées sur critère d'excellence académique – ou de leur pays d'origine, est beaucoup plus limité. Au moment de l'enquête, seulement 13,3 % (soit 51 personnes) d'entre elles et eux touchent une telle aide (12,3 % pour les femmes et 14,5 % pour les hommes⁵⁹). Les bourses déclarées sont des bourses du pays d'origine (19 personnes sur 51), des bourses françaises pour les personnes étrangères (18 personnes), des bourses du Crous (11) ou des bourses Erasmus (3). Parmi les personnes venues en France pour l'année universitaire en cours, 4 ont bénéficié d'une aide à la mobilité de la part de leur pays et 5 de la part de la France⁶⁰.

Quelle que soit leur période d'arrivée en France, les étudiantes et étudiants étrangers sont 7,6 % à avoir bénéficié d'une bourse du gouvernement français et 5,6 % d'une bourse de leur pays d'origine pour venir en France. Enfin, 1,3 % des étudiants et étudiantes ont bénéficié d'une bourse Erasmus. On note que les bourses françaises ou du pays d'origine pour venir en France sont plus souvent déclarées par les hommes que les femmes (11,0 % contre 4,7 % pour les bourses françaises⁶¹ et 8,1 % contre 3,8 % pour les autres⁶²).

59. $p=0,616$.

60. En ce qui concerne les personnes arrivées pour les années universitaires antérieures, 11 ont bénéficié d'une aide à la venue de la part de la France (dont 4 sont toujours boursiers), et 9 ont bénéficié d'une aide de la part de leur pays d'origine (dont 4 perçoivent encore une bourse).

61. $p=0,032$.

62. $p=0,107$.

Peu d'étudiantes et étudiants bénéficient d'autres types d'aides mises en place par l'État

Une faible part des étudiantes et étudiants ont recours aux aides mises en place par l'État, qu'elles soient financières, alimentaires (autres qu'en distribution) ou d'une autre nature. En effet, seule 1 personne sur 4 déclare avoir bénéficié d'au moins un type d'aide. En décomposant en fonction de la nature de l'aide, 18,2 % des personnes bénéficient d'aides financières spécifiques à la population étudiante et 10,1 % d'aides non alimentaires et non financières auprès d'associations ou d'autres structures, comme une aide pour accéder à un logement, un accompagnement social, etc.⁶³. Les personnes françaises perçoivent plus souvent au moins une de ces aides que les personnes étrangères (40,9 % contre 21,9 %⁶⁴). Parmi ces dernières, ce sont celles arrivées avant la rentrée 2021-2022 qui en bénéficient davantage (31,3 % contre 25,6 %⁶⁵). Là encore, après plusieurs mois en France, ils et elles ont acquis une meilleure connaissance du fonctionnement du système administratif français et des aides disponibles [III.2.C].

L'aide la plus souvent mentionnée par les personnes enquêtées est l'aide spécifique ponctuelle pour les étudiantes et étudiants en difficultés (8,2 %). Vient ensuite l'aide exceptionnelle de solidarité Covid⁶⁶, déclarée par 17,4 % des personnes françaises et 3,8 % des personnes étrangères présentes sur le territoire français au cours des deux années où cette aide a été mise en place. Les autres aides déclarées sont l'accompagnement social (3,8 %) et l'accès à un logement ou un hébergement (3,6 %). Enfin, les autres aides, telles que le paiement des frais d'inscription, du loyer, de factures, ou encore de chèques-services non alimentaires, ont été déclarées par moins de 2 % des personnes enquêtées.

Mesure phare du gouvernement pour venir en aide aux étudiantes et étudiants les plus précaires, les menus à 1 € du Crous n'ont pas été massivement utilisés par les personnes enquêtées. En effet, seulement 1 personne sur 4 (28,8 % des femmes et 21,9 % des hommes) en a bénéficié au moment de l'enquête. Les bénéficiaires de bourses du Crous (pour les personnes de nationalité française) ou d'aides institutionnelles (pour les personnes étrangères) déclarent plus souvent avoir eu recours à ces menus. Toutes les personnes présentes en France avant 2021-2022 (n=262) auraient pourtant pu en bénéficier du temps où la mesure concernait tous les étudiants et étudiantes même non boursières⁶⁷. Quant à celles arrivées depuis la rentrée 2021-2022,

63. La question était posée ainsi : Au cours des douze derniers mois, en dehors des aides alimentaires et financières, avez-vous bénéficié d'autres types d'aides auprès d'associations ou d'autres structures (CCAS, mission locale, ...) ? 0. Dans la réflexion par rapport à vos études, votre orientation et votre avenir ; 1. Pour l'accès à un logement/ un hébergement ; 2. Pour l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi ; 3. Un accompagnement d'un.e assistant.e social.e ; 4. Une autre aide (Précisez) ; 5. Vous n'avez pas bénéficié d'une autre aide ; 6. Vous ne savez pas ; 7. Vous ne souhaitez pas répondre. Suivi de la question : Si vous avez bénéficié d'une autre aide, précisez laquelle.

64. $p < 0,001$.

65. $p < 0,001$.

66. Cette aide exceptionnelle a été versée soit par le Crous, les universités ou par l'intermédiaire de la CAF.

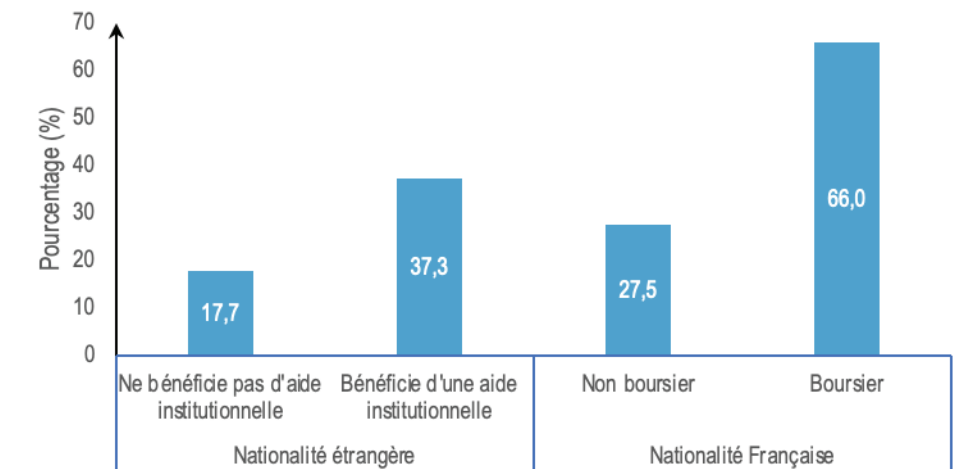
67. Les menus à 1 € ont été mis en place pour la première fois le 1^{er} septembre 2020. Ils sont alors destinés uniquement aux personnes boursières. En janvier 2021, face à l'aggravation des conditions de vie de la population étudiante, le dispositif est étendu à l'ensemble des étudiantes et étudiants. Il n'est plus nécessaire de disposer d'une bourse pour en bénéficier. Enfin, en septembre 2021, le dispositif est de nouveau restreint aux personnes boursières. Toutefois, les étudiantes et étudiants non-boursiers peuvent en bénéficier sous condition de ressources et à moins d'en faire la demande auprès d'une assistante sociale. Voir « Étudiants : Les conditions d'accès au repas à 1 € ont-elles été durcies ? », article de presse paru dans 20 minutes, le 28/01/2022, URL : <https://www.20minutes.fr/societe/3224531-20220128-etudiants-conditions-acces-repas-1-elles-durcies>, consulté le 22/06/2022

Figure 11.
Part (%) d'étudiantes et étudiants ayant bénéficié de menus à 1 € du Crous selon la nationalité et le fait de percevoir une bourse (pour les personnes françaises) ou une aide institutionnelle (pour les personnes de nationalité étrangère)

Source : Enquête ÉtuCris-2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)

elles peuvent théoriquement en bénéficier en se déclarant en situation de précarité auprès d'un service social. Or, seulement 37,3 % des bénéficiaires d'aides institutionnelles de nationalité étrangère et 66,0 % des boursières et des boursiers de nationalité française déclarent avoir eu accès à cette mesure (Figure 11).



Le recours aux menus à 1 € varie fortement selon la nationalité et la durée de présence en France. Ainsi, la moitié des étudiantes et étudiants français (49,5 %) y a eu recours au moment de l'enquête, contre 20,3 % des personnes étrangères⁶⁸. En outre, 9,8 % des personnes étrangères arrivées pour l'année universitaire 2021-2022 en ont bénéficié contre 34,1 % des personnes arrivées en France précédemment⁶⁹. Le profil des bénéficiaires pointe ainsi un manque de connaissance de ce dispositif.

À la question de la raison du non-recours à ces menus à 1 €, c'est principalement le manque d'informations qui est pointé du doigt puisque 61,4 % pensaient ne pas y être éligibles et 14,6 % ne connaissaient pas cette aide. En outre, passer par le biais des restaurants universitaires pour permettre aux étudiantes et étudiants de se restaurer à moindre coût n'a pas forcément l'impact escompté. En effet, 12,0 % des étudiantes et étudiants de l'étude ÉtuCris indiquent ne pas recourir à cette aide car leur domicile est trop éloigné de ces restaurants. L'effectivité de ce dispositif a été d'autant plus compromise que lors de son instauration, en 2020-2021, la population étudiante se rendait peu à l'université, de nombreux cours ayant été maintenus en distanciel. Si certaines étudiantes et certains étudiants pointent également la difficulté pour s'inscrire⁷⁰, sept ont eu leur dossier rejeté quand bien même elles et ils se rendent dans des distributions alimentaires pour se nourrir.

68. $p < 0,001$.

69. $p < 0,001$.

70. Notamment du fait de l'obligation de passer par l'assistante sociale quand elles ou ils ne sont pas boursiers.

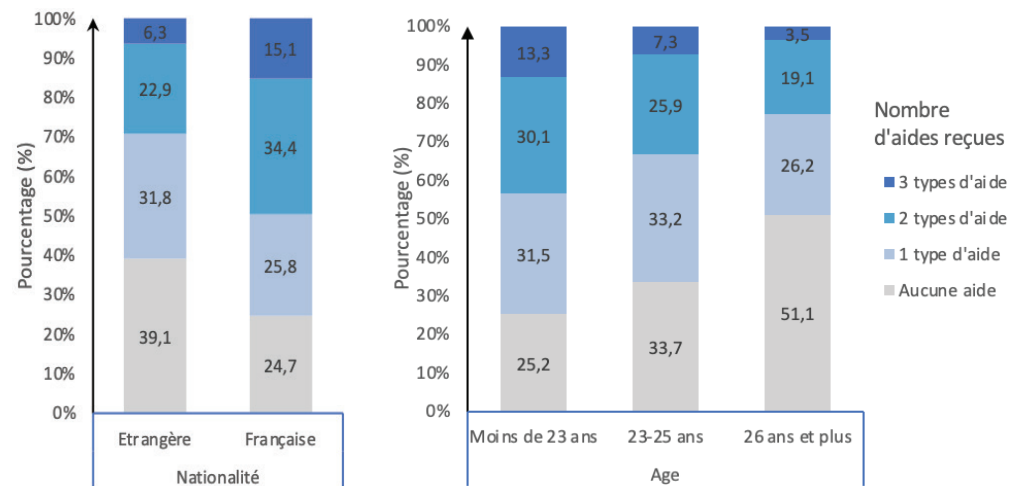
D. Les aides de la famille et des proches

Les étudiantes et les étudiants pouvaient indiquer si elles ou ils bénéficient au quotidien d'une aide de la part de leur famille, que celle-ci soit une aide financière régulière, une aide matérielle en cas de besoin ou un soutien social. Au total, 63,7 % d'entre elles et eux déclarent bénéficier de l'un ou l'autre de ces trois types d'aide de la part de leur famille : 30,6 % d'une seule forme d'aide, 25,2 % de deux et 8,0 % des trois. *A contrario*, cela signifie que 36,3 % d'entre elles et eux ne perçoivent aucune aide de la part de leur famille. Ce sont majoritairement les personnes étrangères (39,1 % contre 24,7 % des personnes françaises⁷¹) et les plus âgées (51,1 % des personnes âgées de 26 ans ou plus contre 33,7 % des 23-25 ans et 25,2 % des moins de 23 ans⁷²) qui déclarent cette absence de soutien (Figure 12). Les étudiantes et étudiants les plus jeunes, celles et ceux âgés de moins de 23 ans, sont ainsi davantage soutenus que leurs aînés, d'autant qu'elles et ils bénéficient plus souvent d'un soutien financier familial et d'aides matérielles⁷³.

Figure 12.
Répartition (%) de personnes selon le nombre d'aides reçues selon leur nationalité et leur âge

Source : Enquête ÉtuCris-2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=477)



Parmi les trois types d'aides, le soutien moral de la part d'un membre de la famille présent en France est l'aide la moins souvent citée. Elle est déclarée par 30,6 % des personnes et est plus souvent mentionnée par les femmes (33,7 % contre 26,0 % pour les hommes⁷⁴) et par les personnes de nationalité française (50,5 % contre 25,8 % des personnes de nationalité étrangère⁷⁵). Pour ce quart d'étudiantes et étudiants étrangers, le soutien émane de frère, sœur, oncle ou tante, etc. présents en France, possiblement les personnes qui ont motivé le projet d'immigration scolaire [III.1.A]

71. $p=0,014$.

72. $p<0,001$.

73. En effet, 42,0 % des moins de 23 ans déclarent bénéficier d'un soutien financier familial régulier. C'est le cas de 34,2 % des 23-25 ans et de 24,1 % des 26 ans et plus : $p=0,006$. En outre, 50,3 % des moins de 23 ans déclarent avoir reçu une aide matérielle (ou plusieurs). C'est le cas de 42,5 % des 23-25 ans et 28,4 % des 26 ans et plus. ($p<0,011$).

74. $p=0,022$.

75. $p=0,002$.

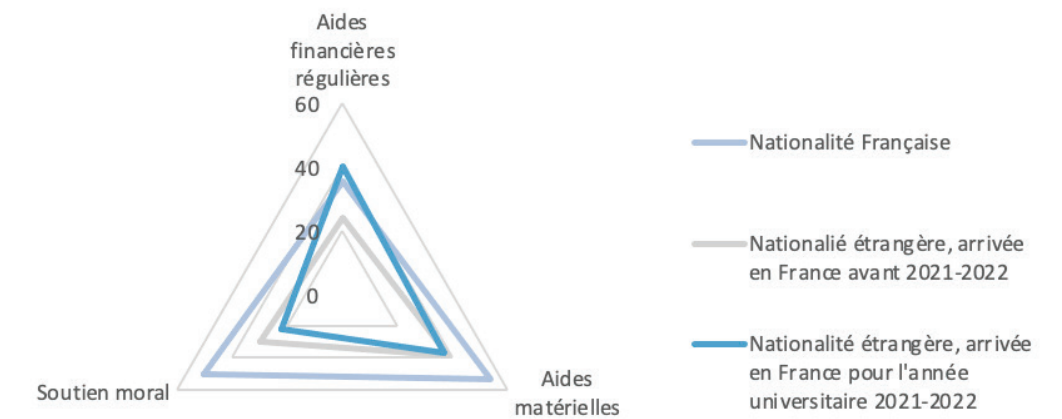
Si le soutien moral de la part de la famille est peu mentionné, le soutien de la part de l'entourage proche (partenaire, étudiantes et étudiants de leur promotion, collègues de travail, etc.) est déclaré par 47,0 % des étudiantes et étudiants.

Les aides matérielles et le soutien moral sont déclarés dans les mêmes proportions par l'ensemble des étudiantes et étudiants étrangers, quelle que soit leur période d'arrivée en France. Le soutien financier régulier de la part des parents, quant à lui, est moins souvent déclaré par les personnes étrangères arrivées en France avant l'année universitaire 2021-2022 : seulement 24,1 % en bénéficient, contre 35,5 % de celles arrivées pour l'année universitaire en cours (en 2021-2022) et 40,2 % des personnes françaises⁷⁶ (Figure 13).

Figure 13.
Part (%) d'étudiantes et étudiants bénéficiant d'aide familiale selon la nature de l'aide, la nationalité et pour les personnes étrangères leur période d'arrivée en France

Source : Enquête ÉtuCris-2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiants et étudiants enquêtés (n=477)



E. Plus de trois étudiants sur dix déclarant un emploi depuis la rentrée universitaire

Parmi l'ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés, 37,3 % disent exercer ou avoir exercé une activité professionnelle les trois mois précédents l'entretien⁷⁷, ils et elles ayant déclaré soit des revenus du travail au cours des trois derniers mois soit un emploi depuis la rentrée universitaire⁷⁸. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à exercer une activité en

76. $p=0,004$.

77. Quelle que soit sa nature (emploi, stage, alternance, etc.) et sa forme contractuelle (avec ou sans contrat, en intérim ou non).

78. Dans le questionnaire de l'enquête, les étudiantes et étudiants étaient amenés à renseigner leurs différentes sources de revenus, dont celles provenant d'une activité rémunérée, dans une partie du questionnaire, et leur activité professionnelle dans une autre partie. Si la plupart des étudiantes et étudiants renseignent bien les deux informations quand elles ou ils sont concernés, certains ont répondu tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Ainsi, quelques personnes ne déclarent pas d'emploi depuis la rentrée alors qu'elles ont reçu des revenus du travail au cours des trois derniers mois et d'autres personnes déclarent exercer un travail (*a priori* rémunéré) sans déclarer de revenus. Cet écart s'explique de plusieurs façons : des emplois nouveaux, une sous-déclaration des gains pour des missions de travail ponctuelles ou au noir [V.3.B]. Au total, 32,5 % déclarent avoir perçu des revenus du travail au moins l'un des trois derniers mois précédents l'entretien et 35,6 % déclarent avoir exercé un emploi ou un job étudiant depuis la rentrée universitaire.

parallèle de leurs études (43,2 % contre 28,6 %⁷⁹). La part d'étudiantes et étudiants en activité ne varie pas de manière significative selon l'âge et la nationalité. En revanche, parmi les étudiantes et étudiants étrangers, elle varie selon leur durée de présence en France. En effet, 56,5 % des personnes étrangères venues en France avant l'année universitaire 2021-2022 exercent une activité contre 20,0 % de celles qui sont arrivées pour l'année universitaire en cours⁸⁰. Si les étudiantes et étudiants arrivés récemment exercent moins souvent un travail, c'est probablement lié à leur situation administrative d'une part et à leur difficulté d'en trouver un, quatre mois à peine après leur arrivée en France [V.1.B].

Des étudiantes et étudiants avec trois profils contrastés

L'analyse en composante multiple (ACM) permet de mettre en lumière les ressemblances et dissemblances des étudiantes et étudiants selon les différentes variables (qualitatives) analysées précédemment. Pour ce faire, sept variables, dites actives, ont été retenues : l'âge, la nationalité et parmi les personnes étrangères la durée de présence en France, le fait d'être en précarité administrative ou non, d'exercer un emploi, de bénéficier d'au moins une forme d'aide familiale (aide financière régulière, aide matérielle et/ou soutien moral), d'une bourse (pour les personnes françaises) ou d'une aide institutionnelle (pour les personnes étrangères)⁸¹ et le type d'occupation du logement (locataire dans un logement avec un bail à son nom, locataire dans une résidence étudiante, hébergé, etc.). A ces variables ont été ajoutées des variables, dites illustratives (dans le sens où elles n'interviennent pas dans la construction de l'ACM, mais sont représentées sur le plan factoriel), afin de les associer ou non aux variables⁸². Il s'agit : du niveau d'études (niveau licence ou équivalent ou master ou équivalent), du département de résidence (Paris, département limitrophe ou département plus éloigné) et du fait de vivre seul ou non. Cette ACM a été réalisée à partir des individus ayant renseigné pour chacune des variables retenues (actives et illustratives) une modalité, soit 446 étudiantes et étudiants (Figure 14).

79. $p < 0,001$.

80. $p < 0,001$.

81. Pour plus de lisibilité, les bourses et les aides institutionnelles sont regroupées sous une seule variable intitulée « Bourse ». Cette variable distingue ainsi les étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une bourse (ou d'une aide institutionnelle) des autres.

82. Ces variables ont été exclues de la construction de l'ACM car elles sont fortement corrélées à l'une des variables actives. Par exemple, le niveau d'études est fortement corrélé à l'âge des étudiantes et des étudiants ; le département de résidence et le fait de vivre seul est fortement corrélé au type d'habitat.

Le premier axe, qui explique 15,9 % de l'ensemble de l'information du tableau de données (l'inertie totale de l'ACM) oppose les personnes selon leur nationalité et le fait d'être ou non en situation de précarité administrative. Le deuxième axe, qui explique 13,3 % de l'inertie totale, oppose les personnes selon leur durée de présence en France et le fait d'exercer un emploi ou non, les personnes présentes en France depuis plus longtemps sont plus souvent associées aux personnes qui exercent un emploi.

Les résultats de l'ACM mettent en lumière l'existence de groupes d'étudiantes et étudiants distincts. Pour pouvoir les caractériser au mieux, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a été réalisée (Figure 15). Cette méthode permet, par itération, de regrouper les individus dans des classes les plus homogènes possibles. Selon cette méthode, les étudiantes et étudiants peuvent être décomposés en trois grands groupes.

Le premier groupe rassemble 39,5 % des personnes. Il s'agit d'étudiantes et étudiants *en difficulté* pour accéder à des aides institutionnelles, à des chambres à soi, des emplois. On retrouve ici les personnes de nationalité étrangère arrivées pour l'année universitaire en cours. Elles sont inactives, sans bourse, hébergées chez un tiers et ne vivent pas seules. Une majorité d'étudiantes et étudiants en précarité administrative font partie de cette catégorie.

Le deuxième groupe rassemble 41,7 % des personnes. Il s'agit d'étudiantes et étudiants *installés et autonomes*, contraints de faire face sans assistance à leurs difficultés budgétaires. Ce sont majoritairement des personnes de nationalité étrangère arrivées avant l'année universitaire 2021-2022. Elles sont dans une large majorité actives et ne bénéficient pas de bourse ou d'aide institutionnelle. Enfin, elles sont locataires de leur logement ou vivent dans une résidence.

Le dernier groupe rassemble 18,8 % des personnes. Il s'agit d'étudiantes et étudiants *comptant sur des soutiens institutionnels ou familiaux*. Il est constitué d'une grande partie des étudiantes et étudiants français. Il s'agit aussi de personnes bénéficiant d'une bourse. Elles sont majoritairement jeunes, inscrites en licence. Elles bénéficient d'une aide familiale et vivent seules et en petite couronne. Ici, le soutien de l'État ou les aides familiales ne suffisent pas à se passer de l'aide alimentaire.

Figure 14.
Analyse des correspondances multiples, modalités des variables actives et illustratives caractérisant les étudiantes et étudiants

Source : Enquête ÉtuCris-2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=446)

Note de lecture : les noms en rouge correspondent aux modalités des variables actives, et les noms en vert à celles des variables illustratives.

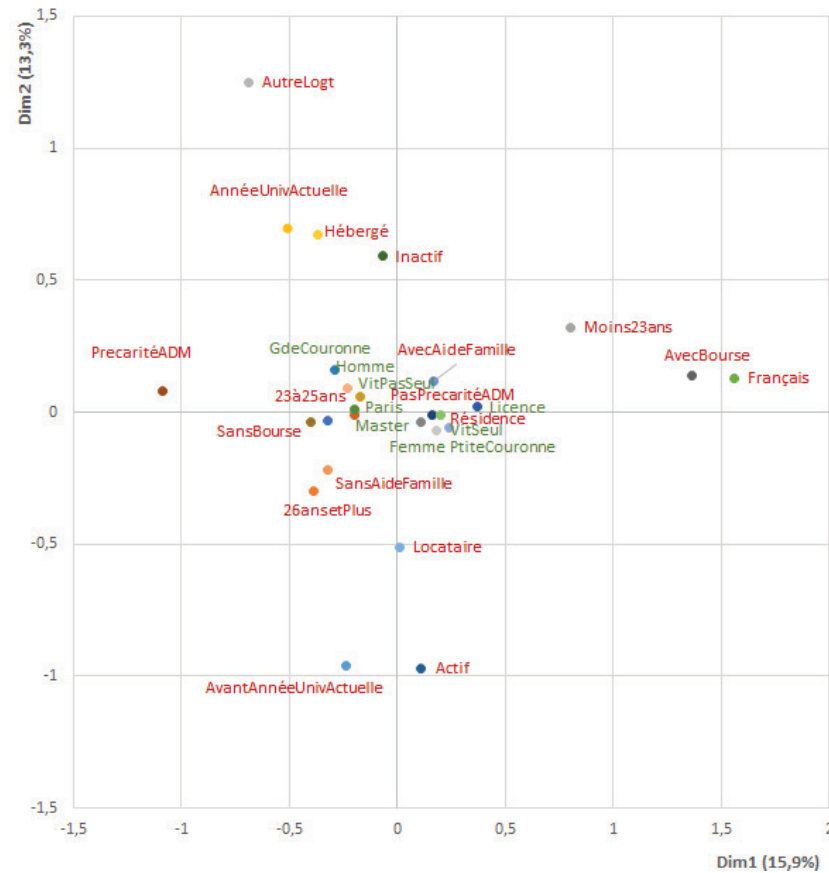
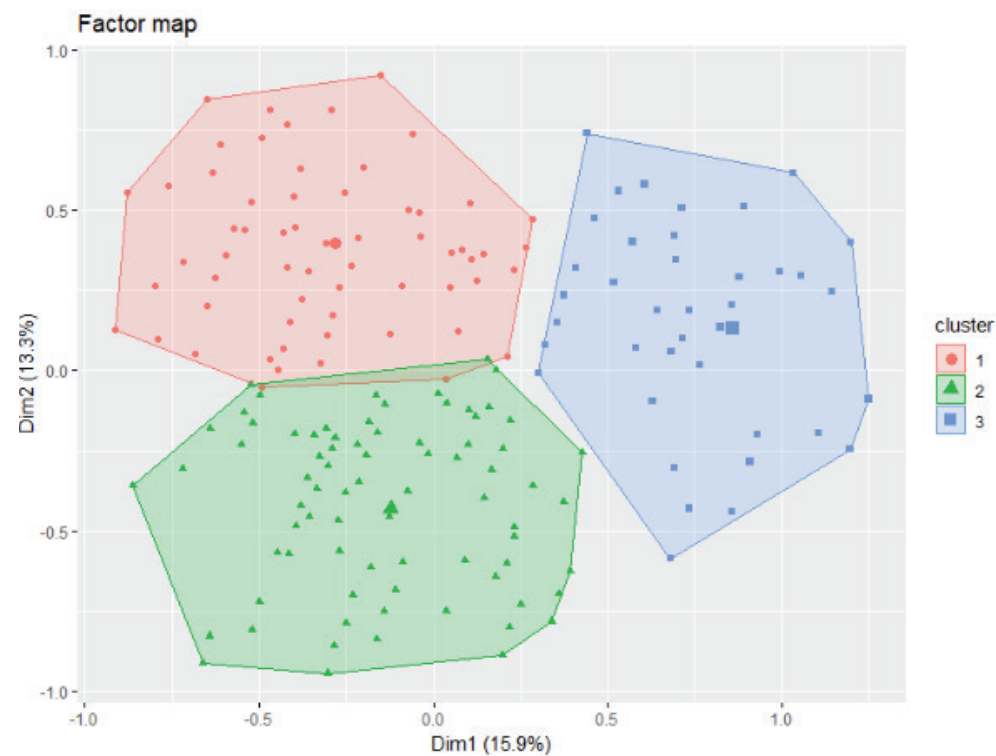


Figure 15. Partition des étudiantes et étudiants en trois catégories (CAH)

Source : Enquête ÉtuCris-2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés (n=446)

Note : classe 1 : étudiantes et étudiants en difficulté ; classe 2 : étudiantes et étudiants installés et autonomes ; classe 3 : étudiantes et étudiants comptant sur des soutiens institutionnels ou familiaux.



Ces différentes catégories reflètent la situation des étudiantes et étudiants au moment où on les interroge. Leur situation peut évoluer au fil de l'année universitaire et d'une année à l'autre tout au long de leurs études en France. Les « étudiantes et étudiants en difficulté » au moment de l'enquête peuvent basculer dans la catégorie « installés et autonomes » dès lors que leur situation administrative est stabilisée, ce qui leur permettra de trouver un emploi et un logement. Nous ne saurions que conseiller au lecteur souhaitant avoir une vision incarnée de ces trois groupes, avec un basculement progressif d'une catégorie à l'autre, de se reporter aux portraits des personnes enquêtées [Annexe 1 : Brefs portraits des personnes enquêtées par entretiens]⁸³.

Si les « étudiantes et étudiants en difficulté » sont en situation de précarité au moment de l'enquête, ce ne sont pas les seuls. En effet, les personnes installées et autonomes sont dans une situation particulièrement vulnérable. Contraintes de travailler, les revenus perçus ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins, ce qui sinon leur éviterait de recourir à l'aide alimentaire. Leur situation est d'autant plus critique qu'elle est durable.

83. Le classement des personnes enquêtées par entretien complémentaire y est délibérément établi en trois catégories : les personnes françaises, essentiellement de jeunes femmes détentrices de bourse ; les personnes étrangères anciennement arrivées en France, la plupart tenues de se débrouiller à leur compte, actives ; les personnes nouvellement arrivées qui, après plusieurs mois de difficultés administratives et des formes de dépendances résidentielles, glissent pour certaines dans la catégorie des personnes tenant à ou tenues d'être autonomes.

Conclusion

Légèrement plus féminine, mais surtout plus âgée et dans une large proportion de nationalité étrangère (arrivée majoritairement pour l'année universitaire 2021-2022), la population de l'enquête ÉtuCris a des profils différents de l'ensemble de la population étudiante. Ces étudiantes et étudiants sont de surcroît très massivement décohabitants, contrairement à la population générale étudiante d'Île-de-France. Plus de la moitié d'entre elles et eux vivent seuls dans leur propre logement en location ou dans une résidence étudiante. Certaines et certains, en particulier les nouvelles et nouveaux venus, sont hébergés par de la famille. Selon leur nationalité, les étudiantes et étudiants ne sont pas au même stade de leur parcours universitaire : les personnes françaises sont moins souvent avancées dans leurs études que celles de nationalité étrangère qui possèdent déjà une licence voire un master.

Peu d'étudiantes et étudiants déclarent bénéficier d'aides spécifiques à leur rencontre mises en place par l'État, qu'il s'agisse d'une bourse (en dehors des personnes françaises qui sont 57,0 % à en bénéficier) ou des aides familiales, celles-ci étant de moins en moins déclarées à mesure que l'âge augmente. *A contrario*, les personnes plus âgées et celles présentes en France depuis plus longtemps exercent plus fortement une activité professionnelle en parallèle de leurs études.

A partir d'une CAH, les étudiantes et étudiants de l'enquête ÉtuCris ont pu être regroupés en trois grands groupes : les personnes « en difficulté », les personnes « installées et autonomes » et les personnes « disposant de soutiens familiaux ou institutionnels ». Ces trois catégories faisant référence à la situation des personnes au moment de l'enquête ne sont pas figées dans le temps, les étudiantes et étudiants pouvant basculer d'une situation à une autre en cours d'année universitaire et au cours de leurs études en France.

Excursus : Des étudiantes et étudiants impactés par la crise sanitaire ?

Certaines questions de l'enquête s'appliquaient à la période commençant au « début de la crise sanitaire », afin d'évaluer son impact sur la vie des étudiantes et étudiants qui fréquentent les distributions alimentaires. Différents aspects ont été investigués : leurs études, leur habitation et leurs ressources. L'analyse ici ne prend en compte que les 262 personnes présentes en France lors des deux années où des mesures de lutte contre la crise sanitaire ont été mises en place.

A. La crise a eu un fort impact sur les études

Plus de la majorité (55,0 %) des personnes déclarent que la crise sanitaire a eu un impact négatif sur leurs études (Figure 16). L'impact le plus fréquemment rapporté est la difficulté de valider l'année scolaire, cité par 39,3 % des étudiantes et étudiants. Cette difficulté s'exprime de différentes manières, la perte de motivation étant la plus fréquemment mentionnée (28,6 %). Sont ensuite incriminées les modalités pratiques d'enseignement (16,4 % – cours en distanciel, liens trop distants avec le corps enseignant, manque d'équipements appropriés –, puis les difficultés financières qui ont empêché 11,8 % d'entre elles et eux de se concentrer sur leurs études et qui ont complètement accaparé 7,3 % d'entre elles et eux. Près de 10,0 % déclarent avoir eu des difficultés à trouver un stage ou une alternance depuis le début de la crise sanitaire (9,9 %). Ces différentes difficultés ne sont pas propres à cette période puisqu'en 2009 les étudiantes et étudiants étrangers interrogés les relevaient déjà⁸⁴ dans des proportions importantes : 24,0 % des étudiantes et étudiants étrangers déclaraient rencontrer souvent ou très souvent des difficultés dans leurs études et 41,0 % en rencontraient parfois. Pour 29,0 % des étudiantes et étudiants, la difficulté de trouver un stage impacte négativement leurs résultats scolaires, ou encore, pour 9,0 % d'entre elles et eux, c'est l'absence de relation avec les enseignants qui a un impact négatif sur leurs études.

La crise sanitaire a également conduit à des redoublements de l'année en cours (11,5 %), des changements de filière (6,5 %) ou encore à des interruptions momentanées des études (6,5 %). Dans la mesure où cette question a été posée à des étudiantes et étudiants en étude au moment de l'enquête, l'interruption d'études du fait de la crise sanitaire a probablement

84. Neuf difficultés étaient interrogées : connaissance de la langue, connaissance de la matière étudiée, méthodes d'enseignement, relation avec les enseignants, équipements pédagogiques utilisés, absence d'intérêt, manque de temps, difficultés pour trouver un stage et l'isolement. Au total, un quart des étudiantes et étudiants déclare avoir souvent voire très souvent rencontré ces difficultés et *a contrario* plus d'un tiers n'en déclare aucune. R. Ennafaa, S. Paivandi, « Venir étudier en France. Enquête sur les parcours des étudiants étrangers », rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante – Infos 2007, n° 17, 2007, p. 8.

touché plus de personnes, que ce soit parmi l'ensemble de la population étudiante ou parmi la population étudiante en situation de précarité⁸⁵. L'impact sur la continuité des études doit vraisemblablement être plus important. On peut en effet supposer qu'une partie des personnes ayant interrompu leurs études suite à la crise sanitaire ne les a pas (encore) reprises.

B. Peu d'effets apparents de la crise sur la situation de logement

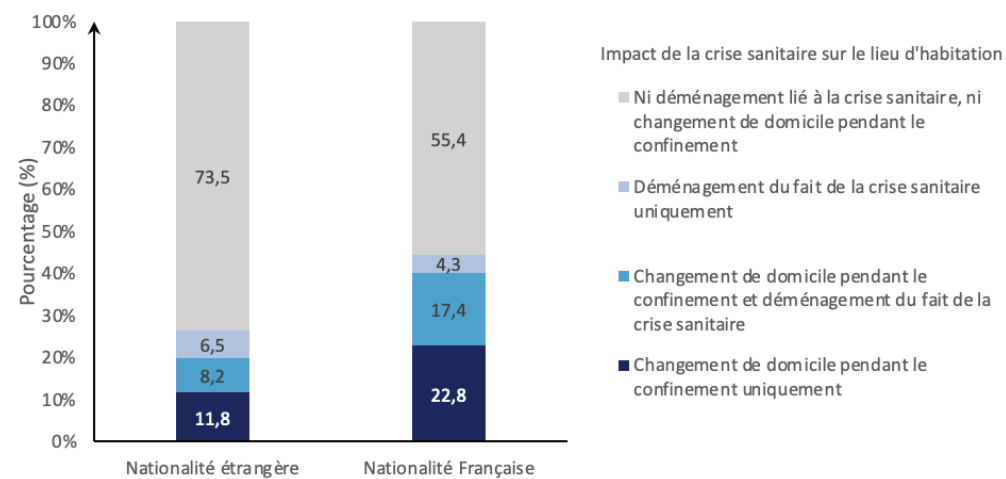
L'épidémie de Covid-19 n'a pas été sans conséquence sur le logement des étudiantes et étudiants enquêtés, qui sont 32,7 % à imputer à la crise sanitaire une modification de leur lieu de vie (temporaire ou définitive). En effet, 27,0 % déclarent avoir changé de domicile lors du premier confinement et 17,0 % ont été contraints de déménager. Les étudiantes et étudiants français ont plus souvent changé de domicile pendant ce laps de temps que les personnes étrangères (40,2 % contre 20,0 %⁸⁶), avec un probable retour provisoire au domicile parental, qui était impossible pour les étudiantes et étudiants étrangers en raison de la fermeture des frontières ou du coût associé à ce rapatriement [Introduction.1]. Le maintien au domicile pour cette part de la population, en dépit des conditions de vie difficiles⁸⁷, est également probablement dû à l'incertitude sur le déroulé du confinement et de ses répercussions sur les études.

La crise sanitaire a également provoqué le déménagement de 21 étudiantes et étudiants : 12 en raison de leur impossibilité de s'acquitter du loyer, 6 à cause de situations de mésententes avec un membre de la famille ou des colocataires et 3 à la demande de la personne qui les hébergeait.

Figure 16.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon l'impact de la crise sanitaire selon leur lieu d'habitation et leur nationalité

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants présents en France avant la rentrée universitaire 2021-2022 (n=262) p<0,001



85. Ainsi, lors de l'enquête « La vie étudiante en temps de pandémie » (ONVE-2021), 10,0 % des étudiantes et étudiants déclarent qu'ils ont décidé ou qu'ils envisagent d'arrêter leurs études. Au total, 67,0 % des étudiantes et étudiants déclarent qu'ils ne vont pas pouvoir poursuivre leurs études comme prévu et 53,0 % indiquent que la crise sanitaire aura un impact négatif sur le déroulement de la suite de leurs études. Feres Belghith, Marie-Paule Couto, Odile Ferry, Yannick Morvan et Théo Patros, 2021, « Une année seuls ensemble. Enquête sur les effets de la crise sanitaire sur l'année universitaire 2020-2021 », *OVE Infos*, 2021, vol. 45, p. 12.

86. p<0,001.

87. Jean-François Laé, *Parole donnée, entraide et solidarité en Seine-Saint-Denis en temps de pandémie*, Paris, Syllepse Eds, 2022.

C. Réduction des ressources et hausse des dépenses : plus de la moitié des étudiantes et étudiants les plus âgés sont touchés

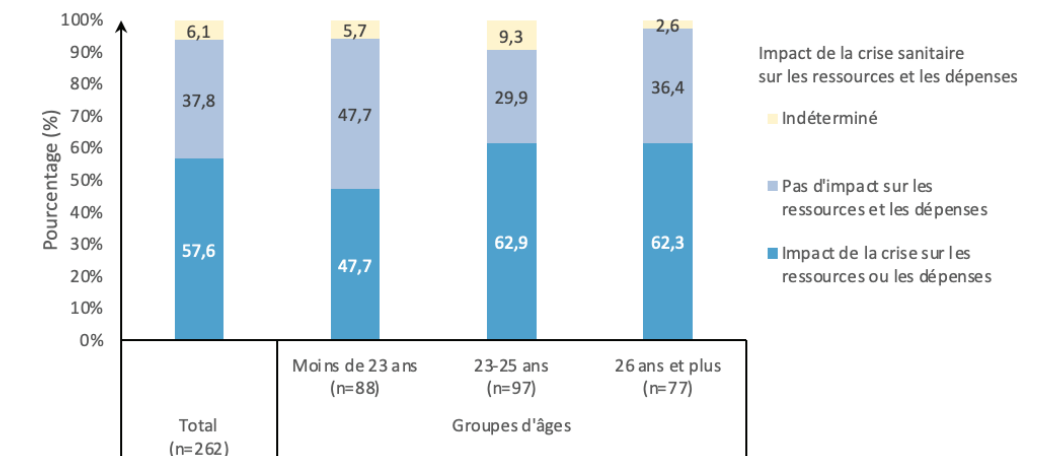
Parmi les 262 étudiantes et étudiants présents en France pendant les deux années où la pandémie de Covid-19 a entraîné des confinements et des restrictions, la majorité (57,6 %) déclarent des impacts d'ordre financier. Elles et ils ont subi soit une baisse de leurs ressources – qui a engendré des restrictions de différentes dépenses – soit des hausses de certains postes de dépenses (Figure 17). La part des étudiantes et étudiants dont le budget est impacté par la crise sanitaire augmente avec l'âge, celle-ci passant de 47,7 % pour les moins de 23 ans (soit moins de 21 ans en 2020) à 62,9 % pour les 23-25 ans (soit 21-23 ans en 2020) et à 62,3 % pour les 26 ans et plus (soit plus de 24 ans en 2020), probablement parce qu'ils ou elles sont moins aidées par leur famille et parce que leur budget dépend plus fréquemment et nettement de leurs revenus d'activité⁸⁸.

Figure 17.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon l'impact de la crise sanitaire sur leurs ressources, leurs dépenses, leur âge

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants présents en France avant la rentrée universitaire 2021-2022 (n=262)

Indéterminé, n = 7, n'ont pas répondu aux deux questions p=0,018 (test réalisé hors indéterminés).



Au total, 38,5 % des personnes déclarent une diminution de leurs ressources à cause de la crise sanitaire (Tableau 11), proportion comparable aux étudiantes et étudiants ayant répondu à la consultation de la Cour des comptes à l'été 2021⁸⁹. Parmi elles, 20,2 % déclarent une perte de ressources sans pour autant avoir perdu un emploi. Le cumul perte de ressources et perte d'emploi concerne 18,3 % d'entre elles, en particulier les personnes les plus âgées : 31,2 % des 26 ans et plus (soit 24 ans et plus en 2020), contre 16,5 % des 23-25 ans (soit 21-23 ans en 2020) et 9,1 % des moins de 23 ans (soit moins de 21 ans en 2020).

88. L'impact de la crise sanitaire sur leurs ressources et leurs dépenses ne varie pas selon la nationalité des personnes.
89. Cour des comptes, « 2. Soutien de l'État à la vie étudiante », *rapport public annuel de la Cour des Comptes*, 2022, p.101-134.

Tableau 11.
Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon que la crise a eu un impact sur leur emploi et ressources et leur âge

	Groupes d'âge			
	Total (n=262)	< 23 ans (n=88)	23-25 ans (n=97)	>26 ans (n=77)
Impact de la crise sanitaire sur l'emploi et les ressources				
Perte d'emploi et de ressources	18,3	9,1	16,5	31,2
Perte de ressources sans perte d'emploi	20,2	19,3	23,7	16,9
Perte d'emploi sans perte de ressources	6,1	4,5	7,2	6,5
Ni perte d'emploi, ni perte de ressources	52,7	64,8	47,4	45,5
Indéterminé	2,7	2,3	5,2	0,0

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants présents en France avant la rentrée universitaire 2021-2022 (n=262)

Les personnes qui ont perdu leur emploi du fait de la crise sanitaire exerçaient une activité dans des secteurs particulièrement visés par les interruptions d'activité instaurées pendant les différents confinements. En effet, 30,8 % étaient employées par des particuliers, essentiellement pour de la garde d'enfants, 16,9 % travaillaient dans le secteur de la restauration, 13,8 % dans les secteurs du tourisme, des loisirs et de la culture et 9,2 % dans le commerce. Enfin, moins de 10,0 % exerçaient une activité en lien avec leurs études en étant soit en alternance, en stage ou en donnant des cours dans l'enseignement supérieur (9,2 %).

Ainsi, 57,6 % des étudiantes et étudiants ont été confrontés à une modification défavorable de leur budget à cause de la crise sanitaire. Pour pallier cette baisse financière, 24,6 % ont reçu une aide de la part de leur famille ou de leurs proches, 15,4 % ont (re)trouvé un emploi. Enfin, 20,0 % en ont cherché un en vain.

Plus d'un quart des étudiantes et étudiants ont revu à la baisse la qualité, la diversité ou la quantité de leur alimentation

Face à la crise sanitaire, 38,5 % des étudiantes et étudiants interrogés ont été contraints de restreindre au moins un poste de dépense. L'alimentation a été le poste le plus comprimé avec 27,5 % des étudiantes et étudiants qui ont revu à la baisse la qualité des repas, leur diversité ou leur nombre dans la journée (Tableau 12). Une personne sur dix (10,1 %) déclare avoir procédé à ces trois formes de restrictions alimentaires. Les étudiantes et étudiants les plus âgés (26 ans et plus, soit 24 ans et plus en 2020) sont 32,5 % à avoir comprimé leur alimentation alors que cela concerne 18,2 % de celles et ceux âgés de moins de 23 ans (soit moins de 21 ans en 2020).

90. p=0,011.

Tableau 12.
Part (%) d'étudiantes et étudiants déclarant avoir restreint des dépenses selon le poste de dépense, le sexe, le groupe d'âge et la nationalité

Cette variable est à choix multiples et les personnes n'étaient pas guidées dans leur(s) réponse(s)

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants présents en France avant la rentrée universitaire 2021-2022 (n=262), 7 personnes ont mentionné qu'elles ne savaient pas quelles restrictions cela avait engendré et 1 personne n'a pas voulu répondre.

Restrictions sur...	Groupes d'âge			
	Total (n=262)	<23 ans (n=88)	23-25 ans (n=97)	>26 ans (n=77)
Au moins un poste de dépense	38,5	28,4	40,2	48,1
Les repas, dont...	27,5	18,2	32,0	32,5
Le nombre de repas par jour	15,6	9,1	19,6	18,2
La diversité de vos repas	19,1	10,2	23,7	23,4
La qualité des repas	21,8	14,8	23,7	27,3
Les loisirs culturels	23,7	17,0	25,8	28,6
Les déplacements	14,5	5,7	14,4	24,7
Les activités sportives	11,5	8,0	13,4	13,0
Les consultations médicales	5,7	2,3	6,2	9,1
Les consultations psychologiques	5,0	2,3	5,2	7,8
Les produits d'hygiène	3,8	2,3	2,1	7,8
Autre⁹¹	3,8	1,1	3,1	7,8

D'autres postes de dépenses ont également été impactés, comme les loisirs culturels (pour 23,7 % des étudiantes et étudiants), les déplacements (14,5 %) et les activités sportives (11,5 %).

Impact de la crise sanitaire sur la santé

Le poste de dépense lié à la santé a été impacté pour 6,9 % des étudiantes et des étudiants, qui sont 5,7 % à avoir restreint leurs consultations médicales et 5,0 % leurs consultations psychologiques.

Environ 7,0 % d'entre elles et eux déclarent un report de soins en lien avec la crise sanitaire. Au cours de cette période, seulement 6,0 % ont bénéficié d'une aide concernant leur état de santé, principalement délivrée par les universités et les associations étudiantes.

Plus d'un tiers des étudiantes et étudiants ont vu leurs dépenses augmenter du fait de la crise sanitaire

Parmi les 262 étudiantes et étudiants présents en France en 2019-2020 et/ou 2020-2021, 35,5 % déclarent une augmentation de leurs dépenses. Ce sont l'alimentation et les charges, comme les factures d'électricité, qui sont les plus souvent citées, respectivement 17,2 % et 16,4 %. Certaines personnes signalent également une hausse des dépenses liées à l'achat de matériel informatique (1,9 %) en lien avec l'enseignement en distanciel.

91. Il s'agit par exemple, d'achats de vêtements, de livres ou biens divers, d'annulation d'un déménagement, de restrictions sur l'eau.



CHAPITRE TROIS

Épreuves administratives et résidentielles d'étudiantes et étudiants décohabitants

Connaissant désormais le profil sociodémographique des étudiantes et étudiants présents à l'aide alimentaire, principalement étrangers (80,5 %), mais aussi français (19,5 %), voyons à quelles difficultés elles et ils sont confrontés dans le cours de leurs études. Leurs trajectoires présentent tantôt une série d'obstacles qui se cumulent les uns aux autres, tantôt des épreuves brutales. Certaines et certains se retrouvent plongés dans des situations de précarité, caractérisées par une montée des incertitudes en l'avenir et par des relations de dépendance diverses à l'égard des institutions telles les préfectures, des lieux d'assistance, voire de la famille¹. Les formes de précarité principalement explorées ici sont

1. Sophie Béguinet, « La représentation sociale du risque de précarité chez les étudiants », *Communication et organisation*, n°43, 2013, p. 227 - 252. Benjamin Sèze, « Précarité étudiante : vers l'autonomie sociale des jeunes ? », *Études*, n°3, 2021, p. 35-48.

administrative et résidentielle. Elles compliquent l'installation des étudiantes et étudiants en Île-de-France, et rendent compte, en partie du moins, de leur recours à l'aide alimentaire.

Toutefois, selon que les personnes viennent d'un pays étranger pour un projet d'immigration scolaire, pour un temps d'échange universitaire délimité, ou qu'elles soient françaises, provinciales ou franciliennes, les enjeux ne sont pas les mêmes et nécessitent des ajustements différenciés. Étant donnée la proportion très forte de personnes immigrées dans l'échantillon, l'attention sera exclusivement portée sur les étudiantes et étudiants étrangers quand il s'agit de la construction du projet étudiantin (1) et des épreuves, en particulier administratives, du pays d'origine jusqu'à l'installation en France (2).

Quelles motivations animent cette population étudiante étrangère à venir étudier en région parisienne ? Comment s'y prépare-t-elle, quelles personnes, au départ ou à l'arrivée, peuvent faciliter son installation ? Qu'attend-elle de son expérience étudiante en France ? Pour des individus dont l'arrivée dans le pays est plus ou moins récente, il convient de retracer les étapes à l'installation pour saisir les difficultés rencontrées. La précarité matérielle, au moment de l'enquête, s'inscrit dans la foulée d'un parcours de mobilité heurté, marqué par des formes d'éloignement familial – distance géographique, distance affective, coupure budgétaire avec des formes et intensités variables. Les personnes étrangères s'attendent-elles à l'écart de pouvoir d'achat entre leur pays d'origine et Paris ainsi qu'à la multitude de procédures administratives nécessaires pour accéder à leurs droits ? Comment s'y adaptent-elles ? À quelles réalités sont-elles confrontées ? Il s'agira de cerner les points de blocage auxquels elles doivent faire face, même à long terme, les galères administratives étant considérables et embrayant sur d'autres complications.

Ces difficultés rendent par exemple improbable l'accès à des aides publiques pour le logement. On constate que la mobilité résidentielle est très forte pour les personnes interrogées, françaises ou étrangères. Elle caractérise différents types de parcours, peut être positive dès lors que le changement est ascendant et permet d'acquérir un logement plus satisfaisant. Elle peut également être négative, quand elle est subie et nécessite une forte débrouillardise des personnes pour réussir à se loger, au moindre coût possible ou gratuitement. Les personnes les moins préparées et entourées en Île-de-France tendent à présenter des trajectoires résidentielles heurtées, devant se contenter de logements précaires, jusqu'à connaître des épisodes sans-domicile (3).

1. Venir étudier en région parisienne : la construction d'un projet de mobilité

La région parisienne attire la part la plus importante d'étudiantes et d'étudiants en France. Pour l'année universitaire 2019-2020, 733 171 personnes étaient inscrites dans l'enseignement supérieur en Île-de-France². À l'échelle internationale, la France est le sixième pays d'accueil des étudiantes et étudiants étrangers et le troisième au niveau européen³. Comme le rappelle Lama Kabbanji, c'est le pays où le plus grand nombre d'étudiantes et étudiants africains se rendent. Entre 2000 et 2017, leur part représentait environ la moitié de l'ensemble des étudiantes et étudiants étrangers⁴. L'enquête ÉtuCris illustre cet attrait des étudiantes et étudiants africains pour la France. En effet, parmi les 80,5 % de personnes de nationalité étrangère interrogées par questionnaire, 69,0 % viennent d'un pays d'Afrique (et 43,9 % d'un pays d'Afrique du Nord). Parmi les 38 personnes interrogées en entretien, 12 personnes ont émigré d'Algérie, 6 du Maroc, et 5 d'un autre pays d'Afrique.

Le pays attire en partie par le rayonnement international de son enseignement supérieur. « En France, parmi les étudiants africains, c'est le prestige de l'institution qui est jugé primordial par le plus grand nombre (91 %), tandis que les perspectives de carrière au niveau international arrivent en tête pour les autres étudiants internationaux⁵ ». La francophonie, la proximité géographique, le large choix de cursus dans l'enseignement supérieur et la probabilité d'avoir des personnes ressources sur le territoire sont aussi des éléments avancés pour expliquer leur venue en France. Comment les personnes étrangères ont-elles préparé leur départ ? Pour faciliter leur installation, comment activent-elles des réseaux de connaissance ? Comment se représentent-elles le choix de la France et de Paris ?

A. Une mobilité encadrée

Les étudiantes et étudiants étrangers interrogés vivent, sauf exception, leur première expérience internationale et/ou leurs premières décohabitations. Pour obtenir le consentement ou simplement le soutien matériel et financier, la famille est mobilisée, sinon d'autres ressources doivent être trouvées.

2. Yann Caradec, Patrick Marchegay, Pierrette Schuhl, *Atlas Régional Île-de-France : Effectifs d'étudiants en 2019-2020*, Ministère de l'enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, 2021, p. 42.

3. Lama Kabbanji, Antonia Levatino, Sorana Toma, « Mobilités étudiantes internationales : l'attractivité de la France », *Plein droit*, vol. 3, n° 130, 2021, p. 3–6.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 5. Données issues de l'enquête quantitative AIMS (*Academic International Mobility Survey*) menée par Lama Kabbanji, Antonina Levatino et Sorana Toma dans le cadre du projet européen *Temper (Temporary versus Permanent Migration)*.

La France, pays d'immigration de proches, destination toute indiquée

Le fait de venir d'une ancienne colonie française – ce qui est le cas d'au moins la moitié de l'échantillon ÉtuCris⁶, peut donner, par la langue et l'histoire en partage une certaine compréhension du système français, et surtout aider à l'installation par la résidence de membres de la famille dans le pays d'immigration. La volonté de venir en France et de surcroît en région parisienne, s'inscrit, dans ce contexte, dans un projet réfléchi, mûri depuis quelques années, généralement en concertation avec la famille proche. Les parents sont souvent rassurés par l'idée que leur enfant ne se retrouve pas isolé sur un territoire éloigné géographiquement. La possibilité de pouvoir compter sur des réseaux familiaux ou des cercles de connaissances plus larges est un atout majeur pour l'installation⁷. Ainsi, la famille de Mehdi, jeune homme algérien en études d'ingénieur, le pousse à refuser une bourse doctorale chinoise pour trois raisons : la première évoquée, présentée comme cruciale par l'étudiant quoiqu'elle puisse sembler anecdotique est la qualité de la nourriture locale jugée médiocre ; la seconde, implacable, la distance géographique importante entre l'Algérie et la Chine ; et la troisième, décisive, le fait que la famille n'a aucun représentant en Chine⁸. Mehdi fait ainsi partie des étudiants pour qui la France n'est pas le premier choix de destination⁹.

Si la famille influence les choix et participe à l'élaboration du projet à diverses étapes, les étudiantes et étudiants intègrent aussi l'idée qu'il est préférable d'avoir des personnes ressources sur le territoire pour mieux appréhender la ville et ses codes. Paul, étudiant camerounais, souhaitait poursuivre ses études en France pour quitter le Cameroun, vivre une expérience internationale tout en ayant l'assurance d'avoir un soutien familial sur place :

Alors, je voulais venir en France si l'occasion se présentait. Donc continuer mes études ici, pour les perspectives d'évolution, la vie et tout ... Déjà, j'avais un peu de famille ici donc ça a été plutôt facile d'être là, faire les démarches etc. La France était mon premier choix, je disais toujours « S'il faut que je quitte mon pays, s'il faut que je travaille, c'est pour venir en France. »

Entretien réalisé avec Paul, camerounais, 24 ans, le 16 avril 2022.

6. Parmi les personnes étrangères, 43,9 % viennent d'un pays d'Afrique du Nord (ce sont surtout des personnes des trois pays du Maghreb) et 11,7 % d'un pays d'Afrique subsaharienne (dont des personnes d'Afrique de l'Ouest), 2,5 % d'Amérique Centrale (correspondant notamment à des personnes de Haïti).
7. La présence de famille (ou d'amis) peut être pensée comme une alternative de financement du séjour, notamment en nature par accès à un hébergement à titre gratuit, faute de bourse d'étude, comme le précisent Ridha Ennafaa et Saeed Paivandi dans *Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante*, Paris, La documentation française, 2008, p. 54. Lire plus généralement le chapitre 2 sur la préparation du « projet de mobilité » de ces étudiantes et étudiants. [Et pour plus de détails sur les enquêtes évoquées dans ce rapport, Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison].
8. Entretien réalisé avec Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.
9. Pour l'enquête de R. Ennafaa et S. Paivandi, *op.cit.*, 81 % des étudiantes et étudiants ont choisi la France comme première destination, 19 % auraient préféré étudier ailleurs, p. 51. La concurrence évoquée par les auteurs concerne plutôt le Canada pour les personnes venant d'un pays francophone, ou plus largement l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni, l'Allemagne. Le fait que la Chine apparaisse ici comme un premier choix pour un étudiant africain pourrait correspondre à une évolution.

Il associe la solitude et la perte de repères familiaux à un risque pour son équilibre psychique :

J'ai de la famille ici. Si c'était ailleurs, le Canada par exemple, ça aurait été moins agréable pour moi car j'aurais dû être seul, et être dans un pays où tu es seul, c'est compliqué, ça peut être très difficile à gérer, tu peux avoir de sérieux problèmes mentaux.

Entretien réalisé avec Paul, camerounais, 24 ans, le 16 avril 2022.

En sus des relations familiales, il n'est pas rare que des étudiantes et étudiants aient des connaissances amicales déjà présentes sur le territoire, ou émigrant pour la même rentrée universitaire. Hamza, un étudiant algérien hébergé par son grand-père, arrive en France avec un ami pour la rentrée universitaire 2020¹⁰. Nesrine, étudiante algérienne, a aujourd'hui quatre amies sur qui compter, dont deux arrivées en même temps qu'elle¹¹. À son arrivée en région parisienne, Salim identifie quatre personnes de son entourage amical présentes en France¹². Cet algérien est cependant un des rares ressortissants d'un pays d'Afrique du Nord sans famille présente en France.

Quid des personnes venant en France sans attache familiale ?

Sans connaissances sur place, les étudiantes et étudiants n'ont d'autres choix que d'être davantage organisés pour préparer leur installation. Ne pouvant se reposer sur des personnes proches, il faut anticiper et s'entourer autrement pour réussir son arrivée en France. Les personnes ont en effet toutes été soutenues pour entreprendre leur projet, quand il ne s'agit pas de la famille, des membres de la diaspora manifestent leur appui, ou les étudiantes et étudiants le sollicitent.

Elena étudiante russe, a organisé son voyage de la grande ville dont elle est originaire, en s'en remettant d'abord à une entreprise locale. Elle a ainsi été accompagnée dans ses démarches administratives et pour trouver une résidence étudiante en banlieue parisienne.

Ils [l'entreprise] aident avec tous les types de visas, ils cherchent un appartement, ils parlent avec les écoles. Ils m'ont aidée avec mon école, donc j'ai fait mon dossier, ils ont envoyé mon dossier. Donc après c'était l'entretien, mais après ça ils m'ont trouvé l'appartement ici.

Entretien réalisé avec Elena, russe, 26 ans, le 18 mars 2022.

Sa mère a cependant une amie à Dunkerque, dont la propre mère vit en région parisienne. C'est elle qui accueille Elena à l'aéroport, et lui fait don d'un peu de vaisselle pour meubler sa chambre étudiante lorsqu'elle s'installe à Paris à la rentrée de septembre 2021.

10. Entretien réalisé avec Hamza, algérien, 22 ans, le 21 mars 2022.

11. Entretien réalisé avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

12. Entretien réalisé avec Salim, algérien, 23 ans, le 17 février 2022.

Les étudiantes et étudiants étrangers sans famille proche en France peuvent ainsi activer des réseaux de solidarité extrafamiliaux. Ils sont parfois soudés par esprit patriotique¹³. Mustafa, étudiant sénégalais déclare ne connaître personne dans le pays initialement, il n’y aurait même pas de connaissances éloignées selon ses dires. Il ajoute pourtant que son souhait de rejoindre une université parisienne est partagé par beaucoup de camarades de sa formation d’anglais, dont certains sont venus étudier en France avant lui. Il a ainsi pu bénéficier de leurs conseils¹⁴. Yao, étudiant chinois de 21 ans, a quant à lui trouvé une colocation par l’intermédiaire d’un réseau de compatriotes. Il vit maintenant avec des personnes chinoises qu’il ne connaissait pas jusqu’alors¹⁵.

Tina, elle, s’est tournée vers un réseau issu de son église chrétienne évangéliste. Elle organise son départ depuis son pays d’origine, le Brésil. Quelques années auparavant, elle a déjà passé un semestre dans une grande ville de province dans le cadre d’un échange universitaire. À la rentrée de septembre 2021, elle s’installe à Paris pour une durée indéterminée. Inscrite en master, elle trouve un hébergement via des connaissances faites lors de son précédent voyage en France, qui fréquentent la même église du mouvement baptiste. Très investie dans sa foi, elle se crée un réseau entre le Brésil et la France qui lui permet de trouver un logement à Paris. Elle apprend qu’un poste se libère dans un foyer chrétien de jeunes filles contre un logement de fonction. Tina se retrouve ainsi à loger à Paris en échange d’heures travaillées dans ce foyer et continue de s’investir au sein de cette église. Pour financer le voyage, l’étudiante utilise de l’argent reçu pour un prix scolaire qu’elle a conservé depuis 2019 et fait une cagnotte en ligne. Elle est déjà passée par ce moyen en 2018 sur les conseils de sa mère qui ne peut l’aider financièrement.

Et... tu veux savoir la cagnotte, la cagnotte c’était ma mère qui m’a obligée à la faire, en 2018, parce qu’en fait j’étais acceptée [par une université]. C’était pas la première fois ! La première fois j’étais acceptée par [...] Paris 7 ! Mais comme je n’avais pas l’argent, j’ai décidé de ne rien faire, j’ai dit : « Bah je suis pauvre, quand tu es pauvre même si tu es intelligent, ça ne sert à rien ! » Parce que tu n’as pas un bon statut du coup. J’ai abandonné, j’ai rien fait, et j’étais beaucoup déprimée parce que c’était mon rêve, et j’ai fait des efforts et voilà. Et après l’année suivante j’ai essayé quand même, et j’ai été acceptée. Et en fait j’ai demandé à mes parents ce qu’ils pensaient, si je devais abandonner, ils m’ont dit non, et une amie m’a donné beaucoup de forces pour faire cette cagnotte et pas abandonner etc. Et aussi j’ai beaucoup prié. Dieu fait des miracles et aussi j’ai comment dire... récolté les dons, j’ai réussi. En 2018 j’ai fait une cagnotte, les gens m’ont donné 3 000 € et aussi cette année [...].

Entretien réalisé avec Tina, brésilienne, 25 ans, le 29 mars 2022.

13. Même si cette dimension est abordée seulement en filigrane dans ce rapport, la façon dont les étudiantes et étudiants mobilisent et développent divers cercles de relations sociales, notamment auprès de camarades de même nationalité ou de même zone géographique peut être appréhendée par les entretiens. Sur l’élasticité des réseaux, entre pays d’origine et pays d’installation, voir Sabrina Marchandise, « Les sociabilités des étudiants marocains en mobilité internationale », *Netcom* [En ligne], 26-3/4, 2012, URL <https://journals.openedition.org/netcom/1084?lang=fr>, consulté le 7 septembre 2022. La façon dont ces réseaux constituent une ressource solidaire pour les étudiantes et étudiants est perceptible dans bien des illustrations de cette partie.

14. Entretien réalisé avec Mustafa, sénégalais, 25 ans, le 14 mars 2022.

15. Entretien réalisé avec Yao, chinois, 21 ans, le 29 mars 2022.

Partir à l’étranger sans aucune connaissance au préalable est rare. Les personnes rencontrées dans l’enquête se trouvant dans cette situation mobilisent rapidement des relais efficaces dans des diasporas connectées par des établissements religieux, des entreprises, des réseaux étudiants.

Encadré n°1 : La mobilité des étudiantes et étudiants français : sur fond de tensions familiales, un éloignement comme épreuve d’émancipation

Les personnes françaises rencontrées semblent davantage à l’écart de leur famille [IV.2.D]. La poursuite de leurs études en région parisienne est pensée comme une voie d’indépendance pour s’extraire du cadre familial. À l’arrière-plan, certaines rapportent des situations conflictuelles. À l’âge de 19 ans, Moundir quitte ainsi le logement de ses parents en région parisienne et découvre les hébergements d’urgence [III.3.C]. Olga, une étudiante qui a grandi dans l’Est de la France, poursuit sa licence à Paris pour se rapprocher de ses cousins : « Si ma famille avait été à Lyon, je serai allée à Lyon, je voulais juste me rapprocher d’eux¹⁶. » Cette envie est d’autant plus forte pour elle qu’elle a des relations conflictuelles avec ses parents divorcés, comme avec son frère avec qui elle était tenue de cohabiter. Elle a quitté le domicile familial après sa première année de licence de droit en province.

Le premier confinement et la cohabitation forcée dans certains foyers ont accentué les tensions, voire, déclenché des conflits, poussant alors à reconsidérer le partage d’un même foyer. Mira étudiante de 21 ans, a quitté le domicile familial situé en région parisienne après le premier confinement, période durant laquelle les relations avec ses parents se dégradent et affectent sa santé mentale. Elle s’installe alors chez sa sœur, qui travaille et est propriétaire de son appartement¹⁷.

Pour d’autres, la décohabitation est moins la répercussion de conflits qu’une volonté de prendre son indépendance. Coumba a quitté le domicile familial alors qu’elle n’avait que 17 ans. Dans son cas, la situation semble moins tendue, son départ est un choix pris en concertation avec ses parents, elle précise tout de même que les relations ne sont pas au beau fixe, et qu’elle préfère vivre seule. Originaires du Sud-Ouest, elle commence à travailler en faisant du baby-sitting et prend un studio financé par ses parents à une période où elle est encore au lycée. Elle arrive à Paris encore mineure, pour « prendre son envol » et marquer davantage son indépendance. Tout au long de ses démarches, sa mère la soutient aussi bien financièrement que moralement.

16. Entretien réalisé avec Olga, française, 21 ans, le 11 mars 2022.

17. Entretien réalisé avec Mira, française, 21 ans, le 26 janvier 2022.

B. L'attrait pour la France, pour Paris en particulier

Le choix de venir en France « [s'appuie] [...] sur des rapports individuels avec la culture française, parfois très concrets, comme la maîtrise de la langue ou le fait d'avoir été scolarisé dans un établissement français à l'étranger. [Il repose] aussi sur des représentations imaginaires ou exotiques de la société française via les médias ou un séjour touristique précédent », explique la sociologue Carolina Pinto Baleisan à partir d'une enquête sur les différences d'accès aux logements à Paris pour les étudiantes et étudiants étrangers, formant une « clientèle universitaire » plus ou moins aisée¹⁸. Cette analyse s'applique assez bien aux étudiantes et étudiants étrangers interrogés dans ÉtuCris. Pour des personnes étrangères qui ont *a priori* des ressources financières limitées, puisque présentes à l'aide alimentaire, on peut cependant se demander ce qui guide le choix de Paris, ville la plus coûteuse de France.

Parler français, rêver de France ?

Le français, appris à l'école ou au sein du foyer, est très souvent maîtrisé par les étudiantes et étudiants étrangers interrogés (94,5 % des questionnaires ont été passés en français). Le questionnaire n'interroge pas cette dimension, mais les extraits d'entretien présents dans ce rapport font ressortir indirectement, si l'on s'attache au parler, des rapports variables à cette langue¹⁹. Dans le classement des motivations à venir en France, la connaissance de la langue apparaît en première place pour l'enquête de R. Ennafaa et S. Paivandi²⁰. L'apprentissage, en dehors du système éducatif, est transmis au sein des familles notamment via une industrie culturelle française déployée dans les pays francophones. Tina a appris le français au Brésil quand elle n'avait que 13 ans lors d'ateliers de langues organisés par sa ville. Dans la famille d'Anissa, algérienne, le français s'apprend comme le kabyle²¹. Manel, algérienne également, annonce qu'elle aime lire des romans en français, une passion transmise par son père. C'est, plus tard, lors d'un voyage touristique à Paris avec celui-ci, qui est venu jadis y étudier, qu'elle se projette comme future étudiante dans le quartier de la Sorbonne²².

Au-delà de ces expériences de la langue ou du pays, l'image de la France comme un pays riche et accueillant est un élément important qui participe à idéaliser la vie sur place. Mustafa avait ainsi une vision très positive de la France, le poussant à venir y étudier :

18. Carolina Pinto Baleisan, « Se loger à Paris. L'expérience des étudiants étrangers », *Hommes & migrations*, n°1308, 2014, p. 129-136.

19. Pour les étudiantes et étudiants du Maghreb interrogés dans le cadre de l'enquête de R. Ennafaa, S. Paivandi, 46,0 % font usage du français en famille et à l'école avant leur venue ; pour 34,0 % c'était simplement la langue d'enseignement, pour 10,0 % leur langue maternelle, et 8,0 % parlent français uniquement en famille avant leur venue (avec 2,0 % de « autres »), *op.cit.*, p. 78.

20. Pour 69,0 % des personnes sondées. Viennent ensuite pour les modalités de réponse principales l'intérêt culturel (50,0 %), la valeur des diplômes français (49,0 %), l'intérêt scientifique (36,0 %), la quasi-gratuité (31,0 %), l'encouragement des parents (26,0 %). Les auteurs remarquent que ce classement prend une autre forme pour les étudiantes et étudiants maghrébins pour lesquels la valeur des diplômes, l'encouragement des parents et la présence de famille en France jouent un rôle plus fort. R. Ennafaa, S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France*, *op.cit.*, p. 55-56.

21. Entretien réalisé avec Anissa, algérienne, 25 ans, le 6 janvier 2022.

22. Entretien réalisé avec Manel, algérienne, 21 ans, le 18 janvier 2022.

C'est un pays libéral, c'est un pays de rêves, c'est un pays vraiment, un pays en fait protégé, y a du boulot, y a tout.

Entretien réalisé avec Mustafa, sénégalais, 25 ans, le 14 mars 2022.

Pour Nesrine, venir en France a toujours été un « rêve ». Elle parle de la France comme d'un :

Pays où on peut réaliser nos rêves, c'était ça la France pour nous, un pays qui donne des opportunités à tout le monde. [...] C'est ça l'idée que j'avais de la France.

Entretien réalisé avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

C'est ainsi que des étudiantes et étudiants qui parlent français rêvent de France, ce qui n'est cependant pas un sentiment partagé par toutes et tous.

Pour certaines étudiantes et certains étudiants étrangers en mobilité, ce pays ou un autre n'a finalement que peu d'importance. C'est le cas d'Ali, étudiant algérien, qui est venu en France pour des raisons pratiques, notamment de proximité géographique : « Si j'avais pu partir au Canada je serais parti au Canada²³ ». L'objectif est de se former dans un autre pays et vivre une expérience internationale. Sofiane n'est pas non plus particulièrement attiré par la France : c'est l'opportunité d'une formation en ingénierie qui l'amène à Paris avant de partir s'installer dans un pays « plus calme » comme le Canada, la Norvège ou l'Islande, une fois son diplôme obtenu²⁴.

Les étudiantes et étudiants envisagent du reste leur insertion professionnelle de façon différente. Certaines et certains ont l'objectif de se former en France pour ensuite retourner dans leur pays d'origine. Salim compte ainsi retourner travailler en Algérie quand il aura un master en cinéma et suffisamment d'expérience dans ce domaine²⁵. La technicité du monde du cinéma français est en effet largement valorisée par les sociétés de production algériennes. D'autres, comme Sofiane, se projettent vers d'autres horizons. Des étudiantes et étudiants comptent quant à eux rester durablement en France. Anissa, algérienne, étudie à Paris depuis 2018 en management de l'hôtellerie-restauration et dit avoir toujours rêvé de vivre en France, elle voudrait y élever ses futurs enfants. Tina, jeune femme brésilienne qui a grandi dans des favelas, se voit bien rester également pour travailler dans le social, voire créer son association. Les deux femmes ont pour point commun de ne pas pouvoir compter sur des réseaux familiaux influents pour s'insérer dans leur pays d'origine, d'être de milieux modestes : elles tentent leur chance dans un pays d'accueil, plus riche. R. Ennafaa et S. Paivandi insistent sur le fait que « l'espace international apparaît de moins en moins comme l'apanage exclusif des "héritiers cosmopolites" traditionnels ou des enfants des élites politiques, économiques et intellectuelles plus récemment formées dans les écoles internationales (...) les étudiants en mobilité internationale peuvent se

23. Entretien réalisé avec Anis, algérien, 23 ans le 17 janvier 2022.

24. Entretien réalisé avec Sofiane, algérien, 25 ans, le 10 mars 2022. Cette possibilité que la France soit une première destination transitoire au « Nord » est évoquée par R. Ennafaa, S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France*, *op.cit.*, p. 64.

25. Entretien réalisé avec Salim, algérien, 23 ans, le 17 février 2022.

distinguer par leurs origines sociales, culturelles et économiques : entre ceux qui "héritent" de leur participation à la globalisation par le haut (...) et ceux qui s'activent internationalement par le bas, grâce à des réseaux économiques et sociaux communautaires et solidaires²⁶ ». Ils posent comme hypothèse que des étudiantes et étudiants viendraient pour améliorer leur position sociale dans leur pays, quand d'autres (âgés, avec des parents peu diplômés) seraient plutôt dans une logique de mobilité migratoire²⁷. On retrouve ces distinctions de profils parmi les étudiantes et étudiants interrogés pour ÉtuCris.

Rayonnement universitaire, social, économique de la France et de sa capitale en particulier

La conséquente offre de formations et de spécialisations en France, et notamment à Paris, du fait du nombre important d'écoles et d'universités, attire une large part de la population étudiante internationale.

Les formations sont d'autant plus convoitées qu'elles n'existent pas dans les pays d'origine. Nesrine est venue étudier en Île-de-France pour suivre un cursus en traduction numérique. En Algérie, il n'existe pas, selon elle, de spécialisation de ce type. Asma, étudiante venant également d'Algérie, explique son choix pour les mêmes raisons : diplômée d'une école d'ingénieur, elle suit une formation spécifique en environnement qui n'existe pas dans son pays²⁸.

Alors en fait, ça fait, ça faisait deux ou trois ans avant, je voulais déjà venir. Que je me disais à la fin de mes études, je partirai en France. D'ailleurs, dans mon école, la plupart des étudiants font ça en fait pour compléter leur formation.

Entretien réalisé avec Asma, algérienne, 23 ans, le 25 janvier 2022.

La valeur des études en français, même au pays, pour décrocher un diplôme français, est souvent soulignée. Dina, étudiante malgache, est inscrite dans un établissement français dès le lycée « pour avoir un avenir²⁹ ». Maïssane, étudiante égyptienne valide une double-licence avec une université française à distance, alors que cela coûte cher³⁰. Cette formation en partenariat avec les deux pays nécessite de déboursier 180 € de frais d'inscription en France, tandis qu'au Caire, pour la même formation le coût est de 800 €. Siham, inscrite en classe préparatoire en français au Maroc, est maintenant scolarisée dans une école de commerce parisienne prestigieuse accessible par concours³¹.

L'image et le rayonnement de la ville universitaire provoquent l'aspiration à venir étudier spécifiquement à Paris. Hamza, étudiant algérien, dit avoir choisi la capitale plutôt que la France³².

26. R. Ennafaa, S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France, op.cit.*, p. 68 – 69.

27. *Ibid.* p 63-64.

28. Entretien réalisé avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

29. Entretien réalisé avec Dina, malgache, 20 ans, le 4 avril 2022.

30. Le fait d'avoir déjà un diplôme de l'enseignement supérieur français avant leur arrivée concerne 12,0 % des étudiantes et étudiants interrogés par R. Ennafaa, S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France, op.cit.*, p 84.

31. Entretien réalisé avec Siham, marocaine, 25 ans, le 30 mars 2022. Les étudiantes et étudiants marocains ont semble-t-il un système d'enseignement supérieur très proche du système français, leur venue s'en trouve facilitée.

32. Entretien réalisé avec Hamza, algérien, 22 ans, le 21 mars 2022.

Cela est d'abord lié à une raison pratique : son grand-père pouvait l'héberger le temps de sa formation. C'est aussi en raison de la renommée de la Sorbonne, où il souhaitait faire ses études. La vie culturelle et sociale parisienne est également mentionnée pour expliquer le choix de venir s'y établir. Salim, étudiant algérien, passionné de cinéma, aime pouvoir découvrir de nouveaux films dans les nombreux cinémas de la capitale et espère un jour rejoindre la prestigieuse école de cinéma la Fémis³³. Coumba apprécie vivre dans la capitale, symbolisant une grande ville ouverte³⁴.

Le fait que la France accueille de nombreuses étudiantes et étudiants internationaux rend enfin assez logique dans l'esprit de certaines et certains de suivre leurs prédécesseurs. Pour Wilkens, étudiant haïtien, ce choix est « naturel » étant donné que la majorité des professeurs et professeurs de son université sont venus se former dans ce pays.

Venir en Île-de-France est un choix collectif dès lors que des membres de la famille ou des connaissances sont présents pour y accueillir les étudiantes et étudiants. Sinon, des réseaux divers sont mobilisés pour y trouver attache. Il s'agit de se spécialiser et/ou de valoriser son parcours académique avec un diplôme français. En venant à Paris, les étudiantes et étudiants pensent rejoindre une grande ville universitaire caractérisée par son dynamisme et sa vie culturelle. Vont-ils déchanter ? Au pays d'origine, elles et ils sont déjà amenés à remplir des conditions et à mobiliser des ressources pour mener à bien leur projet. À l'arrivée, il faut encore faire face à des épreuves, en particulier administratives.

2. Des épreuves au départ... et à l'arrivée, en particulier administratives

Les étudiantes et étudiants étrangers doivent préparer leur arrivée en Île-de-France depuis leur pays d'origine ; une fois arrivés, ils et elles doivent apprendre le déroulement des procédures administratives et s'adapter aux conditions de vie en France. Les relations mobilisables pour la préparation du départ et la gestion de l'arrivée divergent d'une personne à l'autre.

D'abord, il faut comprendre quelles sont les modalités d'accès à l'enseignement supérieur français depuis les pays d'origine : les critères de sélection scolaires et administratifs, les ressources minimales nécessaires et les soutiens sollicités pour réaliser son projet d'immigration scolaire. Pour accéder à l'enseignement supérieur, les conditions à remplir sont les mêmes mais les ressources économiques et sociales des étudiantes et étudiants sont inégales. Ces inégalités sont cruciales pour saisir les différentes trajectoires. Cependant, une dimension les concerne toutes et tous quelles que soient leurs origines sociales, à savoir les obstacles administratifs dressés sur leur chemin.

33. Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son.

34. Entretien réalisé avec Coumba, française, 18 ans, le 24 février 2022.

A. Les conditions administratives et matérielles requises pour venir étudier en France

Pour venir étudier en France, les étudiantes et étudiants étrangers sont confrontés à une série d'étapes bureaucratiques. Pour constituer leur dossier de candidature, les personnes doivent produire un test de connaissance du français, traduire leurs diplômes, prendre un rendez-vous pour une évaluation de leur motivation auprès de l'institution délocalisée de l'enseignement supérieur français (Campus France³⁵), exprimer des vœux de formation (jusqu'à sept choix possibles) et enfin obtenir un visa auprès du consulat français. Une fois leur candidature acceptée par un établissement d'enseignement supérieur, les conditions principales pour obtenir ce permis de venir en France sont de détenir une certaine somme d'argent sur un compte bancaire, au minimum équivalent à 615 € par mois (soit 7 500 € par an), et de justifier d'un hébergement sur place. La majorité des visas délivrés aux étudiantes et étudiants sont des visas long-séjour valant titre de séjour (VLS-TS). Une fois le visa validé par la préfecture en France, les personnes ont le droit de rester un an sur le territoire avant de devoir renouveler leur document pour obtenir un titre de séjour étudiant. Comment, en pratique, les futurs étudiantes et étudiants s'y prennent-ils pour satisfaire toutes ces conditions ?

Pour effectuer ces démarches, toutes et tous cherchent de l'aide, ne serait-ce que pour remplir l'épais dossier. Quelques personnes suivent des conseils en ligne (plusieurs ont visionné des vidéos sur YouTube produites par des pairs, ou se sont renseignées à la source, sur le site de Campus France) ; d'autres, plus nombreuses semble-t-il, s'adressent à des membres de leur entourage, passés par les mêmes épreuves ou habitués à des démarches administratives fastidieuses en France.

Certaines et certains s'appuient ainsi sur leur famille proche. Le rôle des parents est souligné mais n'est pas systématique³⁶. Manel, par exemple, a préféré tenir sa grande sœur dans la confiance de sa décision de venir étudier en France. Elle annonce son projet à ses parents seulement après les premières acceptations des différentes universités françaises. Sa sœur lui a financé les différents frais annexes à la constitution de son dossier³⁷. Plus rarement, des personnes peuvent se reposer entièrement sur leur famille. Paul s'est ainsi laissé guider :

Les démarches, je ne faisais pas grand-chose. C'est ma tante et ma grande sœur qui ont tout fait, moi je ne savais pas ce qu'il fallait faire. Mais je me souviens qu'elles m'ont demandé d'aller à Campus France, et après c'est Campus France qui te demande de t'inscrire à l'école, puis je me suis inscrit.

Entretien réalisé avec Paul, camerounais, 24 ans, le 16 avril 2022.

35. 66 pays sont affiliés à Campus France, voir le site internet Campusfrance.org.

36. Une fois le dossier préparé, rien ne garantit encore l'acceptation de l'école ou de l'université. Ceci peut expliquer la volonté de certaines et certains à faire les démarches de leur côté pour ne pas décevoir leurs parents et engager de l'argent qui serait finalement perdu.

37. Entretien réalisé avec Manel, algérienne, 21 ans, le 18 janvier 2022.

Rassembler l'argent requis pour les démarches associées à leur dossier Campus France et ainsi obtenir le visa semble plus compliqué. Cela passe soit par l'aide de proches (dons, prêts), soit par un travail rémunéré. Comment rassembler une somme si considérable ? Salim estime qu'il est nécessaire de « travailler dix ans » pour détenir 7 500 €³⁸.

Les personnes les mieux loties se tournent vers leurs parents. Nesrine a ainsi pu compter sur son père, retraité, ancien employé de mairie, pour lui fournir l'argent nécessaire pour venir en France, par la vente d'un terrain qui lui appartenait en Algérie³⁹. Manel, qui cachait pourtant son projet d'études à ses parents dont elle voulait s'émanciper, n'a pas eu d'autre choix que de se tourner vers eux pour le concrétiser : c'est son père, cadre avec un poste à responsabilités à Oran, qui lui a remis les 7 500 € requis et a activé son réseau de connaissances : une personne de la famille pour obtenir une attestation d'hébergement en région parisienne, une autre pour se porter garante dès lors que sa fille, une fois en France, chercherait un appartement ou une résidence étudiante⁴⁰.

L'aide parentale, même considérable, n'est pas toujours suffisante pour fournir les preuves de solvabilité. Quand il n'est pas possible de rassembler les 7 500 € nécessaires, certaines personnes empruntent l'argent le temps d'obtenir le visa, le restituent ensuite et arrivent en France seulement avec ce qu'elles ont pu économiser, ou avec ce que leurs parents sont en mesure de leur fournir, par des économies ou en empruntant. Imène, étudiante algérienne de 28 ans qui, parmi les personnes enquêtées, était la plus autonome financièrement dans son pays du fait de son expérience de vie active [V.3.A], parle de « contributions familiales » pour lui permettre d'acquiescer la somme manquante et obtenir son visa. Elle possède alors 2 500 € d'économies personnelles, obtient le reste par sa famille, l'argent est rendu une fois ce sésame obtenu.

C'était des contributions de ma famille. Parce que moi, y avait pas moyen, j'avais pas les 7 500 €. J'avais une somme, et pour compléter la somme, j'avais mes parents, mes tantes et tout. Ils ont versé de l'argent sur mon compte, uniquement pour avoir le relevé en fait. Je ne suis pas venue avec les vrais 7 500 €. Je suis venue juste avec mon argent, ce que j'avais, et je me suis dit ben je vais travailler et je vais rembourser.

Entretien réalisé avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

Alors que les revenus empruntés à la famille ou en dehors ne sont pas nécessairement un « vrai » argent, comme le dit Imène, une somme que l'on pourrait utiliser pour son installation, les revenus épargnés, notamment par l'exercice d'activités rémunérées [V.3.A], sont quant à eux réellement disponibles à l'arrivée en France, et mobilisés par des étudiantes et étudiants. Anissa, 23 ans, vit en France depuis septembre 2018. Pour venir, elle pouvait compter effectivement

38. Entretien réalisé avec Salim, algérien, 23 ans, le 17 février 2022.

39. Entretien réalisé avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

40. À son arrivée à Paris, Manel a également pu compter sur des amis de son frère pour aller la chercher à l'aéroport et l'accueillir chez eux le temps qu'elle trouve un logement.

sur une petite somme d'argent avoisinant les 600 €⁴¹. Une part venait de ce travail dans un restaurant, l'autre d'un petit don de sa mère. Celle-ci avait emprunté la somme supplémentaire nécessaire (soit 7 000 €) à des connaissances le temps de l'instruction du dossier de sa fille. Une fois le visa obtenu, la somme a été rendue en intégralité.

D'autres étudiantes et étudiants parviennent à rassembler davantage d'argent pour leur compte. Salim, l'étudiant en cinéma qui rêve d'intégrer la Fémis, s'est constitué un pécule de 4 000 € en réalisant des prises de vue pour un film algérien récompensé [V.3.A]. Avec cette somme, il s'assurait d'avoir une réserve monétaire pour se débrouiller, une fois arrivé en France. Il a pu compter sur son père pour emprunter la somme manquante à des connaissances, remboursée dès l'obtention du visa. Pour avoir son attestation d'hébergement, il s'est adressé à une amie rencontrée en Algérie lors d'un tournage, vivant à Paris⁴².

Quelle qu'ait été la part des ressources propres, des fonds parentaux ou des emprunts dans le financement du projet d'étude, à part l'étudiante brésilienne vivant dans une favela qui a financé son voyage par une cagnotte [III.1.A], aucune autre personne interrogée ne suggère que son entreprise aurait pu échouer en raison de ressources insuffisantes. Cela indique notamment que les personnes étrangères interrogées appartiennent pour la plupart aux classes sociales moyennes voire aisées dans leur pays d'origine. Du reste, celles et ceux présents en France ont manifestement réussi leurs démarches et on ne sait pas qui sont les individus recalés ni pourquoi ils l'ont été. Pour les personnes que l'on rencontre, les véritables difficultés économiques commencent plutôt dès lors qu'elles et ils arrivent en Île-de-France.

B. Une certaine désillusion pour une jeunesse mieux lotie et entourée dans son pays d'origine

La vision positive de la France et de Paris en amont de l'immigration [III.1.B], peut entrer en contradiction avec la réalité du quotidien une fois les étudiantes et étudiants installés et se traduire par une appréciation négative de leur situation, jugée déclinante. Les espérances ne sont pas toujours comblées, des frustrations ou désillusions peuvent rendre le séjour moins réjouissant que prévu : éloignement familial, formations qui ne se révèlent pas à la hauteur des attentes, chute du pouvoir d'achat. Cette désillusion n'est peut-être pas propre à la population étrangère, mais elle s'y exprime avec une intensité certaine, à la hauteur des espoirs placés dans la « vie facile⁴³ » qui leur tendrait les mains une fois à Paris.

Par exemple, des étudiantes et étudiants algériens qui, durant leurs années d'études dans leur pays ont quitté le logement parental, ont vécu gratuitement en résidence étudiante et accédé à

41. Entretien réalisé avec Anissa, algérienne, 23 ans, le 6 janvier 2022.

42. Entretien réalisé avec Salim, algérien, 23 ans, le 17 février 2022. Comme Salim, les individus interrogés ont souvent des personnes ressources sur le territoire qui peuvent fournir une attestation d'hébergement. Tantôt, cette attestation se solde véritablement par un hébergement, transitoire ou permanent, tantôt elle ne sert qu'au dossier et à l'obtention du visa. Les personnes peuvent également fournir la preuve qu'un logement est déjà réservé, notamment une chambre dans une résidence universitaire.

43. Entretien réalisé avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

des repas gratuits en restaurant universitaire. C'est le cas de Nesrine. De toute évidence, à Paris, l'étudiante est loin de trouver les mêmes avantages. En dehors de cette facilité financière de la vie estudiantine dans le pays d'origine, des personnes regrettent le soutien matériel et affectif de la famille nucléaire. Pour Younès, qui vivait encore chez ses parents lors de ses études, le cocon familial lui permettait de ne pas se préoccuper des tâches du quotidien :

J'étais chez ma famille. La faculté était à côté de chez moi. C'était bien, j'étais avec ma famille, ma mère préparait le déjeuner, les vêtements étaient bien lavés, t'es tranquille.

Entretien réalisé avec Younès, marocain, 25 ans, le 3 mars 2022.

Aujourd'hui, l'étudiant qui a vécu une année dans une autre ville que Paris, a appris à se débrouiller seul, soutenu par ses amis avec qui il sort régulièrement. Il déclare être devenu « professionnel » dans l'art de gérer son emploi du temps et ses approvisionnements de denrées, mais a besoin de l'aide alimentaire et est « obligé » de travailler pour financer son loyer⁴⁴ [V.3.B].

Mustafa, étudiant sénégalais, est certainement la personne interrogée par entretien la plus en difficulté financièrement. Il est en état de faim sévère au moment de la rencontre. Cependant, il semble davantage préoccupé par sa solitude que par son manque de moyens financiers ou par le fait qu'il risque de se retrouver sans hébergement dans les semaines à venir, étant provisoirement hébergé chez un ami. Quand il parle de sa vie étudiante à Saint-Louis au Sénégal, il relate des difficultés financières pour lui et sa famille, compensées par une proximité affective.

C'était un peu difficile mais moins qu'ici comme y avait mes parents à côté, donc c'est eux qui s'occupaient de moi, on se plaignait pas quand même.

Entretien réalisé avec Mustafa, sénégalais, 25 ans, le 14 mars 2022.

Denise, béninoise qui habitait pourtant déjà seule dans son pays d'origine, admet également un sentiment de solitude en étant éloignée de sa famille. Elle anticipe le fait qu'elle n'ait pas de proches sur qui pouvoir compter si elle a un souci.

44. Pascale Dietrich-Ragon, dans une enquête portant sur des étudiantes et étudiants de catégories populaires souhaitant décohabiter et « recalés » de la sélection effectuée par le Crous », rencontrés par l'intermédiaire du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), décrit la désillusion des jeunes qui, rapidement après leur décohabitation, font face à des problèmes de paiement de loyer, à des « solutions insatisfaisantes » de logement étant donnés leurs petits moyens, et des problèmes d'emploi du temps étant « contraints de consacrer un temps aux "petits boulots" pour payer le loyer » qui empiètent sur leur temps dédié aux études. Elle explique qu'une « inversion des priorités » survient et décrit « un cercle vicieux, dans lequel le logement est central, [qui] se met donc en place et éjecte ces jeunes des études, les poussant précocement vers le marché du travail ». Pascale Dietrich-Ragon, « Les étudiants des catégories populaires face à la décohabitation familiale », *Terrains & travaux*, n°1, 2021, p 121-146. Voir pages 135-138.

Comme je n'ai personne ici, je me dis, si j'ai un problème, tout de suite je ne saurai pas qui appeler. Parce qu'ici même les amis qu'on a, chacun se bat pour lui-même. Ouais donc personne ne pourra te venir en aide tout de suite comme tes propres parents. Voilà donc il y a tout ça là que j'ai dans ma tête seule, c'est ça qui fait que ça ne va pas tout dans la tête.

Entretien réalisé avec Denise, béninoise, 24 ans, le 21 mars 2022.

La proximité avec les parents sonne ainsi comme un argument fort de la plus grande sérénité lors de la vie étudiante dans le pays d'origine. Nesrine est particulièrement affectée par la distance géographique avec les siens. Si elle est quotidiennement en contact avec ses parents ainsi qu'avec ses frères et sœurs, cette solitude joue sur son moral.

Le fait d'être entourée de personnes qui t'aiment déjà ça suffit, tu vas jamais te sentir seule ou en danger ou en galère, mais là depuis quatre mois que je suis ici, c'est là que ça commence cette sensation de peur...

Entretien réalisé avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

Aujourd'hui, l'étudiante se sent obligée de dépenser le moins possible. Au moment où on l'interroge, elle est très angoissée faute de ne pas trouver de job alimentaire [V.1.B] et elle doute parfois au point de vouloir rentrer au pays.

Si le sentiment de solitude est certainement la première déconvenue des personnes arrivant en France, il peut être compensé par de nouvelles rencontres. En revanche, la chute du pouvoir d'achat est implacable en arrivant à Paris. La différence des prix entre le pays d'origine et la vie parisienne est parfois brutale et nécessite d'être appréciée collectivement quand la famille finance l'étudiante ou l'étudiant. Rim, de ce point de vue, a dû expliquer à sa mère marocaine le budget minimal pour vivre à Paris, se rendant compte que ce qu'elles prévoyaient ne pouvait suffire à vivre convenablement [IV.2.A].

Ces formes de désillusions sont inhérentes aux changements économiques et relationnels provoqués par une mobilité géographique, d'autres sont plus scolaires. La projection de vivre une expérience internationale riche est d'autant plus forte que les personnes ont connu une vie étudiante riche dans leur pays d'origine ou ont espéré en vivre une en France. Pour Abdelatif, sa vie au Maroc cohabitait toutes les cases de la vie étudiante harmonieuse : une bourse d'études, le fait de ne pas avoir à payer sa chambre étudiante sur le campus, des restaurants universitaires à prix bon marché et de bonne qualité, etc. mais aussi une vie sociale importante, notamment par un engagement au bureau des étudiantes et étudiants de son université. Il ne retrouve pas en France la même sociabilité⁴⁵.

R. Ennafaa et S. Paivandi soulignent qu'une forte attente sur la qualité des formations vaut en particulier pour les étudiantes et étudiants africains⁴⁶. C'est le cas pour Mehdi et Ali,

45. Entretien réalisé avec Abdelatif, marocain, 23 ans, le 22 décembre 2021.

46. R. Ennafaa, S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France, op.cit.*, p. 62.

tous deux étudiants en ingénierie, qui relatent ne pas trouver dans leur formation la qualité d'enseignement qu'ils escomptaient⁴⁷. Le premier, admis dans une prestigieuse école d'ingénierie, est déçu en découvrant que son cursus co-dirigé par cette école, se déroule uniquement sur un autre campus universitaire. N'ayant aucun cours dans son école, payant des frais de scolarité importants, il se sent berné, ne trouve pas les mêmes avantages à l'université que ceux promis en école privée. Le matériel, les salles des amphithéâtres et classes de cours, l'environnement étudiant sur le campus en lui-même, ne justifient pas pour lui d'avoir déboursé 4 650 € pour une année de master⁴⁸. Ali est lui aussi déjà diplômé. Venant d'une famille aisée en Algérie, il a étudié dans une prestigieuse école d'ingénieurs et fait quatre stages. Son souhait est de se spécialiser dans les thématiques liées à l'environnement, formations qui n'existent pas en Algérie. Mais il trouve finalement que sa formation était plus enrichissante au pays⁴⁹. Les deux étudiants ont pour point commun d'être déjà en capacité de s'engager dans leur vie professionnelle dans leur domaine ; devoir suivre une formation qui ne les satisfait pas est certainement d'autant plus douloureux, *a fortiori* vu l'investissement consenti.

Il n'y a cependant pas que des façons de se rapporter à la vie étudiante passée qui font obstacle à l'épanouissement de la vie en Île-de-France. Les freins administratifs jouent un rôle principal dans le mal-être des personnes.

C. Des obstacles administratifs quelques mois après l'arrivée et jusqu'à des années plus tard, à la porte des institutions

Une part importante des étudiantes et étudiants enquêtés mènent des démarches administratives pleines d'incertitudes. Certes, ces difficultés concernent l'ensemble de la jeunesse, comme l'a montré le sociologue Benjamin Vial qui qualifie de « parcours du combattant » la manière dont les jeunes âgés de 18 à 30 ans parviennent à finaliser leurs démarches administratives⁵⁰. Néanmoins, les personnes étrangères sont confrontées à de réels obstacles en la matière, accentués par une méconnaissance du fonctionnement

47. Entretiens avec Ali, algérien, 23 ans le 17 janvier 2022, et Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.

48. Déjà diplômé en Algérie, Mehdi a créé une entreprise de cours de soutien de mathématiques pour des étudiantes et étudiants inscrits en classe préparatoire. C'est cela qui lui a permis d'être autonome financièrement pour payer cette formation d'ingénieur en école privée en France et pour bloquer la somme de 7 500 € requise pour l'obtention de son visa.

49. Quelques étudiantes et étudiants, comme Mustafa, évoqué supra, plutôt que d'être dans le registre de la frustration, verbalisent le fait que l'adaptation au système scolaire français est difficile. Elles et ils sont cependant peu nombreux dans ce cas, ce qui est loin des considérations développées dans l'article de Martine Farinaux, « Les étrangers en France », *Esprit*, 1966, p. 610 – 630. Ce texte prouve que l'accueil des étudiantes et étudiants africains et malgaches ou des anciennes colonies est une question qui se pose déjà dans les années 60 ; il fait le point sur leurs difficultés matérielles (en particulier pour le logement), scolaires et psychologiques, liées à l'adaptation à un nouveau système et à l'arrivée en France.

50. Comme l'indique HAL science ouverte, à la rubrique Consultation, Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France - Tome 1 | vie-publique.fr, <https://www.vie-publique.fr/catalogue/272106-inegalites-dacces-aux-droits-et-discriminations-en-france-tome-1>, consulté le 20 Juin 2022.

du système français et par l'absence de système de prise en charge leur étant dédié⁵¹. Les premières rencontres avec l'administration française donnent lieu à des incompréhensions et agacements⁵². Étudiantes et étudiants ont souvent des anecdotes à rapporter concernant leur lien avec les institutions, en particulier quand il s'agit de les « harceler » pour en savoir plus sur l'état d'avancement de leur dossier. Le passage au tout numérique renforce la problématique⁵³. Pour régler leurs problèmes, les personnes s'informent dans des réseaux informels et déploient de drôles de combines.

Des différences d'accompagnement dans l'obtention de ses papiers semblent s'observer en fonction des types d'école ou d'université. Siham, étudiante marocaine soutenue par son pays d'origine par une bourse d'excellence annuelle de 8 000 €, étudie dans une prestigieuse école de commerce. Dès sa première année, l'administration de l'école privée a organisé l'ensemble des rendez-vous en préfecture. Elle est arrivée avec un visa VLS-TS et au bout d'un an, a obtenu une carte de séjour pluriannuelle lui permettant de ne plus s'inquiéter de sa situation administrative pour l'ensemble de son cursus⁵⁴. Elle a sans doute bénéficié d'un « Welcome desk » de l'Assurance Maladie pour ouvrir ses droits à la santé. En dehors de ce genre de cas, les galères administratives dans lesquelles se retrouvent cette population étudiante étrangère sont comparables à l'ensemble de la population étrangère en France.

51. Les difficultés à trouver des informations sur les démarches administratives sont au premier rang de celles énoncées par cette population étudiante étrangère en France, pour 49,0 % des personnes sondées dans R. Ennafaa et S. Paivandi, *Les étudiants étrangers en France*, *op.cit.*, p 93. Les autres modalités choisies pour cette question à choix multiple sont : pour 48,0 % des personnes sondées des difficultés pour l'accès un logement, 38,0 % pour des aides financières publiques, 33,0 % des informations de type universitaire, 30,0 % des informations sur la vie pratique en France. Un quart des personnes ne font pas de difficultés (26,0 %) mais plus de la moitié (58,0 %) en déclarent dans plusieurs domaines. En traitant une question en champ libre sur ce qu'il conviendrait d'améliorer pour faciliter les démarches lors de l'installation en France (n=832 personnes répondantes), R. Ennafaa et S. Paivandi remarquent que « dans leur immense majorité, les [étudiantes et] étudiants souhaitent voir la création de structures spécialisées (...) » pour les orienter, *op.cit.*, p 103. Ce manque est pointé dans un rapport des années 1990 mentionné par les auteurs : Alain Claeys, *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?*, rapport de l'Assemblée nationale, 1999, 130 p, URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i1806.asp>.

52. R. Ennafaa et C. Agulhon pointent ces difficultés à partir des résultats de l'enquête « Conditions de vie 2013 » de l'ONVE qui recense que « le taux de satisfaction général parmi les étudiant[e]s étranger[e]s est de 57 % » contre 61,5 % pour l'ensemble des personnes interrogées. Elle et il attribuent cet écart aux « difficultés d'intégration spécifiques liées à la faiblesse des modes d'accompagnement des étudiant[e]s étranger[e]s ». Voir la page 306 dans Catherine Agulhon et Ridha Ennafaa, « Les étudiants étrangers, des trajectoires spécifiques ? » dans Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Élise Verley (dir.), *Les vies étudiantes : tendances et inégalités*, Paris, La documentation Française, 2016, p.293-312.

53. Les délais sont réputés de plus en plus longs depuis la crise sanitaire, à cause de la dématérialisation des procédures et de la réduction du nombre de rendez-vous. Le personnel administratif mis en télétravail et la nécessité d'espacer les rendez-vous par mesure sanitaire, entraînent de fait, moins de créneaux disponibles, et une accentuation de la dématérialisation des procédures. Les rendez-vous sur site sont ainsi moins nombreux. Nathalie Birchem, « Des migrants privés de titre de séjour faute de rendez-vous en préfecture », *La Croix*, 28 janvier 2021. Voir aussi cette information du Gisti, à la rubrique Pratique, *Prise de rendez-vous en préfecture pour les personnes étrangères impossible via internet : comment faire ?* GISTI, <http://www.gisti.org/spip.php?article6229>, consulté le 22 juin 2022.

54. Entretien réalisé avec Siham, marocaine, 25 ans, le 30 mars 2022.

Des difficultés surtout pour les personnes nouvellement arrivées, apprentissage de la bureaucratie

Les personnes étrangères arrivées pour la rentrée universitaire 2021-2022 sont plus concernées par certains obstacles administratifs. Elles sont 85,5 % à être dotées d'un numéro de sécurité sociale provisoire au moment où on les interroge. Or, si ce numéro permet en théorie d'accéder aux soins, en pratique l'incompréhension sur les droits ouverts s'accompagne de reports et de renoncements aux soins [VII.3.C] L'obtention aides personnalisées au logement (APL) est également liée à la date d'arrivée en France. Ainsi parmi les étudiantes et étudiants arrivés pour la rentrée universitaire 2021-2022, près de 70 % déclarent avoir une demande en cours (68,9 %) et seuls 20,2 % en bénéficient déjà au moment de l'entretien [Annexe 14 : Difficultés administratives pour les personnes nouvellement arrivées en France, Figure 50]

En théorie, les étudiantes et étudiants nouvellement arrivés ne devraient pas être sans-papier. Pour résider en France, les personnes étrangères, selon leur provenance, doivent se munir de document de séjour valide en fonction du motif de leur venue. S'agissant d'étudiantes et étudiants, en dehors de celles et ceux européens, elles et ils doivent obtenir un visa D étudiant (ou visa long séjour), dispensant de titre de séjour et valable une année. Pour les étudiantes et étudiants algériens, ce visa n'est valable que trois mois⁵⁵, ce qui les contraint à devoir impérativement faire une demande de carte de séjour peu après leur arrivée en France. Ces démarches administratives sont indispensables pour régulariser le séjour en France, et de cette régularisation découle l'accès aux différentes aides et droits possibles pour les personnes, comme un numéro de sécurité sociale permanent, des aides au logement, une autorisation provisoire de travail. Or, des Algériennes et Algériens, sont confrontés à des épreuves pour régulariser leur situation, notamment pour les prises de rendez-vous et l'accès aux préfectures⁵⁶, ce qui entrave l'obtention dudit document. De fait, les répercussions sont immédiates sur l'accès aux différents dispositifs auxquels ils et elles peuvent prétendre. Cela risque alors de les condamner à vivre dans l'illégalité. En effet, bien qu'ayant obtenu l'autorisation d'étudier en France, l'absence de document prouvant la légalité du séjour est possiblement un risque de se voir remettre une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Pour Sofiane, étudiant algérien, l'attente dure depuis quatre mois au moment de l'entretien en mars 2022. En situation irrégulière, lui qui a investi ses ressources ainsi que celles de ses parents dans une école privée, vivote d'hébergement en hébergement chez des tiers, de distribution en distribution alimentaire ; il ne peut pas chercher de job étudiant officiel⁵⁷. Une fois le titre obtenu, il ne sera néanmoins pas possible à Sofiane de travailler immédiatement. Pour les personnes de nationalité algérienne, une seconde épreuve

55. Les conditions d'entrée et d'installation dans le pays sont spécifiques, en vertu de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 à la suite des accords d'Evian. Les textes officiels témoignent d'une volonté de faciliter l'installation des Algériennes et Algériens sur le sol français en raison de l'histoire entre ces deux pays. URL : https://www.gisti.org/IMG/pdf/accord_franco-algerien.pdf, consulté le 15 juin 2022.

56. La préfecture est l'institution première pour assurer la légalité de la présence sur le territoire et ainsi permettre de s'établir sereinement.

57. Il dépend de l'aide financière ponctuelle de ses parents pour avoir quelques liquidités, mais refuse de se reposer davantage sur eux ou sur sa petite amie, étudiante elle aussi étrangère mais capable de payer un loyer, soutenue de façon régulière par sa famille.

s'ajoute : il faut une autorisation provisoire de travail, ce qui n'est pas systématique pour les autres étudiantes et étudiants étrangers. Or, l'instruction de la demande peut prendre un certain temps [V.1.B].

Des personnes développent donc des combines, s'informent sur les manières de s'orienter dans les dédales de l'administration, en sollicitant les conseils de connaissances. Manel, algérienne, arrivée à la rentrée 2021-2022, encouragée par des membres d'un groupe Facebook d'entraide en ligne, préfère ne pas faire sa demande de titre de séjour à la préfecture de Seine-et-Marne mais plutôt à Paris car le traitement des dossiers y est réputé plus rapide. Or, ne vivant pas à Paris à ce moment-là, elle ne peut en principe faire examiner son dossier dans ce département. Une autre personne de ce groupe d'entraide lui conseille de passer par une association pour se faire domicilier à Paris, ce qu'elle fait. C'est un coup gagnant : l'étudiante reçoit son titre deux mois plus tard. Elle fait partie de celles et ceux qui n'ont pas essuyé de difficultés particulières depuis l'arrivée en France, mais sont dans une logique pugnace d'autonomisation vis-à-vis de leur famille, quitte à se présenter à plusieurs guichets de l'assistance. Elle est de plus en plus au fait des aides disponibles, notamment à l'université où, à deux reprises, elle fait une demande d'aide exceptionnelle qu'elle obtient⁵⁸.

Tina, étudiante brésilienne également venue en France pour la rentrée 2021-2022, confirme l'existence de ce genre de groupes de compatriotes sur des réseaux sociaux permettant de s'informer des procédures et se donner conseils et astuces pour contourner ces difficultés partagées.

- En fait, nous les étudiants on est très organisés, on est très unis, et quand on découvre des choses comme ça on le dit aux autres « Regarde ça à Paris y a des produits alimentaires tu peux y aller blabla. »
- C'est des étudiants de ta promo ?
- Non on est des étudiants en fait on s'est unifiés pour dire qu'étudier est impérieux, parce qu'avant on n'avait pas le droit de venir en France pendant la pandémie.
- Et ça s'est organisé comment ce groupe ?
- Sur internet.
- C'est des gens qui viennent de partout du coup ?
- Partout du Brésil ! mais je sais que les Indiens aussi se sont organisés, et on a pris l'exemple des Indiens ! [...] Sur Facebook, sur WhatsApp sur Instagram...
- Vous êtes combien à peu près ?
- WhatsApp on est vers 200, 250 !

Extrait d'entretien réalisé avec Tina, brésilienne, 25 ans, le 29 mars 2022.

Une solidarité entre des étudiantes et étudiants permet donc d'avoir des informations en partage. Quoique ce genre de collectif reconforte, chacune et chacun se retrouve bloqué

58. Entretien réalisé avec Manel, algérienne, 21 ans, le 18 janvier 2022.

individuellement en cas de problème administratif. Les interlocutrices et interlocuteurs à solliciter ne sont pas toujours connus des étudiantes et étudiants, qui ont du mal à capter les informations pouvant les aider, et à connaître leurs droits.

Et aussi je veux dire, parce que, je pense une chose c'est que l'assistance sociale en France, enfin je pense que c'est bien de dire aux étudiants, que l'assistance sociale, enfin, où on peut trouver une assistante sociale ? Où on peut se renseigner par rapport à le droit qu'on a ici en tant qu'étudiant, parce que c'est pas forcément clair, et aussi parce qu'on sait pas, enfin je vais parler comme un français : c'est pas forcément évident [rires].

Entretien réalisé avec Tina, brésilienne, 25 ans, le 29 mars 2022.

Cette méconnaissance du fonctionnement des services joue des tours aux personnes, c'est particulièrement le cas quand il s'agit de santé [VII.3.C].

Quand les personnes sont là depuis au moins deux années universitaires, elles semblent, logiquement, mieux maîtriser les leviers à activer. Elles sont aussi conscientes qu'accéder directement aux bonnes personnes, par n'importe quel moyen, peut débloquent leurs situations.

Des combines aux guichets de la préfecture pour des personnes arrivées plus anciennement

Pour pallier les délais des renouvellements de titre de séjour⁵⁹, certaines et certains n'hésitent pas à ruser pour accélérer les procédures. C'est le cas de Dina, une étudiante malgache qui a obtenu le renouvellement de son titre de séjour neuf mois après en avoir fait la demande, bloquée dans ses possibilités de briguer un CDI pour un job alimentaire⁶⁰ [V.1.B]. Elle estime avoir réussi à l'obtenir en se constituant un « réseau à la préfecture ». En détournant les règles de passage et de prises de rendez-vous, elle s'est présentée à maintes reprises au guichet pour connaître l'avancée de son dossier. Elle a renouvelé les prises de rendez-vous, réservant plusieurs créneaux pour prouver sa détermination. Un outil informatique lui a notamment permis d'aller plus vite : une application programmable de prise de rendez-vous (qui permet d'effectuer des clics très rapides de manière automatique). Un jour, alors qu'une étudiante plus âgée qu'elle semble sur le point de faire un scandale au motif qu'elle accuse aussi un gros retard de délivrance de titre, Dina réussit à la calmer devant les agents de la sécurité. Se faisant repérer, elle est persuadée que des agents qu'elle décrit comme des étudiants en stage à la préfecture l'ont prise en sympathie. Elle leur décrit sa situation, ils promettent d'en parler à leur direction pour mettre à jour son dossier et ainsi valider la délivrance de son titre. Assurée qu'elle aura des nouvelles sous peu, Dina obtient bien le renouvellement de ce document de séjour quand elle est interrogée au début du mois d'avril, quelques jours après cet événement. Son récit laisse

59. Comme l'indique La Cimade, les délais de délivrance de titres de séjour entravent l'accès aux droits des personnes. URL : <https://www.lacimade.org/lettre-ouverte-au-prefet-delegue-a-limmigration-a-la-prefecture-de-police-de-paris/>, page consultée le 20 juin 2022.

60. Entretien réalisé avec Dina, malgache, 20 ans, le 4 avril 2022.

entendre qu'elle est convaincue que ce dernier événement débloque la situation, mais au moment de cet épisode, le titre devait sans doute être prêt.

Un autre récit d'un doctorant algérien, Amir, témoigne aussi de stratégies à rebours des codes de la bureaucratie. Pour démarrer sa thèse, le futur doctorant a besoin d'obtenir *a minima* un récépissé pour sa demande de renouvellement de titre de séjour. Son titre expire en octobre 2021, il fait la demande de renouvellement en sous-préfecture à cette période. Quand vient le mois de décembre et qu'il n'a toujours aucun document, il se présente au guichet. Sans rendez-vous, il est immédiatement remercié par l'agent de sécurité à l'entrée. Dépité, il décide d'aller manger, et prend au passage un sandwich qu'il offre en dernier recours à l'agent de sécurité. Ce dernier l'accepte et le laisse entrer. Après s'être fait réprimander par la personne au guichet – n'ayant pas de rendez-vous –, il parvient à exposer sa situation. Selon lui touchée par le fait qu'il soit algérien comme elle, la guichetière finit par lui consacrer un peu de temps et lui délivrer le document dont il a besoin⁶¹.

Ces deux exemples illustrent la détermination et l'audace dont certaines et certains font preuve pour accélérer les procédures. Dans les deux cas, l'empathie des professionnels de la préfecture semble avoir favorisé l'issue favorable des situations. Alexis Spire qui a enquêté sur les travailleurs au guichet d'une préfecture, montre que la manière dont ces fonctionnaires appréhendent leurs tâches fluctue selon leurs trajectoires et origines. « Au-delà d'une apparente homogénéité des pratiques de guichet, la connaissance fine des trajectoires sociales de ces agents révèle des différences dans la manière de se représenter sa mission et, du même coup de se comporter avec les [personnes] étranger[es]⁶² ».

Les étudiantes et étudiants étrangers présents à l'aide alimentaire francilienne commencent donc par passer des étapes de sélection pour arriver en France. Elles et ils doivent pour cela mobiliser jusqu'au réseau le plus lointain pour rassembler des preuves de ressources suffisantes, préparer leur arrivée. Une fois installées en région parisienne, elles et ils peuvent faire face à une chute brutale de niveau de vie, à des déceptions scolaires, un vif sentiment de solitude. Les conditions les plus rudes d'existence concernent les personnes venues avec moins de ressources mobilisables, financièrement ou matériellement, mais les obstacles administratifs sont partagés par beaucoup de personnes nouvellement arrivées. Cela vaut en particulier pour les personnes algériennes pour qui l'obstacle premier, l'accès à un document de séjour valide et durable, empêche toutes les autres démarches. Quelles que soient leurs nationalités, les personnes sollicitent des réseaux de pairs pour s'orienter. Pour passer les épreuves administratives, elles s'aguerrissent peu à peu aux rouages bureaucratiques. Mais une autre épreuve les attend, qui concerne cette fois de manière assez indifférenciée les personnes françaises (décohabitantes) et étrangères, influençant radicalement le reste à vivre : trouver un logement.

61. Entretien réalisé avec Amir, algérien, 25 ans, le 21 février 2022.

62. Alexis Spire, « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 169, n° 4, 2007, p. 4-21.

3. Des trajectoires résidentielles heurtées

En population générale, le poids du logement dans le budget des ménages est élevé et grossit ces dernières années. Les étudiantes et étudiants n'échappent pas à cette conjoncture immobilière, valable plus que partout ailleurs à Paris, métropole caractérisée par la rareté et la cherté des biens. Cela entraîne des difficultés manifestes d'accès à un logement pour les étudiantes et étudiants. Dans ÉtuCris, 29,0 % des étudiantes et étudiants interrogés déclarent avoir déjà été dans l'impossibilité de payer leur loyer dans les temps depuis le début de la crise sanitaire ou depuis leur arrivée en France⁶³. Dans le parc privé, les prix exorbitants poussent à s'éloigner de la capitale pour rejoindre des banlieues moins onéreuses en comparaison, sans être cependant bon marché. Le parc public, constitué des résidences du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) n'est pas suffisant par rapport au nombre de candidates et candidats. En 2014, Carolina Pinto Baleisan rappelait que le Crous et la Cité internationale universitaire de Paris – correspondant à des résidences privées d'intérêt public pour la seconde –, proposaient 10 000 places à Paris pour 250 000 étudiantes et étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur parisien⁶⁴.

Dans ÉtuCris, on sait déjà que le logement est déterminant pour caractériser les écarts de profils entre les étudiantes et étudiants [II.3.E, II.2.B] qui sont près de 7 sur 10 à se loger dans le parc privé, plus de la moitié à déclarer vivre seuls et cela de façon très dispersée sur le territoire francilien [II.2.A]. La localisation du logement a des effets en chaîne, elle génère des temps de transport plus ou moins conséquents entre domicile, lieu(x) d'études et éventuellement de travail, facilite ou non l'accès à la capitale, aux espaces de sociabilité, aux restaurants universitaires. Le reste à vivre des personnes se trouve plus ou moins limité en fonction du coût du loyer, motivant certainement beaucoup le recours à l'aide alimentaire. Pour celles et ceux qui peuvent consentir à cette dépense, c'est le principal poste budgétaire.

D'après les déclarations des personnes enquêtées, il existe toutefois de nettes inégalités entre les loyers à régler selon le type de logement où l'on réside⁶⁵. Les loyers les plus onéreux sont des locations avec un bail personnel et dans les résidences privées. En toute logique, les locations dans des logements du Crous sont plus abordables⁶⁶. Le loyer médian en résidences du Crous

63. Quand cela arrive, les personnes se tournent majoritairement vers leur famille pour les aider [IV.1.B]. Elles peuvent aussi négocier des étalements de paiement, voire, emprunter de l'argent.

64. Pinto Baleisan Carolina, « Se loger à Paris. L'expérience des étudiants étrangers », *Hommes & migrations*, n°1308, 2014, p. 129-136.

65. On exclut ici de l'analyse l'hébergement chez un tiers ou dans le secteur de l'assistance. Cette analyse gagnerait à prendre en compte la perception ou non d'aides personnalisées au logement. Au moment de la passation des questionnaires, entre décembre 2021 et janvier 2022, 29,0 % des personnes interrogées sont allocataires, cela concerne 56,0 % des personnes françaises, 24,0 % des étrangères. À la même période, 27,0 % des étudiantes et étudiants ont une demande en cours, soit 30,7 % des personnes étrangères et 11,8 % des personnes françaises.

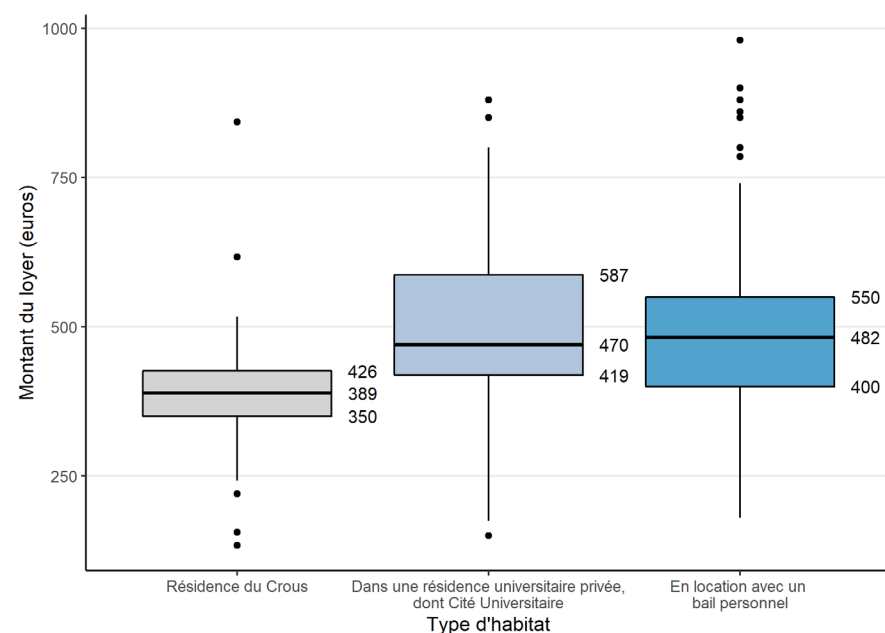
66. Jean-Claude Driant met en avant la variation de la composition de l'offre de logements pour étudiantes et étudiants selon les localisations. Ainsi, en 2013, « les résidences Crous dominant nettement dans toutes les villes de provinces, alors qu'elles sont minoritaires en Ile-de-France ». Ce sont les foyers (plutôt dans Paris intra-muros) et surtout les résidences privées qui pallient cette absence. Voir « 12. Les étudiants face à la crise du logement dans les territoires » dans Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Élise Verley (dir.), *Les vies étudiantes : tendances et inégalités*, Paris, La documentation Française, 2016, p.193-211, citation page 199, et graphique 5 p. 200.

est de 389 €, tandis qu'il est de 470 € en résidences privées et de 482 € pour les locations classiques (Figure 18). L'écart entre les loyers est du reste moindre dans ces logements bon marché que dans le privé.

Figure 18.
Loyers mensuels des étudiantes et étudiants en fonction du type d'habitat, hors APL

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants habitant dans une résidence du Crous, une résidence universitaire privée ou une location avec un bail personnel, n=351 (22 indéterminés)



Sans surprise, les personnes convoitent les logements du Crous. Mais elles sont loin de pouvoir toutes y accéder. Certaines étudiantes et certains étudiants trouvent un logement personnel, d'autres sont contraints de demeurer chez des tiers, aux profils multiples (famille ou connaissance plus ou moins proche, amis). Pour comprendre la répartition de la population dans les types de logement, il faudra tenir compte des ressources économiques inégales des étudiantes et étudiants, mais aussi du moment où on les interroge dans leur cycle d'études et leur trajectoire résidentielle de décohabitation⁶⁷.

A. Un hébergement dans une résidence étudiante, la meilleure option ?

Les résidences universitaires sont le mode principal d'hébergement pour les étudiantes et étudiants interrogés (44,4 %), bien qu'elles ne soient pas toutes attractives financièrement. Qu'y recherchent les étudiantes et étudiants ?

Une recherche de sociabilité

La sociabilité au sein des résidences semble un élément moteur dans la volonté d'habiter ce type de logement. Bien que les colocations soient rares (85,4 % des personnes logées en résidence universitaire déclarent vivre seules), c'est par certains aspects un espace collectif, propice à des formes de soutiens. Les espaces partagés permettent ainsi des interactions

67. Seules 8 personnes sur 477 vivent chez leurs parents.

sociales fortes et le développement d'autres formes de solidarité. Par exemple, croiser une personne avec des paniers alimentaires peut révéler l'existence de lieux de distribution alimentaire [VI.1.B].

Des étudiantes et étudiants disposant déjà d'un logement convenable espèrent ainsi intégrer un logement étudiant, aspirant à une sociabilité locale estudiantine plus riche, souvent au cœur de la capitale (Encadré 1). C'est le cas de Nesrine, qui habite dans un studio en région parisienne. Elle a fait des demandes au Crous et auprès de structures privées, mais n'a pas eu de réponse positive au moment où elle est interrogée.

Oui c'est mieux parce que je serai entourée d'étudiants, ce sera encore mieux pour moi d'avoir un entourage qui me permet de me développer, de faire des connaissances, parce que là j'ai pas vraiment de relations ici.

Entretien avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

Les prix pratiqués dans les résidences du Crous étant réputés plus bas que dans les résidences étudiantes privées, les demandes de places dans ces résidences subventionnées sont souvent le premier réflexe dans la quête d'un logement⁶⁸.

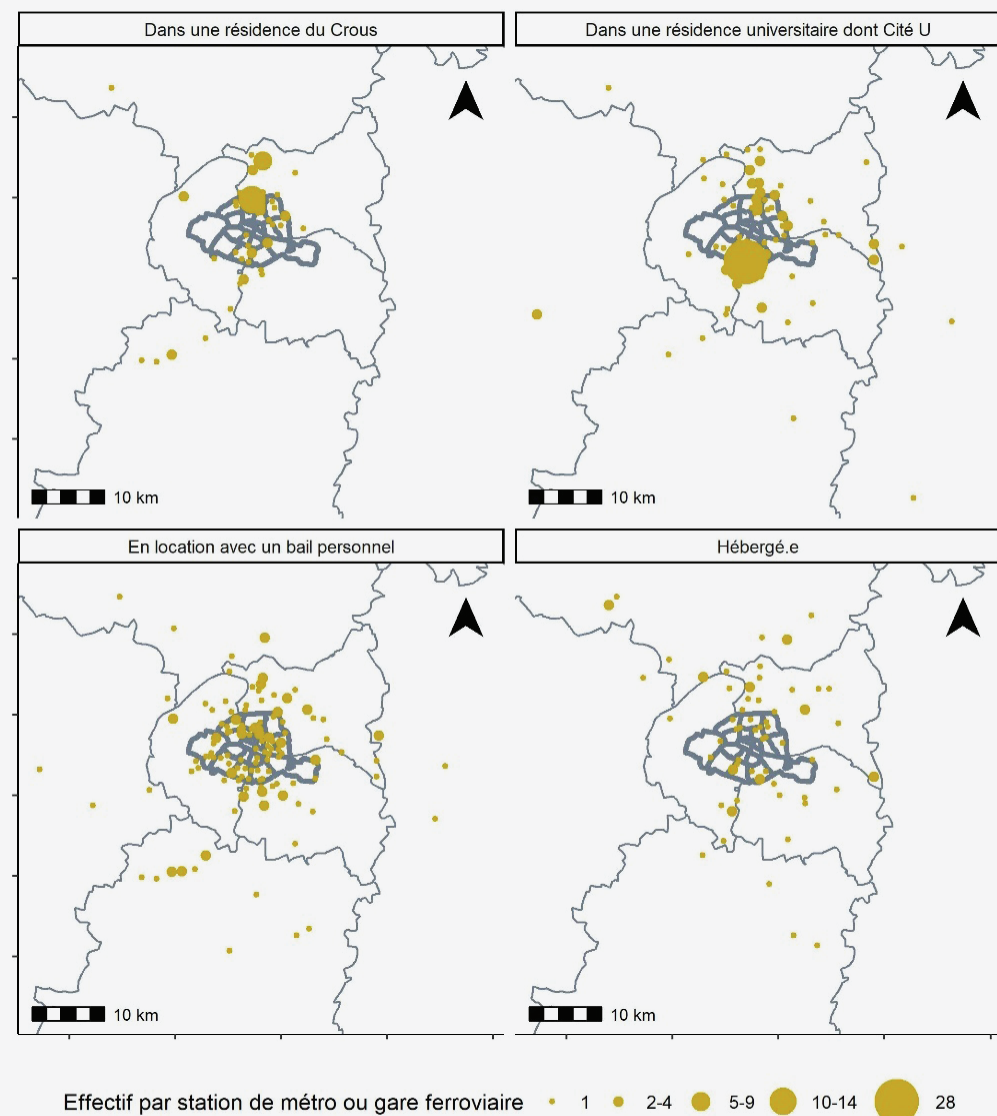
68. Dans cette quête de logement, les étudiantes et étudiants de catégories populaires « se retirent du marché immobilier privé et s'en remettent aux institutions pour trouver des solutions de logement » selon P. Dietrich-Ragon. Plusieurs éléments expliquent ce recours premier aux résidences subventionnées, à savoir leur budget limité et souvent l'absence de garant qui est « dissuasifs pour les bailleurs privés », mais aussi leur propre « mise en retrait » de ce marché privé perçu comme trop cher, contrairement au logement social qui est la norme dans ces milieux sociaux. L'« histoire familiale » de ces étudiantes et étudiants de catégories populaires les a « habitué aux démarches face aux institutions puisqu'ils ont vu leurs parents les effectuer avant eux ». P. Dietrich-Ragon, « Les étudiants des catégories populaires face à la décohabitation familiale », art.cit., p.129-130.

Encadré n°2 : Les résidences étudiantes, plus centrales par rapport à Paris, que les autres logements occupés par les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Où vivent les étudiantes et étudiants interrogés selon le type de logement occupé ? Leurs préférences pour les logements les moins onéreux, en résidence du Crous ou en résidence universitaire, ont-elles une traduction spatiale ?

La Figure 19 est composée de quatre cartes représentant sur un fond délimitant les départements franciliens (trait fin) et les communes parisiennes (trait épais), le lieu de résidence (approché par la station de métro ou de RER la plus proche) de la population interrogée, répartie en quatre groupes selon le type de logement occupé (résidence du Crous, autres résidences universitaires, location avec bail personnel, hébergement chez un tiers). (Pour la répartition des personnes interrogées en fonction des zones du réseau de transport francilien, voir Annexe 13 : Zones d'habitat selon le réseau RATP).

Figure 19.
Lieux de vie des étudiantes et étudiants en fonction du type d'habitat

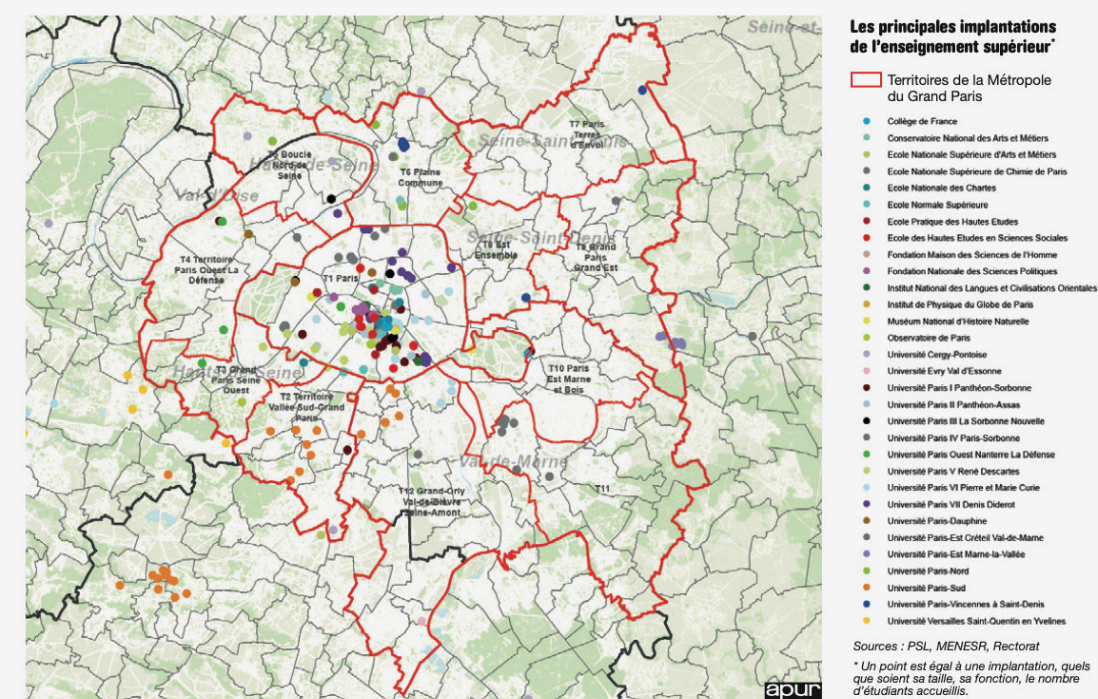


Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris Champ : Étudiantes et étudiants habitant en résidence Crous ou universitaire, en location ou hébergés et ayant rapporté une station de transport en commun exploitable (n=449)

La concentration du logement des bénéficiaires de l'aide alimentaire à Paris est remarquable, que ce soit en résidence étudiante ou en location individuelle. Dans le premier cas, la répartition est moins diffuse, car des lieux concentrent une bonne partie de la sous-population considérée, comme la Cité internationale universitaire où ne vivent pas moins de 28 personnes de l'échantillon parmi celles qui occupent une résidence universitaire autre que celles gérées par le Crous. Dans ce que l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) nomme le logement « banal » – location dans le parc privé ou social –, les étudiantes et étudiants résident également principalement à Paris, de façon plus diffuse. Ces trois premières cartes témoignent de l'attractivité de Paris en matière de logement, même pour des personnes aux budgets serrés, pourvu tout de même qu'elles et qu'ils puissent se le permettre. L'étalement beaucoup plus prononcé des lieux de résidence chez des tiers confirme cette idée : lorsque les étudiantes et étudiants ne choisissent pas leur destination, elles et ils se trouvent répartis sur un espace plus vaste et plus décalé par rapport à l'implantation des établissements supérieurs (Figure 20), que ceux balisés par le logement étudiant en résidence ou en location.

Figure 20.
« Les principales implantations de l'enseignement supérieur dans le Grand Paris... dans Sophie Renouvel, Marie Molinier, avec la collaboration de Dorine Cornet, Les étudiants dans la Métropole du Grand Paris. Premiers éléments, note n°109 de l'APUR, 2016, carte réalisée par Jennifer Poitou et Anne Servais, p. 2

https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/N8p_109_Portrait_Etudiants.pdf?token=h0pCISOC



Essayer d'abord d'avoir une place au Crous

Les personnes interrogées vivent davantage en résidence privée (28,3 %) que dans les résidences du Crous (16,1 %). Reste que la part de personnes logées au Crous est bien supérieure à celle en population générale étudiante en 2020 (6,25 %⁶⁹). Cette surreprésentation peut s'expliquer par le fait que la moitié des étudiantes et étudiants français interrogés sont boursiers et de fait, prioritaires pour y accéder⁷⁰. En effet, parmi les 55 étudiantes et étudiants français qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux du Crous, près de la moitié (n=21) vivent dans un logement du Crous. Celles et ceux habitant dans une chambre du Crous se savent chanceux, comme Irène :

Alors je fais partie des 6 % d'étudiants qui sont logés au Crous donc je me trouve assez chanceuse là-dessus. J'avais essayé de ne pas passer par les résidences étudiantes mais les colocations ou les HLM se sont tellement mal passés, et du coup j'ai eu l'opportunité d'avoir un logement étudiant. C'était la meilleure nouvelle de l'année, je galérais et là j'apprends que j'ai un logement étudiant, c'était une super nouvelle.

Entretien réalisé avec Irène, française, 19 ans, le 6 janvier 2022.

Les personnes non-boursières et de surcroît étrangères ont plus de chance d'obtenir un logement sur la deuxième phase d'attribution du Crous, en septembre, à l'approche de la rentrée universitaire. Au cours de l'année, certaines et certains réitèrent les demandes. C'est le cas de Salim. Il espère trouver un logement au Crous pour rencontrer des personnes et avoir un cadre de vie plus agréable avec d'autres étudiantes et étudiants.

J'ai demandé le logement le Crous, et ils m'ont dit que c'était réservé pour les boursiers, ils m'ont dit « Fais ta demande » et s'ils vont accepter tant mieux, si non c'est qu'y a pas de disponibilité. Donc y a un classement de dossiers tu vois et mon dossier ça passe pas, même avec mon contrat de travail, là j'ai fait 2-3 demandes et y a rien.

Entretien réalisé avec Salim, algérien, 23 ans, le 17 février 2022.

Dès lors que les refus s'additionnent, les étudiantes et étudiants élargissent leurs recherches, en se dirigeant vers le parc privé : résidence étudiante privée ou parc immobilier classique.

69. Crous : la crise du logement étudiant profondément structurelle - Educpros, <https://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/crous-la-crise-du-logement-etudiant-profondement-structurelle.html>, consulté le 22 juin 2022 : part des étudiants logés au Crous : 6,25% en 2020.

70. Critères d'obtention d'une bourse du Crous : être de nationalité française, avoir moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire, être inscrit.e en formation initiale en France ou dans un État membre du Conseil de l'Europe dans un établissement d'enseignement public ou privé, suivre une formation éligible. Les montants de la bourse sont calculés selon les revenus des parents. Pour les personnes étrangères, la bourse est accordée si la personne bénéficie du statut de réfugié ou bénéficie d'une protection temporaire, ou aux personnes disposant d'une carte de séjour ou de résident et domiciliées depuis au moins deux ans en France, avec un foyer fiscal de deux ans en France. *Les bourses sur critères sociaux | Étudiant.gouv*, <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/les-bourses-sur-criteres-sociaux-1486>, consulté le 20 juin 2022.

Des résidences étudiantes à l'installation dans d'autres logements

Pour trouver une place dans une résidence privée, les personnes étrangères sans garantie d'hébergement [III.1.A] effectuent notamment leurs recherches à distance, à partir de leur pays d'émigration. Il n'est pas facile de juger de la fiabilité des offres, Dina s'en est rendue compte en effectuant ses recherches depuis Madagascar :

Quand je cherchais un logement j'étais tombée sur des arnaques⁷¹ donc au bout d'un moment je me suis dit que ce serait plus facile si j'allais dans une résidence étudiante [...] donc j'ai accepté la première résidence que j'ai vue.

Entretien réalisé avec Dina, malgache, 20 ans, le 4 avril 2022.

À son arrivée en France, l'étudiante s'installe temporairement en grande banlieue sud dans une chambre de 9 mètres carrés pour la somme mensuelle de 680 €. Siham a elle aussi fait ses démarches depuis le Maroc, où elle a choisi de s'installer sur le campus de sa future école. Elle paye 600 €, également pour une chambre de 9 mètres carrés en banlieue parisienne⁷². Vivre sur le campus offre des avantages comme l'accès aux restaurants universitaires, mais le prix reste élevé pour l'étudiante par rapport à l'espace jugé restreint.

Depuis, Siham et Dina ont déménagé. Siham trouve un appartement avec un bail personnel où elle vit seule, en banlieue parisienne et paye 700 € par mois. Elle occupe ce logement depuis sa deuxième année d'études dans son école, et en est satisfaite. Elle bénéficie des APL (300 €), ce qui lui permet de réduire le coût de son loyer. Elle n'a pas cherché à rejoindre une résidence du Crous préférant un meilleur confort, qu'elle trouve dans ce logement de 25 mètres carrés avec balcon. Dina quitte la résidence étudiante privée trop coûteuse, et trouve une chambre chez l'habitant contre 500 € (elle est dans l'attente de percevoir les APL quand nous l'interrogeons, faute de titre de séjour [III.2.C]), toujours en banlieue sud, mais moins loin de Paris. Les propriétaires des lieux, malgaches, sont des connaissances de son grand-père, qui vit à la frontière suisse. L'agencement de la maison où elle vit depuis un an est tel qu'elle croise rarement les propriétaires (logeant au premier étage). Elle ne se sent pas à l'aise quand elle est invitée à manger, dispose d'un accès séparé à sa chambre-kitchenette toute équipée. L'une, plus à l'aise financièrement (8 000 € de bourse annuelle) trouve donc un logement plus grand, quitte à payer plus cher, ce qui est compensé par de fortes APL, tandis que la seconde, contrainte de compter sur sa force de travail pour compenser une aide familiale tarie [V.3.B] continue à chercher, vaille que vaille, à payer le loyer le moins cher⁷³.

Ces trajectoires de logement impliquant de déménager selon les opportunités (elles-mêmes relatives aux ressources des personnes), décrivent plutôt un mouvement d'autonomisation et de stabilisation résidentielle. Comme l'explique Carolina Pinto Baleisan, l'accomplissement de l'obtention d'un

71. Selon P. Dietrich-Ragon, « comme toutes les populations précaires en situation de faiblesse sur le marché immobilier, ces jeunes [les étudiantes et étudiants de catégories populaires] sont les cibles privilégiées des "arnaques" », P. Dietrich-Ragon, « Les étudiants des catégories populaires face à la décohabitation familiale », art.cit., p.130.

72. Entretien réalisé avec Siham, marocaine, 25 ans, le 30 mars 2022.

73. A l'été 2022, elle quitte ce logement pour rejoindre les membres de sa famille qui lui ont permis de le trouver initialement : elle dit le faire surtout pour économiser le paiement des loyers.

logement personnel tend à être la dernière étape pour une population qui souhaite s'installer à moyen terme sur le territoire : « L'accès à la location privée semble plus probable pour ceux qui achèvent les derniers cycles d'études, qui touchent un salaire ou une allocation de recherche. Ils ont passé plusieurs années à Paris et ont acquis un certain savoir-faire et des réseaux d'informations pour se procurer une location. Pour ces étudiantes et étudiants, vivre seul est un choix délibéré, une sorte d'aboutissement du déroulement du séjour et du cycle de vie⁷⁴».

Alors quand les déménagements se font en série malgré soi, la donne change. Ils empêchent de s'ancrer localement et peuvent entraîner des difficultés administratives supplémentaires. Olga, étudiante française a ainsi changé trois fois de logement depuis son arrivée en région parisienne en septembre 2021. D'abord logée au Crous, dans une chambre vétuste, elle prend ensuite une chambre en location chez l'habitant pour vivre dans la même commune que ses cousins. Non satisfaite de la cohabitation avec la propriétaire, elle rejoint ensuite une colocation dans une autre commune de la région parisienne. Elle n'a pas bénéficié des APL de septembre 2021 à mars 2022, ses changements d'adresse nécessitent des démarches administratives, qu'elle n'a pas encore entamées, par négligence.

À quelques exceptions près, le premier logement que trouvent les étudiantes et étudiants n'est pas celui dans lequel elles et ils demeurent. Celles et ceux mieux entourés et/ou à l'aise financièrement trouvent des solutions dans le parc privé. Pour les autres, la recherche est plus fastidieuse⁷⁵, certaines personnes sont dans des situations d'instabilité, contraintes à une mobilité résidentielle. En attendant de trouver une solution pérenne, ou parfois comme seule solution, elles sont hébergées par des connaissances⁷⁶. Si cet arrangement est vécu comme un dépannage, il peut aussi donner lieu à des situations conflictuelles. Dans le pire des cas, ces conflits s'achèvent par le départ contraint de la personne et des passages sans-domicile.

B. L'hébergement chez des tiers : de l'accueil solidaire aux possibles mises à la rue

« Avec l'augmentation constante des loyers [...], de nombreux étudiants n'ont [...] d'autres solutions que de mobiliser un réseau familial ou amical afin d'être hébergés pour quelques

74. *Ibid.*

75. L'enquête de R. Ennafaa et S. Paivandi réalisée en 2005 propose une quantification à propos des façons de chercher un logement des étudiantes et étudiants étrangers. Le réseau d'amis est le premier mode de recherche des personnes sondées (28,0 %), suivi du réseau de parents (famille et conjoints) (19,0 %), des agences (18,0 %), du Crous (18,0 %), des annonces sur internet ou dans les journaux (12,0 %), des universités (4,0 %), des associations ou institutions diverses (3,0 %), et des démarches personnelles et contact direct (1,0 %), *Les étudiants étrangers en France, op.cit.*, p.155. Les réseaux familiaux sont davantage mobilisés par les étudiantes et étudiants africains, en particulier maghrébins, le contingent le plus important des personnes rencontrées pour ÉtuCris.

76. J.-C. Driant à partir des résultats de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2013 de l'ONVE estime que les étudiantes et étudiants franciliens sont significativement plus nombreux (18,0 %) à résider dans des « logements atypiques » comme la location de chambre chez l'habitant, les foyers de jeunes travailleurs, et les logements prêtés par des proches, que les étudiantes et étudiants sur l'ensemble du territoire, art.cit., p.196-197. Quant aux étudiantes et étudiants étrangers, « ils ont plus fréquemment recours que les Français aux «formules atypiques» ». Elles et ils sont 14,1 % à y avoir accès, contre 4,9 % de Françaises et Français, *Ibid.*, p.202.

temps⁷⁷ ». La typologie Ethos⁷⁸ de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa) permet de catégoriser ce type de logement comme « précaire » car il est sauf exception provisoire et sans officialisation de la présence de la personne dans le logement si son nom n'est pas inscrit sur le bail. Cela signifie que les personnes sont plus facilement expulsables. Cette forme d'hébergement chez un tiers, chez des membres de la famille ou des connaissances, pour un court ou un long séjour, n'est pas rare chez les personnes interrogées dans ÉtuCris. Les étudiantes et étudiants dans cette situation d'hébergement au moment de l'enquête représentent 15,9 % de l'échantillon soit 76 personnes. Le logement contraint peut concerner aussi les personnes en sous-location (5,0 %) et en hébergement d'urgence (0,4 %). L'enquête est faite en milieu d'année universitaire, soit un moment où celles et ceux arrivés à la rentrée peuvent avoir trouvé à se loger et quitté des hébergements temporaires. Parmi les 38 personnes interrogées pour des entretiens complémentaires, 23 sont passées par un hébergement chez des tiers au cours de leur parcours résidentiel francilien⁷⁹.

Qui sont, au moment de l'enquête, les étudiantes et étudiants hébergés chez des tiers ? Est-ce associé à un moment du parcours d'études ? Comment se passe la cohabitation et quels sont les risques qui y sont associés ?

Une forme d'hébergement associée à l'arrivée en région parisienne

En croisant ce mode d'hébergement et le temps de présence en France des personnes étrangères, on constate que les personnes arrivées pour la rentrée universitaire de septembre 2021-2022 passent par cette étape avant de trouver un logement personnel. Elles représentent en effet 67,2 % des personnes hébergées chez des tiers au moment de l'enquête, moins de six mois après la rentrée universitaire (Tableau 13).

Tableau 13.

Date d'arrivée en France parmi les personnes étrangères hébergées chez des tiers selon leur période d'arrivée en France

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés et hébergés chez des tiers (n=64)

Période d'arrivée en France	Effectif	Pourcentage
Avant la rentrée de septembre 2019	11	17,2
En prévision de la rentrée de septembre 2020	10	15,6
Pour la rentrée 2021	43	67,2

77. Anne-Françoise Déquiré, « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », *Pensée plurielle*, n°14, 2007, p. 95-110.

78. Typologie de l'exclusion liée au logement : European Typology on Homelessness and housing exclusion https://www.feantsa.org/download/fr___2525022567407186066.pdf

79. Une partie de l'échantillon a été choisie pour approfondir les relations familiales notamment via l'hébergement, venant de fait, grossir le nombre de personnes hébergées chez des tiers [méthodologie I].

Pour les personnes étrangères, le schéma assez classique est d'arriver dans un premier temps chez des connaissances ou des membres de la famille, généralement les personnes qui signent l'attestation d'hébergement nécessaire à l'arrivée en France : des oncles, des tantes, des cousines ou des cousins, plus rarement des connaissances amicales et des proches de la famille. Ce passage chez un tiers se passe au mieux, lorsqu'à l'arrivée les étudiantes et étudiants savent déjà qu'il sera de courte durée et ont des pistes pour trouver leur propre foyer. C'est ce qui s'est passé pour Nesrine, accueillie pendant dix jours par un couple d'amis de son frère. Aidée pour effectuer ses démarches administratives par la femme qui l'accueillait, elle a vécu cet hébergement comme une transition bénéfique lui permettant de préparer son installation. Ce couple l'aide encore aujourd'hui occasionnellement. Dans son cas, l'hébergement chez un tiers est un moyen d'accéder à des espaces de sociabilité et permet une meilleure connaissance de son nouvel environnement en période de mobilité⁸⁰. Dans de pareilles issues, positives, les liens préexistants se trouvent consolidés.

L'hébergement chez un tiers est considéré comme une forme de dépannage et se caractérise par des manifestations de générosité envers l'hôte, le temps qu'une autre solution se profile. Au demeurant, il n'est pas rare que les personnes ayant été hébergées au moment où elles en avaient besoin fassent de même une fois que leur situation s'est stabilisée. Mehdi a pu compter sur un ami pendant quinze jours après avoir quitté un logement pour cause de mésentente avec une de ses cousines. Il héberge ensuite à son tour un ami maintenant qu'il a son propre logement.

Le réseau familial et amical est ainsi mobilisé pour trouver un point de chute à l'arrivée. Quand la nécessité d'héberger persiste dans le temps, cela peut devenir pesant pour les personnes qui accueillent. Mustafa, étudiant sénégalais, est hébergé par un ami depuis la rentrée universitaire. Peu avant qu'on l'interroge, celui-ci lui signale qu'il devra bientôt quitter les lieux. Il n'a pas de plan B.

Hébergement et dépendances

La longévité de l'hébergement chez un tiers plonge les personnes dans une situation incertaine et de dépendance, qui en cas de rupture de l'accord, les met dans une position de grande vulnérabilité. Sofiane, étudiant algérien, devait être accueilli un temps chez la personne signataire de son attestation d'hébergement nécessaire à l'obtention du visa. Pour des raisons familiales, l'hébergeur n'a pas pu honorer sa proposition. Sofiane a alors cherché parmi ses connaissances en région parisienne une personne pour le loger, n'ayant pas de ressources suffisantes pour payer un loyer. Découragé et blessé par la faible solidarité à son égard de la part des nombreuses personnes qu'il tenait pour amies, il finit par trouver un point de chute chez une fille entrevue au pays. Celle-ci lui propose un hébergement à son arrivée en France pour quelques mois en lointaine banlieue parisienne. S'ensuivent des séjours à répétition chez des tiers : une quinzaine de jours à Choisy-le-Roi chez un ami de son père, ensuite chez une camarade de promotion à Villejuif etc. Entre deux hébergements chez des tiers, il pense à dormir à la rue, et l'exprime de manière assez détachée :

80. Hélène Béguin et Claire Lévy-Vroelant, « Habiter chez autrui : pourquoi et comment ? », *Agora débats/jeunesses*, n°61, 2012, p. 61-78.

Là je m'en fous si je dors dehors, je dors dehors. C'est moi qui suis venu en France. Les personnes qui ne m'ont pas rendu service, je vais pas être rancunier, mais pas sortir avec eux non plus.

Entretien réalisé avec Sofiane, algérien, 25 ans, le 10 mars 2022.

Son hébergeur, quand on l'interroge, est un camarade de classe qui lui fait sentir qu'il le dépanne. Peu ordonné, il laisse volontiers Sofiane se charger de faire ses lessives et profite des denrées qu'il ramène de l'aide alimentaire, une sorte de contrepartie au logement [VI.3.A].

Les personnes sont placées dans des relations de subordination dès lors qu'elles sont hébergées. Elles sont contraintes de se plier aux volontés des personnes du foyer. Après avoir quitté le foyer de sa tante, chez qui elle a été hébergée pendant un an et trois mois et avec laquelle la cohabitation n'a pas été à la mesure de l'hospitalité escomptée [IV.2.C], Imène, étudiante algérienne, s'installe chez une amie compatriote, partie en vacances au pays. Le studio dans une résidence étudiante se situe en banlieue parisienne. Imène y passe les deux premières semaines seule et profite de cette tranquillité nouvelle. Au retour de son amie, elles vivent ensemble et Imène participe au loyer, pour rendre l'arrangement plus équilibré. Si dans les relations familiales, l'échange monétaire n'est pas forcément admis [IV.2.C], envers les amis les relations ne sont pas les mêmes. Si Imène ne participait pas aux frais chez sa tante, elle tient à participer chez cette amie. Elle ne veut pas que ce dépannage génère une dette envers elle, elle souhaite aussi s'assurer une certaine sécurité.

Si j'ai proposé de participer dans le loyer, c'est pour ne pas me retrouver dans la rue. Tu vois ce que je veux dire, c'est une sorte de colocation. C'est une sorte de contrat, tu ne peux pas me dire [de partir] à la dernière minute.

Entretien réalisé avec Imène, algérienne, 28 ans le 14 février 2022

La cohabitation se passe bien au départ, jusqu'à l'arrivée du petit copain de son amie. À plusieurs reprises, Imène est informée au dernier moment de la présence du petit copain pour la nuit et doit donc trouver des solutions de repli. C'est exactement ce qu'elle cherchait à éviter. Un premier ami la dépanne un soir, mais n'osant pas de nouveau le solliciter, elle se retrouve à dormir dans le couloir de la résidence ou à devoir payer deux nuitées dans une chambre d'hôtel alors que son budget ne le lui permet pas. Dans de telles configurations, les relations de couple déséquilibrent la cohabitation et fragilisent la personne hébergée, qui n'est plus la bienvenue que par intermittence, sans avoir d'endroit stable pour se replier. Au moment de l'entretien, Imène recherche un logement pour en finir avec ces situations d'hébergement contraintes⁸¹.

81. Quand il ne s'agit pas de la famille, les relations peuvent être d'autant plus nuisibles pour les personnes hébergées. Youssra, étudiante algérienne croisée en distribution, explique être dans une situation extrêmement délicate. Porté sur l'alcool, son hébergeur, rencontré via une annonce sur les réseaux sociaux, peut se montrer particulièrement intrusif et harceleur le soir lorsqu'elle rentre. Elle affirme ne pas être la première à être hébergée par cet homme, ce qui questionne sur l'existence de personnes mal intentionnées pouvant profiter de personnes vulnérables en leur proposant un hébergement. À cette situation s'ajoute une dépendance vis-à-vis de lui, occupant le double rôle d'hébergeur et d'employeur. Détenant des commerces de tourisme à Paris, il a proposé à Youssra de la recruter comme stagiaire. Elle se sent maintenant piégée, n'ayant pas d'autre solution immédiate pour se loger ou avoir un stage.

Elle n'a pas en France d'endroit où elle se sente chez elle. Sans ancrage, sans certitude sur son lieu de vie, elle se retrouve dans une précarité résidentielle forte.

— Et ce soir tu dors où ?

— Je sais pas. Elle m'a pas encore écrit, elle m'a pas dit si son copain passe la nuit, je sais pas...

Entretien réalisé avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

À toutes fins utiles, l'étudiante a contracté un prêt de 1 000 € afin d'avancer les frais de caution et de loyer dès qu'elle trouvera un logement abordable. En cas de conflit ou de remise en question d'un arrangement, le logement chez un tiers devient une source d'angoisse supplémentaire. Quand ces situations se produisent, l'étudiante ou l'étudiant se retrouve d'autant plus isolé qu'il est difficile de rapporter cette situation à sa famille proche restée au pays, par peur de les inquiéter.

Il arrive que des situations de cohabitation engendrent des conflits, quand bien même les personnes ont le même âge et sont susceptibles de partager des rythmes de vie assez semblables. Khedidja, sortie de l'aide sociale à l'enfance (ASE), âgée de 21 ans, vit dans un foyer mixte de jeunes travailleurs proche de Paris. Pour dépanner une amie, elle lui propose de l'héberger quelque temps dans sa chambre. Cela n'est pas autorisé dans ce type de lieu comme dans les résidences universitaires, mais plusieurs étudiantes et étudiants interrogés dépannent ainsi des camarades, plus ou moins durablement. N'ayant pas les mêmes exigences en matière de propreté, la relation entre Khedidja et son invitée se dégrade. Une deuxième fois, un conflit lié également à une histoire de tâches domestiques vient rompre une relation avec une autre amie que l'étudiante héberge⁸².

Comme les relations avec les hôtes ne sont pas toujours propices aux moments de convivialité, certaines personnes choisissent d'être le moins possible à domicile. Dans certains cas, l'ambiance pesante fait préférer la fréquentation de lieux publics ou de tout lieu extérieur au logement. Lina est hébergée par sa famille dans un appartement avec neuf personnes. Elle préfère aller à la bibliothèque durant la journée même si elle n'a pas à étudier. Quand elle rentre, elle se réfugie dans sa chambre pour être la plus tranquille possible. Dans d'autres cas, la peur de déranger l'hôte est telle que la personne essaie au maximum d'être dehors et surtout de prendre ses repas à l'extérieur pour ne pas être un poids financier trop lourd. C'est ce que rapporte Jan, étudiant syrien de 25 ans : « J'ai essayé de ne pas manger, de ne pas rester à la maison, j'étudiais dans une bibliothèque, je rentrais le soir⁸³ ».

L'hébergement chez un tiers, qui constitue tout de même une forme de mal-logement, plus ou moins intense selon les relations avec les personnes qui accueillent et selon les modalités de la cohabitation, est une solution non pérenne, qui aboutit dans le meilleur des cas à l'obtention d'un logement à soi, sinon à une fin de cohabitation plus ou moins brutale. La fin de l'hébergement peut émaner de la personne hébergée elle-même, sans nécessairement

82. Entretien réalisé avec Khedidja, 21 ans, le 9 février 2022.

83. Entretien réalisé avec Jan, syrien, 25 ans, le 29 mars 2022.

de plan de secours pour la suite. Les hébergeuses et hébergeurs peuvent aussi expulser leurs hôtes. Dans les deux cas, les étudiantes et étudiants hébergés risquent de se retrouver à la rue faute de ressources suffisantes, leur départ, qu'il intervienne ou non à leur initiative, étant rarement assorti d'une solution d'hébergement stable.

C. Des épisodes sans-abri

Dans cette dernière partie seront abordés des épisodes sans-domicile hors du logement d'un tiers ou de la famille et des moments à la rue. Ces épisodes sans-domicile et sans-abri n'ont pas été investigués en propre par le questionnaire. Nous n'imaginons pas qu'autant de personnes seraient concernées. Il faut dire que la sociologie des personnes sans-domicile, en France, mentionne à peine l'existence d'étudiantes et étudiants sans-domicile et ne s'y attarde quasiment jamais⁸⁴. La jeunesse sans-domicile est peu diplômée, marquée par des séparations familiales, le passage par l'ASE et une transition brutale vers une indépendance économique de fait. On sait toutefois qu'une part non négligeable des personnes sans-domicile francophones sont passées par l'enseignement supérieur et, grâce aux analyses de Philippe Cordazzo et Nicolas Sembel, que parmi elles, un premier épisode sans-domicile a pu survenir en cours d'études⁸⁵. En 2012, 14,0 % des personnes sans-domicile francophones ont fait des études supérieures et les auteurs estiment que 14,0 % d'entre elles ont « connu une situation de sans-domiciliation pendant les études supérieures⁸⁶ ». Dans ÉtuCris, ce sont des entretiens qui ont mis en lumière l'existence d'épisodes sans-domicile et sans-abri en cours d'études supérieures⁸⁷. De telles situations étant peu documentées, la présence de six personnes ayant été ou étant confrontées au moment des entretiens à ces épisodes est l'occasion d'y prêter attention, d'autant que ces épisodes sont soit en cours au moment de l'enquête soit ont eu lieu il n'y a pas longtemps. Quand surviennent-ils donc ces épisodes sans-domicile ? Qui concernent-ils ? Faut-il y voir une expérience résidentielle distincte de toutes les autres, une manifestation « extrême » de mal-logement étudiantin, comme le suggèrent Philippe Cordazzo et Nicolas Sembel⁸⁸ ?

84. Les quelques étudiantes et étudiants interrogés vivent toutefois avec leurs parents. Dans l'enquête sur les sans-domicile dans l'agglomération parisienne, menée en 1995 sous la direction de Jean-Marie Firdion et Maryse Marpsat.

85. Philippe Cordazzo, Nicolas Sembel, « Un "désordre" dans la catégorisation : le déclassement statutaire atypique de diplômés du supérieur sans domicile », *Économie et statistique*, n°488-489, 2016.

86. *Ibid.*, tableau 12, p. 79-81.

87. Dans l'enquête de R. Ennafaa et S. Paivandi, *Les étudiants étrangers, op.cit.*, ce phénomène n'est pas thématiquement abordé par un étudiant algérien dans un extrait d'entretien p. 167. Il s'exprime à propos du fait que lui et ses camarades ne sont pas venus en France avec les ressources requises (moindres à l'époque de l'entretien), que cela se traduit par des épisodes sans-abri dans un contexte où l'accès au logement est très compliqué et coûteux en garanties : « Il faut trouver où dormir, où manger, où se laver, le matin quand on se réveille, le strict minimum. Généralement, c'est une minorité de gens qui viennent avec les 4 000 € qu'on est censé avoir sur notre compte bancaire. On vient avec 500, 600 €, peut-être 1 000 € [...] à Paris, ce n'est pas suffisant. On passe par des étapes SDF, on rate la première année. On arrive en retard aux cours et de ce fait on est vu comme de mauvais étudiants. Si tu n'as pas un ami ou un cousin qui t'oriente, vraiment tu te sens perdu. Il y a aussi le problème du logement : ils te demandent deux mois de caution, plus un mois de loyer, plus un garant qui gagne quatre fois la somme du loyer. En plus, le problème de discrimination... Sur les papiers il n'y a pas de discrimination, mais dans la réalité, la discrimination est évidente, surtout dans le logement. Quand tu as une tête d'Arabe ou de Black, ils disent : tu me laisses le dossier, je te rappelle. »

88. *Ibid.*, p. 80.

Les transitions vers la rue

Décrivons d'abord les transitions du logement à la rue pour les personnes concernées dans le corpus. Les passages à la rue surviennent à l'issue de relations conflictuelles en cohabitation. Pour le dire autrement, aucune de ces personnes n'a été à la rue après avoir eu son logement personnel (ce qui tend à confirmer que l'acquisition du logement personnel traduit une forme de sécurisation budgétaire pour des étudiantes et étudiants, y compris aux ressources modestes). Ces conflits peuvent avoir lieu chez les tiers hébergeurs, ou chez les parents des étudiantes et étudiants.

Dans le premier cas, les tensions sont vécues d'autant plus difficilement que les étudiantes et étudiants ne les anticipent pas. Elles et ils étaient rassurés de rejoindre des membres de la famille, en bonne relation avec leurs propres parents. Paul, camerounais, est venu étudier en France. La présence de membres de sa famille élargie en région parisienne lui garantissait un lieu hébergement et lui promettait une certaine sécurité, ce qui n'a finalement pas empêché de passer plusieurs jours à la rue.

Je suis allé chez ma tante, pendant quelques mois, je suis resté là-bas. Après, ça ne s'est pas très très bien passé, il y avait des problèmes, plein de problèmes sans queue ni tête, donc du jour au lendemain je me suis retrouvé dehors, tout seul, abandonné à moi-même. Je n'avais pas de soutien donc... j'ai trouvé après quelques jours des personnes géniales, qui auraient pu me laisser dans la rue, donc j'ai été chez une famille, pas ma famille, mais j'y suis restée 5-6 mois.

Entretien avec Paul, camerounais, 24 ans, le 16 avril 2022

Anissa a quitté l'appartement de ses cousins où elle vivait, après que ceux-ci ont passé plusieurs mois à lui faire subir, selon ses propos, du harcèlement moral⁸⁹. Contrainte de faire le ménage chaque jour, réprimandée dès qu'elle se restaure, ses cousins cherchent à lui faire sentir qu'elle se doit d'être redevable de leur accueil. Elle cherche alors par tous les moyens à partir. En trouvant un emploi d'auxiliaire de vie, elle accède à un logement où sa présence est nécessaire jour et nuit. Ce travail est de courte durée : la personne dont elle avait la charge décède, l'hébergement prend fin. Pour réduire les frais liés au logement, elle décide de prendre un appartement avec une autre cousine, qui est la seule toutefois à signer le bail. Cette dernière loge son petit ami, de plus en plus régulièrement, se souciant peu du bien-être de sa colocataire. Anissa s'est plainte de ce mauvais traitement. Après une dispute, sa cousine l'a mise dehors. Anissa a dormi la semaine suivante dans des bus de nuit. La situation d'Imène, tenue de quitter quelques nuits le logement de la colocataire à qui elle verse pourtant un loyer (voir *supra*), parce qu'elle reçoit son copain, ayant dormi à cette occasion dans le couloir de la résidence, présente des points communs, quoique sans expulsion.

Mehdi, à son arrivée en France, est accueilli dans l'appartement de sa tante en Seine-Saint-Denis. Dans cet appartement vivent ses deux cousines. Leur mère, la tante de Mehdi, possède cet

89. Entretien réalisé avec Anissa, algérienne, 25 ans, le 6 janvier 2022.

appartement mais n'y vit pas, elle est en Algérie. On présume que la présence de Mehdi a été imposée aux filles, après que l'arrangement a été convenu entre la mère de Mehdi et la sœur de cette dernière. L'étudiant reste deux mois dans cet appartement. *A priori* aucune date de sortie n'avait été initialement prévue, mais Mehdi, soucieux de ne pas s'imposer ne souhaitait pas s'éterniser. Il a tout de même précipité son départ sans avoir de solution de repli immédiate. S'il s'entend bien avec la plus grande des deux sœurs, sa cousine du même âge que lui, la cadette se montre réticente à l'installation de Mehdi chez elle. Il occupe le salon et dort sur le canapé, ce qui ne semble pas lui convenir. Lui faisant comprendre en « piquant des crises », Mehdi sent bien qu'il ne va pas pouvoir rester dans une ambiance pesante au quotidien. Il décide donc de partir.

Disons que, y avait que deux cousines vu que les parents, en fait ils habitent en Algérie, ils avaient juste un bien ici en France, on va dire que je m'entendais super bien avec une des cousines, la deuxième cousine est assez jeune et pique des crises très très rapidement, donc en fait vu que parfois je dors pas la nuit, du coup le simple bruit réussirait à la mettre hors d'elle. Du coup, après deux mois, elle me sentait plus quoi [rire], du coup j'ai décidé de partir de moi-même.

Entretien réalisé avec Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.

Mehdi, passera quelques nuits dehors, sans dormir, à attendre que le jour se lève pour aller en cours, jusqu'à ce qu'un ami lui propose de l'héberger. Il restera chez lui deux semaines.

Ces trois premières situations font état de tensions qui ne manquent pas d'apparaître lorsque l'hébergement chez un tiers dure plus qu'on ne le voudrait [III.3.B]. Même si les personnes ont encore des ressources économiques disponibles au moment de l'expulsion, louer un lit à l'hôtel est susceptible de les départir des économies qui leur restent, elles passent plusieurs nuits à la rue avant de trouver une solution de logement temporaire⁹⁰. Il semble logique que ces passages à la rue concernent des personnes étrangères, peu après leur arrivée en France et leur prise en charge dans le milieu familial, c'est-à-dire en cercle plutôt fermé.

Dans deux autres cas, l'épisode sans-abri est la conséquence d'une rupture familiale. Des étudiantes et étudiants se retrouvent mis dehors par leurs parents, ou déclarent se sentir dans l'obligation de quitter leur foyer. Moundir a quitté le domicile de ses parents à l'âge de 19 ans, il a alors démarré des études de droit, et veut à ce moment-là les poursuivre jusqu'en thèse. Après quelques mois passés chez son oncle en Angleterre, il se retrouve pendant quatre mois sans domicile en France et découvre les hébergements d'urgence tout en continuant à étudier⁹¹.

90. Anissa préfère garder les économies qu'elle a de son alternance pour trouver directement un logement où elle pourra vivre seule. Pendant la semaine où elle est dehors, elle trouve un appartement en banlieue parisienne, et peut payer directement le loyer d'avance et la caution. Mehdi dit consacrer les 1 800 € lui restant en poche pour s'assurer une place en résidence. L'état des finances de l'étudiant n'a pas pu être établi précisément. Arrivé avec 7 500 € en France à la rentrée, obtenus sur fonds propres (*supra*), il débourse 4 650 € de frais de scolarité. Puisqu'il déclare 1 850 € d'économies restantes deux mois plus tard, qui lui servent de garantie pour trouver un logement une fois parti de chez ses cousines, cela suggère qu'il n'a pas utilisé cette enveloppe pour vivre. Il a peut-être reçu des aides ponctuelles de sa famille (non-déclarées dans le questionnaire), mais on constate qu'il ne sollicite pas ses parents pour se sortir d'affaire.

91. Entretien réalisé avec Moundir, français, 26 ans, le 9 février 2022. L'étudiant est aujourd'hui en M2, dans une autre discipline.

Amadou a lui aussi été mis à la porte de chez ses parents. Le jeune homme se présente comme un étudiant sérieux et n'hésite pas à rappeler les louanges faites par ses professeurs tout au long de sa scolarité depuis qu'il vit en France (depuis ses années de lycée). En BTS d'électrification, il projette déjà de travailler en Afrique pour des programmes de développement d'infrastructures. Il passera près de trois mois à la rue [III.3.C].

Ces deux exemples permettent de formuler une hypothèse : pour de jeunes gens en rupture familiale, les études pourraient constituer une rampe de sauvetage et d'émancipation, quoiqu'il leur en coûte, une manière de ne pas décrocher et renoncer à un avenir meilleur, hors dépendance familiale⁹². Ces personnes ayant connu un passage à la rue ont réussi à maintenir leur présence en cours et ne pas décrocher.

Sortir de la rue

Lorsque des étudiantes et étudiants se retrouvent à la rue, ils et elles cherchent à mobiliser un cercle de relations souvent restreint pour en sortir. La solidarité patriotique peut compter, hors milieu familial. Si la famille de Paul a failli dans son soutien selon ses dires, une rencontre avec des personnes originaires de son pays dans la rue, lui a permis d'être à l'abri, jusqu'à trouver une place d'hébergement au Crous dans le 18^{ème} arrondissement de Paris⁹³.

Pour s'extirper de cette mauvaise passe, les jeunes se tournent aussi – c'est le cas pour quatre d'entre elles et eux – vers leur environnement scolaire. S'il finit par trouver un logement lui-même, après quelques semaines « chez un pote », Mehdi s'est d'abord tourné vers le Crous, sans succès. Puis il s'est imposé avec son barda dans les couloirs de son école au sud-ouest de la banlieue parisienne, qui lui propose rapidement une place en résidence. Le domicile, qu'il occupe faute de mieux quelques jours, est pourtant trop loin de ses cours. Il entame ses recherches de logement dès son arrivée en région parisienne, quand il est hébergé chez ses cousines. Il verse finalement ce qui reste de ses économies (*supra*) pour obtenir une place en résidence et attend les clefs plusieurs semaines, se met à « stalker » les personnes en charge du lieu pendant qu'il est chez « son pote » et finit par accéder au logement.

Alors j'avais postulé pour plein de résidences en commençant par le Crous mais le Crous c'était surchargé, en plus il fallait être boursier et je ne le suis pas donc je me retrouve dans l'embarras, et j'ai demandé de l'aide au Crous de la Sorbonne j'ai envoyé un mail, sans réponse. Je suis allé sur place à la Sorbonne

92. On aura remarqué que parmi ces cinq personnes ayant connu un épisode sans domicile en cours d'études supérieures, quatre sont des hommes. C'est cohérent avec ce qu'avancent les deux statisticiens de l'Insee qui montrent de surcroît « que ce phénomène touche plutôt des étudiants de sexe masculin, issus d'une catégorie socioprofessionnelle défavorisée, n'ayant finalement pas obtenu leur diplôme. Être une femme (odds ratio = 0,25), être diplômé du supérieur, être issu d'une catégorie socioprofessionnelle favorisée ou moyenne sont des facteurs qui semblent protéger de ces trajectoires d'étudiants mentionnées [...] (avec une expérience de sans domiciliation pendant les études supérieures et de nouveau après les études) (*Ibid.*, p. 80-81).

93. Ces formes de secours considérables apportées par des inconnus, qui partagent la même nationalité – c'est-à-dire également une expérience migratoire lourde de difficultés – sont observées dans d'autres enquêtes, où elles concernent plutôt des femmes qui se rencontrent dans l'espace public. Voir la partie logement de : Adèle Fourestier, Lorraine Guénée, Éléonore Guillemot, Erwan Le Méner, Paolo Renoux, *En bout de chaîne. Parcours de crise et crise de parcours de travailleuses et travailleurs immigrés de l'hôtellerie-restauration (Paris, mars 2020 – mai 2021)*, Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, février 2022.

mais sans réponse et après je suis allé à mon école on m'avait hébergé pendant trois, quatre jours. J'y suis allé avec les valises ils ne pouvaient pas dire non, j'ai habité là-bas pendant quatre jours, on m'avait proposé une résidence mais c'était à Bures-sur-Yvette et c'est pas la porte à côté, donc faire 3 heures de trajet tous les jours matin et soir ça fait quand même 6 heures et j'ai même pas 6 heures de cours dans la journée. Du coup c'était pas intéressant. Après, en fait je suis resté 15 jours chez un pote et j'ai trouvé un logement dans cette résidence.

Entretien réalisé avec Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.

Après avoir passé une semaine dehors, Anissa s'est quant à elle tournée vers une professeure, déjà soucieuse de sa situation. L'étudiante avait perdu beaucoup de poids dans les derniers temps passés chez ses cousins, cousines et faisait souvent des malaises en cours. Cette professeure l'a prise sous son aile pour l'aider à trouver un hébergement stable, lui donnant le contact d'un étudiant algérien ayant vécu une situation similaire. Lui-même avait alors trouvé un hébergement dans un foyer de jeunes travailleurs en banlieue parisienne. Anissa rejoint à son tour ce foyer et y demeure au moment de l'enquête, un an après y avoir emménagé. Elle décrit aujourd'hui son studio comme étant un paradis, elle a dans son logement tout pour être autonome, sa salle d'eau et une cuisine. Dans ce foyer, elle a trouvé d'autres ressources : après l'avoir reçue en entretien, la responsable l'a orientée vers une structure de la ville où Anissa bénéficie désormais de séances gratuites avec une psychologue, et où elle a rencontré une diététicienne pour reprendre du poids.

Le personnel des établissements scolaires et des services périscolaires semble très alerte pour traiter (ou déléguer à propos) les situations de sans-abrisme qui se présentent à lui, et qui se présentent en personne (et non sous la seule forme d'un dossier anonyme⁹⁴). Moundir raconte dans ce sens qu'il a même « été reçu par la directrice du service social, c'est elle qui [lui a] fait l'attribution et elle [l'a] vraiment accompagné à ce moment⁹⁵ ». N'ayant aucune ressource et ne pouvant compter sur sa famille, Moundir a été aidé par son université et le Crous pour permettre de trouver plus rapidement un logement. Il a aussi pu bénéficier d'une bourse, l'Aide spécifique pour l'autonomie avérée (ASAA), mise en place notamment en cas de rupture familiale.

Mais l'université m'a beaucoup aidé, que ce soit pour le logement, des dossiers d'aide sociale, pour tout ... Ils m'ont bien aidé. Ils m'ont maintenu mes bourses totalement. Ils m'ont aidé à trouver un emploi, à temps partiel, ce qui m'a permis d'allier études et emploi. Aussi, concernant les dossiers d'aide, ils ont maintenu ma bourse mais aussi pendant l'été, donc ça a été une aide assez conséquente.

Entretien réalisé avec Moundir, français, 26 ans, le 9 février 2022.

94. Seul Mehdi semble avoir été éconduit par le Crous, sans que l'on dispose d'une description précise de l'interaction.

95. Entretien réalisé avec Moundir, français, 26 ans, le 9 février 2022.

Amadou (Encadré 3) une fois en contact avec le Crous a réussi à trouver un hébergement. D'autres interlocuteurs l'ont aidé dans sa recherche, et l'ont épaulé pour lui permettre de pouvoir s'installer, étant sans ressource, comme la travailleuse sociale de mission locale qui continue de le suivre.

Les épisodes de mise à la rue ne sont pas linéaires. Des hébergements d'urgence, des hébergements chez des tiers ou des dépannages dans des résidences universitaires sont possibles, entre des épisodes de logement convenables. Il est difficile d'estimer les répercussions à terme de ces épisodes sans-domicile. Leur durée limitée à quelques jours (sauf exception, voir Encadré 3), laisse espérer que ce n'est qu'une mauvaise passe. Mais les frontières sont minces entre ces épisodes sans-domicile, des formes très éprouvantes de logement, chez des tiers en particulier, et les situations les plus fréquentes de logement, en résidence étudiante ou en appartement privé. Cela invite à considérer le continuum allant de la rue au logement pour une frange de la population estudiantine, caractérisée par la faiblesse de ses ressources économiques et l'importance relative des dépenses requises pour une situation résidentielle autonome et stable.

Encadré n°3 : La quête de logement d'Amadou

Amadou, 20 ans, est en première année de BTS électrification au moment de l'entretien. Il est alors sans-domicile depuis un mois ; il le restera encore deux mois. Le suivi engagé avec cet étudiant permet de décrire plus précisément qu'au sujet des autres personnes enquêtées son expérience de recherche de logement et sa vie sans-domicile plus durable. Si cela distingue Amadou dans l'échantillon enquêté, d'autres situations du même ordre ont été rapportées à l'équipe d'enquête.

Fin 2021, Amadou vit en France depuis quatre ans. Arrivé du Mali avec ses parents et ses trois frères, il bénéficie aujourd'hui d'un titre de séjour de dix ans. En rupture familiale, il a été mis à la porte par ses parents à l'automne 2021. Il reste évasif sur les raisons les ayant poussés à un tel geste. Un élément relaté au détour d'une conversation sur un tout autre sujet donne des pistes de compréhension. Son père, à l'été 2021, l'a emmené au Mali pour qu'il bénéficie de ce qui semble être une séance d'exorcisme. Si Amadou n'a pas mal accueilli cet événement dans son pays d'origine, se pliant au rite, il n'a en revanche pas accepté la volonté de son père qu'il reste au pays. Refusant de lui prendre son billet d'avion retour, son père est parti sans lui. Amadou a pu revenir en sollicitant des aides sur place pour payer ce billet, le laissant avec une dette qu'il devra un jour rembourser.

Il retourne chez ses parents, mais anticipe qu'il va un jour ou l'autre devoir partir. Il va un temps aller vivre chez un de ses frères, mais occupant un studio avec d'autres personnes, la présence d'Amadou devient difficile, lui-même n'apprécie pas cette cohabitation.

À la rue depuis un mois lors de la première rencontre avec l'équipe, il ne perd pas tout contact avec sa famille pour autant, mais ne peut (ou ne veut) pas compter sur elle pour l'héberger. Seul, à 20 ans, il doit se débrouiller pour survivre. Il retourne régulièrement dans l'immeuble où vivent ses parents sans pour autant les voir. S'il s'y présente, c'est parce qu'une voisine, connaissant la situation, le laisse stocker ses affaires dans sa cave. Cette possibilité lui permet de ne pas trop s'encombrer, prenant le strict nécessaire avec lui. S'il ne précise pas comment il fait pour laver ses vêtements, il profite de chaque moment où des sanitaires sont accessibles pour se faire une toilette. Il se restaure grâce aux distributions alimentaires, et dort dans les transports en commun, notamment les bus de nuit.

Dès le lycée, Amadou avait commencé à faire des demandes de logement au Crous pour s'émanciper. Son statut ne lui permettant pas de pouvoir en bénéficier, il a ensuite occulté cette piste de recherche lorsqu'il s'est retrouvé à la rue. Sa volonté d'émancipation est ancienne, ayant toujours su, qu'un jour ou l'autre ses parents le mettraient dehors.

Il contacte d'abord l'assistante sociale de son école. Cette travailleuse sociale ne lui apporte visiblement pas les réponses et les aides dont il avait besoin. Errant dans Paris, il rencontre des bénévoles d'Utopia 56¹ sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Il ne veut pas être hébergé chez des particuliers, comme le lui propose l'association. Le modèle d'hébergement d'Utopia 56 repose en effet sur la proposition de propriétaires ou de locataires mettant à disposition une chambre ou un espace de leur logement, de manière temporaire, pour des personnes à la rue. Amadou préfère trouver un logement à lui, et a peur de perdre cet objectif de vue s'il est hébergé, d'être moins proactif dans sa recherche de logement. L'association l'oriente vers l'antenne des Restos du Cœur du 18^{ème} arrondissement où, un soir par semaine, a lieu une distribution alimentaire pour étudiantes et étudiants. C'est là que nous le rencontrons. L'équipe de bénévoles nous le présente, attachée à trouver une issue à sa situation – la casquette Samusocial de Paris peut leur laisser penser qu'une place en hébergement d'urgence est possible.

1. Utopia 56 est une association humanitaire (loi 1901) se donnant pour mission d'apporter une aide aux personnes exilées et celles en détresse en France, en s'appuyant sur une mobilisation citoyenne.

En plein mois de décembre, il tombe malade, les symptômes qu'il décrit laissent penser qu'il attrape une pneumonie. Un passage à l'hôpital lui a permis d'avoir quelques nuits de répit. À sa sortie, il se sent encore trop faible et accepte de passer quelques nuits chez deux bénévoles des Restos du Cœur. Autrement, c'est dans les transports qu'Amadou passe le plus clair de son temps quand il n'est pas à l'école. Cette période coïncide avec sa recherche d'alternance qu'il peine à assurer en parallèle.

Pour sortir de cette situation, Amadou découvre les numéros d'urgence sociale. Plusieurs personnes des Restos du Cœur lui conseillent d'appeler le 115 de Paris pour un hébergement d'urgence. Ce qu'il fait, mais étant toujours domicilié chez ses parents dans les Hauts-de-Seine, le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) de Paris ne peut rien pour lui². Or, il passe tout son temps entre Paris et son école qui est située dans le Val-de-Marne. Il vit donc entre plusieurs territoires administratifs. Pour espérer avoir un hébergement à Paris, il doit y être domicilié ou alors faire une demande dans le département concerné. Il ne cherche pas à obtenir une fausse adresse. Il continue de dormir ici et là, de vivre au jour le jour. Il se débrouille pour manger avec les distributions alimentaires, et demande de temps à autre d'être dépanné financièrement. Il peut compter sur quelques personnes des Restos du Cœur et parfois sur son grand-frère qui lui paye son abonnement téléphonique et avec qui il partage un compte d'une plateforme de streaming.

En parallèle, Amadou s'informe sur les aides institutionnelles disponibles pour loger des étudiantes et étudiants sans économie. Il découvre le dispositif Visale³ lui permettant de trouver un logement sans garant. Une recherche dans le parc privé le fait cependant vite revoir son projet, puisqu'il n'a à ce moment aucune ressource stable. Il fait le tour des associations recommandées par les personnes des Restos du Cœur. Il s'oriente vers une mission locale des Hauts-de-Seine, qui le prend en charge et l'aide aussi financièrement de manière ponctuelle. Comprenant qu'il va être difficile pour lui de trouver un hébergement dans le parc privé, Amadou s'en remet au Crous. Il tente d'abord de contacter directement le Crous de Créteil, dans le Val-de-Marne, où se trouve son école. Faute de places, on l'oriente vers les services municipaux. C'est à la mairie d'une commune du Val-de-Marne qu'il se présente. Une fois à la mairie, une travailleuse sociale lui suggère à son tour de contacter directement le Crous. Cette anecdote rappelle le parcours du combattant des personnes bloquées administrativement. La suite rappelle également la manière dont les personnes peuvent finalement contourner les procédures suivant l'empathie de la personne faisant face.

Ils font tout le temps ça de te renvoyer les uns aux autres et te faire tourner en bourrique, donc je me suis énervé et finalement la mairie s'est occupée de mon dossier.

Extrait journal de terrain, 24 janvier 2022.

Il finit par trouver une place au Crous de Cachan, après près de trois mois de rue. Une fois la chambre du Crous réservée, il doit procéder à un premier versement équivalent à son loyer. Une cagnotte organisée par les bénévoles des Restos du Cœur lui permet de s'installer. Il bénéficie ensuite d'une aide financière de la mission locale pour payer son loyer, le temps qu'il trouve un contrat en alternance. Ces bénévoles sont sortis de leur cadre d'intervention et ont fait en sorte de soutenir Amadou. Ces aides renouvelées s'inscrivent dans un rapport d'empathie développé à son égard. Au moment de l'écriture de ce rapport, Amadou est en alternance dans une grande entreprise, il poursuit sa formation et occupe toujours sa chambre au Crous qu'il peut maintenant payer lui-même.

2. Cette plateforme de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans-domicile a des compétences strictement départementales, et ne s'adresse qu'aux personnes domiciliées dans son département de référence.

3. La garantie Visale est une caution gratuite proposée au locataire par Action Logement. Elle prend en charge le paiement du loyer et des dégradations locatives de la résidence principale, en cas de défaillance du locataire.

Les étudiantes et étudiants interrogés, français ou étrangers, témoignent toutes et tous de difficultés, présentes ou passées, pour se loger. La capitale, première ville en nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits, accuse un déficit considérable de logements abordables, tout spécialement en résidences étudiantes. Les places subventionnées par le Crous, aux loyers les moins onéreux, sont les plus convoitées. Il y a proportionnellement plus de personnes logées dans de telles résidences parmi des bénéficiaires de l'aide alimentaire qu'en population générale – ce qui traduit les difficultés économiques plus prononcées des premiers. Mais de nombreuses étudiantes et étudiants, notamment étrangers et non-boursiers, n'y ont pas accès. Celles et ceux qui disposent des ressources les plus conséquentes – que leur procurent leur travail ou le plus souvent leurs parents – se tournent vers le parc privé : des résidences étudiantes si possible, offrant des aménités plus nombreuses et exigeant un loyer moindre en moyenne que la location individuelle. De fait, la grande majorité des étudiantes et étudiants interrogés n'entament pas leurs études avec un logement à soi. Sauf exception, les étrangères et étrangers, immigrés pour la plupart d'anciennes colonies, sont d'abord hébergés chez des membres de leur famille, à titre gratuit. La situation dure – et comporte alors des contreparties à l'entretien du foyer – tant que les nouveaux venus ne trouvent de logement ailleurs ; cela peut donc durer au point d'engendrer de lourds conflits entre hôtes, dont les personnes hébergées sortent perdantes. Celles et ceux qui n'ont ni beaucoup d'épargne de côté ni de revenu régulier conséquent se retrouvent littéralement sans-domicile-fixe, alternant des séjours chez l'un ou chez l'autre, des nuits sans-abri, jusqu'à parvenir à se fixer quelque part, avec l'aide d'enseignantes et enseignants ou travailleuses et travailleurs sociaux, d'après les quelques récits dont on dispose, qui leur dénichent des logements institutionnels bon marché.

Conclusion

Du projet de venue en France jusqu'à l'installation dans une chambre à soi francilienne, les étudiantes et étudiants rencontrés traversent bien des épreuves. En choisissant le pays, la plupart, Africaines et Africains francophones, savent pouvoir y compter sur des membres de leur famille ou cherchent du moins par anticipation des attaches dans leur réseau de compatriotes et de pairs installés en France. Il s'agit pour certaines personnes de tenter leur chance dans un pays plus privilégié, avec la volonté de s'y installer, mais c'est loin d'être le cas pour toutes. Le projet d'immigration scolaire, réalisé après plusieurs années universitaires, si ce n'est avec un diplôme de fin d'études déjà en poche, peut être pensé comme un tremplin pour faciliter l'obtention d'emplois plus valorisés dans son pays ou comme une première étape vers d'autres horizons internationaux. Paris propose dans ce contexte une offre de formations très étoffée et laisse espérer une vie estudiantine dynamique. La ville est connue (et enchantée ?) par des récits de proches ou de connaissances.

Le premier enjeu de taille pour les sélectionnées et sélectionnés par des établissements d'enseignement supérieur français est de rassembler la somme requise pour justifier de ressources suffisantes et obtenir un visa long séjour, très conséquente en monnaie locale (7 500 €). Fonds personnels, familiaux, extrafamiliaux : tout pécule est mobilisé pour fournir cette preuve de solvabilité. Parmi les personnes interrogées, manifestement parvenues à leur objectif de venir étudier en France, presque personne ne laisse entendre que la dimension financière est un frein au départ. Pourtant, elles paraissent assez nombreuses à devoir restituer tout ou partie de l'argent qui est supposé leur permettre de vivre pendant l'année universitaire. Là se tisse la trame de galères futures.

Une fois en Île-de-France, la question du pouvoir d'achat se pose de façon plus ou moins accrue et rapide selon l'enveloppe monétaire sur laquelle les étudiantes et étudiants peuvent compter. Des personnes nouvellement arrivées expriment le manque de leur famille, des sentiments de solitude voire d'angoisse même pour celles qui décohabitaient déjà. Outre le choc budgétaire – les remarques sur le coût de la vie à Paris sont légion – certaines sont finalement déçues par leurs formations, regrettent la « vie facile » au pays. Elles sont de surcroît confrontées à une série d'épreuves administratives. Cela vaut, logiquement, en particulier les mois qui suivent l'installation (nécessitant d'ouvrir des droits à l'Assurance Maladie, aux aides au logement, de faire une demande de document de séjour pour les personnes algériennes), mais cela continue à les poursuivre les années qui suivent, lorsque le renouvellement de leur titre de séjour pose

problème. Il faut alors apprendre à s'informer, comprendre de qui et comment elles peuvent recevoir de l'aide. Les réseaux estudiantins et/ou de compatriotes jouent là un rôle crucial.

Il n'empêche qu'une autre étape du parcours d'installation en Île-de-France, que les personnes soient étrangères ou françaises, participe beaucoup de leurs difficultés : trouver un chez-soi. La population interrogée est marquée par une grande mobilité résidentielle, parfois contrainte. Au moment de l'enquête, près de la moitié est concernée par un hébergement en résidence universitaire, peu accessible dans le public, pas bon marché dans le privé. C'est parfois un horizon d'attente véritable pour les personnes (sociabilité, prix avantageux au Crous) – voire un soulagement quand elles trouvent une chambre en résidence universitaire – mais pour les personnes qui y logent, cela ne le reste pas toujours. D'aucunes déménagent pour plus de confort, c'est alors pour le mieux, surtout si les APL compensent l'écart de loyer. D'autres se dirigent plutôt vers des logements meilleur marché, par exemple chez des particuliers. Encore faut-il pouvoir verser un loyer.

Dans le cas contraire, les personnes se retrouvent hébergées chez des tiers, un mode de logement connu pour comporter des risques. Il concerne avant tout les personnes étrangères nouvellement arrivées (près de 7 personnes interrogées sur 10 ainsi logées à l'hiver 2021-2022), et a généralement lieu chez des membres de la famille. Ce n'est cependant pas un gage de durabilité. Si cette forme d'hébergement peut être soutenante, en particulier quand elle est temporaire et aide à se repérer, elle peut aussi être source de grandes tensions quand elle dure en dépit de la volonté de la personne ou de l'hôte. Les situations conflictuelles ne sont pas forcément rapportées aux parents, qu'elles soient vécues chez des membres de la famille ou d'autres hébergeuses et hébergeurs. Dans certains cas, les étudiantes et étudiants quittent ces logements sans plan de secours immédiat, vivant parfois des nuits sans-domicile. Pour sortir ou éviter la rue, elles deviennent surnuméraires dans les petites chambres de camarades étudiants et se tourment, en détresse, vers le milieu scolaire – école, corps enseignant, Crous – plus ou moins alerte pour régler la situation. Si l'expérience sans-abri durable ne concerne qu'une personne interrogée, on voit en revanche qu'une pluralité de personnes sont, à un moment de leur parcours, sur le fil de se retrouver sans logement. Cela concerne même des étudiantes et étudiants arrivés en France bien dotés, qui consentent à des frais de scolarité élevés et/ou à des personnes qui ne sont plus soutenues ou seulement ponctuellement par leurs familles.

IV

CHAPITRE QUATRE

« Ils n'ont pas de parents ? » Sur le soutien de la famille et des proches

Le budget des jeunes est composé de trois ressources monétaires principales : le travail, les aides publiques, et les transferts privés qui sont « pour l'essentiel intrafamiliaux pour cette population¹ ». Parmi eux, ce sont les étudiantes et étudiants qui sont les plus massivement soutenus financièrement par la famille. L'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2020 de l'Observatoire national de la vie étudiante (ONVE) estime que les « aides de la famille » (directes et indirectes²) représentent 42 % des ressources mensuelles moyennes et la première source de revenu des étudiantes et étudiants, devant les activités rémunérées, et les aides publiques³. L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), menée en 2014 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Direction de la recherche, des études,

1. Mickaël Portela et Émilie Raynaud, « Comment se composent les ressources des jeunes ? Le dossier illustré par l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2019, p. 23-52. Voir page 23. [Pour plus de détails sur les enquêtes évoquées dans ce rapport, Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison].
2. Les aides directes correspondent aux aides financières versées à l'étudiante ou l'étudiant, tandis que les aides indirectes correspondent aux dépenses pour l'étudiante ou l'étudiant directement prises en charge par la famille.
3. Feres Belghith, Odile Ferry, Théo Patros, Élise Tenret, *Repères Conditions de vie - 2020*, rapport de l'OVE, 2021, 36 p. Voir page 26. Enquête menée auprès de 60 014 personnes entre le 12 mars et le 25 mai 2020.

de l'évaluation et des statistiques (Drees), sur les jeunes de 18 à 24 ans estime que 72 % des jeunes décohabitants, en cours d'étude, reçoivent une aide financière régulière de la part de leurs parents, contre 44 % de l'ensemble des jeunes adultes décohabitants⁴. La présence d'étudiantes et d'étudiants à l'aide alimentaire pose question vu le soutien considérable de la famille dans cette étape du « devenir adulte⁵ » en France. Comme se demandait un internaute en commentaire d'une vidéo du média en ligne *Brut* montrant la longueur des files d'attente d'une distribution alimentaire étudiante : « Où sont les parents ?⁶ ». Sans surprise, dans l'enquête ÉtuCris, ce sont plutôt des étudiantes et étudiants ne recevant aucune aide monétaire régulière de leur famille qui se rendent à l'aide alimentaire : ils représentent 66,1 % des personnes enquêtées. Qui sont celles et ceux, minoritaires, qui perçoivent une aide financière régulière de leur famille ? Est-ce à dire que la famille de celles et ceux qui n'en bénéficient pas ne contribue en aucune manière aux études de sa progéniture ? Pour aborder ces questions, il semble raisonnable de considérer distinctement les Françaises et Français d'un côté, les étrangères et étrangers de l'autre.

En effet, les étudiantes et étudiants interrogés sont à 80,5 % de nationalité étrangère [II.1.C]. Hugo Bréant, à partir de données de seconde main, et de son enquête portant sur les parcours migratoires d'émigrés comoriens et togolais, explique que les envois d'argent du Sud vers le Nord « vont à rebours de la définition sociale et politique de l'émigré[e]-immigré[e]⁷ ». Une « figure de l'émigré[e]-immigré[e] qui envoie de l'argent⁸ » à ses proches restés au pays d'origine émerge et est renforcée par les « acteurs politiques chargés des migrations⁹ » (par exemple la Banque mondiale ou les États). Cette définition de l'émigré-immigré [émigrée-immigrée] est intériorisée par les familles et « aller à l'encontre de ce modèle peut paraître honteux¹⁰ ». Selon H. Bréant, en raison de cette construction sociale de l'immigration, les données portant sur les flux monétaires du Sud vers le Nord sont rares, comparé à l'abondance des données existantes sur ces flux du Nord vers le Sud. Ces pratiques de transferts moins étudiées permettent pourtant de révéler des informations sur les profils des personnes migrantes et leurs trajectoires¹¹. Dans des milieux favorisés, l'émigration n'a pas nécessairement pour but de produire de nouvelles ressources financières à envoyer aux personnes restées au pays. L'objectif est de « reproduire

4. Laura Castell, Mickaël Portela et Raphaëlle Rivalin, « Les principales ressources des 18-24 ans - Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats*, Drees, n°965, 2016. Enquête menée auprès de 5 800 jeunes et 6 300 parents entre 1^{er} octobre et le 31 décembre 2014. Voir tableau 1 p. 3. Dans cette enquête, « l'aide financière régulière des parents » est définie comme « les versements monétaires réguliers sans utilisation prédéfinie et la participation financière des parents à différentes dépenses régulières, généralement mensuelles, effectuées par les jeunes, voire directement prises en charge par les parents (pour le loyer par exemple) mais qui leur sont toutes exclusivement destinées ». Les aides en nature ne sont pas analysées ici, sauf « la participation aux dépenses d'alimentation » (Encadré 1, p. 2).
5. Cécile Van de Velde, *Devenir adulte*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.
6. Comme présenté dans l'introduction générale de ce rapport, Rémy Buisine, « Aide alimentaire : une file d'attente interminable d'étudiants à Paris », *Brut*, 29 janvier 2021, URL : <https://www.brut.media/fr/news/aide-alimentaire-une-file-d-attente-interminable-d-etudiants-a-paris-af5c6830-4041-4a45-93ae-74160dc91397>
7. Hugo Bréant, « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, vol. 67-68, n°4, 2013, p 31-52.
8. *Ibid*, p. 48.
9. *Ibid*, p. 39.
10. *Ibid*, p. 48.
11. *Ibid*, p. 43.

la situation sociale dominante de la famille dans le pays d'origine » grâce à la réorganisation de « bonnes études » à l'étranger. H. Bréant remarque que dans ce type d'émigration, c'est l'émigrée ou l'émigré qui reçoit de l'argent des personnes restées au pays, plutôt que l'inverse¹². Les étudiantes et étudiants étrangers reçoivent-ils des transferts financiers issus de leur pays d'origine ? Répondre à cette question suppose aussi d'intégrer à l'analyse la préparation au départ, et l'éventuelle participation de la famille à cette préparation. L'émigration retire-t-elle tout soutien familial ? Comment un soutien peut perdurer, ou se reconfigurer une fois sur place, à distance de toute ou d'une partie de la famille ?

Les situations des personnes de nationalité française interrogent également. Contrairement aux étrangères et étrangers, leurs familles résident en France, et éventuellement en Île-de-France, bien que seules 6,5 % des Françaises et Français interrogés vivent avec leurs parents. Les personnes de nationalité française se trouvent alors *a priori* dans la même configuration que les jeunes en cours d'études décohabitants interrogés par l'ENRJ. Pourquoi ne sont-elles pas autant que la population étudiante générale interrogée par l'ENRJ à recevoir des aides financières régulières de la part de leur famille ?

Les étudiantes et étudiants, toutes nationalités confondues, sont aussi dans une période de transition vers l'âge adulte, d'acquisition d'une indépendance économique. Comment ces jeunes adultes appréhendent cette situation de dépendance objective générée par l'existence d'une aide familiale ? Puisque, malgré tout, 33,9 % des personnes interrogées bénéficient d'aides familiales financières et régulières, quelles sont les limites de ces aides qui ne les empêchent pas d'avoir recours à l'aide alimentaire ?

La mesure de l'aide familiale est extrêmement sensible au pas de temps observé¹³. En considérant d'autres bornes temporelles, d'autres formes de soutien familial apparaissent, et caractérisent plus précisément le groupe étudié. Le volet quantitatif d'ÉtuCris portant sur une période délimitée (les trois mois précédant l'enquête concernant l'aide financière familiale régulière par exemple), on peut supposer que le questionnaire ne parvient pas à renseigner certaines aides familiales monétaires d'urgence, ponctuelles, ou des aides matérielles occasionnelles. Du reste, le questionnaire ne permet pas d'identifier distinctement les membres de la famille apportant une aide aux étudiantes et étudiants. De telles limites méthodologiques sont communes aux enquêtes statistiques portant sur les aides familiales. Dans un article réflexif sur ce sujet Marie-Clémence Le Pape, Mickaël Portela et Élise Tenret évoquent notamment comme limite le fait que les enquêtes s'arrêtent généralement aux formes de soutien apportées par les parents, occultant ainsi toute une partie des aides familiales¹⁴. C'est aussi la difficulté à appréhender les logiques encadrant l'attribution de ces aides, ou encore la difficile documentation de certaines formes d'aides, en nature notamment, qui limitent la mesure de l'aide familiale par les méthodes

12. *Ibid*, p. 45.
13. Pierre Blavier, « Un couple espagnol dans la récession de 2008. Composition et évaluation des revenus alternatifs », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°1, 2016, p. 27 - 40.
14. Marie-Clémence Le Pape, Mickaël Portela et Élise Tenret, « " Ça n'a pas de sens de compter comme ça ". Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », *Sociologie*, n°4, 2018, p. 417-436.

quantitatives. Les entretiens complémentaires ont été conçus en tenant compte de ces limites et sont la source principale des développements de cette partie.

Pour répondre à ces questions, ce sont dans un premier temps les aides apportées par la famille au prisme de leurs fonctions de protection des jeunes face à des difficultés économiques et sociales, mais aussi d'insertion par la réalisation de leurs études qui sont approfondies (1). Dans un deuxième temps sont étudiées les limites du rôle de la famille, qui peut ne pas être suffisamment efficace pour soutenir les étudiantes et étudiants, et peut dans certaines circonstances produire de l'incertitude, de l'instabilité, et incidemment de la précarité économique (2). Dans un dernier temps, l'accent est mis sur la reconfiguration des aides familiales au prisme de la volonté – parfois empêchée – de certaines et certains d'être adultes et indépendants (3).

1. Des familles investies pour leurs étudiantes et étudiants

Une moindre proportion de personnes interrogées déclare recevoir une aide familiale régulière par rapport à la population étudiante générale, pour rappel cela concerne seulement 33,9 % d'entre elles. Le fait d'en recevoir ne varie pas selon le sexe¹⁵ (Tableau 14), cela concerne 36,5 % des femmes et 30,0 % des hommes. L'écart n'est pas significatif non plus selon la nationalité¹⁶ (Tableau 14), quoique les personnes étrangères reçoivent des montants en moyenne plus élevés que les personnes françaises¹⁷ (512 € mensuels contre 379 €, Tableau 14). Toutefois, la proportion de personnes aidées décroît en fonction de l'âge¹⁸ (Tableau 14), ce qui est en adéquation avec la littérature¹⁹. Les jeunes de 25 ans et moins sont 37,8 % à déclarer une aide financière régulière familiale, contre un peu moins d'un quart des personnes de 26 ans et plus (24,5 %). En revanche, si cette proportion de personnes aidées régulièrement par la famille est nettement plus faible que dans d'autres enquêtes portant sur la population étudiante générale, l'écart est faible en ce qui concerne les sommes perçues. Le montant moyen mensuel de l'aide

15. $p = 0,17$.

16. $p = 0,68$.

17. $p < 0,01$. Cela se retrouve dans une enquête réalisée auprès d'étudiantes et étudiants toulousains dans laquelle les étrangères et étrangers « sont moins souvent soutenus par leurs parents que leurs homologues français[es] (...) [sachant qu'il y a une] proportion plus élevée d'étudiant[e]s de licence chez les étudiant[e]s français[es] encore très soutenus par leurs parents. En revanche, les étudiant[e]s étranger[e]s bénéficient d'une aide parentale directe beaucoup plus importante (200 € de plus en valeur médiane par rapport aux étudiant[e]s français[es] de Toulouse). » Eva Walker, « Étudiants étrangers, quels séjours pour quelles réussites » dans S. Landrier, P. Cordazzo, C. Guégnard, *Études, galères et réussites. Conditions de vie et parcours à l'université*, Paris, La documentation française, 2016, p. 116-132, citation p. 126-127. Pour connaître les cursus des étudiantes et étudiants étrangers, les données sont récupérées sur le progiciel APOGEE de l'université Toulouse 1 Capitole (UT1) et de l'École européenne de droit, avec une analyse longitudinale entre 2003 et 2015. Les résultats sont autrement produits à partir des données de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2011 – 2012 auprès de 6 174 étudiantes et étudiants de L1 à M2 inscrits dans les trois universités toulousaines et l'Institut d'études politiques, avec $n=627$ étrangères et étrangers et $n=204$ pour UT1 Capitole.

18. $p = 0,006$.

19. M. Portela, E. Raynaud, art.cit.

financière mensuelle reçue les trois derniers mois s'élève à 485,4€ pour la population concernée. La population est très majoritairement décohabitante²⁰, et ce montant se rapproche de celui recensé par l'ENRJ pour les personnes se trouvant dans la même configuration résidentielle. Dans l'ENRJ, le montant moyen de l'aide familiale des jeunes en cours d'étude s'élève à 330 € mensuels, variant de 160 € pour les étudiantes et étudiants cohabitants, à 510 € pour celles et ceux qui ne sont plus cohabitants²¹. En somme, les étudiantes et étudiants recourant à l'aide alimentaire bénéficient, de façon très nette, moins souvent d'une aide financière familiale régulière. Néanmoins, lorsqu'elles et ils en reçoivent, cela correspond aux montants moyens consentis pour les autres jeunes et la famille semble être une ressource particulièrement sollicitée. La famille semble présente dans la construction du projet d'immigration pour les personnes de nationalité étrangère, soulignant ainsi l'importance de ce soutien familial. En effet, sur les 275 étrangères et étrangers qui ont reçu une aide financière pour venir en France, 84,4 % ont reçu une aide issue de la famille²².

Tableau 14.
Proportion (%) des personnes recevant une aide financière tous les mois et montant moyen mensuel (€) de cette aide selon l'âge, la nationalité et le sexe

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, $n=472$ (5 indéterminés)

Population	N	Pourcentage recevant une aide (%)	Montant moyen mensuel (€)
Total	472	33,9	485
Selon l'âge			
18-25 ans	336	37,8	498
26 ans et plus	141	24,5	437
Selon la nationalité			
Nationalité française	93	36,3	379
Nationalité étrangère	384	33,3	512
Selon le sexe			
Femme	285	36,5	489
Homme	192	30,0	480

20. Seul 1,7 % des personnes enquêtées, soit 8 personnes, vivent chez un ou des parents.

21. L. Castell, M. Portela et R. Rivalin, art.cit, tableau 1, p. 3.

22. Parmi les autres solutions proposées : bourse d'étude au pays de départ, bourse d'étude française, une autre aide.
23. Proportion (%) des personnes recevant de l'aide financière familiale et régulière selon l'âge : Chez les 18-22 ans : 42,6 %. Chez les 23-25 ans : 34,6 %. Chez les 26 ans et plus : 24,5 % (les 5 indéterminés sont exclus de l'analyse). Montant moyen mensuel reçu : Par les 18-22 ans : 478 € ($n=60$). Par les 23-25 ans : 517 € ($n=66$). Par les 26 ans et plus : 437 € ($n=34$).

A. Le soutien au projet d'études/ de vie, comprenant une expérience migratoire

En France, comme en Autriche, en Allemagne, ou en Italie, les aides proposées par le système de protection sociale ont pour caractéristique d'être familialisées, c'est-à-dire que l'intervention étatique n'a lieu « que lorsque la famille a épuisé toutes ses ressources en matière d'aide à ses membres²⁴ ». Le système à destination des étudiantes et étudiants ne fait pas exception, puisque l'attribution des bourses sur critères sociaux dépend des revenus des parents, et elles sont décrites comme « complét[ant] l'aide de la famille et ne remplaç[ant] pas l'obligation alimentaire à la charge des parents²⁵ ». Il est ainsi supposé en France que pour réaliser leurs études, les étudiantes et étudiants sont pris en charge par leurs familles et surtout par leurs parents. Cependant, bénéficiaire d'une aide familiale implique en premier lieu qu'un ou plusieurs membres de la famille aient les capacités financières suffisantes pour la fournir. De surcroît, comprendre l'attribution des aides financières et matérielles apportées par la famille aux jeunes adultes nécessite de dépasser ce seul facteur des capacités matérielles et d'identifier d'autres critères qui la déterminent. La réalisation d'études supérieures peut en faire partie, le « critère du mérite²⁶ » pouvant légitimer l'existence d'une aide familiale.

De fait, la mobilisation de la famille semble avoir vocation à permettre la concrétisation d'un projet d'études, voire de vie, dans l'enquête ÉtuCris. Les familles se mobilisent en direction de la « cause commune » que constituent les études de la personne, soit d'« un projet », qui mobilise les ressources individuelles, de manière à la fois inconditionnelle et temporaire, et qui définit un collectif budgétaire²⁷ ». La mobilisation de ce collectif est d'autant plus nécessaire pour les étudiantes et étudiants étrangers que l'émigration suppose un investissement financier particulièrement conséquent. Wilkens, un étudiant haïtien de 26 ans, arrivé en France pour la rentrée universitaire de septembre 2021, est aidé par plusieurs membres de sa famille : ses parents, un cousin, une cousine et un oncle, chacun résidant dans un pays différent (respectivement Haïti, France, États-Unis, Canada). Les aides reçues sont directement liées à son « projet » de poursuivre en France son cursus de géographie jusqu'au doctorat, afin de s'élever dans l'échelle sociale haïtienne.

24. Gøsta Esping-Andersen, « 1. Les trois économies politiques de l'État-providence » dans *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 21 - 49. Voir page 42. Selon la typologie de G. Esping-Andersen, ces États sont des « régimes conservateurs-corporatistes ».

25. Comme l'indique l'administration française sur son site internet à la rubrique « Étudiants : bourse sur critères sociaux », URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>, page consultée le 26 mai 2022.

26. M.-C. Le Pape & al, art.cit, p. 430.

27. Delphine Roy, « L'argent du 'ménage', qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, n°1, 2006, p. 101-119. Voir page 110. La « cause commune » est d'abord définie par Sybille Gollac à propos de la mobilisation collective d'une famille pour prendre en charge un membre dépendant. Delphine Roy réutilise cette notion afin d'expliquer un mode d'organisation possible de l'argent au sein d'un couple. La « cause commune » est ici utilisée pour comprendre la mobilisation des divers membres de la famille envers les étudiantes et étudiants.

Quand c'est pour les études, mes parents m'ont toujours soutenu. [...] Et pour eux c'est la seule façon de laisser la classe défavorisée, pour avoir accès à la classe moyenne. C'est de devenir un avocat, c'est de devenir ingénieur, géographe, historien. C'est d'avoir un master, c'est d'avoir un doctorat. Donc pour eux c'est la seule façon. Ils ont décidé de me soutenir. Donc dans les projets d'études.

Entretien avec Wilkens, haïtien, 26 ans, le 21 janvier 2022.

Ses parents l'ont « toujours soutenu quand c'est pour les études », d'où leur participation à hauteur d'environ 1 000 \$ américains (soit 952,15 €, le 19 mai 2022) pour financer son billet d'avion et d'autres dépenses liées à son installation. L'aide familiale ne se limite cependant pas à celle de ses parents. L'étudiant est actuellement hébergé chez l'un de ses cousins, quasiment du même âge que lui, sa femme et leur enfant de deux ans. Ce cousin a proposé de l'héberger après avoir appris l'existence du projet d'études en France de Wilkens sur le groupe WhatsApp familial. Il lui aurait envoyé un message disant : « Bon je vois que tu as ce projet, voilà ce que je peux faire pour toi, voilà mon aide, voilà ce que je vais apporter comme contribution ». Enfin, une cousine et un oncle installés en Amérique du Nord lui transfèrent de l'argent ponctuellement, spécifiquement pour les dépenses liées aux études, dont les frais de scolarité. Un « collectif budgétaire » se forme ainsi pour permettre à Wilkens de s'insérer grâce à ses études, avec « marquage » des contributions pour les études²⁸.

Asma, une étudiante algérienne de 23 ans, arrivée en septembre 2021, évoque quant à elle « l'investissement » pour son « avenir » que ses parents ont fait en utilisant leurs économies, initialement prévues pour payer une maison pour leur retraite, afin de lui permettre de venir en France et d'y réaliser une deuxième année de master.

Cet investissement n'est pas sans pression pour les étudiantes et étudiants qui tiennent à « remercier » celles et ceux qui les aident en « décroch[ant] le diplôme » pour reprendre les termes d'Abdelatif, étudiant marocain de 23 ans recevant environ 615 € par mois de la part de son père. Cette réussite scolaire, puis professionnelle à venir, peut constituer une forme de retour à l'investissement familial.

Ainsi, dans l'enquête ÉtuCris, l'existence de l'aide familiale s'inscrit en majorité dans un contexte d'émigration qui a pour objectif la réalisation ou la poursuite d'études. De nombreux travaux montrent la conservation d'une dimension familiale dans le cadre de migrations²⁹. H. Bréant, dans une enquête sur les étudiantes et étudiants africains en France, rappelle que ces dernières et derniers sont des « émigré[e]s comme les autres ». Par conséquent, elles et ils aussi doivent « affronter les coûts du visa », parmi lesquels les frais de dossiers, le trajet, la somme bloquée,

28. Viviana Zelizer, « The Social Meaning of Money: 'Special Monies' », *American Journal of Sociology*, vol. 95, n°2, 1989, p. 342-377.

29. Sur la poursuite de l'entraide familiale dans le cadre de « familles transnationales », voir les articles composant le volume suivant de la revue *Autrepart* : « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, n°1-2, 2011, 334 pages.

qu'évoquent aussi les personnes interrogées par entretien dans l'enquête ÉtuCris [III.2.A]. Les familles participent au financement de ces « coûts » par la sollicitation de leurs ressources économiques, matérielles, et sociales³⁰, comme le montre la grande proportion de personnes étrangères déclarant avoir bénéficié d'une aide financière familiale pour venir en France.

B. Le soutien privilégié dans les moments de grandes difficultés

Au-delà d'une aide uniquement dirigée vers la réorganisation du projet d'études, l'entraide familiale renvoie aussi au rôle de « protection rapprochée³¹ » du réseau socio-familial. Jean-Hugues Déchaux distingue, à propos des services dans la parentèle, ceux « à dominante insérante », visant à permettre l'insertion professionnelle et sociale de la personne aidée ; et ceux « à dominante protectrice », visant à la protéger des risques sociaux³². Cette distinction est perceptible à propos des aides reçues par les étudiantes et étudiants. Pour une partie d'entre elles et eux, les aides ont pour but principal de leur permettre de réaliser des études, et ce faisant, de s'insérer socialement puis professionnellement. Pour une autre partie, particulièrement pour celles et ceux qui ont des difficultés financières, la famille peut protéger en formant un soutien privilégié vers lequel il est possible de se tourner. L'aide est alors apportée surtout pour pallier ces difficultés, et empêcher les personnes de tomber dans une situation encore plus précaire. En pratique, ces deux catégories de personnes ne sont pas étanches et pour certaines et certains la situation évolue entre « précaire » et « assurée » selon les différents moments de leur parcours.

On remarque que parmi les 477 personnes interrogées, 139 d'entre elles, soit 29,1 %, se sont retrouvées dans l'impossibilité de payer la totalité de leur loyer dans les délais habituels, depuis le début de la crise sanitaire ou leur arrivée en France. Parmi elles, la moitié (70 personnes, soit 50,4 %) ont géré la situation en faisant appel à leurs familles ou à leurs proches. Cette solution est la plus sollicitée par les personnes concernées par cette question des difficultés de paiement du loyer [III.3.A]. Nesrine, étudiante algérienne de 25 ans explique savoir qu'au « pire des cas », si elle se retrouve dans une situation financière particulièrement difficile, elle pourra compter sur ses frères pour lui envoyer de l'argent pour payer son loyer. Quant à Sanaa, étudiante française de 22 ans, elle « ose » demander de l'argent à sa famille uniquement « quand c'est la dèche », témoignant ainsi de la protection de dernier recours qu'elle peut fournir. Coumba, étudiante française de 18 ans, vit seule depuis ses 17 ans, essaie de s'en sortir sans l'aide financière de ses parents. Cependant, dans un moment de grande difficulté, elle se décide finalement à demander 800 € à sa mère parce qu'elle ne « sait pas comment [elle] aurait fait autrement ». Dans de tels cas, la famille protège, voire sert de « filet de sécurité » aux étudiantes et étudiants, en apportant un soutien dans des périodes de grandes difficultés.

30. Hugo Bréant, « Étudiants africains : des émigrés comme les autres. Sélectivité sociale du visa et (im)mobilités spatiales des étudiants internationaux comoriens et togolais », *Politix*, n°3, 2018, p. 195-218. Voir pages 201 à 205.

31. Claude Martin définit la protection rapprochée comme « la protection assurée par les proches, sous la forme de l'entraide, des soutiens matériels et immatériels » à la page 29, Claude Martin, « Famille et précarité : la protection rapprochée » dans *Précarisation, risques et santé*, INSERM., p. 29-45.

32. La différence entre ces deux fonctions se trouve plutôt dans la situation « précaire » ou « assurée » du bénéficiaire que dans la nature du service. Jean-Hugues Déchaux, « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets. » dans *Faire ou faire-faire ? Famille et service*, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 39-54.

C. Une aide financière principalement délivrée par les parents mais de façon contrastée

Pour les étudiantes et étudiants déclarant recevoir une aide financière familiale en début d'année 2022, interrogés par entretiens, les parents sont les principaux pourvoyeurs. Ainsi, en dépit des critiques méthodologiques portant sur la restriction de l'analyse des aides familiales aux seuls parents, cette section aborde plus spécifiquement les aides parentales. En effet, les parents versent des sommes plus conséquentes et plus régulières que les autres personnes aidantes [2.B]. Les parents font du reste l'objet d'une injonction forte quant à l'aide qu'ils doivent apporter à leurs enfants, même majeurs³³. Ils ont le « devoir à prendre soin » de leur enfant, comme l'explique Wilkens, l'étudiant haïtien de 26 ans. Il semble que l'entraide attendue des parents est partagée aussi bien par des étudiantes et étudiants de diverses nationalités étrangères que par celles et ceux français, comme Mira, 21 ans, qui exprime la même idée :

Avec mes parents c'est plus légitime [qu'ils me viennent en aide], dans le sens où [Silence] Bah enfin je suis leur enfant quoi. Ouais bah tu vois voilà, je suis leur enfant donc bah logiquement tu t'occupes de ton enfant.

Entretien avec Mira, française, 21 ans, le 26 janvier 2022.

Un fort investissement financier des familles se perçoit chez les étudiantes et étudiants qui déclarent recevoir une aide financière régulière (33,9 %). Le montant moyen mensuel de cette aide les trois mois précédant la passation du questionnaire en témoigne. Pour rappel, il est en effet assez proche de celui pour la population générale étudiante décohabitante. Toutefois, l'effort fourni par les parents varie selon les milieux sociaux³⁴. Or, les entretiens montrent que les personnes interrogées sont liées par leur présence en distribution alimentaire mais ne constituent pas un groupe homogène sur ce plan. Il est possible d'émettre l'hypothèse que les membres des familles fournissent un effort important pour fournir une aide à ces jeunes adultes, et particulièrement lorsqu'ils sont issus de milieux modestes. Les sommes perçues par les étudiantes et étudiants déclarant la réception d'une aide financière familiale mensuelle³⁵ sont dispersées autour de la médiane (Figure 21). Ainsi, tandis que 25,0 % de ces personnes bénéficient d'une aide monétaire dont le montant mensuel moyen sur les trois derniers mois est inférieur à 267 € (premier quartile), pour un autre quart, mieux loti, le montant est supérieur à 654 € (troisième quartile).

33. Cette injonction se retrouve dans la réglementation juridique par « l'obligation alimentaire » qui incombe aux parents vis-à-vis de leurs enfants, même majeurs (article 27 de la *Convention internationale des droits de l'enfant* de 1989 ; article 371-2 du *Code Civil* pour l'obligation alimentaire en France).

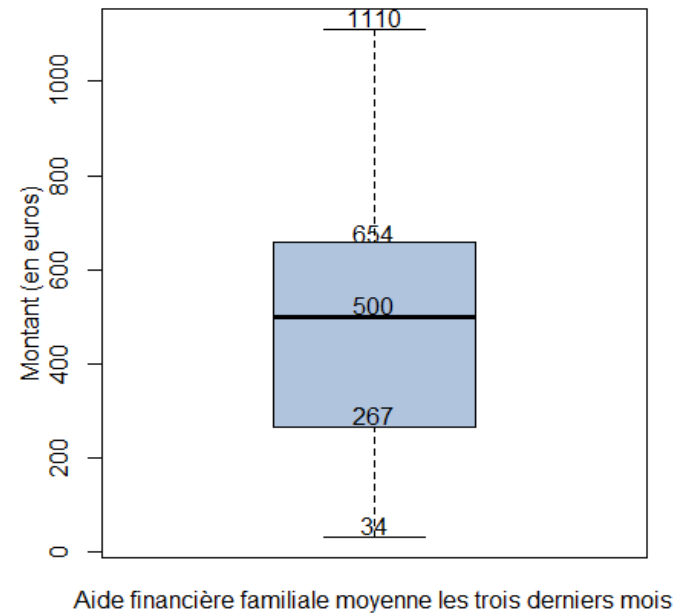
34. Sébastien Grobon, « Combien coûte un jeune adulte à ses parents ? », dans *Les revenus et le patrimoine des ménages* - Insee Références, édition 2018, INSEE, p. 65-79.

35. En réponse à la question : « Vos parents, l'un deux, ou des membres de votre famille vous aident-ils financièrement tous les mois ? ».

Figure 21. Répartition des montants moyens mensuels de l'aide financière familiale reçue les trois derniers mois

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants ayant répondu positivement à la question « Vos parents, l'un deux, ou des membres de votre famille vous aident-ils financièrement tous les mois ? » et indiqué des revenus au moins un des trois mois précédent l'entretien, n=160



Dans les entretiens, trois profils aux configurations sociales, modalités et rapports aux aides (familiales) différents apparaissent : des personnes de nationalité étrangère issues de milieux plutôt favorisés dans leurs pays d'origine ou nouvellement arrivées en France, pouvant (encore) compter sur des ressources familiales ; des personnes étrangères issues de milieux modestes dans leurs pays d'origine ou plus anciennement installées en France et/ou plus âgées, avec peu ou sans aides familiales ; et des personnes françaises plutôt issues de familles populaires, plus souvent détentrices d'aides institutionnelles régulières [II.5]. Ces différentes configurations se retrouvent dans les pratiques d'entraide familiale, et le rapport des jeunes à celle-ci.

Le père de Manel, étudiante algérienne de 23 ans arrivée à la rentrée universitaire 2020-2021, occupe un poste de direction dans une université algérienne. Ce dernier a fait ses études dans une grande école française d'administration. Au total son père lui a versé 10 000 € pour venir en France. Après avoir commencé à travailler pour être la plus indépendante possible, elle lui rend 4 000 € [V.3.B]. Son père lui précise toutefois qu'il peut lui envoyer de l'argent si besoin.

D'autres étudiantes et étudiants expliquent en revanche que leurs parents ont dû faire des « sacrifices » pour être en mesure de leur apporter cette aide financière, et ainsi leur permettre de réaliser leurs projets. Tina, étudiante brésilienne de 25 ans, qui vivait dans un quartier défavorisé du Brésil, emploie cette expression. Ses parents ne pouvant pas l'aider financièrement, elle a créé une cagnotte en ligne pour venir en France à la rentrée 2021-2022 :

Moi j'ai fait beaucoup d'efforts, c'est vrai, je suis quelqu'un qui est dédiée etc., mais il faut quand même des aides, on m'a beaucoup aidée avec leurs idées, leur travail, ma mère, ma famille a fait des sacrifices quand même pour que je reste chez moi et que j'étudie. [...] Je dis toujours que, oui je suis à la Sorbonne, oui il y a mes efforts, mais aussi il y a des efforts collectifs de ma mère, de mon père, de ma famille, de mes proches, de mes amis, et aussi des gens qui ne me connaissent même pas mais qui ont cru en moi et qui ont vu quelque chose de bon et du potentiel.

Entretien avec Tina, brésilienne, 25 ans, le 29 mars 2022.

Pour venir en France en 2019, les parents d'Anissa, étudiante algérienne de 23 ans, agent de sécurité et femme au foyer, n'ont pu lui fournir que 300 €. Elle raconte même être surprise qu'ils aient eu les moyens de lui apporter cette somme, et avoir tardé à leur annoncer son départ pour éviter qu'ils ne se « privent » pour l'aider :

Le jour où je suis venue je me souviens, ma mère avait 300 €, et elle me les a donnés, je ne sais pas du tout d'où elle les sortait, parce que mes parents n'avaient pas d'argent. [...] Je savais que mes parents allaient me soutenir si je décidais de venir en France, mais je leur en ai pas parlé jusqu'au jour où j'ai eu mon visa, je leur ai dit que j'allais en France et ils étaient très très très contents ! Mais ils savaient pas. En fait j'ai pas voulu les inquiéter. C'est tout au long de l'année qu'il y a des démarches à faire, qu'il y a des choses à payer, du coup je voulais pas leur dire comme ça pour pas qu'ils se privent de quelque chose en me donnant de l'argent pour aller payer l'entretien ou des choses comme ça³⁶. Du coup j'ai tout fait en cachette jusqu'au jour où j'ai eu le visa et je leur ai dit.

Entretien avec Anissa, algérienne, 23 ans, le 6 janvier 2022.

Enfin, les personnes françaises interrogées perçoivent peu ou pas d'aide de leurs parents. Pour Sanaa, 22 ans, il s'agit d'aide ponctuelle de son père, professeur de mathématiques à la retraite. Quant à sa mère, secrétaire, elle ne lui donne pas d'argent, mais lui fait des courses. Sa cousine lui fournit aussi des denrées alimentaires [VI.1.B].

Ces exemples permettent ainsi d'illustrer ces trois profils d'étudiantes et étudiants, dont les parents sont plus ou moins en capacité de les aider, financièrement ou matériellement.

Savoir que des membres de leurs familles ont dû se « sacrifier », ou au moins fournir des efforts pour leur apporter une somme d'argent peut influencer les pratiques économiques de ces étudiantes et étudiants et la vision de l'aide dont elles et ils bénéficient. Un certain malaise du fait de peser « trop » sur le budget de leurs proches et un refus de demander plus peuvent apparaître. Sofiane, algérien de 25 ans, arrivé en France pour la rentrée de septembre 2021,

36. Pour financer cela, Anissa travaillait dans la restauration [V.3.A].

ne souhaite pas demander à ses parents de l'aide pour obtenir un logement. Pourtant, depuis son arrivée jusqu'à l'entretien en mars, il n'a pas de logement stable. Il considère qu'il a déjà demandé « beaucoup » à ses parents et préfère enchaîner des hébergements de passage chez des tiers, au sein desquels il se sent comme « une personne qui dérange », plutôt que de solliciter ses parents qui semblent pourtant avoir un certain réseau en France, à même de l'héberger [III.3.B].

Pour d'autres, ce refus de demander davantage d'aide peut s'accompagner de la volonté de rembourser au moins une partie de ce qu'elles et ils ont coûté/emprunté. Cela ne passe pas obligatoirement par la forme pécuniaire. Ainsi, Jan, un étudiant syrien arrivé en France pour la rentrée 2021-2022³⁷, estime que ses parents l'ont « sauvé ». Il souhaite être présent pour eux en les aidant dans leurs démarches administratives et de santé depuis leur récente arrivée en France. Pour Asma, étudiante algérienne de 23 ans, cette volonté de coûter le moins possible à ses parents se traduit par son recours à l'aide alimentaire toutes les trois semaines afin d'économiser le plus possible, de ne pas dépenser ce que ses parents lui ont donné et *in fine* le leur restituer. Elle souhaiterait rendre cet argent pour que son frère et sa sœur puissent si nécessaire bénéficier à leur tour d'un tel soutien parental, et pour que ses parents « puissent investir sur leur retraite à eux », au lieu de « d'investir [pour] l'avenir de leurs enfants ». Il ressort de ces différents exemples, l'envie de tendre vers un équilibre avec les parents et le reste de la fratrie.

Pour les personnes étrangères, qui vivent pour la plupart leur première décohabitation, les modalités et la perception de l'aide évoluent une fois en France. La décohabitation, *a fortiori* dans le cadre d'une migration, engendre des coûts supplémentaires et peut modifier les modalités de l'aide reçue. Elle peut notamment se traduire par une aide financière aux montants plus élevés. Ainsi, dans ce nouveau contexte résidentiel, le rapport aux aides familiales change.

D. La reconfiguration des aides dans un contexte résidentiel nouveau

La forme principalement financière de l'aide apportée par les parents peut s'expliquer par le fait que la majorité des personnes interrogées sont étrangères. Des formes d'aide sont nécessairement privilégiées par les parents qui se trouvent désormais à distance de leurs enfants. La fourniture du logement était, jusqu'au départ en France, la forme de soutien parental la plus commune, avec le versement d'argent pour ceux qui étaient en mesure d'en donner. Pour les quelques personnes ayant fait l'expérience d'une indépendance résidentielle préalable à l'arrivée en France, elle ne s'accompagnait pas d'une indépendance financière.

Denise, étudiante béninoise de 24 ans, ne vit plus avec ses parents depuis le début de son cursus universitaire au Bénin. Son père lui « avait loué une chambre à côté de [s]on école », sans qu'elle ait donc à autofinancer ses études. A l'inverse, Elena, une étudiante russe de 26

37. Pour venir en France il a bénéficié de 2 000 € suite à la vente de bijoux de sa mère, ainsi que du réseau amical de ses parents lui ayant fourni un logement pendant quelques mois. De plus, ses parents ont pris des risques pour lui permettre de quitter la Syrie.

ans, vivait avec sa mère et sa grand-mère jusqu'à son arrivée en France, mais travaillait depuis six ans, en parallèle de ses études [V.1.A]. Ainsi, elle ne demandait jamais d'argent à sa mère pour sa vie à l'extérieur du logement, hormis les frais de scolarité. La nouvelle « dépendance » exclusive aux 700 € envoyés par sa mère devient alors particulièrement difficile à accepter, d'autant plus que cela met sa mère en difficulté. Elle essaye donc d'économiser et de dépenser le moins possible.

Dans les rares cas précis où la cohabitation perdure en France, elle s'inscrit dans un contexte d'immigration familiale, et pas seulement pour la poursuite d'études. Cette situation prend place dans des configurations particulières : Artemis, étudiante grecque de 30 ans, est arrivée en France avec sa mère en 2010 pour fuir la crise économique. Jan, l'étudiant syrien de 25 ans, est quant à lui arrivé pour la rentrée universitaire de 2021-2022, après son frère et avant ses parents, pour éviter le service militaire auquel il était destiné en restant en Syrie.

Dans les autres situations, la cohabitation avec les parents ne peut plus exister en raison de l'émigration des étudiantes et étudiants. La solution privilégiée pour poursuivre le soutien parental est alors l'aide financière, et le « soutien pratique », défini par Laura Merla comme l'échange de conseil ou l'organisation de « la prise en charge du soutien de quelqu'un³⁸ ». C'est dans ce cadre que d'autres personnes de la famille peuvent être mobilisées pour fournir une aide, financière et/ou matérielle, notamment lorsqu'elles vivent dans le pays d'immigration de l'étudiante ou de l'étudiant [IV.2.C].

Les aides familiales sous toutes leurs formes peuvent donc jouer un grand rôle de protection des étudiantes et étudiants, et permettre leur insertion sociale et professionnelle grâce à l'accompagnement de la réalisation des études. Les parents s'avèrent être les membres de la famille les plus sollicités, notamment en raison de la normalisation de cette aide qui fait partie intégrante de leurs rôles. Étant donné le contexte géographique séparant les parents des étudiantes et étudiants, la forme financière est la plus sollicitée. L'aide familiale n'est pas une panacée malgré tout. Elle peut s'accompagner de freins, ayant pour conséquence de plonger certains jeunes dans des périodes d'incertitude quand elle ne parvient pas à les protéger efficacement, voire quand elle devient la cause des difficultés financières et/ou résidentielles.

38. Laura Merla et Jérôme Minonzio, « Familles transnationales, familles solidaires », *Informations sociales*, n° 3, 2016, p. 62-70.

2. Des aides familiales parfois entravées et génératrices de complications pour les jeunes

Pour comprendre comment les aides familiales peuvent produire des périodes d'incertitude, sont étudiés dans cette section leurs facteurs limitatifs. Ceux-ci portent sur de multiples dimensions, à savoir : le cadre transnational des aides fournies à ces étudiantes et étudiants majoritairement étrangers ; la faiblesse et l'irrégularité des aides, notamment lorsqu'elles sont fournies par d'autres membres de la famille que les parents ; la dépendance des aides à la qualité des relations entre l'étudiante ou l'étudiant et le ou les membres de sa famille concernés par l'entraide.

A. La dimension transnationale comme frein au soutien familial ?

Une aide moins « directe » mais un soutien moral et une appartenance familiale persistant à distance

Lorsque les étudiantes et étudiants sont dans leur pays voire leur ville d'origine, elles et ils savent pouvoir compter sur leurs proches pour leur venir en aide au besoin. L'éloignement géographique, rend plus compliqué de se reposer sur eux, pour les besoins matériels comme financiers. Denise aborde ces deux aspects, en indiquant que la proximité géographique favorise la manière de les contacter, de façon plus « directe ». À distance, les parents soutiennent mais ne sont pas « là » de la même manière, et il est plus difficile de les mobiliser.

Ah oui, c'était pareil. Mais au Bénin, vu que les parents étaient là, je sais que si j'ai besoin de quelque chose, je peux les appeler rapidement. Mais là ils sont loin donc c'est compliqué. [Pour] de l'argent ou bien de la nourriture. Si quelque chose me manquait là, je n'aurais pas de difficulté parce qu'ils ne sont pas loin, je pourrais les contacter directement. Mais ici, vu que je n'ai personne [...], je fais tout pour ne pas dépasser, pour ne pas avoir de problème.

Entretien avec Denise, béninoise, 24 ans, le 21 mars 2022.

Wilkens, l'étudiant haïtien déjà cité, ne peut plus compter sur ses parents et sa sœur restés au pays s'il a besoin d'argent.

Malgré que je travaill[ais], que j'avais un petit boulot à côté. Mais je sais que si je suis dans la merde, je peux appeler, je peux compter sur mon papa, je peux compter sur ma maman. Et je peux compter sur ma grande sœur qui travaille aussi. Donc j'avais sur qui compter, mais maintenant je peux pas dépenser sans contrôle. Parce que je peux pas demander à ma maman d'aller convertir de l'argent pour m'envoyer de l'argent. Ça c'est difficile[...] parce que si je demande à ma maman de m'envoyer 100 \$ américains. Elle aura besoin d'au moins [réfléchi] au moins 15 000 gourdes. Tu vois ?

Entretien avec Wilkens, haïtien, 26 ans, le 21 janvier 2022.

Les étudiantes et étudiants expliquent aussi qu'en raison de cette distance, qui crée un frein dans la demande et dans la réception d'aides, elles et ils ne peuvent plus consommer et dépenser comme auparavant. De ce fait, ces personnes restreignent leurs besoins, pour ne pas avoir à demander plus, notamment pour se nourrir [VI.1.B].

L'importance de la proximité géographique dans l'entraide familiale est mise en avant par de nombreux auteurs et autrices, notamment Catherine Bonvalet avec le concept de « famille-entourage local³⁹ ». Cette idée ne semble cependant pas toujours fonctionner dans le cadre de « familles transnationales⁴⁰ », qui parviennent à garder de forts liens voire à s'entraider par-delà les frontières. Selon Laura Merla, les mêmes formes de soutien s'échangent entre les membres de familles transnationales par rapport à des familles géographiquement proches⁴¹. Le maintien du sentiment d'appartenance au groupe familial à distance, notamment grâce à la « coprésence virtuelle » permise par diverses technologies de communication – appels téléphoniques, messages via SMS ou messageries instantanées comme WhatsApp, appels vidéo – rend possible la poursuite de l'entraide dans un cadre transnational. Cette connectivité rend en effet possible « d'entretenir au quotidien un sentiment de proximité via des discussions qui assurent le partage d'événements anodins⁴² ». La plupart des personnes interrogées entretiennent un contact fréquent avec leurs parents, plusieurs fois par semaine, voire tous les jours, généralement couplé d'une bonne entente pour les étrangères et étrangers. Elena, étudiante russe âgée de 26 ans, qui est aidée financièrement par sa mère, raconte ses appels quotidiens durant lesquels elles perpétuent le partage de moments communs :

[On est] très proches. On s'appelle chaque jour, on peut par exemple s'appeler pendant 2-3 heures. Et je peux cuisiner à la maison, et elle cuisine aussi, et on parle de ça. On peut voir des films ensemble...

Entretien avec Elena, russe, 26 ans, le 18 mars 2022.

Ce partage de moments anodins réduit la distance en permettant aux interlocuteurs d'« avoir prise » sur un « quotidien géographiquement éloigné » grâce à la connaissance de ce quotidien et à la possibilité de prodiguer des conseils⁴³. Asma, étudiante algérienne de 23 ans qui

39. Définition de ce concept : « type de fonctionnement familial marqué par la proximité spatiale et subjective, mais aussi par l'intensité des contacts et l'existence d'une entraide réelle entre membres d'une même famille non cohabitants », dans Catherine Bonvalet, « La famille-entourage locale », *Population*, n°1, 2003 p. 9-43. Voir page 9.

40. « "Transnational families" are defined here as families that live some or most of the time separated from each other, yet hold together and create something that can be seen as a feeling of collective welfare and unity, i.e. "familyhood", even across national borders », Deborah Bryceson, « Transnational Families in the Twenty-first Century » dans Deborah Bryceson et Ulla Vuorela (dir.), *The Transnational Family: New European Frontiers and Global Networks*, Oxford, Berg Publishers, 2002, p. 3-30. Voir page 3.

41. L'organisation de l'entraide au sein des familles des personnes étrangères interrogées peut aussi se rapprocher du concept de « famille-entourage dispersée » de Catherine Bonvalet, caractérisée par des « relations fortes avec un membre de leur parenté sans habiter la même commune que lui ni une commune limitrophe ». Dans ce cadre « l'éloignement géographique ne signifie pas forcément un relâchement des liens » et des contacts et entraides persistent. Catherine Bonvalet, « La famille-entourage locale », art.cit., p.14. En revanche, ce concept met moins en évidence les problématiques liées à la dispersion des membres de la famille dans différents pays.

42. Laura Merla et Aurore François, « Coprésence physique, coprésence virtuelle et liens familiaux en situation migratoire » dans *Distances et liens*, Academia, 2014, p. 63-81. Voir page 72.

43. Et le moyen de communication utilisé peut impacter la proximité émotionnelle : *Ibid* p. 73.

bénéficie pour son installation de 3 750 € de la part de ses parents, décrit comment la vidéo permet de brouiller la séparation entre la présence et l'absence :

En général, on fait des appels, donc des appels vidéo comme ça, ça nous permet de nous voir, de voir ce qu'on fait, de voir un peu tout le monde dans la famille.

Entretien avec Asma, algérienne, 23 ans, le 25 janvier 2022.

La distance géographique comme frein à l'aide n'est donc pas si évidente. Certaines formes d'aides peuvent certes être abandonnées, ou ralenties en raison du lien moins « direct » entre l'étudiant ou l'étudiante et la ou les personnes aidantes, puisqu'éloignées spatialement. Néanmoins, la proximité émotionnelle et le sentiment d'appartenance au groupe familial, facteurs essentiels à l'existence même d'une entraide familiale, perdurent notamment grâce à ces outils de communication, et se rapprochent des familles ayant une proximité résidentielle. Ce faisant, le frein lié à la distance géographique devient moins important.

Une affaire de pouvoir d'achat, de conversion de devises et d'écart entre monnaies

Le cadre transnational de l'aide familiale aux personnes étrangères peut toutefois être un facteur limitatif implacable quand il s'agit de convertir des devises. Dans le cas de Wilkens, étudiant haïtien, cette conversion est double : il faut convertir la monnaie haïtienne – les gourdes – en dollars américains, puis en euros. Ce qui revient, selon lui, à « trop » demander à sa mère. Il préfère donc faire ponctuellement appel à une cousine et un oncle résidant en Amérique du Nord, qui n'ont qu'à convertir les sommes transmises du dollar à l'euro. De nombreux étudiants et étudiantes évoquent la conversion comme frein tant dans le fait de demander de l'argent, que dans la capacité des donatrices et donateurs à donner. Derrière l'utilisation du terme de conversion, c'est aussi la différence de pouvoir d'achat qui est soulignée. Hafida, étudiante algérienne de 23 ans, ou Elena, convertissent les salaires de leurs parents en euros pour illustrer leur faiblesse côté français alors qu'elles vivaient sans grande difficulté dans leurs pays d'origine. Hafida explique que sa mère, enseignante, gagne 60 000 dinars algériens, et son père, enseignant également, 40 000 dinars. Leurs salaires associés correspondent à 500 €⁴⁴ selon elle. C'est pourquoi après avoir soutenu leur fille une première année à hauteur de 5 000 €, représentant 10 mois de salaires cumulés par le couple, ils ne sont plus en capacité de le faire la deuxième année. Elle raconte pourtant qu'en Algérie elle vivait comme une « reine », qui n'avait pas besoin de penser à l'argent. La différence de train de vie peut ainsi être brutale. Depuis la rentrée 2021-2022, sa mère ne lui est venue en aide qu'une seule fois, à hauteur de 300 €, quand elle ne pouvait pas payer son loyer. Cette somme correspond à plus de la moitié du salaire de ses parents, c'est « tout ce qu'elle pouvait donner ».

Ainsi, la dimension transnationale des liens familiaux qui concerne une large majorité de la population interrogée peut impacter les pratiques d'entraide familiale. La proximité géographique

44. La somme de 100 000 dinars algériens correspond à 655,59 euros au 16/05/2022.

passée pouvait favoriser une demande et des formes d'entraide plus directes, dont les personnes sont privées une fois en France. En revanche, l'éloignement géographique ne coupe pas pour autant l'entraide, et ce grâce à la persistance de la proximité émotionnelle et du sentiment d'appartenance familiale entretenus par une fréquence soutenue de communication. Malgré tout, ce contexte transnational, en raison des écarts de devises et de pouvoirs d'achats entre les pays qui en découlent, limite le montant des aides que sont capables de verser les parents restés au pays. Pour avancer de telles sommes, ces derniers doivent alors fournir plus d'efforts.

B. Des aides limitées et irrégulières

D'autres modalités de soutien familial peuvent générer de l'incertitude dans les situations économiques des individus, comme l'irrégularité des aides, la faiblesse de leur montant et leur caractère temporaire. Le niveau réduit de ces aides, en comparaison à celles, plus conséquentes, détaillées en première partie, peut s'expliquer tant par des capacités financières restreintes que par le fait que ce sont plutôt d'autres membres de la famille que les parents, moins soumis à des injonctions d'entraide familiale, qui les fournissent.

Quand irrégularité rime avec incertitude

En dépit de montants importants engagés par certains parents, des familles ne parviennent pas à donner d'argent ou seulement des sommes insuffisantes pour permettre une vie sereine en Île-de-France. Lors des entretiens, les personnes qui déclarent toucher de faibles montants par mois précisent leurs situations. Hafida, une étudiante algérienne de 23 ans doit payer un loyer mensuel de 215 €, pour un hébergement non-déclaré dans une famille trouvée par un groupe Facebook. Elle parvient à payer ce loyer grâce aux 50 € par mois donnés par sa sœur – qui lui sont donc essentiels malgré le montant peu élevé – et grâce aux revenus issus de la garde d'enfants et du soutien scolaire qu'elle exerce parallèlement à ses études, variant de 120 € à 160 € chaque mois. Les aides parentales n'interviennent plus qu'en cas d'urgence, son budget global est donc particulièrement restreint. Pourtant, lors de sa première année en France, en 2020-2021, elle ne faisait pas face à de telles difficultés financières. En effet, lors de sa première année dans une ville de l'Est de la France, elle a pu bénéficier de 5 000 € donnés par ses parents comme capital de départ. La faiblesse de l'aide monétaire reçue actuellement ainsi que le caractère temporaire de l'aide parentale passée ont pour conséquence de modifier son niveau de vie lors de sa deuxième année en France et de lui faire traverser une période de stress économique⁴⁵. La faible capacité des donatrices et donateurs à délivrer un soutien financier régulier peut ainsi engendrer des tensions budgétaires chroniques.

Toutefois, l'irrégularité considérée ici s'inscrit dans le cadre d'aides initialement prévues comme régulières pour permettre le financement des dépenses de tous les jours. Elle ne qualifie pas des aides qui répondent à des dépenses ponctuelles comme des frais de scolarité ou délivrées

45. Cette tension est accrue, au moment de l'entretien en mars 2022, par le fait que la date d'expiration de son récépissé pour un renouvellement de titre de séjour étudiant en attente se rapproche.

à un moment de grande difficulté (retard de paiement de loyer) qui sont protectrices. Certaines aides prévues ne sont pas transférées certains mois ou leur montant évolue. Dina, étudiante malgache de 20 ans, est censée être soutenue financièrement par son père à hauteur de 600 € par mois. Comme l'aide s'était tarie en raison du changement d'emploi de ce dernier et de la monnaie locale, qui ne serait pas « adéquate en ce moment » selon ses dires, elle a négocié pour qu'au moins 300 € lui soient envoyés. Reste qu'elle ne touche rien depuis début 2022, ce qui suppose qu'elle doit compter sur sa seule force de travail pour obtenir des revenus monétaires :

C'est pas qu'ils [sa famille] ne m'envoient pas ... Ils veulent bien mais là par exemple depuis quatre mois je vis avec ce que je gagne, carrément je vis avec ce que j'ai gagné mais avant en première année [2020-2021] vraiment au tout début de l'année ils essayaient de subvenir à tous mes besoins. Après tout est à sec. Depuis ce jour-là ils m'envoyaient que la moitié, 600 divisé par 2, 300 et après ça s'est asséché encore.

Entretien avec Dina, malgache, 20 ans, le 4 avril 2022.

Un autre cas illustrant bien l'irrégularité des ressources issues de la famille est celui de Lina, étudiante française de 18 ans, qui reçoit en théorie 50 € de sa sœur. Depuis deux mois, cette femme au foyer ne lui a pas transféré la somme convenue. Or, bien qu'elle n'ait pas de loyer à payer, Lina a plusieurs dépenses contraintes : son forfait téléphonique de 43 € et son titre de transport Imagine R à 38 € par mois. Elle doit également financer elle-même son alimentation en dehors du logement. L'argent de sa sœur est la seule ressource financière censément régulière dont elle dispose et elle n'a pas d'autorisation de découvert bancaire. Cette ressource est délivrée spécifiquement pour financer le forfait téléphonique que sa sœur s'était engagée à payer. Quant au titre de transport, elle précise ne pas vraiment savoir comment elle parvient à le payer. Il faudrait d'autres rencontres pour comprendre quelles autres ressources l'étudiante mobilise. Au moment de l'entretien, elle craint en tout cas une suspension de ses abonnements téléphonique et de transport alors qu'elle habite à 45 minutes de son université. En février 2022, quand on l'interroge, elle consent donc à demander de l'argent à celui qui est censé être son futur mari dans le cadre d'un « mariage arrangé ». Elle préfère pourtant éviter au maximum de solliciter cet homme pour ne rien lui devoir. Pour le mois de mars, elle se demande comment faire pour payer. Le faible soutien familial reçu par Lina agit négativement sur sa santé. En effet, elle se trouve en situation d'insécurité alimentaire [VII.2.1].

L'irrégularité des ressources financières issues de la famille, face à des dépenses contraintes, provoquent des moments de grande incertitude pour les personnes quant à leurs capacités à régler des dépenses. Elles font feu de tout bois pour trouver comment s'en sortir, jusqu'à des privations, notamment dans leur alimentation.

Des aides extra parentales d'un montant inférieur et moins bien acceptées

La faiblesse des aides, lorsqu'elles sont issues des autres membres de la famille que les parents, s'explique aussi par la représentation des rôles de chacun des membres de la famille. Ainsi, si l'aide des parents est normalisée [IV.1], le reste de la famille n'est pas soumis au « devoir » d'aider. Cela peut expliquer à la fois que les autres membres de la famille offrent une aide moins conséquente que les parents, mais aussi que les étudiantes et étudiants l'acceptent moins facilement. Selon Wilkens, l'étudiant haïtien de 26 ans, le cousin et sa femme qui l'hébergent « n'ont aucun devoir de prendre soin de [lui], parce que ce ne sont pas eux qui [l']ont mis sur terre ». Quant à Mira, étudiante française de 21 ans, elle explique avoir du mal à accepter pleinement l'hébergement par sa sœur comparé à celui par ses parents parce que : « certes une sœur doit s'occuper de l'autre si y a besoin, mais pas à ce stade, enfin pas sur cette échelle ».

Les ressources financières peuvent plutôt revêtir la forme du « cadeau », sans pour autant être des aides d'urgence déguisées. Asma évoque ainsi les sommes reçues de la part d'oncles et de tantes, 50 €, puis 70 €, et 150 € à son anniversaire. Quant à Hafida, elle reçoit à peu près une fois par mois une trentaine d'euros de son oncle comme cadeau quand elle le voit. L'affectation de ces sommes n'est pas la même. Asma ne considère pas être en difficulté financière et ce qui lui a été explicitement donné lui sert pour « se faire plaisir », bien qu'elle préfère pour le moment l'économiser. A l'inverse, Hafida, se considère en « galère », et a besoin de cet argent pour pouvoir boucler son budget, notamment pour se nourrir, ce qu'elle cache à son oncle.

Des aides limitées dans le temps

L'instabilité de l'aide familiale est liée aussi à son caractère provisoire. Plusieurs motifs poussent à ne pas faire durer cette aide, quitte à prévoir que le soutien ne dure que le temps de s'installer et de trouver un travail rémunéré. Par exemple, les personnes aidantes peuvent ne pas avoir les fonds suffisants pour délivrer une aide financière à l'étudiante ou l'étudiant qui s'installe dans la durée. Les capacités financières des personnes aidantes peuvent elles-mêmes être soumises aux conjonctures politiques et économiques, comme des effets socioéconomiques de la crise sanitaire. Dans le cas d'Elena, étudiante russe de 26 ans, ce sont les effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui sont en cause à l'hiver 2022. En effet, les sanctions internationales affectant le système bancaire entre la Russie et les pays européens dont la France, ainsi que la baisse de la valeur du rouble, rendent impossible l'envoi par sa mère des 700 € mensuels habituels.

Un autre motif possible au caractère temporaire d'une aide familiale concerne le fait que les parents peuvent avoir d'autres enfants à charge. Un principe d'équité entre les membres de la fratrie peut prendre place dans la famille. Plusieurs modalités peuvent permettre de l'atteindre,

l'une d'entre elles étant l'égalité, évoquée par Marie-Clémence Le Pape et ses co-auteurs⁴⁶ comme « principe de justice prégnant dans le contexte familial ». Les parents essayent alors de tendre vers ce principe. Or, pour permettre à l'un des enfants de faire ses études en France, il est nécessaire d'investir beaucoup pour celui ou celle qui émigre, au moins les premiers mois, voire la première année. Asma, étudiante algérienne de 23 ans, nuance cette inégalité objective avec son frère qui bénéficie de moins de support financier puisqu'il vit encore au pays avec leurs parents. La situation est donc évaluée au cas par cas selon elle. Ainsi, « c'est pas égal, mais c'est équilibré ». Le fait d'étudier en France justifie un soutien pécuniaire plus important que pour son frère. Cependant, elle économise au maximum pour rembourser ses parents et restaurer cette égalité, afin que son frère puisse bénéficier des mêmes montants qu'elle s'il voulait réaliser un projet nécessitant autant d'argent. Pour Denise, étudiante béninoise de 24 ans, et Rim, étudiante marocaine de 25 ans, être équitable consiste à n'être soutenues que temporairement, respectivement six mois et un an. Denise vient en effet d'une famille de dix enfants, tous encore à la charge de son père. Ce dernier ne peut alors pas la soutenir financièrement l'année complète, et encore moins la durée totale de ses études. L'étudiante ne veut pas que le fait d'être financée par son père empêche ses frères et sœurs de tout projet d'études ailleurs.

Je ne suis pas le seul enfant. Les parents ont d'autres enfants, donc je les avais dit que si ils m'aidaient et puis je partais en France, ils vont m'aider pendant quelques mois et à m'envoyer les 615 € [correspondant aux ressources demandées pour l'obtention du visa]. Le temps que je trouve un job pour être indépendante, parce que s'ils doivent faire ça tout le temps, ils ne pourront pas le faire. Ce sera difficile donc... Les parents m'ont promis m'envoyer 615 € pendant 6 mois comme ça, donc ils l'ont fait. [...] Je demande de trop, que je suis un poids pour eux, parce que les autres sont là, les autres enfants. Donc je vois que c'est un peu trop. Parce qu'il faut que les autres enfants aussi évoluent comme moi. Je veux pas être la cause de leur truc quoi. Je veux pas que ce soit à cause de moi, parce qu'on dépense un peu plus sur moi, que les autres seront privés de ça. Je ne souhaite pas.

Entretien avec Denise, béninoise, 24 ans, le 21 mars 2022.

En ce qui concerne Rim, l'impossibilité pour ses parents de continuer à lui envoyer de l'argent pour sa deuxième année en France s'explique par la nécessité d'économiser pour la venue de son petit-frère en France. Pour surmonter cette interruption de l'aide, trouver un emploi est une option [V.3.B]. Rim a ainsi trouvé un poste dans une agence d'hôtesses qui lui permet de gagner son propre argent et dépenser plus et autrement : c'est son pécule, elle le gère comme elle le souhaite et certains mois elle parvient à gagner plus que la somme transférée par ses parents.

46. M.-C. Le Pape & al, art.cit. Les auteurs s'appuient sur des travaux de psychologie sociale notamment : Jean Kellerhals, Josette Coenen-Huther et Marianne Modak, *Figures de l'équité. La construction des normes de justice dans les groupes*, Paris, Puf, 1988.

Toutefois, il peut arriver qu'elle ne travaille pas ou moins d'autres mois. Lorsque cela a eu lieu, elle peut compter sur l'aide de sa mère.

Ces aides familiales faibles et instables que reçoivent des étudiantes et étudiants ayant recours à l'aide alimentaire participent directement au caractère heurté de leurs trajectoires.

C. Une ligne de clivage selon la présence de famille en (Île-de) France

L'opportunité d'un soutien matériel et moral

La présence de la famille peut être une des raisons déterminantes dans le choix de la France, ou d'une ville en particulier pour réaliser ses études, quitte à abandonner son premier vœu [III.1.A]. Mehdi, étudiant algérien de 24 ans, arrivé en France pour la rentrée de septembre 2021, avait le choix entre des études en Chine accompagnées d'une bourse, ou des études en France sans bourse. Il a été fortement encouragé par ses parents à choisir la France en raison de cette présence familiale :

J'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur et mon master 2 l'année dernière, en juillet si je ne me trompe pas, et du coup j'avais obtenu une bourse pour la Chine, mais mes parents ne voulaient pas que j'aille très loin, du coup ils m'avaient dit, « On a plus de famille en France ce serait préférable pour toi d'aller en France ». Je suis arrivé en France et disons que, bon je suis vraiment déçu.

Entretien avec Mehdi, algérien, 24 ans, le 22 décembre 2021.

Lina, française, vit jusqu'à la rentrée de septembre 2021 chez sa mère dans le sud de la France. Elle souhaite faire ses études dans une ville du centre de la France car le cursus lui plaît particulièrement et que cela lui permet de se rapprocher de son petit-ami vivant à Lyon. Pour des raisons financières et parce que sa famille ne veut pas qu'elle vive seule, femme célibataire, elle doit accepter d'aller faire une licence en Île-de-France pour habiter chez sa sœur, malgré une mauvaise entente initiale. La ligne de clivage peut ainsi se produire entre celles et ceux qui ont de la famille en (Île-de-)France avec une aide matérielle envisageable et les personnes qui n'en ont pas. Elle se crée aussi en fonction de la qualité de l'aide apportée, liée entre autres aux relations entretenues entre les personnes [IV.2.D].

L'hébergement constitue l'aide matérielle la plus importante. Sa gratuité fréquente est caractéristique de l'entraide familiale⁴⁷. De nombreux étudiants et étudiantes semblent y avoir recours, et notamment les personnes étrangères [III.3.B]. Avoir la possibilité d'une telle aide est considéré comme une « chance » par plusieurs personnes. Étant le plus souvent gratuite, elle

47. Voir les travaux de Viviana Zelizer sur les « transactions intimes » qui montrent la difficulté à penser conjointement sentiment et solidarité ; avec rationalité et intérêt personnel. Il serait incompatible pour les parties prenantes de la « transaction intime » de « contaminer » chacun de ces deux mondes : « l'invasion du monde sentimental par la rationalité instrumentale a pour effet de le dessécher tandis que l'introduction du sentiment dans les transactions rationnelles entraîne inefficacité, favoritisme, copinage et autres formes de corruption. ». Viviana Zelizer, « Transactions intimes », *Genèses*, n°42, 2001, p. 121-144. Voir page 123.

permet des économies non négligeables. Wilkens est ainsi venu en France avec 890 € et n'a pas de travail au moment de l'entretien. Il ne dispose donc que de cette somme depuis son arrivée en France. Être hébergé par son cousin lui permet de venir en France, d'économiser un loyer, mais aussi une part non négligeable de son budget alimentaire puisqu'il ne paye pas de courses, uniquement ses repas à l'université le midi. Wilkens reconnaît le privilège de sa situation bien qu'il vive personnellement assez mal le fait d'être hébergé, se sentant dépendant et comme un « poids » pour son cousin.

La majorité de mes amis sont des amis qui étaient à l'université avec moi. Donc il y a certains qui sont en Martinique, y a certains qui sont au Brésil, certains qui sont en France aussi, qui sont plus dans la galère. Franchement, qui ont des vies plus compliquées que moi. Parce que moi j'ai un logement Mais y a ceux qui doivent payer leur logement, donc c'est plus compliqué. Et je ne peux pas partager mes problèmes avec eux. Parce que je considère que je suis que ma situation est quand même moins compliquée que la leur.

Entretien avec Wilkens, haïtien, 26 ans, le 21 janvier 2022.

Asma, étudiante algérienne de 23 ans, présente également l'économie de loyer grâce à l'hébergement par sa tante comme une aubaine, lui permettant de se concentrer sur ses études, en ne l'obligeant pas à travailler pour compléter l'aide de ses parents.

La proximité géographique avec des membres de sa famille, y compris en dehors du cadre d'un hébergement, offre des possibilités de soutien. Olga, étudiante française de 21 ans entretenant des relations compliquées avec ses parents et son frère, ne vit avec aucun membre de sa famille. Néanmoins, en quittant Strasbourg pour venir à Paris, elle s'est rapprochée des membres de sa famille qui vivent dans cette ville : oncle, tante, et cousins. Elle passe beaucoup de temps chez eux : « quasiment tous les week-ends, donc je passe deux jours là-bas entiers, et dans la semaine je vais y aller deux-trois soirs ». Cette proximité permet d'associer soutien moral et en nature, par les repas partagés [VI.3.B].

J'ai mes économies, j'ai la bourse, je travaille un peu, mais en plus de ça je suis quand même assez souvent chez mon cousin et là-bas je mange ! Je mange chez eux donc c'est quand même un coût à enlever, heureusement. [...] Et rien que pour le moral, j'ai, je suis un peu dans le mal, hop je vais chez mon cousin on va parler, on va faire des trucs, même voilà faire des trucs tout con, regarder un film, c'est, ouais je sais pas, c'est Je les aime énormément, je considère vraiment que c'est ma famille alors que ouais on s'est jamais trop fréquentés.

Entretien avec Olga, française, 21 ans, le 11 mars 2022.

La présence de la famille en France, plus particulièrement dans la zone d'études, rend possible des formes d'aides dont sont privés ceux et celles qui n'en bénéficient pas. Ces personnes ont donc des dépenses supplémentaires, doivent payer un loyer et prendre en charge intégralement leur alimentation.

L'hébergement par la famille : quand la cohabitation se passe mal

L'hébergement en famille peut être un soutien très efficace pour les raisons précédemment citées. Néanmoins, toutes les formes d'hébergement ne sont pas aussi protectrices, et certaines peuvent engendrer des situations critiques pour les étudiantes et étudiants. Pour comprendre ces situations, il est nécessaire d'appréhender les caractéristiques, étapes, et évolutions de l'hébergement mais aussi de la relation qui lie la personne hébergée et celui ou celle qui l'accueille puisque « l'habiter [est] un espace de recomposition des sociabilités⁴⁸ ».

Pour les étudiantes et étudiants interrogés, et plus particulièrement celles et ceux de nationalité étrangère, les hébergements ont plutôt lieu chez des personnes extérieures à la famille nucléaire qui ne vivaient pas jusqu'alors dans le même pays. Par conséquent, les étudiantes et étudiants ne les connaissent pas toujours très bien. Wilkens, qui est hébergé chez son cousin depuis son arrivée en France dit ne pas l'avoir vu depuis huit ans, et lui avoir assez peu parlé pendant cette période. Imène, étudiante algérienne de 28 ans, considérait sa tante comme sa deuxième mère, mais en vivant avec elle, elle s'est aperçue qu'elle ne la connaissait pas vraiment.

Bah j'ai décidé de venir chez elle, parce que j'avais une idée d'elle complètement différente. J'avais jamais vécu avec elle longtemps. Je savais pas qu'est-ce que c'était ses habitudes, enfin beaucoup de détails tu vois. Enfin je la connaissais pas. On peut dire que moi je l'ai découverte quand j'ai vécu avec elle. J'ai découvert son caractère, j'ai découvert comment elle était.

Entretien avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

L'hébergement se prévoit avant l'arrivée en France, mais les discussions quant à l'organisation du futur hébergement restent superficielles. Des accords tacites et des non-dits sont privilégiés en ce qui concerne les règles de vie quotidienne au sein du logement (comme l'utilisation des espaces), ou encore la durée exacte de l'hébergement. En raison de ces contours flous, des malentendus entre les interlocutrices et interlocuteurs peuvent intervenir à partir de l'installation dans le logement. Imène raconte ainsi sa désillusion progressive dès son arrivée chez sa tante. L'étudiante imaginait dormir dans la chambre d'ami. À sa grande surprise, pendant toute la durée de l'hébergement, Imène n'a pas eu accès à cette chambre vide, mais au canapé, non-convertible, du salon. Dès lors, des conflits d'usage quant à la pièce commune qu'est le salon s'installent entre la jeune femme et sa tante et participent à envenimer leur relation :

48. Hélène Béguin et Claire Lévy-Vroelant, « Habiter chez autrui : pourquoi et comment ? Trajectoires et expériences de jeunes hébergés en région parisienne », *Agora débats/jeunesses*, n° 2, 2012, p. 61-78. Voir page 62.

Le salon, c'est un espace où tout le monde utilise. Et y a la télé. Donc elle, elle vient regarder la télé, alors que moi j'ai mes cours. Tu vois ce que je veux dire ? Des choses comme ça qui ensuite, qui sont pas à la suite, enfin je me demandais pourquoi elle me donnait pas la pièce, alors que la petite pièce, je peux fermer la porte, et je peux étudier calmement. Elle venait, elle regardait la télé, elle téléphonait, elle faisait tout en fait au salon. Elle s'allongeait même sur le canapé, que moi je dormais dessus, je dormais sur le canapé. Qui était même petit, vraiment j'avais carrément les pieds qui sortaient du canapé. J'ai dormi un an et trois mois sur un truc comme ça.

Entretien avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

D'autre part, ces hébergements sont pensés comme transitoires, comme des « logements de passage⁴⁹ ». Or, les dates de départ n'étant généralement pas définies au préalable, des incertitudes quant à la durée de l'hébergement peuvent survenir. Mehdi, étudiant algérien de 24 ans explique être parti de chez ses cousines au bout de deux mois, parce qu'il ne « voulai[t] pas trop abuser », bien qu'il admette avoir été « un peu » poussé à partir en raison de « crises » de sa cousine lorsqu'il faisait du bruit la nuit.

Ces exemples témoignent aussi du statut des personnes hébergées, caractérisé par une asymétrie entre elles et celles et ceux qui les hébergent. Selon la sociologue Anne Gotman, spécialiste de la famille et de l'hospitalité, « chez autrui, on ne fait pas comme chez soi, même si c'est chez sa tante. [...] Sur le territoire du maître de maison, les mouvements sont strictement autorisés, le moindre faux pas, le simple écart vaut d'être mal noté. [...] Le maître de maison et l'hôte ne sont pas dans une relation d'égalité quant à l'énonciation des règles de leur vie commune⁵⁰ ». Appréhender ces différentes règles et pratiques suppose de comprendre les « motivations des deux parties » qui sont « nécessairement complémentaires⁵¹ ». Même si les personnes accueillantes ont donné leur aval pour héberger ce membre de leur famille en situation d'étude, il n'empêche que les hébergements évoqués ici se passent mal. On sait que les personnes accueillies prennent cela comme une opportunité mais on ne sait pas ce qu'il en est du point de vue des hébergeuses et hébergeurs, qui n'ont pas été interrogés. On peut supposer que ces motivations sont multiples. Elles peuvent être liées à « une obligation morale de devoir d'hospitalité⁵² ». À ce titre, Claire Lévy-Vroelant et Hélène Béguin, qui ont réalisé une enquête sur les jeunes adultes chez des tiers dans les agglomérations parisiennes et londoniennes, parlent « d'hébergement éthique ou culturel⁵³ ». Les discussions rapportées par Imène concernant la préparation de l'hébergement par sa tante montrent le poids de cette norme :

49. *Ibid.*, p.61. Cette expression renvoie aussi à un ouvrage de Claire Lévy-Vroelant : C. Lévy-Vroelant (dir.), *Logements de passage, normes, formes, expériences*, L'Harmattan, Paris, 2000.

50. Anne Gotman, « L'asymétrie : entrée, séjour » dans *Le sens de l'hospitalité*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Lien social »), 2001, p. 83-114. Voir page 92.

51. H. Béguin et C. Lévy-Vroelant, art.cit, p. 72.

52. *Ibid.*, p.65.

53. *Ibid.*, p. 65.

— C'était ta tante qui t'avait proposé de venir chez elle quand tu viendrais en France ?
— Oui, c'était une évidence. Ouais, « Tu viens en France, forcément tu viens chez moi. »

Entretien avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

Les autrices évoquent d'autres motivations possibles telles que des « raison[s] de compensation ou de substitution affective », ou encore la perspective d'un retour futur. Il est également envisageable que l'hébergement fasse suite à un service rendu antérieurement par la personne hébergée (ou son entourage) à la personne qui accueille. L'optique d'un gain financier n'est pas pertinente ici puisque ces hébergements se caractérisent par leur gratuité. C'est à la fois l'un des avantages de ce type d'hébergement et également ce qui participe à l'asymétrie de la relation. Wilkens vit mal cette situation de logement en raison de son absence de participation financière, qui lui donne l'impression d'être un poids pour son cousin et sa femme. Pour tenter de rééquilibrer les positions, et pour « compenser cette "dette" », les étudiantes et étudiants hébergés peuvent proposer de verser un loyer, ce qui est généralement refusé, ou participent aux tâches ménagères, aux courses, ou encore à la garde des enfants. Mira, étudiante française de 21 ans, hébergée par sa sœur se sent davantage chez elle dans ce logement depuis qu'elle verse un loyer de 200 €. L'hébergement devient ici une « colocation » selon elle. Quant à Mehdi, il fait le ménage de son « initiative personnelle » pour pouvoir contribuer au logement tant qu'il est hébergé chez ses cousines. *A contrario*, pour Imène et Anissa, étudiante algérienne de 23 ans, ce ménage est perçu comme de « l'esclavage » :

J'avais l'impression que c'était comme ma mère, tout allait bien se passer, que c'était ma deuxième mère, qu'on allait tout faire ensemble, j'allais l'aider. Parce que moi les tâches ménagères j'adore ça, les tâches ménagères, tout ce qui est rangement tout ça, j'aime trop. Sauf que c'est devenu de l'esclavage. [...] C'est-à-dire avant quand j'étais à la maison, y avait les cours en distanciel. Je faisais le ménage tout le temps, tout était nickel et tout. Et quand j'ai commencé à avoir mes cours à l'université, bah je partais tôt. Forcément je rentrais, je faisais pas beaucoup de chose, parce que je voyais que c'était : Si je le fais ça se salit de suite. Donc j'ai laissé ça un week-end. Enfin, je m'organise parce que forcément j'ai des choses de priorité à faire, j'ai des priorités à gérer. Elle, elle faisait la tête. [...] Y avait des fois où ils laissent la machine ouverte, y avait de l'eau partout, je suis obligée de ramasser de l'eau. Je rate mon cours de l'autre côté. Tu vois ? Des choses comme ça, en fait ça me, à chaque fois ça me dégoutait en fait. J'avais du mal à ouvrir mon PC, à faire les cours.

Entretien avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

C'était de l'esclavage indirectement, parce que j'étais chez eux. C'est-à-dire j'ai bien payé le prix de l'hébergement quoi. [...] Je pensais que ça allait être bien vu que c'est mes cousins, leur mère est la sœur de ma mère, et elles ont parlé, tout se passait bien mais y avait que moi qui faisait le ménage, en fait on m'a vraiment fait payer le prix de l'hébergement sans oublier les insultes, que à chaque fois, on va dire que le minimum c'est de boire de l'eau si on veut pas mourir. Dès que je prends un truc, dès que j'ai un petit peu de confort qu'il fait froid et que je mets du chauffage, que je me lave le visage ou que je tire la chasse d'eau, on me rappelle toujours que c'est grâce à eux. On me le dit directement que, « Si c'était pas moi c'était pas mon frère tu prendrais pas ça, tu prendrais pas ce verre d'eau, t'aurais pas la douche », tu comprends ? Voilà.

Entretien avec Anissa, algérienne, 23 ans, le 6 janvier 2022.

Selon Anissa, le ménage est une manière pour ces cousins de lui « faire payer le prix de l'hébergement », après leur refus d'une participation financière proposée par l'étudiante. Pour ces deux jeunes femmes, les relations entretenues avec celles et ceux qui les logent s'accompagnent de marque de « manque de respect », voire « d'insultes » et de « violences verbales » pour Anissa.

Ces hébergements qui se passent mal s'inscrivent donc dans une absence de cadre formalisé clarifiant les usages et positions de chacune et chacun au sein du logement, et dans un soutien familial toxique pouvant avoir des conséquences délétères sur les étudiantes et étudiants. Comme le montrent ces exemples, l'aide familiale dépend aussi de la qualité des relations entre les membres de la famille, et dans ces hébergements les relations se dégradent.

D. Un soutien familial dépendant de la qualité des relations

Le soutien familial est aussi déterminé par la qualité des relations entre les membres de la famille. Ainsi, de mauvaises relations peuvent provoquer l'absence d'une quelconque forme d'aide, ou des aides entourées de tensions, et sur lesquelles on n'est pas sûr de pouvoir compter.

La distinction des personnes aidantes et de leurs aides en fonction des relations : les mères comme organisatrices du soutien

Tout d'abord, les entretiens révèlent que les étudiantes et étudiants aidés différencient les personnes qui les aident en fonction de la relation entretenue entre elles et eux. Les parents ne sont par exemple pas considérés par toutes et tous comme une entité indivisible. Certaines personnes distinguent les ressources apportées par leur mère et par leur père, qui ne prennent pas la même place dans ce soutien. Pour plusieurs d'entre elles, c'est le père qui est plutôt évoqué comme donateur principal. C'est par exemple le cas de Manel, étudiante algérienne de 21 ans, à qui son père, qui occupe un poste de direction dans une université locale, a donné 10 000 € pour venir en France et qu'elle décrit comme son relai parental principal :

En fait dans notre maison, mon père a un rôle beaucoup plus important que ma mère, [elle cherche ses mots] je ne sais pas comment te l'expliquer mais quand il y a un problème on va directement voir mon père, c'est le plus sage, le plus responsable et le plus mûr. Ma mère n'avait pas beaucoup d'idées sur la France, mon père est beaucoup plus instruit qu'elle, donc c'est vraiment lui qui décidait de pas mal de choses.

Entretien avec Manel, algérienne, 21 ans, le 18 janvier 2022.

A l'inverse, pour d'autres familles, la mère apparaît plus sollicitée pour l'organisation pratique de l'entraide familiale. Coumba, une étudiante française de 18 ans évoque une plus grande « facilité » à demander de l'argent à sa mère qu'à son père :

C'est plus lui qui va me donner que moi je vais demander, j'ai pas forcément cette facilité à lui demander que quand je demande à ma mère. [...] De moi-même je n'irais jamais demander.

Entretien avec Coumba, française, 18 ans, le 24 février 2022.

De tels exemples illustrent le fait que les étudiantes et étudiants s'adressent plus ou moins facilement à leurs parents pour leur demander de l'aide selon leurs affinités avec eux et le rôle attribué à chacun.

La relation développée entre les personnes influence cette médiation que réalisent les mères. Rim, une étudiante marocaine de 25 ans raconte entretenir une relation « toxique » avec son père. S'il semble être celui en charge du contrôle de l'argent [IV.1.C], sa mère apparaît en revanche comme une médiatrice. Lorsqu'elle a besoin d'argent, c'est à sa mère qu'elle fait appel. Cette dernière lui envoie par exemple 1 000 € en secret lorsque Rim ne touche pas de salaire pendant deux mois. Marie-Clémence Le Pape, sociologue spécialiste des normes de solidarité familiale envers les jeunes adultes, Mickaël Portela, et Élise Tenret expliquent que « lorsque les parents sont en couple, ce sont le plus souvent les mères qui prennent en charge l'organisation pratique des aides matérielles et financières apportées aux jeunes adultes et assurent le travail relationnel dans la famille⁵⁴ ». De plus, les mères ont un « rôle de médiation » lorsque les relations sont tendues entre le jeune et son père, ce qui atténue l'effet des variables relationnelles avec le père dans l'attribution d'une aide⁵⁵. Les mères peuvent aussi prendre cette place principale dans le cadre de familles monoparentales comme c'est

54. Marie-Clémence Le Pape, Mickaël Portela et Élise Tenret, « Argent et sentiments. Une interprétation des déterminants de l'aide financière des parents aux jeunes adultes », *Economie et Statistique*, 2020, vol. 514, n° 1, p. 71-92. Voir page 88. L'article s'appuie sur les résultats de l'ENR. La délégation de l'organisation pratique de l'aide aux mères est aussi montrée dans Catherine Bonvalet, « La famille-entourage locale », *Population*, n° 1, 2003, p. 9-43.

55. *Ibid*, p.88. Lorsque les parents sont en couple, « des tensions fréquentes avec [les mères] se traduisent par des versements monétaires réguliers moindres, si l'on compare à une situation sans tension ». Contrairement aux pères pour qui une situation similaire n'a pas « d'effet déterminant sur l'aide financière apportée par les pères ».

le cas pour Elena, une étudiante russe de 26 ans dont le père est absent et n'a jamais payé de pension alimentaire. Enfin, le rôle des parents peut se distinguer en fonction des types de dépenses. Pour Sofiane, étudiant algérien âgé de 25 ans, c'est son père qui s'est chargé de payer les frais de scolarité de 7 900 €, tandis que sa mère a fourni 1 900 € d'épargne pour la vie quotidienne en France.

On comprend dès lors que les relations qu'entretiennent les étudiantes et étudiants avec les personnes qui peuvent les soutenir sont déterminantes dans l'existence et les caractéristiques de l'aide reçue.

Des relations particulièrement dégradées pour les personnes de nationalité française

Les entretiens révèlent que les étudiantes et étudiants français semblent avoir des relations particulièrement dégradées avec leurs parents. Olga, française de 21 ans, vivait avec ses parents et son frère jusqu'à ce que ce dernier soit violent avec elle. Elle hésite à porter plainte contre lui et il ne lui est plus possible de rester dans ce foyer familial pour éviter son frère. Quant à Coumba, elle explique :

Mes relations avec mes parents c'est pas malgré qu'ils soient là financièrement etc, côté Je sais pas comment expliquer ça, mais côté relationnel etc. c'est pas C'est pas trop ça quoi.

Entretien avec Coumba, française, 18 ans, le 24 février 2022.

Mira, étudiante française de 21 ans, quitte le domicile de ses parents pour s'installer chez sa sœur car leur relation s'est dégradée après le premier confinement. Sanaa, française de 22 ans, dit ne « plus trop voir » son père, c'est-à-dire une fois par mois malgré leur proximité résidentielle. En effet, depuis leur divorce, ses parents ne se parlent plus, et elle reproche un manque de présence et de soutien de son père qui aurait laissé toutes les charges à sa mère, pourtant déjà en grande difficulté financière. Moundir, étudiant français de 26 ans, se dit en « rupture familiale », parti de chez lui à 19 ans, et ayant déposé plainte contre des membres de sa famille. Bénéficiaire de l'échelon 0 bis⁵⁶ de la bourse sur critères sociaux calculée sur les revenus parentaux, le départ de chez ses parents, couplé à l'interruption de quelque aide que ce soit de leur part a mis à mal ses finances. Le service social de son université lui a vivement conseillé de recourir au juge des affaires familiales pour obliger ses parents à lui verser une pension alimentaire : « C'était soit ça, soit j'avais rien ». Moundir préfère ne rien avoir que « d'attaquer sa mère ». Il bénéficie finalement de l'échelon 7⁵⁷ de l'ASAA (Aide spécifique pour l'autonomie avérée), attribuée selon les ressources personnelles de la personne. Pour y avoir accès, il est nécessaire de « justifier » de son autonomie, et dans ce cas, de la rupture familiale. Le cas de Moundir illustre la difficulté de ne pas pouvoir se reposer sur ses parents dans un système d'aides publiques qui suppose l'existence du soutien familial. Ne pas y avoir accès implique des procédures judiciaires à l'encontre de ses parents, et/ou des démarches

56. 104 € par mois versée en dix mensualités.

57. 574 € par mois versée en six ou dix mensualités.

administratives qui peuvent être longues pour que les aides publiques comme les bourses s'individualisent. Enfin, Lina, ne s'entend avec aucune personne de sa famille. Elle attribue spontanément une note de « 3/10 » à sa relation avec sa mère et estime que sa famille est « toxique ». Par exemple, sa sœur chez qui elle est hébergée lui fait beaucoup de reproches quant à son poids. Bien qu'elle vive chez elle, Lina préfère passer son temps dehors, ou dans sa chambre pour limiter les contacts. Elle ne cuisine avec elle qu'en présence de sa cousine pour éviter d'être malmenée. De surcroît, comme sa famille organise un mariage arrangé entre elle et un homme de 30 ans déjà marié, elle en est venue à ressentir le besoin d'être accompagnée par une aide institutionnelle. « L'accumulation » de tous ces événements provoque décrochage scolaire et état de souffrance psychologique ; elle déclare se sentir « fatiguée et vide ».

En raison des relations tendues avec leur famille, ces étudiantes et étudiants voient les possibilités de soutien entravées. Comme dans le cas de Lina, cet impact des relations sur le soutien est particulièrement perceptible dans les hébergements en famille. Qu'il soit protecteur ou défaillant, les étudiantes et étudiants peuvent souhaiter s'éloigner progressivement du cadre familial et chercher à atteindre une indépendance financière. En effet, l'entraide familiale intervient à un âge et une période de transition au cours desquels elles et ils sont en voie de « devenir adulte » pour reprendre les termes de l'ouvrage éponyme de Cécile Van de Velde dans lequel elle explore les différentes expériences et trajectoires de la jeunesse et du passage à l'âge adulte en France, en Espagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

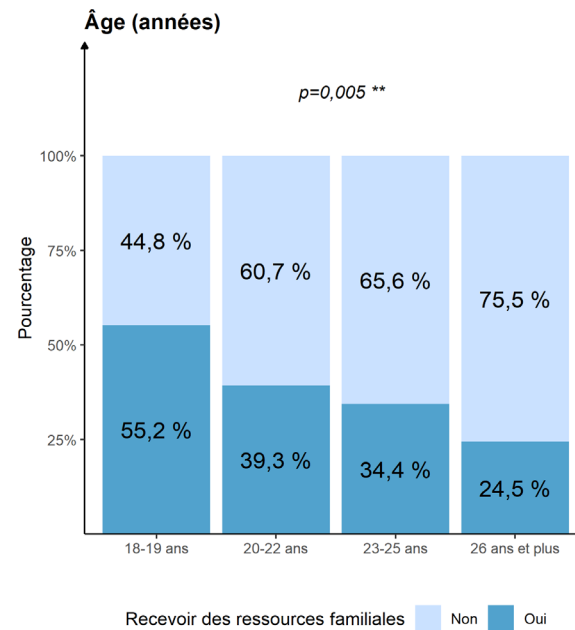
3. Une reconfiguration des aides pour pouvoir être adulte et s'émanciper

Ces volonté et injonction à « devenir adulte » s'accompagnent d'une progressive reconfiguration des aides reçues par les étudiantes et étudiants. En prenant de l'âge, les personnes peuvent souhaiter et/ou être renvoyées à la nécessité de s'en sortir par elles-mêmes, notamment grâce au travail. L'émancipation peut aussi passer par le fait d'être celle ou celui qui vient en aide à sa famille, sorte de « transmission inversée », bien que cette situation soit associée à des ambiguïtés en matière d'indépendance.

A. Des raisons à l'indépendance financière : prendre de l'âge et travailler

Les réponses au questionnaire révèlent une différence significative quant à l'obtention de ressources financières issues d'un ou plusieurs membres de la famille mensuellement en fonction de l'âge (Figure 22).

Figure 22.
Répartition (%) des ressources régulières issues de la famille selon l'âge des étudiantes et étudiants



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, n = 472 (5 indéterminés)

L'aide familiale décline avec l'âge. Les étudiantes et étudiants âgés de 20 à 22 ans sont près de 40 % à déclarer recevoir une aide financière tous les mois par un ou plusieurs membres de leur famille. Moins d'un quart de celles et ceux âgés de 26 ans et plus sont dans cette situation. Ce constat de déclin de l'aide à mesure que l'âge augmente se retrouve dans diverses enquêtes, comme l'enquête nationale Budget de famille⁵⁸, et l'ENRJ. « Si, avant 30 ans, et en particulier avant 25 ans, la famille constitue le principal soutien lors de la prise d'autonomie, passé cet âge, le dispositif assurantiel public de la protection sociale prend peu à peu le relais de l'entraide familiale⁵⁹ ». L'ENRJ évoque des résultats similaires estimant que 53 % des jeunes (toutes situations confondues) âgés de 18 ans reçoivent une aide financière régulière des parents, pour seulement 7 % à 24 ans⁶⁰.

L'existence d'âges limites à partir desquels il n'est plus tolérable d'avoir besoin de recevoir de l'argent de la part de sa famille est évoquée dans de nombreuses enquêtes. Il diffère toutefois selon les contextes nationaux. Cécile Van de Velde établit dans le contexte français un âge limite à 23 ans pour l'indépendance résidentielle et à 25 ans pour définir son « identité sociale⁶¹ ». La dépendance jusqu'à ces âges reste malgré tout acceptable en raison de la logique de « se placer » au sein de la hiérarchie sociale, qui domine l'expérience du « devenir adulte » en France. Cette dépendance devient ainsi le « prix à payer⁶² » pour pouvoir réaliser ses études, et *in fine* « se placer » socialement. En revanche, un pays méditerranéen comme l'Espagne, marqué par une logique d'appartenance et de cohésion familiale, ne dispose pas de tels âges limites. Par

58. Enquête quinquennale menée sur les ménages dits « ordinaires » résidents en France depuis 1979 (1995 pour les Dom). Les résultats cités ci-après s'appuient sur l'enquête de 2011 auprès d'un échantillon sélectionné aléatoirement en fonction de la région et de la vague d'enquête, de 25 000 logements. Ce sont finalement 15 597 ménages soit 41 285 individus qui sont interrogés.

59. Élodie Kranklader, Alexandra Ferret, Amandine Schreiber, « La solidarité financière entre ménages », *Insee Première*, n°1707, 2018.

60. M. Portela et E. Raynaud art.cit., graphique 1.B), p. 26.

61. Par « identité sociale », Cécile Van de Velde fait référence à la place des individus au sein d'une hiérarchie prédéfinie acquise grâce à leur identité socioprofessionnelle.

62. C. Van de Velde art.cit., p. 137.

ailleurs, la décohabitation, plus tardive qu'en France, ne fait pas suite à l'obtention d'un travail ou d'une indépendance financière, mais à l'installation en couple pour construire un nouveau foyer familial. Cette logique espagnole de l'appartenance familiale semble se rapprocher de ce qu'expliquent les très nombreuses étudiantes et étudiants venus du Maghreb. Les personnes interrogées expriment plus souvent l'existence d'âge limite lorsqu'elles reçoivent de l'aide financière de la part de leurs parents que lorsqu'elles vivent chez eux. Beaucoup d'étudiantes et étudiants vivent avec leurs parents jusqu'à leur arrivée en France, y compris les plus âgés, sans que cela ne leur pose problème.

Plusieurs personnes interrogées racontent ainsi comment, l'âge augmentant, il n'est plus aussi légitime de recevoir une aide. Il faut alors soit s'en passer, soit la vivre douloureusement en subissant cette dépendance. Cette injonction à se passer d'aide peut être évoquée par les étudiantes et étudiants eux-mêmes ou par des parents. Ce critère est évoqué par le père de Rim qui prétend qu'à 25 ans, il faut pouvoir se débrouiller et trouver un travail (plutôt que d'annoncer, comme la mère de l'étudiante, qu'il s'agit aussi d'économiser pour son frère). Elle cite ses propos :

« Ça fait un an que t'es là, et que comme quoi tu devrais dépendre de toi-même », que comme quoi... Il m'avait dit « Tu auras bientôt 25 ans », il m'a sorti l'argument le plus con. Il m'a dit « À 25 ans y a déjà des femmes qui ont des enfants ».

Entretien avec Rim, marocaine, 25 ans, le 16 mars 2022.

En prenant de l'âge, les quelques bénéficiaires d'une aide familiale persistante disent eux-mêmes mal accepter la situation :

En fait, j'ai 23 ans et genre je dépends, des fois je dépends d'elle [de sa sœur]. C'est pour ça, j'ai la honte ! C'est pas comme si j'ai mon propre revenu, je demande à personne, c'est moi qui paye... Je suis indépendante.

Entretien avec Hafida, algérienne, 23 ans, le 19 mars 2022.

Il est parfois tellement difficile de l'accepter, que certaines et certains préfèrent faire autrement, comme Nesrine, une étudiante algérienne, qui précise avoir des personnes qui la « soutiennent », tout en insistant sur le fait qu'elle « garde » cette solution « en vraiment dernier choix » parce qu'elle a 25 ans et ne veut pas « dépendre » des autres.

Dans le cas de Rim, devoir se passer de l'aide financière de ses parents, en se reposant sur les revenus issus de son travail est finalement un « mal pour un bien » :

Au début j'ai mal pris, mais après je me suis dit c'est peut-être un mal pour un bien. C'est pour trouver un job, c'est pour en même temps être un peu plus indépendante, pour arrêter aussi de leur dire « J'ai besoin d'argent », parce que en fait c'est comme si j'avais honte de leur dire que j'ai besoin d'argent.

Entretien avec Rim, marocaine, 25 ans, le 16 mars 2022.

Cette indépendance nouvelle lui permet aussi d'échapper au contrôle paternel qu'elle subissait, notamment à propos des finances, lorsque ses parents lui envoyaient de l'argent mensuellement. À cette époque son père « était au courant de tout » : il avait accès à son compte bancaire pour en vérifier les entrées et sorties. Elle devait également lui envoyer les photos des tickets de caisse après chaque achat, et il l'appelait « chaque deux heures » pour s'assurer qu'elle ne sorte pas le soir, comme il contrôlait ses déplacements au Maroc :

Chaque fois que j'allais faire les courses, il me disait de prendre en photo le reçu, le ticket de caisse. Donc en gros il savait combien d'articles je prenais, ce que je mangeais, ce que je faisais. En fait il était au courant de tout, c'est comme si j'avais toujours mon père à côté de moi, alors qu'il était au Maroc et moi j'étais à Paris. En gros voilà comme j'ai dit c'était une relation assez toxique.

Entretien avec Rim, marocaine, 25 ans, le 16 mars 2022.

Travailler, et se créer secrètement un autre compte bancaire français pour y transférer son salaire et y effectuer les dépenses qu'il n'approuverait pas, lui permet de s'émanciper d'un contrôle qui n'a plus sa place et de se sentir plus libre dans la gestion de son budget.

B. Être l'enfant qui aide sa famille, une position difficile

Les aides familiales peuvent également intervenir dans une direction inverse, c'est-à-dire de l'étudiante ou l'étudiant vers les membres de sa famille. Cette position semble être difficile à supporter, tant d'un point de vue économique, que d'un point de vue psychologique. Cette situation est moins courante mais concerne tout de même 7 personnes sur les 38 interrogées en entretien. Selon l'ENR, cette situation touche 7 % des ménages de parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans. Cette enquête apporte aussi des précisions sur le profil des personnes concernées par cette configuration : ce sont plutôt des ménages de parents « aux revenus plus modestes que la moyenne des parents », qui aident les jeunes adultes « moins fréquemment que la moyenne » et à un montant moins élevé. Quant aux jeunes, ils sont cohabitants « dans neuf cas sur dix et en emploi dans la moitié des cas⁶³ ».

Ce sens de circulation de l'argent ne prend pas les mêmes formes et significations pour toutes les personnes concernées. Trois situations seront détaillées ici, qui rapportent toutes

63. S. Grobon, art.cit., p. 72.

des transferts financiers ou matériels des jeunes vers les familles comme une manière de compenser les positions sociales fragiles de ces dernières. Les sept personnes qui ont déclaré apporter, au moins ponctuellement, un soutien financier et/ou matériel à des membres de leurs familles font pourtant partie de celles aux origines sociales les plus modestes du corpus. La première situation est celle de Gloria, étudiante de 23 ans, qui a désormais la nationalité française et est arrivée en exil en France à l'âge de 3 ans avec sa mère, depuis la République Démocratique du Congo. Les revenus du ménage ont été très fluctuants. Tantôt aidante, tantôt aide-ménagère, la mère s'est vue retirer tout soutien de la Caisse d'allocations familiales (CAF) après le décès d'un autre enfant. Pendant un temps celle-ci vivait avec son seul revenu de solidarité active (RSA). Désormais, Gloria fait des courses quand elle lui rend visite : « Si je vois que le réfrigérateur est vide, je fais des courses, c'est spontané⁶⁴ ». Elle a également acheté un smartphone à hauteur de 100 € pour une cousine du Congo qui en avait besoin pour un emploi, et remboursé un crédit à la consommation de 1 000 € pour payer la caution d'une tante congolaise. En douze mois, à taux 0, cela lui revenait « dans les 89 € par mois ». Cette affaire intervenue l'année pendant laquelle Gloria était en échange universitaire aux Pays-Bas, en 2019-2020, n'a pas été facile, il a fallu puiser dans ses ressources du travail et sa bourse pour ces dépenses.

Une deuxième situation où un transfert financier des enfants vers les parents a été rapporté est celle de Mira, étudiante française de 21 ans, dont le père a eu un accident du travail en 2012, puis a dû s'arrêter de travailler depuis 2017. Il est actuellement en formation, percevant le salaire minimum de croissance (Smic). La bourse de l'étudiante évolue en fonction de ces fluctuations de revenus, avec un temps de retard puisque ce sont les revenus déclarés deux ans plus tôt qui sont pris en compte pour l'attribution. Lorsqu'elle vivait chez ses parents, des coupures d'électricité ont eu lieu, et les huissiers sont venus leur rendre visite. À cette période, Mira faisait parfois des courses d'un équivalent de 50 € sans prévenir ses parents en amont. Elle commence à aller à l'aide alimentaire de façon hebdomadaire pendant le premier confinement pour pouvoir les aider.

Une troisième situation est celle d'Artemis, étudiante grecque de 30 ans, arrivée en France avec sa mère en 2010 pour fuir la crise économique du pays. Pendant plusieurs années, elle et sa mère n'ont pas de logement fixe, mais sont hébergées par plusieurs personnes à tour de rôle. Sa mère, initialement réalisatrice dans l'audiovisuel en Grèce enchaîne différents métiers en France (en restauration, en tant qu'aide à domicile, ou que femme de ménage en EHPAD, etc.). Désormais à la retraite, rentrée en Grèce, elle ne perçoit pas encore la totalité de la pension. Dans le cas d'Artemis, le sens derrière les transferts financiers est plus ambigu. C'est moins de l'aide qu'une réelle fusion des budgets entre elle et sa mère qui a lieu. Elle reverse la moitié de sa bourse, soit 200 € mensuels, pour le logement.

64. Les courses ne profitent pas qu'à la mère de Gloria. Cette dernière héberge actuellement un cousin et un étudiant qui contribue aux charges du loyer. Elle les traite néanmoins comme ses enfants, notamment en leur faisant à manger.

Son principe avec les 200 € c'était ça : elle me disait tu me donneras la moitié de ta bourse, on divise par 12 « Tu me donneras la moitié pour le loyer, moi je t'offre l'abri, la nourriture mais c'est pas gratuit. » J'avais 26 ans.

Entretien avec Artemis, grecque, 30 ans, le 16 février 2022.

D'autre part, elles pouvaient se remplacer mutuellement dans leurs emplois respectifs quand l'une ou l'autre n'était pas disponible. Pour les courses, tout était « mélangé » entre l'argent d'Artemis et celui de sa mère, il n'y avait pas de comptes tenus. Au moment de l'entretien, Artemis continue d'envoyer 200 € par mois en Grèce, pour que sa mère puisse vivre. Elle paye aussi les impôts de celle-ci, soit 67 € par mois de septembre à février, ainsi que le crédit immobilier de sa mère. Elle lui verse ainsi 600 € début 2022. Il faut ajouter à ces sommes 100 € de dépenses pour le déménagement de son ancien logement avec sa mère. Pourtant, Artemis ne peut compter que sur la bourse qu'elle perçoit, échelon 6, soit 494 € par mois sur dix mois, qu'elle mensualise, pouvant ainsi compter sur 416 € les douze mois de l'année. Elle s'inquiète alors par rapport à son budget :

Maintenant je dépense, pour toute la bourse. Il me reste que 100 € à la banque, il me reste... 75 € aujourd'hui, jusqu'à la prochaine bourse. Je dépense beaucoup de la bourse. Comme [ma mère n']a pas encore reçu sa retraite, avec le crédit en Grèce, ça devient compliqué quoi. Elle a eu un moment où elle avait le crédit à payer, donc je lui ai donné 600 €, donc tout l'argent que j'avais de côté à peu près, il m'en restait 150 €. Je lui ai envoyé à son compte pour payer le crédit donc. C'était il y a un mois et demi. Heureusement c'est la dernière année à payer. C'est 410 €.

Entretien avec Artemis, grecque, 30 ans, le 16 février 2022.

Artemis et sa mère forment ainsi une « maisonnée », c'est-à-dire un « groupe provisoire tendu vers un objectif d'entraide quotidienne⁶⁵ ». Ce qui les mobilise autant, c'est la « survie quotidienne⁶⁶ ».

Cette aide apportée par les étudiantes et étudiants à leurs familles est alors une position difficile à tenir financièrement, mais elle est aussi délicate d'un point de vue plus psychologique. Gloria explique avoir « souvent le sentiment qu'on ne [l'] aide pas », lorsqu'elle compare avec la norme autour d'elle : celle de ses camarades français qui sont aidés par leurs parents et qui n'apportent pas de soutien à leurs familles. Ces derniers étaient même choqués qu'elle paye la caution de sa tante. « On préfère être l'enfant qu'on aide plutôt que l'enfant qui aide », dit-elle, bien que dans son pays natal, au Congo, ce ne soit selon elle pas anormal. Quant à Artemis, elle avoue que cette situation représente une « fierté », même si elle est parfois difficile à vivre. Elle est fière parce que contrairement à ses amis, elle sait économiser, tenir un budget. Mais elle a aussi

65. Sibylle Gollac, « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale » dans *Charges de familles*, Paris, La Découverte, 2003, p. 274-311. Voir p. 275.

66. Florence Weber, *Penser la parenté aujourd'hui*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2013.

pu penser que sa mère ne l'aimait pas, s'être sentie comme un poids voyant les difficultés de sa mère, et lui en vouloir de ne pas lui « cacher cette misère », de ne pas la protéger en tant qu'enfant. Il semble ainsi que cette inversion des rôles ne soit pas totalement normalisée par les jeunes, ce qui peut rendre difficile l'acceptation de telles pratiques.

Cette ambivalence liée à la « refamilialisation » de ressources personnelles est analysée par Julie Couronné, Marie Loison et François Sarfati dans le cadre d'une enquête portant sur les usages de la Garantie Jeune par ses allocataires. Les autrices et auteur relèvent que les jeunes contribuent « par devoir autant que par fierté ». La refamilialisation de l'aide renforce l'autonomie des jeunes qui deviennent des « acteurs » de l'aide familiale, et l'allocation « les conforte comme individus en capacité de contribuer au collectif familial », les faisant devenir adulte par cette entraide. Dans le même temps, « l'usage solidaire de l'allocation est [pourtant] un frein à leur émancipation des contraintes familiales⁶⁷ ».

Les aides familiales des étudiantes et étudiants s'inscrivent ainsi dans un contexte de volonté d'indépendance et d'émancipation de leurs familles. Ce contexte conditionne leurs rapports à ce type de ressources, ils et elles cherchent à s'en distancier pour se reposer sur elles-mêmes et eux-mêmes, quitte à trouver d'autres ressources, notamment à travers l'emploi. Certaines étudiantes et étudiants issus de milieux plus populaires peuvent être sollicités par leurs familles pour apporter des ressources. Ce type de situation participe à les faire devenir adulte non sans entraver leur autonomisation sur le plan budgétaire.

67. Julie Couronné, Marie Loison et François Sarfati, « D'une politique de défamilialisation à des pratiques de refamilialisation : les ressources des jeunes saisies par la Garantie jeunes », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, 2019, p. 79-96. Voir page 94.

Conclusion

Les étudiantes et étudiants ayant recours à l'aide alimentaire sont proportionnellement moins nombreux à recevoir une aide financière régulière de la part de leur famille que la population étudiante générale. Cela ne signifie pas pour autant que les familles de celles et ceux qui n'en bénéficient pas ne contribuent en aucune manière aux études des personnes interrogées.

Ainsi, les personnes recevant une aide financière régulière issue de leur famille sont plutôt des personnes jeunes, sans différence significative selon le genre ou la nationalité. En revanche, des écarts apparaissent en fonction de la nationalité des personnes en ce qui concerne les montants perçus. Les personnes étrangères qui reçoivent des aides familiales perçoivent des montants plus élevés que les personnes de nationalité française. Leurs besoins sont aussi plus élevés en raison des coûts liés à l'émigration, elles et ils sont du reste les seuls à déclarer bénéficier d'un capital monétaire de départ de plusieurs milliers d'euros pour vivre l'année. Les Françaises et Français reçoivent en revanche des montants inférieurs à la moyenne de l'aide financière régulière apportée aux jeunes de 18 à 24 ans, en cours d'études et décohabitants, recensée par l'ENR]. Une différence entre les personnes françaises et étrangères se trouve aussi dans la qualité des relations entretenues avec les membres de leurs familles. Les personnes étrangères présentes à l'aide alimentaire semblent développer des relations plus apaisées avec leurs parents que les personnes de nationalité française. Or, les parents sont les membres de la famille les plus fortement mobilisés, et dont l'aide est la mieux acceptée par les jeunes par rapport à celles des autres membres de la famille.

Les étudiantes et étudiants étrangers ne sont pas coupés de tout soutien familial malgré l'émigration. Elles et ils peuvent entre autres s'appuyer sur de la famille restée au pays pour des ressources financières, mais aussi sur une éventuelle présence familiale en France pour un soutien moral ou matériel, notamment pour l'hébergement. Le contexte international peut tout de même rendre plus difficile la transmission d'aides, en raison des écarts de pouvoir d'achat et de monnaie entre les différents pays d'origine des personnes et la France. Ces écarts ne permettent pas aux familles restées au pays de fournir une aide suffisante pour que les étudiantes et étudiants se reposent exclusivement dessus et n'aient pas des difficultés financières en France.

Aussi aidantes qu'elles soient, les familles ne parviennent cependant pas à empêcher la présence des étudiantes et étudiants à l'aide alimentaire. En effet, les aides sont parfois limitées par ce contexte transnational, ainsi que par les qualités des relations, surtout pour les personnes françaises, ou encore par des milieux sociaux d'origine plus défavorisés que d'autres. Des étudiantes et étudiants bénéficiant d'aides familiales peuvent recevoir des aides d'un montant et/ou d'une fréquence irrégulière, des sommes moins conséquentes, ou encore être logés sans que la cohabitation ne puisse durer sereinement. Les aides reçues par ces étudiantes et étudiants, le plus souvent soutenues au quotidien par leurs familles par le passé, peuvent se reconfigurer une fois arrivés en France. Pour les raisons citées précédemment, les familles ne peuvent plus toujours financer d'aides régulières (les personnes interrogées ne sont que 33,9 % à en déclarer), et les étudiantes et étudiants ne souhaitant pas en demander « trop » peuvent préférer ne solliciter leurs proches qu'en cas d'urgence. Cela est d'autant plus le cas que ces jeunes sont à une période de leur vie marquée par une quête d'autonomie et d'indépendance.

Elles et ils espèrent parvenir à se passer de ces aides issues de leur famille, en se reposant sur d'autres ressources, notamment tirées du travail.

Ces modalités inégales de soutien participent à produire des parcours financiers et résidentiels différenciés au sein de la population étudiante générale, mais aussi de celle fréquentant les distributions alimentaires. À ce sujet, Jean-Hugues Déchaux, sociologue de la parenté, déclare que « bien loin de contenir ou de corriger des inégalités existant par ailleurs, la parenté apparaît comme un facteur de conservation et même d'amplification des clivages sociaux⁶⁸ ». Les ressources issues de la famille apportées aux étudiantes et étudiants, bien que souvent pensées comme étant automatiques comme le montrent la familialisation de la bourse et les réglementations juridiques, ne le sont pas pour toutes et tous. Elles peuvent aussi exister dans des formes ne permettant pas de protéger efficacement les jeunes des risques sociaux. On retrouve alors des configurations variées, au sein desquelles certaines et certains peuvent voir se cumuler toutes les formes d'aides : financière, gratuité de l'hébergement, soutien moral, ainsi que de bonnes relations avec les donatrices et donateurs. Une telle situation permet de ne pas avoir nécessairement besoin de travailler et de se focaliser sur ses études, tandis que pour d'autres, la situation est inversée : aucune forme d'aide issue de la famille, ou des montants transmis insuffisants. Parfois douloureuses à accepter, ces situations peuvent entraîner de lourdes difficultés financières (et alimentaires). Certaines personnes bénéficient d'opportunités de logement gratuit qui tournent court et peuvent produire de l'instabilité résidentielle, voire des situations de rue [III.3.C].

Deux segments de la population interrogée se dessinent : d'une part celles et ceux qui bénéficient d'une voire de plusieurs aides familiales conséquentes et qui ont moins de difficultés financières/résidentielles que les autres ; et d'autre part celles et ceux qui ne bénéficient pas ou peu d'aides familiales. Pour autant, toutes et tous sont contraints de recourir à l'aide alimentaire. Les frontières entre ces segments ne sont pas figées, et analyser les aides familiales sur le temps long révèle leurs évolutions et des moments de basculement. La prise en compte de ces évolutions dans l'analyse est rendue possible grâce à l'utilisation d'entretiens pour mener l'enquête, au-delà des seules réponses au questionnaire. Ces entretiens ont permis de mettre en lumière des éléments de compréhension de ce sujet, absents du questionnaire, notamment par rapport aux ressources ponctuelles, aux membres de la famille sollicités, ou encore aux caractéristiques des relations entretenues entre l'étudiante ou l'étudiant et sa famille. Ces entretiens apportent aussi des informations complémentaires au questionnaire à propos de l'hébergement, entre autres, sur les modalités de l'hébergement, les règles de vie commune, ou encore les arrangements.

Néanmoins, cette enquête par entretiens aurait vocation à se poursuivre en interrogeant des membres de la famille, comme les parents, ou encore les personnes qui hébergent les étudiantes et étudiants, afin de comprendre l'enjeu des aides familiales dans le budget global du foyer, y compris lorsque l'un des enfants a quitté le nid familial. Il serait également pertinent de poursuivre les analyses en s'intéressant plus largement à l'aide issue du réseau social, non exclusivement familial, des étudiantes et étudiants, afin de documenter leur budget de façon plus précise en intégrant ces autres formes de ressources difficiles à capter. Ces recherches permettraient de comprendre comment celles et ceux qui ne bénéficient pas d'aide familiale parviennent ou non à compenser ce manque en se reposant sur des pairs.

68. Jean-Hugues Déchaux, « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés Contemporaines*, n°1, 1994, p. 75-90. Voir page 89.

V

CHAPITRE CINQ

Étudiante et étudiant à l'aide alimentaire, recherche job alimentaire

Cette partie porte sur l'emploi des étudiantes et étudiants interrogés et ne peut être entamée sans certaines précautions. En effet, dès qu'il s'agit de considérer l'activité rémunérée de la population étudiante, les discours s'opposent : certaines et certains soulignent sa dimension formatrice, d'autres dénoncent le caractère mal payé, peu valorisant et précaire de ces « jobs alimentaires ». Pour qui voit ces emplois comme un vecteur pour intégrer le marché du travail, des enquêtes comme celles de l'Observatoire national de la vie étudiante (ONVE) ou du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) sont mobilisées « pour affirmer qu'en deçà d'un certain nombre d'heures, le travail en cours d'études n'affecte pas la réussite universitaire, ou [...] pour prouver la "valeur professionnelle" de l'emploi étudiant¹ ». Dans une logique dénonciatrice des inégalités sociales dans l'enseignement supérieur, les

1. Vanessa Pinto, *À l'école du salariat, les étudiants et leurs « petits boulots »*, PUF, 2014, p. 65.

emplois « pour remplir le frigo » sont en revanche condamnés et distingués de ceux réalisés pour acquérir « une expérience² ». Les premiers, jobs alimentaires, peuvent apparaître comme « un scandale » en ce qu'ils sont un indicateur des défaillances du système d'aide sociale étudiante, une frange des étudiantes et étudiants plutôt issus de milieux populaires devant travailler pour subvenir à leurs besoins³. Vanessa Pinto, autrice d'une thèse sur le salariat étudiant, fait état de ces oppositions qui rendent la mesure de l'activité rémunérée estudiantine très polémique. Avec une perspective historique, elle montre qu'une vision positive associée à la dimension formatrice de l'emploi s'est imposée dans l'opinion publique française, même pour les « petits boulots ». Elle s'interroge sur ce que cette vision peut recouvrir quand le job alimentaire ne prépare pas aux métiers pour lesquels étudiantes et étudiants se forment. « Si l'on veut [...] saisir les effets de la précarité salariale sur l'économie psychique des étudiants salariés, il faut [...] s'intéresser au degré auquel leur identité sociale est mise en jeu à travers l'exercice d'un "petit boulot" et explorer pour cela l'ensemble de leurs déterminants sociaux⁴ ». On sait que certains types d'emplois estudiantins ne concernent pas de manière privilégiée des personnes issues de familles modestes ou en difficultés financières⁵. Présenter l'exercice d'une activité rémunérée comme exposant nécessairement à des conditions d'études difficiles est problématique. Les travaux sur ce sujet ont largement documenté l'effet variable de l'emploi sur les performances scolaires selon le temps qui lui est consacré et la nature du travail exercé⁶. Une attention aux conditions de vie, aux rapports au travail et aux projections de vie des étudiantes et étudiants travailleurs permet de ne pas prêter trop vite et de façon uniforme des répercussions néfastes à ces emplois sur la réussite et le devenir scolaires.

2. Anniela Lamnaouar vice-présidente chargée des affaires sociales à la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) établit cette distinction, interviewée par Bruno Duvic dans « La rentrée universitaire », émission radiophonique sur *France Inter*, 13/14, 14 septembre 2021.
3. On sait par exemple que les jeunes recevant de l'aide publique sont nombreux à travailler et à estimer que le soutien qu'elles et ils reçoivent de l'État est insuffisant pour vivre. Se référant à un ouvrage sous la direction d'Olivier Galland, V. Pinto précise que pour les personnes boursières, « le fait de bénéficier d'une aide de la collectivité est [...] associé [...] à un niveau de satisfaction moindre vis-à-vis de leurs ressources ». Voir V. Pinto, *À l'école du salariat*, *op.cit.*, p 84-85 à propos de Olivier Galland (dir.), *Le monde des étudiants*, Paris, PUF, 1995.
4. V. Pinto, *op.cit.*, p. 298.
5. *Ibid.*, voir le chapitre III sur « Le pôle culturel », p. 109-129. L'enquête « Conditions de vie des étudiants » de l'ONVE 2000 permet d'avancer par exemple que donner des cours particuliers n'est pas plus probable chez les étudiantes et étudiants de famille pauvre que riche, concerne davantage celles et ceux en début de parcours, cohabitants ou au moins aidés par leur famille. Cette activité d'appoint « procurant surtout de l'argent de poche [est] délaissée par ceux qui doivent prendre en charge une grande partie de leur entretien. » Voir Béatrice Thiphaine, « Les étudiants et l'activité rémunérée », *OVE Infos*, n°1, 2002, p. 2.
6. Une post-enquête « Conditions de vie des étudiants » 2013 (ONVE) suivant des étudiantes et étudiants en licence concernés par l'exercice d'une activité rémunérée cette année-là pendant trois ans estime que l'emploi salarié a une place significative dans le parcours de plus d'1 étudiante et étudiant sur 3. Il sert d'abord à cofinancer les études avec leur famille pour les personnes concernées et « [...] si travailler ne résout pas toutes les difficultés financières, ne pas travailler ne les empêche pas. » Au premier abord, travailler semble augmenter le risque d'échec partiel ou d'abandon des études, mais les résultats permettent de nuancer ce constat. En effet, les étudiantes et étudiants qui travaillent de façon régulière et intensive au long de leurs études mettent certes plus de temps que les étudiantes et étudiants à temps plein à les accomplir mais « réussissent plutôt bien voire mieux ». En revanche, elles et ils sont plus concernés par des sentiments de fatigue et d'isolement. Une dimension incitative au fait de cumuler emploi et études est que les personnes admettent une « valeur professionnelle » à leurs emplois, même quand l'accès à ceux-ci implique peu de qualification. Voir Catherine Béduwé, Julien Berthaud, Jean-François Giret, Georges Solaux, *Salariat étudiant, parcours universitaire et conditions de vie*, Observatoire nationale de la vie étudiante, La documentation française, p. 7 et 90. [Pour plus de détails sur les enquêtes évoquées dans ce rapport, Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison].

Dans l'enquête ÉtuCris, *i.e.* auprès d'étudiantes et d'étudiants fréquentant l'aide alimentaire, on a deux façons de se figurer *a priori* leur situation vis-à-vis de l'emploi : 1) on peut s'attendre à ce qu'une large part des personnes expriment le besoin d'exercer un emploi pour vivre, quel qu'il soit, 2) on peut sinon penser que les étudiantes et étudiants présents ne cherchent ou ne trouvent pas de travail : « Au boulot ! », disait l'un des internautes en objection à l'aide alimentaire dans un commentaire de la vidéo de Brut filmant la queue d'une distribution alimentaire, déjà évoquée dans ce rapport⁷. Qu'en est-il en réalité ?

Les freins à l'emploi des étudiantes et étudiants présents aux guichets de l'assistance sont nombreux (1). Les étudiantes et étudiants de nationalité non-européenne ont moins de chance d'exercer une activité rémunérée liée à leurs études⁸. Or, pour rappel, 80,5 % des personnes interrogées pour cette enquête sont de nationalité étrangère. Quoiqu'elles soient en grande majorité en situation régulière sur le territoire, avec le droit de travailler légalement dans le cadre de leur droit au séjour, elles sont concernées par une réglementation restrictive : un plafonnement horaire, des demandes d'attestation pour exercer un emploi⁹. Plus de 60 % des étudiants et étudiantes interrogées pour ÉtuCris déclarent ne pas travailler depuis la rentrée universitaire 2021-2022. La proportion d'étudiantes et étudiants enquêtés déclarant avoir un emploi en cours d'année universitaire semble un peu moindre qu'en population générale estudiantine¹⁰. Au moment de l'enquête ÉtuCris qui a lieu dans l'agglomération parisienne, région favorable à l'emploi¹¹, à l'hiver 2021-2022, seules 35,6 % des personnes interrogées déclarent travailler depuis la rentrée universitaire¹². Quel est donc leur profil ? (2) Quels éléments distinguent les

7. Rémy Buisine, « Aide alimentaire : une file d'attente interminable d'étudiants à Paris », *Brut*, 29 janvier 2021, URL : <https://www.brut.media/fr/news/aide-alimentaire-une-file-d-attente-interminable-d-etudiants-a-paris-af5c6830-4041-4a45-93ae-74160dc91397>.
8. « Notons [...] qu'un étudiant de nationalité française a trois fois plus de chances qu'un étudiant étranger d'exercer ce type d'activité [intégrée aux études] », B. Thiphaine, *op.cit.*, p. 2. Les étudiantes et étudiants étrangers auraient en revanche plus de chance que les Françaises et Français d'exercer une activité « très concurrente » des études. Feres Belghith, « L'activité rémunérée des étudiants. Une diversité de situations aux effets contrastés », *OVE Infos*, n°30, 2015.
9. Avec un visa ou un titre étudiant, il n'est – sauf dérogation – pas possible de travailler plus de 964h par an, ce qui revient de façon annualisée à moins de 20h par semaine. On verra plus loin que les étudiantes et étudiants algériens sont concernés par une réglementation spécifique encore plus contraignante.
10. Selon la dernière enquête « Conditions de vie des étudiants » de l'ONVE, en 2020, 40 % des personnes inscrites dans l'enseignement supérieur exercent une activité rémunérée, qu'elle soit ou non intégrée aux études. Il faut entendre par « liée aux études » une activité dont le contenu est en lien avec la formation suivie ou exercée dans le cadre de celle-ci. Plus précisément, 7,3 % des personnes inscrites dans l'enseignement supérieur exercent une activité liée aux études, 24,5 % un « job » (« activité rémunérée non liée aux études et exercée moins d'un mi-temps »), 2,9 % une activité concurrente des études (« au moins à mi-temps et moins de six mois par an ») et 5,3 % une « activité très concurrente » des études (« au moins à mi-temps et plus de six mois par an »), pour n=60014 personnes enquêtées. Odile Ferry et Théo Patros, « Conditions de vie des étudiants 2020. Activité rémunérée », brochure de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, p. 6. Pour une analyse de la catégorisation du travail étudiant et le développement d'enquêtes statistiques sur le sujet, voir le travail de Thiphaine Legauyer, *La construction académique et politique d'une triple figure de l'étudiant travailleur en France de 1945 à 2016*, Mémoire de master 2 sociologie des mutations contemporaines, sous la direction de Corinne Eyraud, Université Aix-Marseille, septembre 2016, chapitre 1, p 22-24 en ce qu'il s'agit de la catégorisation de l'ONVE, chapitre 2 pour la contextualisation historique des enquêtes.
11. La part des étudiantes et étudiants concernés par l'exercice d'une activité rémunérée est plus forte à Paris et elle est également supérieure en petite et grande couronne francilienne par rapport aux communes de moins de 300 000 habitants du pays. *Ibid.*, p. 11.
12. Pour rappel, parmi ces personnes certaines (n=22) ne déclarent pas de revenus du travail. D'autres ne déclarent pas d'emploi depuis la rentrée alors qu'elles annoncent des revenus du travail au moins un des trois mois précédents l'entretien (n= 8) [II.3.E]. Cela porte à 37,3 % (n=178) la part de personnes ayant déclaré un emploi ou des revenus du travail.

personnes qui exercent une activité rémunérée de celles qui n'en ont pas, et celles qui ont un job alimentaire de celles qui ont un emploi lié à leurs études ? Qu'apprend-on enfin sur les trajectoires d'emploi de celles et ceux qui se sont prêtés à un entretien complémentaire, qu'elles et ils aient un emploi actuellement ou non ? (3) On peut poser l'hypothèse que l'emploi étudiant vient compenser les limites de toutes les aides, notamment institutionnelles et familiales [IV.2.B] ou qu'il peut être un horizon de sortie pour ne plus aller à l'aide alimentaire. Qu'est-ce qui motive donc ces étudiantes et étudiants à travailler et selon quelles logiques ?

1. Les freins à l'emploi : pour les trois quarts des personnes sans travail, vouloir en trouver

L'enquête ÉtuCris permet de savoir qui, parmi les étudiantes et étudiants interrogés à l'aide alimentaire en décembre 2021 - janvier 2022, déclare des difficultés à trouver un emploi depuis la rentrée universitaire. Or, parmi les personnes qui disent ne pas travailler (64,1 % ; n=306), 71,2 % cherchent ou ont cherché un emploi. Cette proportion est bien au-delà des enquêtes en population étudiante générale, qui, comme l'indique Thiphaine Legauyer dans un mémoire primé par l'ONVE, ne posent pas de question sur les pratiques de recherches d'emploi. Pour l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2013, c'est un peu moins d'1 étudiant sur 5 qui déclare « avoir voulu travailler mais ne pas l'avoir fait faute d'avoir trouvé un emploi¹³ ». Pour ÉtuCris, parmi les personnes qui déclarent ces difficultés (n=218), certaines indiquent qu'elles ne trouvent pas à cause de leur situation administrative (17,9 %) et d'autres qu'elles ont arrêté de chercher (6,0 %).

Un biais de réponse à cette question existe vu le lieu d'enquête. À l'aide alimentaire, aussi peu conditionnelle soit-elle, les personnes se présentent comme impécunieuses. N'est-ce pas dès lors difficile de ne pas affirmer que l'on cherche d'autres ressources ? Cela est d'autant plus le cas que l'emploi étudiant peut apparaître comme une solution pour éviter de venir chercher de la nourriture gratuitement. Ce peut être la vision des objectrices et objecteurs à l'aide, mais également celle projetée par les étudiantes et étudiants concernés¹⁴. Moins de cent étudiantes et étudiants sans emploi répondent ne pas en chercher.

Quelles sont donc les difficultés rencontrées par ces étudiantes et étudiants présents à l'aide alimentaire, exprimées lorsqu'on les interroge après coup ? Les témoignages prennent deux dimensions : la difficile recherche d'un emploi, qu'il soit alimentaire ou professionnalisant ; la difficulté à se conformer aux normes du travail étudiant pour les personnes étrangères.

13. F. Belghith, *op.cit.*, p. 2. À propos de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2013, l'auteur ajoute que « ce type d'explication se retrouve plus souvent chez les étudiant[e]s d'origine sociale "populaire" (23 %) que chez les étudiant[e]s d'origine sociale "supérieure" (13 %) ». Pour « Conditions de vie des étudiants » 2020, 17,3 % des étudiantes et étudiants interrogées répondent « Je souhaitais travailler mais je n'ai pas trouvé d'emploi », O. Ferry et T. Patros, *op.cit.*, p. 26. La difficulté à trouver un emploi pourrait expliquer en partie des variations dans le nombre d'étudiantes et étudiants exerçant une activité rémunérée entre plusieurs vagues d'enquête ONVE. Voir T. Legauyer, *La construction académique et politique d'une triple figure de l'étudiant travailleur (...)*, *op.cit.*, p. 45 et p. 51.

14. « La mise en avant de l'emploi étudiant [...] participe des tentatives de définition sociale des "précaires" comme des "entrepreneurs d'eux-mêmes" plutôt que comme des "pauvres". », V. Pinto, *op.cit.*, p. 299.

A. Peiner à trouver un emploi fiable et ajusté à ses attentes

Même pour un « emploi alimentaire », il faut beaucoup chercher

L'emploi c'est compliqué. On nous dit qu'il suffit juste de chercher pour trouver et bien non [rires]. Même les emplois alimentaires, ça devient de plus en plus compliqué.

Entretien avec Moundir, étudiant français de 26 ans, le 9 février 2022.

Les étudiantes et étudiants qui cherchent à travailler plutôt pour s'émanciper, quoiqu'elles et ils puissent en cas de besoin compter sur de l'aide familiale, sont confrontés à des recherches infructueuses qui peuvent atteindre leur moral [V.1.B]. La situation est cependant plus critique pour celles et ceux qui ne peuvent pas ou plus compter pour vivre sur un montant mensuel régulier disponible sur leur compte, quelle que soit sa provenance (aide familiale, économies personnelles ou bourse). Cela peut concerner des personnes de nationalité française comme Moundir. Celui qui tient le propos cité en exergue semble cependant s'en être bien sorti en matière d'emploi, quoique dans une position de rupture familiale. Dans l'attente d'un contrat doctoral au moment de l'entretien, il aurait eu un job alimentaire d'enquêteur client mystère (au sujet duquel il n'est pas très prolixe) ; il a également trouvé un poste d'enseignement (tutorat et chargé de travaux dirigés) par l'intermédiaire des services sociaux de son université, dès sa troisième année de licence. Détenteur d'une bourse spécifique (« Aide spécifique pour l'autonomie avérée ») à la suite de son départ du foyer familial, il dit ne pas avoir connu le sort d'autres étudiantes et étudiants autour de lui travaillant de façon continue en parallèle des études et faisant l'expérience de « périodes de rush, avec les exams ».

Se mettre en recherche d'emploi est impératif pour les personnes étrangères qui vivent en Île-de-France avec bien moins de ressources que ce que requiert théoriquement l'obtention de documents de séjour [III.2.C.]. Elles et ils font alors face à des déconvenues. Mustafa, étudiant sénégalais de 25 ans, non-boursier, sans aides monétaires familiales, logé chez un tiers et expulsable du logement à tout moment, est renvoyé avant la fin de sa période d'essai comme serveur. Avant de décrocher un emploi d'équipière polyvalente dans la restauration de chaîne, Denise, étudiante béninoise de 24 ans, allant au-devant d'un tarissement de l'aide familiale [IV.2.B] n'obtient d'abord pas de réponses à ses candidatures. Elle doit renoncer à un poste dans la restauration, dans un établissement trop distant de chez elle (dans l'Essonne alors qu'elle vit dans le Val d'Oise). C'est quatre mois après avoir commencé ses recherches qu'elle décroche finalement un CDI dans un restaurant de chaîne mieux situé par rapport à son domicile.

Les personnes qui ne maîtrisent pas bien la langue française sont placées dans une position moins favorable pour décrocher un job. Elles comprennent que très peu d'espaces de travail leur sont ouverts. Des étudiantes et étudiants asiatiques évoquent ces difficultés au moment de la série de questions sur l'emploi, profitant de l'occasion pour demander des orientations à l'équipe d'enquête. Même quand les personnes parlent couramment le français, des employeurs se servent de la dimension linguistique pour motiver des refus d'embauche.

C'est le cas pour Elena, une étudiante russe qui aurait été fille au pair en France en 2020 si le Covid-19 n'en avait pas décidé autrement, concernée par les sanctions contre son pays et à qui sa mère ne peut plus envoyer d'argent au moment de l'entretien. Du fait du contexte, elle doit absolument trouver un job au printemps alors qu'elle prévoyait de le faire à la rentrée de septembre 2022, sa mère et elle étant convenues qu'elle s'auto-finance à partir de là. La situation politique précipite les choses :

– Parce que [ma mère] sait que pendant un an, ce sera compliqué pour moi de trouver un travail tout de suite, et donc on décidait que pour un an elle me donnerait de l'argent [700 € par mois, ainsi que le financement de 8000 € pour une école privée artistique]. Et après je veux trouver un travail et gagner de l'argent [...]. C'est compliqué. Parce que je travaillais [à] temps partiel comme prof d'anglais particulier pendant toutes mes années d'université [en Russie, dès sa deuxième année d'étude]. [...]. Et maintenant je suis sans travail et ma mère paye tout pour moi.

– Et par rapport au travail que tu cherches, tu postules où ?

– J'utilise le logiciel Indeed. J'ai commencé à chercher comme prof d'anglais, mais maintenant je cherche beaucoup de choses. J'ai demandé au café de la Mairie [...], j'ai demandé au petit magasin à côté de moi, j'ai envoyé mon CV à Starbucks mais rien. Je pense que je vais aller [...] au centre commercial, il y a beaucoup de magasins, donc peut-être je vais chercher chez Bershka, H & M.

– Et tu as des expériences dans la vente ?

– Non.

– Idéalement, tu chercherais un salaire qui serait de combien ?

– Idéal... par exemple comme prof d'anglais, si je travaille 15h par semaine, et si c'est 20 € par une heure, je peux faire 1 200 € par mois. Mais maintenant ce n'est pas comme ça. 800 € ce sera idéal pour 15h par semaine. [...] J'étais plus *optimistic* au début, parce que je pensais que je vais trouver un travail rapidement. Mais en réalité c'est pas facile, et les gens me disent par exemple « vous avez un accent, c'est impossible pour vous de parler ici, parce que si vous [ne vous faites pas comprendre] des clients c'est pas possible ».

– [...] Tu as commencé à chercher du travail quand ?

– Il y a deux mois.

Entretien avec Elena, russe, 26 ans, le 18 mars 2022.

Il faut quelques mois à cette étudiante pour trouver un job. Elle sera professeure d'anglais dans une colonie de vacances pour les vacances de printemps et l'été 2022.

Lors de deux demi-journées d'observation des permanences d'accueil du Secours populaire, où l'équipe ÉtuCris fait également passer quelques questionnaires, un constat peut être posé de façon systématique. Les étudiantes et étudiants dont les bénévoles de l'association évaluent le reste à vivre comme étant en deçà d'un certain montant journalier, et qui sont sans emploi, se présentent comme en recherche de job alimentaire. Les bénévoles qui les reçoivent n'hésitent pas à leur distribuer de la documentation. Ainsi, Ayoub, étudiant marocain de 25 ans, redevenu étudiant à Paris après quelques années comme commercial dans son pays (considérant donc qu'il a un « bon CV »), cherche à tout prix un emploi puisque son oncle, qui paye ces trois premiers loyers en foyer de jeunes travailleurs, ne peut le faire durablement. Le 4 janvier, il profite de sa venue au Secours populaire pour faire imprimer son CV en quinze exemplaires, et explique avoir postulé comme serveur. En aparté, il indique à l'enquêtrice avoir candidaté pour être équipier polyvalent dans des chaînes de restauration rapide et avoir répondu à une multitude d'annonces sur plusieurs plateformes d'emploi (Parisjob, Welcometothejungle, Indeed, etc.). Le bénévole lui fournit un prospectus de l'entreprise « n°1 du service à domicile » d'après Google, en commentant : « pour être femme de ménage, je connais une étudiante courageuse qui gagne bien ». Le même bénévole lui donne aussi un flyer pour de l'aide à la personne, mentionne les annonces sur Leboncoin et AlloVoisin pour les propositions de travail, pour du bricolage notamment. « Et Facebook bien sûr ». Quinze jours plus tard, l'étudiant donne des nouvelles : il vient d'être contacté par le manager d'une chaîne de pizzeria et sent que la « roue tourne ». Outre cette option de job alimentaire, il vient d'avoir un entretien pour un stage rémunéré de six mois en comptabilité pour un gestionnaire de l'aide alimentaire (où l'étudiant ne se présente pas comme bénéficiaire). Il décroche ce stage prévu dans le cadre de ses études après plusieurs mois de recherche infructueuses de « petit boulot » et deux mois de difficulté à payer son loyer, problème qu'il solutionne en empruntant de l'argent à une ancienne petite amie et un ami puis en différant le paiement d'un mois.

Même pour des étudiantes et étudiants très volontaires pour trouver du travail, dépendants de cela pour avoir des ressources régulières, cela peut prendre bien du temps.

Connecter le travail aux études ? La course aux stages et à l'alternance

Quand il s'agit de trouver un emploi lié à ses études, les motifs de pression se cumulent. Les stages et contrats d'alternance, en plus d'apporter des ressources qui peuvent être cruciales pour vivre, peuvent représenter une obligation scolaire et apparaître comme le seul horizon pour rester en France ou sortir de la galère. C'est ainsi qu'Ayoub se projette : l'an prochain, pour couvrir ses frais de scolarité, il ne pourra certainement plus compter sur d'anciens collègues pour organiser une cagnotte, moyen par lequel il a financé ses frais d'inscription de l'année 2021-2022. Il lui faudra trouver une entreprise qui paye à la fois sa scolarité en alternance et lui verse un salaire. Idem pour Sofiane, 25 ans, étudiant en informatique, en errance résidentielle (hébergé chez un camarade de classe et expulsable du logement à tout moment lors de l'entretien), algérien arrivé avec un visa et désormais en situation irrégulière en attendant un titre de séjour étudiant. Il cherche un stage de six mois pour le second semestre 2022, estime qu'il pourra gagner 1 000 € et escompte 1 300 € mensuels s'il parvient à être en alternance l'année suivante.

Pour Hafida, étudiante algérienne de 22 ans, dotée d'un récépissé arrivant à expiration, inscrite en première année de master développement durable, qui fait du baby-sitting et de l'aide aux devoirs au noir et gagne au mieux 150 € par mois, la recherche de stage expose à une certaine pression sociale et scolaire :

Ça ne sert à rien de faire les études en Algérie, de les finir là-bas, de faire le master... Après me retrouver sans job qui me convient [...] tandis qu'ici, en France, même si... c'est vraiment aussi difficile, parce que là par exemple, je suis à la recherche d'un stage [depuis novembre 2021], et jusqu'à maintenant [mi-mars], j'ai pas trouvé. Mais je sais que viendra un jour où je trouverai... Voilà, et ce qui m'intéresse beaucoup, c'est de trouver un job, dans mon domaine. Je préfère, j'sais pas moi à restauration... Non...J'veux vraiment faire mon domaine, c'est ce que je souhaite vraiment. [...] Moi et mes amis, on n'a pas le droit au week-end. Parce que le week-end, on travaille. Eux, genre les Français, ils ont leur week-end parce qu'ils travaillent pas, ils ont la bourse, ils ont voilà. Ils ont le droit au stage. Tu crois y a combien d'entreprise où j'ai postulé, sur LinkedIn, sur partout ! Mais d'abord ils commencent par je sais pas moi, Valentin, après arrivant à Hafida [prononce son prénom avec le h en arabe], on la prend ou pas ? Voilà, c'est ça la différence.

– Et t'es censée faire le stage pour valider ton année ?

– Pas du tout, cette année soit tu fais le stage, soit tu fais le mémoire. Moi j'ai choisi le stage. Mais le problème c'est que l'université a fait une erreur, ils ont dit de faire un stage de minimum de trois mois. Du coup pour les entreprises ils vont te payer. Mais à la fin ils ont changé le règlement, ils ont dit deux mois minimums, ça change tout. L'entreprise elle veut que tu travailles un stage gratuit hein, bah oui parce que deux mois ils vont pas te payer. [...] Plusieurs étudiants [comme moi ont] perdu le stage parce que c'est plus que trois mois. [...]. J'ai eu des réponses des entreprises, ils disent votre profil est intéressant mais le budget d'entreprise en ce moment ne permet pas de vous recruter en tant que stagiaire. Toujours des entretiens, des entretiens, on va vous envoyer une réponse, mais finalement ils ont trouvé un autre profil. [...] D'ici la fin-mars si je ne trouve pas, je fais le mémoire. Je peux changer. [...] Même si je fais le mémoire mais je reste toujours à la recherche d'un stage, tu vois ce que je veux dire. Parce que l'année prochaine, c'est obligatoirement un stage de six mois sinon tu ne valides pas. C'est pour ça je cherche toujours, même si je fais mémoire, je fais pour moi, pour mon CV, pour mon expérience. Je cherche toujours.

Entretien avec Hafida, algérienne, 22 ans, le 19 mars 2022.

L'étudiante dispose donc d'une solution de report si elle ne trouve pas de stage rémunéré cette année de master. Elle anticipe néanmoins qu'il lui faudra impérativement travailler six mois en entreprise l'année prochaine. Elle s'estime plus mal lotie que les étudiantes et étudiants français

de son entourage, invoque de potentielles discriminations à l'embauche¹⁵, et se compare à elles et eux en matière d'emploi du temps.

La difficulté à trouver un stage rémunéré et le fait d'exercer des emplois alimentaires ne concernent évidemment pas que les personnes de nationalité étrangère. Française (née en République démocratique du Congo), Gloria, 23 ans, en fin de deuxième année de master en science politique, se demande si elle a fait un bon calcul [V.3.C. & Annexe 15 : Activités rémunérées de Gloria, Tableau 45]. Cette année s'est avérée « très confort » sur le plan des ressources financières, avec une bourse (494 €) plus les gains du travail (780 € net mensuels jusqu'en avril 2022). De façon inattendue, son père, quasi absent de sa vie jusque-là, lui payait son loyer parisien. L'étudiante, allée une seule fois en distribution alimentaire, a pu mettre de l'argent de côté. Comme Gloria s'imaginait difficilement faire 35 heures de stage et 20 heures de relation client dans l'agroalimentaire, son emploi étudiant très accaparant de l'année, elle a négocié une baisse de son nombre d'heures pour ce « petit boulot » (passage du salaire à environ 600 € brut par mois). Seulement, en fin d'année universitaire, elle n'a toujours pas décroché de stage en rapport avec les relations internationales africaines. « Je déteste la procédure de chercher [...]. C'est le jeu. Comme tu vois j'ai tellement travaillé... » Avoir effectué bien des emplois étudiants est pourtant à double-tranchant. Gloria pense que s'être investie pour gagner de l'argent plutôt que dans des expériences connectées à son champ d'études ne l'aide pas aujourd'hui à s'insérer. « Je commence à le ressentir ». Elle considère que c'est en partie pour cela qu'elle peine à obtenir un stage dans son domaine d'étude. En avoir eu un à Genève un été, logée chez son employeuse, une connaissance d'une tante, ne « comble pas » selon elle¹⁶. Cela ne constitue pas un gage de professionnalisation suffisant. Avant de chercher à obtenir un emploi lié aux études, l'étudiante française évoquée occupe une série de « petits boulots » [V.3.D].

En filigrane, ces illustrations font apparaître qu'il faut, encore davantage que pour les jobs alimentaires, pouvoir mobiliser bien des ressources pour trouver un emploi professionnalisant : maîtrise linguistique, mobilité, entremise de proches, filières scolaires plus porteuses que d'autres, nécessité de consacrer du temps à acquérir de l'expérience dans son domaine. Une autre dimension vient s'ajouter pour les étudiantes et étudiants étrangers, la réglementation du travail les concernant, complexe et parfois mal comprise, participe également à freiner l'accès à l'emploi.

15. À propos des discriminations « ethnico-raciales » dans les stages, voir : Fabrice Dhume, *Entre l'école et l'entreprise, la discrimination ethnico-raciale dans les stages. Une sociologie publique de l'ethnisation des frontières et de l'ordre scolaires*, thèse de sociologie soutenue à l'université de Provence, Aix-Marseille 1, 2011. Dans l'échantillon, une seule autre mention de ce sujet apparaît. Une étudiante voilée se voit refuser un stage de politiste dans une collectivité territoriale pour une mission Moyen-Orient : « Ils m'ont fait des interviews, acceptée et m'ont demandé d'enlever le voile au travail. [...] Comment on n'accepte pas les filles qui ont l'identité Moyen-Orient pour la mission Moyen-Orient ? ». Sur son CV, l'étudiante apparaissait voilée, elle ne comprend pas pourquoi on l'a dès lors reçue en entretien.

16. Pour réaliser ce stage, Gloria a dû travailler au préalable pour avoir de quoi financer le voyage et l'installation sur place. C'est ainsi qu'avoir un stage peut coûter davantage que ce qu'il rapporte. Asma, étudiante algérienne de 23 ans en spécialisation d'ingénierie durable, recevant de l'aide familiale régulière, est prête à renoncer à un logement gratuit chez une tante à Paris pour déménager en grande couronne, avec un loyer à sa charge, plutôt que de passer à côté de l'opportunité professionnelle d'être stagiaire. À propos de la valeur professionnelle des stages suivis pendant les formations, d'autant plus intégrateurs qu'ils sont gratifiés et formateurs, voir : Jean-François Giret, Sabina Issehnane, « L'effet de la qualité des stages sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation emploi*, n°117, 2012, p. 29-47.

B. Des normes du travail des étudiantes et étudiants étrangers contraignantes

Attendre son document de séjour pour l'embauche, le travail au noir et par intermittence

Les étrangères et étrangers sont soumis à une législation contraignant fortement leur embauche. Pour travailler de façon officielle quand on est étudiante ou étudiant étranger, il convient tout d'abord d'avoir un document de séjour valide. Une cinquantaine de personnes attribuent directement leurs difficultés à trouver un travail à ce réquisit administratif. Si l'on se penche sur le cas des personnes en situation irrégulière au moment de l'enquête, leur situation administrative fait qu'elles déclarent tantôt ne pas exercer d'emploi même si elles ont des expériences non-déclarées, comme Sofiane (25, étudiant algérien en informatique), tantôt être travailleuses et travailleurs alors que leur job est instable ou irrégulier, comme Hamza (22 ans, étudiant algérien en informatique). Sofiane, arrivé à la rentrée 2021-2022, déclare en effet ne pas trouver d'emploi au moment de la passation du questionnaire en décembre 2021. Cet Algérien a pourtant été « obligé de taffer au noir », plus précisément de déplacer des meubles dans un container pendant deux jours. La relation avec l'employeur l'a convaincu d'arrêter sur le champ : « Il se prenait pour je ne sais pas quoi [...]. Il n'a pas fait d'études et te parle sur un ton ! ». Sofiane décide de se « débrouiller sans » : il fréquente l'aide alimentaire de façon quasi quotidienne. Hamza, avec un profil très proche de Sofiane mais plus jeune et logé de façon durable chez son grand-père, déclare quant à lui avoir un job de livreur sans contrat, entre 14 et 18 heures par semaine le mois précédent l'entretien. Lorsqu'il est interrogé un trimestre plus tard, il explique ne pas avoir de « *right to work* ». Il a simplement utilisé le compte Uber Eats de son frère pour travailler de façon ponctuelle à l'automne 2021 pendant deux mois, livrant des repas à vélo. S'il a son récépissé, l'option professionnelle numéro 1 de l'étudiant reste de trouver une alternance pour l'an prochain, la deuxième option est d'occuper un poste de préparateur de commande. Une connaissance qui s'occupe de la gestion d'un centre lui a suggéré cette piste, il ne s'inquiète donc pas de l'autorisation de travail : cette personne l'embaucherait bien que cela nécessite davantage de paperasse liée à sa nationalité algérienne. Les ressortissantes et ressortissants algériens comme Hamza sont en effet concernés par une réglementation spécifique, qu'il s'agit maintenant de décrire.

Des blocages administratifs pour pouvoir travailler, en particulier mais pas seulement pour les personnes algériennes

L'ensemble des étudiantes et étudiants étrangers détenteurs d'un visa ou d'un titre de séjour étudiant d'une année sont autorisés « à travailler à titre accessoire ». Cela correspond à un plafonnement horaire équivalent à 60 % de la durée annuelle légale du travail (soit 964 heures)

et à une simple déclaration de l'employeur en préfecture¹⁷. Pour les personnes de nationalité algérienne, une fois détentrices du certificat de résidence algérien étudiant [III.2.C] elles peuvent travailler seulement jusqu'à 50 % du temps légal et il leur faut obtenir une autorisation provisoire de travail systématiquement. Ce traitement différencié est insupportable pour bon nombre d'étudiantes et d'étudiants qui s'en plaignent, presque toujours en comparant leur situation à celle des autres personnes du Maghreb :

Et c'est pas les mêmes droits qu'on a par rapport aux Marocains, aux Tunisiens. [...]. C'est vraiment serré ici en France quand t'es Algérien, c'est vraiment pas la même chose [...] à propos des papiers, nous ils nous cassent la tête. Eux non, [...], ils ont directement leur visa [...]. Et on donne ça sur internet sans problème. Au niveau du travail, moi si je veux travailler, j'ai 18h par semaine maximum. Eux, ils ont le droit comme les Français, genre tu travailles, contrat de 24h [c'est bon] [...]. Ils ont les autorisations de travail. Les Algériens t'as besoin d'autorisation de travail, tout ça. C'est compliqué pour nous.

Entretien avec Hafida, algérienne, 22 ans, le 19 mars.

Ces dispositifs distincts donnent ainsi la conviction aux personnes de nationalité algérienne comme Hafida, détentrice d'un récépissé en passe d'expirer quand on l'interroge, d'être désavantagées. La demande d'une autorisation de travail complique leur accès au marché de l'emploi. En effet, la procédure est longue et les possibles employeuses et employeurs préfèrent recruter d'autres personnes. Le patron de Manel, 21 ans, lui signifie sa réticence à l'idée de l'embaucher du fait de la procédure d'attestation de travail. L'étudiante négocie, insiste sur la facilité des démarches qui se font désormais en ligne et sur le fait qu'elle habite tout près de la grande surface où elle postule. Le directeur, convaincu surtout par ce dernier argument, lui laisse sa chance. Il remplit et signe un mandat pour qu'elle fasse la demande en son nom sur le site de la préfecture¹⁸. Après un mois d'attente, il l'appelle, explique que si d'ici quelques jours elle n'a pas l'autorisation de travail, il ne pourra pas la prendre. Heureusement, le document ne tarde pas à être délivré (dans les délais annoncés, selon l'étudiante). Il s'en est fallu de peu. Manel a une amie qui a dû attendre deux mois, une autre aurait reçu l'autorisation après quelques heures. Comme pour d'autres documents administratifs clefs [III.2.C & VII.3.3], le fait que le traitement des dossiers ne soit pas homogène génère un sentiment d'injustice voire des formes d'angoisse.

17. Se reporter au site officiel de l'administration française [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713), « Un étranger peut-il travailler durant ses études en France ? » URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713>, page consultée le 5 juin 2022. Les conditions changent pour les personnes étudiant en France un semestre, les personnes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et dans le cas où les études comprennent des séquences de travail salarié. Une autorisation provisoire de travail (APT) doit être demandée systématiquement pour les personnes présentes seulement un semestre et pour travailler plus de 964h par an dans les autres cas (sauf le contrat de professionnalisation ou l'APT est remplacée par une autre procédure de contrôle).

18. Pour le détail du protocole, voir : « Je demande une autorisation provisoire de travail, votre démarche en ligne », URL : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/immiprousager/#/information>, page consultée le 5 juin 2022.

Nesrine, une étudiante de 25 ans est comme Manel venue en France avec les 7 500 € requis pour un visa long séjour étudiant, pour une formation qui la ravit. Ces deux étudiantes algériennes sont plutôt dans l'optique de travailler pour être indépendantes et disent pouvoir compter sur de l'aide familiale en cas de difficultés. Nesrine exprime cependant sa peine de ne pas parvenir à décrocher un emploi alimentaire. Son vœu le plus cher de ne plus demander d'argent à sa famille est empêché et cela l'angoisse :

Je cherchais du travail, j'ai dû envoyer une centaine de CV, j'ai visé des écoles privées, des agences de garde d'enfants, des jobs comme préparat[rice] de commande, téléprospection, animatrice. J'ai vraiment tout tout tout visé ! J'ai rien laissé, et comme [...] j'avais des expériences similaires en Algérie donc ça me permettait quand même d'avoir des avis favorables quant à mon CV et mes candidatures. Mais le souci venait toujours de l'autorisation de travail étant donné que je suis algérienne et que j'ai pas le droit de travailler plus de 18 heures par semaine et qu'il faut une autorisation pour ne pas avoir de soucis administratifs et vis-à-vis du titre de séjour. C'était vraiment la cata pour moi parce que j'ai eu pas mal d'avis favorables mais à chaque fois que je faisais un entretien c'était toujours... des refus... Enfin voilà, j'étais pas chanceuse de tomber sur un employeur qui peut-être acceptera de me faire une autorisation de travail. Par contre y avait une seule agence de garde d'enfant [un flyer distribué quand elle a demandé conseil au Secours populaire] qui a accepté de me faire une autorisation de travail, on m'a envoyé le contrat et le document pour faire une demande, mais après c'était pas possible parce qu'ils ont fait des erreurs au niveau de mon prénom, et donc j'ai dû les contacter pas mal de fois pour corriger la faute pour que je puisse faire l'autorisation [...]. [Elle laisse entendre plus loin qu'on l'a rappelée finalement mais qu'elle a renoncé parce que l'offre proposée était trop distante, en Seine-et-Marne, y aller n'était pas rentable pour cinq heures par semaine, payées 8 € / heure et quatre heures de trajet]. Et là maintenant [...] ça fait quatre mois que je suis [en France] [...]. J'ai pas réussi à avoir des sous, [...] je me suis sentie vraiment en risque, et vraiment incapable. J'avais beaucoup d'idées dans ma tête que je devais rentrer chez moi.

Entretien avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

Il faut donc s'armer de patience et de ténacité pour décrocher un emploi, particulièrement quand on est de nationalité algérienne.

La situation n'est pas non plus si simple pour les étudiantes et étudiants étrangers autres qu'algériens. Elles et ils semblent certes moins empêchés par une réglementation spécifique, mais il leur arrive tout de même d'être concernés par des blocages administratifs. Abdelatif, marocain de 22 ans, aurait pu venir en France en tant que salarié stagiaire et non pas comme étudiant. Au printemps 2021, il aurait en effet pu être embauché par une start-up de « digitalisation » à Marseille, ayant obtenu une convention de stage sans problème. Cependant, il devait aussi avoir une autorisation de travail de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des

solidarités (Dreets). La procédure change pendant la période où il fait sa demande (il doit l'assurer lui-même et non plus son entreprise). Or, la case « stage » n'existe pas encore dans le formulaire. L'entreprise ne lui propose pas de CDD. Arrivé finalement en France à la rentrée 2021-2022 pour une année de spécialisation en ingénierie, il rencontre à nouveau un problème, cette fois pour exercer un emploi alimentaire. Une agence de cours particuliers accepte sa candidature. Bémol : il doit transmettre son numéro de sécurité sociale provisoire dont il ne dispose pas encore et qu'il reçoit très tardivement. « C'est vraiment ce numéro qui m'a freiné ! » [VII.3.3]. Il temporise jusque fin décembre, sans être pressé : il a déjà souscrit pour plus de 5 000 € de prêt pour financer sa dernière année d'étude (alors qu'il n'était plus boursier au Maroc) et pour couvrir le premier trimestre de cette année d'étude francilienne. Il compte demander un complément à la banque française qui lui a accordé ce dernier prêt pour avoir des liquidités pour le second semestre 2021-2022, ce qui correspondrait à 8 000 € à rembourser à l'avenir.

Les personnes étrangères investissent donc beaucoup pour endosser le statut d'étudiante et étudiant en (Île-de) France, et comptent parfois énormément sur le fait de décrocher rapidement un emploi pour être autonomes financièrement ou moins dépendre de leurs familles. C'est sans compter sur une réglementation qui ne facilite en rien leur intégration sur le marché du job alimentaire.

Formes d'autocensure du travail et mésinformation sur la réglementation

Loin d'être limpide pour toutes et tous, la réglementation va du reste jusqu'à susciter des formes d'autocensure du travail. Mehdi, algérien de 24 ans, retient du discours du réseau d'alumni¹⁹ de son master d'ingénieur qu'il ne faut pas chercher à travailler en dehors des stages intégrés dans son cursus pour ne pas risquer un refus de renouvellement de son titre de séjour.

On a les 18 heures [de plafonnement horaire] par semaine si on est en L1 - L2 enfin jusqu'au master 1 c'est applicable [...]. Par contre lorsqu'on est en master 2 on est obligés de faire un stage au deuxième semestre, du coup si le quota est déjà consommé par un travail en parallèle, on ne pourra pas respecter le quota en faisant le stage, et lorsqu'on fera un changement de statut, ce sera difficile, vu qu'on n'aura pas respecté on va nous refuser de refaire le titre de séjour, et si on le refuse c'est bye-bye retour en Algérie.

Entretien avec Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.

Mal informé des possibilités de demander une autorisation de travail au-delà des 964 heures annuelles quand on est concerné par une séquence de travail intégrée à ses études, Ayoub renonce lui aussi à un emploi, un job alimentaire dans une pizzeria en sus de son stage. Il n'a pourtant aucune marge budgétaire : ses gains de stagiaire couvrent à peine ses dépenses courantes. C'est un ami qui le dissuade d'accepter le job alimentaire en employant le même argument sur les difficultés de renouvellement de titre. L'étudiant ne veut prendre aucun risque et laisse passer l'opportunité. L'information sur les procédures réglementant le travail

19. Réseau d'anciens étudiants de l'enseignement supérieur français.

des étudiantes et étudiants étrangers semble être mal diffusée, d'autant que les sources d'informations juridiques sont des camarades passés par là ou censés être plus expérimentés. Il faut dire qu'elles et ils n'ont pas le droit de recourir à Pôle Emploi – la détention de titre de séjour étudiant n'ouvre pas de droit au chômage. Elena, l'étudiante russe en détresse puisqu'elle se retrouve soudainement sans aide familiale, en fait l'expérience : elle se rend à Pôle Emploi pour apprendre qu'elle ne peut pas utiliser l'institution pour chercher du travail.

Peu favorisés pour intégrer le marché de l'emploi, les étudiants et étudiantes de nationalité non-européenne sont confrontés à beaucoup d'obstacles en cherchant du travail en Île-de-France. Même pour décrocher un job alimentaire, il faut bien des signaux au vert et de l'abnégation : persévérance pour avoir des documents en règle ou acceptation de conditions précaires de travail, dépôt d'un grand nombre de candidatures, capacités linguistiques irréprochables etc. Tout cela pour des embauches qui n'apparaissent pas toujours rentables ou stables. Il semble qu'une partie de la population qui déclare un emploi pourrait aussi bien ne pas en avoir quelques semaines plus tard, et inversement.

On sait désormais ce qui freine l'accès à l'emploi pour plus de la moitié des personnes interrogées pour l'enquête ÉtuCris. Quel est le profil des personnes qui travaillent et qu'est-ce qui les distingue de celles qui ne travaillent pas ? Quels types et formes d'emploi sont occupés par les étudiantes et étudiants allant à l'aide alimentaire ?

2. Le portrait de la travailleuse-type ÉtuCris

Dans la population étudiante, certaines personnes sont plus susceptibles d'exercer une activité rémunérée ou de se diriger vers certains types d'activité ou de secteurs. Ainsi, les étudiantes et étudiants étrangers, de classe populaire, les personnes les plus âgées et les femmes travaillent davantage « de façon "concurrente" aux études en cours d'année universitaire²⁰ ». Cela correspond aux caractéristiques principales de la population de l'enquête ÉtuCris [II.4.C], dont on vient pourtant de montrer qu'elle est, au moins pour moitié, en difficulté pour trouver un l'emploi. Quel est donc le profil des personnes qui parviennent tout de même à avoir un emploi ?

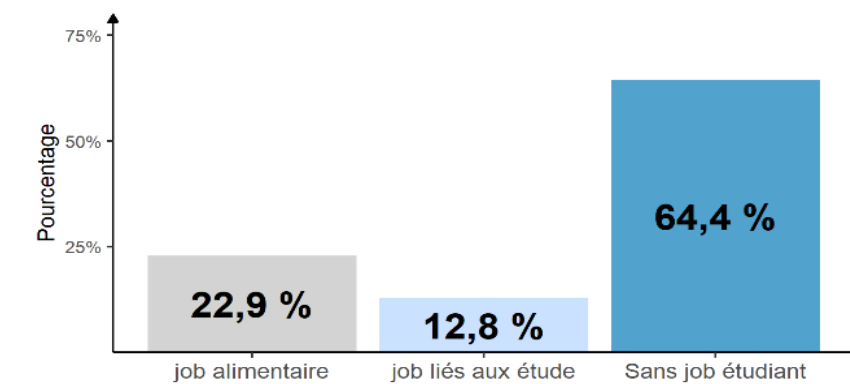
La façon dont ces personnes répondent à la question des difficultés à le trouver rend partiellement compte d'un angle mort dans la façon de penser le questionnaire. On peut en effet être titulaire d'un emploi et avoir pour autant eu bien des difficultés à le trouver ou en éprouver toujours pour en décrocher un qui convienne mieux à ses attentes ou qui soit déclaré. Ainsi, parmi les personnes qui déclarent avoir un job étudiant ou un emploi depuis la rentrée universitaire 2021-2022, certaines disent pourtant avoir (toujours) des difficultés à en trouver un autre, par recherches infructueuses ou en lien avec leur situation administrative (les contraignant sans doute à exercer un emploi au noir).

20. Pour une vision plus fine, se reporter au tableau situé dans O. Ferry et T. Patros, *op.cit.* p. 10.

Figure 23. Répartition des personnes ayant déclaré avoir un emploi

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés N=476 (1 indéterminé)



Depuis la rentrée universitaire, 22,9 % des étudiantes et étudiants annoncent qu'elles et ils ont, comme emploi principal²³, un emploi non lié aux études, ce qui sera qualifié ici de job alimentaire, alors que 12,8 % déclarent un emploi lié à leur domaine d'études (Figure 23). Au total, la proportion d'étudiantes et d'étudiants qui déclarent travailler dans le cadre d'ÉtuCris est de 35,6 % (n=170). Seulement 13,5 % des personnes ont un emploi dans le secteur public, que l'on sait moins défavorable pour la réussite scolaire²⁴, et la moitié des personnes concernées (52,2 %) l'exercent alors dans le cadre de leurs études. C'est donc l'exercice d'un emploi dans le secteur privé (66,7 %) qui domine largement pour les étudiantes et étudiants exerçant un job alimentaire rencontrés à l'aide alimentaire.

21. F. Belghith, « L'activité rémunérée des étudiants. Une diversité de situations aux effets contrastés », *OVE Infos*, n°30, 2015.

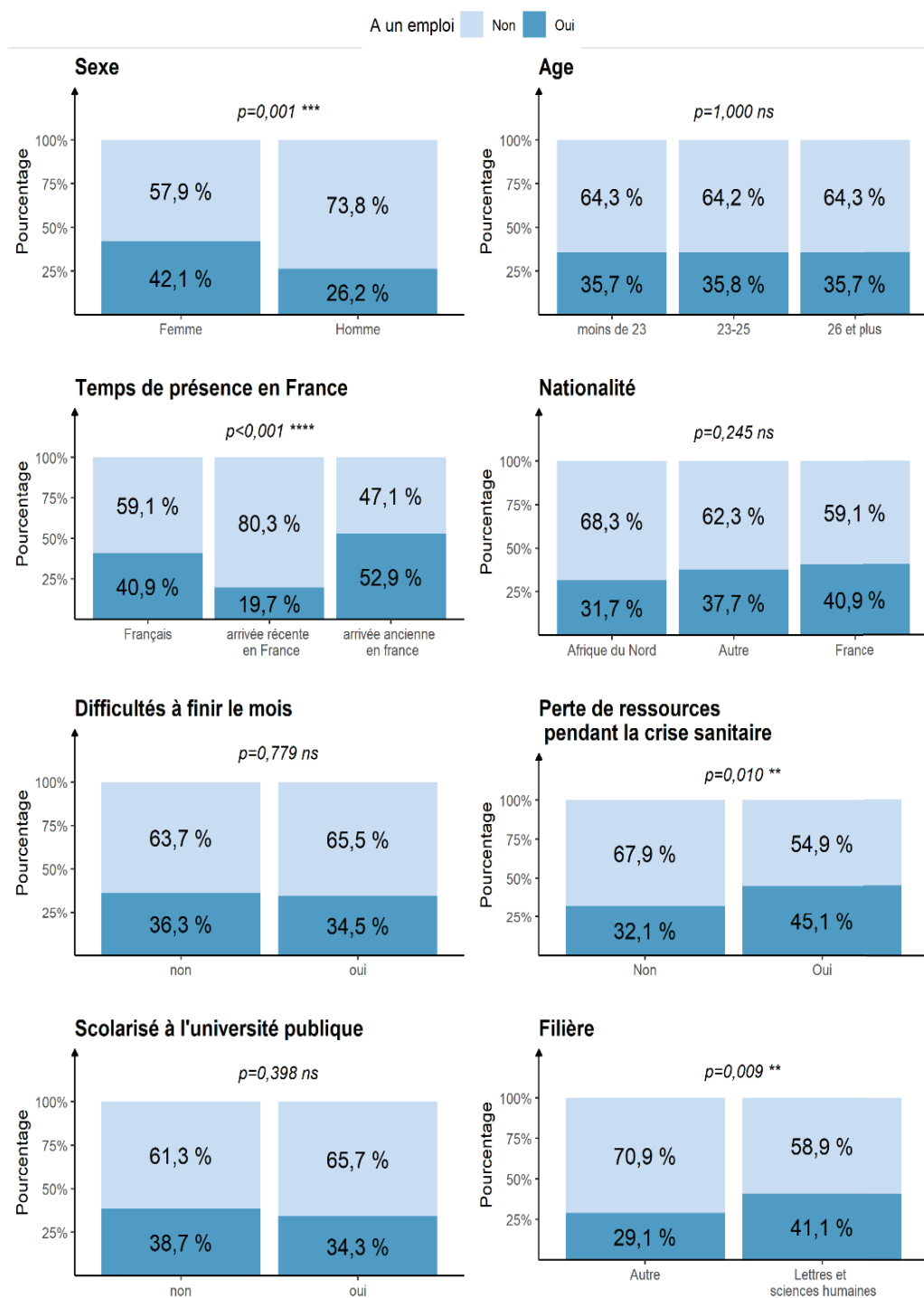
22. Pour « Conditions de vie des étudiants » 2000, la tripartition retenue est entre les étudiantes et étudiants qui exercent une activité intégrée aux études (15 % des actifs), les étudiantes et étudiants qui exercent un « job » chez les particuliers (14 %) et les étudiantes et étudiants qui exercent une activité en concurrence avec les études au moins six mois par an et au moins à mi-temps (30 %). B. Thiphaine, *op.cit.* p. 1 - 2.

23. Le module emploi se limitait à interroger l'emploi principal, défini comme « celui qui vous occupe le plus », en cas de déclarations de plusieurs employeurs et employeuses et/ou activités actuellement.

24. Kady Marie-Danielle Body, Liliane Bonnal et Jean-François Giret, « Mesurer l'effet du travail salarié sur la réussite : une analyse statistique sur les étudiants d'une université française », *Mesure et évaluation en éducation*, volume 40, n° 3, 2017, p. 69-103.

La proportion de personnes qui travaillent est plus importante chez les femmes (42,1 %) et les personnes françaises (40,9 %) ou étrangères arrivées en France avant la rentrée 2021-2022 (52,9 %, Figure 24). Pour les personnes étrangères nouvellement arrivées, moins dotées d'emploi (19,7 %), on peut supposer qu'elles sont particulièrement concernées par les freins à l'emploi exposés *supra*.

Figure 24.
Répartition des
personnes ayant déclaré
avoir un emploi



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés N=476 (1 indéterminé)

Note : Une arrivée ancienne correspond à une arrivée pour les années universitaires antérieures à 2020-2021. Une arrivée récente correspond à une arrivée pour ou en prévision de l'année universitaire 2020-2021, ns pour non significatif

En concordance avec la littérature, les personnes inscrites en lettres et sciences humaines au sens large ont plus de chance d'exercer un emploi²⁵ (41,1 % contre 29,1 % pour les autres filières, Figure 24). Bénédicte Froment indique que cette spécificité doit être mise en lien avec une surreprésentation en sciences humaines et sociales et en art, lettres et langues d'étudiantes et étudiants plus vulnérables économiquement, qui ont une activité rémunérée plus intensive ou plus irrégulière²⁶. Ce sont des filières où les femmes (dont celles interrogées pour l'enquête) sont davantage représentées [II.3.B].

Le mois précédent l'entretien, un peu moins d'un quart des étudiantes et étudiants travaillent jusqu'à 8 heures par semaine en moyenne (21,1 %), un autre entre 9 et 13 heures (22,9 %), un autre entre 14 et 18 heures (21,2 %), 8,2 % entre 19 et 22 heures, et un dernier quart plus de 23 heures (23,5 %). Pour rappel, la borne de 18 heures hebdomadaires correspond au temps de travail annualisé autorisé aux étudiantes et étudiants étrangers hors du cadre d'emplois intégrés aux formations scolaires.

On constate que la part d'étudiantes et d'étudiants rapportant avoir perdu des ressources du fait de la crise sanitaire, que cela se réfère à une période de vie en France ou non, est plus élevée chez celles et ceux travaillant actuellement (45,1 %) par rapport à celles et ceux n'ayant pas d'emploi (32,1 %, Figure 24). Lors d'un séminaire de l'École des hautes études en santé publique, en février 2022²⁷, l'économiste Philippe Askenazy se prononce sur cette problématique. Pour illustrer le fait que les taux d'activité des jeunes, qu'ils soient étudiants ou non, sont à la fin de l'année 2021 à des niveaux plus élevés qu'au cours de la décennie passée en France, il contrecarre un discours tenu au début de la crise sanitaire sur de potentiels effets de long terme sur les réductions d'emploi. Il indique en revanche craindre une autre tendance : « la boulimie emploi-études », en particulier pour les femmes, posant l'hypothèse d'un « effet de rattrapage » pour les personnes ayant perdu des ressources du fait de la crise sanitaire. L'enquête ÉtuCris relève la même dynamique de cumul d'activités féminines.

25. D'après les enquêtes de l'ONVE les élèves inscrits dans ces filières, sont plus susceptibles d'exercer une activité rémunérée qui n'est pas liée aux études. Voir : O. Ferry et T. Patros, « Conditions de vie des étudiants 2020. Activité rémunérée », *op.cit.*, p. 12. Pour établir la catégorie « lettres et sciences humaines » au sens large, sont regroupées les personnes ayant dit être inscrites en lettres, langue et arts ; sciences humaines et sociales, journalisme et information ; économie, gestion, sciences politiques ou commerce, et administration et droit.

26. Cela correspond respectivement à une activité « réalisée en marge de la semaine d'étude et supérieure à 40 heures par mois » pour 11,0 % des personnes inscrites dans les filières correspondant aux sciences humaines et sociales (contre 6,0 % en sciences et techniques par exemple) ou inférieure à 40 heures par mois pour 37,0 % de ces personnes (contre 32,0 % toutes filières confondues). Voir Bénédicte Froment, « Rythmes étudiants en licence, un déterminant de la réussite universitaire ? » dans S. Landrier, P. Cordazzo, C. Guégnard, *Études, galères et réussites. Conditions de vie et parcours à l'université*, Paris, La documentation française, 2016, p. 88-114, citation p. 98. L'auteur s'appuie sur une enquête réalisée en 2013-2014 à l'université de Tours, par entretiens puis par questionnaires adressés à 14 700 étudiantes et étudiants de premier cycle, avec un taux de réponse de plus de 40,0 %.

27. « Inégalités sociales de santé face au Covid, et focus sur la jeunesse », le 11 février 2022, porté par un réseau doctoral de l'École des hautes études en santé publique.

Davantage de cumul emplois – études pour les femmes, mais moins d'heures travaillées
 Parmi les 170 personnes déclarant travailler au moment de l'enquête par questionnaire, 85,9 % ont un seul job, 14,1 % en ont deux ou plus²⁸. En plus d'être largement surreprésentées parmi les personnes qui travaillent, les femmes sont aussi celles qui cumulent plusieurs jobs (17,5% versus 6,0 % pour les hommes²⁹, Tableau 15).

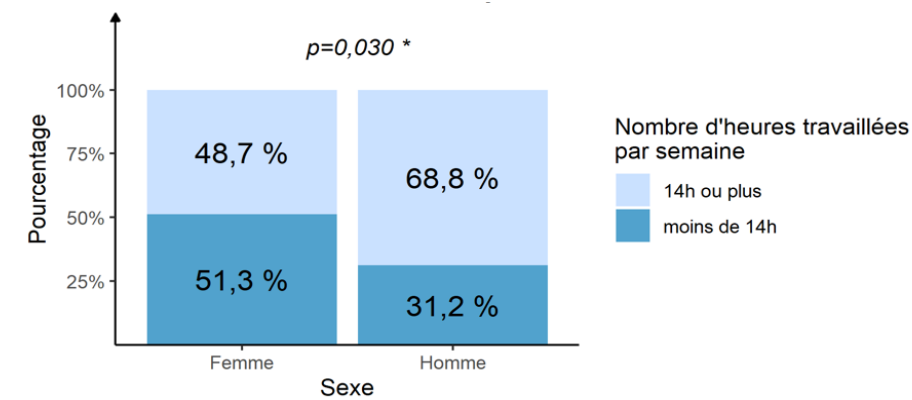
Tableau 15.
Répartition par sexe des étudiantes et étudiants ayant un emploi selon leur nombre d'employeurs

	Total	Sexe	
		Hommes	Femmes
Nombre d'emplois			
Un	85,9	94,0	82,5
Deux ou plus	14,1	6,0	17,5

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants ayant un emploi, N=170

Figure 25.
Répartition du nombre d'heures travaillées selon le sexe



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants ayant un emploi, N=170t

Dans cette étude, les femmes travaillent pourtant moins d'heures par semaine que les hommes, puisqu'elles sont moins de la moitié (48,7 %) à travailler 14 heures ou plus par semaine (en moyenne sur les trois derniers mois) contre plus des deux tiers des garçons (68,8 %, Figure 25). Cela correspond aux conclusions d'études en population générale étudiante : les filles travaillent plus fréquemment que les garçons dans des activités concurrentes aux études et sans incidence sur leur carrière ; les garçons ont plus souvent accès à des activités intégrées dans leur cursus et mieux rémunérées, mais consacrent plus de temps à l'activité professionnelle en parallèle de leurs études³⁰.

28. La question est posée de façon ambiguë, « Actuellement combien de jobs avez-vous ? », sans précision sur le cumul qui peut correspondre à plusieurs types d'activités ou simplement plusieurs employeurs, par exemple pour du baby-sitting.

29. $p=0,085$.

30. À partir de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2003 de l'ONVE, voir Nadia Amrous « Une préfiguration des disparités professionnelles » dans le numéro « Filles et garçons : des façons diverses d'étudier, de travailler, de se distraire », *OVE Infos*, n°15, 2006, p. 6-7.

L'emploi : d'abord une finalité financière, l'aspect instructif peu verbalisé

Si des étudiantes et étudiants présents à l'aide alimentaire cherchent ou exercent un emploi, c'est évidemment une manière de faire face ou de limiter leurs difficultés économiques. Une post-enquête à l'étude « Conditions de vie des étudiants » de l'ONVE indique que, parmi les étudiantes et étudiants déclarant n'avoir jamais vraiment rencontré de difficultés financières en 2016, 25 % sont étudiantes et étudiants salariés en 2015-2016, alors que parmi celles et ceux déclarant avoir des difficultés financières très souvent, plus de la moitié le sont³¹. Logiquement, pour des étudiantes et étudiants rencontrés à l'aide alimentaire, cette finalité de l'emploi pour la dimension financière ressort très fortement. La quasi-totalité des personnes ayant un job alimentaire (99,1 %) et 78,7 % des personnes qui ont un emploi lié à leurs études évoquent le fait que ce soit pour subvenir à leurs besoins essentiels (Tableau 16³²). La dimension instructive de l'emploi – pour améliorer son CV, se former, nouer des relations et éventuellement faire ses preuves pour un futur poste – est en revanche évoquée quasi exclusivement par les personnes qui ont un emploi lié aux études et seulement par la moitié d'entre elles.

Tableau 16. Finalité de l'emploi occupé par les étudiantes et étudiants selon qu'il soit ou non en lien avec leurs études

	Type d'emploi	
	Job alimentaire	Emploi lié aux études
Finalité financière de l'emploi		
Oui	99,1	78,7
Non	0,9	21,3
Finalité instructive de l'emploi		
Oui	6,4	49,2
Non	93,6	50,8

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris
 Champ : Étudiantes et étudiants ayant un emploi, N=170

Or, on constate que la conciliation entre emploi, études et présence à l'aide alimentaire ne protège pas des difficultés financières. Que les étudiantes et étudiants interrogés à l'aide alimentaire aient ou non un emploi, ils sont plus d'un tiers à déclarer avoir du mal à finir le mois (34,5 % pour celles et ceux qui en ont un contre 36,3 % pour celles et ceux qui n'en ont pas). On sait du reste que les personnes qui souhaiteraient travailler pour rencontrer moins de difficultés financières ne le peuvent pas forcément³³. Les emplois du temps scolaires offrent différemment l'opportunité de s'adonner à d'autres activités lucratives.

31. C. Bédoué & al., Salariat étudiant, parcours universitaire et conditions de vie, *op.cit.*, p. 73.

32. La question « Quelle est la finalité première de ce travail ? » comporte comme modalités de réponse, d'un côté pour la finalité financière : subvenir à vos besoins essentiels, subvenir à vos loisirs ; de l'autre côté pour la dimension instructive ou formatrice, améliorer votre CV, occuper du temps libre. La modalité autre a été reclassé selon cette bipartition avec des réponses comme « financer ses études » d'un côté, « se former » de l'autre.

33. *Ibid.*, p. 76-77 sur les arbitrages entre études et activités rémunérées quand on rencontre des difficultés financières.

Service, vente et travaux à domicile : les types d'emploi les plus répandus

Dans l'échantillon, les types d'emploi les plus répandus sont le baby-sitting (n=25), un poste dans l'hôtellerie-restauration (n=22), des activités de vente / commerce (n=21). Viennent ensuite des travaux à domicile comme des ménages ou de l'aide à la personne (n=8), les jobs de course / livraison³⁴ (n=6), hôte ou hôtesse d'accueil (n=6), et les cours particuliers (n=6). En somme, les étudiantes et étudiants à l'aide alimentaire, surtout détenteurs de jobs alimentaires, se dirigent vers des emplois accessibles même de façon peu officielle (comme le baby-sitting et les travaux chez des particuliers) et/ou vers des emplois plutôt lucratifs du « pôle commercial³⁵ ».

À titre d'indication (l'échantillon reste petit), si l'on reprend les catégories des types d'emploi de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » de l'ONVE, on remarque que la proportion de personnes concernées par des emplois de « serveur, cuisinier, réceptionniste, concierge » est plus forte qu'en population générale (Tableau 17), ce qui est aussi le cas mais de façon moins marquée pour les « travaux à domicile », les jobs de course - livraison et d'enquête.

En revanche, pour les emplois du « pôle culturel³⁶ » (cours particuliers, animation), ils sont plutôt exercés par des étudiantes et étudiants qui ne cherchent pas à vivre de leurs revenus du travail comme un complément à d'autres ressources. Aussi ne les retrouve-t-on guère représentés pour ÉtuCris avec une population estudiantine qui déclare travailler avant tout pour subvenir à ses besoins essentiels³⁷.

L'activité salariée des personnes enquêtées prend des formes facilement répertoriées quand il s'agit de jobs alimentaires. En population générale, les activités semblent plus diversifiées et difficiles à classer (11,8 % pour « Autre activité non liée à vos études » selon l'ONVE contre 2,9 % pour ÉtuCris). En revanche, pour les emplois liés aux études, ceux exercés par la population se rendant à l'aide alimentaire semblent peu correspondre aux offres salariales répandues dans des filières comme l'enseignement ou la médecine. Ils se trouvent regroupés pêle-mêle dans une catégorie sans contour (« Autre [...] »³⁸).

34. Ce faible effectif peut être rapporté au constat de la faible « ubérisation » des emplois étudiants. Voir : Élise Tenret, Marie Trespeuch, Élise Verley, « L'emploi étudiant à l'heure des plateformes numériques : l'insaisissable ubérisation », *OVE Infos*, n°46, 2022.

35. Pour reprendre le terme de V. Pinto, A l'école du salariat *op.cit.* Dans son analyse, les personnes exerçant des emplois dans l'hôtellerie-restauration de chaîne sont situés dans ce pôle, distingué du « pôle culturel » qui regroupe par exemple l'animation et les cours particuliers.

36. *Ibid.* L'animation peut par exemple avoir une dimension plus « vocationnelle », moins compatible avec la recherche de liquidités.

37. D'autres types emplois sont très peu voire pas du tout exercés par les personnes de l'échantillon sans qu'il soit toujours simple de l'interpréter. Pour les travaux agricoles, l'hiver et en Île-de-France, il paraît logique qu'ils soient réduits à néant. Pour la prostitution, on peut émettre l'hypothèse que les personnes ne vont pas à l'aide alimentaire ou ne déclarent pas de vive voix à l'équipe d'enquête exercer cette activité. Pour les emplois d'accueil et administratif, c'est plus difficile à interpréter même si on peut supposer que le fait que les personnes interrogées pour l'enquête ÉtuCris soient étrangères et parfois non bilingues joue un rôle. C'est plus intrigant pour les emplois de manutention.

38. Cela correspond notamment à des stages et apprentissages en entreprise avec des missions plutôt commerciales, comptables, informatiques ou de communication.

Tableau 17. Répartition des emplois occupés par les étudiantes et étudiants selon les catégories de l'ONVE

	Pourcentage (%)	
	Dans ÉtuCris	Selon l'ONVE
Catégories d'emploi définies par l'ONVE		
Serveur.se, cuisinier.e, réceptionniste, concierge (restauration, hôtellerie, particuliers)	17,1	13,5
Vendeur.se, caissier.e dans le commerce ou la distribution	15,9	17,0
Baby-sitting, garde d'enfants	14,7	18,1
Soutien scolaire, cours particuliers	8,2	13,3
Travaux à domicile (aide aux personnes dépendantes, garde d'animaux, travaux ménagers, jardinage, bricolage)	5,9	4,0
Animateur.trice socioculturel.le, éducateur.trice sportif.ve	4,1	7,6
Coursier.e, livreur.se, chauffeur.se (VTC...)	3,5	2,4
Autre activité non liée à vos études	2,9	11,8
Hôte, hôtesse, événementiel	2,4	6,4
Interne ou externe en médecine, odontologie, pharmacie	1,8	5,6
Assistant.e d'éducation (surveillant, « pion »)	1,8	2,3
Enquêteur.trice, employé.e de centre d'appel	1,2	1,0
Manutention, magasinage et logistique	0,6	6,4
Enseignant.e (hors cours particuliers)	0,6	4,4
Street-Marketing, collecteur de dons	0,6	1,4
Accueil, administratif (accueil, standard, bureautique, informatique, web, e-communauté)	0,6	7,3
Travaux agricoles (vendanges, cueillettes...)	0,0	1,6
Escorting, prostitution ou toutes autres formes de services sexuels rémunérés	0,0	0,4
Autre contractuel.le ou vacataire universitaire	0,0	5,0
Attaché.e temporaire à l'enseignement et à la recherche, moniteur, tuteur universitaire	0,0	2,5
Autre activité liée à vos études	18,2	9,6

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris, et enquête « Conditions de vie des étudiants » 2020 de l'Observatoire de la vie étudiante

Champ : Dans ÉtuCris, étudiantes et étudiants ayant un emploi (N=170)

Note : En gras, « Dans ÉtuCris », surreprésentation (< 0,2 points de %) dans l'échantillon par rapport à l'enquête de l'ONVE,

En gras, « Selon l'ONVE », nette sous-représentation (+ de 5 points de %) dans ÉtuCris par rapport à la population générale étudiante

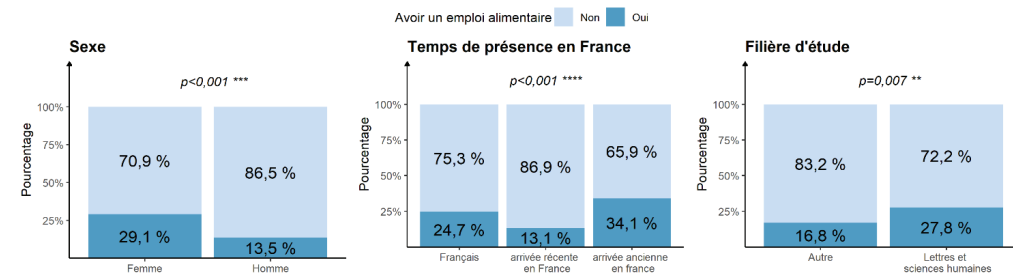
B. Une nette bipartition entre types et formes d'emploi liés aux études et jobs alimentaires

Les formes d'emploi, les revenus tirés et les appréciations forgées sur les activités rémunérées liées aux études sont nettement distinctes de celles des jobs alimentaires.

Des jobs alimentaires plus ou moins officiels ou chronophages

Pour rappel, 22,9 % de la population interrogée dans ÉtuCris a un job dit « alimentaire ». Les personnes qui exercent le plus fréquemment ce type d'emploi sont, comme pour la population globale de travailleuses ÉtuCris, des femmes (29,1 % versus 13,6 % pour les hommes, Figure 26), étrangères arrivées en France avant la rentrée 2021-2022 (34,1 %) ou françaises (24,7 %), par rapport aux personnes étrangères arrivées plus récemment (13,1 %). Ce sont aussi des étudiantes et étudiants des filières sciences humaines et sociales au sens large (27,8 %) par rapport à celles et ceux étudiants dans d'autres filières (16,8 %). En revanche, ce pourcentage ne varie pas statistiquement selon le fait que les étudiants et étudiantes aient des difficultés financières à finir le mois, leur âge, ou encore leur niveau d'étude.

Figure 26. Pourcentage de personnes ayant ou non un emploi alimentaire par sexe, temps de présence en France, et filière d'étude



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=476 (1 indéterminé)

Note : Une arrivée ancienne correspond à une arrivée pour les années universitaires antérieures à 2020-2021. Une arrivée récente correspond à une arrivée pour ou en prévision de l'année universitaire 2020-2021.

Pour la sous-population de travailleuses et travailleurs qui ont un job alimentaire (n=109), la proportion de contrats de travail protecteurs est majoritaire, 62,9 % (en CDD n=32 et en CDI n=30). Cependant, 37,1 % de personnes qui ont un job alimentaire ont un contrat moins protecteur voire pas de contrat : 28 se déclarent sans contrat, souvent pour du baby-sitting ; 11 sont en intérim ; 6 en autoentreprise³⁹.

Le nombre d'heures travaillées en moyenne le mois précédent l'entretien est dispersé : entre 1 et 4 heures (n=17, dont 7 personnes pour du baby-sitting), entre 5 et 8 heures (n=10), entre 9 et 13 heures (n=28), entre 14 et 18 heures (n=30), entre 19 et 22 heures (n=10 dont 8 en CDI), plus de 23 heures (n=9 dont 4 sans contrat⁴⁰). La modalité de réponse la plus citée (entre 14 et 18 heures par semaine, pour 27,5 % des personnes) correspond au plafond hebdomadaire annualisé imposé pour travailler aux personnes étrangères. Cela indique une

39. Plus un ne sait pas et un service civique.

40. Ne sait pas n=5.

adaptation à la réglementation en vigueur. Néanmoins, parmi les personnes qui n'ont pas de contrat de travail, près de la moitié disent avoir travaillé plus de 14 heures par semaine en moyenne le mois précédent l'entretien et cela pour moins de 500 € en moyenne. On trouve donc là des emplois intensifs concurrents des études et peu lucratifs au prorata du temps de travail.

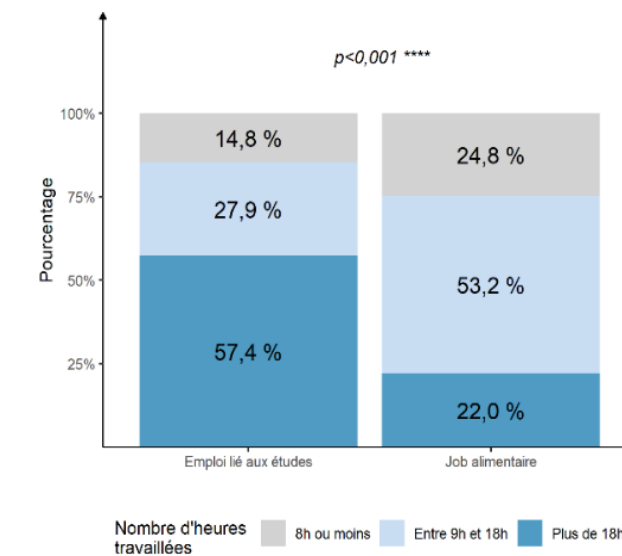
La principale source d'inégalités reste néanmoins liée à l'accès ou non à un emploi connecté à la séquence d'études, certes plus chronophage mais aussi plus formateur et rémunéré.

Des contrats de travail plus protecteurs, plus d'heures travaillées et de meilleurs gains pour les emplois liés aux études

Seulement 61 travailleuses et travailleurs présents à l'aide alimentaire interrogés pour ÉtuCris déclarent que leur emploi a un lien avec leurs études. Quoique les analyses portant sur un petit échantillon soient à prendre avec précaution, il apparaît que ces emplois se distinguent fortement des emplois alimentaires.

Les contrats de travail sont généralement protecteurs, 72,1 % des personnes concernées par un emploi lié aux études ont soit un contrat d'apprentissage, soit un CDD, soit une convention de stage rémunérée, soit un CDI (contre 62,9 % pour les jobs alimentaires). Pour les 27,9 % de personnes restantes, surtout dotées de contrat de travail temporaire ou sans contrat⁴¹, les types d'emploi sont spécifiques. Contrairement aux premières, qui évoquent des activités liées à des filières – activité commerciale, comptabilité, informatique, médecine etc. –, elles mentionnent ce qui pourrait apparaître plutôt comme des petits boulots – cours particuliers, animation, hôtesse ou hôte d'accueil.

Figure 27. Répartition du nombre d'heures travaillées selon que l'emploi est lié aux études ou est un job alimentaire



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants déclarant exercer un emploi depuis la rentrée universitaire 2021-2022, N=170

41. Moins de cinq personnes ont une convention de stage non rémunérée, un service civique ou une autoentreprise.

La distinction entre ces types d'emplois se traduit par des différences sur le nombre d'heures travaillées. Toutes les personnes qui relèvent de la première catégorie (type d'emplois connectés à des filières) travaillent en moyenne plus de 14 heures par semaine le mois précédent l'entretien. Contrairement aux emplois concurrents aux études, le travail lié aux études, même chronophage, n'a pas un impact négatif sur la réussite scolaire⁴². Pour les types d'emplois que les étudiantes et étudiants déclarent liés à leur domaine d'étude mais qui pourraient être sinon perçus comme des petits boulots, en revanche, le nombre d'heures travaillées en moyenne hebdomadaire est plus faible et toujours inférieur à 14 heures par semaine.

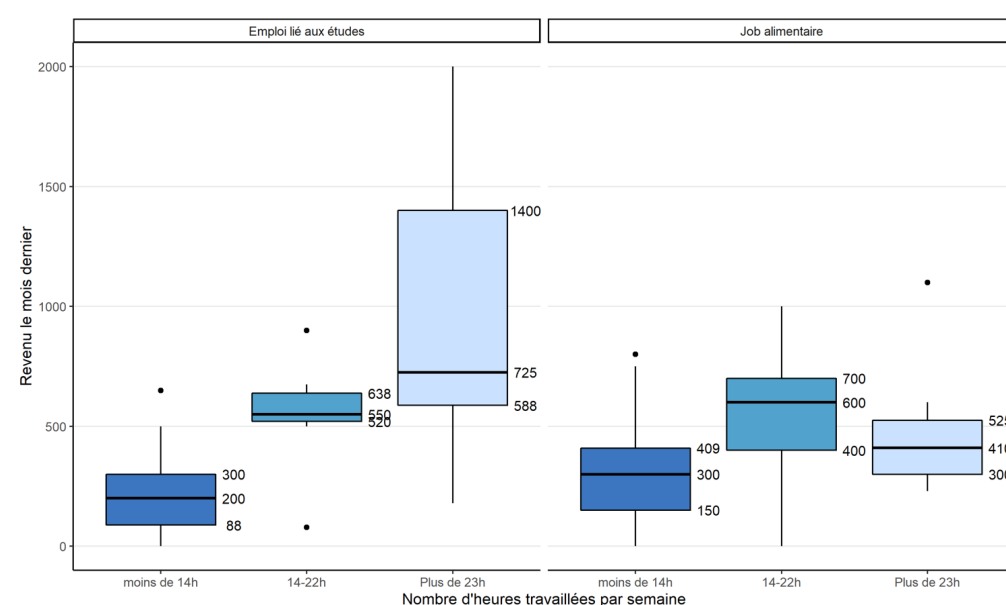
Même en incluant ces emplois dits liés aux études alors qu'ils correspondent finalement plutôt à des « petits boulots », une distinction nette sur le nombre d'heures travaillées sépare emplois liés aux études et jobs alimentaires. Les personnes exerçant un emploi lié aux études travaillent majoritairement (57,4 %) plus de 18 heures par semaine le mois précédent la passation du questionnaire alors que les personnes qui ont un job alimentaire travaillent majoritairement moins (78 %, Figure 27).

Cet écart dans le temps de travail se traduit par des gains différenciés entre emplois liés aux études et jobs alimentaires. Pour les premiers (n=61), mis à part les emplois qui ne correspondent pas à des alternances ou stages à temps plein (correspondant à des temps de travail supérieurs à 23 heures par semaine), le revenu médian le mois précédent l'entretien dépasse 700 €, avec un premier quartile situé à 588 € et un troisième à 1 400 € (Figure 28). En revanche, pour les jobs alimentaires les mieux rémunérés, soit ceux correspondant à un temps de travail de 14 à 22 heures par semaine, le revenu médian est de 600 €, le premier quartile à 400 € et le troisième à 700 €. Pour les jobs alimentaires exercés moins de 14 heures par semaine, le revenu médian tombe à 300 €. Pour ceux exercés plus de 23 heures par semaine, dont on a indiqué qu'ils correspondent souvent à des jobs sans contrat de travail, le revenu médian est seulement de 410 €. Il est intrigant de constater que les emplois les moins rémunérés sont ceux que les étudiantes et étudiants signalent comme liés à leurs études et exercés moins de 14 heures par semaine.

Figure 28.
Revenu du travail le mois précédent l'entretien selon le nombre d'heures travaillées et le fait que l'emploi soit lié ou non aux études.

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants déclarant exercer un emploi depuis la rentrée universitaire 2021-2022, N=143 (27 indéterminés)



42. F.Belghith, « L'activité rémunérée des étudiants », *op.cit.*

Des appréciations du travail plus favorables pour les emplois liés aux études

Un écart entre emplois liés aux études et jobs alimentaires se retrouve enfin quand il s'agit de donner une appréciation à propos de son travail. Les étudiantes et étudiants avec un emploi connecté à leur filière, *a fortiori* avec un contrat de travail protecteur, se disent globalement satisfaits de l'expérience. En toute logique, la situation est plus contrastée pour les emplois alimentaires.

Pour la moitié des personnes concernées par ce type de jobs, la satisfaction l'emporte tout de même (n=55/109⁴³). Parmi ces personnes, 22 émettent de surcroît un commentaire qui va dans le sens de ce sentiment et l'expliquent, 12 le nuancent. Dans le premier cas, il s'agit surtout d'appréciations positives sur le contenu et les relations au travail (en particulier pour le travail avec les enfants) sans signaler cependant une quelconque dimension formatrice de l'emploi. Sinon, les personnes indiquent une certaine praticité ou des avantages liés au job (une facilité de la conciliation avec les études par proximité avec le domicile, par exemple). Dans le second cas, quand les personnes sont à la fois satisfaites et critiques, elles nuancent principalement leur appréciation par l'expression de difficultés à tenir le rythme et l'insuffisance de la rémunération.

Pour l'autre moitié des personnes ayant un job alimentaire, foncièrement insatisfaites (n=48/109), quand elles donnent des précisions allant au-delà du simple « je n'aime pas » (n=13), elles expriment surtout le fait qu'elles exercent cette activité rémunérée par pure nécessité (n=17), des difficultés à tenir le rythme (n=13), ou elles se plaignent de l'instabilité de l'emploi et de sa faible rémunération (n=5).

Ainsi ne doit-on pas dresser un tableau trop sombre de l'emploi étudiant sans omettre pour autant d'en souligner les contraintes. Les entretiens révèlent la même dynamique : trajets, travail de nuit, faible rentabilité, etc., peu d'emplois non-connectés aux études sont décrits sans mention d'aspects contraignants. Le rapport à l'emploi est cependant complexe, il mène à une existence plus autonome. Quels sont donc les parcours d'emploi et le rapport au travail des étudiantes et étudiants ? Parmi les situations d'emploi renseignées au moment de l'enquête, lesquelles sont expérimentées pour la première fois par des étudiantes et étudiants venant majoritairement d'ailleurs ?

3. Trajectoires d'emploi étudiant, de l'accumulation d'argent personnel au moteur pour le devenir professionnel

Les entretiens menés avec 38 personnes, parmi lesquelles 18 déclarent travailler au moment de la passation du questionnaire ÉtuCris, dressent un tableau complémentaire sur leurs situations d'emploi et fournissent surtout un éclairage sur leurs parcours professionnels. Parmi elles, 31

43. Il s'agit d'un reclassement de commentaires en champ libre. Parmi les 109 personnes concernées par un emploi alimentaire, 5 ne disent rien et 1 explique ne pas avoir d'avis puisque l'expérience vient de commencer.

sont immigrées. Quelles sont les expériences préalables de travail d'étudiantes et étudiants étrangers, venant souvent en France déjà diplômés et plus âgés en moyenne que la population étudiante générale ? C'est à ces récits que l'on s'intéresse d'abord pour apprécier ensuite leur situation professionnelle présente. Les personnes qui s'adonnent plutôt à des missions ponctuelles en Île-de-France se posent souvent la question de leur rentabilité. D'autres donnent une place centrale à leurs jobs alimentaires pour porter leurs projets scolaires et professionnels. Une série d'étudiantes et étudiants décrivent enfin un emploi lié à leur domaine d'études exercé au moment de l'enquête, sans que le temps des jobs alimentaires ou de la pénibilité du travail soient nécessairement derrière elles et eux.

A. Préquelle : les expériences d'emploi au pays d'origine des personnes étrangères

Travailler pour de l'argent de poche

Ce qui revient le plus quand les personnes étrangères évoquent leurs jobs avant leur émigration, c'est la volonté de couvrir leurs propres dépenses. Rares sont celles pour qui l'emploi occupe une place significative dans leur parcours avant de venir étudier en France. Apparaît là leur position relativement privilégiée par rapport à des étudiantes et étudiants français de milieux modestes présents à l'aide alimentaire qui narrent des expériences professionnelles assez précoces pour être à l'aise en faisant des études [V.3.C]. Cette position privilégiée ne concerne pas les quelques personnes étrangères venant de milieux moins favorisés⁴⁴.

Quoiqu'il en soit des revenus de leurs parents, reste que la plupart des personnes étrangères cohabitent avec eux avant d'émigrer en France et que leurs besoins élémentaires sont couverts⁴⁵. La volonté d'avoir de « l'argent de poche » préside donc surtout à la volonté de travailler. Ainsi, Asma, algérienne vivant alors avec ses parents (cadre et cadre-retraîtée) et son frère, travaille pendant ses années de master au pays un ou deux week-ends par mois et davantage pendant les vacances, comme animatrice dans une entreprise de communication (faisant de la publicité pour des produits). Elle attribue à l'argent un usage particulier, pour ses sorties :

C'était surtout pour des loisirs quand j'avais des petites courses à acheter, quand je voulais aller au cinéma, ou quand j'allais au restaurant. [...] En fait, ce qui était alimentation, tout ce qui était vêtements, [...] c'était exactement mes parents qui me payaient ça. Mais comme je ne pouvais pas les obliger à me payer... Par exemple, quand j'avais envie d'autre chose, je ne pouvais pas les obliger à me payer ça, donc je préférais prendre des jobs étudiants pour me

44. Un contre-exemple est en effet donné par Tina, résidente d'une favela brésilienne, qui travaillait « toujours à côté » des études, faisait des petits boulots à l'université, comme responsable de salle informatique, [...] dans un musée d'archéologie, [...] un stage dans un musée de sciences comme médiatrice [...]. » Aux dernières nouvelles, cette étudiante qui a perdu le logement dont elle disposait dans un foyer contre des missions d'accueil prévoit de rentrer au pays.

45. Cette décohabitation tardive peut être rapprochée des analyses de Cécile Van de Velde sur les pays d'Europe du Sud où elle intervient plus tard que dans d'autres espaces européens, *Devenir adulte*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

faire un peu d'argent de poche en plus. Et comme ça quand j'avais des activités comme par exemple la salle de sport ou les restaurants, bah je pouvais me payer ça toute seule et pas imposer ça à mes parents, voilà.

Entretien avec Asma, algérienne, 23 ans, le 25 janvier 2022.

Cette logique d'autonomisation n'est pas forcément poussée plus loin quand les personnes sont déjà en position d'être actives et non plus étudiantes⁴⁶ [IV.3.B]. Ayoub, 25 ans, commercial « bien payé par rapport au pouvoir d'achat, [a] la vie parfaite pour un jeune Marocain », il est dans une situation confortable puisqu'il n'a pas à s'occuper de ses repas, du linge, etc. Habitant chez ses parents, il dit cependant avoir dû aider les siens sans que l'on sache précisément ce que cela recouvre. Il rapporte le peu d'aisance financière de sa famille au fait que son père, anciennement banquier, ait développé des troubles de santé invalidants quand il était jeune. Elena, 26 ans, participe à l'organisation de forums économiques pour une entreprise après son master et n'accepte alors plus du tout d'argent de sa mère, comptable, sauf pour payer ses frais de scolarité apparemment très élevés en Russie. Imène, algérienne, aujourd'hui âgée de 28 ans, dit avoir « sept ans d'expérience professionnelle » avant de venir en France, en ce sens c'est celle qui a été le plus en prise avec la vie active parmi les personnes interrogées. Pour commencer, elle travaille dès le lycée « par-ci par-là », sa tante a un studio de photographie et vidéo où elle l'embauche ponctuellement.

Je pouvais me permettre des choses. Par exemple, de m'acheter mes propres vêtements, mon propre maquillage, mes produits d'hygiène tout le temps. Je les achetais, donc [mes parents] ont arrêté de me comment dire, de me soutenir financièrement depuis. [...]

– Et quand tu étais chez eux, est-ce que tu contribuais, tu payais un loyer ou d'autres choses ?

– Non tu ne payes rien, tout est gratuit.

Entretien avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

Imène « tien[t] à signaler [qu'elle a] le privilège d'avoir une grande maison » en Algérie, sa sœur et son frère de 30 ans, toujours cohabitants, ont tout comme elle leur chambre individuelle. Bien qu'elle ne soit plus étudiante les années qui précèdent sa venue en France, elle ne semble pas contribuer particulièrement à l'économie familiale à partir de ses revenus du travail. Ainsi, toutes les personnes interrogées sont tenues de gérer leurs dépenses personnelles quotidiennes voire un peu au-delà, mais ne sont pas indépendantes pour gérer un budget, nourries et logées à titre gratuit. Imène occupe désormais un emploi à mi-temps dans l'hôtellerie-restauration

46. Les exemples donnés ici concernent une étudiante et des étudiants de 25 ans ou plus. Comme le pointent Ridha Ennafaa et Saeed Paivandi, ces étudiantes et étudiants âgés ne sont pas en retard scolaire mais leur arrivée en France se fait après un temps d'attente ou des expériences professionnelles. Ils constatent du reste qu'un « intervalle de 2,3 ans s'écoule entre la date d'obtention d'un diplôme supérieur dans leur pays ou ailleurs et l'arrivée en France » pour les personnes enquêtées dans *Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante*, Paris, La documentation française, 2008, p. 115.

en parallèle de ses études de langue. Elle fait la distinction entre travailler en parallèle de ses études en Algérie, pour l'argent de poche, et être étudiante et travailler en France pour financer ses besoins élémentaires.

La décision de venir en France, motivée par des freins au travail au pays d'origine

Le parcours professionnel d'Imène en Algérie renseigne sur la façon dont survient la volonté de venir en France, en pleine crise sanitaire, pour quelqu'un qui travaillait depuis quelques années. En 2012-2013, alors qu'elle est en deuxième année de licence, elle considère qu'il est plus opportun d'arrêter sa formation de chimie dans une université « mal réputée » pour devenir chargée de clientèle puis responsable de secrétariat dans l'événementiel pendant trois années. En parallèle de cet emploi qui ne lui plaît guère, elle couvre des événements dans son domaine de prédilection, de « petits projets » en photographie. Une amie de la famille, directrice d'un service de l'État dans le domaine du tourisme⁴⁷, lui offre une opportunité. Elle rencontre un responsable de chambre de commerce et devient son « assistante-interprète », une mission très accaparante qui la coupe de tout. Formée en langues dans des écoles privées au préalable de cette expérience, Imène décide néanmoins de redevenir étudiante. Elle passe un baccalauréat littéraire en candidat libre en parallèle de ce travail et retourne ensuite à l'université pour obtenir un diplôme en langue anglaise. En fin de première année universitaire, elle décide de « carrément changer de métier » :

Avoir ma propre entreprise de photos, de caméra. J'ai acheté du matériel. Et j'ai commencé à travailler. Ça c'était en 2019. Et donc avec le [Covid] [...] tous mes mariages, tout mon agenda de 2020 était annulé. [...] ça a été très dur pour moi d'arrêter en fait. J'avais pas de travail, j'avais juste [...] démarré un projet, j'ai travaillé pendant on va dire six mois maximum. J'ai bien travaillé les débuts. Sauf qu'avec la crise sanitaire, tout a été annulé. Du coup je me suis dit allez j'opte pour Campus France, [...] j'ai décidé de venir... Parce que là je sais que j'ai la possibilité de travailler et d'étudier [...].

– Et pourquoi en France ?

– [...] Parce qu'il faut savoir qu'en Algérie on est très stricts. Tu ne peux pas travailler et étudier en même temps. Parce qu'en Algérie, tu es chez tes parents, donc t'as pas besoin de travailler. Si tu travailles, c'est vraiment le week-end. C'est pas des contrats de travail. C'est vraiment des choses pour avoir son argent de poche, c'est pas pour avoir un logement, ou avoir une voiture, ou avoir une carrière. Non pas du tout. C'est pas comme ici. Ici, si t'es étudiant, t'es forcément obligé d'avoir ça, et ça, et ça. Donc c'est pas du tout pareil. Ils étaient contre [le fait que je travaille à l'université], je ne pouvais pas rater les cours, ils étaient très stricts par rapport aux absences et tout ça. Donc je ne voulais pas prendre le risque en fait.

47. Cette femme pourrait avoir joué un rôle également dans le recrutement du frère d'Imène, ingénieur en génie civil dans une agence nationale liée au développement touristique.

– Et [...] justement, si tu voulais travailler en même temps que de faire tes études, c'est pour l'expérience ou pour le fait d'avoir de l'argent ?

– C'est pour [...] l'argent. [...] Bon je voulais que mon entreprise avance. Je voulais faire de l'argent pour mon entreprise, pour acheter du matériel, pour recruter des gens, pour avoir un local. Pour avoir ma voiture, pour pouvoir voyager en vacances.

Entretien avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

Imène fait ainsi partie des personnes à leur compte, premières impactées par les effets socioéconomiques du Covid-19⁴⁸. Elle ne valide pas sa deuxième année de licence comme le second semestre universitaire 2019-2020 est annulé en Algérie pour cause de Covid, reporté à l'automne 2020, moment où elle arrive en France. Confrontée à une mise à l'arrêt brutale de son activité de photographe, elle croit dur comme fer qu'une poursuite d'études en France pourra se concilier avec l'exercice d'un travail.

La façon dont les étudiantes et étudiants motivent le choix d'émigrer en France est souvent bien différente de celle d'Imène. Elles et ils ne tiennent pas de discours sur le fait de pouvoir concilier études et emplois en France, mais décrivent plutôt les entraves au travail dans leurs pays. Elles et ils laissent entendre qu'il n'y avait pas d'option pour y travailler durablement. Du reste, seulement deux personnes évoquent l'exercice d'un emploi lié à leurs études au pays. Jan, 25 ans, ex-étudiant en médecine, travaille six mois comme interne dans un hôpital syrien avec un revenu équivalent à 20 € pour dix nuits de gardes mensuelles. À la suite de cette expérience, il doit accomplir son service militaire comme tous les jeunes hommes syriens, ce qui le pousse à partir de son pays en 2021. C'est un départ anticipé et bien préparé. Sofiane, 25 ans également, fait son stage de fin d'études dans un établissement national de transport en Algérie. L'entreprise n'est pas dotée de département informatique, la maintenance étant assurée par des stagiaires. Aucune perspective de ce côté. Master en poche, il postule dans des entreprises de développement informatique, sans succès. Le jeune homme explique qu'il aurait fallu accepter de « rentrer dans un système » qu'il refuse « par principe », « quand t'es fils de, que tu connais untel qui connaît untel, là pas de problème » pour trouver un emploi. « Limite j'allais finir en centre d'appel. [...] j'avais commencé [leur] formation débile ». Ses études finies, il ne comptait pas rester « les bras croisés », d'où cette orientation par défaut. « Le cinquième jour où je travaillais, j'ai reçu mon visa pour la France. Je n'y croyais pas ! » Cet étudiant pour qui il s'en est fallu de peu qu'il accepte durablement un emploi alimentaire avec un bac+5 présente la France comme un « tremplin » où il vient temporairement se spécialiser en « data » avant de voguer vers d'autres horizons. Sofiane n'est pas le seul à tenir un discours sur l'obtention du travail par piston. Dans le récit d'Imène, on voit apparaître ce système de « wasta⁴⁹ », une

48. Voir Lorraine Guénéé, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril 2020 - 19 mai 2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020.

49. « Wasta » signifie intermédiaire en arabe et sert à désigner ces relations clientélistes. Voir par exemple, Arnaud Lacheret, « Faut-il "faire avec" la wasta », Arab News, en français, 26 mai 2022, URL : <https://www.arabnews.fr/node/245971/arnaud-lacheret>, page consultée le 2 juillet 2022.

femme bien placée, directrice, qui permet son recrutement à un poste intéressant. Cela signale-t-il une position intermédiaire de certaines familles, pas toujours si favorisées qu'elles puissent ouvrir les portes bien gardées du marché du travail à leurs enfants, quand l'entremise d'un tiers semble compter pour décrocher un bon poste ?

Disposer d'une somme d'argent économisée par le travail pour venir en France, souvent insuffisante

Quelques personnes expliquent avoir épargné de l'argent par l'exercice d'activités rémunérées pour financer leur projet d'immigration scolaire. Ce n'est pas systématique parmi les personnes qui n'étaient plus étudiantes avant d'arriver en Île-de-France. Elena, étudiante russe qui travaillait à temps plein depuis deux années, est pourtant venue sans argent. Ayoub, le commercial marocain, également. Comme on pourrait s'y attendre, puisqu'elle a longuement travaillé au pays, Imène arrive en France avec des économies personnelles qui correspondent seulement à 2 000 €. Salim, également algérien, 23 ans, participe à des tournages, économise l'argent et ne demande pas d'aide à ses parents pour venir en France. Wilkens, haïtien, 26 ans, économise l'équivalent de 1 000 \$ en enseignant. Il n'y a que Mehdi, un autre étudiant algérien, 24 ans, ingénieur, qui parvient à rassembler les 7 500 € requis pour justifier de ressources suffisantes et se voir accorder un titre de séjour étudiant. Il crée pour cela son entreprise de cours de soutien pour des élèves en école préparatoire en mathématiques et en informatique⁵⁰. D'après Hafida, qui partage la même nationalité, financer sa venue en France par le travail concernerait plutôt les garçons algériens :

- Parce que, tout simplement, nous, en Algérie, on n'a pas la même culture que les Français, ça, c'est sûr, si une fille va partir, c'est les parents qui vont financer.
- Ok. Mais si c'est un garçon, non ?
- Ben si c'est un garçon, plus ou moins, parce que les garçons en Algérie, ils travaillent. Les filles ne travaillent pas. C'est ça la règle [rires]. Genre, c'est un homme, il travaille et il va pouvoir avoir de l'argent etc. Et la majorité des garçons qui sont là, ils sont venus par leurs propres revenus. Ils ont travaillé, ont changé le dinar et voilà.

Entretien avec Hafida, algérienne, 22 ans, le 19 mars 2022.

La situation décrite par l'étudiante ne semble pas concerner beaucoup les garçons interrogés. Elle nous donne néanmoins une piste : seraient-ils en effet plus concernés par une venue en France avec des revenus personnels ? Anissa, algérienne de 23 ans en formation de management dans l'hôtellerie-restauration, qui a elle aussi travaillé pour financer son émigration, donne (comme Imène) un contre-exemple à l'analyse de Hafida.

50. Il continue à dispenser quelques cours à distance à partir de la France mais ne peut récupérer l'argent qu'il gagne par ces missions, disponible sur un compte algérien. Cela ne le protège donc pas d'un bref passage sans-domicile [III.3.C].

Dès que j'ai eu mon bac, j'ai travaillé dans un restaurant, et pendant la L1 et la L2 [en Algérie], le temps que je puisse avoir l'argent pour pouvoir venir et aussi payer les frais de visa, d'entretiens, de campus France.

Entretien avec Anissa, algérienne, 23 ans, le 6 janvier 2022.

Cependant, Anissa n'est pas parvenue à rassembler 7 500 € avec des extras dans un restaurant au pays, elle fait partie des étudiantes et étudiants concernés par des expériences difficiles à l'arrivée en France [III.3.C, pour l'expérience de sans-abrisme].

L'analyse des discours des étudiantes et étudiants de nationalité étrangère ayant travaillé au pays indique donc une logique personnelle d'accumulation d'argent⁵¹ : soit elles et ils cherchent à avoir des liquidités pour des dépenses personnelles, soit elles et ils sont dans une logique d'épargne pour financer leur projet scolaire, qui ne suffit pas à tenir très longtemps sans autre ressource lorsqu'elles et ils sont installés en Île-de-France. Une fois inscrits dans un établissement scolaire francilien, qu'est-ce qui change dans leurs trajectoires professionnelles ?

B. Des missions de travail ponctuelles en Île-de-France, des boulots rentables ?

Des étudiantes et étudiants s'adonnent à des missions de façon périodique ou selon un volume horaire limité sans que cela nécessite de leur part un engagement fort dans l'espace de travail salarié auquel celles-ci sont associées. Certaines personnes conservent un rapport à l'emploi plutôt associé au fait d'avoir des liquidités pour des achats personnels, mais avec une dimension nouvelle : la recherche (ou la nécessité) d'une certaine indépendance vis-à-vis de leurs familles. Elles font aussi le constat que les revenus issus de ces missions, mêmes peu importants, comptent pour leur existence quotidienne. En témoignant de ces expériences, les personnes insistent sur la plus ou moins grande rentabilité de ce type de jobs. Le travail en lui-même ne fait guère l'objet de critiques, il est même décrit avec peu de détails.

Ce type d'emplois, temporaire ou irrégulier, peut du reste être sous-déclaré par les personnes interrogées. C'est le cas pour deux femmes évoquées ci-dessous (Rim et Hafida), qui n'ont pas déclaré de travail au moment de la passation du questionnaire alors qu'elles étaient pourtant bien hôtesse en intérim et baby-sitter au noir. Ont-elles estimé que ce n'était pas un « vrai » travail⁵² ? Cela signifie que la population ayant exercé un emploi depuis la rentrée universitaire

51. Il arrive que des personnes disent travailler pour des membres de leur famille, comme Denise, pour qui cela ne s'accompagne pas d'une rémunération. Cette étudiante béninoise aide ponctuellement sa mère et ses tantes pour leur commerce de céréales. Elle peut cependant compter sur le fait que son père finance totalement ses études, sachant qu'elle est tenue de décohabiter puisque l'établissement où elle est inscrite est situé trop loin de son domicile. On ne sait pas si le travail en famille est vécu pour elle comme une contrepartie, cela est probable.

52. La sous-déclaration de l'activité professionnelle est liée à la perception que s'en font les personnes, pour qui un emploi avec contrat peut être vu comme le seul « travail » correspondant à la possibilité de tenir son budget. En l'occurrence, il s'agit de femmes maghrébines qui taisent le fait d'avoir un job non-déclaré dans un contexte où leurs familles ont cessé de les soutenir financièrement, ce qui peut être symboliquement difficile à admettre.

2021-2022 est sous-estimée dans cette enquête, sans doute particulièrement pour les missions ponctuelles⁵³.

Des personnes étrangères travaillant pour moins dépendre ou pallier l'absence d'aide de leur famille

Pour une série de personnes étrangères, les missions ponctuelles sont surtout le gage d'une indépendance familiale accrue dans un contexte où les parents se sont montrés très aidants dans le soutien du projet d'immigration scolaire [III.1.A & IV.1.A]. Manel, algérienne de 21 ans, que l'on a déjà évoquée à propos de ses difficultés à convaincre son employeur d'attendre une autorisation de travail, a un job de dix heures par semaine comme employée libre-service dans un supermarché le week-end. Elle gagne 350 € net par mois et jusqu'à 500 € si elle fait exceptionnellement des heures supplémentaires. L'étudiante voit ce travail comme un moyen de payer son loyer et de ne pas solliciter son père pour davantage de ressources que celles qu'il lui a transmises pour sa venue en France (10 000 € dont 4 000 € rendus une fois l'emploi obtenu). Elle ne dit rien à propos du contenu de son travail. Idem pour Siham, marocaine de 25 ans dotée d'une bourse privée annuelle de 8 000 € pour venir étudier dans une école de commerce prestigieuse, qui doit s'en passer l'année où elle est en alternance. Puisque son revenu baisse sans que l'on sache précisément de combien, elle décide alors de faire des « missions ponctuelles » d'intérimaire pour « avoir de l'argent de côté » et ne pas solliciter ses parents. Elle ne précise pas de quoi il s'agit, indique simplement que ce job est plus flexible que de faire des heures de baby-sitting (une expérience passée dont elle ne dit rien non plus lors de l'entretien).

Rim insiste quasi exclusivement sur ses gains en indiquant combien elle a gagné grâce à des missions d'intérim comme hôtesse ou démarcheuse depuis qu'elle ne reçoit plus d'aide familiale (juin 2021). Cela la décomplexe sur ses dépenses, autrefois contrôlées par son père qui ne l'autorisait pas à travailler au Maroc. Elle se permet par exemple un achat de téléphone neuf pour un millier d'euros à l'automne 2021. Quand elle commence à travailler comme hôtesse, avant de savoir qu'elle ne recevra plus d'argent de sa famille, c'est parce qu'une camarade de sa résidence lui demande si elle est disponible, elle ne prévoyait pas de le faire durablement.

En fait y avait une voisine à moi, à la résidence, en fait on avait sympathisé à la cuisine commune. Et c'était une étrangère. [...] En gros, sa cheffe d'équipe lui avait posé la question si elle connaissait des personnes pour une mission. Et je rentre en cuisine, elle me tape la discussion [...], « Oui Rim, [...] est-ce que tu seras libre samedi vers le coup de 11h », « Oui normalement genre j'ai pas cours et tout, pourquoi ? Tu veux qu'on sorte ensemble ? », « Non c'est pas ça,

53. Pour rappel [note de bas de page *supra*], si l'on croise les réponses à propos des revenus issus du travail au cours des trois derniers mois et celles sur le fait d'exercer un emploi, on remarque qu'il y a huit personnes qui ne déclarent pas d'emploi au moment de l'enquête alors qu'elles ont reçu des revenus pour une activité rémunérée. Dans la partie conclusive du questionnaire « notes et informations à ajouter », deux d'entre elles précisent avoir cessé d'exercer cet emploi ponctuel pour se concentrer sur leurs études (une autre personne précise avoir un contrat doctoral donc un emploi lié à ses études). Dans la mesure où elles n'ont pas répondu au module emploi, ces personnes n'ont pas pu être considérées comme travailleuses.

mais c'est que ma responsable cherchait des renforts en tant qu'hôtesse, est-ce que tu as déjà fait ça ? ». Je lui dis non, mais après elle me dit, « Je vais voir comme quoi tu parles français couramment, est-ce que ça t'intéresse ? » Je dis oui pourquoi pas. Juste en s'amusant, je lui dis ok, mais juste une fois et puis c'est tout. Et puis sa responsable était contente du travail, le courant est très vite passé avec sa cheffe d'équipe. Et puis elle m'appelle toujours, genre j'ai fait énormément de missions avec sa cheffe d'équipe.

Entretien avec Rim, marocaine, 25 ans, le 16 mars 2022.

Elle travaille avant tout dans les interstices des temps scolaires, en vacances ou les week-ends. Ce qui était d'abord envisagé comme une occasion exceptionnelle de se faire de l'argent est devenue une source principale de revenu cette dernière année.

D'autres étudiantes et étudiants qui n'ont jamais travaillé non plus avant leur venue en Île-de-France sont un peu plus prolixes quant à d'autres aspects de leur expérience professionnelle que les gains. Hafida travaille de façon non-déclarée comme baby-sitter. Elle fait un récit plus précis de ses relations avec ses employeurs. Sans faire particulièrement de tâches domestiques chez les particuliers qui la logent de façon non déclarée pour 215 € par mois, l'étudiante rend tout de même un service ponctuel :

Des fois je reste avec les enfants, des fois quand elle a rendez-vous, elle me demande si je peux garder les enfants, juste pour deux heures, voilà.

Entretien avec Hafida, algérienne, 22 ans, le 19 mars 2022.

Elle présente cela comme une contrepartie logique puisqu'elle partage souvent des repas avec la famille qui lui laisse aussi « récupérer des choses dans le frigo ». Depuis que ses parents ne lui financent plus ses études, en juin 2021, Hafida garde ou fait réviser leurs devoirs à d'autres enfants de « temps en temps », pour 8 à 10 € de l'heure. Elle souligne combien le travail, qui lui permet de gagner en tout et pour tout environ 150 € par mois et ne suffit donc pas à couvrir ne serait-ce que son loyer, est irrégulier :

Le max, j'enseigne deux heures dans la journée... Et peut-être ce week-end... Le week-end prochain, non... Après, le troisième week-end, oui... [...] C'est pas fixe !

Ce qui l'embarrasse également, ce sont les déboires d'un emploi non-officiel : les trois familles qui l'ont recrutée par Facebook n'ont pas toujours un comportement très respectueux.

[...] Y a des groupes, des mamans qui cherchaient du baby-sitting, [...] des cours, mais [...] le problème c'est que c'est eux qui vont rechercher une personne... Ils vont dire, mais à condition, moi je te paye 10 € pas plus... Tu vois ? C'est pas comme les autres enseignants et tout, parce que j'ai déjà postulé chez euh... je sais plus comment ça [s'appelle]... [un nom d'agence de cours particuliers]. C'est pas le même prix, c'est beaucoup plus ! Mais, puisque je travaille au black, c'est ça ! Donc, black, c'est eux qui te donnent ce qu'ils veulent, genre [la mère

des enfants] va te dire, moi je te paye 10 €... et des fois, y a des familles qui te disent : « Tu fais deux heures, je te paye 20 € », après ils te donnent 15 €, ils te disent je te donne les 5 € après, et après ils te donnent pas. Y a pas de sécurité.

L'étudiante fréquente trois campus du sud parisien pour suivre son année scolaire, réside en banlieue nord-est et deux des familles qui l'emploient au noir sont domiciliées à Paris *intra-muros* au nord-ouest. Seule la troisième est proche de chez elle. Hafida fait partie des personnes qui, dans le questionnaire ÉtuCris, déclare ne pas avoir d'emploi quand bien même elle exerce cette activité rémunérée au noir : elle vise autre chose [V.2.A].

[...] Moi si je trouve un job demain, je commence. Ce soir même ! Mais j'ai pas trouvé [...] Moi je veux juste étudier, avoir un avenir voilà plus confortable que celui d'Algérie. [...] Demain je peux travailler en Algérie, mais en quoi ? En coiffeuse un truc moi j'ai fait cinq ans d'études quand même. [...] Avant que je trouve le baby-sitting, je galère. Même j'étais je suis rentrée dans une dépression, voilà. J'ai juste pas envie d'aller chez le psychologue [...] Je reste chez moi, je fais des prières, et inch'allah tout va se passer bien. Parce que j'ai peur de me trouver dans la rue. Ma sœur si elle était là, je vais être chez elle, et je vais pas penser au loyer. Elle habite loin, [une ville de l'ouest de la France], je peux pas, mes études c'est ici.

Avant de trouver son logement actuel (début 2022), l'étudiante qui ne peut pas compter sur un hébergement en famille payait un loyer plus élevé en colocation parisienne (350 €) et était à découvert. « La banque qui m'appelle, tout ». Trouver ces heures de baby-sitting l'a tout de même aidé :

J'étais très très contente. Même si c'est rien, mais pour moi c'est beaucoup. Voilà, même si quelqu'un tu lui dis 160 € [le gain maximal effectué par Hafida par mois], il va te dire je peux l'acheter comme un jean. Et bah moi, c'est [même pas] mon loyer, je peux pas l'acheter comme un jean. Pour moi, c'est beaucoup. Même si c'est peu, pour moi c'est beaucoup.

Entretien avec Hafida, algérienne, 22 ans, le 19 mars 2022.

Elle insiste ainsi sur l'importance de ces gains qui peuvent sembler dérisoires, elle en dépend beaucoup pour vivre au moment de l'entretien.

Younès, marocain arrivé à Paris pour la rentrée 2021-2022 dit aussi être « obligé » de travailler. Il n'a pas cherché de job alimentaire quand il vivait dans une ville du centre de la France l'année précédente. Ses parents lui ont signifié que ce serait trop difficile de lui fournir suffisamment d'argent pour son année francilienne sans qu'il n'autofinance en partie le coût de son loyer (à l'université, il paye seulement 240 € de frais de scolarité). Ne trouvant pas de job en restauration rapide, il tente d'être livreur sur le compte d'un tiers parce qu'il croit qu'il n'est pas possible de devenir autoentrepreneur avec son titre de séjour étudiant (ce qui n'est pas le cas). L'homme prend 40 % de ses gains. L'étudiant stoppe, trouve un emploi d'intérimaire.

Maintenant, je travaille avec [une entreprise d'intérim], l'inventaire. C'est des missions où on travaille majoritairement la nuit et en fonction de mes disponibilités [...]. Avec ce travail-là, j'ai arrêté les livraisons, car c'était vraiment moins rentable. Là, ça va, je gagne à peu près 300-250 € par mois.

Entretien avec Younès, marocain, 25 ans, le 3 mars 2022.

Pour faire ces gains, l'étudiant explique travailler environ 8 heures par semaine, le mercredi et jeudi de 21 heures à 1 heures. Il réalise les inventaires de nuit dans des grandes surfaces. Ce job est choisi sur les conseils d'une connaissance marocaine. Younès s'y était pris de la même manière pour trouver le stage qu'il avait dû effectuer dans le cadre de ces études au second semestre 2020-2021, sollicitant un compatriote pour le mettre en relation avec les ressources humaines de l'entreprise. En sus des missions ponctuelles intérimaires, en 2021-2022, Younès a un contrat d'apprentissage dans sa filière, la comptabilité. Il épargne donc une partie de ce qu'il gagne (il déclare que cela correspond à 50 € par mois) pour sa prochaine destination, le Canada, et pour se protéger des risques sociaux :

On ne sait jamais. Il faut toujours avoir une petite épargne pour quelque chose qui arrive, donc chaque mois j'épargne, j'accumule un peu de sous, si un mois je travaille pas ou si y a quelque chose qui m'arrive.

Ce discours fort sur la nécessité d'avoir des liquidités « au cas où » se retrouve systématiquement chez les personnes françaises recevant une bourse sur critères sociaux.

Des personnes françaises travaillant pour ne pas dépendre de leur bourse et ne pas manquer d'argent

Olga, boursière échelon 6 (493 €), et Mira, boursière échelon 3 (333 €), exercent des activités rémunérées respectivement moins de 4 heures par semaine et à mi-temps le mois précédent la première rencontre avec l'équipe ÉtuCris. Pour Olga, 21 ans, trouver un emploi stable n'est pas (encore) un objet de préoccupation et elle souligne qu'elle a travaillé « trois mois complet dans sa vie » (sous-entendu peu) et n'a « pas une expérience traumatisante du travail⁵⁴ ». Sa motivation première pour travailler est financière, mais de façon intrigante elle fait partie des étudiantes qui déclarent que ses missions ponctuelles auprès d'enfants ont un lien avec ses études (elle est inscrite en lettres) et permettent d'améliorer son CV. Quand elle s'exprime à propos de son rapport au travail, elle indique qu'elle craint de manquer de liquidités si elle n'a pas d'emploi alimentaire et se montre critique à propos de sa rémunération :

[...] Il me reste des économies, mais c'est toujours la peur de l'argent, la peur de manquer. Là j'ai quand même travaillé cette année [comme serveuse un mois]

54. Avant son arrivée en Île-de-France pour la rentrée 2021-2022, Olga a deux expériences estivales de travail en fin de première et dernière année de licence. L'été de la fin de licence 1, elle travaille un mois au rectorat par « piston » de sa mère. L'été de la fin de licence 2, elle ne parvient pas à trouver un job « avec le Covid ». L'été avant d'arriver à Paris, elle est vendeuse un mois en intérim dans une grande surface de bricolage. L'été qui vient, elle compte travailler au moins deux mois sur quatre.

[...] [le patron] m'a pas gardé, c'était juste le samedi donc c'était 240 [€ par mois]. Après j'ai donné des cours de droit à une élève en L1 et donc j'étais payée 18 € de l'heure, [...] tu fais une heure avec elle, mais en amont t'as travaillé je sais pas deux heures, donc t'as travaillé trois heures pour 18 € donc au final t'es sous-payée ! [...] Après là je fais des études le soir, t'aides les gosses à faire leurs devoirs, mais c'est que des écoles privées, c'est des enfants de riches hein, t'y vas et vraiment t'as rien à faire ils sont là « Oh on a déjà fait tous nos devoirs ! » [...] C'est facile quoi comme job, parfois j'ai vraiment l'impression d'être payée à rien faire. Et des fois j'y vais et je suis là en mode « bon bah on va faire des jeux les enfants, on va faire un pendu » et ouais ces trucs-là je suis payée 15 balles de l'heure ! Après le problème, comme dit, c'est que bah déjà t'as le déplacement qui n'est pas pris en compte, donc tu fais 30 - 40 minutes aller-retour, ça fait 1h30 à peu près par exemple de déplacement. Et oui c'est que tu fais maximum 1h30 par journée donc tu vas faire maximum 20 €, on va pas se mentir.

Entretien avec Olga, française, 21 ans, le 11 mars 2022.

Olga insiste sur la faible rentabilité de cours particuliers qui s'apparentent plutôt à un temps de garde d'enfants débrouillards sur le plan scolaire. Au moment de l'entretien, cela fait quatre mois qu'elle exerce cette activité pour une agence sans avoir « pris sa thune », faute d'avoir créé d'autoentreprise. Cela ne signifie pas qu'elle s'en moque, plutôt qu'elle considère la petite somme qui lui est due comme une enveloppe pour des dépenses ultérieures (« 115 balles [...] c'est rien mais après ») dans un contexte où sa source principale de revenus est une bourse. Le rapport à l'argent est bien distinct de celui des étudiantes et étudiants étrangers sans ressources institutionnelles et familiales régulières qui ont besoin de liquidités sur le champ. Olga postule pour de nouvelles missions au moment de l'entretien, des goûters d'anniversaire où l'animatrice est payée 47 € les trois heures quand la famille verse 220 € pour la prestation. L'étudiante peut ainsi se rendre compte des marges effectuées par son employeur à qui elle met des limites. Elle refuse de travailler le week-end (« sinon avec les cours la semaine, où est la vie sociale à 20 ans ? »).

Mira, pourtant du même âge, 21 ans, mais recevant sensiblement moins d'aide de l'État a un rapport au travail moins détaché. Ses parents ont connu une période de grande galère financière et cela l'a incité à travailler tôt pour soutenir la vie économique du foyer :

C'est-à-dire qu'enfin y avait quand même quelques galères, des coupures d'électricité, des huissiers et tout donc bon je me suis dit, je vais pas non plus en rajouter en leur demandant [sous-entendu : de l'aide financière à ses parents], parce que je sais qu'ils en sont pas capables, donc c'est pas leur faute. Mais d'un côté, j'ai toujours essayé enfin avant que je travaille en intérim, j'ai essayé de me débrouiller. J'ai appris à coiffer. Du coup, j'allais coiffer des copines de quartier, j'essayais d'avoir quelques trucs en plus quoi pour les aider.

Entretien avec Mira, française, 21 ans, le 26 janvier 2022.

En sus des coiffures qu'elle fait pour 20 € quand l'occasion se présente, elle est désormais préparatrice de commande dans une plateforme de grande banlieue sud, payée 11 € de l'heure, davantage la nuit. Elle peine à envisager cela comme un « vrai » travail mais a besoin de l'argent :

[...] Enfin travail c'est un grand mot, je suis en intérim quoi. Parfois y a des missions j'accepte [...] J'ai quand même besoin de l'argent [...]. Par exemple, [...] c'est tout l'argent que j'ai mis de côté pour mon auto-école [...]. Et au cas où j'aurais une galère, enfin [si] je peux pas toucher l'argent de la bourse, [si] c'est pas assez. [...] En fait je fais souvent en fonction des besoins, et puis après dans tous les cas, je me dis au moins minimum deux week-ends par mois. Pour avoir, pour être sûre d'avoir l'argent que j'économise, que je mets dans mon compte-épargne. [...] Je me dis par exemple, là j'ai trois anniv[ersaire] s dans le mois, je vais faire les quatre week-ends du mois. Comme ça je serai sûre d'avoir mes trucs à côté. [...] Je mets vraiment un sens. Je me dis là c'est vraiment [...] vraiment le fruit de mes efforts qui paye quelque chose quoi. Mes plaisirs ou quoi.

L'étudiante met ainsi de l'argent de côté grâce à ses revenus du travail pour financer son permis de conduire, ses frais de scolarité (depuis la rentrée 2021-2022), un ordinateur à l'avenir, etc. Elle se permet ainsi des sorties en fonction de son reste à vivre [VI.3.A].

On comprend d'autant mieux pourquoi les missions ponctuelles, peu accaparantes en théorie et distantes du domicile en pratique, sont évaluées surtout à l'aune de leurs rémunérations. Les étudiantes effectuent ce type de jobs pour des liquidités et cherchent cependant à leur donner une place limitée dans leur existence.

C. Des (petits) boulots supports de projets scolaires et professionnels

D'autres étudiantes décrivent moins leurs jobs comme un « à côté » que comme une part importante de leur existence et un moteur pour la construction de leurs projets scolaires et professionnels.

Dina est dans ce cas. Elle fait partie (comme Olga) de celles qui déclarent que son emploi alimentaire est lié à ses études et lui permet d'améliorer son CV. Strictement, elle n'a pourtant pas encore été en stage ou en apprentissage dans le cadre de ses études depuis son arrivée en France de Madagascar à la rentrée 2020-2021. En revanche, elle a travaillé coûte que coûte pour épargner de l'argent et pouvoir financer l'école qu'elle vise pour la rentrée 2023-2024. Pour cela, l'étudiante ne s'en tient pas à l'exercice d'une activité rémunérée salariée. Elle réfléchit tout à l'économie et cumule des tactiques pour gagner plus et dépenser moins, aller à l'aide alimentaire en fait partie. Sa « meilleure option » est une école très coûteuse, que ce soit en formation initiale ou en alternance, 10 000 € l'année.

En gros je pense vraiment être capable de m'offrir mon école d'ici... je me donne une autre année et je pourrais, [...], si je continue sur cette lancée je peux tout payer dans un an. [...] D'ici deux ans, je serai en master donc je ferai sûrement une alternance, l'école ça va coûter cher, mais après ça tout ira bien, on espère, faut prier.

Entretien avec Dina, malgache, 20 ans, le 4 avril 2022.

Cela signifie que l'étudiante, qui se projette dans un futur sans difficultés financières dans deux ans, multiplie les façons de se faire de l'argent et a déjà des milliers d'euros d'épargne (elle refuse de dire combien, « cela porte malheur »). Ses dépenses mensuelles ordinaires correspondent à ce qu'elle a négocié comme montant d'aide familiale (350 €, non versés depuis janvier 2022). Son optique est d'économiser tout ce qu'elle gagne par le travail dans une pure logique d'investissement scolaire⁵⁵.

Du côté du salariat, elle a d'abord failli « tomber dans le piège » d'une entreprise frauduleuse proposant de la distribution de flyers ; elle s'est « ressaisie » et tournée vers les agences. Elle a alors réalisé trois missions d'intérim successives de plusieurs semaines pour une agence d'hôtesse d'accueil, également été conseillère en vente pour de courtes missions en 2021, puis récemment réceptionniste en intérim dans un hôtel. Elle considère qu'elle met à profit ses « compétences linguistiques » dans ces emplois, ce qui ne serait pas le cas à McDonald's par exemple (emploi qui semble avoir un effet repoussoir pour elle, même si cela « paye bien »). Le genre d'activités qu'elle fait implique un certain « dress code », de se comporter de façon très polie, de se maquiller⁵⁶. Cela ne la dérange pas, sauf quand elle est vendeuse dans une boutique luxueuse pendant plus d'un mois.

Il fallait beaucoup se maquiller, avoir des cheveux ils disent « impeccables » [lisses]. Les personnes autour de moi, elles s'y connaissaient beaucoup en mode mais vraiment à un tel point Elles s'y connaissaient en Prada, Dior et tout ça, et moi j'y connaissais rien, je faisais semblant tous les jours⁵⁷.

Dina s'arrange pour travailler le plus possible, notamment pendant les congés scolaires, mais ses possibilités sont entravées. D'abord, les missions qu'elle décrit sont irrégulières, temporaires. À titre d'exemple, l'été 2021, elle parvient à gagner 900 - 1 000 € par mois

55. Elle est dans cette optique de dévouement scolaire depuis longtemps : « Quand j'étais à Madagascar j'étais un peu solitaire, mais ça c'était parce qu'il fallait absolument avoir la mention très bien pour être tranquille pour venir en France, donc j'étais plutôt le genre de geek dans son coin qui ne faisait absolument rien d'autre. ». Arrivée en France, Dina traverse une période de dépression. Sa filière d'étude d'alors, les langues, ne lui convient pas. Elle s'ennuie et bifurque en études de communication.

56. L'étudiante a l'impression d'avoir dû ajuster son comportement (non seulement au travail mais aussi à l'université) depuis son arrivée en France, en matière d'habillement – exit les sweaters, bonjour le maquillage – et de maîtrise du langage, elle n'est plus la même. Elle considère que cet ajustement est un moyen de se mettre à l'abri d'interactions racistes ou misogynes.

57. La dernière mission en date de Dina l'a également mise au défi mais d'une autre manière. Réceptionniste intérimaire dans un hôtel qu'elle ne connaissait pas, sans formation, elle a dû inventer des mensonges quand elle ne savait pas répondre aux questions des clients, ne souhaitant pas trop solliciter sa supérieure hiérarchique. Dina la mobilisait déjà « toutes les cinq minutes » quand il fallait faire la clôture de peur de faire des erreurs de caisse. « C'était la première fois que je me suis sentie jetée dans la fosse aux lions ».

avec l'agence d'hôtesse, pour un équivalent de cinq semaines travaillées, alors qu'elle aurait voulu travailler plus pour gagner davantage. De surcroît, son renouvellement de titre de séjour pour la rentrée 2021-2022 intervient seulement la semaine de l'entretien : début avril 2022 [III.2.C]. Par conséquent, l'étudiante doit accepter des contrats courts depuis la rentrée 2021-2022 (comme cette mission de réceptionniste intérimaire), correspondant aux périodes où l'obtention d'un récépissé lui permet de travailler, en attendant le titre définitif. Maintenant qu'elle peut briguer un CDI, Dina va chercher à travailler autant que son titre de séjour le lui permet : selon elle « 20 heures par semaine », un peu plus de 18 heures en réalité, en temps annualisé.

Pour se faire des ressources, elle a développé d'autres combines hors du salariat. « Je trouve tout le temps un moyen pour me faire de l'argent ». Dina diffuse des annonces de deux types sur le groupe Facebook dédié aux étudiantes et étudiants de son université parisienne. D'un côté, elle revend des objets : des livres récupérés gratuitement dans des espaces de *bookcrossing*, des vêtements – comme une veste en cuir trouvée à 5 € revendue 50 € –, des écouteurs avec ou sans fil gratuits, revendus 10 €, etc. D'un autre côté, ex-étudiante en langues, elle propose des cours de soutien en anglais et coréen (pour l'accent) pour 8 € de l'heure (au lieu de 9 - 10 € au prix plancher sur les plateformes de cours particuliers). Elle s'organise pour essayer de sensibiliser sa clientèle :

En petit cadeau je donne des *tips*, plus une vidéo que j'ai avec moi. J'ai la partie 2 donc je donne tout temps la partie 1 et au bout d'un moment ces personnes-là voudront des parties 2 et à partir du moment où elles veulent un deuxième cours, je le donne à 12 €.

La foisonnante activité productive de Dina est ainsi tendue vers un horizon scolaire et professionnel, qu'elle dessine en France⁵⁸. L'été 2022, elle vit chez des membres de sa famille « loin de Paris pour économiser le loyer », travaille dans une boutique de parfums et cherche le logement le moins cher possible pour sa future rentrée parisienne.

Gloria, française de 23 ans boursière échelon 6 (494 €), se présente de prime abord de façon plus « procrastinatrice ». Elle estime qu'il faudrait qu'elle soit un peu plus concentrée sur le plan scolaire si elle veut avoir une chance de passer un jour le concours très sélectif de la diplomatie. Cela dit, elle se contredit rapidement d'une certaine manière en faisant remarquer qu'elle peut se montrer « boulimique » du travail pour autofinancer ses études. Parmi les étudiants et étudiantes que l'on interroge, elle est celle dont l'emploi est le plus « concurrent » des études (pour reprendre le terme de l'ONVE) et elle fait partie des personnes qui se rendent pour la première fois dans une distribution alimentaire parisienne le jour où elle est interrogée. L'expérience s'arrête là, Gloria préfère avoir un job alimentaire qu'être à l'aide alimentaire qu'elle a fréquentée, enfant, en famille. De la rentrée de septembre 2021 à avril 2022, en parallèle de son master 2 en science politique, elle travaille 20 heures par semaine en théorie et davantage en pratique pour une grande surface en ligne, exclusivement

58. Pour se faire une idée précise des gains, il faudrait avoir la possibilité de faire des inventaires avec l'étudiante et de suivre son temps de travail.

en télétravail. Depuis la fin du lycée, ces six dernières années, elle accumule diverses expériences de petits boulots [Annexe 15 : Activités rémunérées de Gloria, Tableau 45.]. Baby-sitting, équipière polyvalente, conseillère clientèle, ouvrière dans l'agroalimentaire, ménage, ouvreuse, sondeuse : l'étudiante multiplie les expériences trouvées essentiellement sur des plateformes d'offres d'emploi.

En travaillant ainsi, Gloria espère que sa mère s'inquiète moins à propos de son devenir professionnel. Elle ne peut en effet guère l'aider [IV.3.B]. Logée en famille l'essentiel du temps jusqu'à cette année de master en Île-de-France (2021-2022), Gloria ne veut pas avoir à compter seulement sur sa bourse. Elle veut avoir un bon ordinateur pour ses études, pouvoir sortir, avoir de l'épargne pour anticiper des expériences universitaires ou professionnelles à l'étranger. Elle consent donc progressivement à ce que l'emploi étudiant, prenne une place de plus en plus significative dans son parcours. D'abord à temps plein l'été ou pendant les congés scolaires, il est ensuite exercé en parallèle aux études, de quelques heures par mois à une trentaine en licence, puis jusqu'à une soixantaine et à 20 heures par semaine en master. L'argent mis de côté permet de voir venir maintenant qu'il s'agit de trouver un stage de fin d'études dans les relations internationales [V.1.A].

Les étudiantes, dont le récit est mobilisé ici, donnent ainsi à leurs activités productives, occupant beaucoup de leur temps, la mission de les soutenir pour se projeter dans une vie professionnelle future ambitieuse. Si elles soulignent d'une certaine façon la dimension instructive de leurs jobs, ils ne sont qu'un tremplin vers des emplois liés aux études.

D. Du job alimentaire vers un sésame sans l'être : les premiers emplois liés aux études

Parmi les personnes interrogées en emploi au moment de l'enquête ÉtuCris, toutes évoquent au moins une expérience de job alimentaire préalable (si ce n'est en France au pays) ou coïncidant avec un emploi lié aux études. Les parcours semblent marqués par une transition ou une association entre des formes de « petits boulots » et de premiers emplois connectés aux études. Sésames, ces premiers emplois n'en comportent pas moins des revers. Quand on examine de près les récits, les marques d'appréciation à propos de ces emplois, nettes dans le questionnaire notamment si l'on compare aux jobs alimentaires [V.2.A] sont parfois plus nuancées, les rapports au travail complexes.

Des tensions au travail en partie compensées par les avantages monétaires ?

Si l'apprentissage permet de financer les études, l'effet peut être à double-tranchant. Interrogée pour la première fois, Anissa déclare à propos de l'établissement qui paye son alternance dans une école de management de l'hôtellerie-restauration et lui verse 600 € par mois : « ça va, restaurant calme ». Quand l'étudiante traverse une phase très difficile peu après la rentrée 2019-2020, marquée par une expérience sans-abri, elle a déjà trouvé un emploi dans ce restaurant où

elle œuvre aujourd'hui⁵⁹. Sa manager la protège de se faire renvoyer pour absences répétées mais lui demande des services en contrepartie.

Moralement j'étais pas bien du tout, du coup y a des jours où je n'y allais même pas, et, en fait c'est [la manager] qui me défendait devant le grand patron parce que je lui ai raconté un petit peu, mais du coup qu'elle faisait ça et tout le temps elle me demandait d'aller chez elle, de garder son fils, de lui faire le ménage et tout ça gratuitement. Au début je pensais que c'était juste amical quoi, c'est comme si je faisais ça pour ma sœur, mais j'ai compris qu'elle profitait juste de ma situation parce que quand j'ai dit non une fois elle m'a bloqué.

Entretien avec Anissa, algérienne, 23 ans, le 6 janvier 2022.

L'étudiante doit donc faire avec une relation professionnelle dégradée dans un contexte où son employeur finance en partie ses études, sans trop se plaindre. Anissa explique qu'elle mangeait fréquemment sur son lieu de travail du temps où elle éprouvait de grandes difficultés financières et demandait de la nourriture en prévision des jours sans embauche. Elle n'évoque plus ce comportement. N'ose-t-elle plus se présenter comme en difficulté auprès de son employeur ? Même si elle mange sans doute toujours au restaurant, elle se rend plusieurs fois par semaine à l'aide alimentaire.

Khedidja, sans ressource de l'aide sociale à l'enfance depuis qu'elle a eu 21 ans début 2022, annonce davantage la couleur à propos de son apprentissage : « 6/10, c'est pas ce que je voulais faire, j'ai été obligée d'accepter. Je fais de la prospection téléphonique. Je veux du contact humain. La collègue à côté de toi parle fort, tu dois parler encore plus fort, ça c'est horrible. Et on est serrés ». Inscrite en brevet de technicienne supérieure (BTS) de négociation et digitalisation de la relation client, l'étudiante a choisi ses études en fonction de la possibilité de rémunération. L'entreprise qui l'a recrutée, sans qu'elle sache précisément sur quelle plateforme d'annonces d'emploi son CV a été pioché, a également payé les 5 000 € de frais d'inscription de son école privée. Venue en France en 2018 comme mineure non accompagnée, bachelière en 2021, Khedidja a travaillé au préalable⁶⁰. Il semble qu'elle ne puisse pourtant prétendre à une bourse sur critères sociaux, en tant qu'étudiante étrangère présente en France depuis plus de deux ans avec un foyer fiscal⁶¹.

59. À son arrivée en France pour la rentrée 2018-2019, l'étudiante commence par travailler au noir dans une boulangerie, puis comme auxiliaire de vie pendant deux mois après qu'elle se soit extirpée d'un hébergement à titre gratuit traumatisant chez des cousins [III.3.B].

60. Outre quelques week-ends au noir dans la restauration pendant deux mois, elle a surtout fait du baby-sitting depuis 2019 pour une famille de façon régulière, sauf pendant des périodes de confinement. Elle pouvait gagner jusqu'à 500 € par mois pour ce travail déclaré avant de commencer son alternance et continue désormais de garder les enfants, mais seulement deux soirées par semaine.

61. Elle le saurait sinon. Logée en foyer depuis quelques années, habituée à être accompagnée par des travailleuses et travailleurs sociaux, Khedidja sait se tourner vers ces interlocuteurs en cas de difficulté pour autofinancer ses études comme sa vie quotidienne. Le jour de l'entretien, elle a ainsi rendez-vous avec la directrice de son foyer jeunes travailleurs pour régler un problème de versement des aides pour le logement. Elle est déjà allée se renseigner à la mission locale à propos du temps de travail réglementaire des étudiantes et étudiants étrangers (pour cumuler apprentissage et baby-sitting).

La société d'assurance qui l'emploie pour 733 € mensuels embauche avant tout des jeunes personnes étrangères avec des contrats d'apprentissage similaires au sien, sauf aux postes à responsabilité⁶². Son manager tente au moment où a lieu l'entretien (en février 2022) de faire en sorte que lui soit versées davantage de primes. En effet, elle a déjà été classée première deux mois pour le nombre de contrats d'assurances vendus, avec une prime assortie de 70 €. Le travail reste ingrat. Pour 150 appels, Khedidja estime qu'elle a trois accords de vente. Les insultes de la part des clientes et clients sont courantes, c'est de loin ce qu'elle juge le plus difficile. Malgré ces limites, elle trouve une sorte de dimension sociale dans ce travail, moyen de discuter longuement avec des personnes âgées ciblées pour la vente de ce qui s'apparente à une garantie contre les accidents de la vie. Khedidja doit théoriquement raccrocher au-delà de 50 minutes d'appel mais ne le fait pas systématiquement. Il suffit de prétexter qu'un accord est sur le point de se conclure, le manager reste « souple ». Parfois l'apprentie rappelle des personnes pour prendre des nouvelles sous prétexte de mener des ventes. Cet aspect relationnel l'a conduit à s'engager quelques fois avec le dispositif Paris en compagnie, qui propose notamment des promenades à des personnes âgées. C'est difficilement conciliable avec son emploi du temps, mais elle envisage de poursuivre cet engagement. Être apprentie lui permet aussi d'avoir de quoi envoyer 150 € par mois à sa mère au Maroc, soit davantage que par le passé.

Les emplois liés aux études peuvent aussi être associés à des filières plus sélectives sans que les modalités du travail ou les relations professionnelles soient plus favorables. Sanaa, externe en médecine, dit que son travail lui plaît quand on l'interroge pour la première fois⁶³. Désormais avancée dans ses études (en quatrième année), elle travaille les matinées à l'hôpital comme stagiaire (pour 200 € par mois) et bataille pour faire deux gardes par semaine quand elle en a la possibilité.

Quand j'ai besoin d'argent, je fais des gardes. On est payés 40 € la nuit, mais le problème c'est qu'on est nombreux à vouloir des gardes, donc je peux en avoir une ou deux, grand max, mais pas plus. Et là, c'est parce que je suis en réa[nimation] et que la réa est un secteur où il y a beaucoup de gardes. Dans mon stage précédent, j'ai eu 0 gardes. Donc, y a des stages où tu touches rien, d'autres où tu travailles de fou, d'autres où tu es crevé et tout.

Entretien avec Sanaa, française, 22 ans, le 21 avril 2022.

Avoir un travail lié aux études ne prémunit donc pas de la recherche de suppléments monétaires. Outre les gardes, dans le contexte du Covid-19, un plan temporaire pour faire des tests PCR en laboratoire permet à Sanaa de « ramener 500 € ». L'étudiante dit arbitrer entre faire des gardes et aller à l'aide alimentaire le mardi soir [VI.3.B]. Son travail semble atteindre davantage son moral que sa précarité financière.

62. Le récit de Khedidja rappelle forcément le terrain de V. Pinto sur les téléacteurs des centres d'appels, *op.cit.*, p. 132-152.

63. Avant d'exercer des activités rémunérées connectées à ses études, elle avait coutume d'être intérimaire à la Poste tous les étés, de 18 à 21 ans, pour 1 700 € par mois. Elle a un rapport positif à cette expérience qui lui a permis d'autofinancer son permis et une moto.

Au début, c'était un peu dur, j'allais en stage en réa en pleurant tous les jours. Déjà, le secteur est dur, l'équipe est merdique, te traite comme une merde. T'as vite envie de tout arrêter et de rentrer chez toi. Y a mes co-externes avec moi donc on essaye de s'entraider. Mais c'est ça la médecine, que des hauts et des bas, et beaucoup de bas. Il y a des stages horribles où on est vraiment traités comme des cafards, des moins que rien.

Le travail lié aux études, s'il donne l'occasion de gains financiers plus conséquents que les jobs alimentaires [II.3.E], ne protège pas de difficultés professionnelles. Du reste, les personnes présentes à l'aide alimentaire concernées par ce type d'emploi – pas si rémunérateurs qu'ils mettent à l'abri des problèmes pour des étudiantes et étudiants qui doivent compter sur ces ressources principalement pour vivre – font toujours face à des tensions budgétaires.

Intrication entre jobs alimentaires salvateurs financièrement et emplois liés aux études davantage désirés

Avoir une ou des expériences professionnelles liées au domaine d'études ne signifie pas non plus que le temps des jobs alimentaires soit derrière soi.

Il peut aujourd'hui sembler que ce soit le cas pour Amir, bien heureux d'avoir décroché un contrat doctoral en ingénierie pour 1 700 € mensuels en 2022. Reste qu'après plusieurs stages rémunérés, master en poche, il a dû occuper le poste de vendeur sur les marchés d'août à décembre 2021 alors que son titre de séjour arrivait à expiration en octobre. Son stage de fin d'études terminé, « c'est la traversée du désert » pour l'étudiant. Il doit retourner sur les marchés pour tenir jusqu'à ce que son titre de séjour soit renouvelé [III.2.C] et qu'il puisse décrocher le contrat doctoral qu'on lui propose. Ce n'est alors pas la première fois qu'Amir s'adonne à cette activité de vente (et qu'il se rend à l'aide alimentaire). À la fin du premier semestre 2020-2021, « ça commençait à sentir le roussi » financièrement pour l'étudiant, des amis lui donnent alors l'idée d'aller en distribution alimentaire et de donner ses coordonnées à des primeurs, à Barbès etc. « où la grande communauté maghrébine est reine ». Amir exerce alors ce « travail dissimulé » surtout le dimanche, installe le stand vers 7h30 et vend des fruits et légumes jusqu'à 13h00, pour 50 à 60 € par marché plus 2 à 3 kilogrammes de fruits⁶⁴. Fin 2021, l'étudiant intensifie sa présence sur les marchés, de façon à gagner environ 400 € par mois le dernier trimestre. Il estime avoir eu une dizaine d'employeurs cette année. Un job alimentaire déjà exercé par le passé peut ainsi apparaître comme salvateur financièrement quand un contrat pour un emploi lié aux études se fait attendre.

Quand on vise un métier passion, l'association job alimentaire et travail lié au domaine d'études peut aussi être un moyen d'éviter d'être en galère financière. Salim, algérien arrivé en France après avoir participé à des tournages dans son pays est passionné par ses études de cinéma. Lors de la première rencontre pour l'enquête ÉtuCris, en décembre 2021, il explique faire des vidéos pour

64. « Je ne prenais pas de légumes, je ne sais pas cuisiner, je suis nul, vraiment. ». [VI.2.B].

des événements. Il est cependant bloqué pour travailler dans son domaine, n'ayant pas le droit au statut intermittent du spectacle avec un titre de séjour étudiant. Il lui faudrait une carte de résident de dix ans. En février 2022, il se résout donc à prendre un emploi de serveur dans une cafétéria, mis en relation par un ami qui connaît le gérant. Il arrête alors d'aller à l'aide alimentaire. Pour 78 heures par mois, il devrait gagner 840 € brut (sans avoir obtenu sa première paye au moment de l'entretien, mi-février). Cela ne l'empêche pas de continuer à faire des missions de tournage et montage. Il dit avoir une poignée d'employeurs et annonce avoir reçu environ 800 € de la part de l'un d'entre eux. L'instabilité de ce type d'activités (et des ressources afférentes) le conduit tout de même à prendre ses précautions et avoir un job alimentaire :

C'est des missions, des fois ça colle avec les cours, des fois tu dois rater des cours pour ça tu vois, c'est pas stable, et c'est pas sûr que tu vas avoir du travail et ça fait une pression, parce que t'as un loyer à payer, t'as des charges [...] Et donc c'est pas une source stable donc ça fait beaucoup penser. Mais là ça va avec mon contrat de travail [dans la restauration], j'espère qu'ils ne vont pas me virer et que tout ira bien !

Entretien avec Salim, algérien, 23 ans, le 17 février 2022.

Ces deux étudiants, passagers temporaires de l'aide alimentaire, se prémunissent de l'incertitude liée à l'attente d'un contrat de travail protecteur et de l'instabilité de missions dans leur domaine de prédilection par le recours à un job alimentaire. Ainsi, ces emplois qui ne sont pas un horizon d'attente peuvent-ils apparaître comme une source sûre de revenus dans un contexte où, soit pour une affaire de renouvellement de titre soit pour une impossibilité d'avoir un statut d'intermittent pour une étudiante ou un étudiant étranger, une dimension administrative contraint l'emploi lié aux études.

Conclusion

Les jobs alimentaires et emplois liés aux études paraissent si difficiles à trouver pour les étudiantes et étudiants rencontrés pour cette enquête – les trois quarts des personnes se déclarant sans emploi depuis la rentrée universitaire disent en avoir cherché – que ce texte fourmille d'indices qu'elles intériorisent les « limites du champ des possibles⁶⁵ ». « Et je cherche maintenant n'importe quoi parce que c'est compliqué », dit une étudiante étrangère qui passe plusieurs mois à chercher un job alimentaire, à qui des employeurs opposent, bien qu'elle maîtrise cette langue, qu'elle doit parler un français parfait, sans accent. Très majoritairement de nationalité étrangère, contraints par une réglementation spécifique qui plafonne les horaires de travail et oblige certaines personnes, ressortissantes algériennes notamment, à demander une autorisation provisoire de travail, ces étudiantes et étudiants trouvés dans les files de l'aide alimentaire sont freinés dans leur accès au travail. Cela favorise la sélection d'autres candidates et candidats ne présentant pas les mêmes contraintes à l'embauche. Par crainte de se voir refuser un renouvellement de titre de séjour, qui autorise de travailler seulement « à titre accessoire » en dehors des séquences d'emploi intégrées aux études, certaines personnes vont jusqu'à s'autocensurer et renoncent à des jobs alimentaires qui leur permettraient pourtant plus de marges budgétaires.

Pour les personnes qui parviennent tout de même à travailler, étrangères anciennement arrivées en France ou de nationalité française, la situation n'est pas optimale. Les femmes, très majoritaires à déclarer un emploi, sont aussi celles qui travaillent le moins d'heures, plus concernées par exemple par des gardes d'enfants. Principalement, les personnes exercent un job alimentaire de type services, ventes ou travaux chez les particuliers. Pour 6 sur 10 d'entre elles, c'est de façon officielle avec un contrat offrant au moins la protection du CDD, pour les 4 autres c'est selon un système d'embauche à la journée ou sans contrat. La finalité première du travail est de subvenir aux besoins matériels, la dimension instructive de l'emploi n'apparaît que pour les emplois que les personnes disent « liés à leur domaine d'études ». Quand ces emplois sont vraiment intégrés à une séquence d'études (de type stage ou alternance), on constate, même si le temps de travail est prédéfini à l'avance et limité, des gains plus conséquents que pour n'importe quels autres emplois. Ainsi, le revenu médian pour ces emplois exercés plus de 23 heures par semaine est supérieur de plus de 100 € à celui des jobs alimentaires concurrents des études, exercés de 14 à 23 heures par semaine (600 €). Cela se traduit nécessairement par des appréciations du travail différenciées selon si l'emploi est lié aux études ou est un job alimentaire. Dans ce second cas, la satisfaction l'emporte tout de même dans la moitié des cas – n'est-il pas difficile d'être foncièrement insatisfait quand on a beaucoup cherché à travailler ? – mais est souvent nuancée par des commentaires précisant les aspects contraignants de l'exercice d'une activité rémunérée.

65. V. Pinto, *op.cit.*, p. 173.

Se pencher sur les trajectoires d'emploi révèle des logiques de travail évolutives. Avant d'immigrer, les personnes étrangères travaillent plutôt pour couvrir leurs propres dépenses et ne sont en tout cas pas indépendantes pour gérer le quotidien, elles sont nourries et logées à titre gratuit. Elles travaillent quelquefois pour financer leur venue en France et laissent entendre qu'aucune option ne se dessinait pour une embauche immédiate et durable au pays. Une fois installées en région parisienne, celles qui occupent des missions ponctuelles ne les considèrent pas toujours pleinement comme un emploi – ce type de job est sous-déclaré. Elles détaillent leurs gains plutôt que le contenu de leur travail, l'emploi est évalué à l'aune de sa rentabilité. Il est aussi le gage d'une indépendance familiale accrue, si ce n'est une obligation quand l'aide familiale cesse, ce qui transforme radicalement le rapport qu'on tisse avec le fait de l'exercer. Pour les personnes françaises boursières, il est le moyen à disposition pour ne pas dépendre seulement des aides institutionnelles, avoir de l'argent de côté. Quand les personnes expliquent avoir de hautes ambitions scolaires, elles décrivent leurs jobs alimentaires comme une activité productive (comme peut l'être le fait d'aller à l'aide alimentaire), motrice pour la construction de projets professionnels à moyen terme. Travailler, même dans des secteurs non-qualifiés, est ce qui porte ces ambitions futures, par l'épargne. Cependant, le parcours entre « petits boulots » et emplois liés aux études n'est pas linéaire, les deux peuvent aller de pair et les derniers ne sont pas sans comporter des revers. Les personnes qui finissent par exercer une activité rémunérée liée à leur filière peuvent en effet le faire bon gré mal gré. Les premiers emplois comportent leur lot de difficultés professionnelles, relationnelles, ne protègent pas de la précarité les personnes qui se trouvent encore dans les files de l'aide alimentaire. Des jobs alimentaires associés ou intercalés avec des séquences d'emploi liées aux études peuvent alors être une solution pour avoir plus de sérénité financière.

La situation des étudiantes et étudiants rencontrés à l'aide alimentaire qui travaillent est finalement à double-tranchant. D'un côté, les gains recueillis permettent une autonomie accrue, travailler est une façon de s'émanciper, d'être en meilleure maîtrise de son budget. Ainsi peut-on être suffisamment à l'aise pour quitter les files des distributions de nourriture gratuite. D'un autre côté, les gains sont souvent loin d'être suffisants et l'instabilité de l'emploi étudiant peut mettre en déroute des personnes qui comptent sur ces revenus pour vivre. Considérer l'expérience du travail telle qu'elle s'inscrit dans des structures budgétaires différentes permettrait de gagner en finesse, ce qui se traduira par un travail sur les ressources pour la suite de ce projet.

La facilité ou l'étreinte budgétaire dans laquelle on se trouve module sans doute, à force, l'ambition professionnelle. Là est tout l'intérêt de suivre une cohorte, on aimerait savoir ce qui adviendra de celles et ceux qui peinent encore à trouver un emploi au moment de l'enquête, si les personnes qui en ont un le conserveront, si celles qui semblent en difficulté pour suivre leurs études et ont un job alimentaire resteront étudiantes⁶⁶. Une autre piste est suggérée par

le matériau actuel, à propos de la conciliation entre emploi et études en fonction des filières. Il s'agirait de mieux comprendre comment l'expérience du travail (et son évaluation) diffère pour celles et ceux qui suivent des voies professionnelles qui présentent plus de facilité pour l'insertion (en l'occurrence, dans ce corpus, ingénierie, informatique, comptabilité, etc.), cela dès les séquences de professionnalisation assez rémunératrices prévues dans le cadre des études, versus un tâtonnement plus grand pour les personnes en sciences humaines et sociales au sens large pour qui les petits boulots en viennent finalement à porter les études. Quand finit-on alors par voir apparaître des embrayages possibles entre emploi étudiant et vie professionnelle dans son domaine d'études ?

66. L'emploi peut prendre une telle importance que les études passent au second plan, ce qui est un facteur bien connu de décrochage scolaire. De l'avis de plusieurs étudiantes et étudiants étrangers, une logique concernerait certains d'entre eux à leur arrivée en France que l'on n'a pu documenter précisément pour cette enquête : travailler le plus possible afin d'avoir suffisamment de liquidités pour poursuivre ensuite ses études, au risque d'avoir des difficultés à renouveler son titre de séjour.

VI

CHAPITRE SIX

Aller à l'aide alimentaire quand on est étudiante ou étudiant

Les chapitres précédents ont renseigné sur les principales ressources des étudiantes et étudiants interrogés, et sur ce qui fait obstacle, si ce n'est à leur autonomie économique peu fréquente en cours d'études, à une sécurité matérielle. L'enquête ÉtuCris documente ainsi la fragilité des conditions d'existence liées à des mécanismes d'équilibrages précaires, ressortissant aux aides familiales et à l'employabilité d'étudiantes et étudiants, rappelons-le, majoritairement étrangers. C'est dans ce contexte que l'on se rend à l'aide alimentaire.

On pourrait imaginer que l'on s'y rend en situation de détresse et c'est bien ce que nous laissent entendre depuis le premier confinement des organisations caritatives qui légitiment ainsi leurs interventions [Introduction]. S'il est vrai qu'une partie notable quoique minoritaire des étudiantes et étudiants rencontrés en distribution souffrent d'insécurité alimentaire [VI.1.B], il serait fallacieux d'en déduire que l'on vient en général, ou même pour cette frange de la population, y répondre à une situation de faim imminente, même si le service apporté peut y remédier. Du reste, aucune personne, même souffrant chroniquement de faim, n'a indiqué aller à l'aide alimentaire pour se nourrir à défaut de toute autre solution, ou n'a évoqué une dépendance alimentaire cruciale à cette modalité d'approvisionnement. Pourquoi alors des

étudiantes et étudiants qui ne sauraient compter uniquement sur l'aide alimentaire pour se nourrir, même en situation d'insécurité alimentaire prononcée, se rendent-ils dans les files des distributions alimentaires ?

Pour répondre à cette question, on étudie le premier contact avec l'aide alimentaire, resitué dans la trajectoire d'études. On verra que l'on se rend en distribution plutôt en début de parcours francilien, un peu comme à des portes ouvertes, sur orientations internes au monde étudiantin (1). On y revient ou même on étend sa zone d'achalandage à condition d'y trouver des réponses à des difficultés pratiques, qui ont trait principalement mais pas uniquement à l'alimentation. Ce qui motive les étudiantes et étudiants à recourir à de tels services, et ce qui rend compte de leur fréquentation, plus ou moins intense, des distributions, se comprend donc en fonction de problèmes, de contraintes et de ressources, hors de vue des gestionnaires, et par rapport auxquels on saisit mieux leurs appréciations et leurs pratiques de l'aide alimentaire (2). Il reste alors à comprendre concrètement à quoi sert, et dans quel contexte, l'aide alimentaire pour celles et ceux qui y recourent : à se nourrir, mais cela n'y suffit pas ; à nourrir d'autres que soi, à honorer des formes d'obligations ou à répondre à des formes de dépendance matérielle et relationnelle dans lesquelles sont plongées certaines étudiantes ou certains étudiants, notamment parmi les plus mal lotis de notre échantillon (3).

1. Quand recourt-on à l'aide alimentaire ?

Les étudiantes et étudiants interrogés ne fréquentent apparemment pas d'autres services d'aide alimentaire que ceux qui leur sont dédiés en région parisienne, alors que la région compte davantage de services généralistes que de services dédiés¹. Comment donc ont-ils fait leur chemin vers ces lieux de distribution spécialisés ? [Pour une description de ces services, Annexe 2 : Présentation des structures associatives et de leurs conditions d'accès]. Cette question est abordée en considérant, d'abord par rapport à leur parcours d'étude, le moment où elles et ils ont eu recours pour la première fois à l'aide alimentaire, plutôt autour de la rentrée, et peu après leur arrivée en France pour les personnes étrangères. Ce premier contact traduit la rencontre entre des difficultés matérielles et la connaissance d'un service qui pourrait leur prêter main forte.

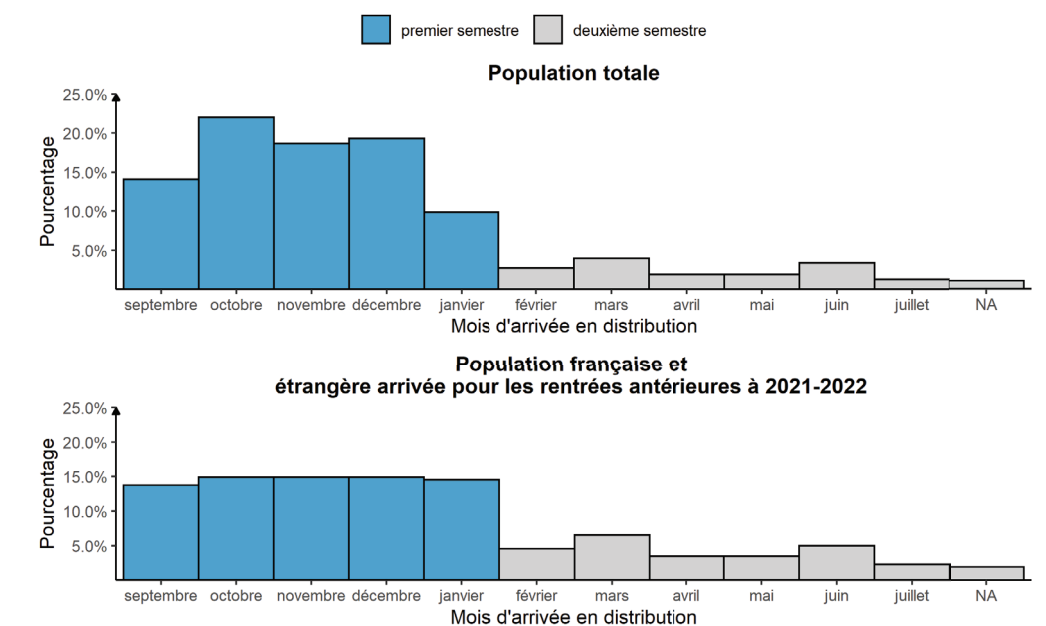
1. Dans les enquêtes les plus volumineuses sur l'aide alimentaire en France, les étudiantes et étudiants sont minoritaires parmi les personnes enquêtées. Dans Abena 2, au début des années 2010, 2,3 % (IC95 % [1,1-4,6 %]) des personnes enquêtées déclarent être « Étudiant[e], élève, en formation, en stage non rémunéré » (p. 166), 1,2 % parmi celles enquêtées en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, 2 % dans les Hauts-de-Seine (voir Dorothee Grange, Katia Castetbon, Gaëlle Guibert, Michel Vernay, Hélène Escalon, Alexandra Delannoy, Valérie Féron, Catherine Vincelet, *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005*, rapport de l'ORS Île-de-France, de l'InVS et de l'Inpes, mars 2013, Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison, p. 174). Dans l'enquête nationale « Aide alimentaire de l'INSEE » (2021), 4 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire se déclarent en cours d'étude (Aliocha Accardo, Agnès Brun, Thomas Lellouch, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première*, n°1907, juin 2022). Parmi elles et eux, un tiers fréquenteraient des services généralistes. Il est probable, mais on ignore dans quelle mesure, que l'aide alimentaire touche en fait davantage d'étudiantes et étudiants, certains faisant partie de ménages bénéficiaires, représentés par leurs parents aux guichets. ÉtuCris n'a cependant interrogé que des personnes recevant directement une aide alimentaire en guichet étudiantin, et focalisé son attention sur ce genre de services. Même dans les entretiens, aucune personne interrogée ne laisse cependant entendre qu'elle recourt assidument à des services de distribution généraliste.

A. Un recours récent pour la plupart des étudiantes et étudiants

Le premier semestre académique, temps de la découverte de l'aide alimentaire

La grande majorité des étudiantes et étudiants (83,9 %) sont venus pour la première fois dans une distribution alimentaire au cours du premier semestre universitaire (septembre-janvier), quelle que soit leur année d'inscription ou leur durée de présence en France (Figure 29). Parmi ces bénéficiaires de l'aide alimentaire étudiante, les trois quarts (76,4 %) ont eu recours à ce type de service au cours du premier semestre universitaire 2021-2022, et près d'un quart durant celui des années précédentes.

Figure 29.
Mois de première
présence en distribution
alimentaire



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=475 (2 valeurs aberrantes)

Les étudiantes et étudiants interrogés ne tardent donc pas à se rendre à l'aide alimentaire après la rentrée scolaire, ce qui pourrait indiquer d'une part qu'elles et ils sont rapidement avertis de l'existence de ces services [VI.1.A], d'autre part que de telles distributions atteignent leur cible très tôt dans l'année, alors même que l'on pourrait imaginer que les poches étudiantines sont à ce moment-là plus pleines que vides : une bonne partie du public vient en effet d'arriver en France.

Une découverte dans la foulée de leur arrivée pour les personnes étrangères récemment arrivées

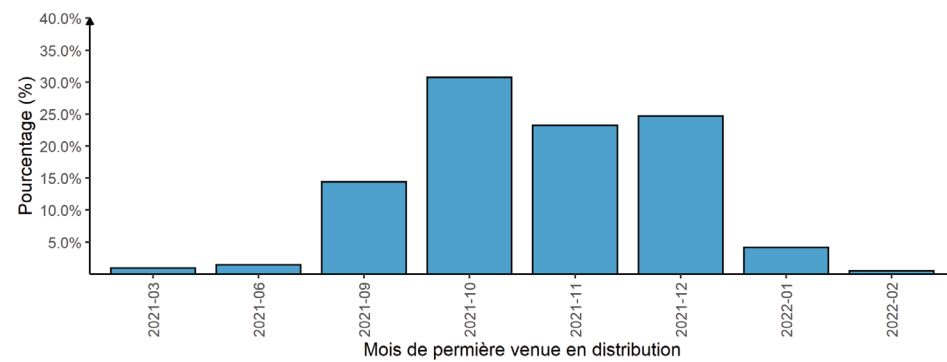
Dans l'enquête ÉtuCris, près de la moitié des étudiantes et étudiants (45,1 %) sont des personnes étrangères arrivées en France pour ou en prévision de la rentrée universitaire 2021-2022, leur présence en distribution alimentaire francilienne coïncide avec cet événement. Elles et ils sont majoritairement venus pour la première fois en distribution en octobre (30,7 %), novembre

Figure 30.
Mois de première venue en distribution alimentaire pour celles et ceux arrivés en France pour ou en prévision de l'année universitaire 2021-2022

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=466 (2 valeurs aberrantes et 9 valeurs supérieures à 43 mois non représentées ici)

(23,3 %) ou décembre (24,7 %) de l'année 2021 (Figure 30). Il n'a pas été possible de calculer le délai entre l'arrivée en France² et la date de première venue en distribution alimentaire et ce point pourra faire l'objet d'une investigation ultérieure.



Cette observation rappelle que les budgets des étudiantes et étudiants étrangers interrogés sont vite serrés, même si elles et ils ont dû justifier sur le papier de réserves pécuniaires suffisantes pour se voir délivrer un visa d'entrée sur le territoire [III.2.A].

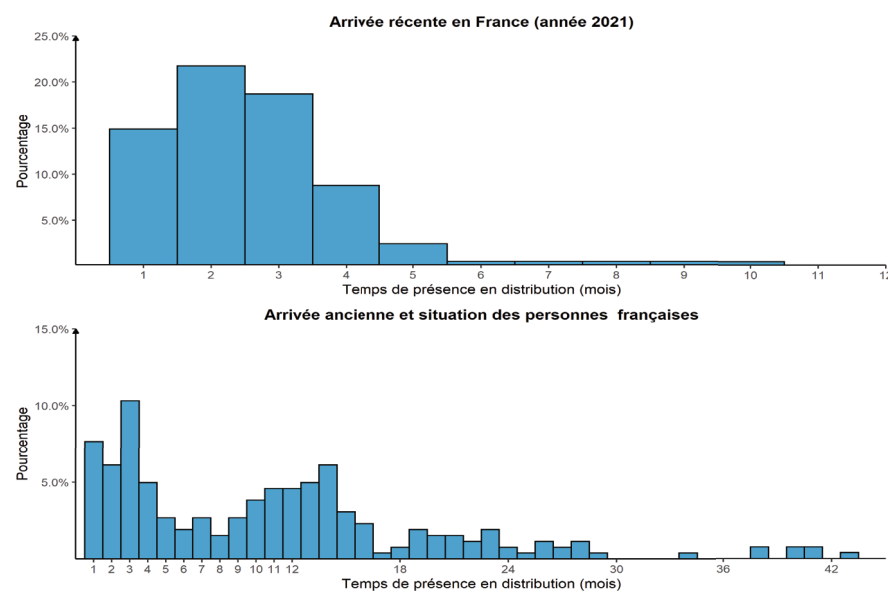
Des utilisatrices et utilisateurs chroniques de l'aide alimentaire

Pour les autres, c'est-à-dire celles et ceux arrivés sur le territoire avant l'année 2021 ainsi que les Françaises et les Français, 59,9 % disent être venues en distribution pour la première fois depuis une date antérieure à la rentrée de 2021 et continuent d'y aller au moment de l'enquête (Figure 31). Ce pourcentage est de 62,9 % pour les personnes étrangères arrivées il y a plus d'un an et de 53,9 % pour les Françaises et Français.

Figure 31.
Temps de présence en distribution alimentaire pour les personnes étrangères arrivées pour une rentrée universitaire antérieure à 2021-2022 et les personnes françaises

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=254 (1 valeur aberrante et 7 valeurs supérieures à 43 mois non représentées ici)



2. Cette donnée n'a pas été recueillie sous forme de date.

Cette représentation fait donc apparaître des utilisations au long cours ou à terme de l'aide alimentaire pour des étudiantes et étudiants qui ont passé au moins une année scolaire en France. « Au long cours » signifie ici la persistance du recours à de tels services en cours d'études et suggère alors l'intégration de l'aide alimentaire comme source de recette stable dans certains budgets étudiants. « À terme » renvoie à la prime utilisation de l'aide alimentaire longtemps après le début des études en région parisienne : à gauche du graphique, les trois principales modalités de réponses nous apprennent qu'environ un tiers (34,7 %) des étudiantes et étudiants inscrits depuis 2020-2021 au minimum ont découvert l'aide alimentaire depuis trois mois ou moins, ce qui correspond globalement à la rentrée 2021-2022. L'aide alimentaire profiterait ainsi également à des étudiantes et étudiants ébranlés économiquement, mais à retardement par rapport à l'ensemble de la population interrogée.

B. Dans quelles circonstances et pour quelles raisons recourir à l'aide alimentaire ?

Avant de se rendre dans un service d'aide alimentaire, il faut encore en connaître l'existence. On décrit ici les canaux d'informations par lesquels les étudiantes et étudiants ont connu ces lieux de distribution et ce qui motive leur première venue. Lorsqu'elles et ils se rendent sur place pour la première fois, c'est en cherchant à faire face à des difficultés économiques avant toute chose.

Apprendre l'existence de distributions alimentaires

Deux canaux d'informations principaux :

le bouche-à-oreille, les réseaux sociaux et médias

Plusieurs canaux d'informations ont conduit les étudiantes et étudiants vers les distributions alimentaires où elles et ils ont été interrogés. Il était possible d'indiquer plusieurs sources, mais ils et elles en ont majoritairement cité une seule (n=446, 93,5 %).

Pour inciter les étudiantes et les étudiants à franchir la porte des structures d'aide alimentaire, il semble que le bouche-à-oreille soit essentiel : 57,0 % d'entre elles et eux ont ainsi appris leur existence (Tableau 18). D'autres sources d'informations viennent ensuite : les réseaux sociaux et les médias (29,1 %), les campagnes de communication faites dans les écoles, universités et par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) (14,0 %). De façon plus marginale, les personnes apprennent l'existence d'une distribution par capillarité assistancielle : en allant à une autre distribution (3,6 %), ou en rencontrant une assistante sociale (1,3 %). Quelques-uns et quelques-unes découvrent enfin ce service, par hasard, autour de chez eux (1,3 %).

Tableau 18. Principaux modes de connaissance du lieu de distribution alimentaire de rencontre

Variables	Pourcentage (%) de personnes ayant mentionné cette réponse
Bouche-à-oreille	57,0
Réseaux sociaux et médias	29,1
Campagnes de communication par les écoles, universités ou le Crous	14,0
Une autre distribution	3,6
Assistant.e sociale	1,3
Proximité directe du lieu de vie	1,3

Cette variable est à choix multiples et les personnes n'étaient pas guidées dans leur(s) réponse(s)

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=477

Note : 1 personne n'a mentionné aucune raison

Le bouche-à-oreille peut prendre plusieurs formes. Ce peut être un partage de bons plans entre proches résidant en Île-de-France comme c'est le cas pour Nesrine qui évoque sa présence dans les files des Restos du Cœur :

[Un de mes amis marocains] m'a montré le lieu, il m'a dit que y avait une association pour les étudiants qui faisaient des distributions et un jour j'ai été avec eux, j'ai vu un responsable, j'ai envoyé mes documents par mail [...] et la semaine d'après, j'ai reçu ma carte pour bénéficier des aides. Et quasiment chaque mardi je viens. [...] Je sais que chaque mardi je viens avec mes amis, c'est comme une habitude.

Entretien avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 17 janvier 2022.

Hamza, étudiant algérien de 22 ans, a également connu les Restos du Cœur par un ami en galère, il connaît ensuite Linkee par un camarade de promotion. Ce vecteur est également rapporté par d'autres, comme Mustafa :

Mon ami-là qui est dans ma classe, on lui a envoyé le mail, il est venu là-bas, et je l'ai accompagné et une fois là-bas on m'a donné aussi, du coup j'ai laissé mon mail là-bas et depuis on m'envoie.

Entretien avec Mustafa, sénégalais, 25 ans, le 14 mars 2022.

On note que la première fois se fait à plusieurs ; on peut supposer que le groupe dissipe l'appréhension voire la honte que peuvent ressentir les futurs bénéficiaires.

D'autres proches, qui connaissent les difficultés économiques des personnes sans partager pour autant leur vie quotidienne peuvent aussi leur conseiller de se rendre en distribution. Pour Sanaa, en l'occurrence, c'est un membre de sa famille :

C'est ma cousine. Comme elle sait que je suis en galère, tout le temps elle me cherche des trucs, elle m'envoie des petits messages, tout ça. C'est elle qui m'a dit de m'inscrire aux Restos du Cœur, elle m'a même fait mon inscription, a tout regardé, tout checké. Je ne connaissais même pas avant.

Entretien avec Sanaa, française, 22 ans, le 21 avril 2022.

Ces échanges entre pairs sont facilités par les réseaux sociaux et les médias. Ces moyens de communication permettent de lier connaissance avec des personnes qui peuvent être confrontées aux mêmes problématiques. Par exemple, Abdelatif, étudiant marocain de 23 ans, est envoyé vers Co'p1 et Linkee par un ami d'ami connu par Facebook, lui aussi marocain et étudiant en France.

Pour d'autres, le partage d'informations entre pairs est organisé plus minutieusement, en ciblant des thèmes précis, ou quand il s'opère par le biais de réseaux sociaux spécifiques sur Facebook ou WhatsApp, comme le rapportent Tina et Anissa (deux étudiantes actives qui ne peuvent pas compter sur des aides familiales) :

En fait, nous les étudiants on est très organisés, on est très unis, et quand on découvre des choses comme ça on le dit aux autres « regarde ça à Paris y a des produits alimentaires tu peux y aller blabla [...] Sur Facebook, sur WhatsApp, sur Instagram [...] on est vers les 200, 250.

Entretien avec Tina, brésilienne, 25 ans, le 29 mars 2022.

Parce que je suis abonnée à plein de pages d'étudiants qui se posent des questions, enfin des groupes d'étudiants qui s'entraident ! Soit pour des démarches administratives pour trouver des logements, des trucs comme ça.

Entretien avec Anissa, algérienne, 23 ans, le 6 janvier 2022.

Les moyens de communication peuvent se combiner. Anissa a connu d'abord les distributions des Restos du Cœur en faisant une recherche sur internet. Une « story » Instagram publiée par un ami lui a ensuite fait connaître Linkee. La médiatisation à propos de l'aide alimentaire étudiante peut aussi être une balise pour se décider à aller dans tel ou tel endroit. Siham, une étudiante algérienne de 25 ans, scolarisée dans une école de commerce prestigieuse et coûteuse, explique qu'elle « cherchai[t] un lieu de distribution [et a vu] passer un truc aux infos [...] ». Elle s'est ainsi rendue pour la première fois à la distribution Linkee du 13^{ème} arrondissement, qui a fait l'objet d'une couverture médiatique soutenue, puis s'est mise à en fréquenter très ponctuellement une autre, plus proche de son domicile.

Des manières de s'informer variables en fonction du moment d'arrivée en France et des lieux de distribution

Pour comprendre les manières de prendre connaissance des dispositifs, une analyse par sexe, par temps de présence en France et par structure fréquentée a été menée. Il en ressort que les étudiantes et les étudiants ont globalement les mêmes voies d'information³. Les étudiantes rapportent cependant plus souvent que les étudiants avoir été informées de l'existence des distributions alimentaires sur leur lieu d'étude (16,8 % chez les femmes, contre 9,9 % chez les hommes⁴). Cette différence pourrait s'expliquer par la différence de structures scolaires (universités/écoles privées) et de filières d'étude entre les hommes et les femmes, les étudiants étant davantage inscrits dans des filières d'études scientifiques et les étudiantes dans des filières plus littéraires allant des lettres aux sciences humaines et sociales [II.3.B].

L'ordre d'importance des canaux d'information des distributions – bouche à oreille d'abord, médias, milieu scolaire (Tableau 18) – est le même si l'on distingue entre populations française et étrangère, et entre population française et populations étrangères arrivées depuis plus ou moins longtemps sur le territoire national (avant la rentrée 2021-2022). Mais une différence intéressante apparaît si l'on compare les étudiantes et étudiants étrangers arrivés pour la rentrée, et tous les autres, présents en France de plus longue date (Tableau 19). Pour les premiers, le bouche-à-oreille est de loin le meilleur moyen de prendre connaissance de l'existence des distributions (70,6 %) comparé aux personnes étrangères arrivées pour une rentrée antérieure à 2021-2022 (48,8 %) et à celles de nationalité française (40,9 %, Tableau 19)⁵. Pour les seconds, les réseaux sociaux, les médias, et les médiations scolaires ont davantage d'impact. Cet écart entre les deux groupes pourrait suggérer que l'existence des services d'aide alimentaire est désormais bien campée dans le milieu étudiant, si l'on fait l'hypothèse que le bouche-à-oreille fonctionne avant tout au sein de la population étudiante et en sachant que l'information circule dans certains réseaux sociaux de groupes de pairs (voir *supra*). Cela n'empêche pas les étudiantes et étudiants de considérer comme insuffisante la communication sur l'existence et les créneaux effectifs des distributions alimentaires [Encadré 4].

Tableau 19. Principaux modes de connaissance du lieu de distribution alimentaire de rencontre selon la nationalité

Cette variable est à choix multiples et les personnes n'étaient pas guidées dans leur(s) réponse(s)

1 – Arrivée pour les rentrées universitaires antérieures à 2021-2022

2 – Arrivée pour ou en prévision de la rentrée universitaire 2021-2022

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Variables	Total	Nationalité		p	
		Français	Étrangère arrivée anciennement ¹		Étrangère arrivée récemment ²
Bouche à oreille	57,0	40,9	48,8	70,6	<0,001
Réseaux sociaux et médias	29,1	37,6	33,5	22,0	0,006
Écoles, universités et Crous	14,0	21,5	19,4	6,5	<0,001

3. Prise de connaissance par le bouche-à-oreille : 54,5 % des femmes et 60,9 % des hommes (p=0,186). Prise de connaissance par les médias : 31,9 % des femmes et 25,0 % des hommes (p=0,126).

4. p=0,047.

5. p <0,001.

Encadré n°4 Communiquer plus largement sur l'existence de l'aide alimentaire pour la population étudiante

Une question systématiquement posée lors de l'enquête était : « Selon vous, comment l'accès à l'aide alimentaire pourrait être amélioré ? ». Les étudiantes et étudiants ont été peu à répondre [VI.2.B]. Mais la principale réponse donnée touche à la communication publique au sujet des distributions alimentaires estudiantines. Ainsi, 14,3 % des personnes interrogées considèrent qu'il est essentiel d'améliorer la visibilité de ces aides, comme en témoigne cette remarque : « Communiquer mieux, beaucoup de personnes ne savent pas que ça existe », ou ce constat : « Plus d'informations sur ces lieux car beaucoup d'étudiants ne le savent pas surtout les étrangers pour qui ce genre d'aide n'existe pas ». Lors d'un entretien complémentaire, un étudiant souligne par exemple le manque d'informations sur la localisation et le fonctionnement de l'ensemble des distributions, même celles qui ne sont pas dédiées aux étudiantes et étudiants tout en leur étant accessibles :

Le truc qui me gêne le plus avec les Restos du Cœur c'est qu'on ne connaît pas les Restos du Cœur de notre zone, si on les connaissait on pourrait choisir les horaires de telle manière à prendre l'horaire optimal pour ne pas la rater.

Entretien avec Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.

Un cas extrême, Mustafa, pourtant concerné par de fortes restrictions alimentaires, attend un mail de confirmation pour se rendre sur un site de distribution et y va donc moins qu'il ne pourrait et ne le voudrait :

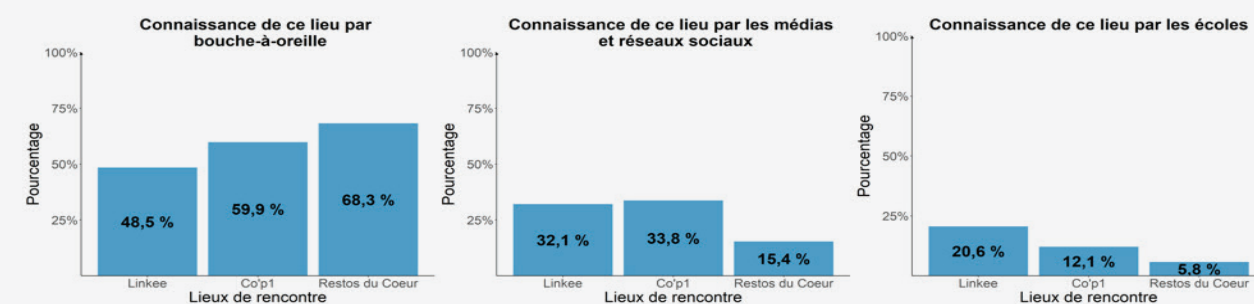
Parfois [j'y vais] une fois par semaine, parfois moins, je peux passer deux semaines sans y aller, parfois on reçoit pas de mails.

Entretien avec Mustafa, sénégalais, 25 ans, le 14 mars 2022.

Cela pointe l'importance d'un dialogue tenu entre gestionnaires et bénéficiaires, plus encore si cela influe sur la venue des seconds en distribution.

Enfin, on n'apprend pas l'existence des lieux de distribution de la même façon selon les associations gestionnaires⁶ (Figure 32). Les sites des Restos du Cœur sont principalement connus par bouche-à-oreille et moins souvent par les réseaux sociaux et les médias. En revanche, les autres associations bénéficient de plus de visibilité via les réseaux sociaux et les médias, cités par un tiers des répondantes et répondants qui fréquentent ces distributions.

L'orientation par l'univers scolaire (écoles, universités et Crous) concerne davantage Linkee, plus de 20 % des étudiantes et étudiants déclarent avoir connu les lieux par ce biais.



6. Ne sont représentés que les résultats pour les files actives principales de l'étude.

Étudiantes et étudiants se décident donc à aller à l'aide alimentaire au premier semestre universitaire, majoritairement par bouche-à-oreille, d'autant plus si cela correspond à leur première année en (Île-de-)France. Les personnes interrogées dans les files de l'aide alimentaire à l'hiver 2021-2022 sont près du quart à aller pour la première fois dans un tel guichet d'assistance il y a plus d'un an. Dans l'ensemble de la population, c'est sans surprise dans un contexte d'impécuniosité que les étudiantes et étudiants passent les portes de l'aide alimentaire.

L'impécuniosité, explication massive du recours à l'aide alimentaire

Disparitions de diverses formes de soutien économique

Avant de se rendre en distribution alimentaire, 40,9 % des étudiantes et étudiants se nourrissaient dans le circuit marchand grâce, par exemple, à des économies, à un salaire perçu ou au soutien financier de leurs proches (Tableau 20). Ces personnes se limitent souvent à préciser – nous citons des retranscriptions de verbatims prises à la volée des questionnaires : « J'achetais dans les supermarchés » sans plus de détails. Quand elles en donnent, cela fait apparaître ces formes de soutien passées :

« J'allais au supermarché, c'était très cher, j'ai utilisé mes économies » ; « J'allais au supermarché, ma mère me finançait » ; « Courses, ou bien je dîne avec la personne qui m'héberge, qui est un ami de mes parents. » ; « Repas à 1 € et courses à LIDL » ; « Je faisais les courses. Et comme je travaille dans un restaurant j'ai de la nourriture là-bas. » ; « Sa famille située à Marseille lui a donné de quoi se nourrir », etc. Les courses s'associent ainsi fréquemment à des formes d'alimentation bon marché [VI.3.A] ou à des dons financiers ou en nature de la famille. Après recodage des énoncés, on constate que pour 24,5 % d'entre elles et eux, le soutien de la famille ou des proches permettait de se procurer de la nourriture en quantité suffisante. Cette situation varie en fonction de l'âge, concernant 33,6 % des 18-22 ans, 22,3 % des 23-25 ans et seulement 18,4 % des 26 ans ou plus⁷, ce qui confirme que les plus jeunes perçoivent plus souvent des aides de la part de la famille [IV.1.C].

Le tarissement des aides aux formes diverses – liquidités, denrées, hébergement gratuit, repas partagés – marque pour beaucoup le point de départ du recours à l'aide alimentaire.

7. $p = 0,008$.

Tableau 20.
Moyens de se nourrir
avant de recourir à l'aide
alimentaire

Cette variable est en champ libre, a été recodée en choix multiples et les personnes n'étaient pas guidées dans leur réponse

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=477

Note : 3 personnes ont mentionné d'autres moyens que ceux présentés ci-dessus

Variab	Pourcentage (%) de personnes ayant mentionné cette réponse
Achat dans le circuit marchand	40,9
Aide familiale ou de proches	24,5
Restrictions alimentaires	16,4
Fréquentation antérieure des distributions alimentaires ⁸	6,1
Aide institutionnelle	4,4
Ne sait pas répondre	15,5

Y aller pour se nourrir, mais également pour faire des économies et chercher de l'aide

Les étudiantes et étudiants ont été interrogés sur les principales raisons de leur venue en distribution alimentaire (Tableau 21). La question était ouverte et plusieurs modalités de réponses pouvaient être énoncées par les personnes enquêtées.

Tableau 21.
Principales raisons de
venue en distribution
alimentaire mentionnées

Cette variable est en champ libre, a été recodée en choix multiples et les personnes n'étaient pas guidées dans leur réponse

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=477

Note : 68 personnes n'ont mentionné aucune raison et 11 ont mentionné d'autres raisons que celles présentées ci-dessus

Variab	Pourcentage (%) de personnes ayant mentionné cette réponse
Manque de ressources	47,2
Connaissances	25,7
Économies	15,4
Se nourrir	7,8
Manger plus varié	1,5

8. Cette réponse a été donnée soit par des personnes étrangères qui, dès leur arrivée en France, ont dû se rendre à l'aide alimentaire, soit par des personnes françaises, qui avant d'être en situation d'études supérieures, fréquentaient déjà les distributions alimentaires.

L'analyse des résultats montre que la question n'a pas été perçue de la même façon par toutes et tous. Des répondantes et répondants ont compris la question comme « Quel est l'élément qui a facilité/permis votre venue dans une distribution alimentaire ? », et répondu – nous recodons – des « connaissances ». La majorité a fourni une explication de leur venue en distribution et toutes les réponses ou presque⁹ expriment l'impécuniosité : de façon générale (ce que l'on a recodé comme « manque de ressources ») ; en réponse à un besoin précisé et imminent, à un besoin alimentaire (pour « se nourrir », ou de « logement » (on verra que l'aide alimentaire reçue peut être une contribution en nature aux frais du logement où résident les étudiantes et étudiants [VI.3.C]) ; pour réaliser des économies et sécuriser d'autres dépenses, essentiellement le loyer et les loisirs ; pour varier l'alimentation, réponse la moins fréquente. Voyons à quels genres de situations correspondent les réponses à cette question.

En quittant le domicile familial, de nombreuses étudiantes et étudiants jouissent d'une autonomie inédite et découvrent dans le même temps l'ampleur des dépenses inhérentes à la vie quotidienne.

Une amie m'en a parlé parce que je n'arrivais plus à m'organiser avec mes courses. Je venais de déménager sur Paris, et je ne trouvais [pas] de magasin accessible sur Paris, et je n'osais pas demander plus d'argent à mes parents.

Verbatim issu du questionnaire en réponse à la question « Qu'est-ce qui a entraîné votre venue dans une distribution alimentaire ? »

Rapidement confrontées au coût élevé de l'alimentation, les décohabitantes et décohabitants de l'enseignement supérieur peuvent se tourner vers les magasins discount pour limiter leurs dépenses, stratégie qui s'avère parfois insuffisante pour assurer la satiété tout en préservant l'équilibre budgétaire. Les distributions alimentaires, quand on les découvre, apparaissent alors comme une solution pour éviter de (trop) se restreindre. Elles permettent en outre de contracter le budget alimentaire et donc d'économiser de l'argent pour autre chose.

Le fait de pouvoir bénéficier d'un panier alimentaire me permet de garder le peu que mon père me fait parvenir pour payer mon loyer et les charges fixes.

Verbatim issu du questionnaire en réponse à la question « Qu'est-ce qui a entraîné votre venue dans une distribution alimentaire ? »

Le besoin d'économiser sur les dépenses alimentaires pour en favoriser d'autres semble particulièrement présent chez les étudiantes et étudiants étrangers nouvellement arrivés en France (23,1 % contre 10,3 % pour celles et ceux arrivés depuis plus longtemps et 7,2 % pour les Françaises et Français¹⁰).

9. Autres raisons : perte de ressources à cause de la crise sanitaire, contribution de nourriture pour l'hébergement chez un tiers, palier au fait de ne pas pouvoir travailler, à la perte d'un logement, retard dans les APL, besoin de créer du lien.

10. p < 0,001.

Pour certaines et certains, les distributions sont davantage qu'un lieu pour récupérer des aliments, elles sont un premier cheminement pour chercher de l'aide, elles représentent une forme d'assistance accessible, comme le révèlent différents entretiens. Dina dit être arrivée « par hasard » en distribution :

Je ne cherchais pas de l'alimentaire, je cherchais juste de l'aide, n'importe quoi [...] donc j'ai tapé « aide pour étudiant », je suis tombée sur aide alimentaire. [...] Et c'était mieux que rien, en tapant dessus je suis tombée sur Co'pl.

Entretien avec Dina, malgache, 20 ans, le 4 avril 2022.

La recherche de Nesrine est plus spécifique, les distributions lui apparaissent comme un moyen de trouver des possibilités d'accompagnement et d'orientation dans différentes démarches administratives et pour la recherche d'emploi :

Moi la nourriture c'est pas un problème, mais ça m'a permis cette fois-ci de garder mon argent de côté, et pour payer le loyer et de manger quand même [en évitant de se sentir coupable de devoir demander plus d'argent à ma famille]. Mais en fait moi, ça m'a apporté des choses, mais ce qui m'a intéressé plus c'était de m'orienter [...], de me donner des solutions pour me dire « Qu'est-ce que je peux faire ? Qu'est-ce que je ne peux pas faire ? Est-ce qu'il y a vraiment des agences qui peuvent me recruter ? Me faire une autorisation de travail ? Parce que je ne comprends vraiment pas. Et voilà je voulais qu'ils me donnent des solutions, pour avoir la carte vitale plus rapidement, pour bénéficier des remboursements et tout ça, comment accélérer la procédure des APL [aides pour le logement] et tout ça. C'était ça en fait que je voulais, mais après [le Secours populaire] m'a proposé des colis alimentaires, en attendant que ma situation se soit stabilisée, pour bénéficier de colis alimentaires et pouvoir garder de l'argent pour payer mon loyer.

Entretien avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 17 janvier 2022.

L'aide alimentaire distribuée ne résout ainsi pas tous les questionnements et problèmes des étudiantes et étudiants mais les personnes l'acceptent comme une solution pour « stabiliser » une situation économique ébranlée. Dans ce contexte partagé au sein de la population interrogée, les étudiantes et les étudiants ont-ils pourtant la même fréquentation des services d'aide alimentaire ?

2. Fréquenter l'aide alimentaire, du point de vue des bénéficiaires

Il s'agit à présent d'étudier les modalités de fréquentation de l'aide alimentaire, d'explorer les contraintes et les arbitrages qui pèsent sur les étudiantes et les étudiants lorsqu'elles et ils s'y rendent et les appréciations qu'elles et ils formulent vis-à-vis de ces services.

A. Fréquentation

Voyons d'abord à quelle fréquence les répondantes et répondants vont à l'aide alimentaire, puis quels lieux de distributions elles et ils fréquentent. Que cela dit-il, d'une part, de l'organisation pratique requise pour se rendre dans de tels services ; d'autre part, de l'accessibilité et l'organisation de ces services par rapport aux contraintes de leur public cible ?

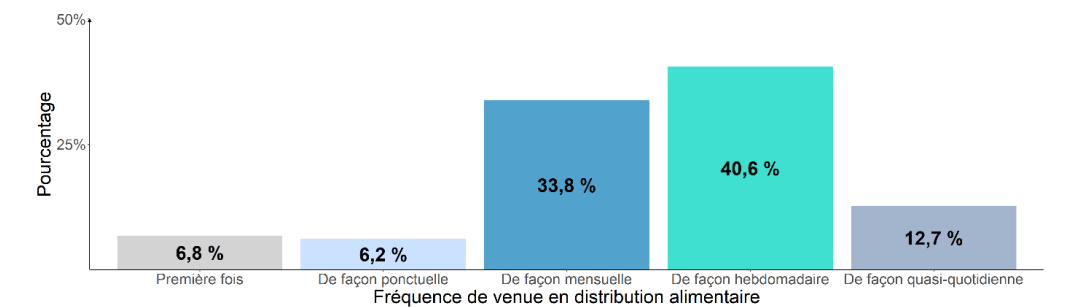
Quelle fréquence ? S'organiser pour y aller, quand c'est possible

Plus de la moitié des étudiantes et étudiants enquêtés se rendent au moins une fois par semaine dans une distribution alimentaire au moment où elles et ils sont enquêtés (Figure 33). Un tiers d'entre elles et eux viennent plus rarement, environ une à deux fois par mois tandis que 6,2 % indiquent venir ponctuellement. Le jour de l'enquête, 6,8 % venaient pour la première fois dans une distribution alimentaire.

Figure 33.
Fréquence de venue en distribution alimentaire

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=471 (6 indéterminés)



Le fait de fréquenter une distribution alimentaire au moins une fois par semaine n'est ni associé au genre, ni à la nationalité (y compris en tenant compte du moment d'arrivée en France), ni au fait de travailler ou de ne pas recevoir de soutien matériel de la part de ses proches. Ce n'est pas lié non plus au fait de déclarer avoir des difficultés à finir le mois, ce qui suggère que les personnes assidues à l'aide alimentaire viennent de façon préventive, justement pour ne pas être exposées à de trop grandes difficultés économiques. Dina, une étudiante malgache de 20 ans fréquente ainsi plusieurs distributions de manière à ne pas avoir à déboursier plus de 10 à 15 € toutes les deux semaines pour se nourrir. Le nombre de distributions fréquentées semble être un indicateur pour cerner quels sont les étudiants et étudiantes qui ne se permettent pas de déboursier beaucoup pour leur alimentation dans le circuit marchand. Les personnes qui ont déjà fréquenté au moins deux lieux de distribution alimentaire vont plus régulièrement à

l'aide alimentaire que celles qui ne se rendent que dans une seule distribution¹¹. Cela tend à montrer que les besoins alimentaires ou d'économies ne sont pas semblables pour tous les bénéficiaires.

La proportion de personnes allant au moins une fois en distribution varie également selon les associations d'aide alimentaire fréquentées (Tableau 22).

Tableau 22.
Part des personnes enquêtées (en %) allant en distribution alimentaire au moins une fois par semaine selon l'association de distribution alimentaire fréquentée au moins une fois

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=477

	Nombre de personnes fréquentant cette association au moins une fois	Pourcentage allant au moins une fois par semaine en distribution
Linkee	284	63,4
Co'p1	203	43,8
Restos du Cœur	150	67,3
Autres	72	36,1

Alors que 67,3 % des bénéficiaires des Restos du Cœur, où il faut être en possession d'une carte pour un nombre délimité de passages, et 63,4 % des bénéficiaires de Linkee, où il est possible de s'inscrire sans limite, fréquentent une association d'aide alimentaire de manière hebdomadaire, ce pourcentage est plus faible pour les autres associations¹². Chez Co'p1, il n'est en théorie plus possible de se rendre dans une distribution toutes les semaines au moment où est menée l'enquête (à partir du 7 décembre 2021, les étudiantes et étudiants peuvent venir une fois toutes les deux semaines). Les bénéficiaires sont pourtant 43,8 % à déclarer aller dans un lieu de distribution de l'association une fois par semaine, se référant certainement à la période précédant l'enquête ÉtuCris. La fréquentation résulte donc d'une adaptation aux contraintes logistiques et organisationnelles liées aux distributions : jours d'ouverture, horaires, modalités d'accès, inscriptions. etc.

Au cas par cas, aller récupérer un colis peut être mis en balance avec d'autres activités rentables. L'intensification de la présence à la distribution du mardi des Restos du Cœur n'est par exemple guère possible pour Sanaa, interne en médecine qui perdrait alors l'occasion de gardes à l'hôpital rémunérées et qui est au domicile dissuadée de s'y rendre par le temps d'attente sur place [VI.2.B]. Khedidja, une étudiante en alternance de 21 ans révolus, ne recevant plus le soutien de l'aide sociale à l'enfance, préfère également exercer une activité rémunérée le soir quand c'est possible, quelques heures de baby-sitting, plutôt que d'aller en distribution.

11. Fréquentation des distributions alimentaires de manière hebdomadaire ou quasi-quotidienne : respectivement 54,2 % et 42,9 %, $p=0,02$.

12. Les distributions de l'association On remplit le frigo ont lieu à un rythme mensuel, l'épicerie de l'AGORAé est accessible plusieurs demi-journées par semaine avec un système de point mensuel, il faut avoir une carte correspondant à quatre ou six passages pour se rendre dans une épicerie sociale du Secours populaire.

Quand le fait de pouvoir mieux gagner son temps n'est pas en jeu, les étudiantes et étudiants s'arrangent pour aller en distribution directement après avoir quitté leur établissement scolaire. Sofiane, un étudiant algérien de 25 ans parmi les bénéficiaires récurrents et assidus de l'aide alimentaire estudiantine, se rend ainsi aux diverses distributions accessibles plusieurs fois par semaine, après la fermeture de la bibliothèque universitaire. Il n'a pas de chez soi au moment de l'enquête, son hébergeur chez qui il rentre le plus tard possible bénéficie des denrées avec lui, qui forment une contribution au budget de la maisonnée. Pour pouvoir disposer de plus de paniers sans perdre de temps, des mécanismes de procuration existent même chez les étudiantes et étudiants qui s'organisent pour récupérer des paniers de façon rotationnelle (entre personnes qui habitent dans la même résidence par exemple), ou s'échangent des tickets d'inscription pour des distributions :

Il y a des personnes qui sont trois [colocataires] dans la même maison, ils sont étudiants, ils vont chez Co'p1 et des fois ils n'ont pas besoin d'autant de trucs, donc ça arrive même très souvent que ces personnes me donnent leurs billets.

Entretien avec Dina, malgache, 20 ans, le 4 avril.

Recourir aux aides alimentaires quand on est étudiante ou étudiant nécessite une certaine organisation, cette « activité » demande de planifier un créneau dédié dans un emploi du temps parfois bien chargé. Des contraintes personnelles et universitaires peuvent donc limiter le recours à l'aide alimentaire.

Quelles distributions ? Complémentarité associative

Les associations les plus fréquentées par les étudiantes et les étudiants interrogés dans ÉtuCris correspondent aux files actives principalement investiguées¹³, Linkee et Co'p1, suivies par les Restos du Cœur (Tableau 23) [Pour une répartition par lieu enquêté, Annexe 16 : Fréquentation par distribution].

Dans une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) sur la perception de l'évolution de la fréquentation et des profils des bénéficiaires des centres de distribution d'aide alimentaire au printemps 2021, les résultats suggèrent « que les personnes ayant eu besoin d'une aide alimentaire se sont dirigées plutôt vers des grandes structures que vers des associations plus petites et bénéficiant sans doute à ce titre d'une moindre notoriété¹⁴ ». Dans le cadre d'ÉtuCris, ce constat n'est pas globalement valable. En effet, les étudiants et étudiantes ont d'abord privilégié des associations de solidarité étudiante, plus petites et nouvelles dans le paysage des aides alimentaires, par rapport aux Restos du Cœur¹⁵.

13. Ce résultat peut donc ne pas être représentatif de la fréquentation réelle des sites de distribution alimentaire car il est fortement lié au nombre d'étudiantes et d'étudiants inclus dans l'étude par site de distribution alimentaire : 165 étudiantes et étudiants inclus rencontrés à Linkee, 157 à Co'p1, 104 aux Restos du Cœur et 51 dans les autres sites de distribution.

14. Émilie Radé, Olivier Léon, *Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021*, rapport de la DREES, 2022, p. 3.

15. Depuis la crise sanitaire, l'association spécialise une partie de ses activités dans la lutte contre la détresse de la jeunesse dans toute la France, en ouvrant de nouveaux centres de distribution alimentaire en partenariat avec les Crous dans divers lieux d'études (facultés, cités universitaires, etc.).

Tableau 23.
Pourcentage (%) de personnes ayant fréquenté au moins une fois cette association

1 – Arrivée pour les rentrées universitaires antérieures à 2021
2 – Arrivée pour ou en prévision de la rentrée universitaires 2021-2022

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiant rencontrés et où le questionnaire a été saisi après le 16 décembre 2021, N=304

Note : « Autres » regroupe AGORAé, On remplit le frigo, Secours populaire

	N	Total	Nationalité		
			Française	Étrangère, arrivée anciennement ¹	Étrangère, arrivée récemment ²
Linkee	159	52,3	47,8	49,1	56,1
Co'p1	111	36,5	41,3	37,5	34,2
Restos du Cœur	125	41,1	21,7	32,1	54,1
Autres	64	21,1	26,1	26,8	15,1

Des disparités de fréquentation existent cependant, en fonction de la nationalité, française ou étrangère. En effet, alors que moins d'un quart (21,7 %) des personnes françaises interrogées fréquentent les Restos du Cœur, c'est le cas de plus de la moitié (54,1 %) des personnes étrangères arrivées récemment (Tableau 23). La notoriété des Restos du Cœur tend à attirer davantage les personnes étrangères, possiblement pour des raisons d'orientation ou d'accès à l'information. Pour les étudiantes et étudiants français, les représentations des Restos du Cœur peuvent être plus fortement stigmatisantes, apparentant ses bénéficiaires à des pauvres. C'est par exemple ce que rapporte une étudiante française de 22 ans :

Pour les Restos du Cœur, la première fois que j'y suis allée, j'avais un peu honte. Enfin, j'avais trop honte. Je sais pas ... Quand je me regarde, je me dis : « Je n'ai pas le droit d'utiliser ça alors que des gens sont pires que moi. » Quand je vois les gens qui sont là-bas. Rien que physiquement, hein.

Entretien avec Sanaa, française, 22 ans, le 21 avril 2022.

Comme Sanaa, d'autres étudiantes et étudiants fréquentent des distributions des Restos du Cœur et des épiceries sociales du Secours populaire avec d'autres publics en situation de précarité, ce contact peut susciter une certaine gêne.

Globalement, la moitié des étudiantes et étudiants se rendent sur un seul site de distribution alimentaire (47,7 %) (Figure 34¹⁶). En outre, 55,6 % ne fréquentent qu'une seule association de distribution alimentaire. Par exemple, elles et ils sont 14,1 % à

16. Pourcentage calculé parmi les personnes où le questionnaire a été saisi sur le logiciel Wepi après le 16 décembre 2021 car cette information n'était pas disponible avant cette date (n=304).

Figure 34.
Nombre de distributions alimentaires fréquentées au cours de la vie.

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiant rencontrés et où le questionnaire a été saisi après le 16 décembre 2021, N=304

fréquenter en parallèle Linkee et les Restos du Cœur et 13,5 % à fréquenter Linkee et Co'p1 (Figure 35).

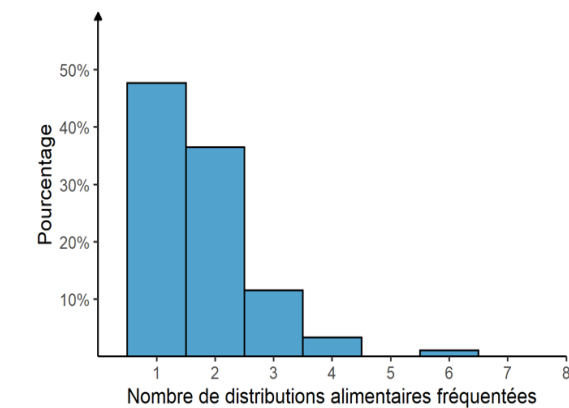
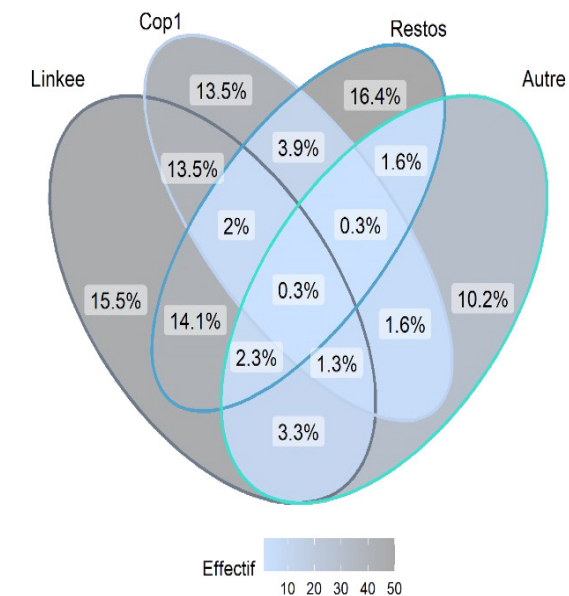


Figure 35.
Croisement des associations gestionnaires de distributions alimentaires fréquentées

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés et où le questionnaire a été saisi après le 16 décembre 2021, N=304



Différents critères entrent en jeu dans le choix de se rendre dans telle ou telle distribution alimentaire [VI.3.C] Les caractéristiques différentes des produits peuvent amener à fréquenter plusieurs lieux. Si Ali, étudiant algérien de 23 ans, choisit de combiner les distributions de Linkee et celle des Restos du Cœur, c'est pour leur complémentarité. Tandis que les premières sont rapides et bien achalandées en fruits et légumes, en « produits healthy et bio », les secondes sont bien fournies en aliments riches en protéines [Annexe 3 : Modes de distribution contrastés et paniers-type]. L'étudiant peut alors varier sa consommation et faire, par exemple, des smoothies « avocat, banane, lait ». De son point de vue, le fait que les deux distributions soient l'une en face de l'autre est un véritable avantage et facilite cette double fréquentation. Ces constats sont également rapportés par un autre étudiant :

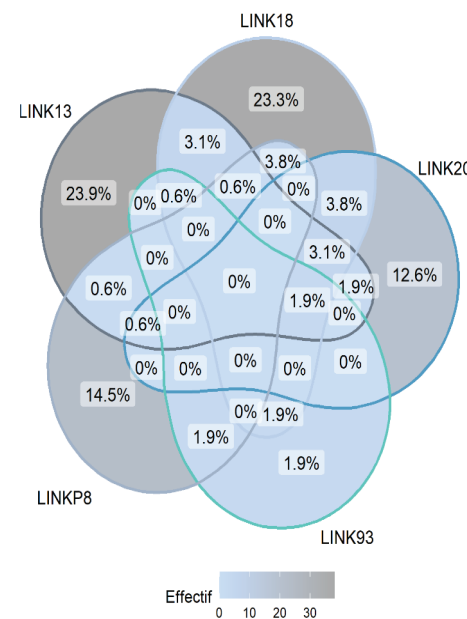
Alors pour les Restos du Cœur disons que c'était l'essentiel de tout ce que je mangeais [...]. Par exemple le lait, il vient principalement des Restos du Cœur. [...] On va pas se permettre d'acheter de la viande quand on est dans la mouise. Du coup, tout ce qui est viande ça vient aussi des Restos du Cœur. Linkee c'est plus un complément, [...] en fait j'y vais surtout pour les fruits.

Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.

Cette complémentarité entre distributions n'est cependant pas la panacée, elle signifie qu'il faut faire la queue dans les deux files.

Le temps que les étudiantes et étudiants peuvent consacrer à l'approvisionnement alimentaire et les conditions d'accès sont aussi des éléments non négligeables dans le choix d'associer ou non des lieux d'aide alimentaire [VI.3.C]. Une fois trouvée une distribution qui répond un minimum à leurs attentes, il semble que les étudiantes et étudiants restent « fidèles », dans le sens où ils et elles continuent de fréquenter la même distribution. Ainsi, la majorité (76,1 %) des bénéficiaires de Linkee ne se rendent qu'à une seule des cinq distributions Linkee (Figure 36), 16,9 % fréquentent deux sites en parallèle et 6,9 % trois à quatre sites en parallèle. Pour les deux distributions de Co'p1, la tendance est sensiblement la même, avec une proportion plus importante d'étudiantes et étudiants qui fréquentent un seul des deux sites (84,7 %, Figure 37). Cela peut s'expliquer par un fonctionnement différent : pour aller en distribution Co'p1, il faut réserver un créneau tous les quinze jours dans un seul site.

Figure 36. Les distributions alimentaires Linkee fréquentées par les étudiantes et étudiants (effectif et pourcentage).



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants rencontrés, où le questionnaire a été saisi après le 16 décembre 2021 et ayant fréquenté au moins une fois Linkee, N=159

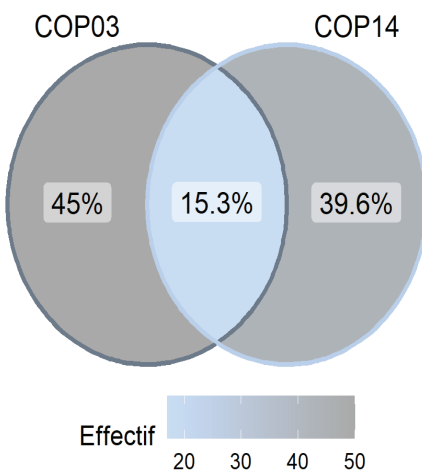


Figure 37. Les distributions alimentaires Cop'1 fréquentées par les étudiantes et étudiants (effectif et pourcentage).

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants rencontrés, où le questionnaire a été saisi après le 16 décembre 2021 et ayant fréquenté au moins une fois Cop'1, N=111

La combinaison entre associations et entre lieux de distributions alimentaires témoigne ainsi d'une certaine complémentarité entre acteurs de l'aide alimentaire. Toutefois, un usage plus diversifié des différents guichets, même souhaité, n'est pas toujours possible en réalité, étant données les contraintes d'accès à ces services et les contraintes d'organisation propres aux étudiantes et étudiants. Du reste, ce sont des aspects d'organisation que les bénéficiaires mettent au premier plan de leurs critiques et de leurs attentes vis-à-vis de l'aide alimentaire.

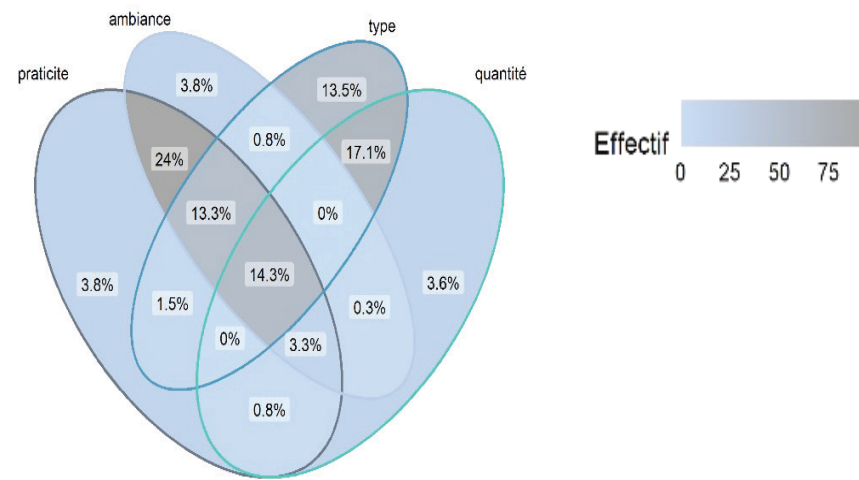
B. Aspects plébiscités et attentes vis-à-vis de l'aide alimentaire

Pour imaginer une meilleure adéquation entre les aides proposées et les besoins des bénéficiaires de l'aide alimentaire, les étudiantes et étudiants ont été interrogés sur ce qu'elles et ils appréciaient ou non dans les distributions, et ce qui pouvait être amélioré¹⁷. Premier point : peu se sont montrés revendicatifs. Parmi les 477 étudiantes et étudiants interrogés, 44,0 % (n=210) considèrent soit que les services proposés leur conviennent soit qu'ils ne voient pas comment les améliorer¹⁸. Ces résultats concordent avec ceux du volet qualitatif de l'étude Abena, dans laquelle Christine César relève que les personnes qui recourent à l'aide alimentaire sont « peu enclin[e]s à "critiquer" l'aide apportée » et qu'il leur est « difficile de "critiquer" le don reçu¹⁹ ». Dans ÉtuCris, cette même réticence à critiquer l'aide reçue apparaît dans de nombreux questionnaires, avec des propos du type : « Ils font déjà beaucoup pour nous », « Ils font ce qu'ils peuvent », « C'est déjà très bien ».

Les principaux éléments d'appréciation des étudiantes et étudiants concernant les distributions alimentaires semblent s'organiser selon deux axes (Figure 38). D'un côté, les attentes des bénéficiaires portent sur les lieux eux-mêmes et sont centrées sur l'ambiance et la praticité des distributions. De l'autre côté, sont exprimées des requêtes sur le type et/ou la quantité des produits donnés. La figure ci-dessous sert ainsi de guide pour introduire cette bipartition des appréciations des répondantes et répondants vis-à-vis de l'aide alimentaire :

17. Les résultats présentés ici combinent l'analyse des réponses libres à la question « Selon vous, comment l'accès à l'aide alimentaire pourrait être amélioré ? » et les items cités à la suite de la question « Qu'est-ce que vous appréciez dans ce lieu [celui que vous préférez ou le seul que vous fréquentez] ? ».
18. Résultat d'une question sur les inconvénients des distributions non obligatoire et en réponse libre. Il peut y avoir une confusion chez les étudiantes et étudiants qui considèrent que l'équipe d'enquête représente l'association distributrice de denrées et pour qui il serait malvenu de critiquer son action. Ce n'est donc pas étonnant de recevoir des remerciements pour le service rendu et cela ne signifie pas cependant que les personnes n'aient rien à dire. On approche cette dimension critique moins par une question posée de façon abrupte qu'en s'intéressant aux qualités et défauts des lieux d'après les pratiques révélées par les questionnaires ou par les entretiens.
19. Christine César, *Étude Abena. Comportements alimentaires et situation de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France (2004-2005)*, Rapport de l'Institut de veille sanitaire, 2005, p. 44.

Figure 38.
Recroisement des réponses de ce que les étudiantes et étudiants apprécient dans les distributions alimentaires qu'ils et elles fréquentent



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants rencontrés et ayant répondu à la question, N=409

Note : 24,0 % des personnes rapportent qu'elles apprécient à la fois la praticité et l'ambiance de la distribution où l'enquête a eu lieu

Premier axe d'appréciation : la bonne organisation des lieux

Accessibilité et ambiance des lieux

C'est chaque lundi, dans le 20^{ème} arrondissement. Juste à côté de mon école, et après l'école je peux aller là-bas.

Entretien avec Elena, russe, 26 ans, le 18 mars 2022.

[Ils nous font] bon accueil, [ça] donne de l'importance aux étudiants, [on] se sent à l'aise là-bas.

J'ai l'impression de faire les courses avec ma mère, ils sont très accueillants.

Verbatims issus du questionnaire en réponse à la question « Qu'est-ce que vous appréciez dans ce lieu ? ».

L'espace matériel de la distribution alimentaire est déterminant pour accueillir, faire patienter les bénéficiaires, stocker et distribuer les denrées à un maximum de bénéficiaires, dans un temps relativement court. L'analyse des réponses à choix multiples concernant les aspects des lieux fréquentés montre que les appréciations à ce propos portent essentiellement sur deux axes : la praticité du lieu, des horaires ou de l'organisation générale de la distribution (50,1 %) et l'ambiance (49,1 %, Tableau 24²⁰). Or, ambiance et organisation sont intrinsèquement liées, la convivialité et la chaleur des lieux étant conditionnées à la configuration et à l'aménagement des locaux²¹.

20. « Qu'est-ce que vous appréciez dans ce lieu [celui où les personnes préfèrent se rendre ou le seul qu'elles fréquentent] ? » Réponses possibles : « vous appréciez l'ambiance », « les bénévoles sont aussi des étudiant.e.s », « l'accueil est exclusif aux étudiant.e.s », « l'accueil est inconditionnel », « vous appréciez le type des produits alimentaires distribués », « pour la quantité des produits alimentaires distribués », « parce que vous pouvez rencontrer des professionnels (psychologues, conseillers d'orientation, travailleurs sociaux) », « parce que d'autres produits sont proposés (kits d'hygiène, vêtements) », « pour sa praticité (horaire, accès) », « pour d'autres raisons ».

21. Sur ces ambiances qui attirent, mettent à l'aise et retiennent des bénéficiaires dans l'enceinte des distributions alimentaires, voir Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, Odile Macchi, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 30 avril – 19 mai 2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020.

S'agissant de la praticité du lieu, les appréciations positives portent surtout sur la proximité avec le lieu de vie. Quant à l'ambiance chaleureuse des distributions alimentaires, c'est un moyen d'oublier le contexte et la raison de la venue dans ce lieu. Cela permet également de générer du lien social entre bénéficiaires et avec les bénévoles.

J'allais aux distributions [...] de l'AGORAé. Il y avait les distributions et l'épicerie [...] C'est assez convivial, assez sympathique, il y avait la cohésion sociale avec d'autres étudiants, c'était franchement top.

Entretien avec Moundir, français, 26 ans, le 9 février 2022.

C'est parfois le cas à l'épicerie sociale de l'AGORAé qui, grâce à un salon aménagé, offre des conditions propices au développement de liens avec les autres. Ailleurs, ces liens sont de nature et d'intensité variables : de quelques mots échangés dans la file d'attente à des rendez-vous réguliers pour s'y rendre ensemble. Cette convivialité se forme en effet surtout dans les moments d'attente qui jalonnent la distribution, et les échanges se prolongent parfois après avoir récupéré les denrées.

L'importance de l'organisation des distributions par des étudiantes et étudiants est souligné par 10,7 % des bénéficiaires. L'association Co'p1, formée par des étudiantes et étudiants promeut explicitement une action solidaire menée par et pour des jeunes, la quasi-totalité de ses bénévoles étant également des étudiantes et étudiants²². Cette forte présence de jeunes bénévoles se retrouve dans la plupart des associations.

Tableau 24.
Éléments d'appréciation, positifs ou négatifs, mentionnés par les personnes enquêtées (en %) concernant le lieu de la distribution alimentaire de rencontre

Cette variable est à choix multiples et les personnes n'étaient pas guidées dans leur réponse

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=477

Variables	Pourcentage (%) ayant mentionné cette réponse comme point positif des distributions	Pourcentage (%) ayant mentionné cette réponse comme point négatif des distributions
Lieu, horaire ou organisation pratique	50,1	/
Fluidité de distribution	/	8,0
Nombre de lieux	/	7,3
Nombre de créneaux	/	7,3
Proximité du lieu de vie ou d'étude	/	3,6
Type de produits alimentaires	49,7	/
Ambiance	49,1	.
Les bénévoles sont des étudiants	10,7	/
L'accueil est inconditionnel	8,0	/
Déstigmatiser les bénéficiaires	/	2,1
Communication/information	/	14,3

22. Comme l'indique l'association Co'p1, à la rubrique « Qui sommes-nous ? », URL : <https://cop1.fr/qui-sommes-nous>, page consultée le 13 juillet 2022.

A propos de la convivialité, les contraintes logistiques liées à la configuration des locaux ont aussi des répercussions directes et parfois négatives sur les ressentis des bénéficiaires.

Créneaux saturés, pénibilité de l'attente et distance vis-à-vis du domicile

« C'est le soir, c'est loin, c'est long, c'est lourd, c'est fatigant²³. »

Les étudiants et étudiantes ont ainsi soulevé plusieurs points d'amélioration concernant les distributions et leur organisation : 8,0 % ont évoqué la nécessité d'améliorer la fluidité pour diminuer le temps d'attente, 7,3 % le besoin d'augmenter le nombre de lieux et également dans la même proportion le nombre de créneaux disponibles.

Source : File d'attente dans le cadre d'une opération de distribution alimentaire menée par l'association Linkee, à Paris le 9 mars 2021. Stéphanie de Sakutin/ AFP



Des associations ont conscience de ne pas pouvoir accueillir toutes les personnes demandant de l'aide. À Co'p1 par exemple, une vingtaine de bénévoles doivent accueillir 250 personnes environ par créneau de distribution d'environ deux heures. Les étudiantes et étudiants peuvent s'inscrire une fois toutes les deux semaines. À la rentrée 2021, en une dizaine de minutes les créneaux sont remplis. Quelques centaines de personnes sont laissées sur le carreau. Le 26 janvier 2022, après 24 heures de publication du lien d'inscription, il reste une cinquantaine de places pour le 4 et 5 février (ce qui correspond à la clôture de l'enquête par questionnaires).

L'exiguïté de certains locaux par rapport à leur fréquentation peut générer de longues files d'attente à l'extérieur. Outre le fait que cela puisse contribuer à augmenter la gêne voire la honte

23. Tiré d'un entretien avec Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.

des bénéficiaires²⁴, l'attente est ressentie comme une véritable perte de temps. Conscientes de cette nécessité de la rendre moins difficile, les associations proposent généralement des boissons chaudes dans les files extérieures. Des étudiantes et étudiants partagent quoiqu'il en soit le sentiment que c'est un trop lourd sacrifice.

Ali profite que les deux distributions Linkee et Restos du Cœur soient situées l'une en face de l'autre dans le 18^{ème} arrondissement pour récupérer un maximum de denrées au cours d'une unique sortie. Il a cependant du mal à accepter de passer autant de temps à récupérer ses paniers :

Linkee c'est rapide, Restos du Cœur ça prend plus de temps. [...] 'fin le soir je sors avec mes potes et tout, et du coup faut comprendre que si tu veux aller à une distribution [...] enfin déjà faut compter le temps de transport, faut attendre sur place, prendre le panier et repartir, donc au total par exemple des fois pour aller [à la distribution Linkee] dans le 13^{ème}, ça me prenait 3 heures ! Donc là ma soirée elle est fichue ! [...]

Entretien avec Ali, algérien, 23 ans, le 17 janvier 2022.

Siham, une étudiante en école privée temporairement confrontée à une restriction de ses ressources (après une fin de stage) tient exactement les mêmes propos, parlant aussi de « soirée fichue ». Elle a dès que possible renoncé à l'aide alimentaire pour passer plutôt les soirées « avec ses potes ». Pour Sanaa, étudiante en médecine, cela se traduit par un arbitrage moins léger, elle préfère restreindre son alimentation et avoir du temps pour ses devoirs plutôt que de passer deux heures à attendre en distribution alimentaire :

Une fois, au début, j'avais été [en distribution] dès 18h mais j'ai fait la queue 2h quoi. Ce n'est pas possible. C'est pas que j'aime pas faire la queue hein, mais le rendement n'est pas assez bon. Je préfère moins bien manger et réviser.

Entretien avec Sanaa, française, 22 ans, le 21 avril 2022.

Il lui est du reste arrivé de ne plus trouver beaucoup de nourriture en étant servie en toute fin de distribution :

Tout ce qui est « bon », y a plus à la fin, pas à l'heure où j'y vais. [...] Des fois, il y a plus grand chose et ils ont un peu pitié de moi car y'a pas beaucoup à me proposer donc ils me donnent des trucs en double, tout ça, comme deux bouteilles de lait au lieu d'une.

Cette inquiétude de trouver moins de denrées en fin de créneau de distribution, qui repose

24. L'attente peut contribuer à renforcer le sentiment d'humiliation des personnes en situation de pauvreté, lorsqu'elle se prolonge ou qu'elle a lieu à l'extérieur. Elle peut aussi être instigatrice de conflits. Vincent de Gaulejac, *Les sources de la honte*, Paris, Points, 2011.

sur des expériences malheureuses, semble assez commune parmi les étudiantes et étudiants²⁵. Effet pervers : c'est en partie pour cette raison qu'elles et ils justifient leur présence en nombre devant les lieux d'aide alimentaire bien avant l'heure d'ouverture des distributions. Certains propos vont dans le sens contraire, soulignant l'importance de respecter les créneaux donnés par certaines associations « car parfois il faut attendre 1h-1h30 ». Moundir est parvenu à trouver son rythme en se rendant plutôt dans une distribution avec ce type de système pour éviter d'attendre.

La première fois je suis arrivé à la fermeture [dans une distribution], il y avait moins de monde mais il y avait plus grand-chose. Mais je crois qu'au 13^{ème}, j'ai fait quasiment 1h de queue. Du coup, j'ai dit non [rires]. Mais les distributions de l'AGORAé, ça s'est mieux passé. Car là, du coup, on réservait nos créneaux de passage, et on pouvait récupérer nos paniers.

Entretien avec Moundir, français, 26 ans, le 9 février 2022.

Près de 4,0 % des étudiantes et étudiants pointent aussi la nécessité de développer des aides de proximité (3,6 %), notamment en grande et petite couronne parisienne ou suggèrent d'implanter ces distributions « plus proches des universités ». En effet, une part importante des étudiantes et des étudiants résident loin des lieux de distribution alimentaire qu'elles et ils fréquentent²⁶.

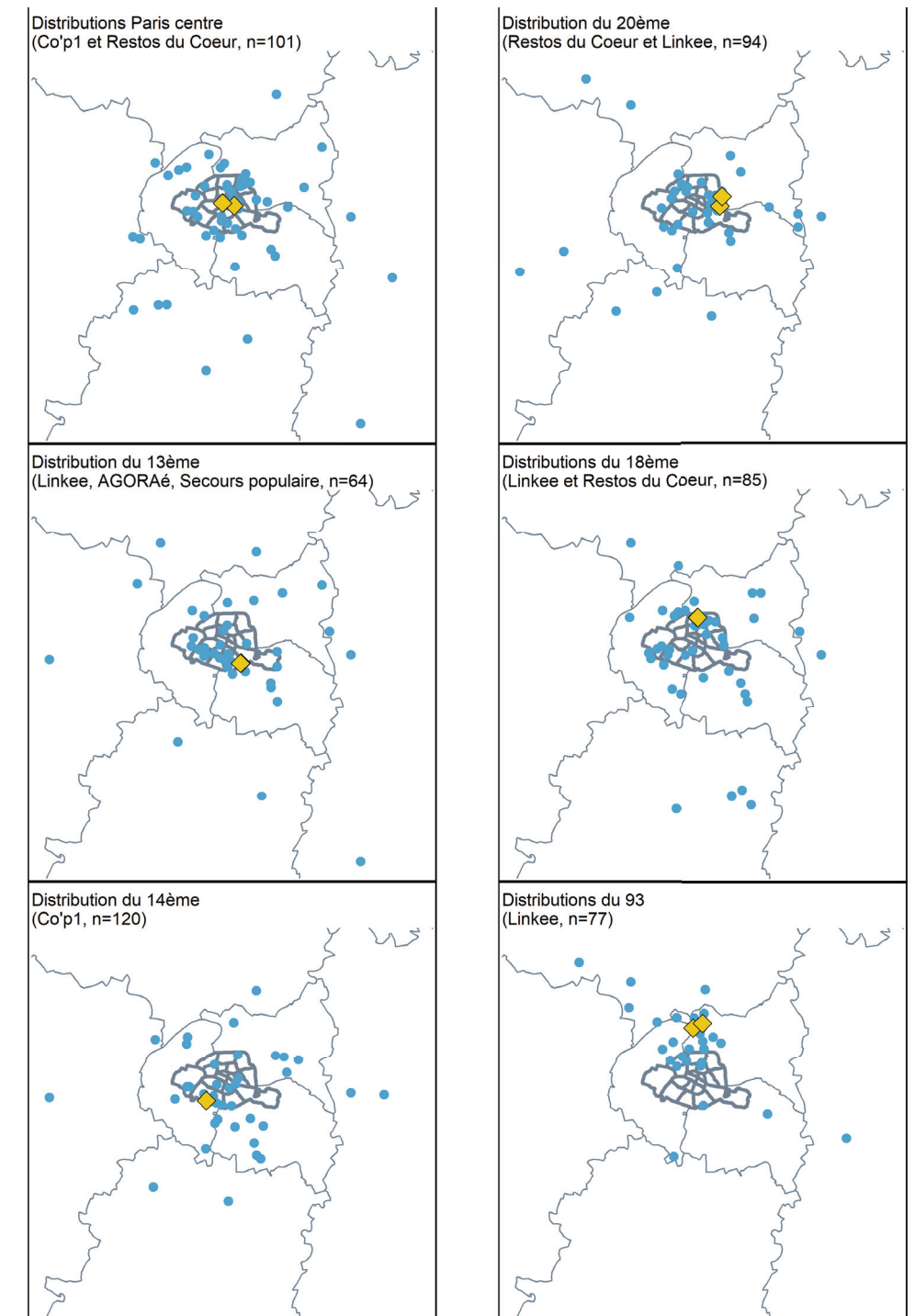
La Figure 39 représente ainsi le lieu de résidence des étudiantes et étudiants selon les distributions alimentaires où elles et ils sont rencontrés. La figure est composée de six cartes²⁷, où apparaissent, en jaune, le lieu de distribution (ou deux lieux de distributions s'ils sont voisins), en bleu, la station de transport la plus proche de leur domicile au moment de l'enquête, sur un fond délimitant les départements franciliens et pour Paris intra-muros les arrondissements.

Figure 39. Lieu de vie (station de transport en commun) des étudiantes et étudiants en fonction des distributions alimentaires fréquentées

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants rencontrés et ayant donné une station de transport proche de leur lieu de résidence, N=460

Note : Sur cette carte sont représentés les lieux de vie (en bleu, station de transport en commun proche du lieu de vie) des étudiantes et étudiants par lieux de distribution alimentaire qu'elles et ils ont fréquentés au moins une fois (en jaune)



Les six cartes ont la même allure. Autour de chaque lieu de distribution, se massent une bonne partie des bénéficiaires, bien que chacun recrute en dehors de sa zone naturelle, jusqu'à des localités séparées par plus d'un département. Un lieu de distribution serait donc d'abord comparable à un commerce de proximité dans le cas le plus commun, mais cela peut être, même si c'est éloigné, un lieu d'approvisionnement, pourvu qu'on y ait pris ses habitudes, ou

25. Elle apparaît ainsi dans les verbatims issus du questionnaire à la question « Selon-vous, comment l'accès à l'aide alimentaire pourrait être amélioré ? » : « Pouvoir trouver le même panier en fin de distribution, [car] je suis venue à la fin et j'ai rien trouvé. », « Faire en sorte que tout le monde ait la même quantité quelle que soit la plage horaire d'inscription. », « Vers la fin [il y a] souvent moins de produits. »

26. Cela pose la question du transport. Parmi les personnes résidant hors de Paris en zone tarifaire 3, près de 7,0 % déclarent ne pas avoir de Pass Navigo [Il.2.A]. Jan, étudiant syrien de 25 ans, dit avoir attendu d'en avoir un pour se rendre à Linkee dans le 20^{ème} arrondissement.

27. Ces cartes sont ordonnées d'après l'excentrement croissant des distributions par rapport au centre de Paris.

qu'il puisse s'intégrer à d'autres déplacements (toutefois mal documentés²⁸). Des différences apparaissent néanmoins entre les cartes. Il semble grossièrement que plus une structure est centrale, plus sa zone d'achalandage est à la fois centrée à proximité et étendue en de multiples directions. Les services d'aide alimentaire parisiens recrutent ainsi dans tous les départements franciliens, à l'exception de la distribution du 18^{ème} arrondissement, située aux portes de Paris, dont les bénéficiaires résident plus au nord et moins à l'ouest. Ce constat s'applique également, et de façon encore plus marquée, pour les deux distributions de Seine-Saint-Denis. Ces cartes témoignent donc de l'attractivité, ou plutôt sans doute de l'accessibilité régionale des distributions parisiennes, mais aussi de l'importance d'implanter des distributions dans des bassins de vie où l'on accède moins aisément à la capitale et à son centre.

Cette accessibilité inégale des services d'aide alimentaires selon leur département d'implantation et leur éloignement du centre parisien tend donc certainement à modérer les effets d'une inconditionnalité effective et remarquable de l'aide alimentaire au tout venant étudiantin.

Valorisation de l'inconditionnalité, existant en pratique si ce n'est en théorie

L'inconditionnalité de l'accueil est pointée comme un aspect positif pour 8,0 % des étudiantes et étudiants. Il est important de préciser que pour Co'p1 et Linkee, les distributions sont conditionnées au seul fait de présenter une carte étudiante ou un certificat de scolarité.

Comme là à Co'p1, c'est bien parce qu'ils regardent pas la thune tu vois, ils disent pas « Ah bah toi t'es pas boursier » alors que même si t'es pas boursier et que tes parents te payent le logement c'est pas forcément facile non plus quoi, les parents ils doivent prendre en compte 500 € de plus, la bouffe etc. donc en vrai tous les étudiants devraient bénéficier, donc ça c'est vraiment très bien qu'il n'y ait pas de conditions, heureusement²⁹.

Entretien avec Olga, française, 21 ans, le 11 mars 2022.

L'inconditionnalité de l'accueil est ici définie par rapport au fait de ne pas chercher à évaluer les ressources individuelles, quelles que soient leurs origines (bourse, aide des parents etc.).

Les Restos du Cœur, le Secours populaire et l'AGORAé demandent davantage d'éléments aux personnes souhaitant bénéficier de paniers alimentaires. Cette conditionnalité n'est cependant pas pointée comme un problème en tant que tel par les bénéficiaires. Pour aller à l'AGORAé, il faut envoyer un dossier en justifiant de ses ressources et de la composition du foyer. Certaines personnes, peu embarrassées par le fait de devoir fournir des papiers, signalent en revanche

28. L'éloignement entre les lieux de distribution et de résidence est un indicateur sommaire des contraintes de déplacement imposées pour se rendre à l'aide alimentaire. Mais c'est le seul dont on dispose, à défaut d'avoir, en particulier, renseigné plus précisément le(s) lieu(x) d'études ou de travail le cas échéant.

29. L'étudiante ajoute, en faisant le parallèle : « Des tickets resto ça pourrait être pas mal, et comme dit moi je pense plus de restos qui font de la bouffe, parce que quand on est étudiants, moi je m'investis pas à 100 % dans mes études mais si je l'avais fait, c'est trop long de faire à manger tu vois. Et donc, voilà c'est très bien les repas à 1 € mais moi je préfère payer plus et que ce soit plus qualitatif et avoir un truc le soir aussi ».

que le délai de traitement du dossier est long. Coumba, une étudiante française de 18 ans qui fait sa demande en septembre 2021 a dû attendre décembre pour obtenir sa carte, moment où elle a décroché un job. Elle n'est finalement allée qu'une seule fois à l'épicerie. Pour le Secours populaire, l'obtention d'une carte pour avoir accès aux distributions alimentaires se fait après un premier rendez-vous d'environ 45 minutes dans une permanence d'accueil parisienne. L'entretien permet d'établir les ressources disponibles des étudiantes et étudiants et le cas échéant de leur donner accès à un certain nombre de passages dans une des épiceries sociales de l'association. Les Restos du Cœur fonctionnent aussi avec une carte, obtenue après justification des ressources. La conditionnalité est cependant plus théorique que pratique, aucun exemple d'étudiante ou d'étudiant refoulé ne s'est présenté pendant l'enquête³⁰. Au contraire, les témoignages (de bénévoles ou d'étudiantes, étudiants) concordent pour dire que les associations font preuve d'ouverture vis-à-vis de ce public. Paul explique ainsi :

[À la distribution étudiante des Restos du Cœur du 18^{ème} arrondissement], on m'a dit qu'il fallait que je m'inscrive, et qu'ensuite on allait me remettre une carte. Je l'avais pas fait, du coup je me suis rapproché d'un des membres des Restos du Cœur, je lui ai dit que j'étais pas encore inscrit puis il m'a dit pas de soucis, il m'a expliqué tout le fonctionnement, et m'a dit que j'étais là, je pouvais prendre des produits et après il m'a donné un papier avec tout ce que je devais envoyer par mail. C'est ce que j'ai fait.

Entretien avec Paul, camerounais, 24 ans, le 16 avril 2022.

Les étudiantes et étudiants interrogés expriment donc tout l'intérêt de distributions bien organisées, c'est-à-dire accessibles, minorant le temps de venue, et soignant l'accueil du public. L'enquête révèle que les bénéficiaires accordent également une grande importance à la nature et à la quantité des produits distribués, qui sont loin d'être toujours satisfaisantes.

Deuxième axe d'appréciation : quantité et surtout diversité des produits même non alimentaires

Parmi les distributions couvertes par l'enquête, très peu offrent la possibilité aux bénéficiaires d'intervenir de façon forte dans la composition de leurs paniers alimentaires ; c'est seulement le cas en épicerie sociale (à l'AGORAé et au Secours populaire). [Annexe 3 : Modes de

30. Cette observation mérite d'être soulignée. Par contraste, de nombreuses enquêtes ont montré le caractère fastidieux et humiliant des procédures d'inscription pour recevoir une aide alimentaire, les gestionnaires fourmillant d'exigences pour trier les bénéficiaires légitimes et les requérants illégitimes, et graduer le volume d'aide pourvue en proportion des preuves de dénuement transmises. La réception effective de l'aide alimentaire aux étudiantes et étudiants semble, en creux, largement dépendre des facilités d'accès organisées notamment par des nouveaux venus dans le domaine de l'aide alimentaire.

Tableau 25.
Pourcentage (%) de personnes ayant mentionné leurs points de vue concernant les produits distribués dans la distribution alimentaire de rencontre

Cette variable est à choix multiples et les personnes n'étaient pas guidées dans leur réponse.
Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris
Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=477

distribution contrastés et paniers-type] Ce faible « degré d'intervention³¹ » se traduit par des choix contraints aussi bien en matière de quantité, que de type de produits distribués (nature et diversité). Or, ces deux aspects peuvent tantôt être cités comme des points positifs et négatifs des distributions (Tableau 25).

Variables	Pourcentage (%) ayant mentionné cette réponse comme point positif des distributions	Pourcentage (%) ayant mentionné cette réponse comme point négatif des distributions
Quantité de produits alimentaires	32,3	4,6
Diversité des produits	11,1	8,8
Rencontre avec des professionnels	3,4	/

Pour plus de diversité, des étudiantes et étudiants souhaitent d'une part davantage de produits frais comme des fruits et légumes de saison, des produits laitiers, des protéines animales ; d'autre part des aliments « de base » non périssables (sauces et assaisonnements) ou entrant dans des préparations culinaires d'usage régulier, voire quasi-quotidien, comme du riz, des pâtes et du café, moins de boîtes de conserves et plus de bouteilles d'eau minérales. Deux items ressortent également dans les demandes : davantage de plats cuisinés et de produits halal. Il faut dire que certaines étudiantes et certains étudiants (des hommes plus que des femmes) se trouvent bien encombrés avec certaines denrées distribuées.

La diversité avec un usage pas toujours évident des produits

L'usage des denrées récupérées n'est pas toujours une mince affaire. On peut en effet parfois se voir délivrer des produits qu'on ne sait pas cuisiner : cheveux d'ange, algues, eau de coco etc. Pour cela, les garçons semblent particulièrement en peine, soit qu'ils renoncent aux légumes, soit qu'ils déclarent ne pas avoir le temps et l'envie de cuisiner. Certains, comme Moundir s'en

31. La notion de « degré d'intervention » renvoie à un texte d'Ariane Alberghini et al., considérant « cette notion [...] plus pertinente que la notion de "choix", [qui est] plus ambiguë et difficile à appréhender dans la mesure où la capacité de choix des bénéficiaires est, de fait, toujours limitée par les approvisionnements des structures et donc par "l'offre" de denrées proposées. » Voir Ariane Alberghini, Florence Brunet, Raphaël Grandseigne, Justine Lehmann, « L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics (II) », *Recherche sociale*, n°222, 2017, p. 15-19.

sortent tant bien que mal, en préparant des « plats rapides », en achetant des compléments dans le commerce à ce qu'il trouve en épicerie sociale :

La reconstitution, tu achètes plusieurs salades, plusieurs trucs et tu reconstitues un repas calibré, tu ne te donnes pas la peine. Je vais acheter du poisson, mais ça va, je vais le mettre au four rapidement mais je vais pas cuisiner, je vais pas rester derrière les fourneaux. Ça va juste être réchauffé avec les épices, par exemple. On n'est pas sur de la cuisine gastronomique.

Entretien avec Moundir, français, 26 ans, le 9 février 2022.

Hamza évoque un produit trouvé en distribution, la purée (en poudre ?), et plus généralement il apprécie ce qui ne se cuisine pas ou se cuisine très vite (« la fast quick »). Hébergé chez son grand-père, il prend certainement de nombreux repas en famille.

D'autres, comme Sofiane, ne trouvent ni la volonté ni l'énergie de cuisiner tous les jours. Le fait de devoir porter et ramener au domicile de son hôte en petite couronne les denrées de l'aide alimentaire récupérées quasi quotidiennement à Paris au moment de l'entretien (en mars 2022 et depuis quelques mois) est mentionné comme une source de fatigue. Sofiane dit être parfois trop fatigué pour prendre le temps de préparer puis de dîner un repas complet le soir.

Lorsque je rentre à la maison, je peux rien faire. [...] La cuisine, ça dépend. Quand j'ai pris ma douche, si je suis fatigué, je dors. Sinon je fais un truc vite fait, œuf etc. Les plats préparés je les prends le midi, sinon je mange des fruits, 4-5 pommes, des bananes.

Entretien avec Sofiane, algérien, 25 ans, le 10 mars 2022.

C'est ainsi que des personnes se contentent de repas très sommaires, quand elles n'en sautent pas complètement, et que certains garçons que l'on a interrogés pourtant loin d'être les moins bien lotis en matière de ressources déclarent des états de faim modérée voire sévère. Ce n'est certes pas le cas de Sofiane, qui fréquente quasi quotidiennement des distributions, mais l'étudiant aimerait pouvoir compter sur davantage de plats préparés.

Les personnes apprécient de pouvoir trouver au même endroit des produits de nature diverse en quantité. Denise, qui se rend à la distribution mensuelle de l'association On remplit le frigo³², en rend compte :

Ils donnent les serviettes hygiéniques pour les femmes. Ils donnent des thés verts, ou bien des chocolats. [elle réfléchit], du riz, des pâtes, coquillettes, ils donnent aussi des [...] conserves. Ils donnent les biscottes. Les carottes, pommes, voilà [...]. Ça fait jusqu'à un mois.

Denise, Béninoise, 24 ans, le 21 mars 2022

32. Comme l'indique l'association On remplit le frigo, à la rubrique « Nos actions », URL : <https://cop1.fr/qui-sommes-nous/>, page consultée le 18 juillet 2022.

La diversité n'est cependant pas appropriée quand elle se traduit par le fait de cuisiner des produits inconnus, ce qui n'est pas forcément aisé pour tout le monde aussi bien en matière d'équipements que de recettes [VI.3.A].

Parce que les légumes, bon, la patate, je peux la cuisiner mais tout ce qui est oignons, potirons par exemple, j'en ai jamais pris, c'est lourd, et surtout quand on revient à 20h chez soi et qu'on a eu une dure journée, et en plus je sais pas cuisiner ça ! Par exemple, la dernière fois on m'a donné des cheveux d'ange, et je sais pas quoi en faire ! [rires] Parce qu'en fait il faut un four pour les cuisiner si je ne me trompe pas ? [...] En fait c'est...des vermicelles mais c'est plus sucré donc ça se fait avec du miel ou des noisettes ou un truc du genre, et voilà ça pour cuisiner faut vraiment être un cordon-bleu ! Et du coup [rires] merci Linkee maintenant je vais manger ça comme si c'était de l'herbe !

Entretien avec Mehdi, algérien, 24 ans, le 10 janvier 2022.

Certains bénéficiaires rapportent que des produits sont parfois très abîmés ou proches de la date limite de consommation, voire périmés, et donc non commercialisables dans le circuit marchand normal. Cette pratique peut être ressentie comme dégradante et augmenter le sentiment de stigmatisation avec l'impression de n'être bons qu'à consommer les restes qu'il faut finalement « jeter en rentrant ».

Pareil pour le fromage, je pense qu'on m'a donné du fromage pourri [...]. Y avait une odeur c'était insupportable. A 100% qu'il était déjà pourri.

Entretien avec Imène, algérienne, 28 ans, le 14 février 2022.

Proposer une diversité de produits non-alimentaires

Les étudiants et étudiantes soulignent sinon le besoin de diversifier les produits en proposant également des produits non-alimentaires, comme des produits d'hygiène : « Plus de produits d'hygiène car on doit choisir entre plusieurs produits sans pouvoir bénéficier de l'ensemble des produits proposés et on doit se limiter à un seul produit », mais également des fournitures scolaires, des produits ménagers ou encore des vêtements. S'agissant de ces produits, les étudiantes sont deux fois plus nombreuses à en exprimer le besoin (14,0 % versus 6,8 % parmi les étudiants). Cette différence s'explique par la distribution de produits d'hygiène et de beauté féminine dans certaines distributions, comme l'explique Irène qui témoigne du coût élevé de ces produits de première nécessité :

On ne s'en rend pas compte mais que ce soit pour les produits de beauté, d'hygiène, pour les femmes, la fameuse taxe rose ... C'est exceptionnellement cher.

Irène, française, 19 ans, le 6 janvier 2022

Source : Produits d'hygiène à la distribution On remplit le frigo du 16 janvier 2022. Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris. Cliché de Lorraine Guénée.



Or, les produits d'hygiène sont inégalement distribués par les associations.

Les questionnaires et les entretiens témoignent ainsi des bienfaits de l'aide alimentaire pour ses utilisatrices et utilisateurs. Mais ces bienfaits sont relatifs à la fois à la nature, la quantité de ce qui est donné et aux contraintes pratiques, à l'attente notamment, qu'imposent les distributions à celles et ceux qui s'y rendent. Aucune personne interrogée ne dépend en effet strictement de l'aide alimentaire pour se nourrir. Son utilité en matière d'alimentation et ses usages doivent donc être rapportés à ce que ne peuvent pas voir les gestionnaires des distributions, c'est-à-dire à la diversité des autres sources d'approvisionnement où puisent ces bénéficiaires pour se nourrir.

3. S'organiser pour manger en ne comptant pas exclusivement sur l'aide alimentaire

Alors pour toute la semaine, à vrai dire, ça ne me suffit pas [...], il faut d'autres choses. Mais je veux pas dire que ce que les [associations] donnent est insuffisant, mais voilà, il y a beaucoup de monde qui y va. Et pour ça, je les remercie. Mais, ce n'est pas totalement suffisant car il faut d'autres choses, comme par exemple... Soit, on va te donner du riz ou alors un sachet de pâtes, et après du coup...

Entretien avec Paul, camerounais, 24 ans, le 16 avril 2022.

Chaque mardi, à 18h, tu pars, tu amènes des trucs qui vont t'aider pour une semaine à peu près, c'est vraiment intéressant, ça m'aide beaucoup. Pour le reste, c'est surtout des choses essentielles que j'achète, pas beaucoup de trucs, je dois être à 7 – 8 € [de dépenses alimentaires par semaine].

Entretien avec Younès, marocain, 25 ans, le 3 mars 2022.

La majorité des étudiantes et étudiants combinent les distributions alimentaires avec d'autres circuits alimentaires pour des questions de goût, de quantité et de diversité de produits distribués. L'aide alimentaire apparaît alors soit comme un complément soit comme un socle pour se nourrir. Comment s'associe-t-elle donc à des achats dans le circuit marchand et à d'autres dons de nourriture ?

A. La place et le rôle de l'aide alimentaire dans des budgets gérés au cordeau

Pour aborder cette question, il faut se concentrer d'abord sur celles et ceux qui se disent impactés par la moindre variation de leurs ressources et de leurs dépenses. Il s'agit autant de personnes dans l'incapacité de se nourrir de manière autonome que d'individus qui fréquentent les distributions dans le but d'économiser de l'argent pour autre chose. Voyons comment ces étudiantes et étudiants tentent de préserver un équilibre budgétaire. Cela passe par un contrôle budgétaire attentif, intégrant précisément les rentrées de l'aide alimentaire. Il apparaîtra que cette aide en nature est alors une composante essentielle du budget, en raison de la nourriture gratuite qu'elle apporte, mais aussi parce qu'elle donne plus de marge de manœuvre pour d'autres achats.

Contrôler son budget de près pour ne pas manquer...

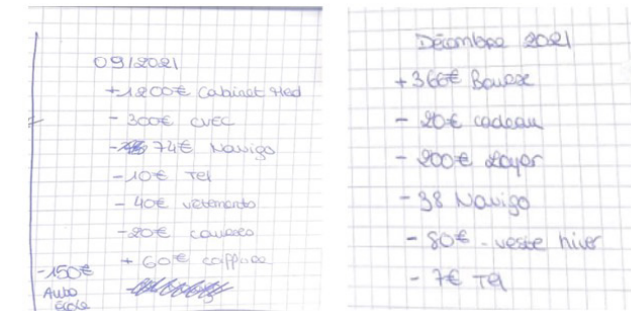
Pour ces personnes qui se disent fortement affectées par de faibles variations de leurs ressources et de leurs dépenses, le contrôle de dépenses est décisif et intègre en vis-à-vis les ressources de l'aide alimentaire. Paul, par exemple, se fixe un budget alimentaire maximum, en complément de l'aide reçue.

Par mois, je dois mettre 100 € et ne pas dépasser [...]. Des fois, c'est compliqué. Vu que je suis aussi un sportif, [...] il faut beaucoup de calories pour se muscler.

Entretien avec Paul, camerounais, 24 ans, le 16 avril 2022.

Pour ne pas se laisser dépasser, les entrées et sorties d'argent peuvent être minutieusement consignées. Pour Mira, les courses, complémentaires à l'aide alimentaire, sont reportées comme toutes ses autres dépenses dans un carnet et mises au regard d'un budget mensuel fixé au préalable.

Figure 40. Extrait du carnet de compte de Mira pour septembre et décembre 2021



Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Bah en fait j'ai euh... un petit carnet [rires]. Et en fait chaque mois, je mets le mois et je mets les dépenses, et puis à chaque fin de semaine, quand j'ai pas bu un verre avec mes amis ou quoi, je compte pas dessus. Mais quand je fais une dépense, bah je le marque. Et comme ça je sais combien j'ai dépensé, combien il me reste, combien je peux me permettre, si je peux accepter encore un resto ou des trucs comme ça quoi.

Entretien avec Mira, française, 21 ans, le 26 janvier 2022.

Mira prend en considération ses ressources du moment (des ménages dans un cabinet médical pour 1 200 € et de l'argent en liquide versé pour des coiffures, 60 €, en septembre, sa bourse de 360 € en décembre), des charges fixes soit essentiellement le loyer (200 € versés à sa sœur quand c'est possible pour elle), le transport (abonnement Navigo), et les frais de télécommunications (7 et 10 € pour le téléphone). Elle note aussi une partie des dépenses plus ponctuelles, la contribution à la vie étudiante et de campus (noté 300 € « CVEC » à la rentrée, incluant certainement ses frais de scolarité puisque cette taxe revient à 92 €). Mira n'avait pas encore reçu sa bourse et n'en était donc apparemment pas exemptée, 150 € de frais d'auto-école, des vêtements (120 €, notamment pour une veste d'hiver³³), seulement 20 € de courses en septembre 2021 et 20 € pour un cadeau en décembre. Ici, le carnet de compte est un outil permettant de calculer le reste à vivre une fois réglées les dépenses contraintes qui « font mal », de contrôler son budget et de dégager des marges de manœuvre pour des activités non programmables avant de telles opérations de gestion. L'étudiante déclare que le recours aux distributions lui a permis de passer d'un budget hebdomadaire de 30 € de courses dans les grandes surfaces (invisible sur ces extraits de carnets de compte), à 12 €, soit 18 € d'économies par semaine.

Pour toutes et tous, il s'agit toujours de réduire au maximum les dépenses alimentaires. Des étudiantes et étudiants interrogés vont jusqu'à chiffrer ce que le recours à l'aide leur permet de mettre de côté, même si toutes et tous ne le peuvent pas [Encadré 5]. Rappelons qu'en cas de budget contraint, le poste de dépenses le plus flexible reste celui de l'alimentation³⁴. Les aides alimentaires constituent alors un moyen de se nourrir gratuitement, permettent de garder de l'argent pour autre chose et de moins se préoccuper d'avoir suffisamment d'argent pour se nourrir.

33. C'est un item très régulièrement mentionné par les étudiantes et étudiants, majoritairement Africains, comme une source de dépense importante, et là même pour une Française.

34. En cas de baisse de revenus, s'opère ainsi une baisse des dépenses alimentaires, voir France Cavaillet, Nicole Darmon, « Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? », INRA, Sciences Sociales. Recherches en économie et sociologie rurales, 20^{ème} année, n°3-4, 2005.

Encadré n°5. Quand l'aide alimentaire coupe la faim

Dans certaines circonstances, l'aide alimentaire compose l'essentiel des apports alimentaires des bénéficiaires. Les distributions sont alors davantage qu'un moyen de faire des économies, elles permettent de limiter des privations alimentaires, comme c'est le cas pour Mustafa :

Je suis venu avec la somme que mes parents m'ont donnée et une fois inscrit [à l'université] c'était presque terminé et du coup, j'ai pas besoin de trop manger. Un euro parfois me suffisait le jour, parce que j'achète une baguette, je la divise en deux, la première moitié je la mange le matin et la seconde la nuit, je bois de l'eau et je vais dormir tranquillement. Du coup, j'avais pas trop besoin d'argent quand même, bon les autres étudiants... enfin pour Linkee quand j'allais là-bas parfois on me donnait du riz, des pâtes, y avait tout ça aussi qui me faisait du bien.

Entretien avec Mustafa, sénégalais, 25 ans, le 14 mars 2022.

Ce « besoin de pas trop manger », entendu à plusieurs reprises durant les entretiens, n'est pas à interpréter au sens littéral, mais doit plutôt être traduit comme le fait d'avoir une faim « supportable », par espacement des prises alimentaires (avant d'aller en cours, avant de dormir) et expérience de satiété relative à moindre prix, qui ne peut être soucieuse de la qualité nutritionnelle des aliments ingérés. Les personnes se mettent dans une situation de résignation vis-à-vis des contraintes économiques auxquelles elles doivent faire face, et vis-à-vis de leur incapacité à combler leurs besoins nutritionnels. Elles essaient de supporter la situation en se contentant de l'indispensable pour tenir la journée. Les distributions alimentaires apparaissent alors comme la principale source d'accès à des denrées, dont elles et ils devront parfois se contenter.

... et pour se permettre des petits plaisirs

Les économies réalisées peuvent être investies dans des loisirs, des vêtements ou autres besoins non indispensables mais nécessaires à l'amélioration d'un quotidien parfois austère. L'argent peut également être mis de côté pour un projet ultérieur ou par précaution³⁵. Des témoignages rapportent en tout cas explicitement la possibilité de tels achats pour le plaisir à la tenue stricte des comptes et une gestion au cordeau.

35. Entre autres exemples d'épargne de précaution, deux citations d'entretiens : « On ne sait jamais. Il faut toujours avoir une petite épargne pour quelque chose qui arrive, donc chaque mois j'épargne, j'accumule un peu de sous, si un mois je travaille pas ou si y a quelque chose qui m'arrive. » (Entretien avec Younès, marocain, 26 ans, le 3 mars 2022) ; « Avec cet argent économisé, je peux faire autre chose. Mais si les paniers sont limités, il vaut mieux que je le laisse. [...] Par exemple, si jamais j'ai 150 € par mois, je pourrais prendre un vol pour aller visiter ma famille » (Entretien avec Abdelatif, marocain, 23 ans, le 22 décembre 2021).

Parfois, par exemple, j'ai envie d'acheter quelque chose. Bon, en général, c'est de la nourriture. Par exemple, j'ai envie d'acheter pas quelque chose d'essentiel mais par exemple des bonbons ou du chocolat. Après je me dis « Euh non, c'est pas la peine, je vais pas, je vais pas dépenser dans ça, je le mettrai une autre fois et j'en achèterai une autre fois ». Après, en y repensant, je regrette, je me dis, j'aurais dû acheter juste pour me faire plaisir. Mais du coup j'arrive pas, j'ai du mal parfois à faire un équilibre en fait, entre. [...] Surtout quand c'est quelque chose pour me faire plaisir. Donc non c'est pas quelque chose de nécessaire, ou d'essentiel. Donc j'ai du mal à faire l'équilibre entre me faire plaisir, et ne pas dépenser juste pour dépenser. [...] Mais grosso modo, je trouve que je gère assez bien ça.

Entretien avec Mira, française, 23 ans, le 26 janvier 2022.

Olga achète en gros même pour gagner 20 centimes sur le paquet de riz, mais cette étudiante boursière (échelon 6), comme Mira (échelon 3), dit tout de même ne pas être trop regardante « sur la bouffe », considérée comme essentielle.

Si j'ai pas envie de manger au Crous, j'ai quand même le budget de mettre 5 balles dans un sandwich ou voilà [...] je mange viet' parfois ou un burger, généralement c'est genre 10 balles donc je trouve que c'est pas excessif. Et après la bouffe ça vaut le coup quoi, c'est un truc essentiel comme dit, je regrette pas de mettre mon argent dedans tu vois. Alors que si je veux m'acheter je sais pas un rouge à lèvres après je vais être là « Oh mon Dieu mais est-ce que c'est vraiment nécessaire ?! » [rires] Mais bon c'est vraiment, je limite mes plaisirs au maximum.

Entretien avec Olga, française, 21 ans, le 11 mars 2022.

Moundir, également boursier français (échelon 7³⁶) a un rapport similaire à son alimentation. « Pour l'épicerie du coin c'est [au] compte-goutte, c'est quand je rentre, j'ai rien à manger, je vais chercher un petit truc ». Il ne se fixe pas de budget, estime ses dépenses alimentaires à un peu plus de 200 € et recommence à aller à l'AGORAé depuis janvier 2022 en lien avec un déménagement. Son loyer a augmenté³⁷ (de 125 € après versement des aides pour le logement) et il se doit d'être « plus sérieux » dans son suivi de budget. Reste qu'il n'est pas dans une logique d'économie le midi, il mange avec ses collègues au restaurant parce qu'il sait que c'est important pour la « socialisation ». Or, la personne en charge de son dossier d'aide spécifique annuelle semble avoir accès à ses relevés de comptes et lui fait remarquer ces dépenses :

36. 5 736 € par an soit 478 € par mois.

37. Ancien loyer = 431 € avec 226 € d'APL - nouveau loyer : 520 € avec 190 € d'APL.

Avant, le Crous de Paris ne nous demandait pas forcément des relevés bancaires et maintenant ils demandent ça, des nouveaux documents, de nouvelles choses. Ça atteint un peu notre vie privée je trouve et ça revient à [...] en gros on veut bien t'aider mais il faut être « un bon pauvre ». Être un bon pauvre qui doit bien utiliser l'argent public. Et tu dois rendre des comptes, on te fait des réflexions du genre : « Ah, vous faites beaucoup de restos »

Entretien avec Moundir, français, 26 ans, le 9 février 2022.

Prêtes à admettre bien des limites dans leurs quotidiens, des étudiantes et étudiants ne le sont pas quand il s'agit de considérer la dimension sociale de l'alimentation ou la recherche de plaisirs gustatifs.

Pour Denise, étudiante béninoise de 24 ans, les courses complémentaires sont dédiées à l'achat de produits africains, facilement trouvables dans le quartier de Château Rouge. Ce désir de continuer à consommer des produits et plats du pays d'origine semble trop important pour le sacrifier, n'est pas en jeu seulement le fait de se nourrir, c'est une affaire de goût³⁸.

Moi je vais à Château Rouge, pour acheter les trucs de chez moi. Donc c'est un peu cher, comme c'est ici, c'est souvent cher parce qu'ils exportent les choses, donc ça coûte cher. Donc quand je vais là-bas, je dépense jusqu'à 80 € le mois.

Entretien avec Denise, Béninoise, 24 ans, le 21 mars 2022.

Denise fait d'autres achats cruciaux pour elle dans le commerce, comme le pain, la viande et l'eau en bouteille. Après paiement de son loyer (457,73 € sans aide pour le logement au moment de l'entretien) et de ses autres dépenses pré-engagées pour le transport et le téléphone, tout son reste à vivre (une centaine d'euros en mars 2022) passe dans l'alimentation. Il n'empêche que l'étudiante, qui consent pour son alimentation à des dépenses qu'elle présente comme importantes, saute des repas le midi plutôt que de dépenser de l'argent au restaurant universitaire.

38. Adèle Fourestier, Lorraine Guénéé, Éléonore Guillemot, Erwan Le Méner, Paolo Renoux, *En bout de chaîne. Parcours de crise et crise de parcours de travailleuses et travailleurs immigrés de l'hôtellerie-restauration (Paris, mars 2020 – mai 2021)*, Rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, février 2022 (p. 191, encadré 5). À ce propos, une autre alternative a été évoquée lors des entretiens. Maïssane, étudiante égyptienne de 22 ans, a choisi d'emporter des produits du pays dans ses bagages (vaisselle, riz, épices, etc.) ainsi que des ustensiles de cuisine et items divers (dont du papier toilette et des serviettes hygiéniques). Elle dispose de « connexions » à l'aéroport de façon à ne pas payer le surcoût bagage. Cela permet aussi un réapprovisionnement lors de visites familiales à Paris : « Mon frère est venu pour me visiter [...], il a ramené des trucs d'alimentation ». Voir à propos de la socialisation à l'alimentation dans le pays d'accueil et de ces approvisionnements à partir du pays l'article de Frédérique Giraud, « L'activité culinaire des étudiants étrangers à Lyon, apprendre à « manger ailleurs », *Hommes et migration*, n°1283, 2010.

Autolimitation du recours à l'aide alimentaire

Conscientes de la gratuité des aides, de nombreuses personnes rencontrées indiquent qu'elles feront certainement sans quand elles pourront se le permettre sans trop se restreindre. D'autres ne s'estiment pas forcément légitimes à en bénéficier, renvoyant systématiquement à des situations « pires » que les leurs. Il peut potentiellement être difficile d'accepter le statut de bénéficiaire de l'aide alimentaire. Des récits de « débrouillardise » font entendre des réticences à un recours fréquent à cette forme d'aide quand les personnes se posent la question de leur légitimité à en disposer.

Au début de l'année c'était vraiment parce que ça [arrangeait ma sœur que j'allais à l'aide alimentaire]. Mais après au fil du temps, on a vu vraiment que c'était une nécessité [...] Parce qu'à un moment donné j'avais arrêté d'y aller, et on a vu que le frigo il était vide [...] l'agence d'intérim [...] [n'appelait] plus trop les intérimaires. Donc moi j'étais un peu serrée niveau budget. Et puis, [ma sœur, infirmière libérale.] avec ses patients [...] assez âgés, y en avait beaucoup ils avaient le Covid donc ils étaient à l'hôpital, [...] donc [elle n'avait] plus beaucoup de revenus. Donc là on s'est dit en vrai, quand y a des crises comme ça qui arrivent, on n'a pas de plan B, donc là ça devient vraiment nécessaire. [...] y a eu une période où on se sentait un peu, pas légitimes d'y aller. Parce qu'on s'est dit que c'était plus pour les étudiants seuls, en logement Crous, enfin on se sentait pas vraiment légitimes. Parce qu'on s'est dit, ma sœur a un salaire, moi si je vais en intérim j'ai un salaire, si j'ai la coiffure j'ai un petit revenu. Donc on s'est dit en vrai on n'était pas autant en galère que ça en fait.

Entretien avec Mira, française, 21 ans, le 26 janvier 2022.

C'est juste que maintenant que j'ai un loyer à payer, j'ai plus d'argent, mais je sais pas, j'ai un peu honte, je me disais ça se fait pas, je prends la place de quelqu'un qui a peut-être plus besoin que moi. Mais quand ils me donnent des pâtes et du pain de mie, je suis bien contente. [...] Si, en vrai, je suis légitime quand je vois ma situation. Quand je vais à Franprix et que je vois que j'ai un paiement refusé pour 7€... Je sais qu'au final, je suis légitime. Au début, c'était dur et maintenant j'ai pris l'habitude.

Entretien avec Sanaa, française, 22 ans, le 21 avril 2022.

Quand l'aide alimentaire est associée directement à des situations de pauvreté déjà vécues pendant l'enfance – ce qui est surtout le cas pour les personnes françaises [Annexe 1 : Brefs portraits des personnes enquêtées par entretiens, Français-e-s] –, il peut être d'autant plus important d'y avoir recours le moins possible pour ne pas avoir le sentiment de « revenir en arrière ». C'est du moins ainsi que Gloria, étudiante française de 23 ans arrivée pour la rentrée 2021-2022 en Île-de-France pour une deuxième année de master, évoque le parcours de sa mère avec qui elle est allée en distribution par le passé et qui ne s'y rend plus aujourd'hui.

L'étudiante, présente pour la première fois en distribution le jour où elle est interrogée pour la passation du questionnaire ÉtuCris, n'y retourne plus ensuite. Elle préfère travailler plus d'un mi-temps par semaine en parallèle de ses études [V.1.A].

De la même manière, les étudiantes et étudiants qui témoignent du fait que leur situation économique va s'améliorer (ce qui est souvent lié au fait de décrocher un emploi, idéalement lié à leurs études) laissent entendre qu'elles et ils n'iront plus à l'aide alimentaire. Passagères et passagers temporaires, après être sortis de leurs périodes sans fond, ils et elles quittent les files des distributions. Les personnes ne se projettent donc pas dans un rapport opportuniste à l'aide alimentaire. Amir, un étudiant algérien de 25 ans qui obtient un contrat doctoral signale à l'AGORAé ne plus avoir besoin d'être bénéficiaire dès son premier revenu pour un emploi obtenu lié aux études. Salim, algérien de 23 ans qui se décide à travailler dans l'hôtellerie-restauration en sus de missions dans son domaine, le cinéma, cesse séance tenante d'aller en distribution puisqu'il juge ses revenus suffisants [V.2.A]. Les personnes interrogées les mieux dotées estiment après une ou quelques visites que « ça ne vaut pas la peine », soulignant les contraintes des distributions plutôt que leurs apports. C'est notamment le cas de Maïssane, étudiante nord-africaine détentrice d'une bourse Eiffel (1 181 € par mois). Ses ressources mensuelles sont près de deux fois supérieures au budget minimum requis par la préfecture pour accorder un visa long séjour étudiant aux personnes étrangères, très au-delà de celles de la plupart des étudiantes et étudiants présents en distribution alimentaire. Parmi celles et ceux qui se montrent les plus critiques par rapport à l'aide alimentaire, se trouvent donc celles et ceux qui en ont, selon leurs dires, le moins besoin.

L'aide alimentaire permet ainsi, sauf exception et à condition d'une comptabilité serrée, de générer des économies pour des petits plaisirs. Elle permet aussi de se nourrir, mais d'autres sources d'approvisionnement entrent en ligne de compte.

B. D'autres sources complémentaires d'alimentation bon marché ou gratuites

Quelles sont donc les sources d'approvisionnement alimentaire des étudiantes et étudiants interrogés ? Comment se combinent-elles entre elles ?

Des « petites courses » nécessaires, passage par le circuit marchand

Pour la majorité des bénéficiaires, pour lesquels les distributions sont un moyen de réduire les dépenses alimentaires, celles-ci permettent de se procurer des denrées de base. Une fois l'essentiel assuré, il est alors possible de se centrer sur des achats complémentaires qui comptent, et que l'on ne trouve pas, ou en quantité insuffisante, dans les distributions. Certaines denrées de base dans les distributions alimentaires peuvent en effet être récupérées en quantité insuffisante, comme les féculents, ou non distribuées, comme de l'huile, du sel, du sucre, des épices, des condiments, de l'eau en bouteille, des jus et sodas, etc. Ces produits sont nécessairement achetés dans le circuit alimentaire classique.

Ça peut être des pâtes, des légumes, de l'huile de tournesol. Ça peut aussi être plein de choses, mais surtout des légumes.

Entretien avec Paul, camerounais, 24 ans, le 16 avril 2022.

Les récits de courses rendent souvent compte des limites que les personnes se fixent.

Je ne mange pas beaucoup. Je ne fais jamais les courses, c'est très rare. Je vais au Franprix en bas pour m'acheter du coca et du jus d'orange car c'est tout ce dont j'ai besoin pour survivre [rires]. Mais sinon, je prends ce qu'on me donne aux Restos du Cœur, des pâtes, du riz, tout ça, nature.

Entretien avec Sanaa, française, 22 ans, le 21 avril 2022.

Rim ne pouvait pas se permettre le plaisir des jus de fruits l'année universitaire 2020-2021. Son père lui fournit de l'aide seulement pour l'essentiel – ses frais de scolarité –, pas pour ce qu'il considère comme des « futilités ». Il contrôle ses courses en lui demandant les tickets de caisse et considère qu'elle peut s'en sortir de façon convenable avec 25 € toutes les deux semaines :

Quand je faisais les courses, c'était des trucs les plus nécessaires, genre par exemple pas nécessaires, mais plutôt des trucs premiers. Par exemple du pain, du lait, des œufs, du fromage à tartiner, de la confiture. Par exemple tout ce qui était surgelé c'était un extra. Quoi d'autres aussi ? Genre les jus de fruit c'était un extra [...] pour mon père.

Entretien avec Rim, marocaine, 25 ans, le 16 mars 2022.

Cette année-là, l'étudiante se prive mais prend du poids vu ce régime alimentaire. Elle s'émancipe progressivement, travaille, a désormais un compte personnel où elle gère ses dépenses sans contrôle de ses aïeux. Elle doit cependant demander de l'aide à sa mère à la rentrée 2021-2022, soit 1 000 € pour octobre et novembre 2021 qui permettent d'abord de payer son loyer pour les deux mois (524 €), les frais de scolarité (248 € et 92 € de contributions à la vie étudiante et de campus), etc. Elle décrit alors ses priorités lorsqu'elle faisait alors les courses :

– J'ai essayé de faire en fonction [...] de ce qui restait c'était plus courses, genre j'ai pris surtout de l'eau, puisque je consomme beaucoup d'eau.

– Tu prends jamais l'eau du robinet ?

– Non, en fait j'arrive pas, [...] je sais pas, il a des particules un peu bizarre. Et j'avais pris quoi d'autre ? J'avais pris du pain à tartiner, de la sauce tomate, de la sauce blanche, j'avais pris pour la première fois des légumes congelés, ça j'aime pas du tout, mais j'ai dû prendre. Et j'avais pris j'avais pris deux grands pots, deux grandes boîtes de conserves de champignons parce que j'en mange aussi beaucoup. Et pâtes, riz, j'avais pris du poisson et du poulet. [...] Voilà en fait c'était comme si j'avais fait les courses pour deux mois. [...]

– Donc t’as payé ça en octobre et ça t’a duré jusqu’en novembre ? T’as eu besoin de refaire d’autres courses ?

– En même temps je me suis rendue à des distributions, donc j’avais en même temps des légumes, en même temps d’autres produits comme genre des petits plus que je pouvais pas m’offrir moi-même. Des trucs d’hygiène aussi [...]. Genre pour la première distribution j’avais eu un shampoing et la deuxième j’avais eu un gel douche. ça a été bien comme ça. Et puis quoi d’autres ? par exemple des cookies, des madeleines, des petits trucs que moi je pouvais pas vraiment m’acheter.

– Toi quand tu fais tes courses tu prends vraiment que...

– Le strict minimum.

– Tu prends jamais de choses qui te font un peu plaisir ou quoi ?

– Par exemple, là quand je suis sortie de l’université, je suis sortie chez un petit épicier. Et j’ai pris graine de chia, et j’ai pris des figues, et de l’eau. [...] C’est très rare [...] Là pour quatre articles c’était 4,39 €.

– Et bon je sais pas si tu te souviendras, mais tu te souviens de combien ça t’avait coûté tes grosses courses là pour les deux mois ?

– Euh sérieusement je pense ça m’avait pris dans les 25 - 30 euros. Mais en gros je me suis rendue dans un je pense c’était un supermarché, par contre [...] c’est un Leader Price. Et je pense que Leader Price, c’est toujours moins cher. [...]

L’étudiante considère alors comme de « grosses courses » un approvisionnement correspondant à une trentaine d’euros à l’automne 2021. À ce moment-là, elle a toujours honte d’aller à l’aide alimentaire et il y a des jours où elle ne prend qu’un « seul plat par jour pour éviter de ... » dépenser, et faute de temps pour cuisiner.

Certes avec des quantités que je voulais, donc c’était pas vraiment ... c’était un plat normal. C’était plus vers le coup de 19h30 que je mangeais. En fait le matin je prenais par exemple [...] des graines de chia avec du yaourt, et par la suite je prenais des bananes, ou des fraises ou n’importe, avec un peu de miel ou de la confiture [...]. Dans un pot qui se ferme et c’était ça mon petit déjeuner. Toute façon, ça me calait toute la journée. Et quand je rentrais c’était soit soupe, soit pâtes, soit c’était une salade vraiment vite fait. C’est tout.

– Mais est ce que t’avais faim, tu sentais que t’avais besoin de manger plus ?

– À un moment donné oui, parce que ... en fait pour les distributions je m’y rendais pas, mais ça a été plus un ami qui m’a poussé pour y aller, parce que...

je sais pas en fait au début je pensais j’avais un peu honte d’y aller. En fait je me disais je suis venue en France, déjà c’est déjà un grand pas. Et un moment donné en fait comme si je demandais de la nourriture ... en fait ça se passait dans ma tête [rires].

Rim continue à se fixer un budget maximum pour les courses, plus élevé (35 € la semaine de l’entretien), avec une autre priorité : manger « vert ». Elle dispose désormais d’un stock de produits de base récupérés à l’aide alimentaire qui lui permet de se concentrer sur son objectif, mieux manger pour perdre du poids. L’étudiante place le poste budgétaire de l’alimentation « tout en haut » après le loyer mais s’offre pourtant rarement de petits plaisirs, plutôt associés à certains produits qu’elle trouve à l’aide alimentaire.

D’autres étudiantes et étudiants décrivent à l’inverse comment certains produits hautement réconfortants, comme les sucreries, la viande ou des produits des pays d’origine sont achetés dans le circuit marchand pour se faire plaisir. Grâce aux distributions, Abdelatif qui perçoit de l’aide familiale régulière, contrairement à Rim, achète sans difficulté de son côté : viande halal, boissons, lait, produits sucrés. Il commente :

J’essaye de faire de mon mieux comme quand j’étais au Maroc, pour ne pas sentir la différence.

Entretien avec Abdelatif, marocain, 23 ans, le 22 décembre 2022.

Une assiduité limitée aux restaurants universitaires

Celles et ceux qui étudient voire sont domiciliés à proximité de restaurants universitaires peuvent s’y procurer des repas le midi (et éventuellement le soir à la cité universitaire). Le repas coûte (désormais) 3,30 € en général et 1 € pour les étudiantes et étudiants boursiers ou qui se sont déclarés en situation de précarité au Crous. Parmi les personnes interrogées qui ne sont pas boursières, aucune ne semble avoir bénéficié de cette tarification préférentielle [II.3.C pour le peu d’accès aux menus à 1 € dans l’échantillon].

Les marques de fréquentation assidue des restaurants universitaires concernent des personnes boursières, comme Olga ou Moundir et/ou des personnes qui sont prêtes à consentir une certaine somme pour leur alimentation³⁹.

39. Dans un rapport du Sénat, est pointé « un certain décalage entre l’offre de restauration universitaire et la demande des étudiants », notamment en raison de « l’éloignement de certains sites ou filières d’enseignement (campus délocalisés, classes préparatoires, formations conduisant au brevet de technicien supérieur) par rapport à l’implantation des structures de restauration universitaire ». Dans ce rapport, sont également relevés « la contrainte des emplois du temps, qui laissent souvent une pause trop courte pour le déjeuner ; des délais d’attente dans certains restaurants ; la faible amplitude horaire (ouverture généralement limitée au déjeuner) d’une grande partie des restaurants, peu adaptée aux besoins des étudiants ; le manque de diversité et la quantité parfois insuffisante des repas dans certaines structures. » L’enquête ÉtuCris apporte quelques éléments à l’appui de ces observations. Laurent Lafon, Rapport d’information fait au nom de la mission d’information sur les conditions de la vie étudiante en France sur l’accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d’avenir pour l’État et les collectivités (2020-2021), Rapport d’information n° 742, URL : <http://www.senat.fr/rap/r20-742/r20-7425.html>.

Bah quand j'ai le temps, je me pose pas la question hein, c'est le Crous. Si c'est fermé ou que j'ai pas le temps, c'est sandwich, ou alors je me suis fait une boîte de riz et voilà.

Entretien avec Olga, française, 21 ans, le 11 mars 2022.

Olga fréquente de manière peu assidue une épicerie sociale francilienne, dès lors le Crous est une source d'alimentation majeure en sus du passage par le circuit marchand.

Pour Wilkens, étudiant haïtien logé chez un cousin à titre gratuit (qui pour rappel se fixe un budget de 150 € par mois pour son alimentation), se nourrir le midi semble être sa première source de dépenses mensuelles. Il dit se rendre dans diverses distributions Linkee en fonction de son emploi du temps puis pour découvrir Paris. Il ne présente pas le fait de consacrer une vingtaine d'euros par semaine à des repas au restaurant universitaire (pour 3,30 € le repas et cinq repas au maximum) comme un problème, c'est pour lui évident qu'il doit déjeuner le midi et donc dépenser cette somme.

D'autres personnes se plaignent de la qualité des repas et sont donc moins prêtes à s'y rendre, sans que cela ne soit une affaire d'argent. Interrogé sur son expérience estudiantine au Maroc, Abdelatif souligne devant l'enquêtrice, photographie à l'appui, la qualité des repas pris à la cantine de l'établissement privé où il était scolarisé (et boursier). Celui qui, en se rendant à l'aide alimentaire, fait en sorte de « ne pas sentir la différence » entre la douceur de sa vie quotidienne au Maroc et sa vie plus chiche en Île-de-France ne peut manquer de constater celle-ci. Maïssane, étudiante égyptienne dotée d'une bourse Eiffel annonce qu'elle sort du restaurant universitaire Crous le jour de l'entretien (22 mars). Elle dit qu'elle n'avait pas l'« énergie pour cuisiner », sinon elle n'y va pas. C'est seulement la deuxième fois qu'elle s'y rend depuis la rentrée de septembre. Comme il n'y a pas d'offre halal, elle n'y mange pas de viande et elle estime que les repas pour les végétariens ne sont « pas très bien ».

Outre ces cas où c'est l'appréciation gustative qui détermine le peu d'assiduité à la fréquentation des restaurants universitaires, des personnes évitent d'y aller en présentant leur choix plutôt comme une recherche d'économie.

Un repas à la fac c'est presque 3 € donc ... Pour économiser, ça ne marche pas d'acheter les repas. J'ai dû acheter deux fois des repas, j'étais obligé, j'avais oublié de préparer à manger chez moi ou j'étais vraiment trop fatigué.

Entretien avec Younès, marocain, 25 ans, le 3 mars 2022.

Parfois je prends de la maison, et Crous [sandwichs pour 2,5€] une ou deux fois dans la semaine [...] Peut-être je me restreins un peu. Pour le moment, comme [mes parents récemment arrivés de Syrie et moi n'avons] pas de ressources exactes oui. Mais pas qu'on ne mange pas, mais oui peut-être on essaye [de] contrôler pour toute la semaine, comment suffire, comment organiser chaque jour. Par exemple, moi il reste un jour le jeudi que je mange à l'université. C'est comme ça.

Entretien avec Jan, syrien, 25 ans, le 29 mars 2022.

Denise, qui dit consentir à dépenser 80 € pour des courses de produits africains à Château Rouge, met en place cette tactique pour éviter de manger (au restaurant universitaire) le midi :

- Si le cours n'est pas à 8h, je mange depuis la maison. Si c'est à 10h par exemple, je mange, et ça fait jusqu'au soir.
- Ok, tu ne manges pas forcément le midi ?
- Non.
- Et t'as pas faim ?
- Non... J'ai pas faim. Même si j'ai faim chez nous au restaurant, il faut dépenser 3 € quelque chose pour le plat et moi je peux pas faire ça tous les jours. Donc voilà.

Entretien avec Denise, béninoise, 23 ans, le 21 mars 2022.

On constate cependant qu'il y a une indépendance entre scolarisation à l'université et déclaration d'état de faim modérée et sévère, ce qui n'est pas le cas pour les autres formes de scolarisation privées [VII.B]. On peut donc supposer que les restaurants universitaires, situés surtout à proximité des établissements d'enseignement supérieur publics, jouent tout de même un rôle pour limiter l'insécurité alimentaire d'étudiantes et étudiants présents à l'aide alimentaire inscrits à l'université.

D'autres sources d'alimentation gratuites, en famille et au travail

Outre les distributions alimentaires, certaines étudiantes et étudiants peuvent bénéficier d'autres moyens de se procurer de la nourriture gratuite. La famille peut être une bonne source d'approvisionnement, en ce sens qu'elle donne beaucoup et au goût de l'étudiante ou de l'étudiant. Les personnes sont inégalement loties selon qu'elles peuvent ou non compter sur de la famille vivant à proximité [IV.2.C]. Gloria, une étudiante française de 23 ans qui rentre quasiment tous les week-ends chez sa mère dans une ville du Nord de la France où elle est nourrie et logée explique qu'elle revient avec suffisamment de plats préparés pour tenir une partie de la semaine sans avoir à se procurer à manger⁴⁰. Du reste, elle va chez une tante à Paris « une fois toutes les deux-trois semaines », là aussi elle est nourrie comme elle l'aime (et notamment avec des plats congolais). Elle n'est allée à l'aide alimentaire qu'une seule fois cette année universitaire.

40. En petite couronne, dans les parages de son domicile, Gloria se « retrouve beaucoup à faire des courses chères ». Elle bénéficie de 20 % de réductions de la part de la société de supermarché en ligne pour laquelle elle est salariée en parallèle de ses études, mais il faut commander au moins pour 40 € de denrées pour se faire livrer en tant qu'employée. Elle l'a fait trois fois depuis la rentrée de septembre 2021, dont au moment de l'entretien en avril 2022. Elle dit s'être « fait violence » pour se faire livrer un panier de courses pour environ 45 € dont elle montre le ticket à l'enquêteur (Journal d'enquête tome 2, printemps 2022).

Transparaît l'importance d'avoir de la famille à proximité – ou de ne pas être en froid avec elle – pour bénéficier de cette forme d'aide en nature, une chance que n'ont pas toutes les étudiantes et étudiants français mais surtout étrangers. Comme sur le thème de l'aide financière familiale, cela participe à distinguer l'échantillon ÉtuCris de la population étudiante générale⁴¹. Pour les aides en « nature », il y a cependant quelques contre-exemples. Rim, évoquée plus haut pour les limitations qu'elle s'impose en faisant les courses, explique que sa tante lui « sauvait vraiment la vie » en lui livrant des paniers de courses. Jusqu'en février 2021, cette femme domiciliée à Bruxelles venait deux fois par mois à Paris et lui apportait des denrées (« "Est-ce que t'as envie d'un truc ?" Je [ne] faisais pas vraiment les courses parce qu'elle les faisait »), ainsi qu'une trentaine d'euros en espèces directement à sa résidence universitaire.

Une autre possibilité de se nourrir sans frais est également possible pour certaines et certains étudiants qui exercent une activité rémunérée, par exemple dans l'hôtellerie-restauration. Manger gratuitement sur son lieu de travail peut permettre de générer des économies substantielles. Un court portrait de Sanaa, étudiante française de 22 ans, permet d'illustrer la pluralité des modes d'approvisionnement. L'étudiante en quatrième année de médecine vit seule dans un appartement proche de son lieu d'études. Ses parents sont séparés, c'est son père qui lui envoie parfois de l'argent pour le paiement du loyer ou pour d'autres dépenses quand cela s'avère nécessaire, sans quoi elle s'autofinance. Sanaa est accaparée par ses études, au point qu'elle s'en veuille de consacrer du temps à aller en distribution alimentaire :

Je m'en veux un peu car ça veut dire que je ne suis pas en train de réviser pendant que les autres révisent et vu que c'est un concours bah, c'est un classement tout ça.

Entretien avec Sanaa, française, 22 ans, le 21 avril 2022.

Hormis la distribution alimentaire, son autre ressource pour manger est son travail d'interne à l'hôpital.

Tous les matins je suis à l'hôpital, j'en profite pour manger là-bas car je peux manger à l'œil, gratuitement. [...] Heureusement que j'ai la possibilité de manger à l'hôpital car bon la nourriture qu'on va me donner avec les Restos du Cœur, c'est de la bouffe qui va me durer deux jours, quoi. Et comme c'est que le mardi soir, un créneau serré, avec les gardes, je loupe souvent une distribution sur deux.

41. Andréa Gourmelen, « Améliorer les comportements alimentaires des étudiants : quels enjeux pour les pouvoirs publics ? », *Que manger ? Normes et pratiques alimentaires*, Paris, La Découverte, 2017, p. 117-135. Ce texte explique que les étudiantes et étudiants vivant en cité universitaire ou en appartement ont pour habitude de rentrer chez leurs parents pour les week-ends, ou pour celles et ceux qui ne le peuvent pas (qui habitent trop loin ou qui sont trop pris par les cours et/ou le travail), pour les vacances. Ces repas de famille sont l'occasion pour eux de « compenser les excès et carences de la semaine », ce que ne peuvent pas faire les étudiantes et étudiants d'origine étrangère interrogés dans le cadre de l'enquête ÉtuCris, qui n'ont pour la plupart ni la possibilité ni les moyens de retourner auprès de leurs familles.

Sanaa pointe ainsi l'insuffisance des denrées récupérées à l'aide alimentaire, elle qui ne prend le temps d'y aller qu'une fois par semaine, seulement quand elle n'a pas de gardes. Le matin, quand elle mange sur son lieu de travail, il s'agit cependant principalement de « grignotage » de snacks ou de biscuits. Il n'y a que quand elle est de garde la nuit qu'elle mange un vrai repas.

Il y a une tradition en médecine pour les externes qui ne sont pas beaucoup payés. De base, il y a un chef, un interne et un externe pour la nuit de garde, et le chef paye à manger à son interne et son externe, c'est la tradition. Donc, c'est des moments où je mange vraiment bien, on commande Uber Eats, pizza, pâtes... C'est le paradis. [...] C'est pour ça que je ne me plains pas non plus, car si je mange pas chez moi c'est pas grave, je vais pas mourir de faim, j'ai encore quelques réserves.

Sa famille constitue également une bonne source d'approvisionnement en produits divers : des plats à son goût dégustés chez sa mère, de la viande que celle-ci lui achète et que Sanaa ramène chez elle pour la stocker au congélateur, des produits hygiéniques par l'intermédiaire d'une cousine qui sollicite elle-même ses parents, etc.

Quand j'ai envie de me faire plaisir, je rentre chez ma mère. Mais j'ai pas envie de lui demander de l'argent, ou de m'envoyer des plats ou quoi. Si je veux un truc, je vais chez elle. [...] Pour tout ce qui est alimentaire, je me débrouille et mon père m'envoie un peu d'argent. Mais tout ce qui est produits hygiéniques, je suis obligée de voir autrement, je demande à ma cousine, ses parents ont un magasin Carrefour et je lui demande si elle peut me récupérer des trucs qui ont une date de péremption proche [...] [Je demande] vraiment quand c'est la dèche. Ou des fois quand c'est eux qui me proposent, moi j'ose pas trop demander, puis elle me ramène un petit sac de courses et voilà.

C'est donc sans passer par les associations d'aide alimentaire mais par un réseau de proches que Sanaa récupère des invendus de l'agroalimentaire.

Les distributions alimentaires constituent une ressource parmi d'autres pour se nourrir, même pour les bénéficiaires qui souffrent d'insécurité alimentaire. L'importance de cette aide doit donc s'apprécier parmi l'ensemble des ressources sur lesquelles comptent les étudiantes et étudiants. C'est une combinaison à configuration variable selon la conjoncture budgétaire. Les paniers alimentaires, les dépenses de nécessité et petits plaisirs achetés dans le commerce sur fonds propres, les aides familiales, les dons de proches et les transactions à plusieurs bandes entre comparses de l'aide alimentaire ou à l'intérieur du logement composent ainsi les menus des étudiantes et étudiants interrogés et circulent plus largement dans leur entourage.

C. Le partage des denrées quand on ne vit pas seul

Dans cette dernière sous-partie est exposé l'usage différent de l'aide alimentaire, pour celles et ceux qui ne vivent pas seuls. L'aide alimentaire estudiantine, plutôt délivrée de façon individuelle que selon la composition de la maisonnée, n'est pas moins utilisée collectivement.

En colocation, Abdelatif nourrit aussi son colocataire (dans une chambre du Crous) avec ce qu'il ramène des distributions alimentaires. « Quand je prépare quelque chose, je déteste manger tout seul. ». Il s'agit là d'une forme de colocation solidaire qui permet de mutualiser les denrées et de partager les repas.

D'autres étudiantes et étudiants utilisent les denrées récupérées pour participer à l'approvisionnement en nourriture du foyer où elles et ils vivent, comme une sorte de contrepartie à l'hébergement à titre gratuit. Par exemple, Imène est allée à l'aide alimentaire exclusivement pour partager avec son hôte (amie), sinon elle mange au restaurant où elle travaille le midi. Ainsi, les denrées récupérées destinées uniquement à une seule personne, l'amie hôte, durent suffisamment longtemps pour ne pas avoir à fréquenter trop souvent les distributions.

Pour Mira qui vivait avec ses parents, se rendre à l'aide alimentaire était d'abord une façon de les aider à traverser des difficultés financières qui ont impliqué des coupures d'approvisionnement en électricité de leur foyer et l'intervention d'huissiers⁴². Quand elle déménage chez sa sœur (à qui elle tient à verser 200 € de loyer, en le faisant seulement quand elle le peut), celle-ci lui propose de continuer à y aller pour que sa présence ne déséquilibre pas son budget et ne suscite pas de privations alimentaires pour elles deux.

Au début je lui ai dit ... je lui ai parlé de l'association comme quoi il y avait des distributions alimentaires, et hygiènes et tout ça. Et en fait elle m'a posé la question, elle m'a demandé si ça me dérangerait d'y aller, j'ai dit non, et elle m'a dit que en vrai ça l'arrangerait parce que niveau courses, vu qu'elle est passée de une personne à deux personnes, c'était un peu compliqué. Et que elle avait pas envie de nous mettre, genre de nous rationner et tout ça.

Entretien avec Mira, française, 21 ans, le 26 janvier 2022.

Pour Wilkens, être dépendant financièrement de son cousin éloigné qui l'héberge gratuitement est une situation qui lui pèse. Pour se sentir moins redevable, il se rend à l'aide alimentaire et contribue à l'approvisionnement alimentaire du foyer sans pour autant déboursier d'argent.

C'était juste pour pouvoir participer, pour pouvoir participer dans l'alimentation de la maison. Tu vois ? Avec mon argent, je ne peux pas me permettre d'aller, de

faire des courses avec mon argent. Parce que je ne sais pas quand je vais trouver un travail. Je dois essayer d'économiser le plus possible. Mais par contre, il y a un problème. Je me sens un peu dépendant d'eux, de leur économie, de leur nourriture. Oui, ça me mettait un peu mal à l'aise [...] Je sens que je participe, donc c'est bien ils apprécient ça. Mais avec mon argent, ce serait plus bien parce que j'achèterais les trucs qu'ils en ont besoin, les trucs nécessaires. Les trucs nécessaires quand c'est fini [...] Par exemple, du beurre d'arachide, des fromages, les pâtes... Ouais c'est ça.

Entretien avec Wilkens, haïtien, 26 ans, le 21 janvier.

Cette démarche comporte des limites, notamment lorsque les produits rapportés par les étudiantes et étudiants des distributions ne correspondent pas aux besoins du foyer.

Dans ces situations de cohabitation, l'aide alimentaire devient ainsi une base pour supporter la nécessaire réciprocité des relations sociales et ce parfois dans des configurations très inattendues (lorsque c'est l'enfant qui se retrouve à aider les parents). Les ressources de l'aide alimentaire, *a priori* individuelles, alimentent parfois toute une maisonnée.

42. Après un accident de travail, son père a dû arrêter de travailler pendant quelques temps. Le foyer ne disposait plus alors que du salaire de secrétaire de la mère pour vivre.

Conclusion

Sans surprise, les étudiantes et étudiants interrogés recourent à l'aide alimentaire pour compenser des déséquilibres budgétaires. L'explication, très générale, s'applique à des situations différentes. De tels déséquilibres peuvent survenir peu après l'installation en Île-de-France soit, fréquemment, autour de la rentrée scolaire. Pour les personnes étrangères fraîchement débarquées dans l'Hexagone, cela coïncide avec l'épuisement des réserves rassemblées pour l'arrivée et des difficultés pour trouver de nouvelles sources de revenus. L'aide alimentaire devient alors temporairement une ressource parmi d'autres. Celles et ceux qui parviennent à rééquilibrer leur budget, en trouvant en particulier à s'embaucher, ne s'attarderont vraisemblablement pas à l'aide alimentaire : leur temps productif est mieux employé au travail à proprement parler, et elles et ils n'entendent pas ponctionner une ressource rare qui pourrait mieux profiter à d'autres, plus dans le besoin, comme elles et ils le furent eux-mêmes. Pour une frange de la population, des difficultés économiques persistantes rendent compte d'une utilisation au long cours de l'aide alimentaire. Ces difficultés ne reflètent pas nécessairement un dénuement pécunier prononcé, associé au demeurant à l'insécurité alimentaire [VII.2.A]. Des personnes qui travaillent, qui parviennent même à mettre un peu d'argent de côté tous les mois, se rendent régulièrement à l'aide alimentaire, sans s'y sentir illégitimes. Elles considèrent en effet tous les efforts que suppose la bonne tenue de leur budget, la faible marge de manœuvre dont elles disposent malgré tout, ce qui fait apparaître l'utilité marginale considérable de ces ressources en nature, sources d'économies et donc de possibles dépenses. Chez ces étudiantes et étudiants aux budgets très serrés et contrôlés, l'aide alimentaire finance indirectement la constitution de réserves en cas d'urgence, de petits plaisirs, culinaires notamment. L'aide alimentaire n'est donc pas vécue comme une réponse institutionnelle à des situations de détresse alimentaire, mais plutôt comme un soutien économique, en nature, en cas de besoin ponctuel, temporaire ou durable. C'est une ressource qu'il n'est pas infâmant de solliciter d'autant que l'on est incité à s'y rendre par des pairs – on en apprend l'existence principalement en milieu étudiant, par bouche-à-oreille – qui se voient collectivement comme des étudiantes et des étudiants, avant de se considérer individuellement comme étant dans le besoin. De ce point de vue, l'utilité de l'aide alimentaire pour ses bénéficiaires ne dépend pas en tant que telle de leur niveau de précarité alimentaire. Elle se juge à l'usage, en fonction de l'accessibilité, de la rapidité du service, de l'ambiance sur place, ainsi que de la composition des paniers distribués. Pour remplir le frigo, les étudiantes et étudiants, même démunis, ne misent pas seulement sur ces distributions. Elles et ils composent avec d'autres ressources, peu onéreuses elles aussi : quelques achats ciblés en enseignes commerciales, des paniers de courses et de repas fournis par des proches (parents, proches, voisines et voisins en résidence étudiante, parfois usagers eux-mêmes de l'aide alimentaire), des invitations pour des repas en famille, des plans pour manger gratuitement au travail. Il faut remarquer l'extrême rareté du

recours à d'autres services caritatifs d'aide alimentaire ne ciblant pas qu'un public étudiant⁴³. En considérant l'ensemble des sources d'approvisionnement en nourriture des bénéficiaires de l'aide alimentaire estudiantine, semble se dégager un rapport à l'alimentation marqué par un souci d'autonomie. Ce souci est tel, d'une part, que l'on évite de dépendre de ressources tierces qui créeraient une situation trop forte de dépendance, lourde de renoncement à un moment de la vie qui est celui d'une émancipation matérielle déjà engagée. D'autre part, on combine de multiples ressources en évitant de dépendre trop lourdement d'aucune d'entre elles, si ce n'est de celles que l'on génère en raison de son statut (de boursier ou boursière par exemple) ou en conséquence de son travail. Cette aspiration à l'autonomie ne se paye pas moins par des privations, des remises en question, et d'autres maux, qu'il s'agit de décrire dans une dernière partie, consacrée à la santé des étudiantes et étudiants interrogés.

43. Notons aussi la faiblesse dans ces sources d'approvisionnement d'activités de récupération d'inventus, pratiquées du reste par de jeunes militantes et militants pas nécessairement dans le besoin, et des consommatrices malins et avertis (Voir sur le premier aspect Jeanne Guien, « À prendre ou à laisser ? Ressources, gestes et corps de la récupération alimentaire en milieu urbain », *EchoGéo*, n°47, 2019 [en ligne]). Quelques étudiantes et étudiants évoquent cependant des plateformes comme « Hop Hop food » et celui que l'on a suivi au long cours depuis 2020 (voir projet Hors-Service, *op.cit.*) a quitté les files de l'aide alimentaire pour privilégier ce mode de récupération de paniers inventus, directement auprès des supermarchés.

VII

CHAPITRE SEPT

État de santé, de faim et renoncement aux soins

La santé est définie selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité¹ ». Bien que les étudiantes et étudiants, jeunes de classes d'âge actives, soient peu concernés par des problèmes de santé physique, ils et elles font face à des difficultés d'accès aux soins et à des problématiques de santé mentale². Ces questions ont été particulièrement mises en exergue avec la crise sanitaire du Covid-19, particulièrement dans les populations les plus précaires³.

Les études supérieures forment une période charnière, transition vers une situation d'indépendance, notamment en matière de prise en charge de la santé. Ainsi, les étudiantes et étudiants peuvent être confrontés à des points de blocage aussi bien financiers (reste à charge, complémentaire santé) qu'organisationnels (emploi du temps, déplacement) et de compréhension du fonctionnement du système de santé. Comme le pointe le rapport

1. Comme l'indique l'Organisation mondiale de la santé, à la rubrique « Constitution », URL : <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>, page consultée le 15 avril 2022.
2. Feres Belghith et Odile Ferry, *La vie étudiante : la santé des étudiants*, L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n°8, 2015.
3. Claire-Lise Dubost, Catherine Pollak, Sylvie Rey, *Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 - État des lieux et perspectives*, dossier de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, n°62, juillet 2020.

d'information du Sénat, l'état des connaissances sur la santé de la population étudiante et sur leurs barrières d'accès aux soins est insuffisant en population générale étudiante et encore moins appréhendé parmi celle en situation plus précaire⁴. La thématique de la santé, incluant un volet sur la santé mentale, a été abordée dans l'enquête ÉtuCris pour permettre d'améliorer la connaissance de la santé des étudiantes et étudiants en situation de précarité.

Ce travail tente de répondre aux interrogations suivantes :

- Quel est l'état de santé physique et mentale de cette population ?
- Quels sont les facteurs de risques associés à un mauvais état de santé ?
- Quels recours aux services de santé a cette population et quelles en sont les barrières ?
- Quelles sont les solutions envisageables pour améliorer l'état de santé et le recours aux soins de ces étudiantes et étudiants ?

Dans cette partie, les indicateurs de santé seront principalement comparés à ceux retrouvés en population étudiante, et avant la crise du Covid-19 en population étudiante et en population générale. Bien que des conséquences puissent persister, la situation en temps de confinement n'est pas représentative de l'état de santé de la population étudiante hors confinement. Une partie sera spécifiquement dédiée à l'impact de la crise sanitaire sur la santé de la population étudiante.

1. Un état de santé général globalement bon ?

Les étudiantes et les étudiants fréquentant les distributions alimentaires ont globalement une bonne perception de leur état de santé général (Tableau 26). En effet, la part d'entre elles et eux rapportant un état de santé général perçu comme bon ou très bon est de 74,2 %. Cette perception est globalement comparable à celle de la population générale étudiante avant⁵ et pendant le confinement⁶ et la population générale⁷ en France.

4. Laurent Lafon, *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante en France sur l'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités (2020-2021)*, Rapport d'information, n° 742, juillet 2021.

5. Feres Belghith, Claire Beswick, Aline Bohet, Yannick Morvan, Arnaud Régnier-Loilier, Martine Rosenbacher-Berlemont, Élise Tenret, Élise Verley, *Repères sur la santé des étudiants*, Observatoire de la vie étudiante, 2018.

6. Feres Belghith, Odile Ferry, Théo Patros, Élise Tenret, *Repères 2020*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021.

7. Fabrice Lenglard, Sabine Boulanger, Élisabeth Castaing, Stéphane Jeandet, Julie Hiet, Philippe Burlin, « Causes des problèmes de santé, accès aux soins et assurance maladie : l'opinion des Français selon leur état de santé », *Études & Résultats*, n°1181, février 2021.

Tableau 26. État de santé général dans l'enquête ÉtuCris en comparaison avec les pourcentages retrouvés dans d'autres enquêtes

1- Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

2- Feres Belghith, Claire Beswick, Aline Bohet, Yannick Morvan, Arnaud Régnier-Loilier, Martine Rosenbacher-Berlemont, Élise Tenret, Élise Verley, *Repères sur la santé des étudiants*, Observatoire de la vie étudiante, 2018

3- Feres Belghith, Olgae Ferry, Théo Patros, Élise Tenret, *Repères 2020*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021

4- Fabrice Lenglard, Sabine Boulanger, Élisabeth Castaing, Stéphane Jeandet, Julie Hiet, Philippe Burlin, *Causes des problèmes de santé, accès aux soins et assurance maladie : l'opinion des Français selon leur état de santé*, Études & Résultats, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, n°1, 181, février 2021

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=476 (1 indéterminé)

Enquêtes	Population	Date de passation	État de santé générale perçu		
			Bon ou très bon	Moyen	Mauvais ou très mauvais
ÉtuCris ¹	Étudiante en distributions alimentaires	2021-2022	74	20	6
OVE ²	Étudiante	2018	73	22	5
OVE ³	Étudiante	2020	70	23	7
Drees ⁴	Générale adulte	2015-2019	73	21	6

La perception de l'état de santé général varie selon le sexe. Par rapport aux étudiants, les étudiantes estiment plus souvent que leur état de santé est moyennement bon (22,5 % contre 16,1 %) ou mauvais à très mauvais (7,7 % contre 3,1 %) (Tableau 27). Cette différence par sexe est documentée par ailleurs dans la population étudiante^{8,9} mais également dans la population générale¹⁰. Cet écart, particulièrement fort quand il s'agit de l'état de santé mentale, pourrait être expliqué par une perception différente entre les hommes et les femmes d'un « bon état de santé ». Les femmes seraient en effet plus attentives et soucieuses de leur état de santé que les hommes¹¹.

Cette perception de l'état de santé général varie également selon la nationalité. En effet, l'état de santé est globalement perçu comme plus mauvais chez les étudiantes et étudiants français par rapport à leurs camarades étrangers. Une différence inverse est rapportée dans la population générale étudiante¹². Cette différence pourrait être expliquée par les conditions davantage précaires des étudiantes et étudiants français fréquentant les distributions alimentaires.

8. F. Belghith & al, *Repères sur la santé...*, op.cit.

9. Mélanie Bertin, Pascal Crepey, Ronan Garlandezec, Mathilde Lefort, Alain Le Terte, Judith Mueller, Cindy Padilla, Mathilde Pivette, Jonathan Roux, *Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur la santé mentale des étudiants à Rennes*, rapport de l'École de haute étude en santé publique, 2021

10. F. Belghith & al, *Repères 2020*, op.cit.

11. Dominique Polton, « Égalité femmes-hommes en matière de santé et de recours aux soins », *Regards*, 2016, p. 35-45.

12. F. Belghith & al, *Repères 2020*, op.cit.

Tableau 27. État de santé général, pourcentage par sexe et par nationalité

Variables	Sexe		p	Nationalité		p
	Femme	Homme		Étrangère	Française	
n	285	192		384	93	
État de santé général			0,015			<0,001
Bon à très bon	69,7	80,8		78,1	58,1	
Moyen	22,5	16,1		17,7	29,0	
Mauvais à très mauvais	7,7	3,1		4,2	12,9	

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

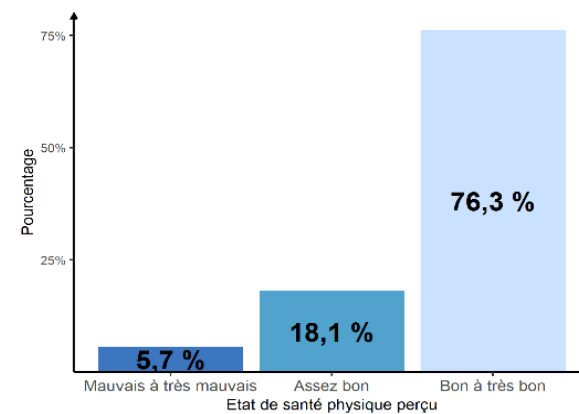
Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=476 (1 indéterminé)

A. Santé physique perçue comme bonne

Dans cet échantillon, 76,3 % des personnes enquêtées ont une perception bonne à très bonne de leur état de santé physique (Figure 41). De même que pour la perception de l'état de santé général, l'état de santé physique est perçu de façon plus dégradée chez les étudiantes que chez les étudiants et chez les personnes de nationalité française que chez celles de nationalité étrangère (Tableau 28).

Sur la totalité de l'échantillon, 8,4 % des étudiantes et des étudiants signalent être moyennement limités depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités qu'elles et ils font habituellement. Elles et ils sont 1,9 % à déclarer être fortement limités, ce qui est retrouvé dans la population générale étudiante à l'université (2 %)¹³.

Figure 41. État de santé physique perçue



Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés (N=477)

13. F. Belghith & al, *Repères sur la santé...*, op.cit.

Tableau 28. État de santé physique, pourcentage global, par sexe et par nationalité

Variables	Total	Sexe		p	Nationalité		p
		Femme	Homme		Étrangère	Française	
n	477	285	192		384	93	
État de santé physique¹				0,001			<0,001
Bon à très bon	76,3	70,4	85,0		80,2	60,2	
Moyen	18,0	21,8	12,4		15,9	26,9	
Mauvais à très mauvais	5,7	7,7	2,6		3,9	12,9	
Maladie ou problème de santé chronique ¹	20,6	23,9	15,7	0,041	19,1	26,1	0,128
Limité.e dans les activités du quotidien²				0,339			0,018
Pas limité.e	89,7	88,0	92,1		90,8	84,8	
Moyennement limité.e	8,4	9,9	6,3		8,1	9,8	
Fortement limité.e	1,9	2,1	1,6		1,0	5,4	

1 - N=476 (1 indéterminé)

2 - N=474 (3 indéterminés)

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

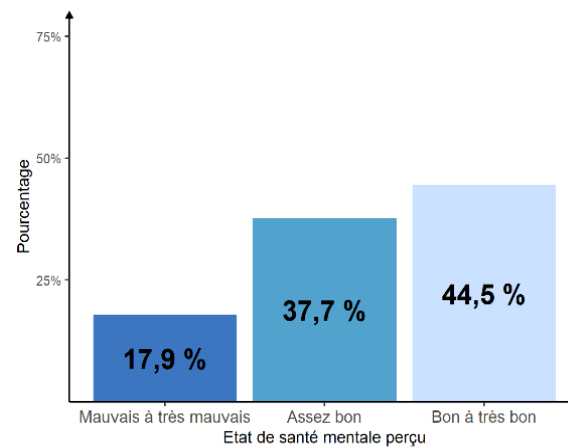
Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=477

B. Une santé mentale dégradée

Perception de l'état de santé mentale

Alors que 76,3 % des étudiantes et des étudiants rapportent un bon état de santé physique, seulement 44,5 % déclarent un bon à très bon état de santé mentale (Figure 42). Environ un tiers des étudiantes et des étudiants ont une perception assez bonne de leur état de santé mentale et un sixième une perception mauvaise à très mauvaise. Ce dernier pourcentage est particulièrement élevé chez les femmes (21,7 %) et chez les Françaises et Français (22,2 %, Tableau 29).

Figure 42.
État de santé
mentale perçue



Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris
Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés (N=477)

Tableau 29. État de santé général, pourcentage par sexe et par nationalité

Variables	Sexe		p	Nationalité		p
	Femme	Homme		Étrangère	Française	
n	285	192		384	93	
État de santé mentale			<0,001			0,016
Bon à très bon	37,4	54,7		47,7	31,2	
Moyen	40,9	33,2		35,5	46,2	
Mauvais à très mauvais	21,7	12,1		16,7	22,2	

Note : p : pour p=valeur

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés (N=470 car 7 indéterminés (n'ayant pas su ou voulu répondre à ces questions))

Tentatives de suicide

Au cours des deux dernières années, 16,5 % des étudiantes et étudiants ont eu à plusieurs reprises des idées noires, pensé à se faire du mal ou pensé qu'il vaudrait mieux être mort. Au cours de leur vie, 5,1 % des étudiantes et étudiants enquêtés disent avoir tenté de se suicider. Alors que ce taux est de 2,9 % parmi les répondantes et répondants d'origine étrangère, il atteint 13,9 % chez les personnes de nationalité française interrogées (n=93), soit une valeur très supérieure à celle estimée dans la population générale étudiante (4 %)¹⁴. Ces personnes, issues de milieux défavorisés, ont souvent des difficultés relationnelles avec leurs familles [IV.2.D].

Pour les étudiantes et étudiants ayant déclaré au moins une tentative de suicide (n=24), 45,5 % indiquent l'âge de la dernière entre 13 et 16 ans, 36,4 % entre 17 et 20 ans et 18,2 % après 20 ans. Depuis le début de la crise sanitaire (2019-2021), l'incidence des tentatives de suicide est de 1,1 % (n=5), ce qui correspond à 20,8 % de la totalité des tentatives rapportées dans cette enquête.

14. F. Belghith & al, *Repères sur la santé...*, op.cit.

Le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants ayant fait au moins une tentative de suicide est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (7,1 % versus 2,1 %¹⁵). Un risque de suicide augmenté chez les femmes est concordant avec la littérature, avec une différence de sexe retrouvée particulièrement importante avant l'âge de 19 ans¹⁶.

État dépressif majeur

Plus de la moitié des personnes interrogées déclarent se sentir particulièrement tristes la plupart du temps et presque tous les jours au cours des deux dernières semaines (52,8 %) (Tableau 30). Dans ce même laps de temps, 36,8 % rapportent des troubles du sommeil récurrents et 42,1 % des troubles de la concentration. Au total 43,9 % ressentent une fatigue chronique, avec un pourcentage dépassant 50 % chez les étudiantes. Pour les étudiantes et étudiants rapportant au moins une de ces difficultés au cours des deux dernières semaines (n=290), la majorité déclare ce ressenti depuis moins d'un an (61,4 %). Cependant, 18,6 % affirment que cet état date du début de la crise sanitaire et 13,8 % qu'il est antérieur à deux ans.

Selon les indicateurs précédemment cités, 35,7 % des étudiantes et étudiants déclarent un état dépressif majeur au moment de l'entretien (Figure 43)¹⁷. Ce taux est supérieur à celui retrouvé dans toutes les autres études, que ce soit en population étudiante ou en population générale (Tableau 31). Par exemple, une étude française publiée en 2018 montre une prévalence de cet état à 12 % chez les 18-24 ans, avec un taux de 8 % pour les hommes et 15 % pour les femmes¹⁸. Une autre étude menée en temps de confinement a établi une prévalence de symptômes dépressifs à 32,5 % dans la population étudiante¹⁹.

Notons que l'enquête ÉtuCris se déroule pendant la période des examens, ce qui peut influencer cette estimation. En effet, la détresse psychologique de la population étudiante est dépendante de la période de l'année universitaire, avec des taux particulièrement élevés dans les semaines précédant les partiels²⁰. Une estimation complémentaire en dehors des périodes de partiels serait intéressante.

15. p=0,028.

16. Christine Chan-Chee, Christophe Léon, Enguerrand Du Roscoät, groupe baromètre de Santé publique France 2017, « Baromètre de Santé publique France 2017 : tentatives de suicide et pensées suicidaires chez les 18-75 ans en France », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, vol. 3, n°4, p. 38-47.

17. Pour cette valeur, les indéterminés ont été considérés comme des données manquantes. L'intervalle de confiance 95 % (IC95%) est compris entre 31,5 et 40,3.

18. Christine Chan-Chee, Christophe Léon, Enguerrand Du Roscoät, « La dépression en France chez les 18-75 ans : résultats du baromètre santé 2017 », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, n°32-33, octobre 2018, p. 637-644.

19. Julie Arsandaux, Raphaël Germain, Shérazade Kinouani, Mélissa Macalli, Ilaria Montagni, Mathilde Pouriel, Stéphane Schuck, Nathalie Texier, Marie Tournier, Christophe Tzourio, « Mental health condition of college students compared to non-students during COVID-19 lockdown: the CONFINS study », *BMJ Open*, vol.11, 2021, n° 8, p. 5.

20. Feres Belghith & al, *Repères 2020*, op.cit.

Figure 43.
État dépressif majeur

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=456 (21 indéterminés)

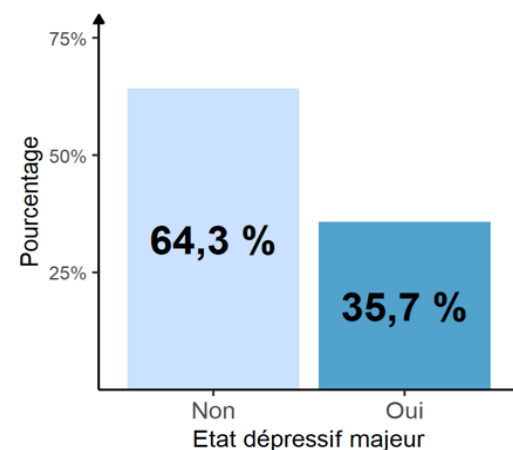


Tableau 30.
Problématiques de santé mentale et état dépressif majeur par sexe et par nationalité

Variables	Sexe				Nationalité			Ind.
	Total	Femme	Homme	p	Étrangère	Française	p	
n	477	285	192		384	93		
Sentiment de tristesse	52,8	58,9	43,7	0,002	50,7	61,3	0,085	5
Sentiment de lassitude	43,6	48,2	36,8	0,019	42,4	48,9	0,308	5
Prise ou perte de poids	37,5	43,6	28,4	0,001	36,4	41,9	0,386	5
Problème de sommeil	36,8	41,7	29,7	0,010	35,2	43,5	0,177	2
Lenteur ou hyperactivité	37,9	44,7	27,7	<0,001	34,8	50,5	0,008	7
Fatigue chronique	43,9	51,6	32,5	<0,001	42,8	48,4	0,393	1
Sentiment de culpabilité	27,2	31,8	20,4	0,009	25,4	34,8	0,092	3
Difficultés de concentration	42,1	47,4	34,4	0,006	39,3	53,8	0,016	0
Idées noires	10,5	12,4	7,9	0,157	8,1	20,7	0,001	3
État dépressif majeur ¹	35,7	41,6	26,9	0,002	32,5	48,9	0,005	21

1- État dépressif majeur calculé grâce au score de *Module A du Mini International Neuropsychiatric Interview* (MINI). Ce score a été calculé en additionnant le nombre de réponses positives aux items présentés ci-dessous. Les personnes ayant un score supérieur à 4 sont considérées en état dépressif majeur
Ind. : indéterminés

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=477

Tableau 31. Comparaison avec d'autres enquêtes des méthodes de mesure de l'état de santé mentale

[Pour plus de détails sur les enquêtes mobilisées, Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison]

Enquête	Population	Date de passation	Outils	Total (%)	Femme (%)	Homme (%)
ÉtuCris ¹	Étudiante en distributions alimentaires	2021-2022	Module A du MINI	36	42	27
I-share ²	Étudiante	2012-2017	PHQ-8	20	12	22
OVE ³	Jeune, 18-24 ans	2018	CIDI-SF	12	15	8
CONFINS ⁴	Étudiante	2020, confinement	PHQ-9	33	-	-
CONFINS ⁵	Générale adulte	2020, confinement	PHQ-9	16	-	-
COVER ⁶	Étudiante	2020, confinement	HAD	23	-	-
CoviPrev ⁶	Étudiante	2022	HAD	19	-	-
CoviPrev ⁶	Étudiante	2021, confinement	HAD	30	-	-
CoviPrev ⁶	Jeune, 18-24 ans	2022	HAD	17	-	-
CoviPrev ⁶	Générale adulte	2022	HAD	15	15	15
VIRAGE ⁷	Générale adulte	2015	Module A du MINI	-	8	4

1- Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

2- Ilaria Montagni, Sarah Qchiqach, Edwige Pereira, Phillip Tully, Christophe Tzourio, « Sex-specific associations between sleep and mental health in university students: a large cross-sectional study », *Journal of American college health*, vol. 68, avril 2020, n°3, p. 278-285

3- C. Chan-Chee & al., art.cit, p 27-38.

4- J. Arsandaux & al., art.cit., p. 5.

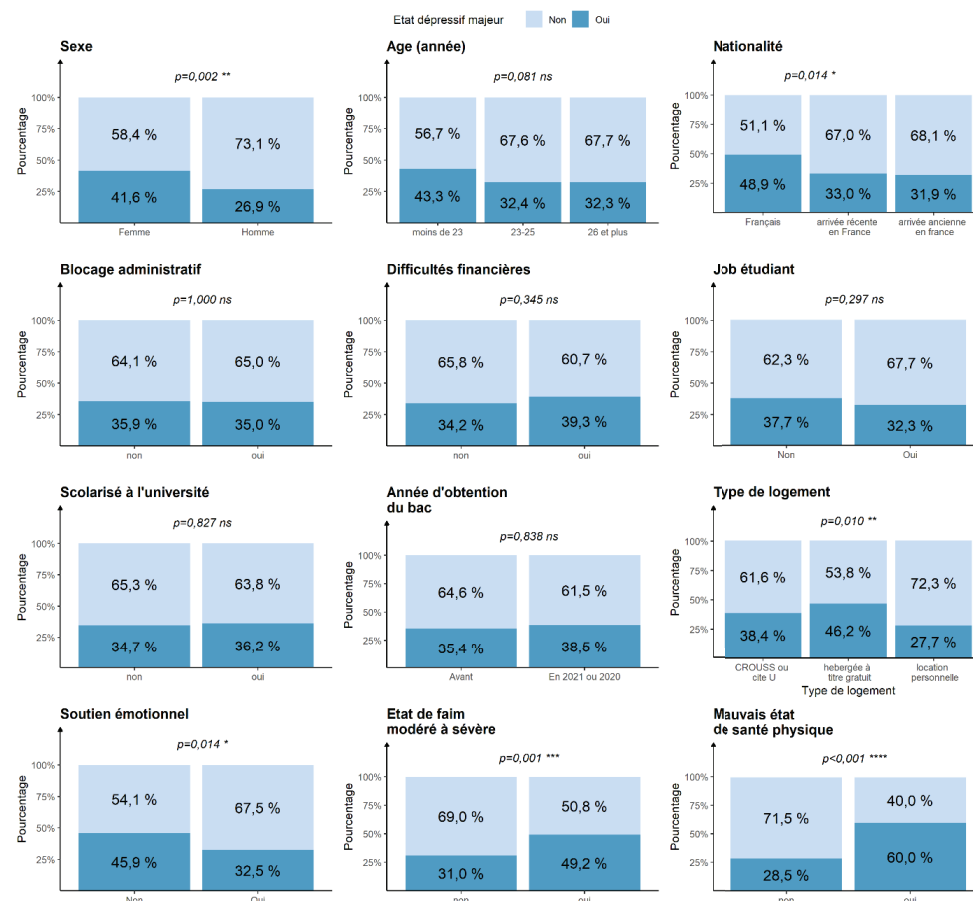
5- Mélanie Bertin, Pascal Crepey, Ronan Garlantezec, Mathilde Lefort, Alain Le Terte, Judith Mueller, Cindy Padilla, Mathilde Pivette, Jonathan Roux, Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur la santé mentale des étudiants à Rennes, rapport de l'École de haute étude en santé publique, 2021

6- CoviPrev, voir Annexe 4, 18.

7- Claire Scodellaro, « Violence et santé : le poids du genre », dans Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel et Magali Mazuy (dir.), *Violences et rapports de genre : Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, INED, 2020, p. 443-483

Dans cette étude, la part d'étudiantes en état dépressif majeur est quasiment deux fois supérieure à la proportion observée chez les étudiants (41,6 % chez les femmes contre 26,9 % chez les hommes, Figure 44). Bien qu'élevé pour toutes et tous, ce pourcentage varie également selon le type de logement, avec une prévalence de 27,7 % pour les personnes en location personnelle, 38,4 % pour celles et ceux logés en résidence universitaire privée ou publique et allant jusqu'à 46,2 % pour celles et ceux hébergés à titre gratuit [III.3.B]. Une prévalence plus élevée d'état dépressif majeur est également retrouvée chez les personnes de nationalité française par rapport à celles d'une autre nationalité, chez les étudiantes et étudiants en état de faim modérée à sévère, sans soutien émotionnel et avec des difficultés de santé physique.

Figure 44.
État dépressif majeur
par catégories



Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés N=456 (21 indéterminés)

Une part importante de la population étudiante bénéficiaire d'aide alimentaire présente un état dépressif majeur au moment de l'entretien, et cela avec des taux particulièrement élevés selon certaines caractéristiques. Or, les symptômes liés à cet état ont des répercussions importantes sur la qualité de vie des personnes concernées, avec des conséquences sur leur santé physique et leur réussite scolaire. Il est donc essentiel de comprendre les facteurs influençant le fait d'être ou non dans cet état dépressif majeur pour identifier des leviers d'actions et cibler les populations les plus concernées. Pour tenter d'identifier ces facteurs et isoler le rôle de chacun d'entre eux, des modèles statistiques ont été construits. La méthodologie et l'interprétation de ces modèles sont présentées dans l'encadré ci-dessous.

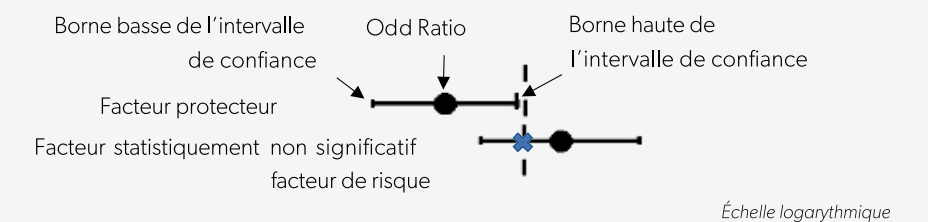
Méthode d'élaboration et interprétation des modèles statistiques d'identification des facteurs de risque

Des graphes acycliques dirigés (ACG), appelés « Directed Acyclic Graph » (DAG) en anglais, ont été élaborés afin de visualiser les liens de causalité entre les facteurs de risque potentiels et l'événement étudié (ici l'état dépressif majeur). Leur construction découle des connaissances scientifiques sur le sujet. Les facteurs de risque potentiels choisis sont les variables ayant un lien de causalité direct avec l'événement étudié et n'ayant pas, ou peu, de corrélation entre eux.

Les facteurs identifiés grâce à cet ACG sont d'abord testés grâce à des modèles de régression logistique univariée (un facteur par un facteur)²¹. Cela permet d'estimer indépendamment le rôle propre de chaque facteur sur l'événement étudié. Le résultat obtenu est appelé *Odd Ratio* (OR) brut.

Les facteurs sont ensuite testés dans un modèle multivarié (toutes les variables dans le modèle), afin d'évaluer le rôle joué par chacun des facteurs, ajusté sur les autres facteurs du modèle. Cela permet par exemple de déterminer le rôle du sexe sur l'état dépressif majeur, lorsque toutes les autres caractéristiques sont égales par ailleurs (revenus, âge, etc.). Le résultat obtenu est appelé OR ajusté.

Un facteur est considéré comme statistiquement associé à l'événement étudié si son intervalle de confiance à 95 % (IC95 %) ne comprend pas 1, ce qui correspond à une p-valeur inférieure à 0,05. Un OR inférieur à 1 identifie un facteur protecteur. À l'inverse, un OR supérieur à 1 identifie un facteur de risque.



21. Pour prendre en compte les données manquantes, des imputations multiples (n=5) sont réalisées. Des analyses de sensibilité ont été faites afin de vérifier la concordance des résultats entre les différentes bases de données imputées. Grâce au faible nombre de données manquantes, les résultats étant très proches entre les différentes bases, seule la première base imputée est utilisée pour les analyses.

Les variables testées

- le sexe, l'âge, des difficultés financières importantes (avoir des difficultés à finir le mois et à payer son loyer)
- la durée de présence en France
- un blocage administratif (en attente de visa/titre de séjour, sécurité sociale ou APL)
- un emploi étudiant
- le type d'établissement scolaire
- le type d'habitat
- l'isolement social
- la perception de sa santé physique

L'ACG correspondant est disponible en Annexe 17, Figure 53.

Si l'on regarde les variables de manière indépendante (analyse univariée, Tableau 32, OR brut), plusieurs variables sont statistiquement associées à un état dépressif majeur. Par exemple, les étudiantes ont un risque deux fois supérieur de déclarer un état dépressif majeur par rapport aux étudiants (OR ajusté = 1,93). Les autres facteurs de risque identifiés sont d'avoir moins de 23 ans, d'habiter en résidence Crous, en cité universitaire ou d'être en hébergement à titre gratuit par rapport à celles et ceux ayant un logement personnel, ne pas avoir de soutien social ou encore avoir une perception mauvaise de sa santé physique. Enfin, les étudiantes et étudiants étrangers présents depuis plus d'un an en France présentent un risque d'état dépressif majeur plus faible que les Françaises et les Français.

À toutes autres caractéristiques égales (analyse multivariée, Tableau 32, OR ajusté)²², les femmes, les personnes hébergées chez des tiers (par rapport à celles ayant un logement personnel), celles sans soutien social ou en état de faim modérée à sévère sont environ deux fois plus à risque que les autres d'être en état dépressif majeur. En outre, les étudiantes et étudiants ayant une perception moyenne à mauvaise de leur état de santé physique sont environ trois fois plus à risque d'être en état dépressif majeur. Ce travail confirme que les conditions de vie de l'étudiante ou de l'étudiant, comme sa situation de logement, affectent particulièrement son état de santé mentale, notamment lorsque ce logement est instable [III.3.B].

Dans cette étude, les femmes sont plus à risque de souffrir d'un état dépressif majeur que les hommes. Cette différence commencerait à apparaître vers l'âge de 13 ans, jusqu'à atteindre vers la fin de l'adolescence, un taux deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons. Plusieurs hypothèses ont été émises pour expliquer cette différence comme le fait que les femmes seraient plus exposées au stress, ou encore plus réactives aux perturbations relationnelles, par exemple aux conflits familiaux ou à la séparation avec les proches que les hommes²³. Bien qu'il soit difficile de dissocier la cause de la conséquence, cette différence pourrait également s'expliquer par une plus forte prévalence de troubles du sommeil observés

22. Les résultats de l'analyse multivariée sont ajustés sur la situation administrative, la période d'arrivée en France, le fait d'avoir un emploi étudiant, d'avoir de fortes difficultés financières, d'être inscrit ou non en université publique, et sur l'âge des étudiants et étudiantes.

23. Joan Girgus, Kaite Yang, « Gender and depression », *Current opinion in psychology*, vol. 4, août 2015, p. 53-60.

chez les femmes (41,7 % chez les femmes contre 21,7 % chez les hommes²⁴). En effet, des études antérieures montrent une association particulièrement forte chez les étudiantes entre problèmes de sommeil et santé mentale dégradée²⁵.

De surcroît, il semble y avoir une interconnexion entre l'état de santé physique perçu, l'état de faim et les problématiques de santé mentale, pouvant être à la fois la cause et la conséquence les uns des autres. Les étudiantes et les étudiants auraient en effet un risque plus important de problématiques de santé mentale (dépression, stress et anxiété), d'alimentation malsaine et de consommation d'alcool lorsqu'elles et ils sont en situation d'insécurité alimentaire^{26, 27, 28}. La situation d'insécurité alimentaire peut donc perturber à la fois le fonctionnement physiologique et psychologique de l'organisme. Quelques entretiens permettent de mieux comprendre ces observations.

Pour Lina, étudiante française de 18 ans, par exemple, l'insécurité alimentaire entraîne un grand stress. Son accès à la nourriture dépend uniquement de l'aide alimentaire et de son soutien familial, parfois instable en raison de la faiblesse de ses ressources financières dans son logement de neuf personnes [IV.2.B] :

Il y a des jours où je mange pas et je ressens pas la faim. Mais il y a des jours c'est horrible. [...] [Avant-hier] j'avais mangé une salade de riz mais il y en avait pas beaucoup puisque ma sœur disait que c'était tout ce qu'il y aurait pour le lendemain donc j'en ai mangé le moins possible. Alors que je savais avoir besoin de manger.

Entretien avec Lina, française, 18 ans, le 4 mars 2022.

Cependant, un état de santé mentale dégradé peut également perturber les comportements alimentaires en entraînant des périodes de jeûne ou de surconsommation alimentaire, comme le rapporte Rim :

C'était fréquent parce que je faisais un jeûne intermittent mais après je commençais à avoir super faim parce que pendant cette période-là j'étais stressée, et en même temps ma grand-mère était malade aussi. Et je pouvais pas rentrer au Maroc parce que j'avais le souci de la carte de séjour. Donc ça a été une période un peu stressante. Un peu trop stressante. Donc j'avais toujours faim, moi quand je suis très stressée j'ai très faim. Je mangeais beaucoup et les quantités des fois n'étaient pas... En gros ça me suffisait pas, voilà.

Entretien avec Rim, marocaine, 25 ans, le 16 mars 2022.

24. $p=0,01$.

25. I. Montagny & al., art.cit.

26. Carla Berg, Regine Haardörfer, Ilana Raskind, « Food insecurity, psychosocial health and academic performance among college and university students in Georgia, USA », *Public Health Nutrition*, vol. 22, 2019, n°3, p. 476-485.

27. Stephanie Brennhofner, Meg Bruening, Irene Van Woerden, Michael Todd, Melissa Laska, « Factors Related to the High Rates of Food Insecurity among Diverse, Urban College Freshmen », *Journal of the Academy of Nutrition and Dietetics*, vol. 116, septembre 2016, n°9, p. 1450-1457.

28. Jaime Coffino, Samantha Spoor, Rae Drach, Julia Holmes, « Food insecurity among graduate students : prevalence and association with depression, anxiety and stress », *Public Health Nutrition*, vol. 24, mai 2021, n°7, p. 18891894.

Enfin, et bien qu'une arrivée récente en France ne constitue pas un facteur de risque, la prévalence d'un état dépressif majeur reste très élevée chez les étudiantes et étudiants étrangers (32,5 %). Elles et ils arrivent dans un nouvel environnement, sont parfois isolés. Ayoub, étudiant marocain de 25 ans a pu en faire l'expérience. Lui qui était habitué à une vie sociale bien remplie et rêvait de sorties et de rencontrer l'amour, déchanté à son arrivée en France. « Treize jours je suis resté ici sans sortir ! » indique-t-il en faisant un geste du bras pour délimiter l'espace de sa petite chambre qu'il n'aime pas. L'expression des troubles de santé mentale peut être influencée par la perception culturelle, mais ces liens sont complexes et donc difficilement interprétables.

Tableau 32. Facteurs de risque d'être en état dépressif majeur

OR = Odd Ratio ; Réf. = Référence

Note de lecture : ce tableau représente les résultats des modèles de régression logistique univariée (OR brut) et multivariée (OR ajusté) investiguant les facteurs de risque d'être en état de faim modéré à sévère. Un p-valeur inférieure à 0,05 est considérée comme significative.

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=456 (21 indéterminés)

Variable	n	OR brut	p	OR ajusté	p
Sexe					
Homme	182	Réf.	-	Réf.	-
Femme	274	1,93	0,001	1,88	0,007
Âge (années)					
23 ans ou plus	315	Réf.	-	Réf.	-
18-22 ans	141	1,59	0,03	1,27	0,312
Durée de présence en France					
Français.e	90	Réf.	-	Réf.	-
Étranger.e arrivée récente en France	206	0,52	0,1	0,62	0,149
Étranger.e arrivée ancienne en France	160	0,49	0,008	0,58	0,092
Blocage administratif					
Non	236	Réf.	-	Réf.	-
Oui	220	0,90	0,6	1,22	0,407
Difficultés à finir le mois					
Non	315	Réf.	-	Réf.	-
Oui	141	1,28	0,2	0,96	0,860
Emploi étudiant					
Non	292	Réf.	-	Réf.	-
Oui	164	0,79	0,3	0,86	0,531
Inscrit.e en université publique					
Oui	311	Réf.	-	Réf.	-
Non	145	0,92	0,7	0,96	0,862
Type d'habitat					
Location personnelle	173	Réf.	-	Réf.	-
Crous ou cité universitaire	203	1,62	0,029	1,44	0,127
Hébergement à titre gratuit	70	2,24	0,004	2,35	0,007
Entourage disponible					
Oui	344	Réf.	-	Réf.	-
Non	112	1,82	0,001	1,81	0,017
État de faim modérée à sévère					
Non	338	Réf.	-	Réf.	-
Oui	118	2,15	<0,001	1,76	0,022
Problème de santé physique					
Non	351	Réf.	-	Réf.	-
Oui	105	3,76	<0,001	2,82	<0,001

Une détérioration de l'état de santé mentale à la suite de la crise sanitaire

Plus des deux tiers (65,4 %) des étudiantes et des étudiants présents en France depuis au moins une année mentionnent une détérioration de leur état de santé due à la crise sanitaire (Tableau 33). Cette détérioration concerne majoritairement l'état de santé mentale (91,9 %), elle est parfois combinée à une détérioration de l'état de santé physique. Ce pourcentage ne varie pas statistiquement selon le sexe ou la nationalité.

Tableau 33. Impact de la crise sanitaire sur la santé

Variable	Pourcentage
Détérioration de l'état de santé (oui)	65,4
Type de détérioration (n=170)	
Santé mentale uniquement	55,3
Santé physique uniquement	7,1
Santé mentale et santé physique	37,6

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants présents en France depuis au moins un an, N=260 (2 indéterminés)

Lors des entretiens, des étudiantes et étudiants ont pu faire part des conséquences de la crise sanitaire et des mesures associées sur leur état de santé. Par exemple, Moundir, étudiant français de 26 ans rapporte avoir pris plus de 20 kilos pendant cette période, ce qui aurait réactivé ses troubles du comportement alimentaire (boulimie). Une autre étudiante française de 19 ans, Irène, également concernée par une prise de poids et des épisodes boulimiques, décrit la période de cours en distanciel et de rendus académiques au second semestre 2021 comme le point de départ de difficultés psychologiques. Dynamique et en bonne santé mentale et physique avant la crise, elle rapporte être actuellement sous anti-dépresseurs (prescrits par un médecin) pour calmer ses fortes angoisses et ses troubles du comportement alimentaire. Comme le montrent les entretiens, ces symptômes d'anxiété associés aux changements des habitudes alimentaires ont eu des conséquences sur les troubles des comportements alimentaires observés chez les étudiantes et les étudiants après cette période. Une autre étude confirme cette tendance et a notamment montré que la prévalence de troubles de comportement alimentaire chez les étudiantes et étudiants serait passée de 24,9 % en 2018 à 46,6 % en 2021²⁹.

Les mesures de confinement, en particulier l'isolement et l'enfermement, mises en place en raison de l'épidémie ont eu pour conséquences l'augmentation des troubles anxieux, des symptômes dépressifs, des comportements suicidaires et addictifs et même l'apparition de stress post-traumatique et d'hallucinations, comme chez certains prisonniers³⁰.

La crise sanitaire et les confinements successifs ont eu un impact fort sur l'état de santé mentale des plus jeunes et des plus précaires. En mai 2022, Santé publique France rapporte que les personnes âgées de 18 à 24 ans et celles ayant une situation financière difficile étaient particulièrement concernées par des états anxieux et dépressifs, des problèmes de sommeil et des pensées suicidaires³¹. En outre, un risque accru d'état anxieux et de pensées suicidaires

29. Pierre Dechelotte, Joël Ladner, Marie-Pierre Tavoracci, « Forte augmentation de la prévalence des troubles du comportement alimentaire chez les étudiants pendant la pandémie de COVID-19 », *Nutrition Clinique et Métabolisme*, vol.36, février 2022, n°1, p. S28-S29.

30. Mélissa Allé, Fabrice Berna, Paul Brunault, Astrid Chevance, Pierre Alexis Geoffroy, Anne Giersch, Renaud Jardri, Fabienne Ligier, Amaury Mengin, Julie Rolling, Carmen Schröder, Florence Thibaut, Laurence Lalanne-Tongio, Guillaume Vaiva, « Conséquences psychopathologiques du confinement », *L'Encéphale*, vol. 46, juin 2020, n°3S, p. S43-S52.

31. Geneviève Chêne, Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid19 ? Résultats de la vague 33 de l'enquête CoviPrev (8-15 avril 2022), Santé publique France, 2022.

était également retrouvé chez les étudiantes et étudiants³². Les confinements, les couvre-feux, la fermeture des lieux permettant le lien social ainsi que les cours en distanciel, ont créé un réel ennui, un isolement social et un sentiment d'anxiété parmi la population étudiante. Une enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants durant le confinement montre que la moitié d'entre elles et eux ont ressenti un sentiment de solitude et d'isolement pendant cette période et un tiers ont rencontré des difficultés relationnelles avec les personnes du foyer³³. Une autre étude menée à la suite du second confinement en novembre 2020 auprès d'étudiantes et d'étudiants rennais estime que 60 % présentaient des signes de détresse psychologique³⁴. Signalons enfin deux études françaises de grande ampleur, COSAMe³⁵ (70 000 participants) et CONFINS³⁶ (2 200 participants), qui ont montré un effet particulièrement fort de la crise sanitaire sur la dégradation de la santé mentale des étudiantes et étudiants.

32. Geneviève Chêne, Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid19 ? Résultats de la vague 34 de l'enquête CoviPrev (9-16 mai 2022), Santé publique France, 2022.

33. Odile Ferry, Théo Patros, *La vie d'étudiant confiné : résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2020.

34. M. Bertin & al., Impact de la crise ... *op.cit.*

35. Thierry Baubet, Christophe Debien, Stéphane Duhem, Fabien D'Hondt, Pierre Grandgenèvre, Enguerrand Habran, Mathilde Horn, Charles-Edouard Notredame, Sylvie Molenda, Guillaume Vaiva, Émilie Veerapa, Marielle Wathélet, « Factors Associated With Mental Health Disorders Among University Students in France Confined During the COVID-19 Pandemic », *JAMA network open*, vol. 3, octobre 2020, n°10, p. 13.

36. J. Arsandaux & al., art.cit.

Conclusion intermédiaire

Parmi les étudiantes et étudiants fréquentant les dispositifs de distribution alimentaire, plus d'une personne sur trois déclare un état dépressif majeur. Les personnes particulièrement exposées à ce risque sont les femmes, les étudiantes et étudiants sans soutien social et celles et ceux présentant des problèmes de santé physique ou un état de faim modérée à sévère. Cet état dépressif se répercute sur la vie quotidienne, les relations sociales ou la scolarité.

Pour prévenir ces situations, il pourrait être pertinent de cibler les étudiantes et étudiants précaires en général, avec un focus sur celles et ceux les plus à risque, c'est-à-dire les étudiantes, les personnes hébergées chez des tiers, sans soutien social ou encore celles et ceux ayant un état de santé physique dégradé. Des travaux antérieurs montrent l'importance de recenser les services de santé mentale disponibles, d'en faciliter l'accès et de les adapter aux besoins de cette population, et enfin de mieux (in)former sur la santé mentale^{37,38}. Cette médiation en santé peut passer par l'utilisation d'outils numériques ou par des activités ludiques sur le sujet^{39,40}. Les étudiantes et étudiants particulièrement susceptibles de présenter un état dépressif majeur pourraient être ciblés par des actions de prévention-sensibilisation et de prise en charge de leurs problématiques, dans des lieux dédiés qu'elles et ils connaissent et fréquentent. Les actions d'aller-vers en santé mentale sont une piste à explorer et à développer davantage. Grâce à ce type d'actions, les enquêtrices et enquêteurs ont pu orienter des étudiantes et des étudiants en détresse psychologique, des psychologues dans les distributions Co'p1 (à la MIE) et Linkee étant alors sur place. En outre, il est possible de consulter des psychologues gratuitement dans les services de santé universitaire (prise de rendez-vous en ligne, sous présentation de la carte étudiante), mais ces services restent majoritairement inconnus des étudiantes et étudiants enquêtés⁴¹.

37. Ilaria Montagni, Nicolas Roussel, Rodolphe Thiébaud, Christophe Tzourio, le « Health Care Students' Knowledge of and Attitudes, Beliefs, and Practices Toward the French COVID-19 App : Cross-sectional Questionnaire Study, *Journal of Medical Internet Research*, vol. 23, n°3, 2021, p 14.

38. Mette Egsdal, Ilaria Montagni, Marie Tournier, Christophe Tzourio, « Les services en santé mentale à disposition des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur : le cas de l'université de Bordeaux », *Revue française des affaires sociales*, vol. 1, 2016, n°2, p. 105.

39. Joseph Amadomon, Jennifer Bada-Alonzi, Thierry Cousin, Aine Horgan, Ilaria Montagni, Christophe Tzourio, « Mental Health-Related Digital Use by University Students: A Systematic Review », *Telemedicine Journal and E-Health*, vol. 26, février 2020, n°2, p 131-146.

40. Amélie Capelle, Charlene Chalifour, Emmanuel Langlois, Ilaria Montagni, « Rechercher et s'approprier l'information en santé mentale sur Internet : une étude qualitative auprès d'étudiants », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n°15, 2018.

41. Comme l'indique le Service de Santé Universitaire de l'Université Paris Cité, à la rubrique « Aide psychologique », URL : <https://u-paris.fr/service-sante/aide-psychologique>, consulté le 22 juin 2022.

2. Alimentation

A. État de faim modérée à sévère

Les étudiantes et étudiants ont été interrogés sur leur état de faim sur les 30 derniers jours grâce à un indice domestique de la faim, le *Household hunger scale* (HHS)³⁸. Parmi les personnes enquêtées, 30,4 % rapportent n'avoir eu aucun aliment à manger au moins une fois (Tableau 34). Un quart (25,5 %) affirment avoir dû dormir au moins une fois en étant affamées au cours du dernier mois, en raison de l'absence de nourriture à leur domicile. Enfin, 12,7 % des étudiantes et des étudiants interrogés déclarent avoir déjà passé 24 heures sans manger. Se nourrir régulièrement et correctement est donc une préoccupation majeure pour ces étudiantes et étudiants, qui rapportent plusieurs récits de faim [VI.1.B].

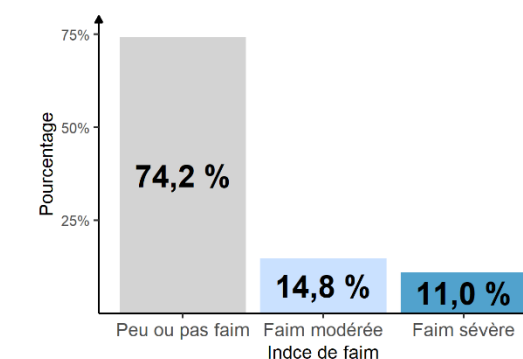
Parmi les personnes qui se rendent dans des lieux de distribution alimentaire, 14,8 %³⁹ présentent un état de faim modérée et 11,0 %⁴⁰ un état de faim sévère (Figure 45). Une étude menée dans l'agglomération parisienne en 2011 estime que 11,2 % des foyers étudiants étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée et 7,9 % en insécurité alimentaire sévère l'année précédente⁴¹.

Figure 45.

Indice de faim

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=473 (4 indéterminés)



38. Terri Ballard, Jennifer Coates, Megan Deitchler, Anne Swindale, « Indice domestique de la faim : Définition de l'indicateur et guide de mesure », *Food and nutrition technical assistance*, août 2011.

39. IC95 % [11,7 - 18,3].

40. IC95 % [8,5 - 14,4].

41. France Caillavet, Pierre Chauvin, Judith Martin-Fernandez, « L'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne : prévalence et inégalités socio-territoriales », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 20 décembre 2011, n°49-50, p. 515-521.

Tableau 34.
Indicateur d'état
de faim, en global,
par sexe et
par nationalité

Variables	Total	Sexe		Nationalité		p Ind.
		Femme	Homme	p Étrangère	Française	
n	477	285	192	384	93	
Aucun aliment à manger				0,449	0,421	1
Jamais	69,6	72,1	65,4	71,0	63,4	
1 à 2 fois par mois	15,3	13,7	17,8	15,1	16,1	
De 3 à 10 fois par mois	11,1	10,2	12,6	10,2	15,1	
Plus de 10 fois par mois	4,0	3,9	4,2	3,7	5,4	
Obligé de dormir affamé.e				0,674	0,392	0
Jamais	74,5	76,3	71,7	75,3	71,0	
1 à 2 fois par mois	14,3	13,8	15,2	13,1	19,4	
De 3 à 10 fois par mois	8,9	7,8	10,5	8,9	8,6	
Plus de 10 fois par mois	2,3	2,1	2,6	2,6	1,1	
24 heures sans manger				/	/	0
Jamais	87,3	86,2	89,0	88,7	81,7	
1 à 2 fois par mois	7,2	7,8	6,3	5,5	14,0	
De 3 à 10 fois par mois	4,6	5,3	3,7	5,0	3,2	
Plus de 10 fois par mois	0,8	0,7	1,0	0,8	1,1	
Indice de faim¹				0,802	0,060	4
Peu ou pas faim	74,2	75,2	72,8	76,1	66,7	
Faim modérée	14,8	14,5	15,2	12,9	22,6	
Faim sévère	11,0	10,3	12,0	11,1	10,8	
Repas insuffisant nutritionnellement				0,164	0,937	5
Jamais	44,5	46,8	41,0	45,1	41,9	
1 à 2 fois par mois	24,2	25,4	22,3	23,7	25,8	
De 3 à 10 fois par mois	20,6	17,3	25,5	20,6	20,4	
Plus de 10 fois par mois	10,8	10,6	11,2	10,6	11,8	
Avoir une faible variété d'aliments				0,092	0,675	0
Jamais	34,5	30,9	39,8	35,0	32,3	
1 à 2 fois par mois	16,2	18,9	12,0	15,4	19,4	
De 3 à 10 fois par mois	24,6	24,2	25,1	25,3	21,5	
Plus de 10 fois par mois	24,8	26,0	23,0	24,3	26,9	

1-Indice domestique de faim calculé grâce à l'échelle « Household hunger ». Ce score a été calculé grâce aux trois variables précédentes du tableau. Pour ces variables, une valeur de 1 est attribuée à toutes les réponses « une à deux fois par mois », une valeur de 2 « de 3 à 10 fois par mois » et de 3 pour « plus de 10 fois par mois ». Ces valeurs sont ensuite additionnées. Une personne ayant un score de 3 ou 4 est considérée en état de faim modérée, et supérieur à 4 en état de faim sévère.
ind. : indéterminé

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés (N=477)

Figure 46.
État de faim
des étudiants par
catégories

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

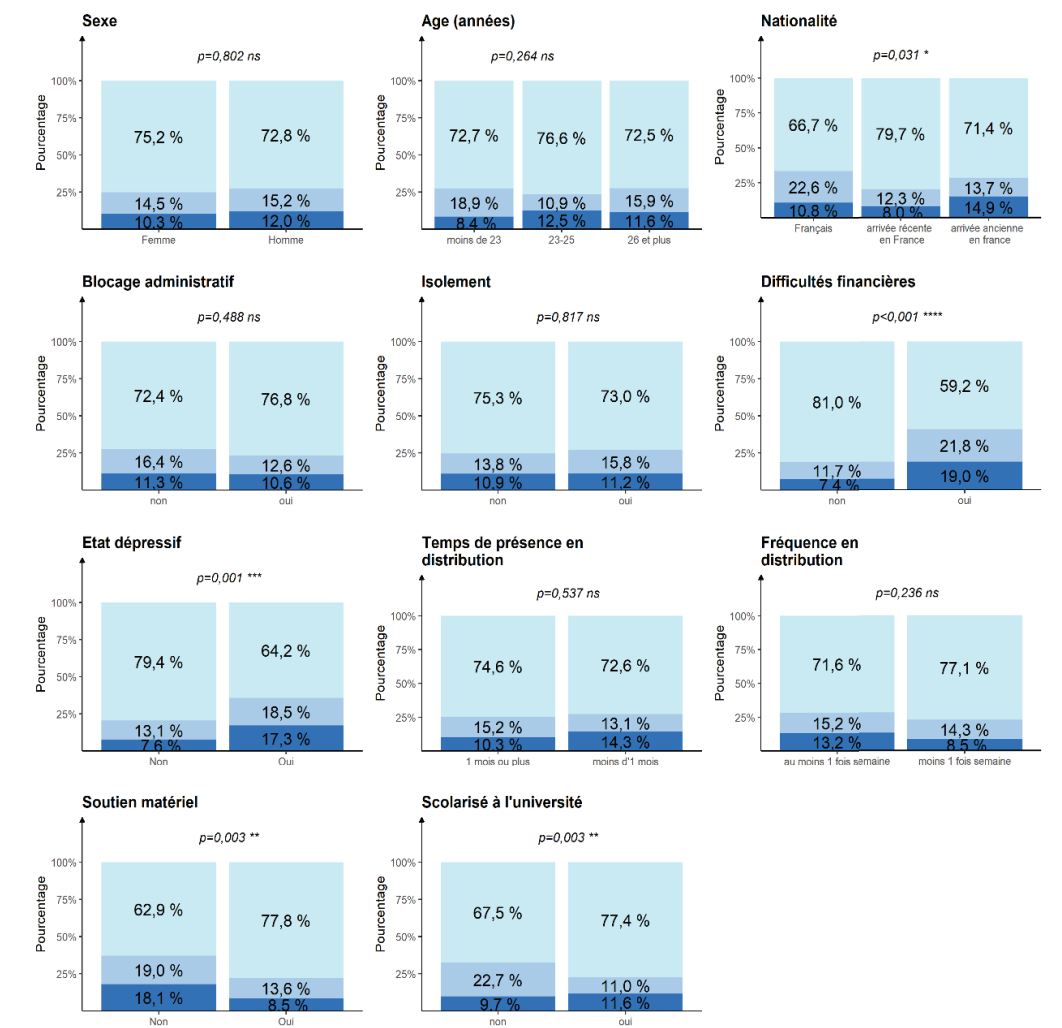
Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=473 (4 indéterminés)

Note : ns pour non-significatif

B. Facteurs associés à un état de faim modérée à sévère

Le pourcentage d'étudiantes et étudiants en état de faim modérée à sévère ne diffère pas significativement selon le sexe, l'âge ou encore le temps de présence et la fréquence de venue en distribution alimentaire. Cependant, il est statistiquement plus élevé chez les personnes en difficultés financières, sans soutien émotionnel, en état dépressif majeur et scolarisées hors université (Figure 46). Ce pourcentage est également plus faible chez les personnes étrangères arrivées récemment par rapport aux autres personnes présentes en distribution alimentaire. L'identification des facteurs associés au risque de ne pas manger à sa faim tout en fréquentant des lieux de distribution alimentaire doit permettre de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents à ces situations de faim modérée à sévère.

La méthodologie utilisée pour l'identification des facteurs de risque est la même que celle décrite précédemment [Encadré supra, Annexe 17 : Graphes acycliques dirigés, Figure 54.].



Les variables testées

- le sexe, l'âge, des difficultés financières importantes (avoir des difficultés à finir le mois ou à payer son loyer)
- la durée de présence en France
- un blocage administratif
- vivre seul ou isolé (sans colocataire, hors d'une résidence Crous ou à la cité universitaire)
- présenter un état dépressif majeur
- fréquenter depuis peu une distribution alimentaire
- fréquenter plusieurs distributions alimentaires
- recevoir du soutien matériel de ses proches, comme l'apport de repas par exemple
- être scolarisé hors université

L'ACG correspondant est disponible en Annexe 17, Figure 54

Dans l'analyse des facteurs de manière indépendante (analyse univariée, Tableau 35, OR brut), les étudiantes et étudiants particulièrement à risque de présenter une situation de faim modérée à sévère sont celles et ceux ayant des difficultés financières importantes, en état dépressif majeur et non scolarisés à l'université. À l'inverse, les personnes étrangères arrivées récemment en France (en 2021) présentent moins de risque de se retrouver dans un état de faim sévère à modérée que les Françaises et les Français. De même, les personnes aidées matériellement par leur entourage présentent un risque moindre d'être en état de faim modérée à sévère.

À toutes autres caractéristiques égales (analyse multivariée, Tableau 35, OR ajusté⁴²), les personnes avec des difficultés financières importantes ont un risque environ trois fois supérieur d'être en état de faim modérée à sévère. Celles et ceux en état dépressif majeur et non scolarisés à l'université présentent un risque environ deux fois plus élevé. À l'inverse, recevoir un soutien matériel de son entourage reste un facteur protecteur d'être en état de faim modérée à sévère.

Bien que les étudiantes et étudiants étrangers soient majoritaires dans les distributions alimentaires parisiennes, ils sont moins à risque d'être en situation d'insécurité alimentaire que des personnes de nationalité française présentes dans ces distributions. Il est pourtant connu que l'acculturation alimentaire peut être difficile parmi la population étudiante internationale après l'arrivée dans le pays d'accueil, pouvant entraîner à la fois une prise et/ou une perte de poids et des situations d'insécurité alimentaire⁴³. Cette différence entre ce qui est connu

42. Caractéristiques d'ajustement : Sexe, âge, situation administrative, date d'arrivée en France, lieu de vie isolé, temps de présence en distribution alimentaire, fréquence de venue en distribution alimentaire.

43. Margaret Allaman-Farinelli, Natalya Lukomskuj, Yumeng Shi, « Food access, dietary acculturation, and food insecurity among international tertiary education students: A scoping review », *JBI Evid Synth*, vol. 18, n°9, 2020, p. 2090-2097.

dans la population générale étudiante et ce qui est observé dans cette population pourrait s'expliquer par les différences de recours à l'aide alimentaire entre les étudiantes et étudiants étrangers et celles et ceux français [VI.1.A]. En effet, la population étudiante française pourrait davantage retarder sa venue en distribution alimentaire alors que les personnes étrangères opteraient plutôt pour une technique d'économie sur le long terme afin de ne pas se retrouver au pied du mur.

Les étudiantes et étudiants ayant un état de santé mentale dégradé ont un plus grand risque d'être en situation d'insécurité alimentaire [VIII.1]. En outre, cette insécurité alimentaire est connue pour être associée à des difficultés scolaires, entraînant du stress supplémentaire pour ces étudiantes et étudiants ayant parfois tout sacrifié pour ce projet d'étude^{44,45}.

Un recours régulier et depuis plus d'un mois à l'aide alimentaire n'est pas associé à un risque plus faible d'être en état de faim modérée à sévère, à niveau socioéconomique équivalent. Ce résultat met potentiellement en avant les difficultés des étudiantes et étudiants à venir récupérer suffisamment de denrées et à les cuisiner. Leurs méconnaissances des produits et de la façon de les cuisiner sont des éléments qui contribuent à expliquer ces taux élevés d'insécurité alimentaire malgré la récupération de paniers. Les barrières d'accès à l'aide alimentaire sont présentées dans une autre partie [VI.2.B].

Les étudiantes et étudiants scolarisés à l'université ont un risque plus faible de présenter un état de faim modérée à sévère. La présence de services à proximité du lieu d'étude comme les restaurants universitaires peut expliquer cette différence. Le faible coût des frais de scolarité à l'université peut également être un facteur majeur. Une illustration de cette hypothèse intervient lors des phases tests du questionnaire quand deux étudiantes aux caractéristiques très proches (même âge, nationalité, date de venue en France et filière) répondent différemment aux scores de faim selon qu'elles sont scolarisées dans un établissement privé à frais de scolarité élevé (plus de 7 000 €) ou à l'université.

44. Carla Berg, Regine Haardörfer, Ilana Raskind, « Food insecurity, psychosocial health and academic performance among college and university students in Georgia, USA », *Public Health Nutrition*, vol. 22, n°3, 2019, p. 476-485.

45. Stéphanie Brennhofner, Meg Bruening, Melissa Laska, Michael Todd, Irene Van Woerden, « Factors Related to the High Rates of Food Insecurity among Diverse, Urban College Freshmen », *Journal of the Academy of Nutrition and Dietetics*, vol. 116, n°9, 2011, p. 1450-1457.

Tableau 35.
Facteurs de risque
d'être en état de faim
modéré à sévère.

Variable	n	OR brut	P	OR ajusté	p
Sexe					
Homme	191	Réf.	-	Réf.	-
Femme	282	0,88	0,6	0,85	0,488
Âge (années)					
23 ans ou plus	330	Réf.	-	Réf.	-
18-22 ans	143	1,12	0,6	1,19	0,496
Durée de présence en France					
Français.e	93	Réf.	-	Réf.	-
Étranger.e arrivée récente	212	0,52	0,02	0,53	0,063
Étranger.e arrivée ancienne	168	0,80	0,42	0,70	0,279
Blocage administratif					
Non	245	Réf.	-	Réf.	-
Oui	228	0,84	0,4	1,07	0,797
Difficultés à finir le mois					
Non	324	Réf.	-	Réf.	-
Oui	149	2,99	<0,001	2,87	<0,001
Vivre seul.e ou isolé.e					
Non	201	Réf.	-	Réf.	-
Oui	172	1,03	0,9	1,03	0,905
État dépressif majeur					
Non	303	Réf.	-	Réf.	-
Oui	170	2,12	<0,001	1,93	0,006
Temps de présence en distribution					
Un mois ou plus	389	Réf.	-	Réf.	-
Moins d'un mois	84	1,10	0,7	1,25	0,487
Fréquence en distribution					
Au moins une fois par semaine	253	Réf.	-	Réf.	-
Moins d'une fois par semaine	230	0,71	0,1	0,76	0,241
Soutien matériel de l'entourage					
Non	174	Réf.	-	Réf.	-
Oui	299	0,50	0,001	0,56	0,012
Scolarisé.e à l'université					
Oui	321	Réf.	-	Réf.	-
Non	152	1,70	0,02	1,64	0,037

OR = *Odd Ratio* ; Réf. = Référence

Note de lecture : ce tableau représente les résultats des modèles de régression logistique univariée (OR brut) et multivariée (OR ajusté) investiguant les facteurs de risque d'être en état de faim modéré à sévère. Une p-valeur inférieure à 0,05 est considérée comme significative

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés, N=473 (4 indéterminés)

Conclusion intermédiaire

Malgré le recours à une aide alimentaire qui leur est dédiée, près d'un quart des étudiantes et étudiants interrogés rapportent un état de faim modérée à sévère au moment de l'entretien. L'aide alimentaire n'est pas une garantie de sécurité alimentaire, lorsque par exemple le contenu des paniers ne permet pas forcément de se nourrir complètement, lorsque l'on ne sait pas cuisiner les produits ou encore lorsque ces produits ne correspondent pas aux habitudes alimentaires. Les facteurs associés à une situation d'insécurité alimentaire sont d'avoir des difficultés financières à finir le mois, ne pas être scolarisé à l'université et l'absence de soutien matériel de la part de l'entourage. Qui plus est, à situation économique et situation administrative égales, les étudiantes et étudiants présentant un état dépressif majeur ont environ deux fois plus de risque de se trouver dans une situation de faim modérée à sévère. Ce résultat met en évidence l'impact multiple d'un mauvais état de santé mentale et donc l'importance de sa prise en charge. Le recours à l'aide alimentaire semble donc être indispensable mais insuffisant pour répondre en partie au besoin primaire qui est de manger à sa faim, en quantité, qualité voulue (non préjudiciable), sans stress d'approvisionnement.

3. Recours aux services de santé et barrières d'accès aux soins

A. Couverture médicale

Quelle que soit la nationalité, la quasi-totalité (96,0 %) des étudiantes et étudiants déclarent bénéficier d'une protection médicale. Pour les Françaises et Français, 3,2 % pensent ne pas avoir de couverture ou ne pas savoir si elles ou ils en ont une. Pour les personnes nées à l'étranger, 95,8 % ont une couverture maladie, qui est dans 87,5 % des cas la sécurité sociale et dans 7,3 % l'aide médicale d'État (AME).

Parmi les étudiantes et étudiants ayant une sécurité sociale (n=454), 51,1 % déclarent avoir une mutuelle privée alors que ce pourcentage est de 64 % dans la population générale étudiante⁴⁶. Pour celles et ceux sans mutuelle, les principales raisons évoquées sont des raisons financières (21,5 %), la non-connaissance de ce dispositif (16,7 %), le fait de ne pas ressentir le besoin d'en avoir une (16,3 %), de ne pas savoir à qui s'adresser (14,8 %) et d'être en attente de la régularisation de la sécurité sociale (13,4 %). Les autres raisons mentionnées, mais de manière plus rare, sont le fait d'avoir des difficultés administratives, ne pas avoir le temps ou penser ne pas être éligible. Une étude menée en 2014 rapporte qu'un quart des étudiantes et étudiants sans complémentaire étaient éligibles à la complémentaire santé solidaire (CSS)⁴⁷. Les personnes concernées étaient majoritairement originaires de pays hors de l'Union européenne, âgées de plus de 25 ans et percevaient de très faibles revenus. Bien que le pourcentage de personnes ayant déjà la CSS ou bien potentiellement éligibles à l'avoir ne soit pas disponible dans ÉtuCris, leur profil colle majoritairement avec cette description, suggérant qu'une part des personnes rencontrées en distribution et non-couvertes par une mutuelle pourraient être éligibles à la CSS.

La proportion d'étudiantes et étudiants ayant souscrit à une mutuelle est plus importante chez celles et ceux qui mentionnent des besoins en santé par rapport à celles et ceux n'en ayant pas (56,9 % versus 37,1 %⁴⁸) et chez les Françaises et les Français par rapport aux personnes étrangères (75,3 % versus 45,2 %⁴⁹). Ce dernier écart peut potentiellement s'expliquer par une meilleure compréhension de la structure et du fonctionnement du système de santé.

B. Renoncements aux soins

Au total, 71,3 % des étudiantes et étudiants affirment avoir eu besoin de consulter un professionnel de santé ou un psychologue au cours des douze derniers mois ou depuis leur

46. FNIM, *Baromètre de la Fédération, État de l'opinion à l'égard de la couverture et des services en Santé*, Fédération nationale indépendante des mutuelles, janvier 2019.

47. Catherine Chauveaud, Philippe Warin, *L'absence de complémentaire santé chez les étudiants*, rapport de l'Observatoire des non-recours aux droits et services, 2014.

48. $p < 0,001$.

49. $p < 0,001$.

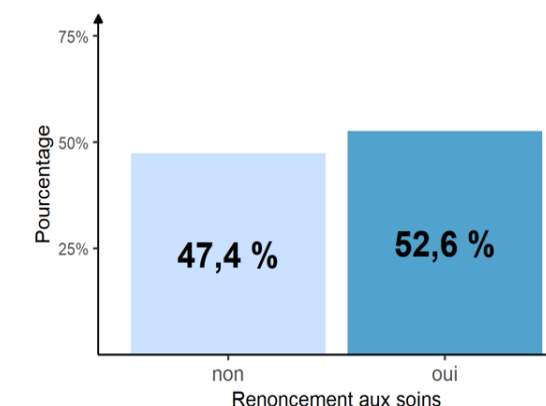
arrivée en France (si elles ou ils sont en France depuis moins de douze mois). Les besoins en santé ressentis sont plus souvent rapportés par les femmes⁵⁰, les Françaises et Français (plus de 90 %)⁵¹ et par celles et ceux exerçant un travail en parallèle de leurs études⁵².

Sur la totalité des répondantes et répondants, 37,5 % ont renoncé à des soins au cours des douze derniers mois. Parmi les 340 étudiantes et étudiants qui ressentent le besoin de consulter, plus de la moitié ont renoncé à une ou plusieurs consultations au cours de la dernière année (52,6 %⁵³, Figure 47).

Figure 47.
Renoncement aux soins

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés et ayant eu besoin de soins (n=340)



Ces renoncements concernent principalement la médecine de ville, les soins dentaires et la médecine spécialisée comme l'ophtalmologie, la kinésithérapie/ostéopathie et la gynécologie. Les raisons principales de renoncement rapportées sont les raisons financières (50,8 %), le fait de penser ne pas y avoir droit (15,6 %), de ne pas savoir où aller (12,3 %), de ne pas savoir comment prendre rendez-vous (10,1 %) et de ne pas avoir le temps de se rendre chez le médecin (9,5 %). Les renoncements aux soins pour raisons financières concernent majoritairement les soins en médecine spécialisée et la prise en charge en santé mentale.

Bien que les résultats entre les différentes études de la littérature soient hétérogènes⁵⁴, la proportion de renoncements aux soins chez les étudiantes et étudiants qui fréquentent les distributions alimentaires est élevée, avec comme raisons principales des raisons financières et/ou administratives (Tableau 36). Par exemple, une étude menée en 2017 par l'ONVE rapporte un taux de renoncement autour de 27,2 %⁵⁵. Les raisons les plus fréquemment invoquées étaient le fait de préférer attendre une amélioration (15,5 %), l'automédication (12,7 %), les raisons financières (12,1 %) et le manque de temps (10,2 %). Une étude menée en 2019 par la Mutuelle des étudiants estime le taux de renoncement aux soins à 42 % parmi leurs adhérentes et adhérents, majoritairement dû à un manque de temps, des raisons

50. 76,8 % contre 63,0 %, $p=0,002$.

51. 91,4 % contre 66,4 %, $p < 0,001$.

52. 78,2 % contre 67,3 %, $p=0,020$.

53. IC95 % [47,3 - 58,2].

54. Ce qui est potentiellement explicable par des différences de formulation de la question.

55. Stéphanie Baggio, Katia Iglesias, Alain Fernex, « Healthcare renunciation among young adults in French higher education : A population-based study », *Preventive Medicine*, vol. 99, juin 2017, p. 37-42.

financières et l'automédication^{56,57}. Enfin, la cohorte étudiante i-Share estime le taux de renoncement aux soins pour raisons financières à 21 % alors qu'il est de 19 % dans ÉtuCris⁵⁸. Alors que l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore)⁵⁹ rapporte que 9 % des renoncements aux soins seraient liés aux difficultés administratives, à la méconnaissance des offres de soins et/ou une faible littératie en santé, ce pourcentage dépasse 35 % dans ÉtuCris.

Tableau 36.
Renoncement aux soins dans l'enquête ÉtuCris en comparaison avec les pourcentages retrouvés dans d'autres enquêtes

Enquête	Population	Date de passation	Pourcentage de renoncement (%)			
			Toutes raisons	Raisons financières		
			Totalité de la population	Celles et ceux ayant besoin de soins	Totalité de la population	Celles et ceux ayant besoin de soins
ÉtuCris ¹	Étudiante en distribution alimentaire	2021-2022	38	53	19	27
OVE ²	Étudiante	2013	27	-	12	-
LMDE ³	Étudiante	2019	42	-	17	-
i-share ⁴	Étudiante	2012-2017	-	-	21	-
Odenore ⁵	Générale	2019	26	-	18	-

1- Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

2- Stéphanie Baggio, Katia Iglesias, Alain Fernex, « Healthcare renunciation among young adults in French higher education : A population-based study », *Preventive Medicine*, vol. 99, juin 2017, p. 37-42

3- Benoit Soulier, rapport de *La mutuelle des étudiants*, 2019

4- Mathieu Castry, Ilaria Montagni, Christophe Tzourio, Jérôme Wittwer, « Les déterminants du renoncement aux soins pour raisons financières des étudiants - une analyse à partir de l'étude i-Share », *Revue d'économie politique*, n°129, 2019, p. 467-488

5- Hélène Revil, Najeh Daabek and Sébastien Bailly, *Synthèse descriptive des données du baromètre du renoncement aux soins*, rapport de l'Odenore, 2019.

56. En comparaison, seulement la moitié des étudiantes et étudiants interrogés dans ÉtuCris ont une mutuelle privée.

57. Benoit Soulier, *La santé des étudiant-e-s en France*, La mutuelle des étudiants, 2019.

58. Mathieu Castry, Ilaria Montagni, Christophe Tzourio, Jérôme Wittwer, « Les déterminants du renoncement aux soins pour raisons financières des étudiants - une analyse à partir de l'étude i-Share », *Revue d'économie politique*, n°129, 2019, p. 467-488.

59. Revil H, Daabek N and Bailly S, « Synthèse descriptive des données du baromètre du renoncement aux soins », *Odenore*, septembre 2019.

C. Le numéro de sécurité sociale provisoire comme facteur de renoncement

Parmi les étudiantes et étudiants arrivés en France pour l'année universitaire 2021-2022, 46,5 % mentionnent ne pas encore avoir leur numéro de sécurité sociale définitif au moment de l'entretien. Ce taux est encore à 15,1 % pour les étudiantes et étudiants arrivés pour l'année universitaire 2019-2020. Pour la plupart, elles et ils ne connaissent ni pas les droits auxquels prétendre avec ce numéro provisoire, ni comment l'utiliser. C'est notamment le cas de Salim, étudiant algérien de 23 ans, passager temporaire à l'aide alimentaire. Il verbalise n'avoir aucune information de ce qu'il peut faire avec ce numéro provisoire, du coup il ne voit pas de médecin alors qu'il déclare avoir une maladie chronique.

Un autre exemple est celui de Denise, étudiante béninoise ayant eu rapidement son numéro de sécurité sociale provisoire, sans complémentaire santé et qui rapporte des problèmes de vue et du stress qui lui déclenche des maux de tête. À la question de l'enquêtrice pour savoir si elle a déjà consulté ou eu des frais de santé en France, elle répond :

Non. À part doliprane, que j'ai acheté quelques fois. Non, je n'ai plus acheté quelque chose. Moi j'ai envie d'aller voir un médecin, mais j'ai pas encore ma carte vitale, je n'ai pas ça et donc voilà pourquoi je suis pas allée.

Entretien avec Denise, béninoise, 24 ans, le 21 mars 2022.

Un autre blocage est le délai de remboursement après l'envoi de la feuille de soins en version papier, comme le rapporte Maïssane une étudiante de 22 ans qui a transmis trois feuilles de soins en décembre 2021 et janvier 2022 et n'était toujours pas remboursée fin-mars 2022. C'est également le cas d'Ayoub, pensant ne pas être couvert mais disposant pourtant d'une attestation de droit. Il préfère se rendre aux urgences quitte à devoir faire plusieurs hôpitaux pour ne pas avoir à avancer les frais. Lors d'une permanence au Secours populaire, un bénévole l'oriente vers un médecin acceptant le tiers payant.

Lors des entretiens, les étudiantes et étudiants rapportent également les problèmes administratifs associés à ce numéro provisoire, notamment pour l'attribution des aides personnalisées au logement (APL) alors que ce facteur n'est pas bloquant en théorie. C'est ce que rapportent notamment deux étudiantes, Nesrine et Salim :

Les APL ça fait depuis le début, enfin début octobre, j'ai fait la demande et toujours pas de nouvelles parce qu'il me faut un numéro de sécurité sociale [...] J'ai toujours un compte provisoire... il me faut le définitif donc bref.

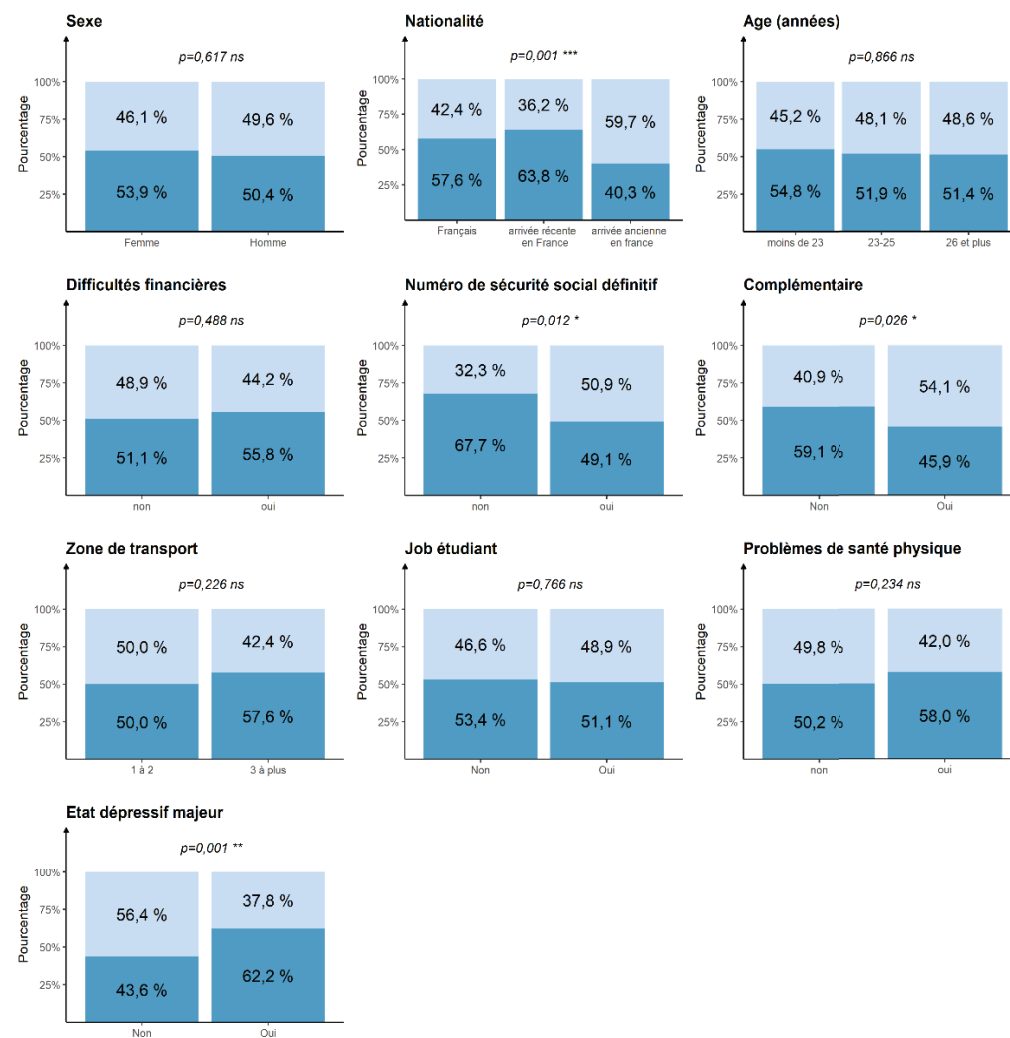
Entretien avec Nesrine, algérienne, 25 ans, le 12 janvier 2022.

Mais pour s'inscrire à la Caf tu dois avoir un numéro de sécurité sociale définitif. Et j'en ai pas encore. Quand je remplis avec le provisoire, le site il indique « format incorrect » les chiffres ils commencent toujours par « 01 ou 02 » moi le mien il commence par 07.

Entretien avec Salim, algérien, 23 ans, le 17 février 2022.

La situation se complique également pour les étudiantes et étudiants étrangers dont la situation administrative tarde à se régulariser, comme c'est le cas pour Mehdi, étudiant algérien. Il a reçu son numéro provisoire rapidement mais devait communiquer son titre de séjour dans les trois mois suivants. En l'absence de celui-ci, son dossier a été bloqué et il doit se réinscrire pour avoir un nouveau numéro provisoire. La littérature actuelle sur ce sujet est limitée et de futures études sur ce sujet permettraient de mieux comprendre les mécanismes.

Figure 48.
Renoncement aux soins
par catégories



Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris
Champ : Étudiantes et étudiants rapportant des besoins de soin, N=340
Note : ns pour non-significatif

D. Facteurs de risque de renoncement

Parmi celles et ceux rapportant des besoins de soins, la part d'étudiantes et d'étudiants ayant renoncé au cours des douze derniers mois est plus élevée chez celles et ceux en état dépressif majeur et celles et ceux n'ayant pas de numéro de sécurité sociale définitif, avec des taux de renoncement atteignant respectivement 62,2 % et 67,7 % (Figure 48). Le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants renonçant aux soins ne diffère pas selon le sexe, la nationalité, l'exercice d'une activité rémunérée, le score de faim ou encore la présence ou non de soutien social. Les personnes rapportant des difficultés à finir le mois ne rapportent pas plus souvent renoncer aux soins que les autres. Bien que les raisons financières soient retrouvées comme une des principales raisons de renoncement, le recours aux soins pourrait être un des premiers postes de sacrifice dans cette population en bonne santé physique mais précaire, et donc toucher l'échantillon de manière globalement homogène.

Les variables testées

- le sexe, l'âge, des difficultés financières pour finir le mois ou payer son loyer
- avoir un numéro de sécurité social définitif
- avoir une mutuelle
- avoir un job étudiant
- vivre en grande couronne
- avoir des problèmes de santé physique
- présenter un état dépressif majeur

L'ACG correspondant [Annexe 17, Figure 55].

Parmi les étudiantes et étudiants ayant besoin de soins, environ la moitié a dû y renoncer. Afin de confronter les facteurs de risque spécifiques à cette population à ceux connus dans la population étudiante, des modèles de régression logistique ont été construits [Encadré *supra*, Annexe 17 : Graphes acycliques dirigés, Figure 55].

Dans l'analyse des facteurs de manière indépendante (analyse univariée, Tableau 37, OR brut), les étudiantes et étudiants ayant besoin de soins et particulièrement à risque d'y renoncer sont celles et ceux n'ayant pas encore leur numéro de sécurité sociale définitif et présentant un état dépressif majeur. À l'inverse, celles et ceux ayant souscrit une mutuelle privée présentent un risque plus faible de renoncer à des soins.

À toutes autres caractéristiques égales (analyse multivariée, Tableau 37, OR ajusté⁶⁰), ces trois facteurs restent statistiquement associés à un renoncement aux soins, ce qui est concordant avec les données de la littérature⁶¹. Une étude a par exemple montré que le pourcentage de renoncement aux soins parmi les étudiantes et étudiants éligibles à la CMU-C mais sans complémentaire santé était trois fois plus élevé que le renoncement observé pour celles et ceux ayant souscrit une

60. Caractéristiques d'ajustement : sexe, âge, difficultés à finir le mois, lieu de vie, emploi étudiant, problème de santé physique.

61. S. Baggio & al, art.cit.

complémentaire⁶². Les difficultés administratives et financières semblent jouer un rôle fort car les étudiantes et les étudiants n'ayant pas encore leur numéro de sécurité sociale définitif et celles et ceux n'ayant pas souscrit de mutuelle privée présentent un risque deux fois plus élevé que les autres. Les personnes en état dépressif majeur sont environ deux fois plus enclines à renoncer à des soins. Les étudiantes et étudiants peuvent faire face à de nombreux obstacles, qu'ils soient financiers, organisationnels, culturels ou géographiques, les limitant dans leur recours aux soins. Ces barrières peuvent sembler d'autant plus insurmontables pour les personnes ayant un état de santé mentale dégradé. Parmi les personnes en état dépressif majeur, 20,9 % rapportent avoir renoncé à des soins de santé mentale au cours de l'année précédente. Les représentations sociales négatives de la dépression peuvent entraîner un sentiment de culpabilité et de honte qui retardent, voire empêcher toute prise en charge⁶³.

Bien que cela ne soit pas statistiquement significatif dans ce sous-échantillon, il semble que le lieu de vie joue un rôle dans le renoncement aux soins, avec un renoncement plus élevé chez les étudiantes et les étudiants habitant en zone de transport en commun 3 ou plus, par rapport à celles et ceux vivant en petite couronne ou à Paris *intra-muros* (zones 1 et 2).

Tableau 37.
Facteurs de risque de renoncement aux soins.

OR = Odd Ratio, Réf. = Référence

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants rapportant des besoins de soin, N=340

Note : Résultat des modèles de régression logistique univariée et multivariée étudiants les facteurs associés à un renoncement aux soins

Variable	n	OR brut	p	OR ajusté	P
Sexe					
Homme	121	Réf.	-	Réf.	-
Femme	219	1,15	0,5	1,12	0,644
Âge (années)					
23 ans ou plus	236	Réf.	-	Réf.	-
18-22 ans	104	1,13	0,6	1,15	0,586
Difficultés à finir le mois					
Non	227	Réf.	-	Réf.	-
Oui	113	1,21	0,4	1,16	0,536
Numéro de sécurité sociale définitif					
Oui	277	Réf.	-	Réf.	-
Non	63	2,23	0,007	2,03	0,025
Couverture mutuelle					
Non	155	Réf.	-	Réf.	-
Oui	185	0,53	0,004	0,63	0,049
Zone de transport en commun					
1 à 2	223	Réf.	-	Réf.	-
3 ou plus	117	1,39	0,2	1,43	0,140
Emploi étudiant					
Non	206	Réf.	-	Réf.	-
Oui	134	0,93	0,7	1,14	0,577
Problème de santé physique					
Non	240	Réf.	-	Réf.	-
Oui	100	1,36	0,2	1,16	0,579
État dépressif majeur					
Non	197	Réf.	-	Réf.	-
Oui	143	1,96	0,003	2,09	0,003

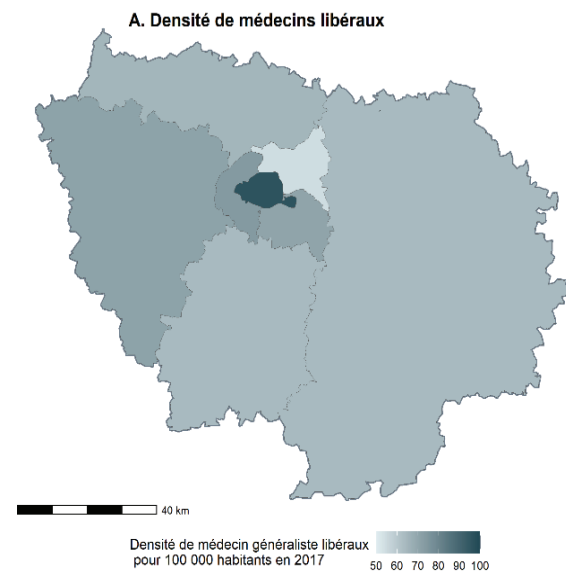
Des travaux antérieurs ont montré que le renoncement aux soins des personnes précaires était huit fois supérieur dans les zones sous-dotées en médecins généralistes⁶⁴. La densité médicale, notamment de médecins généralistes, est inégale sur le territoire francilien (Figure 49A). Par exemple, en grande couronne, la densité de médecins généralistes est jusqu'à deux fois plus faible que sur le territoire parisien. Pour les étudiantes et étudiants résidant dans ces zones moins dotées, le taux de renoncement aux soins est globalement plus élevé que dans Paris *intra-muros* (Figure 49B) [Il.2.A]. Ces résultats exploratoires suggèrent l'existence potentielle d'un gradient territorial du renoncement aux soins dans cette population précaire.

62. Catherine Chauveaud, Philippe Warin, *L'absence de complémentaire santé chez les étudiants*, rapport de l'Observatoire des non-recours aux droits et services, 2014.

63. Emeline Dupuis, Laurent Plancke, Séverine Soetaert, *Non-recours aux soins et troubles dépressifs*, Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts de France, 2016.

64. Aude Lapinte, Blandine Legendre, "Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres", *Études et résultats*, n°1200, 2021.

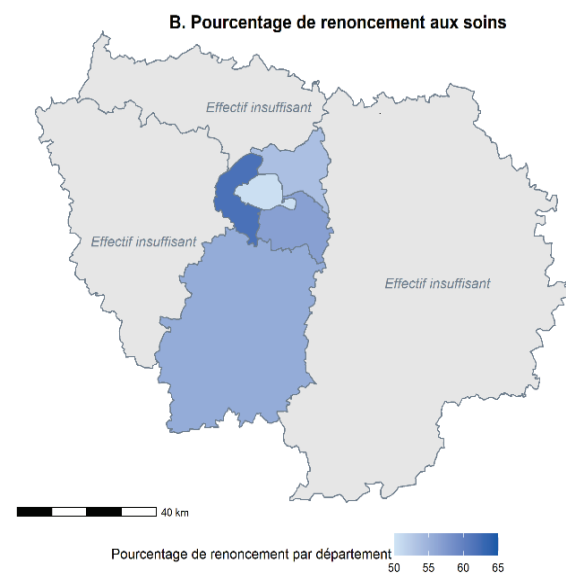
Figure 49. Comparaison de la densité de médecins généralistes et du pourcentage de renoncement aux soins des étudiantes et étudiants interrogés selon le département de résidence



A. À partir des données de URPS médecins libéraux Île-de-France / CARMF 2017, <http://carte.soignereniledefrance.org/#c=home>

B. Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants rencontrés, ressentant un besoin de soins et ayant indiqué leurs lieux d'habitation, N=329



Conclusion intermédiaire

Les situations de non-recours aux soins concernent donc presque la moitié de la population étudiante précaire ayant des besoins en santé. Les facteurs aggravant ce non-recours sont le fait de ne pas avoir de numéro de sécurité sociale définitif, ne pas avoir de mutuelle et être en état dépressif majeur. En outre, des inégalités territoriales de santé semblent apparaître en matière d'accès aux services de santé, comme cela peut être le cas en population générale.

Leviers d'actions et perspectives

L'enquête ÉtuCris permet d'améliorer la connaissance de la santé des étudiantes et étudiants en situation de précarité, dans le sens des recommandations portées par le Sénat, qui pointait le manque de données disponibles⁵¹. Les taux élevés d'états dépressifs et de renoncements aux soins observés parmi la population étudiante qui fréquentent les distributions alimentaires soulignent pourtant l'urgence de la mise en place d'actions de santé ciblées et adaptées.

Une des principales pistes pour améliorer les indicateurs de santé de cette population est l'effectivité de l'accès aux dispositifs. Il s'agit alors de lutter contre le non-recours car très souvent, les dispositifs existent mais ils ne sont pas connus des personnes qui en ont besoin. Au niveau européen, le rapport Eurofound (2015) identifie que le non-recours au sein des populations les plus vulnérables s'explique le plus souvent par le manque d'informations, comme ne pas connaître l'existence d'une prestation ou ne pas bien appréhender les critères à remplir pour y être éligible ou les démarches à mener pour en bénéficier⁶².

Dans ÉtuCris, aucune personne enquêtée n'a mentionné avoir recours aux services de santé universitaires. Pourtant ces lieux situés sur les campus universitaires, dans lesquels le tiers payant est pratiqué, devraient être des lieux ressources pour ces étudiantes et étudiants précaires. Ces services ont en effet dans leurs missions principales d'« assurer le suivi sanitaire préventif des étudiant[e]s étranger[e]s » et proposer des consultations de médecine générale et de psychologie⁶⁷. Les services de médecine préventive universitaire de l'université de la Sorbonne⁶⁸, l'université Paris Cité⁶⁹, l'université Paris Saclay⁷⁰ ou encore l'université

Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines⁷¹ offrent par exemple des consultations de médecine générale, nutrition-diététique, addictologie, de gynécologie, des ateliers de bien-être ou encore des consultations de psychiatrie avec ou sans rendez-vous. Les services de santé universitaires, bien que répondant à un besoin de santé réel, sont peu connus des étudiantes et étudiants en situation de précarité. En outre, ces services ne sont accessibles qu'à celles et ceux inscrits à l'université, ce qui représente 60 % de la population générale étudiante⁷². Il semble donc essentiel d'améliorer la connaissance et la visibilité de ces lieux, en élargissant l'accès à toutes les étudiantes et tous les étudiants sans obligation de rattachement à un établissement particulier.

Les démarches administratives et l'organisation du système de soins peuvent être complexes à décrypter pour des personnes étrangères mais également pour des jeunes Françaises et Français qui quittent le foyer familial et qui se retrouvent confrontés pour la première fois à des démarches administratives, et notamment de santé (remplir une feuille de soins etc.). La première source d'informations des étudiantes et étudiants en matière de santé est internet, les professionnels de santé et la famille⁷³. Elles et ils rapportent être particulièrement mal informés sur les problématiques de bien-être, de santé mentale, dont la dépression, et sur les dispositifs de protection sociale. Pour favoriser une meilleure littératie en santé⁷⁴, des vidéos explicatives de vulgarisation du système de santé ont par exemple été réalisées par Campus France⁷⁵ ou encore l'Espace de Santé Étudiants de Bordeaux⁷⁶. Des vidéos de ce type disponibles dans plusieurs langues, ou des brochures comme le fait déjà la caisse primaire d'assurance maladie, pourraient être un moyen de s'approprier l'organisation du système de santé afin que les étudiantes et étudiants soient plus acteurs et actrices de leur prise en charge.

Pour cette population étudiante particulièrement précaire, des actions d'aller-vers, notamment portées par des pairs sont particulièrement efficaces. Il pourrait être intéressant de proposer un accompagnement adapté et ciblé, comme c'est le cas à la permanence santé proposée à l'antenne Bayet du Secours populaire ou encore via les « *Welcome desk*⁷⁷ ». Cependant, certaines et certains semblent échapper à ce type d'actions. Un travail ultérieur sera mené afin de mieux cerner les barrières d'accessibilité et les leviers d'action possibles.

65. L. Lafon, Rapport d'information..., *op.cit.*

66. Lucie Gonzalez, Emmanuelle Nauze-Fichet, *Le non-recours aux prestations sociales*, Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques, 2020.

67. L. Lafon, Rapport d'information..., *op.cit.*

68. Comme l'indique le service de médecine préventive des étudiants de Sorbonne Université, à la rubrique « SUMPPS », URL : <https://santetudiant.com/>, page consultée le 27 juin 2022.

69. Comme l'indique le service de Santé Universitaire de l'Université Paris Cité, à la rubrique « Le SSU », URL : <https://u-paris.fr/service-sante/>, page consultée le 27 juin 2022.

70. Comme l'indique le service de Santé Universitaire de l'Université Paris-Saclay, à la rubrique « Santé et Bien-être », URL : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/medecine-preventive>, page consultée le 27 juin 2022.

71. Comme l'indique le service de Santé Universitaire de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, à la rubrique « SSU », URL : <https://www.uvsq.fr/ssu>, page consultée le 27 juin 2022.

72. L. Lafon, Rapport d'information..., *op.cit.*

73. B. Soulier, La santé..., *op.cit.*

74. Littératie en santé signifie « Compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé ». Voir « La littératie en santé : un concept critique pour la santé publique. » site web de Santé publique France, URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-litteratie-en-sante-un-concept-critique-pour-la-sante-publique>, page consultée le 12 juillet 2022.

75. Campus France Paris, *Campus France tutorials : Registration for Social Security – English subtitles*, URL <https://www.youtube.com/watch?v=qEpy9Xr9UKk>, consulté le 3 juin 2022.

76. Espace Santé Étudiants Bordeaux, #Séculpliqué, URL : <https://www.youtube.com/hashtag/s%C3%A9culpliqu%C3%A9>, consulté le 3 juin 2022.

77. Les « *Welcome desk* » sont des espaces pour accompagner les étudiantes et étudiants étrangers dans leurs démarches, réunissant plusieurs services pour les aider dans leur installation. Situé à la cité universitaire, ils sont cependant accessibles à toutes et tous.

Pour finir, une simplification et une accélération des procédures administratives sont également un des leviers indispensables pour améliorer le recours aux soins. Les problématiques de précarité administrative dues à un retard de délivrance ou de renouvellement de titre de séjour ou bien le délai d'obtention du numéro de sécurité sociale définitif et de la carte vitale (minimum deux mois) privent les personnes des dispositifs qui leur sont théoriquement accessibles et jouent un rôle prépondérant dans leur renoncement aux soins. En plus de complexifier leur parcours administratif, le fait de devoir avancer les frais favorise le renoncement aux soins pour raison financière. Le manque de connaissance des droits constitue également un facteur d'isolement et de précarité de cette population vulnérable.

Tous ces éléments contribuent à la dégradation de l'état de santé général des étudiantes et étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur français. Ni le fait d'ignorer le fonctionnement du système de santé français, ni le fait d'être confronté à un parcours administratif complexe ne devraient pénaliser cette jeunesse qui souhaite étudier dans des conditions propices à sa réussite.

VIII

CHAPITRE HUIT

Conclusion générale

La précarité étudiante a été mise sur le devant de la scène médiatique dès le premier confinement national. Les longues files d'attente devant des distributions alimentaires ont été prises comme symbole représentant la détresse d'une jeunesse, entravée dans le cours de ses études (enseignement à distance), de ses sociabilités (confinements, couvre-feu, mesures de distanciation), privée de sources de revenus de travail (dans la restauration par exemple) et contrainte de demander assistance.

L'enquête présentée dans ce rapport, financée par la Ville de Paris et d'autres acteurs privés et publics fortement mobilisés pour répondre aux effets de la crise, contribue à objectiver la précarité étudiante. Mais elle resserre la focale sur une frange de la population estudiantine – celle qui se rend à l'aide alimentaire –, en refusant *a priori* d'en faire la miniature d'une jeunesse malmenée par la crise.

Durant l'hiver 2021-2022, l'Observatoire du Samusocial de Paris a mené une enquête sur la situation d'étudiantes et étudiants fréquentant des distributions alimentaires spécialisées, en Île-de-France. Près de 500 personnes ont été interrogées par questionnaire et une quarantaine parmi elles lors d'entretiens complémentaires. Cet échantillon n'a pas l'ambition de représenter l'ensemble des étudiantes et étudiants, mais il permet de parler de celles et ceux qui, pendant leurs études en France durant l'année scolaire 2021-2022, ont eu besoin d'aide pour manger. Ce premier rapport de l'enquête ÉtuCris décrit leurs profils, leur rapport aux ressources principales que sont les aides familiales et l'emploi, leurs conditions de vie et leur état de santé, les arbitrages budgétaires et les privations qui en découlent.

L'enquête ÉtuCris montre que ce ne sont pas n'importe quelles étudiantes et étudiants qui recourent à l'aide alimentaire, dans n'importe quelles circonstances. L'enquête témoigne de l'investissement personnel et familial requis, dans certains milieux, pour poursuivre de

longues études, de la fragilité des équilibres économiques et relationnels qui supportent cet investissement. On sait que la crise sanitaire a parfois ébranlé ces équilibres et provoqué des effets d'épuisement et de solitude dans un moment de la vie imaginé comme celui d'une émancipation et d'une intense individuation. Ces formes de mal-être, documentées par différentes enquêtes en population étudiante générale, sans qu'elles aient partout les mêmes ressorts, le sont aussi par ÉtuCris, où, 35,6 % des personnes souffrent d'un trouble dépressif majeur.

La population interrogée se distingue de la population estudiantine à plusieurs égards. Le trait le plus marquant est que plus des trois quarts des répondantes et répondants sont étrangers – une proportion tout à fait comparable à celle de l'enquête passée à la même période par l'Insee (80 %¹). Qu'est-ce que cela indique ? Pour venir faire leurs études en France, ces personnes étrangères ont mobilisé des ressources économiques familiales considérables, qui leur laissent peu de marge de manœuvre budgétaire une fois sur place, ou, pour le dire positivement, qui les obligent à combiner toutes sortes de ressources monétaires, matérielles et relationnelles pour vivre.

Pour toutes et tous, les équilibres budgétaires trouvés sont provisoires et précaires. Du côté des recettes, les aides parentales, décisives pour préparer le départ des étudiantes et étudiants étrangers (les candidates et candidats qui ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne doivent en principe réunir 7 500 € en gage de solvabilité pour une année), se tarissent ; les éventuelles autres aides familiales mobilisables sur place, notamment en matière de logement, impliquent rapidement des contreparties ; les boulots compatibles avec les études – sans qu'ils s'inscrivent nécessairement dans le cursus – ne sont pas si simples à trouver, encore moins quand la réception d'un titre de séjour se fait attendre ; quant aux bourses d'études, elles ne touchent qu'une minorité de la population interrogée. Du côté des dépenses, le logement – le plus souvent dans le parc privé pour cette population majoritairement non-boursière – absorbe l'essentiel des recettes. Au moment de l'enquête, trois personnes sont en situation d'hébergement contraint ou sans-domicile². Des ajustements s'opèrent en particulier sur l'alimentation. Les étudiantes et les étudiants se privent de nourriture, 14,8 % présentent un état de faim modérée au moment de l'enquête, et 11,0 % un état de faim sévère. L'aide alimentaire est une manière d'économiser de l'argent et de compléter son panier de denrées, que découvrent une bonne partie des étudiantes et étudiants, par bouche-à-oreille, au début de leurs études supérieures en France, et à laquelle recourent de moins en moins de personnes, la scolarité passant. Néanmoins, la plupart de celles et ceux qui se rendent à l'aide alimentaire au moment de l'enquête y vont de façon régulière, et celles et ceux qui y vont depuis plusieurs années scolaires, présentent des difficultés économiques chroniques.

La décohabitation d'avec ses parents, qui ne signifie pas l'absence d'aide familiale mais son intermittence et son insuffisance effective, concerne quasiment toute la population d'étude. Elle pèse lourdement sur les ressources des étudiantes et étudiants, français ou étrangers, en début d'études en région parisienne (qui coïncide pour la plupart avec l'arrivée en France), ainsi qu'au long cours parfois. Pour les étudiantes et étudiants étrangers s'ajoutent des épreuves

1. Aliocha Accardo, Agnès Brun, Thomas Lellouch, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première*, n°1907, juin 2022.

2. Selon la terminologie de la nomenclature européenne Ethos.

administratives, même après avoir été autorisés à venir étudier en France. En conséquence de conflits familiaux pour les personnes françaises, d'une migration internationale en solitaire pour les personnes étrangères, les étudiantes et étudiants doivent ainsi faire face à des dépenses inédites qui risquent d'avoir des conséquences sur leurs études.

Ces résultats appellent une série de recommandations, une partie d'entre elles émanant des étudiantes et étudiants interrogés³.

Mettre sur un pied d'égalité les étudiantes et étudiants, quelle que soit leur nationalité

Pour les personnes nées à l'étranger, surreprésentées dans l'enquête ÉtuCris par rapport à d'autres enquêtes en population générale étudiante, et qui forment la majorité des bénéficiaires des distributions alimentaires, les difficultés administratives se cumulent à des épreuves de l'immigration – l'éloignement familial, la découverte d'un nouveau cadre de vie, de nouvelles institutions. L'obtention d'un visa ou d'un titre de séjour dans le cadre des études n'a rien de simple et s'avère plus compliqué pour les personnes non européennes, et plus encore pour les Algériennes et les Algériens. Le traitement des dossiers à la préfecture est lent, complexe, à l'issue incertaine. Les étudiantes et étudiants doivent ainsi patienter jusqu'à la finalisation de leur dossier, épuisant pour certaines et certains toutes leurs économies, car sans carte de séjour, il leur est impossible de trouver un emploi déclaré, d'avoir des aides au logement, une complémentaire santé solidaire. Une partie notable de la population interrogée est soit déjà en situation irrégulière ou vouée⁴ à le devenir rapidement (soit 14,5 % des personnes). La population étrangère venue étudier en France et autorisée au préalable à venir y étudier, ne devrait pas subir de telles entraves qui créent des inégalités manifestes au sein de la population étudiante.

Des interventions coordonnées de différents services – social, sanitaire, juridique et pédagogique – sont ainsi recommandées pour accompagner les étudiantes et étudiants étrangers dans leurs démarches administratives. La généralisation d'un guichet unique à tous les établissements d'enseignement supérieur qui accueillent des étudiantes et étudiants étrangers, devrait être promue. Le regroupement en un seul lieu de tous les services (préfecture, Crous, mutuelle, etc.) dont elles et ils ont besoin à leur arrivée en France est une préconisation pour éviter des situations chaotiques et angoissantes. Cela permettrait d'une part de densifier les journées d'insertion et d'autre part de faciliter les procédures administratives grâce à un accompagnement systématique pour la régularisation de leur situation administrative, dès lors qu'elles et ils se sont acquittés de leur frais d'inscription.

3. En fin de questionnaire, ils étaient interrogés sur les dispositifs qui auraient pu ou dû être mis en place pour leur faciliter la vie. Ils et elles pouvaient s'exprimer sur leurs attentes en matière de politique publique.

4. Situation administrative précaire : expiration prochaine du visa, en attente de l'obtention du titre de séjour (première demande ou renouvellement).

Favoriser l'accès aux droits sociaux et renforcer l'accès à la santé

De ces situations administratives précaires découlent également des ruptures ou des renoncements aux soins en lien notamment avec l'attribution d'un numéro de sécurité sociale provisoire, dont très peu d'étudiantes et étudiants étrangers ont compris le fonctionnement. Plus généralement, le renoncement et le retard de recours aux soins dans la population étudiante pourraient et devraient être largement évités, en particulier pour les plus fragiles. Les principales raisons sont la non-affiliation à une complémentaire santé, les reste-à-charge et les avances de frais des consultations, qui constituent des charges rétroactives. Les frais de santé peuvent être limités dès lors que la situation administrative est stable et que les dispositifs de protection sociale sont compris.

En matière d'assurance santé pendant les études, la complémentaire santé solidaire, censée profiter à de nombreuses étudiantes et étudiants, n'atteint pas toutes celles et ceux qui y auraient potentiellement droit.

Ainsi, renforcer l'accompagnement des étudiantes et étudiants dans leurs démarches d'affiliation à la sécurité sociale et à une complémentaire santé au moment de leur inscription dans le circuit de l'enseignement supérieur pourrait favoriser leur accès aux soins ; cela pourrait être également une des missions des antennes administratives polyvalentes promues dans la partie précédente.

Les dispositifs de santé pour les étudiantes et étudiants, comme les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), prévus par la loi⁵, sont des leviers efficaces pour permettre d'accéder aux soins. En effet, leurs missions sont suffisamment larges pour répondre aux nombreux besoins en santé des étudiantes et étudiants (examen de santé notamment avec dimension psychologique ; visite médicale ; suivi sanitaire préventif des étudiantes et étudiants étrangers ; délivrance de médicaments dont contraception etc.). En outre, ils peuvent fonctionner comme des centres de santé, offrant à la population étudiante des consultations et des soins similaires à ceux d'un cabinet de médecine de ville.

Certes, les moyens alloués sont insuffisants et leur champ d'action restreint aux étudiantes et étudiants inscrits à l'université⁶, pour autant aucun inscrit à l'université n'a mentionné dans l'enquête ÉtuCris l'existence de ces services de santé dédiés. L'articulation, la lisibilité et la visibilité de ces services sont donc des conditions indispensables à leur sollicitation effective. La généralisation et le renforcement de ces dispositifs spécifiques dans l'ensemble des universités et autres établissements d'enseignement supérieur doivent obligatoirement s'accompagner d'une communication compréhensible, ciblée et adaptée, notamment en développant des actions de type « aller-vers », portées par des pairs.

5. Art. L. 831-1 du Code de l'éducation.

6. Laurent Lafon, Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante France sur l'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités (2020-2021), Rapport d'information, n° 742, juillet 2021.

Orienter vers des services de santé mentale accessibles

La crise sanitaire a mis en lumière la détresse psychologique et les faiblesses de l'accompagnement en santé mentale des étudiantes et étudiants. L'enquête ÉtuCris montre que parmi les étudiantes et étudiants bénéficiaires des distributions alimentaires, plus d'une personne sur trois fait état d'un état dépressif majeur.

Par conséquent, la prise en charge de séances de psychothérapie par l'Assurance Maladie doit être promue et facilitée pour les étudiantes et étudiants, notamment en développant la présence de psychologues dans les espaces de vie étudiante.

À une période de la vie où peuvent apparaître des troubles de santé mentale et où la transition vers la vie de jeune adulte peut être source de difficultés psychologiques, comme l'a explicité le psychiatre Thierry Bigot⁷, car ce sont à ces âges que se jouent « l'autonomisation, la socialisation et la construction d'une des parties de notre identité, la partie professionnelle ; les renoncements nécessaires aux choix d'orientation, conjugués aux pressions académiques et/ou familiales ; un environnement d'étude souvent plus anonyme que dans le secondaire ; une éventuelle séparation du foyer familial, en raison de l'éloignement du lieu d'étude ou par désir d'autonomisation ; une paupérisation des étudiants ; la massification de l'enseignement supérieur ; une sélectivité accrue ; [etc.] », il est nécessaire de proposer une prise en charge globale et pluridisciplinaire.

Garantir un accès en autonomie à une alimentation pour toutes et tous

La crise sanitaire a rendu visible l'insécurité alimentaire des étudiantes et étudiants en France. Sans surprise, une part remarquable des personnes qui se rendent dans des lieux de distribution alimentaire présentent un état d'insécurité alimentaire. Il est indispensable de garantir à cette jeunesse une sécurité alimentaire durable, que ne garantissent pas les services actuels.

Le chèque alimentaire, dispositif annoncé depuis fin 2020 par le Gouvernement, pourrait être décliné spécifiquement pour les étudiantes et étudiants en situation de précarité, levant ainsi de nombreux obstacles exprimés par celles et ceux qui fréquentent les distributions, comme les horaires, le temps d'attente, de trajet, le choix limité de produits. Couplé avec le repas à 1 € pour toutes et tous dans les restaurants universitaires, cette combinaison aurait l'avantage de prévenir et d'éviter des situations d'insécurité alimentaire. Cette mesure permettrait également de lutter efficacement contre la stigmatisation de celles et ceux qui demandent de l'aide, car elles et ils sont nombreux à souhaiter faire leurs courses et se nourrir comme tout le monde, sans avoir le sentiment de dépendre des dispositifs caritatifs. Ainsi, cette aide monétaire serait également un moyen de les aider à s'autonomiser financièrement sans renoncer à leurs plaisirs gustatifs. En outre,

7. Ibid.

Santé Publique France s'est mobilisée dans la promotion du bien manger avec un petit budget à destination des jeunes afin de leur donner quelques clés pour améliorer leur alimentation.

Des recommandations aux actions dans la lutte contre la précarité étudiante

Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les distributions alimentaires sont donc un moyen efficace mais en l'état insuffisant. Il faut être plus ambitieux et s'attaquer à la précarité étudiante dans son ensemble. Cela passe d'abord par des mesures efficaces pour alléger le premier poste de dépenses des étudiantes et étudiants, le logement : augmenter l'offre de logement à moindre coût ; faciliter et accélérer l'accès aux aides au logement ; plafonner les loyers des résidences universitaires privées.

D'autres mesures peuvent également être explorées comme faciliter leur accès à des emplois décents, suffisamment rémunérateurs et adaptés à leur vie étudiante. Les trois quarts des étudiantes et étudiants présents à l'aide alimentaire interrogés pour ÉtuCris qui n'ont pas d'emploi déclarent en chercher, d'aucuns demandent de l'aide dans leurs recherches et pour maîtriser les démarches et droits en la matière. Les freins sont administratifs, associés au fait que les personnes étrangères soient très contraintes dans leurs possibilités de travailler (demande d'autorisation provisoire de travail, en particulier pour les personnes algériennes, plafonnement horaire) voire discriminées à l'embauche. Les offres à disposition quand on doit concilier emploi du temps scolaire et travail sont du reste limitées.

Or, certaines étudiantes et certains étudiants ne perçoivent pas d'aides financières, qu'elles émanent de leurs parents ou de l'État, et sont ainsi contraints d'exercer un emploi rémunéré. Cette expérience professionnelle, souvent liminale, peut s'avérer positive, d'autant plus si elle est connectée avec les études, mais elle ne doit pas entraver leur bon déroulement.

D'autre part, une mesure peu coûteuse mais à effet direct est l'amélioration de la visibilité et de la lisibilité de toutes les aides et dispositifs dédiés à la population étudiante. Les aides et les dispositifs existent – certes pas encore suffisamment de façon pluridisciplinaire – mais ils souffrent tous d'un manque de centralisation et de recensement. Cartographier de manière interactive tous les sites d'aide alimentaire, d'accompagnement social, de soins, etc. à destination de la population étudiante, en spécifiant pour chacun les modalités et les conditions d'accès, contribuera de manière efficace à informer, et à prévenir, voire limiter le non-recours.

La plupart des démarches se faisant sur internet, il serait également judicieux de s'assurer que les étudiantes et étudiants soient toutes et tous correctement et suffisamment équipés (ordinateur et connexion internet). La dématérialisation peut permettre de simplifier l'accès aux informations et aux démarches, mais elle provoque également des inégalités d'accès aux services publics dès lors que les personnes ne sont pas formées, pas pourvues en matériel, ou non totalement francophones.

Il faudrait également en finir avec la centralisation de la plupart des dispositifs et aides à Paris, ce qui permettrait d'augmenter les marges de manœuvre des étudiantes et étudiants. Les contraintes d'emploi du temps et les longues distances entre lieux de vie, d'études et d'emploi obligent parfois à choisir, voire à renoncer à se rendre dans des services d'aide.

Les étudiantes et étudiants ont particulièrement insisté sur les aspects précédents comme des leviers à l'amélioration de leur situation, mais d'autres propositions ont été faites, qui méritent d'être signalées⁸ :

- Davantage d'assistants et assistantes sociales présents dans les lieux d'étude : « besoin de voir une assistante sociale mais n'arrive pas à en contacter une » ;
- La décorrélation de l'attribution et du montant de la bourse à la situation financière des parents : « pour la bourse, évaluer la situation des étudiants par rapport aux parents n'est pas juste, ne pas évaluer en fonction car situations de conflit possibles ».
- L'attribution d'une « allocation mensuelle » pour toutes et tous ;

Enfin, l'enquête s'étant déroulée après des périodes de confinement et de cours en distanciel, de nombreuses étudiantes et étudiants ont insisté sur l'importance de favoriser les liens sociaux grâce à plus de lieux de convivialité, d'activités sportives ou encore de groupes de parole.

Continuer l'enquête sur les situations de précarité estudiantine

Les situations de précarité intervenant au cours des études sont négligées dans les enquêtes en population générale estudiantine. Au côté d'autres enquêtes récentes, ÉtuCris comble en partie ce manque. Il est néanmoins indispensable de poursuivre l'enquête et d'améliorer la connaissance des phénomènes de précarité estudiantine pour tenter d'y remédier en construisant des politiques publiques adaptées et efficaces. Dans cette optique, l'enquête ÉtuCris se poursuit en explorant deux thématiques.

En lien avec la Caisse nationale d'allocations familiales, il s'agira d'identifier plus finement les obstacles à l'obtention des aides sociales. Dans le même temps, un autre volet de l'enquête financé par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, sera approfondi, portant sur l'impact de la perte de revenus sur l'état de santé et le recours aux soins dans une population qui bénéficie pourtant d'une bonne couverture médicale. L'horizon de recherche est de mieux cerner, en considérant des budgets effectifs, quelles sont les ressources qui manquent aux étudiantes et étudiants présents à l'aide alimentaire pour vivre sans privations ou renoncements.

8. Hors du thème précarité : la promotion des « droits pour les personnes trans ».

Annexes

Description de la population enquêtée

Annexe 1 : Brefs portraits des personnes enquêtées par entretiens

Pour rappel, les prénoms correspondent à des noms d'emprunt. Le niveau de précision donné sur les situations individuelles est ajusté pour que les descriptions ne soient pas identifiantes.

Français·e·s

Coumba, 18 ans, L1 langues et civilisations

Bénéficiaire de l'échelon 5 (466 € par mois) de la bourse sur critères sociaux (BCS), Coumba, qui vit seule depuis ses 17 ans, arrive en région francilienne en septembre 2021, s'installe dans une colocation Crous, en banlieue, et reçoit des APL. En dépit de cette décohabitation précoce, Coumba est ponctuellement aidée par ses parents. Pour compléter son budget, elle travaille à temps partiel en CDI dans un supermarché. Après plusieurs mois d'attente de la validation de son inscription dans une épicerie sociale, au moment de l'entretien elle n'a eu recours qu'une seule fois à l'aide alimentaire.

Gloria, 23 ans, M2 science politique

Bénéficiaire de l'échelon 6 (494 € par mois) de la BCS, la mère de cette étudiante ne peut pas l'aider financièrement. Gloria s'appuie depuis plusieurs années sur sa force de travail, en 2021-2022 elle est en CDI en relation client dans l'agroalimentaire, une activité très concurrente de ses études (20 heures par semaine). Arrivée en Île-de-France depuis septembre 2021, elle loge en banlieue dans une résidence étudiante privée et bénéficie d'APL. Elle a déjà reçu une aide financière exceptionnelle du Crous pour payer son loyer avant que son père, avec qui elle n'a pas grandi, décide de la soutenir financièrement pour la première fois. Si elle a été habituée plus jeune avec sa mère aux dispositifs d'aide alimentaire, elle n'est allée qu'une seule fois dans une distribution étudiante.

Irène, 19 ans, L2 histoire-géographie

L'étudiante bénéficie de l'échelon 7, maximal, de la BCS (574 € par mois) et est habituée aux banques alimentaires depuis petite. Elle réalise également de nombreux « petits boulots » pour boucler son budget, mais n'a pas accès à de l'aide familiale. Elle vit dans une résidence Crous et perçoit des APL.

Lina, 18 ans, L1 lettres

Cette jeune femme fraîchement sortie du lycée arrive en Île-de-France à la rentrée de septembre 2021. Elle est hébergée gratuitement chez l'une de ses grandes sœurs avec huit autres personnes dans un appartement en banlieue. Cet hébergement se passe mal mais elle ne peut se permettre d'autres solutions. Éligible à la BCS, elle n'en bénéficie pas à cause d'erreurs dans son dossier. Elle ne peut donc s'appuyer que sur des ressources minimales issues de plusieurs membres de sa famille. Faute de trouver un emploi, elle en abandonne la recherche. En insécurité alimentaire, elle fréquente en général la distribution alimentaire de façon hebdomadaire, même si sa santé mentale se dégrade, elle ne trouve plus la force d'y aller aussi souvent. Elle renonce à certains soins pour des raisons financières.

Mira, 21 ans, L3 géographie

Pour subvenir à ses besoins la jeune femme bénéficie de l'échelon 3 (333 € par mois) de la BCS, et exerce plusieurs activités rémunérées : préparatrice de commande en intérim et coiffeuse au noir ponctuellement. En raison d'une mauvaise entente avec ses parents, accentuée par le premier confinement, elle vit avec sa grande sœur dans un logement en banlieue dont cette dernière est propriétaire. Mira verse un loyer de 200 € par mois à sa sœur lorsqu'elle en a les moyens. Après avoir commencé à fréquenter l'aide alimentaire pour aider ses parents lors du premier confinement, la jeune femme poursuit cette fréquentation hebdomadaire pour participer aux dépenses avec sa sœur.

Moundir, 26 ans, M2 sciences sociales

En rupture familiale, ce jeune homme ne reçoit aucune aide familiale, mais bénéficie de l'échelon 7 (574 € par mois) de l'aide spécifique pour autonomie avérée du Crous. Il fait également du tutorat à l'université depuis sa L3. Il vit actuellement dans un « logement de chercheur », avec des APL. Il va chaque semaine en épicerie sociale, et a essayé d'autres associations ne l'ayant pas satisfait en raison de l'attente trop longue selon lui.

Olga, 21 ans, L1 lettres

En rupture familiale, Olga ne peut s'appuyer sur ses parents ou sa fratrie pour vivre. En revanche, depuis son arrivée en Île-de-France en septembre 2021, elle se repose sur le soutien affectif et matériel d'autres membres de sa famille, chez qui elle mange régulièrement. Elle reçoit également l'échelon 6 (494 € par mois) de la BCS, et fait de la garde d'enfants et de l'aide aux devoirs de manière ponctuelle. Bien qu'elle dorme souvent chez sa famille francilienne, elle loue une colocation en banlieue, troisième logement depuis septembre, sans APL. Elle fréquente l'aide alimentaire une fois par mois.

Sanaa, 22 ans, quatrième année de médecine

Après la perte d'une bourse au mérite en raison d'un redoublement, Sanaa bénéficie de l'échelon 1 (172 € par mois) de la BCS, et peut s'appuyer sur une aide financière ponctuelle de son père, ainsi que sur des aides en nature (alimentation, produits d'hygiène) de sa mère et d'une cousine. Ses ressources se composent également d'une gratification pour son stage à l'hôpital, et d'économies liées à des jobs d'été réalisés depuis ses 18 ans. Elle vit dans une résidence privée dans Paris intra-muros, est encore en attente du versement de ses APL sont encore en attente. Elle essaye d'aller au moins toutes les deux semaines à l'aide alimentaire, même si elle manque souvent des distributions en raison de son emploi du temps chargé.

Étranger.e.s

Anciennement arrivé.e.s (avant la rentrée universitaire 2021-2022)

Amadou, malien, 20 ans, BTS énergie/électrification

Titulaire d'une carte de séjour « vie privée et familiale » valable pour dix ans, l'étudiant vit en France avec sa famille depuis quatre ans. Mis à la porte par ses parents, il ne dispose pas d'aides familiales et est à la rue depuis un mois au moment de la première rencontre. Quelques semaines après cette première rencontre, sa situation évolue. Il reçoit une aide de 300 € de la mission locale, et des cagnottes sont mises en place pour l'aider. Il trouve aussi un logement Crous. Il fréquente régulièrement plusieurs associations de distributions alimentaires.

Amir, algérien, 25 ans, doctorat ingénierie

Arrivé en France en 2019, et en Île-de-France pour la rentrée 2020-2021, Amir perçoit sa première année une bourse Erasmus et est aidé par son père. Désormais, il vit grâce à une bourse doctorale et au salaire de l'institut auquel il est rattaché comme doctorant. Avant cette situation, il travaillait ponctuellement sur des marchés pendant quelques mois. Il loue actuellement une chambre chez des particuliers en banlieue, son second logement francilien de ce type. Pendant deux mois, il ne dispose plus de titre de séjour. Sa situation s'étant améliorée, il ne va plus à l'aide alimentaire.

Anissa, algérienne, 23 ans, M2 Marketing hôtellerie-restauration

Arrivée en France en 2018 avec 600 €, Anissa peut ponctuellement bénéficier du soutien moral et financier d'une professeure. Autrement, elle se repose sur son alternance en restauration pour acquérir des ressources. Elle vit actuellement dans un foyer de jeunes travailleurs (FJT) en banlieue et touche les APL, après un parcours résidentiel chaotique (cinq logements, dont deux hébergements chez de la famille ayant fini par des mises à la rue). Elle fréquente régulièrement plusieurs points de distributions alimentaires d'une association, à Paris et en banlieue.

Artemis, grecque, 30 ans, M1 grec moderne

L'étudiante arrive en France dès 2010 avec sa mère afin de fuir la crise économique grecque, retourne au pays, revient finalement en France. Depuis le début de ses études de grec moderne en 2018, elle est bénéficiaire de l'échelon 6 (494 € par mois) de la BCS. Elle vit alors avec sa mère dans un appartement dans le secteur privé et lui verse une pension de 200 € mensuels pour le loyer. Suite au récent départ de sa mère retraitée, elle recherche un logement étudiant, mais continue d'aider financièrement sa mère. Elle fréquente de façon hebdomadaire l'aide alimentaire depuis 2018.

Dina, malgache, 20 ans, L2 communication

En France depuis septembre 2020, cette étudiante est initialement aidée financièrement par ses parents. Le montant de l'aide se tarit progressivement pour prendre fin plusieurs mois avant l'entretien. En revanche, de son côté elle envoie parfois de l'argent à sa famille restée au pays. En parallèle, elle réalise de nombreux emplois en intérim depuis son arrivée. Les revenus sont irréguliers, elle cherche un CDI à temps partiel auquel elle peut désormais prétendre grâce à l'obtention d'un titre de séjour après neuf mois de récépissés. Louant une chambre chez des particuliers en banlieue (second logement depuis son arrivée), sans APL, elle doit quitter à terme ce logement, et cherche une location moins coûteuse. Elle va chaque semaine en distribution, et a recourt à des paniers bio étudiants à prix très réduits.

Hafida, algérienne, 23 ans, M1 développement durable

Arrivée en France en septembre 2020, avec 5 000 € donnés par ses parents, la jeune femme déménage en Île-de-France pour l'année universitaire 2021-2022. Elle ne bénéficie plus qu'exceptionnellement du soutien de ses parents, mais peut s'appuyer sur une faible aide financière de sa sœur et d'un oncle habitants en France. Encore en attente de validation de son second titre de séjour, elle commence à travailler au noir (garde d'enfants/soutien scolaire) pour 120 à 160 € par mois. Après une première colocation informelle trop coûteuse, elle loue une chambre de façon non-déclarée auprès d'une famille en banlieue pour 215 €. Elle fréquente toutes les deux semaines l'aide alimentaire, se prive de certains repas bien que la famille qui la loge, accueillante, la laisse se servir dans le réfrigérateur. De plus, elle renonce à des traitements médicamenteux prescrits, pour des raisons financières.

Imène, algérienne, 28 ans, L2 anglais

Arrivée en France en septembre 2020, avec 2 500 € d'économies personnelles, elle est hébergée chez sa tante, avec laquelle la cohabitation se passe mal pendant plus d'un an. Après son départ précipité de ce logement, elle est temporairement hébergée par une amie à laquelle elle verse 300 € de loyer. Pour participer, elle utilise une seule fois l'aide alimentaire, expérience négative selon elle. Cet hébergement n'est pas idéal non plus, puisqu'elle se retrouve à dormir dehors quelques nuits. Ses ressources se composent de ménages non-déclarés depuis l'année 2020-2021, mais surtout de son CDI en restauration très concurrent avec ses études.

Khedidja, marocaine, 21 ans, BTS commerce

Arrivée en France à 17 ans en 2018, la jeune femme est soutenue par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) jusqu'à ses 21 ans. Orpheline de père, elle aide financièrement sa mère tous les mois d'une centaine d'euros. Elle vit dans un foyer jeune travailleur (FJT) en banlieue et perçoit des APL. Après des babysittings, dont les revenus ont diminué pendant la crise sanitaire, elle est désormais en alternance auprès d'une assurance. Dès fin 2019, Khedidja fait appel à l'aide alimentaire plusieurs fois par mois. Jusqu'à quelque temps avant l'entretien, elle ne mangeait qu'une fois par jour.

Manel, algérienne, 21 ans, L3 mathématiques

Arrivée en France en septembre 2020, l'étudiante perçoit pour l'année précédente et l'année actuelle une aide sociale de son université (dont le montant a baissé d'une année à l'autre). Elle a reçu au total 10 000 € de son père pour son projet d'immigration scolaire, qu'elle a partiellement remboursé dès l'obtention de son salaire pour son emploi à temps partiel en supermarché. Pour pouvoir travailler, elle a dû patienter un mois avant de recevoir son autorisation de travail. Elle loue actuellement une chambre en résidence étudiante privée en banlieue, troisième logement depuis son arrivée, et reçoit des APL qui ont mis près d'un an et demi à arriver. Elle fréquente régulièrement une épicerie sociale pour faire des économies depuis mi-2021 après un long délai d'attente de validation de sa demande d'accès.

Paul, camerounais, 24 ans, L3 marketing-vente

Arrivé en France pour l'année universitaire 2020-2021, le jeune homme est d'abord hébergé gratuitement plusieurs mois chez une tante. Mauvaise expérience, il se retrouve à la rue pour quelques semaines jusqu'à ce qu'il rencontre une famille qui le loge gratuitement plusieurs mois. Actuellement, il loue une chambre en résidence Crous, dans Paris intra-muros et reçoit des APL. Il va à l'aide alimentaire chaque semaine, et demande à être aidé du point de vue sanitaire, n'ayant pas de médecin traitant, et étant sujet à un problème de santé (ayant déjà requis des opérations).

Rim, marocaine, 25 ans, M1 contrôle de gestion

Arrivée en France pour l'année universitaire 2020-2021, Rim reçoit des virements mensuels de ses parents la première année. La seconde année, cette aide n'est plus que ponctuelle. Pour pallier ce manque, elle reçoit parfois de l'aide financière et alimentaire de sa tante, mais surtout elle commence à travailler en tant qu'hôtesse, apportant des revenus fluctuants. Depuis sa première année, elle vit dans une résidence universitaire privée dans Paris intra-muros, et reçoit des APL. Après une tentative de suicide en 2020-2021, elle redouble son année. Depuis un an, elle fréquente deux distributions plusieurs fois par mois, une fois le sentiment de honte dépassé.

Siham, marocaine, 25 ans, cinquième année d'école de commerce

Arrivée en France dès 2017, l'étudiante reçoit une bourse d'excellence du Maroc de 8 000 € par an, excepté les années où elle est en stage/alternance. Lorsqu'elle n'est pas rémunérée,

elle travaille par des plateformes numériques. Elle réside depuis quatre ans dans un logement avec bail personnel en banlieue. Son recours à l'aide alimentaire est ponctuel et non essentiel pour son budget.

Younès, marocain, 26 ans, M1 ingénierie

En Île-de-France depuis septembre 2021 après une première année en province, Younès arrive avec un peu de ressources données par ses parents qui s'amenuisent en raison de la crise sanitaire (ses parents sont commerçants). Ses parents l'incitant à se débrouiller, il est brièvement livreur de façon informelle en empruntant le compte d'un proche, et désormais en intérim la nuit. Après un court hébergement chez des proches, il loue une chambre chez une famille de particulier en banlieue, et bénéficie d'APL reçues après un délai de trois mois. Il fait appel à l'aide alimentaire chaque semaine depuis le premier semestre 2021.

Yao, chinois, 21 ans, L1 mathématiques

Arrivé en France depuis l'année universitaire 2020-2021, Yao reçoit d'abord une aide de ses parents, qui s'est interrompue. Pour le moment, il vit sur ses économies et recherche un emploi. Depuis son arrivée il loue une chambre dans une colocation privée avec des compatriotes dans Paris intra-muros, et perçoit des APL après un an d'attente (en raison d'un problème bancaire, puis de la situation sanitaire ralentissant les démarches, et enfin d'une expiration de son visa). Il n'est allé que quatre fois à une distribution alimentaire, mais n'y a pas trouvé son compte.

*Nouvellement arrivé-e-s (depuis la rentrée universitaire 2021-2022)***Abdelatif, marocain, 23 ans, M2 ingénierie**

L'étudiant subvient à ses besoins en France grâce à une aide financière régulière de son père, ainsi que de multiples prêts bancaires de plusieurs milliers d'euros au total. Il fait aussi du soutien scolaire par une plateforme numérique après plusieurs mois d'attente de son numéro de sécurité sociale provisoire. Suite à un hébergement gratuit, il vit en colocation dans une résidence du Crous en banlieue. Sa situation est en voie d'amélioration et après avoir découvert récemment l'aide alimentaire, ce jeune homme qui ne mangeait qu'une fois par jour, dans un état de choc affectif et budgétaire à son arrivée à Île-de-France, poursuit ce recours dans une optique d'économie.

Ali, algérien, 23 ans, M1 ingénierie

Ayant reçu un capital de départ pour l'année de 7 500 € de ses parents, il n'a pas d'emploi actuellement. Après un court hébergement gratuit à son arrivée, il loue une chambre dans une résidence Crous parisienne, les APL sont en attente, selon lui en raison de l'absence de numéro de sécurité sociale définitif. Pendant quelques semaines il ne dispose pas d'un titre de séjour valide. L'étudiant fréquente deux associations de distribution alimentaire.

Asma, algérienne, 23 ans, M2 ingénierie

Les ressources de cette étudiante sont principalement composées de 3 750 € issus de ses parents pour l'année, et de quelques ressources financières ponctuelles de sa famille. N'ayant pas trouvé de place en résidence universitaire, elle est hébergée gratuitement dans un logement possédé par sa tante en banlieue. Si cet hébergement est stable, elle doit bientôt le quitter pour se rapprocher de son futur stage gratifié au-dessus du minimum légal. Elle va toutes les trois semaines en distribution alimentaire.

Ayoub, marocain, 25 ans, M2 commerce et comptabilité

Se reposant principalement sur une aide de son oncle pendant trois mois puis une gratification de stagiaire à temps plein à partir de février, cet étudiant a dû emprunter de l'argent à des proches pour payer son loyer dans l'intervalle. Il réside depuis son arrivée en France dans une résidence étudiante privée parisienne avec chambre fermée mais en semi-colocation et est toujours en attente des APL. Il fréquente ponctuellement l'aide alimentaire, son besoin initial portant plutôt sur de l'aide administrative par rapport à la santé.

Denise, béninoise, 24 ans, L3 informatique

Après avoir été aidée financièrement par son père pendant six mois, l'étudiante trouve un job alimentaire en CDI dans le secteur de la restauration de chaîne. Avant de trouver sa résidence étudiante privée actuelle en banlieue, elle loge quelques mois dans une colocation trop coûteuse. Depuis plusieurs mois, la jeune femme est encore en attente de ses APL. Elle va toutes les trois semaines en distribution alimentaire, mais se prive de certains repas quotidiennement. Elle renonce aussi à des soins physiques et psychologiques pour des raisons financières.

Elena, russe, 26 ans, première année de photographie

Après avoir été fortement aidée par sa mère les six premiers mois, l'étudiante recherche un emploi, sans succès. Elle a toutefois pu bénéficier d'une aide spécifique ponctuelle pour étudiant en difficulté suite à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Depuis son arrivée, elle loge dans une résidence universitaire privée en banlieue et perçoit des APL. Elle fréquente hebdomadairement une distribution alimentaire.

Hamza, algérien, 22 ans, L3 informatique

Pour venir en France, le jeune homme, orphelin de père puis de mère peu avant l'entretien, reçoit une aide financière de sa famille. Sur place, il est hébergé gratuitement par son grand-père. Ne disposant pas encore de document de séjour valide, il n'a pas le droit de travailler. Néanmoins, pendant deux mois il travaille comme livreur pour une plateforme numérique en utilisant le compte de son frère. Il va une fois par mois à l'aide alimentaire, et partage une partie des denrées avec un étudiant.

Jan, syrien, 25 ans, DU français

Cet étudiant ayant déjà effectué six années de médecine, suit une formation de français dans l'espoir de pouvoir faire les équivalences en France. Arrivé en France avec 2 000 € donnés par sa mère, il reçoit parfois de l'aide de proches, et ne recherche pas encore d'emploi. Après un premier hébergement gratuit quelques mois chez un proche de ses parents, il vit désormais gratuitement avec sa famille dans la maison d'une connaissance. Tout comme ses parents, demandeurs d'asile récemment arrivés en France, il va en distribution alimentaire chaque semaine. Depuis quelques mois, il attend la complémentaire santé solidaire (CSS).

Maïssane, égyptienne, 22 ans, M2 science politique

Après un premier échange en France écourté par la pandémie au second semestre 2020-2021, l'étudiante revient en France pour la rentrée de 2021-2022. Elle bénéficie de sa bourse Eiffel de 1 181 € par mois, puis de sa gratification pour un stage au second semestre. Elle refuse d'être aidée financièrement par ses parents. Maïssane vit dans une résidence étudiante privée située dans Paris intra-muros mais attend encore ses APL. Elle ne tente que quatre fois l'aide alimentaire, mauvaise expérience selon elle. Elle vient en France avec 70 kg de denrées et ustensiles, et se fait approvisionner par des visiteurs.

Mehdi, algérien, 24 ans, M2 ingénierie

Le jeune homme arrive en France avec des économies personnelles (montant requis de 7 500 € pour le visa) qui constituent ses seules ressources actuelles, étant encore à la recherche d'un stage. Après trois hébergements gratuits successifs, il se retrouve à la rue pendant quelques nuits. Il trouve une chambre dans une résidence étudiante privée en banlieue, mais n'ayant ni son RIB, ni son document de séjour dans les temps (il reçoit son récépissé au bout de quatre mois), son numéro de sécurité sociale provisoire est bloqué et il n'a pas accès aux APL. Mehdi renonce à des soins pour des raisons financières. Enfin, il a recours à deux associations d'aide alimentaire de manière régulière.

Mustafa, sénégalais, 25 ans, L3 anglais

L'étudiant ne reçoit pas d'aide de sa famille, et n'a travaillé deux mois environ, dans le secteur de la restauration. Il est actuellement hébergé gratuitement chez un ami. Mustafa renonce à des soins pensant à tort ne pas pouvoir être remboursé. De plus, il est en situation de privation alimentaire sévère, mais faute d'avoir compris le système d'inscription, il n'a eu recours que quelques fois à l'aide alimentaire.

Nesrine, algérienne, 25 ans, M1 lettres

Ses ressources sont principalement composées de 7 500 € issus de son père pour l'année. Bloquée par les délais de son autorisation de travail, elle ne parvient pas à trouver d'emploi. Après un court hébergement gratuit à son arrivée, elle loue un logement dans le secteur privé, et attend les APL depuis plusieurs mois. L'aide alimentaire lui permet d'économiser pour son loyer.

Salim, algérien, 23 ans, L2 cinéma

Autonome financièrement depuis ses 18 ans, il vient en France avec 4 000 € d'économies personnelles. Après un long délai de traitement de sa demande de titre de séjour, il prend un job alimentaire dans la restauration. Il arrête alors d'aller à l'aide alimentaire et poursuit ses activités ponctuelles dans son domaine. Après deux logements temporaires, sans réponse pour ses demandes de logement du Crous, il trouve une chambre dans le privé, trop coûteuse faute d'obtenir ses APL.

Sofiane, algérien, 25 ans, M1 informatique

Arrivé en France avec une aide conséquente de ses parents, l'étudiant ne peut pas se reposer sur un salaire étant sans-papier depuis plusieurs mois. Il se préoccupe de trouver un stage rémunéré en lien avec ses études, et imagine une amélioration de sa situation lorsqu'il pourra être en l'alternance. Depuis son arrivée, il enchaîne les hébergements gratuits successifs chez des tiers. Sa fréquentation de l'aide alimentaire est assidue, assistant à des distributions tous les jours de la semaine, en croisant plusieurs associations.

Tina, brésilienne, 25 ans, M2 histoire

Sa mère n'ayant pas les moyens de lui financer sa venue en France, la jeune femme parvient à trouver l'argent grâce à une cagnotte en ligne. Elle travaille comme animatrice en école quelques heures par semaine, mais aussi dans un foyer, contre la gratuité d'un logement dans ce lieu. Elle fréquente deux associations de distribution alimentaire, plusieurs fois dans le mois.

Wilkens, haïtien, 26 ans, L3 géographie

Arrivé avec près de 900 € d'économies personnelles, Wilkens est ponctuellement aidé financièrement par de la famille élargie. Il abandonne la recherche d'emploi par manque de temps en raison de trop longs temps de trajet quotidien entre son université et son hébergement gratuit chez un cousin et sa famille, et du temps pris pour garder l'enfant de ce cousin le week-end. Pour contribuer à cet hébergement à son échelle, il va chaque semaine à l'aide alimentaire.

Description du milieu des distributions alimentaires*Annexe 2 : Présentation des structures associatives et de leurs conditions d'accès*

Présentation exhaustive des distributions alimentaires étudiantes du panel d'enquête, ainsi que les documents à fournir pour accéder à l'aide alimentaire.

Linkee

Linkee est une entreprise sociale, créée en 2016, dont le fonctionnement repose sur une application permettant l'automatisation du système de don. Grâce à cette application, il est possible pour les partenaires (artisans, commerçants, traiteurs, etc.) de lutter à la fois contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire en donnant leurs surplus alimentaires et invendus à des « linkeurs » (professionnels ou bénévoles). Ces derniers sont alors chargés d'acheminer les denrées récupérées vers diverses associations. En raison de la crise sanitaire, depuis octobre 2020, Linkee organise des distributions alimentaires à destination des étudiantes et étudiants. Aussi, plusieurs fois par semaine, Linkee intervient dans 20 lieux de distribution parisiens et franciliens, où elle distribue colis alimentaires, repas préparés et produits d'hygiène, selon les denrées acheminées.

Conditions d'accès :

- inscription sur le site internet,
- présentation de la carte étudiante.

Co'p1

Co'p1 - Solidarités Étudiantes est une association, créée en réaction à la crise sanitaire, en septembre 2020. Elle se spécialise dans la lutte contre la précarité étudiante. Elle organise des distributions alimentaires et de produits d'hygiène réservées aux étudiantes et étudiants à raison de trois fois par semaine, deux lieux de distribution parisiens. L'association organise de manière ponctuelle des distributions de vêtements, de protections périodiques et de fournitures scolaires. L'association s'est dotée d'un pôle accompagnement pour orienter les étudiantes et étudiants vers les associations et organismes adéquats en fonction de leurs besoins : de santé, administratifs, de recherche d'emploi, etc.

Conditions d'accès :

- inscription sur le site de l'association,
- réservation d'un créneau maximum une fois toutes les deux semaines,
- présentation de la carte étudiante.

Les Restos du Cœur

Les Restos du Cœur est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, fondée en 1985. Elle a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ». Depuis la crise sanitaire, elle spécialise une partie de ses activités dans la lutte contre la détresse de la jeunesse dans toute la France, en ouvrant de nouveaux centres de distribution alimentaire en partenariat avec les Crous dans divers lieux d'études (facultés, IUT, cités universitaires, etc.). L'association s'est aussi associée avec la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), et assure une partie de l'approvisionnement des épiceries solidaires Agoraé.

Conditions d'accès :

- présentation d'un document d'identité,
- présentation de la carte étudiante,
- présentation d'un justificatif de domicile avec montant du loyer,
- présentation d'un justificatif de ressources (bourse, emploi, APL).

On remplit le frigo

On remplit le frigo est une association à but non lucratif créée en mars 2021 durant la crise sanitaire. Elle vient en aide aux étudiantes et étudiants en situation de précarité, en offrant gratuitement des colis alimentaires et des produits d'hygiène. Les produits distribués sont obtenus par des levées de fonds, des subventions, ou des dons en nature faits par des entreprises partenaires ou des particuliers. Elle organise d'importantes distributions en Île-de-France de manière ponctuelle, au moins une fois par mois. L'association propose par ailleurs un service de livraison à domicile de colis de première nécessité.

Condition d'accès :

- présentation de la carte étudiante,
- inscription sur le site de l'association.

Secours Populaire

Le Secours populaire est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, fondée en 1945. Elle intervient à l'échelle nationale, européenne et internationale dans la lutte contre la pauvreté, dans différents domaines tels que l'aide alimentaire, l'accès au logement, aux droits, aux soins, ou encore l'insertion professionnelle. L'accès aux épiceries solidaires se fait après un entretien avec des personnes bénévoles ou salariées de l'association. Le point sur la situation de l'étudiante ou de l'étudiant permet d'avoir un point de vue global sur ses besoins et ainsi de l'orienter vers les services adéquats.

Conditions d'accès :

- présentation de justificatifs de ressources,
- réservation d'un créneau toutes les trois semaines.

AGORAÉ

Mises en place en 2011 par la Fage, les Agoraé sont des espaces de solidarité et d'échanges composés d'un lieu de vie accessibles à toutes et tous, et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux. L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique, qui permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses, en proposant des denrées à des prix entre 10 % à 30 % de leur valeur marchande. Elle s'approvisionne par des dons, et des achats complémentaires auprès de producteurs, d'industriels, et de distributeurs partenaires. On en dénombre 30 réparties dans toute la France, dont 6 en Île-de-France.

Conditions d'accès :

- présentation d'un certificat de scolarité,
- présentation du dernier avis d'imposition,
- présentation d'une quittance de loyer,
- présentation d'un justificatif de ressources (bourse, emploi, APL) .

Annexe 3 : Modes de distribution contrastés et paniers-type

Des distributions alimentaires classiques : Linkee, Co'p1 et On remplit le frigo

Les associations Linkee, Co'p1 et On remplit le frigo ont un mode de fonctionnement similaire : inscriptions en ligne, qui doivent être réitérées pour chaque distribution. En raison d'une affluence trop forte, elles ont parfois été contraintes d'émettre des restrictions, comme Co'p1 où, à partir du 7 décembre 2021 il n'est possible de s'inscrire qu'une fois toutes les deux semaines, alors qu'il était possible d'y venir chaque semaine auparavant. Les étudiantes et étudiants ont la possibilité de s'y présenter au nom d'autres personnes et de récupérer plusieurs paniers. Cela implique toutefois la présentation d'autant de QR codes d'inscriptions que de paniers récupérés. Lors des distributions, les denrées sont proposées sous forme de stands, au-devant desquels une personne bénévole est postée et chargée de remettre une quantité d'aliments déterminée à l'avance à chaque étudiante ou étudiant qui se présente. Il arrive parfois que les étudiantes et étudiants doivent choisir entre divers produits de catégories similaires : entre des conserves de lentilles ou bien des haricots, un gel douche et un shampoing, ou une brosse à dents et un dentifrice.

Des distributions alimentaires suivant un système de points : les Restos du Cœur et le Secours populaire

Aux Restos du Cœur et au Secours populaire, l'organisation des distributions est un peu différente. Les étudiantes et étudiants ne s'inscrivent pas à chaque distribution, mais reçoivent, durant leur première visite, une carte de bénéficiaire, qui détermine un certain nombre de passages. Les distributions s'effectuent avec un système de « points » attribués au préalable aux bénéficiaires. Chaque personne dispose de neuf points, et ce nombre peut augmenter si l'étudiante ou l'étudiant vient aussi au nom d'autres. Accompagnés d'une personne bénévole sur tout le circuit de distribution, ils et elles ont la possibilité de choisir, en respectant leur quota de points, les produits au sein de différentes familles de denrées.

L'épicerie solidaire : les AGORAé

Les AGORAé se distinguent des autres formes d'aide alimentaire en ce sens qu'il s'agit d'épiceries solidaires. Les bénéficiaires, qui sont donc aussi des clientes et des clients, y sont orientés par une travailleuse ou un travailleur social pour une durée déterminée. Il s'agit de petits commerces où les étudiantes et étudiants qui ont des difficultés financières peuvent accéder à des produits de qualité, moyennant une faible participation (10 % des prix du marché). Au même titre que des épiceries classiques, les AGORAé proposent une large variété de produits. La durée d'accès est limitée et chaque cliente ou client bénéficiaire est accompagné afin de travailler son projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire. Cette

possibilité pour les étudiantes et étudiants de remplir eux-mêmes leur sac de courses leur permet de choisir les produits qui les intéressent et ainsi de renoncer à ceux dont ils ne veulent pas. L'AGORAé fixe une limite de budget course aux bénéficiaires qui s'élève à 90 € par mois.

Des paniers-types de denrées récupérables pendant l'enquête

Menu en distribution Co'p1, MIE, jour de test du questionnaire, 4 novembre 2021 :

« [...] Tous les produits ne sont pas invariables (ex: rupture de limonade [après le passage de l'enquêtrice]), ils correspondent à ce qu'il y a quand [elle] s'immisce dans la queue en ce début de distribution :

- Légumes : céleri branche, tomates, courgettes, pommes (dans un sac). La bénévole qui tient ce stand distribue les denrées à la demande.
- Choix entre une chorba Maggie, ou une boîte de conserve poisson (soit maquereau, soit Thon, marques Connétable et Saupiquet), ou deux soupes de bœuf aux pâtes
- Choix féculent : pâtes Barilla lasagnette 350g, ou Panzani penne 500g, ou riz 1kg
- Choix boisson de marque Innocent, lait d'avoine 75cl ou limonade 33cl ou smoothie (petit contenant)
- Choix de conserve légumes : lentilles ou haricots verts ou petits pois carottes
- Choix de condiment : pot de sauce tomate ou pot de confiture ou mélange d'épices
- Choix de gâteaux secs : sablés cacao piment (Valpi, 120g) ou barres céréales ou biscuit chocolat « classique » (Gerblé) ou biscuits éclats d'amande. Il y a aussi la possibilité de prendre un paquet d'abricots secs à la place de gâteaux.
- Viennoiserie
- Pain
- Liquide vaisselle
- Kits hygiène, trois choix : homme, femme, mixte. Items cités transversaux dans les trois types de kits : masques, gel hydro-alcoolique, savon, gel douche, shampoing, brosse à dent. Items spécifiques kits femme, les plus vite partis : paquets de serviettes hygiéniques jetables, tampons. Quand il n'y a plus de kits, une cagette remplie de protections hygiéniques est sortie, elles restent à disposition tout au long de la distribution. Items homme : rasoir, déodorant. Items mixte : rasoir, déodorant, sticks dents blancheur. Il y a aussi à disposition des préservatifs masculins - estampillés ARS - et féminins (cette seconde boîte ne rencontre pas un franc succès).

La personne qui tient le stand "kit hygiène" est la plus sous tension de la chaîne. La sono est forte, elle s'en plaint une fois, pas facile de se faire entendre. Elle explique que les personnes nouvelles ont tendance à ralentir le flux à cet endroit, elles ont besoin d'informations. Par exemple, elle a remarqué que les personnes posent des questions sur les shampoings quand il y a du choix pour cet item.

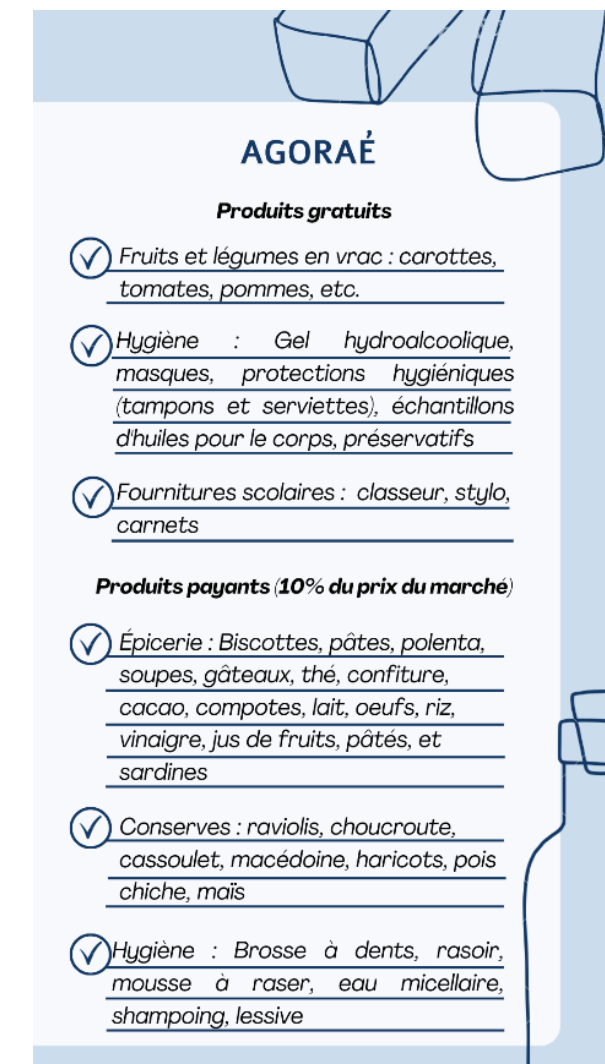
Menu en distribution Linkee, 13^{ème} arrondissement, 20 décembre :

- 1 potimarron. La personne qui tient le stand donne deux options de recette « en soupe et au four »
- 3 pommes de terre /pers.
- 2 carottes /pers
- 3 oignons /pers
- Pommes
- Vrac légumes, au choix : une barquette de mini maïs ou tomates ou haricots plats ou champignons ou raisins ou cerises ou framboises ou myrtilles ou herbes aromatiques. Autres options hors barquette : brocolis ou panais ou concombre ou poireaux ou oranges ou clémentines ou artichauts
- 1 pomelo /pers
- Un item au choix parmi: des salades en sachet (soit roquette, frisée 200 g, feuille de chêne), mozzarella, buffalo, riz long 1kg, yaourts Yoplait par 6, « préfou» ail ou saumon, pain de mie AB, pizza (pas certain qu'il y en ait beaucoup en « réappro » d'après la personne qui tient le stand), croque-monsieur, salade jambon sec parmesan et croûtons
- 1 paquet de cookies de 150g
- soit un paquet de tampons soit des serviettes hygiéniques jetables
- soit du shampoing soit du masque démêlant
- Et une jacinthe de Noël de couleur surprise.

Menu aux Restos du Cœur, 18^{ème} arrondissement, 4 janvier :

- Un morceau de chocolat dans la queue ou à l'arrivée
- Une boîte de masques, un petit flacon de gel hydroalcoolique si souhaité
- 1l de lait
- 500 g de féculents (riz, pâtes, lentilles, semoule)
- 500 g conserves
- Un sachet de légumes avec « trois-quatre » pommes de terre, carottes, oignons, un chou fleur
- Choix de produits laitiers très divers à la « ramasse » (yaourt, desserts frais types mousse au chocolat, fromages...)
- 500g (ou plus, selon volume de la boîte) de « plats cuisinés ». « Bon le problème c'est qu'il y a toujours du porc » (cassoulet, etc.), commente la responsable de site.
- Une conserve de poisson (sardine, thon, salade thon)
- Des biscuits
- Du pain de mie
- « Du thé aujourd'hui »
- Fruits frais, une seule option ce jour : mangue(s), il y a un stock à écouler (des oranges sont disponibles mais à couvert, pas distribuées ce jour)
- Autre « ramasse », choix de plats préparés : salades composées, sandwichs, pâtes aux poulets...
- Choix de viande : bac contenant séparément le porc, le bœuf, etc.
- 6 œufs
- Une bouteille de Pepsi ce jour.

Liste non exhaustive de produits proposés à l'AGORAÉ de Paris, prise de note le 5 janvier 2022 :



Description des enquêtes évoquées dans le rapport

Annexe 4 : Méthodologie des enquêtes utilisées à des fins de comparaison

1. Enquête « À la recherche des nouveaux publics du confinement » (Observatoire du Samusocial de Paris)

- Objectifs : mettre en évidence les profils des personnes fréquentant l'aide alimentaire et identifier éventuellement les nouveaux publics.
- Méthodologie : enquête par observations et entretiens réalisée du 29 avril au 14 mai 2020 auprès de dix lieux de distribution et d'actrices et acteurs associatifs.
- Pour plus d'informations : <https://www.samusocial.paris/nos-enquetes>

2. Enquête Hors-Service (Observatoire du Samusocial de Paris)

- Objectif : mettre en évidence l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les budgets des ménages.
- Méthodologie : enquête par entretiens réalisée auprès de 80 personnes depuis l'automne 2020 travaillant dans le secteur de l'hôtellerie-restauration principalement installées en région parisienne.
- Pour plus d'informations : <https://www.samusocial.paris/nos-enquetes>

3. Enquête sur « La vie d'étudiant confiné » (Observatoire national de la vie étudiante (ONVE))

- Objectifs : connaître les effets de la crise sanitaire du Covid-19, notamment du confinement du printemps 2020, sur les conditions de vie des étudiantes et étudiants, à savoir leurs études, leurs conditions de logement, leurs ressources financières, etc.
- Méthodologie : enquête en ligne par questionnaire réalisée du 26 juin au 8 juillet 2020 auprès de 6 130 étudiantes et étudiants ayant participé à l'édition 2020 de l'enquête Condition de vie des étudiants et ayant donné leur accord pour être réinterrogés (sur 45 000 personnes contactées).
- Pour plus d'informations : <http://www.ove-national.education.fr/enquete/la-vie-detudiant-confine/>

4. Enquête sur les bénéficiaires de Co'P1 (Co'P1)

- Objectifs : recenser les besoins alimentaires, connaître les profils des étudiantes et étudiants se rendant dans les points de distribution alimentaire de l'association Co'P1 et évaluer leurs besoins d'accompagnement.
- Méthodologie : enquête mixte avec des questionnaires papier ou en ligne et des entretiens qualitatifs. Elle a été réalisée du 1^{er} octobre au 19 décembre 2020 dans trois lieux distincts (Bar associatif l'ESSpace (Paris 13^e), Place du Panthéon (Paris 5^e) et à la Maison des initiatives étudiantes de Bastille (Paris 3^e)). Au total, 1 122 personnes ont répondu à l'enquête par questionnaire et environ 15 entretiens ont été menés.

- Pour plus d'informations : <https://cop1.fr/wp-content/uploads/2021/05/ETUDE-Cop1-Complete-65p.pdf>

5. Enquête sur bénéficiaires de Linkee (Linkee)

- Objectifs : connaître les profils des bénéficiaires ainsi que les origines et les manifestations des précarités auxquelles les étudiantes et étudiants sont confrontés.
- Méthodologie : enquête en ligne par questionnaires auprès de 7 000 étudiantes et étudiants. Au total, 3 281 personnes ont répondu à l'enquête entre novembre 2020 et avril 2021. Des entretiens complémentaires ont également été réalisés.
- Pour plus d'informations : <https://linkee.co/une-etude-menee-par-linkee-sur-la-precarite-etudiante-un-an-de-precarites-etudiantes-les-sacrifices-dune-generation/>

6. Baromètre Djepva (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) sur la jeunesse de 2021 (Injep)

- Objectifs : apporter un éclairage actualisé sur la jeunesse en vue de la mise en place de politiques publiques. Dans cette sixième édition, les thématiques abordées sont : les aspirations et l'état d'esprit des jeunes, leurs projets d'avenir et leur situation sur le marché du travail, leur accès aux droits sociaux, leur mobilité quotidienne et leur parcours résidentiel, leur mobilité internationale, leur expérience d'inégalités et de discriminations, et enfin leur participation citoyenne, associative et bénévole
- Méthodologie : enquête en ligne, réalisée du 8 mars au 8 avril 2021, auprès d'un échantillon de 4 644 jeunes âgés de 18 à 30 ans résidant en France, sélectionnés par quotas à l'échelle nationale et régionale, à partir des résultats du dernier recensement de la population.
- Pour plus d'informations : <https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/01/Barometre-DJEPVA-2021.pdf>

7. Enquêtes Conditions de vie des étudiants (ONVE)

- Objectifs : connaître les conditions de vie des personnes en étude : profil socio-démographique, logement, emploi, ressources, santé, etc. Pour le présent rapport : intérêt pour les données des éditions 2020, 2016 et 2013.
- Méthodologie : enquête réalisée tous les 3 ans depuis 1994 auprès d'un échantillon aléatoire représentatif d'étudiantes et étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Lien vers le questionnaire envoyé par mail à chaque personne sélectionnée.
 - a. Édition 2020 : 250 000 étudiantes et étudiants invités à répondre à l'enquête par mail entre le 12 mars et le 25 mai 2020 - 60 014 questionnaires complets
 - b. Édition 2016 : 220 000 étudiantes et étudiants invités à répondre à l'enquête par mail entre le 14 mars et le 23 mai 2016 - 46 340 questionnaires complets

- c. Edition 2013 : 200 000 étudiantes et étudiants invités à répondre à l'enquête par mail entre le 18 mars et le 18 juin 2013 - 41 000 questionnaires complets.
- Pour plus d'informations : <http://www.ove-national.education.fr/lenquete-conditions-de-vie-des-etudiants/>

8. **Enquête nationale sur les ressources des jeunes ENRJ (Drees, Insee)**

- Objectifs : décrire les conditions de vie et les ressources des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans en France, quelles que soient leurs situations professionnelle, familiale et résidentielle.
- Méthodologie : enquête réalisée en face à face ou par téléphone auprès de 5 800 jeunes et de leurs parents au quatrième trimestre 2014. Les jeunes, âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014, résident en logement ordinaire ou en institution.
- Pour plus d'informations : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/1-enquete-nationale-sur-les-ressources-des-jeunes>

9. **Enquête nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires de la Banque alimentaire (Banque alimentaire, CSA recherche)**

- Objectifs : connaître les profils sociodémographiques et l'état de santé des bénéficiaires, évaluer le recours à l'aide alimentaire et la présence et le besoin en matière d'accompagnement social.
- Méthodologie : enquête par questionnaire autoadministré sur papier proposée à 2 000 bénéficiaires sélectionnés au sein d'un échantillon national représentatif de 200 associations, épiceries sociales et CCAS partenaires de la FFBA, sélectionnés d'après la méthode des quotas sur différentes variables (région, affiliation à un réseau national et mode de distribution des denrées alimentaires). L'enquête a eu lieu de 30 septembre au 10 novembre 2020. Au total, 903 questionnaires.
- Pour plus d'informations : <https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2021-02/CSA%202020%20pour%20les%20Banques%20Alimentaires%20-%20Les%20Principaux%20enseignements.pdf>

10. **Enquête nationale aide alimentaire (Insee)**

- Objectifs : connaître les profils des personnes se rendant dans les lieux de distribution alimentaire en France métropolitaine.
- Méthodologie : enquête en face à face réalisée du 15 novembre au 10 décembre 2021 auprès de 4 500 personnes âgées de 16 ans ou plus en capacité de répondre à un questionnaire en français. Ces personnes ont été rencontrées dans 235 sites de distribution alimentaire en France métropolitaine représentatifs des lieux de distribution alimentaire en nature en France métropolitaine.
- Pour plus d'informations : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2016>

11. **Enquête La vie étudiante en temps de pandémie (ONVE)**

- Objectifs : en complément de l'enquête « la vie des étudiants confinés » (voir plus haut), connaître les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de logement, d'emploi et d'études et la situation des étudiantes et étudiants lors de l'année universitaire 2020-2021.
- Méthodologie : enquête en ligne proposée par mail aux 45 000 étudiantes et étudiants qui ont répondu à l'enquête Conditions de vie des étudiants de 2020 et qui avaient accepté d'être contactée à nouveau. Au total, du 28 juin au 15 juillet 2021, 4 901 questionnaires.
- Pour plus d'informations : <http://www.ove-national.education.fr/enquete/la-vie-etudiante-en-temps-de-pandemie/>

12. **Enquête sur les différences d'accès aux logements à Paris pour les étudiantes et étudiants étrangers (Carolina Pinto Baleisan)**

- Objectifs : mettre en lumière le fait que les conditions de financement et de logement des étudiantes et étudiants varient selon que leur mobilité s'inscrit dans le cadre de la formation des élites étrangères ou non.
- Méthodologie : enquête qualitative réalisée entre 2008 et 2011 : 43 entretiens réalisés auprès d'étudiantes et étudiants (aux profils contrastés) en fin de master 2 ou de doctorat, âgés entre 25 et 40 ans, habitant Paris.
- Pour plus d'informations : Carolina Pinto Baleisan, « Se loger à Paris. L'expérience des étudiants étrangers », Hommes & migrations, 2014, n°1308, p. 129-136. <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/3013#ftn5>

13. **Enquête Les jeunes chez des tiers dans les agglomérations parisiennes et londoniennes (L'îlot, PUCA)**

- Objectifs : connaître les implications de l'hébergement chez un tiers, en termes de pratiques ou de représentations du rapport à l'autre, à la fois pour la personne hébergée et pour l'hébergeur ; analyser le recours à ce type d'hébergement dans les trajectoires individuelles.
- Méthodologie : enquête qualitative réalisée en 2010-2011 auprès de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans hébergés chez des tiers et de leurs hébergeurs dans l'agglomération parissienne et londonienne. Au total, 69 entretiens réalisés, dont 13 plusieurs fois.
- Pour plus d'informations : <https://docplayer.fr/2164915-Logement-chez-autrui-et-transition-biographique-pratiques-et-representations-parmi-les-jeunes-et-leurs-hebergeants-a-londres-et-a-paris.html>

14. **Enquête Parcours migratoires d'émigrés comoriens et togolais (Hugo Bréant)**

- Objectifs : mettre en évidence l'incidence des conditions familiales, sociales et politiques sur les mobilités.
- Méthodologie : enquête composée d'observations et d'entretiens auprès de personnes souhaitant partir, de proches de personnes émigrées en France. Au

total, 197 entretiens réalisés, dont 70 en lien avec l'étude de cas togolais et 127 en lien avec l'étude de cas comorien.

- Pour plus d'informations : <https://www.theses.fr/155265008>

15. **Enquête nationale budget de famille (Insee)**

- Objectifs : évaluer les disparités de consommation selon le profil des ménages en reconstituant leur comptabilité (dépenses et ressources des ménages résidant en France), estimer la consommation moyenne des différents biens et services.
- Méthodologie : enquête réalisée en six vagues entre septembre 2016 et septembre 2017, avec deux outils de collecte : un questionnaire classique et un carnet auto-administré où chaque membre du ménage âgé de plus de 14 ans note l'ensemble des dépenses effectuées pendant 7 jours. En 2017, 12 000 ménages ont répondu en France métropolitaine et 3 900 dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte).
- Pour plus d'informations : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1341/processus-statistique>

16. **Baromètre santé 2017 (Santé publique France)**

- Objectifs : fournir de façon régulière des informations sur les connaissances, attitudes, croyances et comportements des Français en matière de santé. Les différentes éditions développent des axes d'étude spécifiques. Ainsi l'édition de 2017 visait notamment à actualiser les indicateurs relatifs à la santé mentale et à évaluer le recours aux soins.
- Méthodologie : enquête téléphonique réalisée du 5 janvier au 18 juillet 2017 auprès de 25 319 personnes âgées de 18 à 85 ans.
- Pour plus d'informations : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/barometres-de-sante-publique-france/barometre-sante-2017>

17. **Cohorte Confins (Centre de recherche Bordeaux Population Health de l'Inserm & Kap Code)**

- Objectifs : comprendre l'impact des changements suite à la crise sanitaire du Covid-19.
- Méthodologie : enquête épidémiologique en ligne, basée sur le volontariat, en plusieurs vagues. Elle commençait par un questionnaire d'inclusion, suivi de questionnaires hebdomadaires puis mensuels pendant une année. Au total, 2 260 questionnaires exploitables.
- Pour plus d'informations : <https://www.confins.org/> et <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03447858/document>

18. **Enquête CoviPrev (Santé publique France)**

- Objectifs : suivre l'évolution des comportements (adoption des mesures de protection de la santé pendant et après le confinement), recueillir des informations nécessaires à la mise en place de mesures de prévention, surveiller les inégalités de santé et capitaliser les connaissances utiles à la gestion de futures pandémies.
- Méthodologie : enquête autoadministrée en ligne auprès de 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus, échantillonnage par la méthode des quotas.
- Pour plus d'informations : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coviprev-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie-de-covid-19>

19. **Enquête Conséquences du contexte pandémique sur la santé mentale des étudiant (COSAMe)**

- Objectifs : mesurer les effets des confinements liés au Covid-19 sur la santé mentale des étudiantes et étudiants et identifier les facteurs associés.
- Méthodologie : enquête en ligne réalisée du 17 avril au 4 mai 2020 auprès de 69 054 étudiantes et étudiants vivant en France pendant le confinement, inscrits dans toutes les universités françaises. Il avait été demandé à chaque université d'envoyer à chaque étudiante ou étudiant un mail de présentation de l'enquête avec un lien de connexion.
- Pour plus d'informations : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7584927/>

20. **Baromètre de la Fédération nationale indépendante des mutuelles (FNIM)**

- Objectifs : fournir des informations sur l'opinion des personnes au sujet de la couverture et des services en Santé.
- Méthodologie : enquête par entretien auprès de 2 000 personnes du 23 au 31 octobre 2018 (1 000 personnes issues d'un échantillon représentatif de la population française, et 1 000 personnes issues de l'échantillon national des personnes adhérentes de mutuelles membres de la FNIM).
- Pour plus d'informations : https://www.fnim.fr/IMG/pdf/fnim_barometre_confpresse_8_janvier_2019.pdf

21. **Enquête Absence de complémentaire santé chez les étudiants (Odenore)**

- Objectifs : connaître le nombre d'étudiantes et étudiants sans complémentaire santé, leur situation et parcours.
- Méthodologie : enquête en ligne proposée aux étudiantes et étudiants inscrits dans un établissement d'études supérieure de Grenoble (en dehors de ceux inscrits en M1). Au total, 2 300 questionnaires.
- Pour plus d'informations : https://Odenore.msh-alpes.fr/sites/Odenore/files/Mediatheque/Documents_pdf/rapport_final_-_absence_complementaire_sante_chez_les_etudiants_-_ss_le_q_-_aout_2014.pdf

22. Enquête nationale sur la santé des étudiants en France (La mutuelle des étudiants-LMDE)

- Objectifs : identifier, comprendre et suivre les comportements et les besoins spécifiques des étudiantes et étudiants en matière de santé.
- Méthodologie : enquête en ligne réalisée du 28 mars au 29 avril 2019 auprès de 5 861 étudiantes et étudiants âgés de 18 à 30 ans.
- Pour plus d'informations : <https://www.lmde.fr/documents/20184/0/ENSE+-+LMDE.pdf/e1ffb87a-6afd-4807-9148-79e1f7725720>

23. Enquête I-Share 2012-2017 (Université de Bordeaux)

- Objectifs : suivre l'état de santé de 30 000 étudiantes et étudiants tous les ans pendant dix ans, même lorsque leurs études sont terminées.
- Méthodologie : enquête en ligne répétée auprès de toute personne en étude qui le souhaite.
- Pour plus d'informations : <https://www.i-share.fr/i-share-cest-quoi/>

24. Baromètre de renoncement aux soins (Odenore)

- Objectifs : observer les renoncements ou reports de soins dans les organismes et structures partenaires du baromètre.
- Méthodologie : enquête quantitative et qualitative réalisée depuis 2013. En rassemblant l'ensemble des années, en 2017, 160 000 questionnaires remplis et plus de 400 entretiens réalisés auprès de personnes ayant renoncé à des soins.
- Pour plus d'informations : https://Odenore.msh-alpes.fr/sites/Odenore/files/Mediatheque/Documents_pdf/synthese_analyses_descriptives_brs_-_v2_-_Odenore_-_hp2.pdf

25. Enquête sur les parcours et les conditions de vie des étudiants étrangers en France (ONVE)

- Objectifs : connaître la population étudiante étrangère : profils, conditions de vie et aspirations.
- Méthodologie : enquête par questionnaire réalisée par l'ONVE en 2005 auprès de 1 715 étudiantes et étudiants étrangers, inscrits dans dix établissements universitaires en France (six en région parisienne et quatre dans d'autres régions), et arrivés en France moins de deux ans avant leur inscription dans l'enseignement supérieur.
- Pour plus d'informations : http://www.cge-news.com/contenus//134/cms_pc/fichier/112/100903102647_les-etudiants-etrangers-en-france.pdf

26. Cohorte Santé, inégalités, ruptures sociales (Cohorte SIRS) (Santé publique France)

- Objectifs : identifier les déterminants sociaux, individuels et contextuels, de l'état de santé et du recours aux soins dans l'agglomération parisienne.

- Méthodologie : enquête auprès d'un échantillon aléatoire, constitué à partir du recensement. Au total, 3 023 personnes interrogées
- Pour plus d'informations : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/inegalites-sociales-et-territoriales-de-sante-l-exemple-de-l-obesite-dans-la-cohorte-sirs-agglomeration-parisienne-2005>

27. Enquête Troubles du comportement alimentaire chez les étudiants (Inserm)

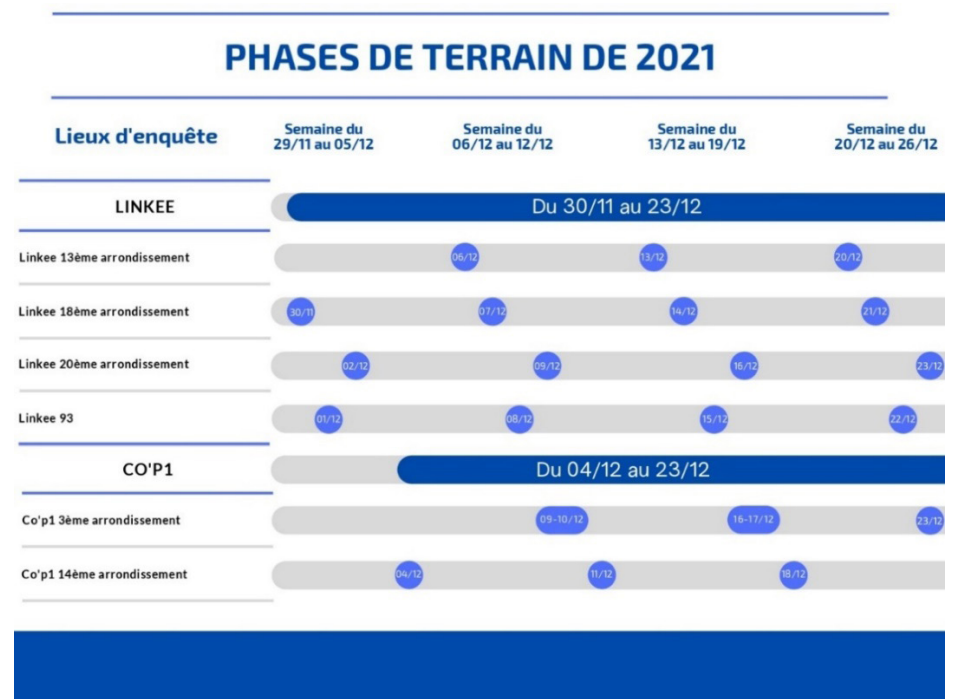
- Objectifs : connaître l'évolution de la prévalence des troubles du comportement alimentaire chez les étudiantes et les étudiants depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19.
- Méthodologie : enquête quantitative réalisée tous les trois ans depuis 2009, la dernière édition ayant eu lieu en 2021. Au total, 8 897 étudiantes et étudiants enquêtés.
- Pour plus d'informations : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0985056221002879>

28. Enquête Cover (EHESP)

- Objectifs : connaître l'évolution de la prévalence des troubles du comportement alimentaire chez les étudiantes et étudiants depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19.
- Méthodologie : enquête en ligne par questionnaire auto-administré auprès d'une cohorte prospective démarrée en octobre 2020, dont des étudiantes et étudiants français inscrits dans trois établissements d'enseignement supérieur rennais. Au total, sur 4 261 étudiantes et étudiants sollicités, 784 ont répondu au questionnaire de la deuxième vague visant à évaluer l'impact du confinement et des restrictions mises en place pour limiter la propagation de la Covid-19 sur la santé mentale des étudiantes et étudiants.
- Pour plus d'informations : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03172226/document>

Partie I – Méthodologie

Annexe 5 : Sessions de collecte (décembre 2021 – janvier 2022)



Annexe 6 : Questionnaire ÉtuCris



ÊTRE ETUDIANT.E ET RECOURIR A L'AIDE SOCIALE ET ALIMENTAIRE EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Vous allez participer à une enquête en tant qu'étudiant.e. Nous allons vous poser une série de questions concernant votre situation depuis mars 2020 (habitat, ressources, emploi, recours à l'assistance et sur votre état de santé) afin de comprendre ce qui vous conduit à vous présenter dans ce lieu d'aide. Cette enquête est anonyme, vous pouvez refuser de répondre à tout moment

PREAMBULE ENQUETEUR

Q.0. Avez-vous déjà participé à cette enquête ? 0.Non 1.Oui (*Si Q.1.=1 FIN DU QUESTIONNAIRE*)

Q.1. Langue : 0. Français 1. Anglais
a. Si français (Q.0.=0), poser l'ensemble de ces questions, sinon, renvoi vers le questionnaire en anglais

VOLET ENQUETEUR

Q.1.a. L'enquête a eu lieu :

- 0. En face à face avec un enquêteur
- 1. Par téléphone avec un enquêteur

Q.1.b. Dans quel lieu avez-vous rencontré les enquêteurs ?

- 0. LINK13
- 1. LINK18
- 2. LINK93
- 3. LINK20
- 4. COP03
- 5. COP14

Q.1.b.a. Si dans un autre lieu, préciser :

Q.2. Si en face à face (Q1a=0), Date de la passation :

Q.3. Si en face à face (Q1a=0), Lieu de la passation :

Q.4. Si en face à face (Q1a=0), Nom enquêteur :

Q.5. Si en face à face (Q1a=0), N° questionnaire :

Q.6. Quel est votre sexe ? :

- 0. Femme
- 1. Homme
- 2. Autre
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

Q.7. Quel est votre âge :

Q.8. Actuellement, êtes-vous étudiant.e ?

- 0. Non
- 1. Oui

Q.8.1. Etiez-vous inscrit.e dans l'enseignement supérieur en 2020-2021 ?

- 0. Non
- 1. Oui

Q.8.2. Etiez-vous inscrit dans l'enseignement supérieur en 2019-2020 ?

- 0. Non
- 1. Oui

→ *Si la personne n'est pas étudiante, et ne l'était pas entre 2019 et 2021, alors FIN DU QUESTIONNAIRE*

Q8. Acceptez-vous de répondre à l'enquête ? : 0.Non 1.Oui

→ *Si non : FIN DU QUESTIONNAIRE*

Q.9. Pourquoi n'est-il pas possible de remplir le questionnaire ?

- 0. La personne ne voulait pas répondre
- 1. La personne a évité le contact
- 2. La personne ne maîtrise ni le français ni l'anglais
- 3. La personne était pressée et n'a pas souhaité être recontactée
- 4. La personne ne répond pas aux critères pour répondre à l'enquête
- 5. Autre
- 6. Vous ne savez pas

A. PROFIL :

→ Commençons par quelques questions générales :

A.1. Êtes-vous né.e en France ?

- 0. Non → Poursuivre
- 1. Oui → **Passer à A.7.**
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

A.2. Dans quelle région du monde êtes-vous né.e ?

- 0. Pays de l'Union Européenne
- 1. Pays d'Europe hors U.E.
- 2. Afrique du Nord
- 3. Afrique subsaharienne
- 4. Proche et Moyen Orient
- 5. Asie
- 6. Amérique du Sud
- 7. Amérique du Nord
- 8. Amérique centrale
- 9. Océanie
- 10. Vous ne souhaitez pas répondre

A.3. Etes-vous arrivé.e en France ?

- 0. Avant la rentrée de septembre 2019
- 1. En prévision de la rentrée de septembre 2019
- 2. En prévision de la rentrée de sep 2020
- 3. En prévision de la rentrée de sep 2021
- 4. Depuis la rentrée de septembre 2021
- 5. Vous ne savez pas
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

A.4 Actuellement, concernant votre situation administrative ? (plusieurs réponses possibles) :

- 0. Vous avez la nationalité française
- 1. Vous êtes ressortissant.e européen.ne
- 2. Vous disposez d'un visa d'entrée sur le territoire
- 3. Vous disposez d'un titre de séjour
- 4. Vous avez le statut de réfugié
- 5. Vous êtes demandeur.euse d'asile
- 6. Vous bénéficiez d'une protection subsidiaire
- 7. Demande de titre de séjour en cours
- 8. Vous n'avez pas de papiers
- 9. Vous ne savez pas
- 10. Vous ne souhaitez pas répondre

→ Si réponse A.4. = 3 poursuivre sinon passer à A.5.

A.4.1. Précisez le type du titre de séjour :

A.4.2. Précisez la durée du titre de séjour :

- 0. 3 mois
- 1. Moins d'un an
- 2. 1 an
- 3. 2 ans
- 4. 3 ans
- 5. 4 ans
- 6. 10 ans
- 7. Autre
- 8. Vous ne savez pas
- 9. Vous ne souhaitez pas répondre

A.4.3 Si durée autre, précisez :

→ Si réponse A.4. =7

A.4.2. Si vous avez fait une demande de titre de séjour, précisez quand est-ce que vous en avez fait la demande ?

MM/AA :

→ Si réponse A.4. = 2 poursuivre :

A.4.3. Votre visa est-il arrivé à expiration ? :

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

A.4.4. Si votre visa est arrivé à expiration, cela vous pose-t-il des problèmes dans votre vie quotidienne ? (plusieurs réponses possibles) :

- 0. Oui dans l'accès à vos droits
- 1. Oui pour accéder à des soins (sécurité sociale, mutuelle)
- 2. Oui pour l'accès à un logement
- 3. Oui pour travailler/ trouver un emploi déclaré
- 4. Oui pour d'autres raisons
- 5. Vous n'avez pas de problème particulier
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

A.4.4. Si l'expiration de votre visa vous pose d'autres problèmes, précisez :

.....

A.5. Qu'est-ce qui a motivé votre venue en France ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer)

- 0. Vous êtes venu.e pour suivre vos études
- 1. Vous êtes venu.e pendant votre enfance
- 2. Vous avez rejoint un/ des membre(s) de votre famille
- 3. Vous avez fui un conflit/une situation vous mettant en danger dans votre pays
- 4. Vous êtes venu.e pour des raisons économiques
- 5. Pour une autre raison
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

A.5.1. Si vous êtes arrivé.e en France pour une autre raison, précisez laquelle :

.....

A.6. Avez-vous disposé pour votre venue en France d'une aide financière (familiale ou institutionnelle) ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

A.6.1. Si vous avez bénéficié d'une aide, précisez laquelle (plusieurs réponses possibles) :

- 0. Une bourse d'étude au pays de départ
- 1. Une bourse d'étude française
- 2. Une aide financière familiale
- 3. Une autre aide
- 4. Vous ne savez pas
- 5. Vous ne souhaitez pas répondre

A.6.1.1 S'il s'agit d'une autre aide, précisez laquelle :

A.7. Actuellement, êtes-vous dans une relation stable en couple depuis plus de quatre mois ? :

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

A.8. Avez-vous des enfants ? :

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

A.8.1. Si oui précisez combien :

A.8.2. Si oui, sont-ils à votre charge 0. Non 1. Oui

A.8.3. Si oui précisez combien :chiffre

B. SITUATION D'ÉTUDES :

→ *Passons maintenant à votre situation d'études :*

B.1. En quelle année avez-vous obtenu votre BAC ? (AAAA) :

B.2. Quel est le dernier diplôme que vous ayez obtenu ? (ne pas citer)

- | | |
|------------|-----------------------------------|
| 0. BAC | 4. BTS |
| 1. Licence | 5. Autre |
| 2. Master | 6. Vous ne savez pas |
| 3. DUT | 7. Vous ne souhaitez pas répondre |

B.2.1. Si vous avez obtenu un autre diplôme, précisez lequel :

B.2.2. Précisez l'année d'obtention de votre dernier diplôme (hors BAC) :

SI LA PERSONNE EST ETUDIANTE (Q.6.=0)	SI ELLE N'EST PLUS ETUDIANT.E (Q.6=1)
<p>B.3. En tant qu'étudiant.e dans quelle filière êtes-vous inscrit.e ? (2 réponses possibles, ne pas citer)</p> <ol style="list-style-type: none">0. Lettres, langues et arts1. Sciences humaines et sociales, journalisme et information2. Economie, gestion, sciences politiques3. Commerce, administration et droit4. Sciences naturelles, mathématiques et statistiques5. Technologies de l'information et de la communication (TIC)6. Ingénierie, industries de transformation et construction7. Agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires8. Santé, protection sociale, médecine9. Éducation (MEEF...)10. Services11. STAPS12. Autre filière13. Vous ne savez pas14. Vous ne souhaitez pas répondre	<p>Bis.B.1. Si vous n'êtes pas étudiant.e, quelle est actuellement votre situation ?</p> <ol style="list-style-type: none">0. Année de césure1. Travail2. Autre3. Vous ne savez pas4. Vous ne souhaitez pas répondre
<p>B.3.1. Si vous êtes dans une autre filière, précisez laquelle :</p>	<p>Bis.B.1.1. Si vous êtes actuellement dans une autre situation, précisez laquelle :</p>
<p>B.4. A quel niveau d'études êtes-vous inscrit.e ? (ne pas citer)</p> <ol style="list-style-type: none">0. L11. L22. L33. M14. M25. Doctorat6. Classe préparatoire aux grandes écoles7. DUT8. BTS9. Autre10. Vous ne savez pas11. Vous ne souhaitez pas répondre	<p>Bis.B.2. Si vous n'êtes pas étudiant.e actuellement, dans quelle filière étiez-vous inscrit.e quand vous l'étiez ? (2 réponses possibles, ne pas citer) :</p> <ol style="list-style-type: none">0. Lettres, langues et arts1. Sciences humaines et sociales, journalisme et information2. Economie, gestion, sciences politiques3. Commerce, administration et droit4. Sciences naturelles, mathématiques et statistiques5. Technologies de l'information et de la communication (TIC)6. Ingénierie, industries de transformation et construction7. Agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires8. Santé, protection sociale, médecine9. Éducation (MEEF...)10. Services11. STAPS12. Autre filière13. Vous ne savez pas14. Vous ne souhaitez pas répondre
<p>B.4.1. Si vous êtes inscrit.e à un autre niveau précisez lequel :</p>	<p>Bis.B.2.1. Si vous étiez dans une autre filière, précisez laquelle :</p>

4

<p>B.5. Dans quel type d'établissement êtes-vous actuellement inscrit.e ?</p> <ol style="list-style-type: none">0. Université1. Grandes écoles (Sciences Po, Polytech, HEC...)2. Ecoles privées3. Classe préparatoire aux grandes écoles4. Autre5. Vous ne savez pas6. Vous ne souhaitez pas répondre	<p>Bis.B.3. A quel niveau d'études étiez-vous inscrit.e ? (ne pas citer)</p> <ol style="list-style-type: none">0. L11. L22. L33. M14. M25. Doctorat6. Classe préparatoire aux grandes écoles7. DUT8. BTS9. Autre10. Vous ne savez pas11. Vous ne souhaitez pas répondre
	<p>Bis.B.3.1 Si vous étiez inscrit.e à un autre niveau précisez lequel :</p>
	<p>Bis.B.4. Dans quel type d'établissement étiez-vous inscrit.e ?</p> <ol style="list-style-type: none">0. Université1. Grandes écoles (Sciences Po, Polytech, HEC...)2. Ecoles privées3. Classe préparatoire aux grandes écoles4. Autre5. Vous ne savez pas6. Vous ne souhaitez pas répondre

B.6. Depuis la rentrée de septembre 2019 avez-vous changé de filière ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

B.6.1. Diriez-vous que ce changement est lié à la crise sanitaire ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

B.6.1.1. Si ce changement est lié à la crise sanitaire, pouvez-vous préciser la situation ?
.....

B.7. Avez-vous redoublé une année depuis le début de septembre 2019 ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

B.7.1. Si oui, Diriez-vous que ce redoublement est lié à la crise sanitaire ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

B.8. Avez-vous effectué une année de césure depuis septembre 2019 du fait de la crise sanitaire ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

5

B.9. Avez-vous eu des difficultés à valider votre année scolaire ou universitaire depuis le début de la crise sanitaire ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

B.9.1. Si vous avez eu des difficultés, précisez lesquelles (plusieurs réponses possibles), (ne pas citer) :

0. Vous avez eu du mal à trouver un stage/une alternance
1. Vos problèmes financiers ont accaparé votre temps
2. Vos problèmes financiers vous ont empêché de vous concentrer sur vos études
3. Vous avez perdu la motivation à travailler
4. Autre
5. Vous ne savez pas
6. Vous ne souhaitez pas répondre

B.9.2. Si vous avez eu des difficultés pour une autre raison, précisez :

B.10. Actuellement, êtes-vous boursier.e ?

0. Non, et vous ne l'avez jamais été
1. Non, vous ne l'êtes plus
2. Oui
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

B.10.1. Précisez l'échelon :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 0. Exonération des frais d'inscription à l'université | 5. 4 – 406 € |
| 1. 0 bis – 104€ | 6. 5 – 466 € |
| 2. 1 – 172 € | 7. 6 – 494 € |
| 3. 2 – 260 € | 8. 7 – 574 € |
| 4. 3 - 333 € | 9. Vous ne savez pas |
| | 10. Vous ne souhaitez pas répondre |

Si B.10=2 ; B.10.2. Depuis le début de la crise sanitaire, votre bourse a-t-elle évolué ?

0. Vous êtes boursier.e depuis cette année
1. Votre bourse a baissé depuis la rentrée de 2019
2. Votre bourse a augmenté depuis la rentrée de 2019
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

B.11. Diriez-vous que vos parents ou l'un d'eux est/sont en capacité de vous soutenir financièrement ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

C. ETAT DE SANTE ET ACCES AUX SOINS

→ Je vais vous poser des questions sur votre état de santé. Vous pouvez souhaiter ne pas répondre, mais vos réponses sont importantes pour prendre en considération la situation de tous.

C.1. Actuellement, comment est votre état de santé général ?

- | | |
|--------------|-----------------------------------|
| 0. Très bon | 4. Très mauvais |
| 1. Bon | 5. Vous ne savez pas |
| 2. Assez bon | 6. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 3. Mauvais | |

C.2. Avez-vous une maladie chronique ou un problème de santé à caractère durable (qui peut durer ou durer depuis plus de 6 mois) ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

C.3. Êtes-vous limité.e, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement (manger, marcher...) à cause d'un problème de santé ou d'un handicap ?

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 0. Non, pas limité.e du tout | 3. Vous ne savez pas |
| 1. Oui, limité.e, mais pas fortement | 4. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 2. Oui, fortement limité.e | |

C.4. Actuellement, comment est votre état de santé physique ?

- | | |
|--------------|-----------------------------------|
| 0. Très bon | 4. Très mauvais |
| 1. Bon | 5. Vous ne savez pas |
| 2. Assez bon | 6. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 3. Mauvais | |

C.5. Actuellement, comment est votre état de santé psychologique et émotionnel ?

- | | |
|--------------|-----------------------------------|
| 0. Très bon | 4. Très mauvais |
| 1. Bon | 5. Vous ne savez pas |
| 2. Assez bon | 6. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 3. Mauvais | |

C.6. Actuellement, avez-vous une couverture de sécurité sociale ?

0. Non
1. Oui
2. Démarches en cours
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

C.6.1. Si oui ou en cours, précisez laquelle :

0. Sécurité sociale (dont PUMA/CMU)
1. L'aide médicale d'Etat (AME)
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

C.6.2. Si non, pourquoi n'avez-vous pas de couverture de sécurité sociale ?

0. Vous ne savez pas ce qu'est une couverture de sécurité sociale
1. Vous ne savez pas à qui vous adresser pour être couvert.e
2. Vos droits ont expiré
3. Pour une ou d'autres raison(s)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

C.6.2.1. Si vous n'avez pas de couverture de sécurité sociale pour une autre ou d'autre(s) raison(s), précisez :

.....

C.7. Actuellement, pour vos dépenses de santé, avez-vous une couverture complémentaire santé (mutuelle, assurance) ?

- | | |
|-----------------------|---|
| 0. Non | 3. Vous ne savez pas ce qu'est une mutuelle |
| 1. Oui | 4. Vous ne savez pas |
| 2. Démarches en cours | 5. Vous ne souhaitez pas répondre |

C.7.1. Si vous n'avez pas de couverture complémentaire santé, précisez pourquoi :

0. Vous ne savez pas ce qu'est une mutuelle
1. Vous ne savez pas à qui vous adresser pour en avoir une
2. Vous n'avez pas les moyens de la payer mensuellement
3. Vous ne ressentez pas le besoin d'en avoir une
4. Pour une autre raison
5. Vous ne savez pas
6. Vous ne souhaitez pas répondre

C.7.1.1. Si vous n'avez pas de couverture complémentaire santé pour une autre raison, précisez laquelle :

.....

C.8. Durant les 12 derniers mois ou depuis votre arrivée en France, avez-vous consulté dès que vous en aviez besoin un professionnel de santé ou un psychologue ?

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| 0. Non, pour aucun de vos besoins | 3. Vous n'en avez pas eu besoin |
| 1. Oui mais pas pour tous vos besoins | 4. Vous ne savez pas |
| 2. Oui, pour tous vos besoins | 5. Vous ne souhaitez pas répondre |

C.9. Si C.8 = 0 ou 1 Si vous n'avez pas consulté, quelles sont les raisons ? (Plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :

- | | |
|---|---|
| 0. Vous n'avez pas réussi à obtenir de rendez-vous | 4. Vous ne saviez pas vers qui vous adresser par rapport à votre besoin |
| 1. Vous aviez peur de contracter le virus | 5. Vous aviez peur du diagnostic, de la maladie et des soins |
| 2. Vous aviez peur de prendre la place de quelqu'un de plus malade que vous | 6. Pour une autre ou d'autres raisons |
| 3. Pour des raisons financières | 7. Vous ne savez pas |

C.9.1. Si vous n'avez pas consulté pour une autre raison, précisez :

.....

C.9.2. Si C.8. = 0 ou 1 Si vous n'avez pas consulté mais que vous en auriez eu besoin, à quel(s) type(s) de soins avez-vous renoncé ? (plusieurs réponses possibles) :

- | | |
|--|--|
| 0. En médecine généraliste | 5. Actes de vaccination obligatoire (hors Covid) |
| 1. En médecine spécialisée | 6. Autre |
| 2. Des actes de biologie ou d'imagerie | 7. Vous ne savez pas |
| 3. Psychologique/psychiatrique | 8. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 4. En soins dentaires | |

C.9.2.1. S'il s'agit de médecine spécialisée, précisez :

.....

C.9.2.2. Si vous n'avez pas consulté pour un autre type de soins, précisez :

.....

C.10. Diriez-vous que la crise sanitaire a détérioré votre état de santé ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

C.10.1. Si oui, diriez-vous que la crise sanitaire a détérioré :

0. Votre santé physique
1. Votre santé mentale
2. Les deux
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

C.11. Avez-vous eu des opérations qui ont été décalées du fait de l'encombrement des hôpitaux ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

C.12. Aujourd'hui, avez-vous accès à l'ensemble des soins médicaux et paramédicaux dont vous avez besoin ?

0. Non
1. Oui
2. Vous n'avez pas besoin d'avoir accès à des soins
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

C.12.1. Si vous n'avez pas accès aux soins dont vous avez besoin actuellement, précisez lesquels :

.....

C.13. Avez-vous bénéficié d'une aide concernant votre santé depuis le début de la crise sanitaire ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

C.13.1. Si vous avez bénéficié d'une aide, précisez (plusieurs réponses possibles) :

0. Aide pour des démarches administratives relatives à la santé (Sécurité sociale, AME, mutuelle...)
1. Trois chèques santé Psy
2. Ateliers de prévention santé
3. Autre
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

C.13.2. Si vous avez bénéficié d'une autre aide, précisez :

.....

D. SANTE MENTALE

→ *Nous allons maintenant vous questionner sur votre état de santé mentale.*

D.1. Au cours des deux dernières semaines, vous êtes-vous senti.e particulièrement triste, cafardeux.se, déprimé.e, la plupart du temps dans la journée, presque tous les jours ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

D.2. Au cours des deux dernières semaines, avez-vous eu presque tout le temps le sentiment de n'avoir plus goût à rien, d'avoir perdu l'intérêt pour les choses qui vous plaisent habituellement ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

→ *Si D.1. et D.2. = 0 passer à D.4.. Sinon continuer à D.3*

D.3. Au cours des deux dernières semaines, est-ce que...

	Non	Oui
Votre appétit a changé ou vous avez pris ou perdu du poids sans le vouloir	.	.
Vous avez eu des problèmes de sommeil presque toutes les nuits (endormissements, réveils nocturnes ou précoces, dormir trop)	.	.
Vous avez fait les choses plus lentement que d'habitude, ou au contraire vous avez eu du mal à rester en place, presque tous les jours	.	.
Vous vous êtes senti.e tout le temps fatigué.e, sans énergie	.	.
Vous vous êtes senti.e sans valeur ou coupable presque tous les jours	.	.
Vous avez eu du mal à vous concentrer ou à prendre des décisions presque tous les jours	.	.
Vous avez eu à plusieurs reprises des idées noires, pensé qu'il vaudrait mieux être mort.e, ou pensé à vous faire du mal	.	.

D.3.1. Depuis quand ressentez-vous ce que nous venons de décrire ?

- | | |
|--|---------------------------------------|
| 0. Depuis plusieurs années | 5. Depuis ces deux dernières semaines |
| 1. Avant le début de la crise sanitaire | 6. Vous ne savez pas |
| 2. Depuis le début de la crise sanitaire | 7. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 3. Depuis quelques mois | |
| 4. Depuis quelques semaines | |

D.4. Depuis le début de la crise sanitaire, avez-vous eu des idées noires, comme penser qu'il vaudrait mieux être mort.e, ou avez-vous pensé à vous faire du mal ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

D.5. Au cours de votre vie, avez-vous fait une tentative de suicide ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

D.5.1. Si vous avez fait une tentative, quel âge aviez-vous ?

.....

E. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

→ Je vais maintenant vous poser une série de questions sur votre alimentation.

E.1 Indice « Faim »

E.1.1. Au cours des 30 derniers jours, est-il arrivé qu'il n'y ait aucun aliment à manger chez vous, de quelque nature que ce soit, à cause du manque de ressources ?

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

E.1.2. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été obligé.e de dormir affamé.e le soir parce que vous n'aviez pas assez de nourriture ?

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

E.1.3. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été obligé.e de passer un jour et une nuit entiers sans rien manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

E.2. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été obligé.e de vous contenter d'un repas dont l'apport nutritionnel était insuffisant par rapport à votre faim ?

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

E.3. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été obligé.e de manger une variété limitée d'aliments en raison d'un manque de ressources ?

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

F. RECOURS À L'ASSISTANCE :

→ Dans cette partie nous allons aborder le recours à l'assistance et les conséquences de la crise sanitaire sur vos besoins d'aides alimentaire et sociale.

F.1. Quand vous êtes-vous rendu.e dans une distribution alimentaire pour la première fois en France ?

Mois, année : ___/___

E.1.1. Si la première fois est ultérieure à mars 2020 : Diriez-vous que c'est à cause de la crise sanitaire que vous avez eu recours à cette aide alimentaire ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

F.1.1. Qu'est-ce qui a entraîné votre venue dans une distribution alimentaire ? :

.....

F.2. Quand êtes-vous venu.e pour la première fois dans cette distribution alimentaire ?

Mois, année : ___/___

F.3. Comment avez-vous eu connaissance de ce lieu ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :

- 0. Par l'Université
- 1. Par le Crous
- 2. Par les réseaux sociaux, les médias
- 3. Par des connaissances
- 4. Par un.e assistant.e social.e
- 6. Par une autre association de distribution alimentaire
- 7. Autrement
- 8. Vous ne savez pas
- 9. Vous ne souhaitez pas répondre

F.3.1. Si vous avez connu autrement précisez :

F.4. Avez-vous bénéficié des menus à 1€ du Crous ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous n'étiez pas en France quand les menus étaient ouverts à tous
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

F.4.1. Si non, Pourquoi n'avez-vous pas bénéficié des menus à 1€ du CROUS ? (plusieurs réponses possibles) :

- 0. Vous ne connaissiez pas ce dispositif
- 1. Les restaurants universitaires sont trop éloignés de chez vous
- 2. Les restaurants universitaires ont des horaires trop contraignants
- 3. Les menus proposés ne vous convenaient pas
- 4. Pour une autre raison
- 5. Vous ne savez pas
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

F.4.1.1. Si c'est pour une autre raison, précisez laquelle :

F.5. Vous êtes-vous déjà rendu.e dans d'autres points de distribution alimentaire en région parisienne ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

F.5.1. Précisez les distributions où vous vous êtes rendu.e (plusieurs réponses possibles) :

- 0. LINK13
- 1. LINK18
- 2. LINK93
- 3. LINK20
- 4. Linkee Saint Ouen
- 5. COP03
- 6. COP14
- 7. Distribution des Restos du Cœur
- 8. Epicerie solidaire Agoraé, La Fage
- 9. Secours Populaire
- 10. Une autre distribution
- 11. Vous ne savez pas
- 12. Vous ne souhaitez pas répondre

F.5.1.1. Précisez l'association et le lieu si vous êtes allé.e dans d'autres points de distribution alimentaire :

.....

F.5.2. Parmi ces distributions alimentaires, dans lesquelles n'allez-vous plus ?

- 0. LINK13
- 1. LINK18
- 2. LINK93
- 3. LINK20
- 4. Linkee Saint Ouen
- 5. COP03
- 6. COP14
- 7. Distribution des Restos du Cœur
- 8. Epicerie solidaire Agoraé, La Fage
- 9. Secours Populaire
- 10. Une autre distribution
- 11. Vous continuez d'aller dans ces distributions
- 12. Vous ne savez pas
- 13. Vous ne souhaitez pas répondre

F.5.2.1. Si autre, précisez laquelle ou lesquelles ?

.....

F.5.2.2. Pourquoi n'allez-vous plus dans ces lieux de distribution alimentaire ?

.....

F.5.3. Pour l'ensemble des points de distribution alimentaire que vous fréquentez, actuellement y allez-vous en moyenne ? :

- 0. Plusieurs fois par semaine
- 1. Une fois par semaine
- 2. Plusieurs fois par mois
- 3. Une fois par mois
- 4. De manière plus ponctuelle
- 5. Vous ne savez pas
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

F.5.4. Si se rend dans plusieurs endroits : Quel est le point de distribution alimentaire où vous préférez vous rendre ?

- 0. Linkee 13
- 1. Linkee 18
- 2. Linkee 20
- 3. Linkee 6B
- 4. Cop'1 MIE
- 5. Cop'1 Vanves
- 6. Un autre point de distribution alimentaire
- 7. Vous ne savez pas
- 8. Vous ne souhaitez pas répondre

F.5.4.1. Si autre, précisez :

F.6. Qu'est-ce que vous appréciez dans ce lieu (le préféré ou le seul) ? (Plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :

- 0. Vous appréciez l'ambiance
- 1. Les bénévoles sont aussi des étudiant.es
- 2. L'accueil est exclusif aux étudiant.es
- 3. L'accueil est inconditionnel
- 4. Vous appréciez le type des produits alimentaires distribués
- 5. Pour la quantité des produits alimentaires distribués
- 6. Parce que vous pouvez rencontrer des professionnels (psychologues, conseilles d'orientation, travailleurs sociaux...)
- 7. Parce que d'autres produits sont proposés (kits d'hygiène, vêtements...)
- 8. Pour sa praticité (horaire, accès)
- 9. Pour d'autres raisons
- 10. Vous ne savez pas
- 11. Vous ne souhaitez pas répondre

F.6.1. Si vous appréciez ce lieu pour d'autres raisons, précisez :

.....

F.7. Selon vous, comment l'accès à l'aide alimentaire pourrait être amélioré ?

.....
.....

F.8. De quoi auriez-vous besoin aujourd'hui que vous ne trouvez pas dans les lieux d'aide ?

.....

F.9. Dans les kits d'hygiène que vous recevez, on trouve généralement du dentifrice, du savon... diriez-vous que ces kits contiennent tout ce qui vous semble nécessaire ?

0. Non
1. Oui
2. Vous n'avez jamais pris de kit d'hygiène
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

F.9.1. S'ils ne contiennent pas tout ce que vous aimeriez avoir, précisez ce qu'il manque :

.....

F.10. Au cours des 12 derniers mois, en dehors des aides alimentaires et financières avez-vous bénéficié d'autres types d'aides auprès d'associations ou d'autres structures (CCAS, mission locale...)?

0. Dans la réflexion par rapport à vos études, votre orientation, et votre avenir
1. Pour l'accès à un logement/un hébergement
2. Pour l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi
3. Un accompagnement d'un.e assistant.e social.e
4. Une autre aide
5. Vous n'avez pas bénéficié d'une autre aide
6. Vous ne savez pas
7. Vous ne souhaitez pas répondre

F.10.1. Si vous avez bénéficié d'une autre aide, précisez laquelle :

.....

F.11. Au cours des douze derniers mois avez-vous reçu des aides financières spécifiques aux étudiant.es ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

F.11.1. Si vous avez bénéficié d'aides financières spécifiques aux étudiant.es, précisez s'il s'agit de (plusieurs réponses possibles) :

0. Chèques services non alimentaires
1. Paiements de factures (énergie, loyer)
2. Gel des frais d'inscription à l'université
3. Gel des loyers des résidences du Crous
4. Aide exceptionnelle de solidarité Covid
5. Aide spécifique ponctuelle pour les étudiants en difficulté
6. Autre(s)
7. Vous ne savez pas
8. Vous ne souhaitez pas répondre

F.11.1.1. Si vous avez reçu d'autres types d'aides, précisez :

.....

F.12. Comment faisiez-vous pour vous nourrir et subvenir à vos besoins avant de venir aux distributions ?

.....

.....

.....

.....

G. HABITAT :

→ Nous allons maintenant aborder votre situation d'habitation, nous souhaiterions cartographier les lieux de vie des étudiant.es et les lieux de distribution alimentaire pour identifier s'il manque des services d'aide sociale dans certaines zones géographiques.

G.1. Quelle est la gare ferroviaire ou la station de métro la plus proche de chez vous ? (si plusieurs, indiquez celle que vous fréquentez le plus souvent)

.....

G.2. Actuellement concernant votre situation d'hébergement/ de logement, vous êtes....

- | | |
|---|--|
| 0. En location avec un bail personnel | 5. Hébergé.e à titre gratuit |
| 1. Dans une résidence subventionnée (type CROUS) | 6. Hébergé.e dans un logement avec des contreparties |
| 2. En sous-location | 7. Hébergé.e dans un logement d'urgence temporaire (CHRS, CHU, FTM...) |
| 3. Dans une résidence universitaire, un foyer ou internat dont Cité U | 9. Dans une autre configuration |
| 4. Dans un logement dont vous ou vos parents sont propriétaires | 10. Vous ne savez pas |
| | 11. Vous ne souhaitez pas répondre |

G.2.1 Si vous êtes dans une autre situation, précisez :

G.3. Actuellement, vivez-vous seul.e ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

G.3.1. Si vous ne vivez pas seul.e, avec qui vivez-vous actuellement ?

0. Avec un de vos parents ou les deux
1. Avec votre partenaire (vous êtes en couple)
2. Avec d'autres membres de votre famille
3. Avec des ami.es, connaissances (en colocation)
4. Avec des personnes avec qui vous n'avez pas de lien familial ou amical (en colocation)
5. Avec d'autres personnes
6. Vous ne savez pas
7. Vous ne souhaitez pas répondre

G.3.1.1. Si vous vivez avec d'autres personnes, précisez lesquelles :

G.4. Actuellement, bénéficiez-vous d'APL (aides au logement) ou d'ALS (aide au logement social) ?

0. Non
1. Oui
2. Demande en cours
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

G.4.1. Si vous bénéficiez d'APL ou d'ALS, précisez le montant mensuel :

.....

G.5. Actuellement, sans les APL/ALS si vous en touchez, quel est le montant total de votre loyer/ la part de votre loyer charges comprises ? :

G.6. Avez-vous changé de domicile pour le premier confinement ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

G.7. Avez-vous déménagé à cause de la crise sanitaire ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

G.7.1. Si vous avez déménagé du fait de la crise sanitaire, précisez la situation (impossibilité de payer un loyer, hébergement chez un tiers qui a pris fin...) :

- | | |
|---|--|
| 0. Vous ne pouviez plus payer votre loyer | 4. Vous avez souhaité rejoindre une résidence/colocation pour ne pas être seul.e |
| 1. Vous étiez hébergé.e chez un tiers qui a vous demandé de partir | 5. Pour une autre raison |
| 2. Vous êtes parti.e pour cause de mésentente avec vos colocataires | 6. Vous ne savez pas |
| 3. Vous êtes parti.e pour cause de mésentente avec votre famille | 7. Vous ne souhaitez pas répondre |

G.7.2. Si vous avez déménagé pour une autre raison, précisez laquelle :

G.8. Depuis le début de la crise sanitaire, vous est-il arrivé.e d'être dans l'impossibilité de payer votre loyer (ou votre part) dans les délais habituels ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne payez pas de loyer
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

G.8.1. Si oui, est-ce arrivé plusieurs fois ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

G.8.2. Si oui, comment avez-vous fait face à cette situation ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer)

0. Vous avez été aidé par un membre de votre famille ou un proche
1. Vous vous êtes endetté.e à la banque
2. Vous avez payé votre/vos loyer(s) en retard
3. Vous avez renoncé à payer votre loyer
4. Vous avez pu payer votre loyer en plusieurs fois
5. Votre loyer a été baissé temporairement par votre propriétaire/votre bailleur
6. Vous avez fait autrement
7. Vous avez quitté votre logement
8. Vous ne savez pas
9. Vous ne souhaitez pas répondre

G.8.2.1. Si votre propriétaire/bailleur a baissé temporairement votre loyer, pendant combien de mois ceci a-t-il duré ? :

G.8.2.2. Si vous avez fait autrement, précisez la situation :

.....

H. RESSOURCES :

→ Nous allons maintenant aborder votre situation financière et les ressources économiques dont vous disposez pour vivre.

H.1. Vos parents, l'un d'eux, ou des membres de votre famille vous aident-ils financièrement tous les mois ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.1.1. Si vous recevez des aides financières familiales, précisez le montant moyen perçu le mois dernier :

.....

H.1.2. Si vous recevez des aides financières familiales, précisez le montant moyen perçu l'avant dernier mois :

.....

H.1.3. Si vous recevez des aides financières familiales, précisez le montant perçu il y a deux mois :

.....

H.2. Au cours des trente derniers jours, en dehors des APL, d'une bourse du CROUS et d'une aide familiale, avez-vous une ou des sources de revenus ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.2.1. Préciser la source de revenu, plusieurs réponses possibles :

0. Rémunération d'un travail y compris jobs occasionnels, avec ou sans contrat (
1. Le RSA
2. Une aide liée au handicap
3. Des indemnités chômage
4. Une autre aide sociale
5. La garantie Jeune
6. D'autres sources de revenu
7. Rémunération d'un stage ou d'une alternance
8. Vous ne savez pas
9. Vous ne souhaitez pas répondre

H.2.1.0. Précisez le montant moyen du revenu de votre travail du mois dernier :

H.2.1.1. Précisez le montant moyen du revenu de votre travail de l'avant dernier mois:

H.2.1.2. Précisez le montant moyen du revenu de votre travail d'il y a deux mois :

H.2.1.2. Précisez le montant mensuel de l'aide pour le handicap :

H.2.1.3. Précisez le montant mensuel des indemnités chômage :

H.2.1.4. Précisez le montant mensuel de votre gratification de stage :

H.2.1.5. Si vous percevez une autre aide sociale, précisez laquelle :

H.2.1.5.1. Si vous percevez une autre aide sociale, précisez son montant moyen mensuel :

H.2.1.6. Si vous percevez la Garantie Jeune, précisez le montant mensuel :

H.2.1.6.1. Si vous percevez d'autres sources de revenus, précisez le type :

H.2.1.6.2. Précisez le montant moyen mensuel de cette autre ressource :

H.2.2 Les revenus que vous déclarez pour les trente derniers jours correspondent-ils à vos ressources habituelles depuis la rentrée universitaire ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.2.3. S'il ne s'agit pas de vos revenus habituels, précisez :

- 0. Habituellement vous gagnez plus
- 1. Habituellement vous gagnez moins
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.3. Y a-t-il actuellement dans votre entourage des personnes qui, lorsque vous en avez besoin, peuvent s'occuper de vous et vous aider matériellement ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.3.1. Si oui, de qui s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :

- 0. Votre partenaire / vos partenaires
- 1. Des personnes de votre famille
- 2. Des personnes de votre entourage proche
- 3. Des étudiants de votre université/ des collègues
- 4. Des travailleurs sociaux
- 5. D'autres personnes
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

E.3.2. S'il s'agit d'autres personnes, précisez qui :
.....

H.4. Y a-t-il actuellement dans votre entourage des personnes présentes en France qui, lorsque vous en avez besoin, vous réconfortent, vous écoutent et vous redonnent confiance en vous ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.4.1. Si oui, de qui s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles)

- 0. Votre partenaire
- 1. Des personnes de votre famille
- 2. Des personnes de votre entourage proche
- 3. Des étudiant.es de votre promotion ou université/ des collègues
- 4. Des travailleurs sociaux
- 5. D'autres personnes
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

H.4.2. S'il s'agit d'autres personnes, précisez qui :
.....

H.5. Avez-vous contracté un prêt pour financer vos études ?

- 0. Non
- 1. Oui vous-même
- 2. Oui vos parents/ un membre de votre famille pour vous
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

H.5.1. Si vous avez contracté un prêt, auprès de qui avez-vous emprunté de l'argent ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :

- 0. Une personne de votre famille ou un proche
- 1. Une banque
- 2. Un organisme de crédit à la consommation
- 3. Une personne qui n'est pas de votre famille ou de votre entourage
- 4. Il s'agit d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE)
- 5. Auprès d'une autre personne
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

H.5.2. Si vous avez fait un prêt à une autre personne/ une autre institution, précisez qui :
.....

H.5.3. Avez-vous un échéancier pour le remboursement de ce prêt ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.5.4. Ce prêt vous met-il en difficultés financières ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.6. Depuis la rentrée universitaire 2021-2022, avez-vous eu du mal à finir le mois avec votre budget ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.6.1. Si vous avez eu des difficultés, est-ce arrivé plusieurs mois ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.7. Avez-vous perdu des ressources du fait de la crise sanitaire ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.7.1. Si vous avez perdu des ressources du fait de la crise, avez-vous dû restreindre (plusieurs réponses possibles) :

- 0. Votre nombre de repas par jour
- 1. La diversité de vos repas
- 2. La qualité de vos repas
- 3. Vos déplacements
- 4. Vos consultations médicales
- 5. Vos consultations psychologiques
- 6. Votre hygiène
- 7. Vos activités sportives
- 8. Vos loisirs culturels
- 9. Autre(s) chose(s)
- 10. Vous ne savez pas
- 11. Vous ne souhaitez pas répondre

H.7.2. Si vous avez dû restreindre d'autre(s) chose(s), de quoi s'agit-il ? :
.....

H.8. Avez-vous eu une augmentation de vos dépenses du fait de la crise sanitaire ? (repas, électricité...)

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.8.1. Si oui, de quelles dépenses s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :

- 0. Alimentaires
- 1. Charges : électricité, eau
- 2. Autre
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

H.8.2. S'il s'agit d'autres dépenses, précisez lesquelles :
.....

H.9. Avez-vous un Pass Navigo ?

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

H.9.1. Pourquoi n'avez-vous pas de Pass Navigo ? (ne pas citer) :

- 0. Vous n'avez plus l'âge pour être remboursé en tant qu'étudiant.e
- 1. Vous n'en avez pas l'utilité
- 2. L'abonnement est trop cher
- 3. Vous avez une demande en cours
- 4. Pour une autre raison
- 5. Vous ne savez pas
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

H.9.2. Si vous n'avez pas de Pass Navigo pour une autre raison, précisez laquelle :
.....

I. SITUATION D'EMPLOI :

→ Nous allons maintenant aborder la dernière partie concernant l'emploi, qu'il soit déclaré ou non, occasionnel ou non.

I.1. Avez-vous perdu un travail régulier ou occasionnel du fait de la crise sanitaire ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

I.1.1. Si vous avez perdu un emploi, précisez quel était cet emploi ?:

.....

I.1.2. Si vous avez perdu un emploi, comment avez-vous fait face à cette situation ?

0. Vous étiez au chômage avec des indemnités
1. Vous étiez au chômage sans indemnité
2. Vous avez cherché un emploi mais vous n'avez pas trouvé
3. Vous avez retrouvé un emploi
4. Votre famille ou des proches vous ont aidé
5. Votre budget a significativement baissé
6. Vous ne savez pas
7. Vous ne souhaitez pas répondre

I.2 Avez-vous du mal à trouver un job/un emploi depuis la rentrée universitaire 2021 ?

0. Nous vous avez trouvé un job
1. Non vous ne cherchez pas de job
2. Oui vous cherchez mais vous ne trouvez pas de job
3. Oui vous avez arrêté de chercher un job
4. Oui votre situation administrative ne vous permet pas de travailler
5. Vous ne savez pas
6. Vous ne souhaitez pas répondre

I.3. Depuis la rentrée universitaire 2021-2022, avez-vous un job étudiant ou un emploi ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

Si I.3. = 0 aller à Conclusion

→ **Sinon poursuivre**

I.4. Actuellement, combien de jobs avez-vous ? :

.....

I.5. Quel est votre emploi principal, celui qui vous occupe le plus ? (ne pas citer)

- | | |
|------------------------------------|--|
| 0. Hôtellerie-Restaurant | 7. Livreur.euse à vélo, coursier.e |
| 1. Baby-sitting | 8. Magasinier.e |
| 2. Aide au devoir/soutien scolaire | 9. Démarcheur.euse dans la rue |
| 3. Vente | 10. Ecoutant.e d'une plateforme téléphonique |
| 4. Surveillant.e | 11. Vous exercez une autre activité |
| 5. Animateur/rice | 12. Vous ne savez pas |
| 6. Hôte.sse d'accueil | 13. Vous ne souhaitez pas répondre |

I.5.1. Si vous exercez une autre activité, précisez laquelle :

I.6. Dans quel secteur travaillez-vous actuellement ?

0. Secteur privé
1. Secteur public
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

I.7. Pouvez-vous préciser le type de contrat que vous avez actuellement ? (ne pas citer) :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 0. Convention de stage rémunéré | 6. Service civique |
| 1. Contrat d'apprentissage/de professionnalisation | 7. Autre type de contrat |
| 2. CDI | 8. Sans contrat |
| 3. CDD | 9. Vous ne savez pas |
| 4. Contrat de travail temporaire (intérimaire) | 10. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 5. Autoentrepreneurs | |

I.7.1. S'il s'agit d'un autre type de contrat, précisez lequel :

.....

I.8. Le mois dernier combien d'heures avez-vous travaillé par semaine pour cet emploi principal ?

0. Entre 1h et 4h
1. Entre 5h et 8h
2. Entre 9h et 13h
3. Entre 14h et 18h
4. Entre 19h et 22h
5. Plus de 23h
6. Vous ne savez pas
7. Vous ne souhaitez pas répondre

I.9. Quelle appréciation faites-vous de votre job ?

.....

I.10. Votre travail est-il lié à votre domaine d'études ?

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

I.11. Quelle est la finalité première de ce travail (plusieurs réponses possibles) :

0. Subvenir à vos besoins essentiels
1. Subvenir à vos loisirs
2. Améliorer votre C.V.
3. Occuper du temps libre
4. Autre
5. Vous ne savez pas
6. Vous ne souhaitez pas répondre

I.11.1. S'il s'agit d'une autre raison, précisez :

.....



Annexe 7 : Guide d'entretien abrégé

Question générale pour conclure :

QG. Selon vous, quel(s) dispositif(s) aurai(en)t pu ou dû être mis en place pour vous faciliter la vie pour traverser cette crise ?

.....
.....
.....

Notes et informations à ajouter :

.....
.....
.....
.....
.....

Le questionnaire est-il complet ?

- Oui
- Non → Est-il possible de terminer le questionnaire plus tard ? • Oui • Non

Si oui, coordonnées :

Il est prévu de faire des enquêtes complémentaires par entretien sur un des sujets abordés dans le questionnaire. Ces entretiens ont pour objectif de mieux comprendre certaines situations déclarées dans le questionnaire. Accepteriez-vous d'être recontacté par un membre de l'équipe de l'Observatoire ?

- Non
- Oui → Noter ses coordonnées :

À propos de la vie étudiante

Amener à raconter le parcours étudiant

Pour les étudiantes et étudiants étrangers : motifs de venue en France. Autre(s) expérience(s) à l'étranger ? Description de la vie avant de venir en France. Relevé des montants des frais d'inscription cette année et par le passé.

Pour retracer la structure du budget

Ressources :

Si la personne vit sur des économies : montant à la rentrée/ à l'arrivée en France, le jour de l'entretien, et gestion de l'enveloppe.

(Ir)régularité des ressources : précision temporelle la plus large possible.

Socialisation économique, changement dans les habitudes. Marquage de l'argent : distinction des ressources et des dépenses.

Personnes étrangères : l'arrivée en France, financement. Description des étapes de la préparation au départ : papiers à mobiliser, personnes à rencontrer, démarches administratives, conditions d'obtention du visa.

Dépenses :

Scolarité : financement des frais d'inscription. Si souscription de prêt, description de la dynamique.

Concernant le logement : retracer le parcours résidentiel depuis le début des études (même au pays). Logement par des tiers à l'arrivée ? La recherche de logement. Description et appréciation du lieu (surface, partage d'espace). Prise en compte des conditions géographiques de vie par rapport à l'université : durée et type de transports (RER, métro, vélo...) empruntés pour s'y rendre. Financement du logement et titre de transport.

Concernant l'alimentation : description des modes et sources d'approvisionnement en nourriture la semaine passée / les sept derniers jours.

Si passage par le circuit marchand : gestion des dépenses, complémentarité avec l'aide alimentaire. Rang de ce poste parmi les postes de dépenses du budget. Financement des dépenses. Rapport à la cuisine, à la commensalité.

Vivez jeunesse...

Concernant le réseau social : isolement ? Lister les contacts le jour de l'entretien et/ou le week-end précédent (sms, applis, appels). Avec qui ? Présence des contacts en France ? Description du réseau amical. Relations dans le milieu étudiant. Relation amoureuse. Si venue en distribution alimentaire « par des connaissances », qui dans le réseau ?

Loisirs : types, fréquence, et montant des loisirs. Financement des loisirs. Est-ce que tu te sens à l'aise de te servir de n'importe quelles origines de ressources pour avoir des loisirs ?

Rapport à l'aide alimentaire

Tactique par rapport aux lieux fréquentés à faire décrire, pourquoi un/plusieurs ? Comment cela s'insère dans l'emploi du temps de la personne ? Quelle logique en termes nutritionnels ? Nombre de paniers, usages, durée du panier. Partage des denrées ?

Aides familiales

Établir un graphe familial - parents, frère-s, sœur-s, âges, occupations, puis au-delà de la « famille nucléaire » -, qui est en France ? En Île-de-France précisément ? Au pays si à l'étranger ? Rapport aux études en famille.

Rapport à la scolarité en famille : influence des parents dans le choix des études, du parcours.

Déterminer les aides directes et indirectes

Pour tous les postes de dépenses déterminés précédemment, si aides familiales évoquées : description de la demande, et décision de l'existence et des modalités de l'aide. Évolution des aides : quelles raisons ? Discussions préalables ? Articulation entre l'évolution du montant des aides et du montant des dépenses.

Détails sur la cohabitation avec des membres de la famille et les discussions préparant la cohabitation.

Relations familiales : détails de la relation avec chacune des personnes de la famille apportant une aide. Des tensions ? Impact des disputes sur les aides ? Fréquence et moyens de contact avec les membres de la famille.

Budget familial : fratrie à charge des parents ? Description des aides de chacune et chacun. Équilibre des aides au sein de la fratrie. Critères ayant permis de déterminer le montant de chacun et chacune.

Rapport de pouvoir/dépendance/volonté d'autonomie

Rapport à l'aide : satisfaction, critiques ? Impression de « peser » dans les budgets des personnes aidantes ? De quelle manière ? Stratégies pour moins solliciter ? Financement des études par la famille et pression sur la réussite scolaire et professionnelle.

Mise en commun ou unilatéralité de l'aide : fréquentation des distributions alimentaires en groupe ? Famille qui récupère les produits à la place de l'étudiante ou étudiant ? Utilisation et éventuel partage des diverses ressources (aide alimentaire, produits achetés, ressources financières quelles qu'elles soient). Répartition des dépenses, et si oui : mode de répartition des dépenses (montants fixes, égalité de la répartition...). Vision du partage ou de son absence. Aide de l'étudiante ou étudiant envers des membres de sa famille ?

Expérience(s) d'emploi

Chronologie des emplois exercés (type, durée, fonction, salaire...) : au pays, en France. En parallèle des études ou en période de congés scolaires ?

Demander CV.

Si pas d'emploi actuellement mais cherché, faire décrire les démarches précisément (liste de candidatures).

Emploi perdu pendant la crise sanitaire : décrire.

Si emploi occupé actuellement : un employeur ou plusieurs, décrire chaque emploi. Comment l'emploi (chaque emploi) a-t-il été trouvé ? Temps, gain (dépenses consenties du fait de travailler), fonction, appréciation. Régularité ou non. Rencontres importantes dans le milieu professionnel (pour s'orienter à Paris etc.)

Retracer l'emploi du temps (et cartographier, temps de transport), gestion de l'emploi, les distributions, et les études

Accès aux droits / Accès aux soins

Avant l'arrivée en France : mode d'information et teneurs des informations sur les démarches administratives une fois en France.

Après l'arrivée en France, informations et aides dans les démarches. Profil des personnes (dont camarades de l'université/école type Alumni/BDE ?) ayant apporté de l'aide. Date d'arrivée en France si étrangères, liens entretenus entre ces personnes et l'étudiante, étudiant. Utilisation des réseaux sociaux pour les démarches ? Connaissance (et utilisation) d'une association pouvant aider ? Contact d'un syndicat étudiant ?

Blocages administratifs

Santé. Concernant la sécurité sociale : Démarches effectuées (sécurité sociale, AME, CSS) ? État d'avancement des démarches. Détention d'un numéro provisoire, ou définitif de sécurité sociale. Connaissance des droits ouverts par le numéro provisoire et source d'information. Souscription à une mutuelle ? Recours et renoncement aux soins. Perception de la santé depuis l'arrivée en France. Si détérioration : décrire et pourquoi. Épisodes dépressifs avant l'arrivée en France ; actuellement ? Complémentaire solidaire de santé et Navigo solidaire ?

Titre de séjour. Validité du titre de séjour. Date de demande du titre, reçu, connaissance des droits ouverts par un récépissé. Si pas de titre de séjour : validité d'un visa ? Si non : conséquence dans la vie quotidienne (emploi, logement...)

Demande d'aide au logement en cours ? Date de la demande. Si non : pourquoi, lien avec le titre de séjour ?

Compte bancaire en France, et/ou dans le pays d'origine. Argent sur ce compte et possibilité de retirer l'argent.

Démarches administratives relatives à l'aide alimentaire : Éventuels documents demandés pour accéder à l'aide alimentaire. Perception par la personne de cette demande préalable de documents. Et éventuelles difficultés à fournir ces documents.

Annexe 8 : Participation dans les files Co'p1 14^{ème} et Restos du Cœur 18^{ème}

Une participation qui diffère selon les associations

L'évaluation du taux de participation n'est pas aisée au regard des données disponibles. L'expérimentation menée à la distribution du 14^{ème} arrondissement de Co'p1 et les informations fournies par les Restos du Cœur permettent d'avoir une connaissance à la fois du niveau d'acceptation de l'enquête et du taux de participation.

A la distribution Co'p1, un comptage systématique des étudiantes et étudiants se rendant à la distribution les samedi 4 et 11 décembre 2021 a été réalisé. Respectivement 188 et 218 personnes se sont rendues dans cette distribution alimentaire ces jours-là. Le 11 décembre, l'enquête a été proposée à 144 personnes et parmi elles 93 ont accepté d'être recontactées pour participer à l'enquête, les locaux ne permettant pas la passation du questionnaire sur place (Tableau 38). Ainsi, au total, 66,1 % des personnes ont été approchées et 42,7 % ont donné leur accord pour y participer (64,6 % si on ne retient que les personnes sollicitées). Au final le taux de participation de l'enquête s'élève à 12,4 % si on considère l'ensemble des personnes décomptées – à 18,8 % si on considère uniquement les personnes à qui l'enquête a été proposée. On constate ici une forte déperdition entre l'acceptation de participer à l'enquête et sa réalisation effective : seulement 29,0 % de questionnaires complets. L'accord de participer à l'enquête n'était pas engageant et pouvait être perçu aussi comme une forme de refus déguisé.

Tableau 38.
Bilan de la collecte pour la distribution Co'p1 du 4 et 11 décembre 2021 et pour celles des Restos du Cœur en janvier 2022

	Co'p1	Restos du Cœur	
	Distribution du 11 déc 2021	Distribution du 4 déc 2021	Ensemble des distributions étudiantes de janvier 2022
Nombre de personnes venues en distribution	218	188	1151
Part (%) de personnes approchées	66,1	nr	21,8
Taux (%) d'acceptation parmi l'ensemble	42,7	40,4	12,9
Taux (%) d'acceptation parmi les personnes approchées	64,6	nr	41,4
Taux (%) de participation sur l'ensemble	12,4	12,2	9,0
Taux (%) de participation parmi les personnes approchées	18,8	nr	41,4
Taux (%) de participation parmi pour les personnes qui avaient accepté d'y participer (coordonnées téléphoniques laissées pour être contactées de nouveau)	29,0	30,3	69,8

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris, Restos du Cœur

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés
Note : nr=non renseigné dû à l'absence d'information

La participation à l'enquête des étudiantes et étudiants rencontrés aux Restos du Cœur diffère de celle de Co'p1. En effet, sur les 1 151 personnes qui se sont rendues dans une des distributions étudiantes ou de personnes de moins de 25 ans des Restos du Cœur au cours du mois de janvier 2022, 21,8 % ont été sollicitées pour répondre à l'enquête et à peine 12,9 % ont accepté d'y participer (soit 149 personnes) et 9,0 % y ont effectivement participé. Ici, la majorité (69,8 %) des personnes qui ont accepté de participer à l'enquête, y ont effectivement participé.

Les motifs de refus

Dans la mesure du possible, lorsque les étudiantes et étudiants refusaient de participer à l'enquête, le motif était questionné. C'est notamment le cas pour la distribution Co'p1 du 14^{ème} arrondissement où l'équipe s'est rendue trois samedis de décembre 2021.

Bien que dédiée à la population étudiante, une partie des personnes rencontrées le 11 décembre 2021 ne participent pas à l'enquête car elles ne sont pas éligibles : 11,8 % ne sont pas étudiantes, 5,9 % viennent pour une autre personne, 3,9 % sont majeures, et 2,0 % ne parlent pas le français ou l'anglais (Tableau 39). Sur les 51 personnes rencontrées à cette distribution, les deux principaux motifs de refus avancés sont le fait de ne pas être disponible et de ne pas vouloir participer sans raison particulière. Lors du deuxième jour d'enquête dans cette distribution, 15,7 % des personnes déclarent avoir déjà participé ou avoir déjà été sollicitées. Ce qui met en lumière la fréquentation régulière de ces distributions par les étudiantes et étudiants.

Les motifs de refus avancés pour le dernier jour de collecte dans cette distribution sont un peu différents. Une part importante de ces refus sont liés à la réplique de l'enquête dans ce lieu de distribution : 39,2 % ont déjà participé à l'enquête et 2,7 % ont déjà refusé d'y participer. Parallèlement, 28,4 % des étudiantes et étudiants ont évité le contact avec l'équipe d'enquêteurs, celle-ci étant probablement bien identifiée après deux jours de collecte dans la distribution.

Tableau 39.

Part des personnes ayant refusé de participer à l'enquête selon le motif exprimé aux distributions alimentaires Co'p1 du 11 et 18 décembre 2021

	11/12/2021 (n=51)	18/12/2021 (n=74)	Total (n=125)
Ne veut pas participer	17,6	1,4	8,0
N'est pas disponible	17,6	9,5	12,8
A déjà participé	13,7	39,2	28,8
N'est pas étudiant.e	11,8	0,0	4,8
Enquête trop longue	7,8	0,0	3,2
A évité le contact	5,9	28,4	19,2
Vient pour quelqu'un d'autre	5,9	1,4	3,2
N'est pas majeur.e	3,9	0,0	1,6
Pas de numéro de téléphone français	3,9	0,0	1,6
Ne parle pas français ou anglais	2,0	0,0	0,8
A peur de parler	2,0	0,0	0,8
A déjà été sollicité.e	2,0	0,0	0,8
Est arrivé.e trop tard	0,0	2,7	1,6
A déjà refusé	0,0	2,7	1,6
Ne se sent pas légitime de participer	0,0	1,4	0,8

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris, Restos du Cœur

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés dans ces distributions ayant refusé de participer à l'enquête

Les profils des personnes rencontrées et interrogées dans les distributions alimentaires

La comparaison entre les caractéristiques de sexe et âge des personnes rencontrées dans les distributions et celles qui ont participé à l'enquête permet de savoir dans quelle mesure l'échantillon de ÉtuCris est représentatif ou non des personnes qui se rendent dans les points de distribution alimentaire.

Pour faire cette analyse, nous nous appuyons sur les données fournies par les Restos du Cœur et celles issues du décompte réalisé à la distribution Co'p1 du 14^{ème} arrondissement le 11 décembre 2021.

Si la répartition par sexe parmi les personnes rencontrées à la distribution de Co'p1 est relativement proche de celle de l'enquête ÉtuCris, celle des personnes venues aux distributions des Restos du Cœur est différente (Tableau 40). Alors qu'une majorité d'hommes sont venus dans leurs distributions, ÉtuCris compte une majorité de femmes, probablement parce que les hommes ont plus souvent refusé de participer à l'enquête que les femmes¹.

Tableau 40. Répartition (%) par sexe de la population rencontrée et enquêtée dans les distributions alimentaires étudiantes des Restos du Cœur au mois de janvier 2022 et la distribution de Co'p1 du 14^{ème} arrondissement le 11 décembre 2021

	Restos du Cœur Ensemble des distributions		Co'p1 Distribution du 14 ^{ème} arrondissement	
	Relevé janvier 2022	ÉtuCris	Décompte 11 décembre 2021	ÉtuCris
	Femmes	47,1	51,0	67,9
Hommes	52,9	49,0	32,1	37,0

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris, Restos du Cœur
Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés dans ces distributions

Concernant l'âge des personnes, une certaine distorsion de l'échantillon est observée dans les deux distributions. Pour les Restos du Cœur, l'échantillon de l'enquête ÉtuCris est plus souvent composé de personnes d'âges intermédiaires (23-25 ans) surtout au détriment des jeunes (Tableau 41). Pour les personnes enquêtées à la distribution Co'p1, c'est l'inverse : la part de jeunes est plus forte dans l'enquête ÉtuCris.

Face à ces différents écarts entre population bénéficiaire et population d'enquête, il aurait été préférable de procéder à un calage sur marge, mais les données disponibles ne nous ont pas permis de le mettre en place.

1. Ce qui est une caractéristique générale des enquêtes, les femmes ont tendance à plus souvent répondre aux enquêtes que les hommes.

Tableau 41. Répartition (%) par âge de la population rencontrée et enquêtée dans les distributions alimentaires étudiantes des Restos du Cœur au mois de janvier 2022 et la distribution de Co'p1 du 14^{ème} arrondissement le 11 décembre 2021

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris, Restos du Cœur

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés dans ces distributions

	Restos du Cœur Ensemble des distributions		Co'p1 Distribution du 14 ^{ème} arrondissement	
	Relevé janvier 2022	ÉtuCris	Décompte 11 décembre 2021	ÉtuCris 11 décembre 2021
Moins de 20 ans	6,8	4,8	5,5	11,1
20-22 ans	24,4	20,2	29,8	37,0
23-25 ans	39,3	47,1	34,4	29,6
26 ans ou plus	29,5	27,9	28,4	22,2
Indéterminé	0,0	0,0	1,8	0,0

Annexe 9 : Effets du multi mode de passation

	Mode de passation		p	Ind.
	En face à face N=180, n (%)	Par téléphone N=297, n (%)		
Sexe				
Femme	114 (63,3)	171 (57,6)	0,252	0
Homme	66 (36,7)	126 (42,4)		
Nationalité				
Arrivée ancienne en France	66 (36,7)	104 (35,0)	0,089	0
Arrivée récente en France	71 (39,4)	143 (48,1)		
Française	43 (23,9)	50 (16,8)		
Âge				
Moins de 23	57 (31,7)	86 (29,0)	0,746	0
23-25	73 (40,6)	120 (40,4)		
26 et plus	50 (27,8)	91 (30,6)		
Type de logement				
En location avec un bail personnel	57 (31,7)	104 (35,1)	0,677	0
Hébergé,e	32 (17,8)	44 (14,9)		
Résidence	79 (43,9)	133 (44,9)		
Autre	12 (6,7)	15 (5,1)		
Zone de transport				
1 à 2	121 (68,4)	171 (60,4)	0,105	17
3 à plus	56 (31,6)	112 (39,6)		
Département de résidence				
Paris	60 (33,3)	95 (32,0)	0,839	18
Hors Paris	120 (66,7)	202 (68,0)		
Boursier.e				
Boursier.e	48 (26,7)	56 (18,9)	0,059	0
Non boursier.e	132 (73,3)	241 (81,1)		
État dépressif majeur				
Oui	82 (45,6)	97 (32,7)	0,006	21
Non	98 (54,4)	200 (67,3)		
État de faim				
Peu ou pas faim	126 (70,4)	225 (76,5)	0,330	4
Faim modérée	30 (16,8)	40 (13,6)		
Faim sévère	23 (12,8)	29 (9,9)		

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiants et étudiants enquêtés (n=477)
Note : Ind. pour indéterminés

Annexe 10 : Formulaire de consentement du volet quantitatif

samusocial
Paris

Enquête ETUCRIS
Les étudiant-e-s depuis la crise sanitaire
Note d'information et de consentement

L'Observatoire du Samusocial de Paris se mobilise face à la précarité étudiante et mène une enquête. Celle-ci vise à mieux connaître les profils des étudiant-e-s qui font appel à l'aide alimentaire, les aides connues et mobilisées et à identifier ce dont ils ont besoin et comment améliorer les dispositifs en place. Vous êtes libre de participer ou non à cette enquête et de répondre aux questions posées. Si vous acceptez d'y participer, vos réponses seront strictement confidentielles et elles seront anonymisées dès l'analyse des données. Elles seront utilisées à des fins scientifiques et de recherche. Les résultats obtenus feront l'objet d'un rapport à paraître en 2022 qui sera diffusé auprès de différents acteurs pour mettre en place des politiques publiques adaptées aux étudiant-e-s.

Une fois l'enquête publiée, les documents sont conservés pendant deux ans dans une base accessible à un nombre très restreint de personnes de l'Observatoire du Samusocial de Paris. Vos informations ne pourront pas être utilisées à d'autres fins que l'enquête présentée ci-dessus.

Vous avez des droits sur vos données et vous pouvez demander d'y accéder, de les modifier ou de les supprimer. Pour cela, il vous faut contacter les coordinatrices de l'enquête ETUCRIS à etucris@samusocial-75.fr.

Pour toutes questions relatives à vos données, vous pouvez solliciter les coordinatrices de l'enquête (etucris@samusocial-75.fr) ou contacter le DPO du Samusocial (dpo@samusocial-75.fr).

Par la présente, je soussigné.e : _____ confirme accepter de participer à l'enquête ETUCRIS.

Fait à Paris, le /___/___/___/

Signature

Pour plus de renseignements sur le Samusocial de Paris : www.samusocial.paris

Pour des renseignements sur l'Observatoire du Samusocial de Paris : www.samusocial.paris/observatoire

Annexe 11 : Formulaire de consentement du volet qualitatif



Enquête Etucris, volet qualitatif, fiche d'accord à l'utilisation de vos informations Enquête de l'Observatoire du Samusocial de Paris sur la précarité étudiante

1. Présentation du Samusocial de Paris et de l'Observatoire

Le Samusocial est un groupement d'intérêt public, financé principalement par l'Etat français. Service d'aide aux personnes sans domicile, on peut appeler le Samusocial en téléphonant au 115. Le Samusocial propose un hébergement pour la nuit ou un lieu d'accueil pour la journée ou tout autre lieu adapté à la situation de la personne qui en a besoin.

L'Observatoire du Samusocial, service de recherche-action, s'intéresse aux problèmes que rencontrent les personnes qui ont besoin d'aide. Par ses études, l'Observatoire participe à l'amélioration de l'accompagnement de ces personnes.

2. Présentation de l'enquête Etucris de l'Observatoire

Vous avez déjà participé au volet quantitatif de l'enquête et signé une note de consentement pour la passation du questionnaire. **Pour cet autre volet qualitatif**, nous souhaitons approfondir la description de votre profil, connaître plus précisément votre budget et vos arbitrages économiques, identifier les différentes aides que vous mobilisez ainsi que celles qui pourraient être mises en place pour répondre au mieux à vos besoins.

Cette étude est financée en fonds propres et par plusieurs organismes : l'agence régionale de santé Île-de-France, la fondation Daniel et Nina Carasso, la fondation de France, la mairie de Paris.

Les résultats de l'étude seront publiés dans un rapport, transmis à ces différents organismes, et accessibles notamment sur le site internet du Samusocial et la page de l'Observatoire (<https://www.samusocial.paris/observatoire>).

3. Votre accord

L'enquête contient des informations qui vous concernent : votre tranche d'âge, nationalité, vos études, emplois, votre zone d'habitation et trajectoire résidentielle, la composition de votre ménage, vos revenus et ressources financières, vos aides sociales, vos habitudes de consommation, vos (lieux de) fréquentations sociales, situation administrative, de santé, et des éléments de récits biographiques.

Dans le rapport et les publications tirées de l'étude, votre nom n'est pas mentionné, et votre prénom est modifié. Le nom et le lieu de l'endroit où vous vivez sont modifiés.

D'autres informations sont susceptibles d'être modifiées pour ne pas permettre de vous identifier et de vous retrouver.

Vos informations ne sont pas utilisées en dehors de l'enquête.

Vous avez à tout moment la possibilité de contacter l'Observatoire et l'enquêteur ou l'enquêtrice qui vous suit pour toute information ou modification des renseignements vous concernant. Vous pouvez joindre le Samusocial au numéro suivant : 0141748484. Notre bureau se trouve 55, rue Ledru Rollin à Ivry-sur-Seine (94200).

En signant ce document vous acceptez que vos informations soient utilisées par l'Observatoire pour l'étude et les publications tirées de celle-ci.

Je soussigné.e..... (prénom nom) autorise l'Observatoire du Samusocial de Paris à utiliser mes données dans le cadre de la publication de cette enquête.

Fait à, le,

En deux (2) exemplaires

Pour la personne qui participe à l'enquête
Prénom, Nom

Pour le Samusocial de Paris
L'enquêteur / l'enquêtrice
Prénom, Nom
Mail / tél

35
ave
nu
e
Co
urt
elin
e
75
01
2
Par
is -
t.
01
41
74
84
84
- f.
01
41
74
84
81
-
www
.s
am
uso
cial
-
75.
fr -
sire
t
18
7
50
9
01
3
00
01
2 -
AP
E
85
3K

Partie II – Profil des étudiants et étudiantes de l'enquête ÉtuCris

Annexe 12 : Tableaux complémentaires

Tableau 42.
Répartition (%) des
étudiantes et étudiants
enquêtés par groupe
d'âge et lieu d'enquête

	Cop'1 (n=157)	Linkee (n=165)	Restos du Cœur (n=104)	Autre (n=51)	Total
Moins de 20 ans	7,0	4,7	4,8	9,2	6,3
20-22 ans	26,8	27,9	20,2	16,1	23,7
23-25 ans	38,2	37,2	47,1	41,4	40,5
26 ans et plus	28,0	30,2	27,9	33,3	29,6
Total	100	100	100	100	100
Age moyen	24,2	24,9	24,4	24,5	24,5
Age médian	23,0	24,0	24,0	24,0	24,0
Minimum	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0
Maximum	38,0	50,0	33,0	33,0	50,0

Sources : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiants et étudiants enquêtés (n=477)

Note : Différences non significatives
Tableau 43. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur filière d'études, leur sexe et le fait d'être de nationalité française ou étrangère

Tableau 43. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur filière d'études, leur sexe et le fait d'être de nationalité française ou étrangère

	Femmes (n=285)	Hommes (n=193)	p	Nationalité étrangère	Nationalité française	p	Total (n=477)
Lettres, langues et arts	25,3	14,5	0,007	18,4	31,2	0,011	20,9
Ingénierie, industries de transformation et construction	11,6	24,9	<0,001	19,2	7,5	0,011	16,9
Économie, gestion, sciences politiques	16,1	13,5	0,419	15,6	12,9	0,662	15,1
Sciences humaines et sociales, journalisme et information	12,3	7,8	0,159	8,8	17,2	0,030	10,5
Commerce, administration et droit	10,5	9,3	0,799	10,6	7,5	0,475	10,0
Sciences naturelles, mathématiques et statistiques	9,5	8,9	0,946	10,1	5,4	0,219	9,2
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	6,0	8,3	0,415	7,3	5,4	0,671	6,9
Santé, protection sociale, médecine	7,7	3,6	0,103	5,5	8,6	0,372	6,1
Informatique	1,1	5,7	-	3,6	0,0	-	2,9
Autre	2,5	3,6	-	2,6	4,3	-	2,9

Source : Enquête ÉtuCris-2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiants et étudiants enquêtés (n=477)

Note : la somme des colonnes est supérieure à 100 car 12 étudiantes et étudiants ont déclaré suivre des études dans plusieurs filières.

Tableau 44. Types d'habitat et zones du réseau RATP

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Répartition des lieux d'habitation des étudiantes et étudiants en fonction des zones du réseau transilien RATP (n=447, 30 indéterminés)

Partie III – Précarité administrative et résidentielle

Annexe 13 : Zones d'habitat selon le réseau RATP

Le réseau de transport francilien est délimité en zones. Une distinction des zones s'observe également en fonction des différents types d'habitat. Les personnes habitant dans des résidences du Crous et des résidences privées, sont 73,5% à vivre en zone 1 ou 2. Ils sont moins de la moitié des personnes hébergées chez des tiers (46,8%) à l'être (Tableau 44).

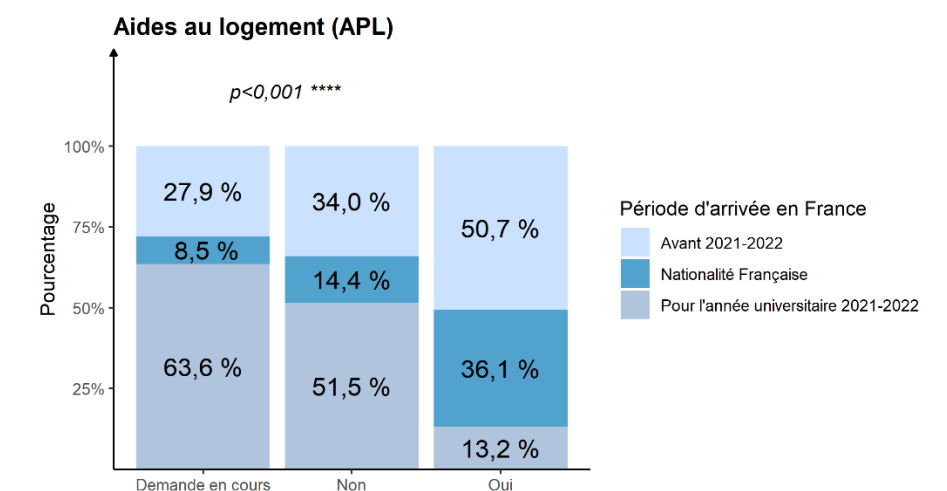
	Résidences Crous et Privées	Location avec un bail personnel	Hébergé.e à titre gratuit
Zones de transport			
1-2	73,5	62,9	46,8
3-5	26,4	37,1	53,2

Annexe 14 : Difficultés administratives pour les personnes nouvellement arrivées en France

Figure 50. Bénéficiaire des APL en fonction de l'arrivée en France

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Bénéficiaire des APL (n=370)



Partie V – Emploi

Annexe 15 : Activités rémunérées de Gloria

Une Française avec des jobs alimentaires ne fréquentant pas l'aide alimentaire

Le premier travail non déclaré de Gloria, au lycée, alors qu'elle est encore mineure, consiste en du babysitting 3 à 4 fois par an nocturne dans l'hôtel du père d'une amie de classe. Née en août, elle doit attendre l'été de ses 19 ans, en 2017, pour travailler légalement dans la restauration rapide. Pour environ 700 € par mois, elle travaille trois mois durant 25 h par semaine avec un manager qui la malmène. Grâce aux gains obtenus, Gloria s'achète un ordinateur qu'elle a toujours cinq ans plus tard. Cette activité professionnelle englobe seulement le premier mois de rentrée à la fac, « light » dixit l'étudiante, qui ne considère donc pas vraiment que c'est un travail en parallèle des études. Elle se disait alors qu'il valait mieux éviter de cumuler pour ne pas se déconcentrer. Ce n'est qu'en master qu'elle commence à travailler toute l'année et non plus seulement pendant les congés scolaires. Les autres étés, de 2018 à 2020, Gloria décroche un job comme conseillère clientèle en juillet - août. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, cet emploi est « très humain » selon l'étudiante qui passe des appels pour des recouvrements, correspondant à de petits impayés². La société paye « super bien », environ 3 000 € pour deux mois plus les indemnités de sortie de CDD et les tickets restaurants.

A l'été 2019, celui qui précède son départ pour un échange universitaire aux Pays-Bas, Gloria (presque 20 ans) effectue en plus une mission de trois semaines à Roland-Garros. Elle est logée chez sa tante en banlieue parisienne à 1h de transport du cours Philippe Chatrier. De 10h à 18h, cinq jours sur sept, avec une pause de 45 minutes pour manger pendant laquelle il faut faire la queue pour se sustenter, elle doit rester debout. Elle juge l'emploi dur et plaint les étudiantes et étudiants dont c'est la première expérience professionnelle. Elle se rappelle avoir gagné 680 € pour cette mission. C'était peu, mais « [elle savait] que c'était utile pour l'année à l'étranger ». Elle cherche en effet à « prévoir le trou » entre son arrivée dans sa ville d'accueil et le versement de sa bourse d'aide à la mobilité internationale (dite AMI). Une fois en Erasmus, l'étudiante travaille dans une société d'intérim qui recrute des étudiants internationaux. Elle y fait du nettoyage, surtout dans des lieux « type Club Med ». Elle se rappelle être « très très bien payée », 80 € pour 3h par exemple. Gloria prévoit déjà l'après, le master.

2. Gloria déclare qu'elle n'aime pas les métiers de commerce, qu'elle juge stressants. Elle a pourtant été conseillère commerciale mais elle précise qu'être chargée de relation clientèle n'est pas la même chose que vendre, prospecter. En recouvrement, elle remarque du reste qu'on trouve beaucoup de femmes qui apprécient que ce soit « tranquille » (et conciliable avec la vie de famille) contrairement au service client, certainement mieux payé mais plus tendu. Une amie de Gloria est en stage dans une entreprise financière où elle se charge des licenciements, c'est cela sa référence : elle ne pourrait pas faire ça.

Figure 51.
Difficultés à trouver un emploi étudiant en fonction de l'arrivée en France

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants déclarant avoir du mal à trouver un emploi (n=223)

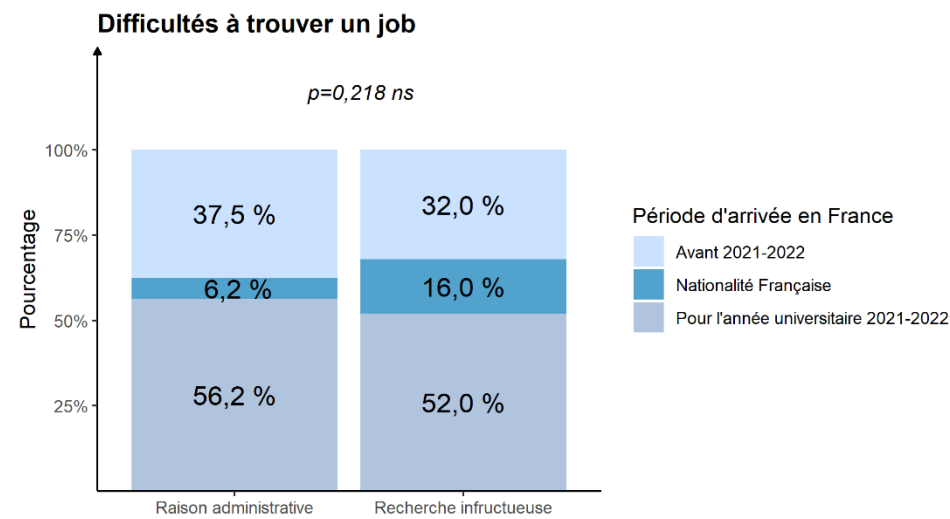
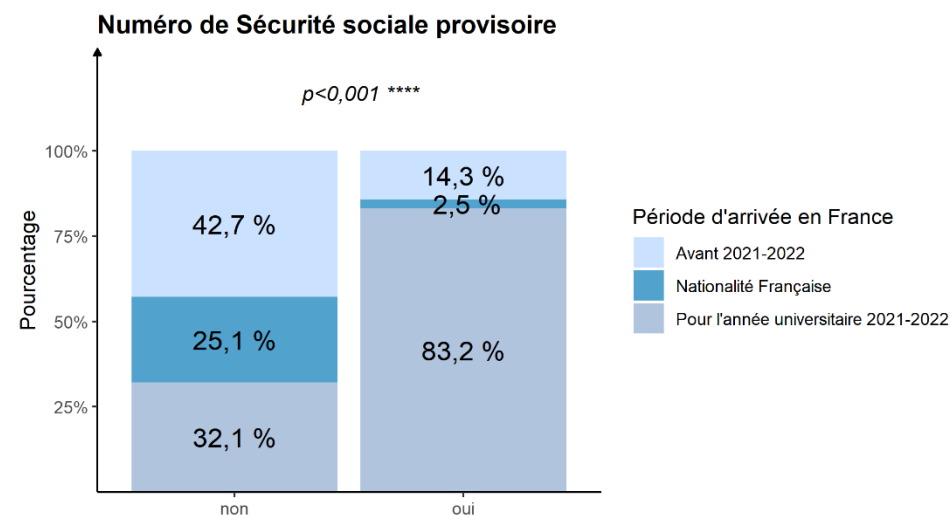


Figure 52.
Détenir un numéro de sécurité sociale provisoire en fonction de l'arrivée en France

Source : Enquête ÉtuCris - 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiants enquêtés détenant ou non un numéro de sécurité sociale provisoire (n=477)



Elle postule à Paris, sans succès. Elle reste donc à Lille où elle se retrouve inscrite sans grande conviction en première année de master en relations internationales. Pendant cette année, cette fois pleinement en parallèle des études, Gloria travaille pour une société de réservation de terrains de sport. Conseillère clientèle, « customer adviser comme ils disent », elle est payée sous le SMIC horaire, soit 8,5€ / heure, facturées sous le régime de l'autoentreprise, avec moins de taxes sur son chiffre d'affaires que la normale puisqu'elle a droit à l'aide à la création d'entreprise. Une connaissance lui signifie clairement qu'il refuserait de travailler pour si peu. Gloria dit ne pas savoir « si c'est génétique » mais qu'elle a tant eu l'habitude que sa mère ait des revenus instables qu'elle finit par accepter ce genre de marché si elle a besoin de travailler. « je dois pouvoir me débrouiller ». Du reste, elle travaille à partir de la maison pour cet emploi, en télétravail, ce qui est une bonne chose pour la conciliation avec les études. Il semble assez simple de consacrer une dizaine d'heures hebdomadaires à cette activité quand elle se trouve chez elle, d'autant que le Covid frappe de plein fouet l'activité. Par moment, à cette époque, seuls les cours extérieurs sont ouverts pour le tennis. Les clients réservent (davantage quand il fait beau), Gloria les ajoute au planning et gère les éventuelles réclamations. Elle se souvient de revenus mensuels équivalant à 360 € minimum et 600 € maximum. Comme la plupart de ses emplois, l'étudiante trouve ce dernier sur Indeed. « J'ai toujours cherché mes emplois sur internet sauf pour le baby-sitting. »

Cette année de M1 lilloise, Gloria effectue également une autre activité de janvier à mars (2021). Vacataire, elle est enquêtrice pour un sondage privé mais payée par l'université. Elle interroge des étudiants lillois sur leurs poursuites d'étude. Elle trouve cela « très redondant » mais « chill ». L'étudiante est payée très tardivement pour cette mission, trois mois après la fin de mission. Elle se demande donc comment font les personnes qui comptent sur des vacances dans le public pour vivre (et dit un mot des doctorants qui peuvent se retrouver dans cette galère). Elle s'offusque que les emplois « de fonctionnaire » soient précarisant, « c'est incroyable les services publics comme ils précarisent ». Elle remarque qu'on est mieux traité dans la finance quand il s'agit de paye. Heureusement, à cette époque, Gloria n'attend pas après l'argent pour payer son loyer, « sinon je n'aurais pas pu ».

Elle travaille dans l'optique de pouvoir partir en stage à Genève, une ville qui coûte cher. Elle y reste tout l'été 2021, payée 1 000 francs suisses par mois ce qui « permet de combler certaines dépenses », pas toutes. Elle décroche ce stage par un « filon » familial, l'amie d'une tante chargée d'affaire d'une mission diplomatique. Elle laisse alors tomber l'emploi pour la société locatrice de terrains de sport. Ce stage reste « une ligne dans le CV non négligeable » [qu'elle oublie pourtant de lister parmi ses emplois, se concentrant sur les jobs alimentaires].

En arrivant à Paris pour son M2 en sciences politiques, à la rentrée, Gloria trouve derechef par Indeed son emploi comme chargée de clientèle dans l'agroalimentaire, pour un supermarché en ligne. Le temps de travail n'était pas clairement indiqué dans l'annonce. Or, il y a « une charge de travail incroyable ». Elle constate qu'une partie de l'équipe travaille 35h quand l'autre partie, étudiante, travaille 20h par semaine en théorie et en pratique plutôt 25 h. Elle trouve la manager très exigeante, le travail « vraiment pesant ». Cet emploi est cette fois susceptible d'accaparer

l'esprit au point de faire passer les études en seconde position. Gloria gère les réclamations des clients. Quand elle commence à travailler la rentrée dernière, il apparaît que l'équipe est en sous-effectif. Il arrive en effet qu'elle se connecte à sa prise de poste et découvre, d'emblée, 20 messages en attente dans une messagerie qui se veut instantanée. « C'est stressant ». Il est difficile d'avoir le temps de gérer en plus les mails pendant le service. Gloria doit donc le faire après, faire des copier-coller par exemple pour donner des informations sur des produits etc. Maintenant, elle trouve qu'il y a une bonne équipe. Les soirées peuvent être très chargées. Elle reste malgré tout à son poste. Après beaucoup d'insistance, elle est parvenue à faire en sorte de changer de contrat (en avril 2022), désormais elle travaille 13h par semaine et non pas 20h. L'étudiante est alors très claire sur la façon dont elle a procédé pour convaincre les ressources humaines : « On ne peut pas me tenir pour un travail, j'ai ma bourse ». Soit son employeur acceptait ses conditions, soit elle partait. Pourtant, sa bourse se termine en juin et elle n'a toujours pas de stage [V.1].

*

Gloria remplit le tableur ci-dessous, récapitulatif de ces activités rémunérées, à partir d'un modèle transmis. Ajout de la ligne du stage à Genève, qu'elle n'avait pas listée parmi les activités professionnelles – symptomatique ? Elle n'a pas non plus évoqué pendant l'entretien deux expériences – ponctuelles : employée pendant une année scolaire en fonction des matchs dans un stade et un CDD de 15 jours dans l'agroalimentaire (pour lequel le poste n'est pas précisé). Remarquons dans ses appréciations que le fait d'être bien payée (ménages) compense par rapport à une mission « éprouvante » mais sans pourboires (agroalimentaire) ou avec « une paye qui ne suit pas » (supermarché en ligne).

Partie VI – Recours à l'aide alimentaire

Annexe 16 : Fréquentation par distribution

	Pourcentage
Cópl 3 ^{ème}	27,3
Linkee 18 ^{ème}	22,0
Linkee 13 ^{ème}	21,0
Cópl 14 ^{ème}	20,5
Linkee 20 ^{ème}	20,1
Linkee 93	9,4
Linkee Paris 8	7,8
AGORAé	5,9
On remplit le frigo	5,7
Secours Populaire	4,0

Tableau 46. Pourcentage (%) de personnes ayant fréquenté au moins une fois les distributions

* Données Restos du cœur par site non disponibles
Cette variable est une question à choix multiples et les personnes n'étaient pas guidées dans leur réponse

Source : Enquete ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Étudiantes et étudiant rencontrés, N=477

Tableau 45. Description des activités rémunérées de Gloria

Description détaillée de l'activité professionnelle	Façon de la trouver	Période d'activité	Type de contrat	Temps de travail (/ semaine / mois...)	Gains	Destination de l'argent gagné	Appréciation plus générale
Babysitting dans un hôtel la nuit pour des clients de sortie	Par une amie, son père est directeur de l'hôtel	3 ou 4 fois par an, à 17 ans	Non déclaré	Activité épisodique	10 €/h le jour, 20 à 40 €/h le soir, « une fois j'ai gagné 100 € un soir de nouvel an »	Petites courses alimentaires ou achats divers	« Plutôt tranquille, pas difficile et pas très long »
Equipière polyvalente de restauration rapide	Indeed	Été 2017, fin 11, 3 mois (dont un mois de rentrée «light» à la fac)	CDD	25 h / semaine	Environ 700 € (fiches de paie égarées)	Acheter un ordinateur Mac en 11	« Manager horrible... »
Chargée de recouvrement	Indeed	26 juin au 31 aout 2018, fin 12	Job été - CDD	35 h / semaine	1217 € net + 1700 € net	Argent de côté + dépenses diverses	« Très bon plan (chèque déjeuner, confort, respect des salariés) »
Employée durant les soirs de matchs au stade Agroalimentaire (sans précision)	Par une communication de l'entreprise	Octobre 2018 à Juin 2019, 13	Intérim	De 3 à 12 h / mois	28 € à 93,37 € net par mois	Petites dépenses	« Bonnes rencontres, pas très éprouvant »
Chargée de recouvrement	Indeed	Du 25.05.19 au 08.06.2019, 13	Sorte de CDD	Un bon 35 h / semaine	680,5 € net	Épargner pour Erasmus	« Eprouvant, même pas de pourboires »
Chargée de recouvrement	Reprise de poste	Du 25 juin au 25 aout 2019, fin 13 (entrée Erasmus anticipée)	Job été - CDD	35 h / semaine	1417 € net à 1475 € net	Épargner pour Erasmus	« Toujours au top »
Ménages	Sur un site d'emploi néerlandais	Du 25.10.2019 au 16.04.2020 Erasmus	Intérim	Très variable - moins de 35 h / mois	56,4 € à 326,56 €	Épargner + loisirs	« Très bonnes rencontres, éprouvant mais super bien payé »
Chargée de recouvrement. Chargée de clientèle pour une société locale de terrains de sport	Reprise de poste	Du 01.07.2020 au 31.08.2020, avant M1	Job été - CDD	35 h / semaine	1185 € net + 1918 € net	Épargner pour le M1 + permis	« RAS comme d'habitude »
Sondeuse	Indeed	Décembre 2020 à Juin 2021, M1	Auto entreprise	Entre 31 h et 67 h par mois	264 € à 598 € ; « 10% chaque mois pour Macron »	Épargne + dépenses	« Frôle l'illégalité car payée en dessous du smic »
Mission diplomatique	Site de recherche d'emploi de l'université néerlandaise	Du 04.01.2021 au 31.03.2021, M1	Vacation	Environ 100 h pour les 3 mois	257 € à 453 €	Épargne un peu et loisir	« Ça va, pas difficile »
Supermarché en ligne	Par une amie de sa tante, chargée d'affaire de la mission	Mai - aout 2021, fin M1	Stage	NR	1000 francs suisses	Comblent certaines dépenses	NR
	Indeed	De septembre 2021 à avril 2022	CDI	20h par semaine puis 13h (avril 2022)	780 € net puis 595,44 € brut	Épargne + facture	« À la limite du respect du temps de travail, appétence pour exiger beaucoup avec une paye qui ne suit pas »

Partie VII – État de santé, de faim, et renoncement aux soins

Annexe 17 : Graphes acycliques dirigés

Figure 53. Graphes Acycliques Dirigés pour identifier les facteurs potentiels pouvant influencer l'état dépressif majeur

Source : Enquete Étucris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris

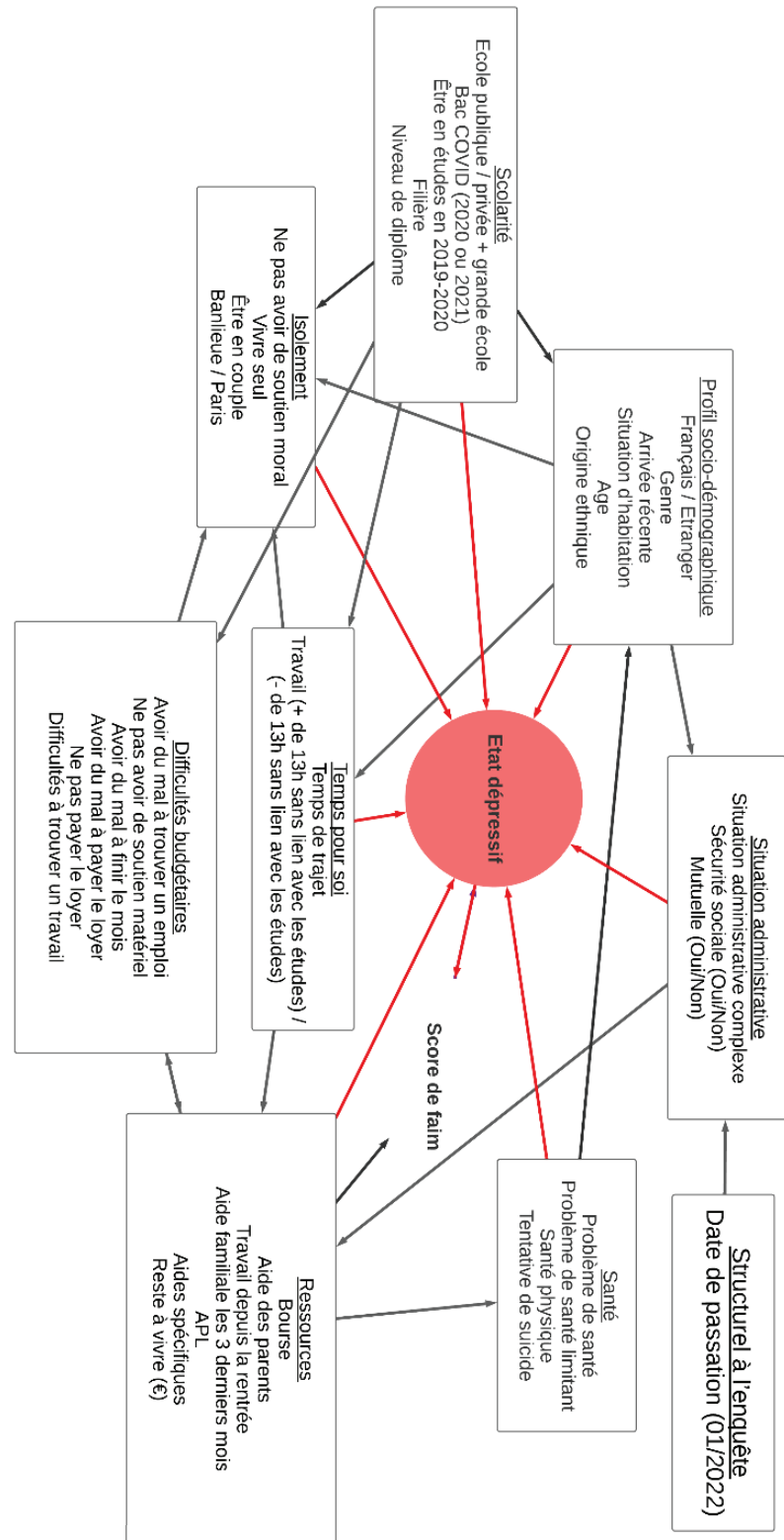
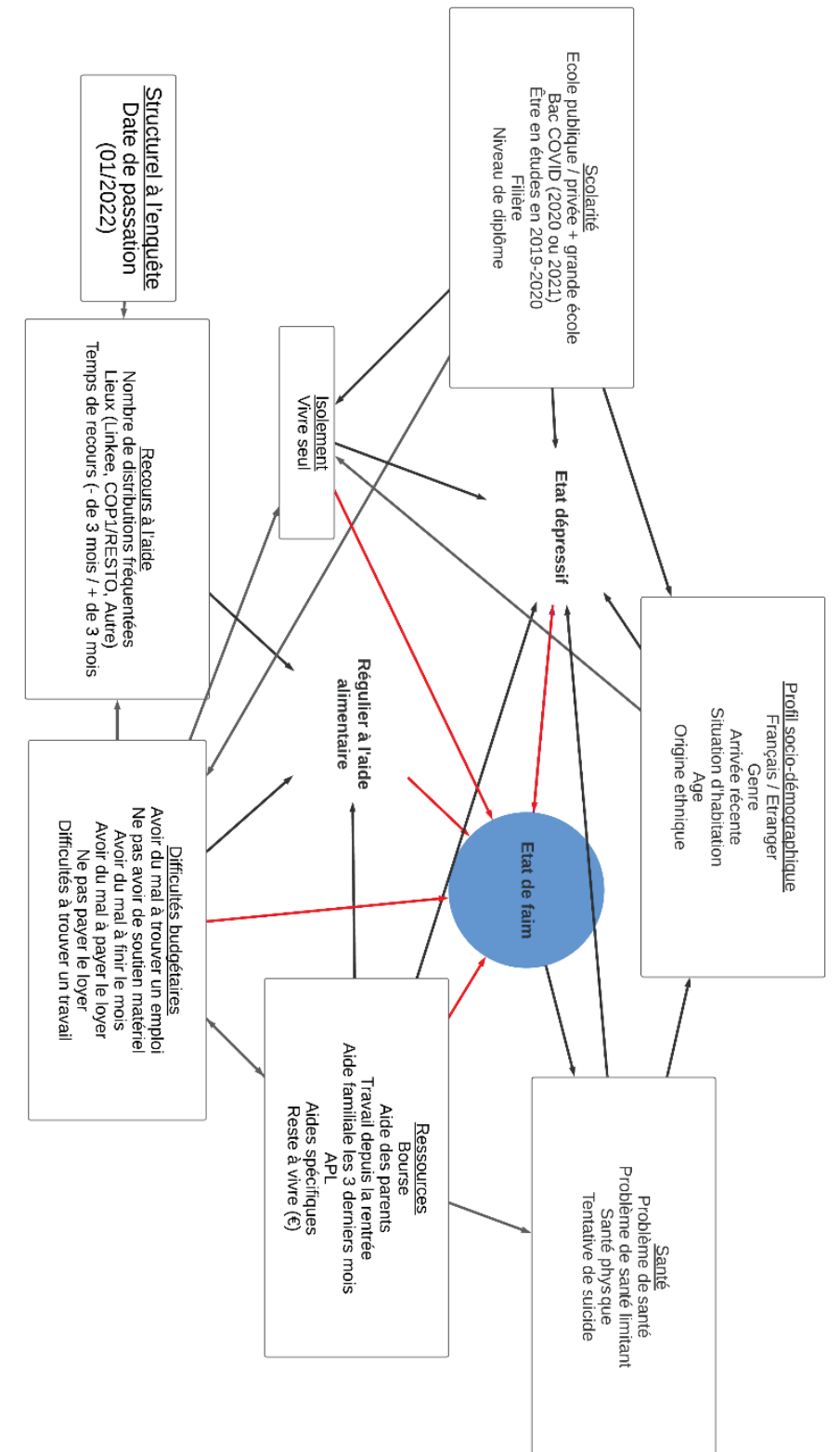


Figure 54. Graphes Acycliques Dirigés pour identifier les facteurs potentiels pouvant influencer l'état de faim

Source : Enquete Étucris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris



Bibliographie générale

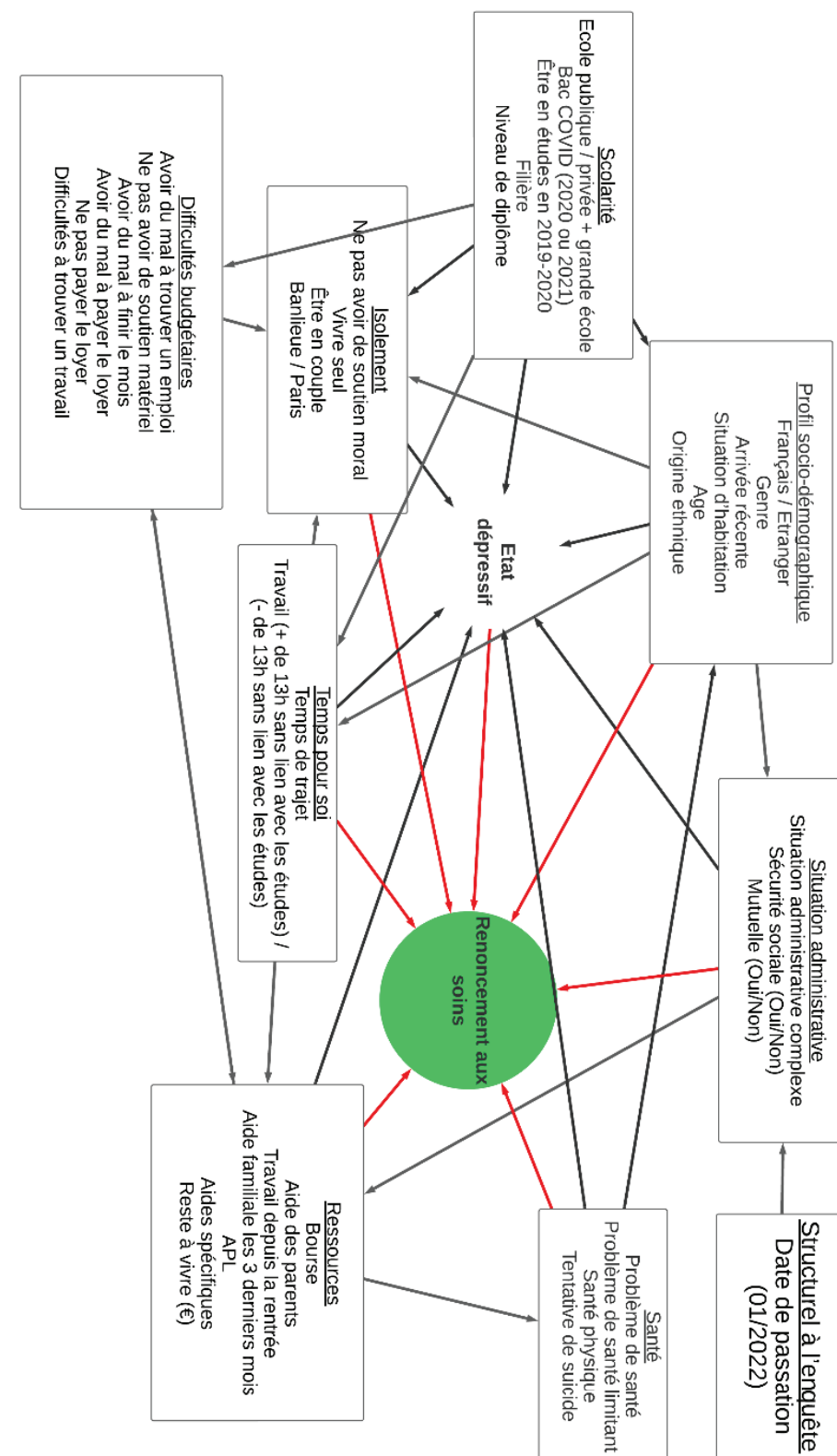
Introduction

Articles et ouvrages :

- Agulhon Catherine, Xavier de Brito Angela, *Les étudiants étrangers à Paris, entre affiliation et repli*, Paris, L'Harmattan, 2009, 282 p.
- Amsellem Mainguy Yaëlle, Lardeux Laurent, *Jeunes, d'une crise à l'autre*, InfosParis, Presses de Sciences Po, 2022, 188 p.
- Becquet Valérie, Loncle Patricia, Van de Velde Cécile, *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Nîmes, Champ Social, 2012, 244 p.
- Belghith Feres, Ferry Odile, Patros Théo et Tenret Élise, « La vie étudiante au temps de la pandémie de covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités », *OVEInfos*, n°42, 2020, 12 p.
- Blavier Pierre, « Un couple espagnol dans la récession de 2008, composition et évaluation des revenus alternatifs », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°123, 2016, p 27 - 40.
- Cayouette-Remblière Joanie, Guéraud Élie, « Travailler, se loger et rompre l'isolement, Une jeunesse fragilisée et divisée par le premier confinement » dans Yaëlle Amsellem Mainguy, Laurent Lardeux. *Jeunes, d'une crise à l'autre*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022, p 103 - 119.
- Chevalier Tom, « L'accès des jeunes au revenu minimum, une politique progressive de 1988 à 2021 » dans Yaëlle Amsellem Mainguy, Laurent Lardeux, *Jeunes, d'une crise à l'autre*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022, p 65 - 84.
- Chevalier Tom, Loncle Patricia, *Une jeunesse sacrifiée ?*, Paris, PUF, 2021, 120 p.
- Chevalier Tom, Grobon Sébastien, « Où va la politique de jeunesse en France ? », *Revue française des affaires sociales*, 2019/2, p 53 - 77.
- Cordazzo Philippe, Sembel Nicolas, « Quand la marge interpelle la norme, Évolution et actualité de la précarité étudiante », *Agora débat-jeunesse*, n°86, 2020, p 43 - 60.
- Ennafaa Ridha, Paivandi Saeed, *Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante*, Paris, La documentation française, 2008, 249 p.
- Farinaux Martine, « L'accueil des étudiants », *Esprit*, 1966, p 610 - 630.
- Giret Jean-François, Van de Velde Cécile, Verley Élise (dir.), *Les vies étudiantes, tendances et inégalités*, Paris, La documentation française, 2016, 312 p.

Figure 55. Graphes Acycliques Dirigés pour identifier les facteurs potentiels pouvant influencer le renoncement aux soins

Source : Enquête ÉtuCris – 2021-2022 – Observatoire du Samusocial de Paris



- Guénée Lorraine, Le Méner Erwan, Macchi Odile, « L'aide alimentaire en temps de Covid », *Plein Droit*, n°127, 2020, p 32 - 35.
- Guénée Lorraine, Le Méner Erwan, Macchi Odile « Nourrir les “nouveaux” pauvres. Une enquête de terrain dans des services d'aide alimentaire parisiens au temps du premier confinement (printemps 2020) », *Tracés*, n°41, 2021, p 187 - 206.
- Laé Jean-François, *Parole donnée, Entraide et solidarité en Seine-Saint-Denis en temps de pandémie*, Paris, Syllepse, 2022, 144 p.
- Landrier Séverine, Cordazzo Philippe, Guégnard Christine, *Etudes, galères et réussites. Conditions de vie et parcours à l'université*, Paris, La documentation française, 2016, 158 p.
- Legauyer Thiphaine, La construction académique et politique d'une triple figure de l'étudiant travailleur en France de 1945 à 2016, *Mémoire de master 2 sociologie des mutations contemporaines*, sous la direction de Corinne Eyraud, Université Aix-Marseille, septembre 2016, 225 p.
- Lima Léa, *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*. Nîmes, Champ social, 2016, 164 p.
- Métaillié Anne-Marie, Thiveaud Jean-Marie, *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978, 543p. Entretien avec Pierre Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », p 520 - 530.
- Marpsat Maryse et Firdion Jean-Marie, « Les ressources des jeunes sans-domicile et en situation précaire », *Recherches et prévisions*, n°65, 2001, p 91 - 112.
- Pinto Vanessa, *A l'école du salariat, les étudiants et leurs “petits boulots”*, Paris, PUF, 2014, 329 p.
- Sèze Benjamin, « Précarité étudiante : vers l'autonomie sociale des jeunes ? », *Etudes*, 2021, p 35 - 48.
- Trespeuch Marie, Tenret Élise, « La crise sanitaire : une prise de conscience de la condition étudiante ? », *Revue Française de Socio-Economie*, n°26, 2021, p 5 - 11.

Rapports d'enquête ou institutionnels :

- Belghith Feres, Patros Théo, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire. Logement*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 29 p.
- Belghith Feres, Ortega Andreina, *Enquête nationale conditions de vie des étudiant.e.s, situation économique et financière des étudiant.e.s*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2018, 22 p.
- Berhuet Solen, Mansencal Lucie Brice, Hoibian Sandra, Millot Charlotte, Müller Jörg, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*, rapport d'étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), 2021, 223 p.

- Castell Laura, Missegue Nathalie, Portela Mickaël et Rivalin Raphaëlle, « L'annualisation des ressources des jeunes adultes dans l'enquête nationale sur les ressources des jeunes adultes », document de travail, Série Sources et méthodes, Drees, n°65, 2018, p 32.
- Cour des comptes, « Le soutien de l'État à la vie étudiante », dans *Les acteurs publics face à la crise : une réactivité certaine, des fragilités structurelles accentuées*, rapport public annuel de la Cour des Comptes, 2022, p 34.
- Grignon Claude, *Les étudiants en difficulté, pauvreté et précarité*, rapport du président du conseil scientifique de l'OVE à monsieur le ministre de l'éducation nationale, 2000, 18 p.
- Guénée Lorraine, Le Méner Erwan, Macchi Odile, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril 2020–19 mai 2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 2020, 132 p.
- Guénée Lorraine, Macchi Odile, Le Méner Erwan, Guillemot Eléonore, Renoux Paolo et Fourestier Adèle, *Hors-Service. Enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les travailleurs de l'hôtellerie-restauration (Île-de-France, mars 2020-mai 2021)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 2021, 254 p.
- Papagiorgiou Hery, « Les boursiers sur critères sociaux en 2020 - 2021 », note flash du Système d'information et études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, n°20, 2021, 2 p.
- Patros Théo, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire. Situation financière*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 30 p.
- Patros Théo, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire. Activité rémunérée*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 24 p.
- Ramel Magali, Boissonnat Pelsy Huguette, Sibué-De Caigny Chantal, Zimmer Marie-France, *Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*, rapport d'ATD Quart Monde, 2016, 187 p.
- Vial Benjamin, « Comprendre la surexposition des jeunes aux difficultés administratives : une analyse critique des politiques publiques de la jeunesse », dans *Les enquêtes du défenseur des droits*, tome 1, Paris, La documentation française, 2019, p 39 - 55.

Issus d'enquêtes associatives, à l'aide alimentaire :

- Co'p1, *Enquête sur les étudiantes et étudiants bénéficiaires de colis alimentaires*, mai 2021, 65 p. URL : <https://cop1.fr/wp-content/uploads/2021/05/ETUDE-Cop1-Complete-65p.pdf>, consulté le 6 septembre 2022.
- Linkee, *Un an de précarités étudiantes : les sacrifices d'une génération*, juillet 2021, 24 p. URL : <https://linkee.co/une-etude-menee-par-linkee-sur-la-precarite-etudiante-un-an-de-precarites-etudiantes-les-sacrifices-dune-generation/>, consulté le 6 septembre 2022.

Source médiatique importante :

- Buisine Rémy, « Aide alimentaire : une file d'attente interminable d'étudiants à Paris », *Brut*, 29 janvier 2021. URL : <https://www.brut.media/fr/news/aide-alimentaire-une-file-d-attente-interminable-d-etudiants-a-paris-af5c6830-4041-4a45-93ae-74160dc91397>, consulté le 2 septembre 2022.

I- Méthodologie

- Guénée Lorraine, Macchi Odile, Le Méner Erwan, Guillemot Eléonore, Renoux Paolo et Fourestier Adèle, *Hors service. Enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les travailleurs de l'hôtellerie-restauration (Île-de-France, mars 2020-mai 2021)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2021.

II- Profils

Articles et ouvrages :

- Agulhon Catherine et Paivandi Saeed, « Les étudiants étrangers : entre intégration et repli » dans Jean-François Giret, Feres Belghith et Élise Tenret (eds.), *Regards croisés sur les expériences étudiantes. L'enquête conditions de vie 2016*, Paris, La documentation française, 2019, 362 p.
- Brinbaum Yaël, Moguérou Laure, Primon Jean-Luc, « Les ressources scolaires des immigrés à la croisée des histoires migratoires et familiales », dans Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Patrick Simon (eds.), *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined, 2016, p 147 - 174.
- Ennafaa Ridha, Paivandi Saeed, *Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante*, Paris, La documentation française, 2008, 249 p.
- Laé Jean-François, *Parole donnée, entraide et solidarité en Seine-Saint-Denis en temps de pandémie*, Paris, Syllepse, 2022, 144 p.

Rapports d'enquête ou institutionnels :

- Accardo Aliocha, Brun Agnès Lellouch Thomas, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première*, n°1907, 2022, 4 p.
- Bayardin Vinciane, Pichard Lynda, de Berry Corinne, Davy Anne-Claire, « Plus âgés qu'en province, les étudiants d'Île-de-France vivent aussi plus souvent chez leurs parents », *Insee Analyses Île-de-France*, n°142, 2021, 4 p.

- Belghith Feres, Couto Marie-Paule, Ferry Odile, Morvan Yannick et Patros Théo, 2021, « Une année seuls ensemble. Enquête sur les effets de la crise sanitaire sur l'année universitaire 2020-2021 », *OVE Infos*, n°45, 2021, 12 p.
- Belghith Feres, Ferry Odile, Patros Théo, *Conditions de vie des étudiants 2020 : Données académiques et sociodémographiques*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 27 p.
- Cour des comptes, « Soutien de l'État à la vie étudiante », *rapport public annuel de la Cour des Comptes*, 2022, p 101 - 134.
- Ennafaa Ridha, Paivandi Saeed, « Venir étudier en France. Enquête sur les parcours des étudiants étrangers », *OVEInfos 2007*, n° 17, 2007, 8 p.
- Kespaik Saskia, « Les élèves ingénieurs d'origine sociale modeste », *OVEInfo*, n°23, 2009, 6 p.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « "Bienvenue en France" : la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux », Dossier de presse, novembre 2018. URL : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bienvenue-en-france-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux-49178>, consulté le 12 juillet 2022.
- UNEF, « Enquête sur le coût de la vie étudiante 2021 », Dossier de presse, août 2021, 41 p. URL : <https://unef.fr/wpcontent/uploads/2021/08/Enque%CC%82te-UNEF-sur-le-cou%CC%82t-de-la-vie-e%CC%81tudiante2021.pdf>, consulté le 5 juillet 2022.

Issus d'enquêtes associatives, à l'aide alimentaire :

- Banques Alimentaires, CSA Research, « Étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, enquête 2020 », janvier 2021, 54p. URL : <https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2021-02/Extrait%20C3%A9tude%20CSA%20pour%20les%20Banques%20Alimentaires%20%20Rapport%20quantit%202020.pdf>, consulté le 1 juillet 2022.
- Co'p1 - Solidarités étudiantes, « Enquête sur les étudiantes et étudiants bénéficiaires de colis alimentaires », Rapport, 2021, 65 p.

Source médiatique importante :

- Jehanno Emilie, « Étudiants : Les conditions d'accès au repas à 1 € ont-elles été durcies ? », 20 minutes, 28 janvier 2022. URL : <https://www.20minutes.fr/societe/3224531-20220128-etudiants-conditions-acces-repas-1-elles-durcies>, consulté le 22 juin 2022.

III - Précarités

Articles et ouvrages :

- Agulhon Catherine et Ennafaa Ridha, « Les étudiants étrangers, des trajectoires spécifiques ? » dans Giret Jean-François, Van de Velde Cécile et Verley Élise (dir.), *Les vies étudiantes : tendances et inégalités*, Paris, La documentation Française, 2016, p. 293 - 312.
- Béguin Hélène et Lévy-Vroelant Claire, « Habiter chez autrui : pourquoi et comment ? », *Agora débats/jeunesses*, vol. 61, n°2, 2012, p. 61-78.
- Béguinet Sophie, « La représentation sociale du risque de précarité chez les étudiants », *Communication et organisation*, n°43, 2013, p. 227 - 252.
- Cicchelli Vincenzo, *L'esprit cosmopolite : Voyages de formation des jeunes en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, 280 p.
- Cordazzo Philippe, Sembel Nicolas, « Un "désordre" dans la catégorisation : le déclassement statutaire atypique de diplômés du supérieur sans domicile », *Économie et statistique*, n°488 - 489, 2016, p. 69 - 85.
- Dequiré Anne-Françoise, « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », *Pensée plurielle*, vol. 14, n°1, 2007, p. 121-146.
- Dietrich-Ragon Pascale, « Les étudiants des catégories populaires face à la décohabitation familiale », *Terrains & travaux*, vol. 38, n° 1, 2021, p. 121 - 146.
- Driant Jean-Claude, « Les étudiants face à la crise du logement dans les territoires » dans Jean-François Giret, Cécile Van de Velde et Élise Verley (dir.), *Les vies étudiantes : tendances et inégalités*, Paris, La documentation Française, 2016, p. 193 - 211.
- Ennafaa Ridha, Paivandi Saeed, *Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante*, Paris, La documentation française, 2008, 249 p.
- Farinaux Martine, « L'accueil des étudiants », *Esprit*, 1966, p 610 - 630.
- Giret Jean-François, Van de Velde Cécile et Verley Élise (dir.), *Les vies étudiantes : tendances et inégalités*, Paris, La documentation Française, 2016, 312 p.
- Kabbanji Lama, Levatino Antonina and Toma Sorana, « Mobilités étudiantes internationales : l'attractivité de la France », *Plein droit*, vol. 130, n°3, 2021, p 3 - 6.
- Lazaridis Marie, Weber Serge et Musée de l'histoire de l'immigration (Paris France), *Les Paris Des Migrants*, 2014, p 8 - 10.
- Marchandise Sabrina, « Lessociabilités des étudiants marocains en mobilité internationale », *Netcom* [En ligne], vol. 26, n°3/4, 2012, p. 357-372, URL <https://journals.openedition.org/netcom/1084?lang=fr>, consulté le 7 septembre 2022.
- Pinto Baleisan Carolina, « Se loger à Paris. L'expérience des étudiants étrangers », *Hommes & migrations*, n°1308, 2014, p 129 - 136.

- Spire Alexis, « L'asile au guichet », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 169, n°4, 2007, p.4-21.

Sources institutionnelles :

- Caradec Yann, Marchegay Patrick, Schuhl Pierrette, *Atlas Régional Île-de-France : Effectifs d'étudiants en 2019-2020*, Ministère de l'enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, 2021, 42 p.
- *Crous : la crise du logement étudiant profondément structurelle - Educpros*, <https://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/crous-la-crise-du-logement-etudiant-profondement-structurelle.html>, consulté le 22 juin 2022.
- GISTI, Accord franco algérien du 27 décembre 1968, URL : https://www.gisti.org/IMG/pdf/accord_franco-algerien.pdf, consulté le 15 juin 2022.
- GISTI, à la rubrique Pratique, *Prise de rendez-vous en préfecture pour les personnes étrangères impossible via internet : comment faire ?* GISTI, URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article6229>, consulté le 22 juin 2022.
- La Cimade, rubrique Actualités, Lettre ouverte au préfet délégué à l'immigration à la préfecture de police de Paris, URL : <https://www.lacimade.org/lettre-ouverte-au-prefet-delegue-a-limmigration-a-la-prefecture-de-police-de-paris/>, page consultée le 20 juin 2022.
- *Les bourses sur critères sociaux | Étudiant. Gouv*, URL : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/les-bourses-sur-criteres-sociaux-1486>, consulté le 20 juin 2022.
- Toubon Jacques, HAL science ouverte, à la rubrique Consultation, Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France - Tome 1 | vie-publique.fr, <https://www.vie-publique.fr/catalogue/272106-inegalites-dacces-aux-droits-et-discriminations-en-france-tome-1>, consulté le 20 Juin 2022.
- Typologie de l'exclusion liée au logement : European Typology, *Homelessness and housing exclusion*, URL : https://www.feantsa.org/download/fr___2525022567407186066.pdf, consulté le 6 septembre 2022.

IV - Aide familiale

- Béguin Hélène et Lévy-Vroelant Claire, « Habiter chez autrui : pourquoi et comment ? Trajectoires et expériences de jeunes hébergés en région parisienne », *Agora débats/jeunesses*, vol. 61, n°2, 2012, p 61 - 78.
- Belghith Feres, Ferry Odile, Patros Théo, Tenret Élise, *Repères Conditions de vie – 2020*, rapport de l'OVE, 2021, 36 p.
- Blavier Pierre, « Un couple espagnol dans la récession de 2008. Composition et évaluation des revenus alternatifs », *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 123, n°1, 2016, p 27- 40.
- Bonvalet Catherine, « La famille-entourage locale », *Population*, vol. 58, n°1, 2003, p 9 - 43.

- Bréant Hugo, « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, vol. 67 - 68, n°4, 2013, p 31 - 52.
- Bréant Hugo, « Étudiants africains : des émigrés comme les autres. Sélectivité sociale du visa et (im)mobilités spatiales des étudiants internationaux comoriens et togolais », *Politix*, vol. 123, n°3, 2018, p 195 - 218.
- Bryceson Deborah et Vuorela Ulla (dir.), *The Transnational Family: New European Frontiers and Global Networks*, Oxford, Berg Publishers, 2002, p 3 - 30.
- Castell Laura, Portela Mickaël et Rivalin Raphaëlle, « Les principales ressources des 18-24 ans - Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats*, n°965, 2016, 4 p.
- Couronné Julie, Loison Marie et Sarfati François, « D'une politique de défamilialisation à des pratiques de refamilialisation : les ressources des jeunes saisies par la Garantie jeunes », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, 2019, p 79 - 96.
- Déchaux Jean-Hugues, « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés Contemporaines*, vol. 17, n°1, 1994, p 75 - 90.
- Déchaux Jean-Hugues, « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets. » dans Jean-Claude Kaufmann (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et service*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p 39 - 54.
- Esping-Andersen Gøsta, *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, 308 p.
- Gollac Sibylle, « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale » dans Séverine Gojard, Agnès Gramain, Florence Weber, *Charges de familles, Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2003, p 274 - 311.
- Gotman Anne, *Le sens de l'hospitalité, Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, 544 p.
- Grobon Sébastien, « Combien coûte un jeune adulte à ses parents ? », dans Julien Blasco, Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, Julie Labarthe (coord.), *Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018*, Insee Références, 2018, p 65 - 79.
- Kranklader Elodie, Ferret Alexandra, Schreiber Amandine, « La solidarité financière entre ménages », *Insee Première*, n°1707, 2018, 4 p.
- Le Pape Marie-Clémence, Portela Mickaël et Tenret Élise, « " Ça n'a pas de sens de compter comme ça". Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », *Sociologie*, vol. 9, n° 4, 2018, p 417 - 436.
- Le Pape Marie-Clémence, Portela Mickaël et Tenret Élise, « Argent et sentiments. Une interprétation des déterminants de l'aide financière des parents aux jeunes adultes », *Economie et Statistique*, vol. 514, n°1, 2020, p 71 - 92.
- Martin Claude, 2001, « Famille et précarité : la protection rapprochée » dans Michel

Joubert, Pierre Chauvin, Françoise Facy, Virginie Ringa, *Précarisation, risques et santé*, INSERM, p 29 - 45.

- François Aurore et Merla Laura, *Distances et liens*, Academia, 2014, 171 p.
- Merla Laura et Minonzio Jérôme, « Familles transnationales, familles solidaires », *Informations sociales*, vol. 194, n°3, 2016, p 62 - 70.
- Portela Mickaël et Raynaud Émilie, « Comment se composent les ressources des jeunes ? Le dossier illustré par l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, 2019, p 23 - 52.
- Roy Delphine, « L'argent du "ménage", qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 15, n°1, 2006, p 101 - 119.
- Van de Velde Cécile, *Devenir adulte*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, 288 p.
- Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », *Idées économiques et sociales*, vol. 162, n°4, 2010, p 6 - 15.
- Walker Éva, « Etudiants étrangers, quels séjours pour quelles réussites » dans Séverine Landrier, Philippe Cordazzo, Christine Guégnard, *Études, galères et réussites. Conditions de vie et parcours à l'université*, Paris, La documentation française, 2016, p. 116 - 132.
- Weber Florence, *Penser la parenté aujourd'hui*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2013, 264 p.
- Zelizer Viviana, « The Social Meaning of Money: "Special Monies" », *American Journal of Sociology*, vol. 95, n°2, 1989, p 342 - 377.
- Zelizer Viviana, 2001, « Transactions intimes », *Genèses*, vol. 42, n°1, 2001, p 121 - 144.

V - Emploi

- Amrous Nadia, « Une préfiguration des disparités professionnelles » dans le numéro « Filles et garçons : des façons diverses d'étudier, de travailler, de se distraire », *OVE Infos*, n°15, 2006, p 6 - 7.
- Bédoué Catherine, Berthaud Julien, Giret Jean-François, Solaux Georges, *Salariat étudiant, parcours universitaire et conditions de vie*, Observatoire nationale de la vie étudiante, La documentation française, 2019, 98 p.
- Belghith Feres, « L'activité rémunérée des étudiants. Une diversité de situations aux effets contrastés », *OVE Infos*, n°30, 2015, 16 p.
- Body Kady Marie-Danielle, Bonnal Liliane et Giret Jean-François, « Mesurer l'effet du travail salarié sur la réussite : une analyse statistique sur les étudiants d'une université française », *Mesure et évaluation en éducation*, vol. 40, n° 3, 2017, p. 69 - 103.
- Dume Fabrice, *Entre l'école et l'entreprise, la discrimination ethnico- raciale dans les stages. Une sociologie publique de l'ethnisation des frontières et de l'ordre scolaires*, thèse de sociologie soutenue à l'université de Provence, Aix-Marseille 1, 2011, 598 p.

- Ennafaa Ridha, Paivandi Saeed, *Les étudiants étrangers en France, enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vie réalisée pour l'Observatoire national de la vie étudiante*, Paris, La documentation française, 2008, 249 p.
- Ferry Odile et Patros Théo, « Conditions de vie des étudiants 2020. Activité rémunérée », brochure de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 29 p.
- Froment Bénédicte, « Rythmes étudiants en licence, un déterminant de la réussite universitaire ? » dans Landrier Séverine, Cordazzo Philippe, Guégnard Christine, *Etudes, galères et réussites. Conditions de vie et parcours à l'université*, Paris, La documentation française, 2016, p 88 – 114.
- Galland Olivier (éd.), *Le monde des étudiants*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, 248 p.
- Giret Jean-François, Issehnane Sabina, « L'effet de la qualité des stages sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation emploi*, n°117, 2012, p 29 - 47.
- Legauyer Thiphaine, La construction académique et politique d'une triple figure de l'étudiant travailleur en France de 1945 à 2016, *Mémoire de master 2 sociologie des mutations contemporaines*, sous la direction de Corinne Eyraud, Université Aix-Marseille, 2016, 225 p.
- Pinto Vanessa, *A l'école du salariat, les étudiants et leurs "petits boulots"*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, 329 p.
- Portela Mickaël, Raynaud Emilie, « Comment se composent les ressources des jeunes ? Le dossier illustré par l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) », *Revue française des affaires sociales*, 2019/2, p 23 - 52.
- Tenret Élise, Trespeuch Marie, Verley Élise, « L'emploi étudiant à l'heure des plateformes numériques : l'insaisissable ubérisation », *OVE Infos*, n°46, 2022, 12 p.
- Thiphaine Béatrice, « Les étudiants et l'activité rémunérée », *OVE Infos*, n°1, 2002, 4 p.
- Van de Velde Cécile, *Devenir adulte*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, 288 p.

VI- Recours à l'aide alimentaire

- Accardo Aliocha, Brun Agnès, Lellouch Thomas, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première*, n°1907, 2022, 4 p.
- Alberghini Ariane, Brunet Florence, Grandseigne Raphaël, Lehrmann Justine, « L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics (II) », *Recherche sociale*, n°222, 2017, p 15 - 19.
- César Christine, *Étude Abena. Comportements alimentaires et situation de pauvreté*.

Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France (2004-2005), Rapport de l'Institut de veille sanitaire, 2005, 128 p.

- Cavaillet France, Darmon Nicole, « Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? », *INRA, Sciences Sociales. Recherches en économie et sociologie rurales*, 20^{ème} année, n°3-4, 2005, 4 p.
- De Gaulejac Vincent, *Les sources de la honte*, Paris, Points, 2011, 320 p.
- Giraud Frédérique, « L'activité culinaire des étudiants étrangers à Lyon, apprendre à « manger ailleurs », *Hommes et migration*, n°1283, 2010, p 42 - 50.
- Gourmelen Andréa, « Améliorer les comportements alimentaires des étudiants : quels enjeux pour les pouvoirs publics ? », *Que manger ? Normes et pratiques alimentaires*, Paris, La Découverte, 2017, p 117 - 135.
- Grange Dorothee, Castetbon Katia, Guibert Gaëlle, Vernay Michel, Escalon Hélène, Delannoy Alexandra, Féron Valérie, Vincelet Catherine, *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005*, rapport de l'ORS Île-de-France, de l'InVS et de l'Inpes, annexe 4, 2013, p 184.
- Guénée Lorraine, Le Méner Erwan, Macchi Odile, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 30 avril – 19 mai 2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, 2020.
- Guien Jeanne, « À prendre ou à laisser ? Ressources, gestes et corps de la récupération alimentaire en milieu urbain », *EchoGéo*, n°47, 2019, 19 p.

Rapports d'enquête ou institutionnels :

- Radé Émilie, Léon Olivier, *Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021*, rapport de la DREES, 2022, 6 p.

VII - Santé

- Accardo Aliocha, Brun Agnès, Lellouch Thomas, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première*, n°1907, juin 2022, 4 p.
- Allaman-Farinelli Margaret, Lukomskuj Natalya, Shi Yumeng, « Food access, dietary acculturation, and food insecurity among international tertiary education students: A scoping review », *JBI Evid Synth*, vol. 18, n°9, 2020 p. 2090-2097.
- Arsandaux Julie, Montagni Ilaria, Macalli Mélissa, Nathalie Texier, Mathilde Pouriel, Raphaël Germain, Adel Mebarki, Shérazade Kinouani, Marie Tournier, Stéphane Schuck, Christophe Tzourio, « Mental health condition of college students compared to non-students during COVID-19 lockdown: the CONFINS study », *BMJ Open*, vol.11, n° 8, 2021, 5 p.

- Baggio Stéphanie, Iglesias Katia, Fernex Alain, « Healthcare renunciation among young adults in French higher education: A population-based study », *Preventive Medicine*, vol. 99, 2017, p 37 - 42.
- Ballard Terri, Coates Jennifer, Swindale Anne, Deitchler Megan, « Indice domestique de la faim : Définition de l'indicateur et guide de mesure », *Food and nutrition technical assistance*, 2011, 26 p.
- Belghith Feres, Ferry Odile, Patros Théo, Tenret Élise, *Repères 2020*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 19 p.
- Bruening Meg, Nelson Stephanie, Van Woerden Irene, Todd Michael, Laska Melissa, « Factors Related to the High Rates of Food Insecurity among Diverse, Urban College Freshmen », *Journal of the Academy of Nutrition and Dietetics*, vol. 116, n°9, 2016, p 1450 - 1457.
- Campus France Paris, *Campus France tutorials : Registration for Social Security – English subtitles*, URL <https://www.youtube.com/watch?v=qEpy9Xr9UKk>, consulté le 3 juin 2022.
- Castry Mathieu, Wittwer Jérôme, Montagni Ilaria, Tzourio Christophe, « Les déterminants du renoncement aux soins pour raisons financières des étudiants - une analyse à partir de l'étude i-Share », *Revue d'économie politique*, vol. 129, n°4, 2019, p 467 - 488.
- Chauveaud Catherine, Warin Philippe, *L'absence de complémentaire santé chez les étudiants*, rapport de l'Observatoire des non-recours aux droits et services, 2014, 35 p.
- Chêne Geneviève, *Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid19 ? Résultats de la vague 33 de l'enquête CoviPrev (8-15 avril 2022)*, Saint Maurice, Santé publique France, 2022, 4 p.
- Coffino A. Jaime, Spoor P. Samantha, Drach D. Rae, Hormes M. Julia, « Food insecurity among graduate students : prevalence and association with depression, anxiety and stress », *Public Health Nutrition*, vol. 24, n°7, 2021, p 1889 - 1894.
- Dubost Claire-Lise, Pollak Catherine, Rey Sylvie, *Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 - État des lieux et perspectives*, dossier de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, n°62, juillet 2020, 40 p.
- Dupuis Emeline, *Non-recours aux soins et troubles dépressifs*, mémoire de master II de l'Université de Lille 1 sous la direction de Plancke Laurent, Soetaert Séverine, Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts de France, 2016, 88 p.
- Egsdal Mette, Montagni Ilaria, Tournier Marie, Tzourio Christophe, « Les services en santé mentale à disposition des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur : le cas de l'université de Bordeaux », *Revue française des affaires sociales*, vol.1, n°2, 2016, 105 p.
- Feres Belghith et Ferry Odile, *La vie étudiante : la santé des étudiants*, L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n°8, 2015, 16 p.

- Ferry Odile, Patros Théo, *La vie d'étudiant confiné : résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2020, 32 p.
- Girgus Joan, Yang Kaite, « Gender and depression », *Current opinion in psychology*, vol. 4, 2015, p 53 - 60.
- Gonzalez Lucie, Nauze-Fichet Emmanuelle, *Le non-recours aux prestations sociales*, dossier de la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques, 2020, 42 p.
- Lapinte Aude, Legendre Blandine, "Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres", *Études et résultats*, n°1200, 2021.
- Lapinte Aude, Legendre Blandine, *Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 2021, 8 p.
- Lenglard Fabrice, Boulanger Sabine, Castaing Élisabeth, Jeandet Stéphane, Hiet Julie, Burlin Philippe, « Causes des problèmes de santé, accès aux soins et assurance maladie : l'opinion des Français selon leur état de santé », *Études & Résultats*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, n°1181, février 2021, 5 p.
- Léon Christophe, Chan-Chee Christine, du Roscoät Enguerrand et le groupe baromètre de Santé publique France 2017, « Baromètre de Santé publique France 2017 : tentatives de suicide et pensées suicidaires chez les 18-75 ans en France », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°3-4, 2018, p 38 - 27.
- Léon Christophe, Chan-Chee Christine, Du Roscoät Enguerrand, et le groupe baromètre de Santé publique France 2017, « La dépression en France chez les 18-75 ans : résultats du baromètre santé 2017 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°32-33, 2018, p 637 - 644.
- Martin-Fernandez Judith, Caillavet France, Chauvin Pierre, « L'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne : prévalence et inégalités socio-territoriales », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°49-50, 2011, p 515 - 521.
- Mengin Amaury, Allé Mélissa, Rolling Julie, Ligier Fabienne, Schröder Carmen, Lalanne-Tongio Laurence, Berna Fabrice, Jardri Renaud, Vaiva Guillaume, Geoffroy Pierre Alexis, Brunault Paul, Thibaut Florence, Chevance Astrid, Giersch Anne, « Conséquences psychopathologiques du confinement », *L'Encéphale*, vol. 46, n°3, 2020, p 43 - 52.
- Montagni Ilaria, Capelle Amélie, Chalifour Charlene, Langlois Emmanuel, « Rechercher et s'approprier l'information en santé mentale sur Internet : une étude qualitative auprès d'étudiants », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n°15, 2018, 16 p.
- Montagni Ilaria, Roussel Nicolas, Thiébaud Rodolphe, Tzourio Christophe, « Health Care Students' Knowledge of and Attitudes, Beliefs, and Practices Toward the French COVID-19 App : Cross-sectional Questionnaire Study », *Journal of Medical Internet Research*, vol. 23, n°3, 2021, 14 p.

- Montagni Ilaria, Qchiqach Sarah, Pereira Edwige, Tully Phillip, Tzourio Christophe, « Sex-specific associations between sleep and mental health in university students: a large cross-sectional study », *Journal of American college health*, vol. 68, avril 2020, n°3, p 278 - 285.
- Montagni Ilaria, Tzourio Christophe, Cousin Thierry, Amadomon Sagara Joseph, Bada-Alonzi Jennifer, Horgan Aine, « Mental Health-Related Digital Use by University Students: A Systematic Review », *Telemedicine Journal and E-Health*, vol. 26, n°2, 2020, p 131 - 146.
- Organisation mondiale de la santé, à la rubrique « Constitution », URL : <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>, page consultée le 15 avril 2022.
- Polton Dominique, « Égalité femmes-hommes en matière de santé et de recours aux soins », *Regards*, 2016, p 35 - 45.
- Raskind G. Ilana, Haardörfer Regine, Berg J. Carla, « Food insecurity, psychosocial health and academic performance among college and university students in Georgia, USA », *Public Health Nutrition*, vol. 22, n°3, 2019, p 476 - 485.
- Revil Héléna, Daabek Najeh and Bailly Sébastien, « Synthèse descriptive des données du baromètre du renoncement aux soins », Odenore, septembre 2019, 41 p.
- Roux Jonathan, Lefort Mathilde, Bertin Mélanie, Padilla Cindy, Mueller Judith, Garlantezec Ronan, Pivette Mathilde, Le Terte Alain, Crépey Pascal, *Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur la santé mentale des étudiants à Rennes*, rapport de l'École de haute étude en santé publique, 2021, 12 p.
- Scodellaro Claire, « Violence et santé : le poids du genre », dans Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel et Magali Mazuy (dir.), *Violences et rapports de genre : Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, INED, 2020, p. 443-483
- Soulier Benoit, *La santé des étudiant·e·s en France*, La mutuelle des étudiants, 2019, 12 p.
- Tavolacci Marie-Pierre, Ladner Joël, Dechelotte Pierre, « Forte augmentation de la prévalence des troubles du comportement alimentaire chez les étudiants pendant la pandémie de COVID-19 », *Nutrition Clinique et Métabolisme*, vol.36, n°1, 2022, p 28 - 29.
- Van den broucke Stephan, « La littératie en santé : un concept critique pour la santé publique. » site web de santé publique France, URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-litteratie-en-sante-un-concept-critique-pour-la-sante-publique>, page consultée le 12 juillet 2022.
- Wathélet Marielle, Duhem Stéphane, Vaiva Guillaume, Baubet Thierry, Habran Enguerrand, Veerapa Emilie, Debien Christophe, Molenda Sylvie, Horn Mathilde, Grandgenèvre Pierre, Notredame Charles-Edouard, D'Hondt Fabien, « Factors Associated With Mental Health Disorders Among University Students in France Confined During the COVID-19 Pandemic », *JAMA network open*, vol. 3, n°10, 2020, 13 p.

Conclusion

- Lafon Laurent, *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante en France sur l'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités (2020-2021)*, Rapport d'information, n° 742, juillet 2021, 283 p.

Table des illustrations

Figure 1. Diagramme de flux.....	46
Figure 2. Nombre d'inclusions par lieu d'enquête.....	46
Tableau 1. Description des caractéristiques générales de la population d'étude ..	50
Figure 3. Répartition (%) des étudiantes et étudiants des enquêtes Condition de vie des étudiants (ONVE – 2020) et ÉtuCris (2021-2022).....	55
Figure 4. Répartition (%) des étudiantes et étudiants enquêtés par sexe et âge.	55
Tableau 2. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur nationalité et lieu de naissance	56
Tableau 3. Part (%) d'étudiantes et étudiants de nationalité étrangère selon le lieu de rencontre	57
Figure 5. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur durée de présence en France	58
Tableau 4. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon le lieu de rencontre et la durée de présence en France.....	58
Tableau 5. Répartition (%) des étudiantes et étudiants de nationalité étrangère hors Union européenne selon leur situation administrative.....	60

Tableau 6. Part (%) d'étudiantes et étudiants en situation de précarité administrative.....	61
Figure 6. Lieu de résidence des étudiantes et étudiants.....	63
Figure 7. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur département de résidence.....	63
Tableau 7. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon le statut d'occupation du logement et leur date d'arrivée en Franc.....	65
Tableau 8. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur mode de vie.....	66
Tableau 9. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon la personne avec qui ils ou elles vivent, leur nationalité et leur durée de présence en France.....	67
Tableau 10. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur statut d'occupation du logement et le fait de vivre seul ou non.....	68
Figure 8. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon le niveau du dernier diplôme obtenu, le sexe et la nationalité.....	70
Figure 9. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon le niveau d'études auquel elles et ils sont inscrits, leur sexe et leur nationalité.....	71
Figure 10. Répartition des étudiantes et étudiants selon le lieu d'études et leur nationalité.....	72
Figure 11. Part (%) d'étudiantes et étudiants ayant bénéficié de menus à 1 € du Crous selon la nationalité et le fait de percevoir une bourse (pour les personnes françaises) ou une aide institutionnelle (pour les personnes de nationalité étrangère).....	75
Figure 12. Répartition (%) de personnes selon le nombre d'aides reçues selon leur nationalité et leur âge.....	76
Figure 13. Part (%) d'étudiantes et étudiants bénéficiant d'aide familiale selon la nature de l'aide, la nationalité et pour les personnes étrangères leur période d'arrivée en France.....	77

Figure 14. Analyse des correspondances multiples Modalités des variables actives et illustratives caractérisant les étudiantes et étudiants.....	80
Figure 15. Partition des étudiantes et étudiants en trois catégories (CAH).....	80
Figure 16. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon l'impact de la crise sanitaire selon leur lieu d'habitation et leur nationalité.....	84
Figure 17. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon l'impact de la crise sanitaire sur leurs ressources et leurs dépenses et leur âge.....	85
Tableau 11. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon que la crise a eu un impact sur leur emploi et ressources et leur âge.....	86
Tableau 12. Part (%) d'étudiantes et étudiants déclarant avoir restreint des dépenses selon le poste de dépense, le sexe, le groupe d'âge et la nationalité.....	87
Encadré n°1 : La mobilité des étudiantes et étudiants français : sur fond de tensions familiales, un éloignement comme épreuve d'émancipation.....	95
Figure 18. Loyers mensuels des étudiantes et étudiants en fonction du type d'habitat, hors APL.....	112
Figure 19. Lieux de vie des étudiantes et étudiants en fonction du type d'habitat.....	114
Figure 20. « Les principales implantations de l'enseignement supérieur dans le Grand Paris... dans Sophie Renouvel, Marie Molinier, avec la collaboration de Dorine Cornet, Les étudiants dans la Métropole du Grand Paris. Premiers éléments, note n°109 de l'APUR, 2016, carte réalisée par Jennifer Poitou et Anne Servais, p. 2.....	115
Tableau 13. Date d'arrivée en France parmi les personnes étrangères hébergées chez des tiers selon leur période d'arrivée en France.....	119
Encadré n°3. La quête de logement d'Amadou.....	129
Tableau 14. Proportion (%) des personnes recevant une aide financière tous les mois et montant moyen mensuel (€) de cette aide les trois derniers mois selon l'âge, la nationalité et le sexe.....	139

Figure 21. Répartition des montants moyens mensuels de l'aide financière familiale reçue les trois derniers mois.....	144
Figure 22. Répartition (%) des ressources régulières issues de la famille selon l'âge des étudiantes et étudiants	164
Figure 23. Répartition des personnes ayant déclaré avoir un emploi.....	187
Figure 24. Répartition des personnes ayant déclaré avoir un emploi.....	188
Tableau 15. Répartition par sexe des étudiantes et étudiants ayant un emploi selon leur nombre d'employeurs.....	190
Figure 25. Répartition du nombre d'heures travaillées selon le sexe	190
Tableau 16. Finalité de l'emploi occupé par les étudiantes et étudiants selon qu'il soit ou non en lien avec leurs études.....	191
Tableau 17. Répartition des emplois occupés par les étudiantes et étudiants selon les catégories de l'ONVE.....	193
Figure 26. Pourcentage de personnes ayant ou non un emploi alimentaire par sexe, temps de présence en France, et filière d'étude.....	194
Figure 27. Répartition du nombre d'heures travaillées selon que l'emploi est lié aux études ou est un job alimentaire.....	195
Figure 28. Revenu du travail le mois précédent l'entretien selon le nombre d'heures travaillées et le fait que l'emploi soit lié ou non aux études.....	196
Figure 29. Mois de première présence en distribution alimentaire	223
Figure 30. Mois de première venue en distribution alimentaire pour celles et ceux arrivés en France pour ou en prévision de l'année universitaire 2021	224
Figure 31. Temps de présence en distribution alimentaire pour les personnes étrangères arrivées pour une rentrée universitaire antérieure à 2021-2022 et les personnes françaises.....	224

Tableau 18. Principaux modes de connaissance du lieu de distribution alimentaire de rencontre.....	226
Tableau 19. Principaux modes de connaissance du lieu de distribution alimentaire de rencontre selon la nationalité	229
Encadré n°4 . Communiquer plus largement sur l'existence de l'aide alimentaire pour la population étudiante	230
Tableau 20. Moyens de se nourrir avant de recourir à l'aide alimentaire.....	232
Tableau 21. Principales raisons de venue en distribution alimentaire mentionnées.....	232
Figure 33. Fréquence de venue en distribution alimentaire	235
Tableau 22. Part des personnes enquêtées (en %) allant en distribution alimentaire au moins une fois par semaine selon l'association de distribution alimentaire fréquentée au moins une fois	236
Tableau 23. Pourcentage (%) de personnes ayant fréquenté au moins une fois cette association.....	238
Figure 34. Nombre de distributions alimentaires fréquentées au cours de la vie	239
Figure 35. Croisement des associations gestionnaires de distributions alimentaires fréquentées.....	239
Figure 36. Les distributions alimentaires Linkee fréquentées par les étudiantes et étudiants (effectif et pourcentage).....	240
Figure 37. Les distributions alimentaires Cop'1 fréquentées par les étudiantes et étudiants (effectif et pourcentage).....	240
Figure 38. Recroisement des réponses de ce que les étudiantes et étudiants apprécient dans les distributions alimentaires qu'ils et elles fréquentent	242
Tableau 24. Éléments d'appréciation, positifs ou négatifs, mentionnés par les personnes enquêtées (en %) concernant le lieu de la distribution alimentaire de rencontre	243

Figure 39. Lieu de vie (station de transport en commun) des étudiantes et étudiants en fonction des distributions alimentaires fréquentées.....	247
Tableau 25. Pourcentage (%) de personnes ayant mentionné leurs points de vue concernant les produits distribués dans la distribution alimentaire de rencontre	250
Cliché de Lorraine Guénée.....	253
Figure 40. Extrait du carnet de compte de Mira pour septembre et décembre 2021..	255
Encadré n°5. Quand l'aide alimentaire coupe la faim	256
Tableau 26. État de santé général dans l'enquête ÉtuCris en comparaison avec les pourcentages retrouvés dans d'autres enquêtes	275
Tableau 27. État de santé général, pourcentage par sexe et par nationalité.....	276
Figure 41. État de santé physique perçu	276
Tableau 28. État de santé physique, pourcentage global, par sexe et par nationalité.....	277
Figure 42. État de santé mentale perçu	278
Tableau 29. État de santé général, pourcentage par sexe et par nationalité	278
Figure 43. État dépressif majeur.....	280
Tableau 30. Problématiques de santé mentale et état dépressif majeur par sexe et par nationalité.....	280
Tableau 31. Comparaison avec d'autres enquêtes des méthodes de mesure de l'état de santé mentale.....	281
Figure 44. État dépressif majeur par catégories.....	282
Tableau 32. Facteurs de risque d'être en état dépressif majeur.....	287
Tableau 33. Impact de la crise sanitaire sur la santé	288
Figure 45. Indice de faim.....	291

Tableau 34. Indicateur d'état de faim, en global, par sexe et par nationalité	292
Figure 46. État de faim des étudiants par catégories.....	293
Tableau 35. Facteurs de risque d'être en état de faim modéré à sévère.....	296
Figure 47. Renoncement aux soins	299
Tableau 36. Renoncement aux soins dans l'enquête ÉtuCris en comparaison avec les pourcentages retrouvés dans d'autres enquêtes	300
Figure 48. Renoncement aux soins par catégories.....	302
Tableau 37. Facteur de risque de renoncement aux soins.	305
Figure 49. Comparaison de la densité de médecins généralistes et du pourcentage de renoncements aux soins des étudiantes et étudiants interrogés selon le département de résidence.....	306
Tableau 38. Bilan de la collecte pour la distribution Co'p1 du 4 et 11 décembre 2021 et pour celles des Restos du Cœur en janvier 2022.....	371
Tableau 39. Part des personnes ayant refusé de participer à l'enquête selon le motif exprimé aux distributions alimentaires Co'p1 du 11 et 18 décembre 2021.....	373
Tableau 40. Répartition (%) par sexe de la population rencontrée et enquêtée dans les distributions alimentaires étudiantes des Restos du Cœur au mois de janvier 2022 et la distribution de Co'p1 du 14ème arrondissement le 11 décembre 2021.....	374
Tableau 41. Répartition (%) par âge de la population rencontrée et enquêtée dans les distributions alimentaires étudiantes des Restos du Cœur au mois de janvier 2022 et la distribution de Co'p1 du 14ème arrondissement le 11 décembre 2021.....	375
Tableau 42. Répartition (%) des étudiantes et étudiants enquêtés par groupe d'âge et lieu d'enquête	379
Tableau 43. Répartition (%) des étudiantes et étudiants selon leur filière d'études, leur sexe et le fait d'être de nationalité française ou étrangère	380
Tableau 44. Types d'habitat et zones du réseau RATP.....	381

Figure 50. Bénéficiaire des APL en fonction de l'arrivée en France.....	381
Figure 51. Difficultés à trouver un emploi étudiant en fonction de l'arrivée en France.....	382
Figure 52. Détenir un numéro de sécurité sociale provisoire en fonction de l'arrivée en France	382
Tableau 45. Description des activités rémunérées de Gloria.....	386
Tableau 46. Pourcentage (%) de personnes ayant fréquenté au moins une fois les distributions.....	387
Figure 53. Graphes Acycliques Dirigés pour identifier les facteurs potentiels pouvant influencer l'état dépressif majeur	388
Figure 54. Graphes Acycliques Dirigés pour identifier les facteurs potentiels pouvant influencer l'état de faim.....	389
Figure 55. Graphes Acycliques Dirigés pour identifier les facteurs potentiels pouvant influencer le renoncement aux soins.....	390

Observatoire samusocialParis

Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne, les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise (ÉtuCris)

Ce rapport d'enquête porte sur une fraction vulnérable de la population étudiante rencontrée dans des distributions alimentaires qui lui sont dédiées en Île-de-France. Quelles contraintes pèsent sur les budgets et conditions de vie de ces jeunes qui cherchent à dépenser moins pour se nourrir ? Pourquoi et comment ces étudiantes et étudiants recourent-ils à cette forme d'aide ?

L'enquête se déploie en cours d'année universitaire 2021-2022, après le pic critique de la crise sanitaire du Covid-19. Celle-ci est propice à un discours d'alerte sur la précarité étudiante et se traduit par la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide alimentaire.

ÉtuCris repose sur près de 500 questionnaires passés en face à face ou par téléphone à des bénéficiaires de six associations distribuant des denrées gratuitement. Une quarantaine d'étudiantes et étudiants sont ensuite interrogés lors d'entretiens complémentaires.

Principalement étrangères, les personnes sont confrontées à des obstacles liés à leur situation administrative (délai de délivrance des documents de séjour, des aides au logement et d'une carte vitale, contraintes d'accès au travail). En poursuite d'études, elles sont exposées à un choc budgétaire brutal par rapport à leurs conditions de vie au pays, que leurs familles ne peuvent tout à fait amortir.

Contraintes de tenir strictement leurs comptes, la plupart des personnes interrogées peinent à finir le mois. Cela a pour effet des difficultés de paiement de leurs coûteux loyers franciliens, en particulier pour celles et ceux, majoritaires, qui n'ont pu accéder à une résidence universitaire du Crous – ou de s'exposer aux risques de l'hébergement chez des tiers –, des renoncements aux soins par évitement des frais de santé, un état de faim modéré ou sévère pour le quart des personnes. Plus du tiers de l'échantillon est en état dépressif majeur.

L'aide alimentaire est un moyen à disposition pour faire des économies que la plupart de ces étudiantes et étudiants fréquentent rapidement à leur arrivée en Île-de-France, de façon plutôt assidue mais plus ou moins durable. Cela peut être une porte d'entrée pour leur proposer d'autres formes d'accompagnement, leurs difficultés étant loin de se résumer à la recherche de nourriture.

Financement :



Enquête en distributions alimentaires :



ISBN 978-2-494579-00-2

